



**DIVERSIFIER
L'ÉCONOMIE POUR
MIEUX S'INTÉGRER DANS
LA MONDIALISATION
DU COMMERCE**

ÉTUDE DIAGNOSTIQUE
SUR L'INTÉGRATION DU COMMERCE
EDIC II

GUINÉE-BISSAU



Empowered lives.
Resilient nations.

Guinée-Bissau – Année fiscale

Equivalents monétaires
Taux de change au

Unité monétaire : Franc CFA (FCFA)

FCFA = US\$1

US\$1 = FCFA

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	4
LISTE DES GRAPHIQUES.....	5
LISTE DES FIGURES.....	6
SIGLES.....	7
AVANT PROPOS.....	10
RESUME EXECUTIF.....	11
MATRICE D’ACTIONS.....	Error! Bookmark not defined.
INTRODUCTION.....	- 26 -
PARTIE I : QUESTIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU COMMERCE.....	- 47 -
CHAPITRE 1. LE CADRE MACROECONOMIQUE DU COMMERCE.....	- 48 -
CHAPITRE 2. MIEUX MAITRISER LA POLITIQUE COMMERCIALE ET LES ACCORDS COMMERCIAUX.....	63
-	-
PARTIE II: POLITIQUES AFFECTANT LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET DES EXPORTATIONS	100
CHAPITRE 3. ACCELERER LA FACILITATION DES ECHANGES.....	101
CHAPITRE 4. AMELIORER LES FACTEURS DE COMPETITIVITE GLOBALE DE LA GUINEE BISSAU	130
CHAPITRE 5. DEVELOPPER LA QUALITE ET LES NORMES	152
PARTIE III: STRATEGIES SECTORIELLES	172
CHAPITRE 6. ASSURER L’AUTOSUFFISANCE EN RIZ.....	- 176 -
CHAPITRE 7. MIEUX VALORISER LE POTENTIEL EN EXPORTATION DU CAJOU.....	- 191 -
CHAPITRE 8. PROMOUVOIR L’ÉLEVAGE	- 210 -
CHAPITRE 9. EXPLOITER LES POTENTIALITES HORTICOLES	- 222 -
CHAPITRE 10. MODERNISER LA FILIERE PECHE ET AQUACULTURE.....	- 242 -
CHAPITRE 11. FAIRE DE LA GUINEE BISSAU UNE DESTINATION TOURISTIQUE DE REFERENCE ..	- 255 -
CHAPITRE 12. RATIONALISER LA MISE EN VALEUR DES MINES ET DES HYDROCARBURES.....	- 275 -

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Guinée-Bissau, Développements économiques récents	43
Tableau 2: Evolution de quelques indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement	45
Tableau 3: Evolution du poids des investissements étrangers selon l'origine	47
Tableau 4: Part du commerce (importations + exportations) en % du PIB	48
Tableau 5: Commerce de biens et de services (en milliards FCFA)	48
Tableau 6: Evolution des exportations de biens	49
Tableau 7: Structure des exportations par destination (en millions FCFA)	50
Tableau 8: Importations de la Guinée-Bissau (biens) (en milliards FCFA)	50
Tableau 9: Poids des principaux produits importés	51
Tableau 10: Provenance des importations de la Guinée-Bissau (en millions FCFA)	52
Tableau 11: Principaux produits agricoles et forestiers exportés à partir de la Guinée-Bissau au Sénégal et en Guinée-Conakry, dans le cadre du commerce transfrontalier informel	54
Tableau 12: Les produits agricoles et forestiers-clé importés du Sénégal et de la Guinée-Conakry, à destination de la Guinée-Bissau, dans le cadre du commerce transfrontalier informel	54
Tableau 13: Les principaux produits de l'élevage et de la mer importés du Sénégal et de la Guinée-Conakry, en Guinée-Bissau dans le cadre du commerce transfrontalier informel	54
Tableau 14: Produits industriels majeurs importés du Sénégal et de la Guinée-Conakry, en Guinée-Bissau dans le cadre du commerce transfrontalier informel.	54
Tableau 15: Principaux biens industriels réexportés de la Guinée-Bissau au Sénégal et en Guinée Conakry dans le cadre du commerce informel transfrontalier	54
Tableau 16 : Volume des transactions par jour, par mois, par an et par marché	55
Tableau 17 : Cadre institutionnel de la politique commerciale en Guinée-Bissau	58
Tableau 18: Légitimité et coûts des MNT fondées sur les prix	65
Tableau 19 : Régime commercial appliqué dans quelques secteurs de services en Guinée-Bissau	67
Tableau 20 : Le calendrier des démantèlements tarifaires sous l'APE par la partie Afrique de l'Ouest	72
Tableau 21: Accords commerciaux préférentiels dont bénéficie la Guinée-Bissau	74
Tableau 22 : Nombre de mesures non tarifaires dans les marchés d'exportations de la Guinée-Bissau	75
Tableau 23: Importations américaines en provenance de la Guinée-Bissau, par régime tarifaire, 2004-2014 (Milliers de Dollars)	77
Tableau 24 : Niveau de concurrence directe pour les différents types d'établissement	78
Tableau 25: Indice de performance logistique	83
Tableau 26: Problèmes majeurs identifiés par les entreprises en Guinée-Bissau	87
Tableau 27 : Prescription en matière de documentation à l'exportation et autorités émettrices	107
Tableau 28 : Prescription en matière de documentation à l'importation et autorités émettrices	107
Tableau 29 : Synthèse de l'état de l'application des mesures de l'AFE en Guinée-Bissau	114
Tableau 30 : Production estimée de riz (x103 tonnes) 2004/06 – 2015/16	165
Tableau 31 : Production brute de céréales (x 103 tonnes) 2014-2015 par rapport à 2013/2014 e à la moyenne des 5 dernières années (2009-2013)	166
Tableau 32 : Rendement moyen du riz paddy en Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire et Sénégal	166
Tableau 33 : Production, consommation et importation du riz « blanc » (x 103 tonnes) en Afrique de l'Ouest pour 2012-2014	167
Tableau 34 : Importation de riz décortiqué entre 2005 et 2014 (x103 tonnes)	169
Tableau 35: Consommation mondiale d'amande de cajou en 2013	176
Tableau 36 : Production (tonnes) de cajou dans différents pays du monde 2012-13	176
Tableau 37 : Production de noix de cajou en Afrique de l'Ouest 2012-2013	177
Tableau 38 : Evolution de la production de noix de cajou (tonnes) 1997-2010	177
Tableau 39: Production de noix de cajou par région - 2011	179
Tableau 40: Exportation de noix de cajou brute exportée de Guinée-Bissau (en milliers tonnes) 2005 – 2015	180
Tableau 41 : Dynamique du prix de la noix de cajou chez le producteur / CFA (2005-2015)	181

Tableau 42: Capacité de transformation de cajou installée en 2015 en Guinée-Bissau	186
Tableau 43 : Distribution de têtes de sheptel par région - mai 2009	195
Tableau 44 : Production de viande (tonnes) 2007-2009	201
Tableau 45 : Importation des viandes, lait et produits laitiers (tonnes) 2005-2009	202
Tableau 46: Production et exportation de la mangue de 2001 à 2010	210
Tableau 47: Caractérisation de la structure et du profil de 3 acteurs de la filière horticole	213
Tableau 48 : Ressources humaines de l'INPA	215
Tableau 49: Captures globales par type de pêche entre 2009 et 2013	227
Tableau 50 : Répartition des totaux admissibles de captures pour l'année 2015	227
Tableau 51: Montant à débarquer par des navires étrangers affrétés	229
Tableau 52 : Contribution de la pêche aux ressources internes (millions de FCFA	230
Tableau 53 : Estimation du nombre de travailleurs dans le traitement et la distribution	230
Tableau 54 : Commerce extérieur 2005-2011 (millions de FCFA	231
Tableau 55 : Exportation de poisson (2013-2015) en tonnes	232
Tableau 56: Produit Interne Brut (PIB) dans l'optique de la production (Millions de FCFA courants)	232
Tableau 57: Etat des infrastructures de conservation disponibles	233
Tableau 58: Les projets en cours en Guinée-Bissau dans le domaine de la pêche	234
Tableau 59 : Liste des minéraux dont l'Afrique détient la plus grande part dans les réserves mondiales	259
Tableau 60 : Production de granulats de roches dures au cours du 1er semestre de 2015 (Source : DGGM)	275
Tableau 61 : Productions de granulats de roches dures au Sénégal en 2013 et 2014 (Source : DCSOM, Sénégal)	276

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolution des investissements privés par secteur d'activité	45
Graphique 2: Evolution des investissements privés selon le type d'investissement	46
Graphique 3: Evolution et secteur d'activité des investissements	47
Graphique 4: Evolution des exportations de noix de cajou de la Guinée-Bissau	49
Graphique 5: Part des produits importés en provenance de L'UEMOA en 2013	53
Graphique 6 : Mesures de protection tarifaire par secteur	64
Graphique 7 : Régimes douaniers appliqués aux importations provenant de la CEDEAO	71
Graphique 8: Part moyenne des importations dans les approvisionnements des entreprises (%)	80
Graphique 9: Importations de la Guinée-Bissau par Grandes Catégories Economiques et par Origine (2014)	81
Graphique 10: Protection tarifaire par Grandes Catégories Economiques	82
Graphique 11 : Évolution de la production de riz « disponible » (x103 tonnes) 2000/05-2015/16	165
Graphique 12: Évolution de l'importation et de la production de riz (x 103 tonnes) 2005-2014	169
Graphique 13: Contribution (%) des différents pays à la production de noix de cajou 2012-2013	177
Graphique 14: Evolution de la part de la Guinée-Bissau dans la production africaine et mondiale	178
Graphique 15 : Répartition en pourcentage de la production de noix de cajou par région en 2011	179
Graphique 16: Evolution des exportations de noix de cajou (en milliers de tonnes) 2005-2015	181
Graphique 17 : Distribution (en %) du bétail bovin par région - 2009	195
Graphique 18 : Distribution (en %) de porcs par région - 2009	196
Graphique 19 : Distribution (%) des volailles par région - 2009	197
Graphique 20: Production de la mangue (Ton.)	211
Graphique 21: Evolution de la production de racines tropicales (Ton.)	211
Graphique 22 : Evolution des cours des minéraux lourds et produits dérivés entre 2004 et 2015	262

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Réseau de marché Cambadju, Bafata, Bissau, Guinée-Bissau, Kolda, Diaobé – Sénégal	56
Figure 2: Accords commerciaux préférentiels dont bénéficie la Guinée-Bissau	73
Figure 3: Intégration avec les Chaînes globales de valeur	86
Figure 4 : Préparation de terrains pour la culture du riz - 2013	161
Figure 5 : Champs de production de riz -2013	162
Figure 6: Circuits de commercialisation du riz produit en Guinée-Bissau	168
Figure 7: Circuits de commercialisation du riz importé	170
Figure 8: Anthracnose	185
Figure 9: Oïdium	185
Figure 10: Images des ravageurs les plus communs des anacardiens	185
Figure 11: Flux d'exportations horticoles vers l'Europe	220
Figure 12: Les défis des entreprises de la Guinée-Bissau en termes d'export de produits frais vers l'UE	220
Figure 13: Organigramme du Ministère du Tourisme	244
Figure 14: Illustration de la « malédiction des ressources minières et pétrolières »	260
Figure 15: Cartes des formations birrimiennes et archéennes de Afrique de l'Ouest	265
Figure 16: Carte synthétique géologique et des ressources minérales de la Guinée-Bissau	266
Figure 17: Situation des blocs de recherche pétrolière « on-shore »	270
Figure 18: Situation des blocs de recherche pétrolière « off-shore »	271

SIGLES

ACBF	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
ACOBES	Association des Consommateurs de Biens et Services
ACP	Groupe des pays de l'Afrique Caraïbes et Pacifique
AFD	Agence Française de Développement
AMAE	Association des femmes d'affaires
ANAG	Association nationale des Agriculteurs de Guinée Bissau
ANAPA	Association Nationale des Pêcheurs Artisanaux
ANCA	Agence Nationale du Cajou
ANEP	Association Nationale des Entrepreneurs de la Pêche
APE	Accord de Partenariat Economique
APGB	Autorité des Ports de Guinée Bissau
ARN	Agence Nationale de Régulation
AU	Acte Uniforme
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCGB	Banque Centrale de Guinée Bissau
BCJ	Bureau de contrôle Justapoxé
BDS	Business Development Services
BIGB	Banque Internationale de Guinée Bissau
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CCIAS	Chambre du Commerce, de l'Industrie, d'Agriculture et des Services
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENFA	Centre National de Formation Administrative
CIPA	Centre de recherche halieutique appliquée
CIR	Cadré Intégré Renforcé
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNCA	Comité national du codex alimentarius
COPACE	Comité des Pêches pour l'Ouest et le centre de l'Atlantique
CPLP	Communauté des pays de Langue Portugaise
CSRP	Commission sous régionale des Pêches
DENARP	Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
DENARP II	Deuxième Document de Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté
DGCI	Direction générale des contributions et impôts
DGGM	Direction générale de géologie et mines
DGP	Direction générale de l'élevage
DGPIP	Direction générale de promotion des investissements privés
DSNPQ	Direction du service des normes et de la promotion de la qualité
DSV	Direction des services vétérinaires
EAGB	Entreprise Publique d'Electricité et d'Eau de Guinée-Bissau
EDIC	Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce
EMBRAPA	Corporation de recherche agricole du Brésil
FAO	Organisation des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FCFA	Franc CFA
FED	Fonds Européen de Développement
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FUNDEI	Fondation pour le développement industriel
GIZ	Agence allemande pour le développement
IBAP	Institut de la Biodiversité et des aires protégées
IMF	Institution de microfinance
INAFOR	Institut national de formation professionnelle
INE	Institut National de la Statistique
INN	La pêche illicite, non déclarée et non régulée
INPA	Institut national de recherche agricole
IPQ	Institut portugais de la qualité

IRRI	L'institut international de <i>recherche</i> sur le riz
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
IUCN	Union Internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles
IVA	Taxe sur la valeur ajoutée
MCA	Ministère du commerce et de l'artisanat
MADR	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MEF	Ministère d'économie et des finances
MEN	Ministère d'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
MEI	Ministère de l'énergie et de l'industrie
MIJ	Ministère de justice
MFPSS	Ministère de la Fonction publique et de la sécurité sociale
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MTEF	Cadre de dépenses au moyen-terme
MOPCU	Ministère de des travaux publics, de la construction et de l'urbanisme
MW	Megawatts
NORMCERQ	Secrétariat régional de la normalisation, de la certification et de la promotion de la qualité
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OGM	Organismes génétiquement modifiés
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des nations unies pour le développement industriel
ORAN	Organisation régionale africaine de normalisation
PHFL	Produits horticoles, Fruits et Légumes
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNIA	Plan National d'Investissements Agricoles
PNRC	Programme National de Renforcement des Capacités
PNSA	Plan National de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PRDSP	Projet de Réhabilitation et de Développement du Secteur privé
PTF	Partenaires techniques et financiers
SIGFP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SOAC	Système ouest-africain d'accréditation
SOAMET	Secrétariat ouest-africain de métrologie
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
SYSCOA	Système Comptable Ouest-Africain
TAC	Pêche Totale Autorisée
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
ZEE	Zone Economique Exclusive

CARTE DE LA GUINÉE-BISSAU



AVANT PROPOS

L'étude a été réalisée sous la tutelle de la Direction générale du commerce du Ministère du commerce et de l'Artisanat et de l'Unité nationale de mise en œuvre du CIR en Guinée-Bissau (UNMO) en étroite collaboration avec le PNUD en tant que facilitateur du processus de formulation de l'étude.

Le Comité Directeur National (CDN) du Cadre Intégré de la Guinée-Bissau, dénommé aussi Comité de Pilotage, a supervisé la rédaction du rapport. Le CDN comprend les représentants des différents ministères, des institutions et agences de l'Etat impliquées dans le Commerce, des organisations professionnelles privées, de la Plateforme des ONG et de la société civile, ainsi que des instances impliquées dans la conduite de la politique commerciale.

Un grand nombre de cadres et experts, travaillant dans les institutions publiques et privées de la Guinée Bissau, ont contribué à cette étude et notamment lors des multiples réunions et ateliers. De manière spécifique, le Comité de pilotage a tenu une première réunion de démarrage avec l'équipe d'experts dans le cadre de la Mission principale de l'EDIC II qui a été réalisée du 9 au 20 novembre 2015. Cette réunion a permis de constituer plusieurs groupes de travail dont chacun a été facilité par un membre du Comité de pilotage.

Des missions de terrain ont été organisées à l'intérieur du pays. Elles ont permis de visiter des entreprises agro-industrielles, extractives et touristiques, ainsi que des petits producteurs horticoles et des acteurs de la pêche artisanale.

Un atelier d'une journée a été tenu à la fin de la mission principale, regroupant les experts et l'ensemble des membres du Comité de pilotage. Chaque expert a pu exposer les résultats obtenus à ce stade ainsi que les difficultés éventuelles rencontrées. Des contacts réguliers entre les experts et les parties nationales ont été promus afin de favoriser l'appropriation nationale du rapport par les parties prenantes tout au long du processus. Les parties prenantes ont également eu la possibilité de réviser des projets des rapports à travers des consultations organisées par le Ministère du commerce.

La réalisation de l'EDIC II (2016-2021) a été effectuée sous la direction de M. Moubarack LO, Economiste, Chef d'équipe. L'équipe comprenait également les experts ci-après : M. Antonio Barbosa (Riz, Cajou, Elevage), M. Ben Kassimo Cunha (Tourisme), M. Joao Baptista Freire de Andrade (Horticulture), M. Sekou Doumbouya (Politique commerciale et accords commerciaux), Alexandre Laroche-Maltais (CNUCED, Facilitation des échanges), M. Aureliano Mar (Compétitivité), Mme Cristina Mosneaga (Renforcement des capacités), M. Camala Queni (Pêche et Aquaculture), M. Usmane So (Facilitation des échanges), M. Eloie Sogui (Qualité/Normes/Emballage) et M. Moussa Sylla (Mines et hydrocarbures).

L'étude a été réalisée sous la supervision de : M. Abas Djalo, Coordonnateur de l'UNMO de la Guinée-Bissau, M. Julio José Julio Monteiro Sanches, conseiller international sur le commerce à l'UNMO de la Guinée-Bissau, Mme Luisa Bernal du Bureau du PNUD à Genève, et M. Francis Andrianarison, Economiste principal du Bureau du PNUD à Bissau.

L'équipe tient à remercier le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau pour l'appui qui lui a été réservé lors des missions effectuées à Bissau. Elle remercie également les cadres de l'Unité de Mise en Oeuvre (UNMO) du CIR en Guinée-Bissau et les membres du Bureau du PNUD en Guinée-Bissau qui ont appuyé l'équipe d'une manière très généreuse et efficace dans toutes les étapes du processus.

RESUME EXECUTIF

CONTEXTE NATIONAL ET DÉVELOPPEMENTS DEPUIS L'ADOPTION DE L'EDIC I

Délimitée au nord par le Sénégal, au sud et à l'est par la République de Guinée (Conakry) et à l'ouest par l'océan Atlantique, la Guinée-Bissau couvre une superficie de 36.125 km², dont 39% à vocation agricole. Sa population est estimée à environ 1,7 millions d'habitants et son taux de croissance démographique est de 2,54% par an.

La Guinée-Bissau a été admise au Cadre Intégré en 2007. Il s'agit d'un programme multi-donateurs qui soutient les Pays Moins Avancés (PMA) dans leurs efforts de jouer un rôle plus actif dans le système global du commerce, en les aidant à lever les contraintes institutionnelles et de capacités d'offre dans leurs pays.

Le programme du CIR prévoit la réalisation dans chaque pays du groupe des PMA d'une Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) et sa mise à jour périodique. L'EDIC identifie les contraintes à la compétitivité internationale des secteurs exportateurs ou qui possèdent un potentiel d'exportation et contribuent à la réduction de la pauvreté. Elle inclut une matrice d'actions - une liste de réformes et projets prioritaires- qui est validée par les parties prenantes nationales et par le Gouvernement.

C'est ainsi que le Gouvernement de la Guinée-Bissau a préparé une première version de l'EDIC, avec l'appui de la Banque Mondiale, qui a été finalisée et validée en octobre 2009 et dont les recommandations issues de sa matrice d'actions ont été adoptées par le Conseil des Ministres en février 2010.

Depuis la validation de l'EDIC, des aspects significatifs qui influent sur le développement du commerce et sur la mise en œuvre du CIR au Guinée-Bissau sont relevés, à savoir : (i) la réalisation, en 2011 et 2012, conjointement avec le Togo et la Côte d'Ivoire, de l'examen de la politique commerciale à l'OMC ; (ii) l'adoption du DENARP II (stratégie de réduction de la pauvreté de la Guinée-Bissau) ; (iii) l'institutionnalisation du Fonds de promotion de l'industrie (FUNPI) ; (iv) la création du Conseil national des Chargeurs ; (v) l'aggravation des bases des impositions fiscales des principales opérations d'importation et d'exportation ; (vi) la création de l'Agence Nationale du Cajou (ANCA) ; (vi) la création du Centre des Formalités des Entreprises (CFE) ; (vii) l'élaboration d'un Plan Stratégique Guinée-Bissau 2025 qui a reçu le soutien de la Communauté Internationale réunie à Bruxelles en mars 2015, etc.

Le Plan stratégique et opérationnel envisage, pour chaque secteur moteur de croissance, le développement de « grappes/filières inclusives » qui incluent systématiquement les populations démunies dans la chaîne de valeur, qu'elles soient dans le formel ou l'informel, et en tirant leur compétitivité.

Au niveau régional, l'adoption d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Occidentale (CEDEAO) ainsi que la consolidation des instruments de la politique commerciale communautaire au niveau de l'Union Economique Monétaire des Etats de l'Afrique Occidentale (UEMOA) constituent autant d'instruments dont dispose la Guinée- Bissau et qui entrent dans sa stratégie d'intégration dans le commerce international.

En outre, des actions de renforcement institutionnel ont été entreprises à l'intérieur du ministère du commerce et du ministère de l'économie et de l'intégration régionale. Un système d'information sur les prix internationaux a également été établi et les lois régissant le commerce

ont été revues et actualisées. De surcroît, des actions ont été organisées pour renforcer les capacités des entrepreneurs, avec le concours de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Services (CCIAS) et des organisations du Cadre Intégré.

Par ailleurs, la réalisation de l'EDIC 2009 a été suivie de l'adoption par le Conseil d'Administration du Cadre Intégré Renforcé (CIR), le 22 novembre 2010, du projet de catégorie 1 intitulé « Projet de renforcement des capacités liées au commerce ». L'objectif de ce projet, formulé avec l'appui du PNUD, était de renforcer la capacité institutionnelle et technique du Ministère du commerce, notamment l'Unité Nationale de Mise en Œuvre (UNMO), en vue de faciliter l'intégration du commerce dans les priorités de développement de la Guinée-Bissau. Une deuxième phase du projet a démarré en début 2015.

L'UNMO a préparé des études importantes sur le commerce et la croissance qui ont été bien appréciées par le Gouvernement. En particulier, une étude sur le commerce transfrontalier a été réalisée, en vue d'améliorer le fonctionnement des services portuaires et de la douane tant à Bissau qu'à l'intérieur du pays.

En outre, l'UNMO a joué un rôle essentiel pour identifier et préparer, avec l'appui du PNUD, un projet de catégorie 2 "Projet de Renforcement des Capacités Productives et Commerciales des Filières Agricoles en Guinée-Bissau" (Horticulture-Fruits et Tubercules). Ce premier projet a été soumis à la considération du Secrétariat du CIR pour évaluation. D'autres projets ont également été identifiés et ont fait l'objet d'étude (dont un projet lié à la pêche artisanale, en 2015).

Enfin, le travail de plaidoyer de l'UNMO est en cours pour éveiller un intérêt chez les donateurs. Une banque de données sur les projets relatifs au commerce a été constituée et elle sera régulièrement actualisée. Une étude sur les capacités existantes et à renforcer a également été faite par l'UNMO et elle a fait l'objet d'un atelier avec les donateurs présents à Bissau.

Cependant, la mise en œuvre de l'EDIC 2009 a été handicapée par certains obstacles et contraintes.

Ainsi, l'instabilité politique qu'a connue la Guinée-Bissau a conduit les bailleurs de fonds internationaux à suspendre leur appui au pays en avril 2012. Ceci a entraîné des difficultés pour la mise en œuvre du plan d'actions de l'EDIC et même du DENARP II dont le Plan d'Actions Prioritaires, qui incluait des mesures de l'EDIC, a été validé uniquement au niveau technique.

De plus, la réalisation de l'EDIC n'a pas été suivie, pour l'instant, de la réalisation d'un plan stratégique sur le Commerce et sur la promotion des Exportations, centralisant les objectifs visés et organisant de façon coordonnée les actions à mener.

Par ailleurs, le Comité Interministériel Commerce et Développement (CICD), prévu comme organe dans le cadre de la mise en œuvre du CIR, pour améliorer la cohérence entre "Commerce" et "Développement", n'a pas encore été établi.

En outre, en raison de la situation politique passée, l'engagement des bailleurs de fonds en faveur du commerce a été mitigé; les réunions de coordination prévues s'étant rarement tenues. De plus, le pays n'a pas eu accès à l'assistance technique de l'OMC à cause de ses arriérés de paiement.

Enfin, le Pays ne dispose toujours pas d'un mécanisme spécifique de consultation opérationnelle entre les secteurs public et privé sur les questions de commerce et de politique commerciale. L'UNMO y travaille en ce moment, en vue de favoriser la mise sur pied d'un Forum dédié.

En 2014, la mise en place de nouvelles Autorités, issues des élections tenues au mois d'avril de cette année-là, a constitué un nouveau départ pour la Guinée-Bissau et a poussé les bailleurs de fonds internationaux à reprendre progressivement leur appui au pays. Ainsi, une table ronde des partenaires techniques et financiers de la Guinée-Bissau a été tenue le 25 mars 2015, à Bruxelles, et a permis au pays de mobiliser des fonds additionnels¹ pour la mise en œuvre du Plan stratégique Guinée-Bissau 2025. En plus, le Gouvernement bissau-guinéen envisage de régulariser ses contributions à l'OMC, ce qui permettra au pays d'avoir accès à l'assistance technique. Tout ceci ouvre de nouvelles opportunités pour l'Agenda du commerce de la Guinée-Bissau.

Vu ce nouveau contexte de la Guinée-Bissau et la volonté des Autorités nationales d'accélérer le développement du pays, l'EDIC II intervient dans un moment propice.

Les paragraphes qui suivent relèvent les points principaux développés dans le rapport.

LE CADRE MACROECONOMIQUE DU COMMERCE

L'instabilité politique forte qu'a connue le pays n'a pas été sans conséquence sur son économie. Le coup d'État d'avril 2012, cumulé avec la chute des prix de la noix de cajou, a en effet provoqué un certain nombre de perturbations économiques, générant, selon le FMI, une baisse du PIB réel (aux prix du marché) de -1,8% en cette année-là. Le retour à l'ordre constitutionnel en 2014 a permis au pays de retrouver progressivement un rythme de croissance positif : +2,5% en 2014 (après +0,8% en 2013) et +4,7% en 2015. L'inflation est demeurée continuellement modérée, avec un taux annuel inférieur ou proche de 2% sur toute la période 2012-2015.

Pour la période 2016-2020, la **croissance économique** devrait maintenir un rythme relativement élevé, autour de 5% en moyenne par an. La croissance serait notamment tirée par la construction, l'eau et l'électricité, les transports et les télécommunications, et par les banques et assurances.

Au niveau budgétaire, la suspension des opérations par la plupart des partenaires techniques et financiers, à la suite du coup d'état de 2012, a été synonyme d'un ralentissement des réformes et d'une interruption des financements. La relative normalisation du climat sociopolitique, depuis les élections générales de 2014, en dépit de l'instabilité gouvernementale qui s'en est suivie, et la reprise de la coopération internationale, devraient permettre l'amélioration des finances publiques et l'apurement des arriérés.

L'essentiel des **investissements privés** en Guinée-Bissau provient de l'extérieur qui fournit 89% des investissements. L'année 2012-2013 a été marquée par une instabilité politique forte; ce qui a eu pour effet de décourager les investisseurs étrangers et de générer un repli des investissements directs étrangers. Une légère reprise se fait remarquer en 2014, grâce au retour à l'ordre constitutionnel, et elle est imputable aux secteurs des services et de l'industrie. L'Espagne est le premier pays duquel proviennent les investissements étrangers. Il fournit en moyenne, sur la période 2011-2015, 63% du montant total des investissements et son importance est en croissance, passant de 50% en 2012 à près de 80% en 2015. Même si l'investissement provenant du Portugal connaît un recul depuis 2012 (6% en 2015 contre 44% en 2012), il reste tout de même le deuxième pays, en fournissant 26% des investissements étrangers sur la période 2011-2015.

¹Un montant de 1,5 milliards de Dollars US a été annoncé comme appui par les PTFs, dont au moins 40% seront sous forme de dons.

Au niveau des **échanges commerciaux**, le pays rencontre des difficultés quant à la balance commerciale qui demeure déficitaire. En effet, le pays souffre d'un manque de diversification de ses exportations qui proviennent, selon les statistiques de la BCEAO, à plus de 95%, de la vente des noix de cajou dont la quasi-totalité est destinée au marché indien. Par ailleurs, les produits alimentaires dominent les importations du pays, avec une part dans le total des importations qui a beaucoup crû ces dernières années, passant de 35% en 2006 à 45% en 2014. L'Union européenne est la principale source d'importation, et en particulier le Portugal, devant l'Afrique et notamment le Sénégal.

Le commerce transfrontalier avec les pays proches (tels que la Gambie, la Guinée Conakry, le Sénégal, la Mauritanie et l'Ouest du Mali) se fait essentiellement de manière informelle, notamment lors des « loumas » ou marchés ruraux.

Le niveau du **développement humain** du pays est faible et précaire. En 2015, le PNUD classe la Guinée-Bissau au 164^{ème} rang mondial, sur un total de 169 pays, avec un IDH de 0,289. Les deux facteurs qui expliquent le faible niveau de l'IDH de la Guinée-Bissau sont la pauvreté élevée et l'espérance de vie (54 ans en 2013), dans un contexte de croissance économique lente et du maintien d'un taux élevé de croissance démographique (2,4 % par an). Le pays n'a pas ainsi pu réaliser les objectifs du millénaire pour le développement fixés pour 2015.

POLITIQUE COMMERCIALE ET ACCORDS COMMERCIAUX

Le contexte de la politique commerciale en Guinée-Bissau a été identifié dans l'EDIC 2009. Il s'agit de la négociation du tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO, de la négociation d'un Accord de partenariat économique (APE) avec l'UE et de la mise en œuvre des accords de libre-échange de l'UEMOA et de la CEDEAO. Des progrès ont été réalisés sur chacun de ces fronts entre 2010 et 2015. Le défi lié aux négociations commerciales de la Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC) de l'Union Africaine (UA), lancées en 2015, s'ajoute à ce contexte.

En raison des objectifs régionaux de création d'un marché commun, le cadre institutionnel de la politique commerciale en Guinée-Bissau fait intervenir plusieurs acteurs régionaux de direction sur les sujets dont l'UEMOA et la CEDEAO disposent des compétences exclusives ou partagées. Ces sujets portent à la fois sur le marché commun (en cours de construction progressive) et sur la politique commerciale commune à l'égard des tiers (également en cours de construction progressive). Les compétences exclusives et partagées de l'UEMOA et de la CEDEAO sur le marché commun, comme prévues dans les traités, incluent la suppression, par étapes, entre les Etats membres, des droits de douane, des barrières non tarifaires, des obstacles à la libre circulation des services et des obstacles aux droits d'établissement.

En 2011, la Guinée-Bissau a, en principe, terminé le processus d'alignement de son tarif douanier au Tarif Extérieur Commun (TEC) à 4 bandes de l'UEMOA, avec des taux de 0%, 5%, 10% et 20%. En 2012, suite à la demande du Nigeria, les pays membres ont convenu de créer une cinquième bande à 35% pour des produits sensibles et ont fixé le 1^{er} janvier 2015 pour la mise en œuvre de ce tarif pour tous les Etat membres de la CEDEAO.

Le tarif *collecté* agrégé avec pondération par les importations de la Guinée-Bissau était de 10,23% en 2014. Les niveaux de protection sont plus élevés sur les produits tels que le tabac, l'habillement, les articles de maroquinerie (travail de cuir) et les produits agricoles et de chasse. Le tarif est également élevé pour les produits alimentaires et boissons qui représentent la plus grosse part des importations.

Une évaluation de ces conséquences devrait permettre aux parties prenantes nationales d'identifier les mesures d'accompagnement pour les industries domestiques dont la protection tarifaire va diminuer/augmenter, et pour les industries dont le coût d'accès aux approvisionnements industriels et aux biens d'équipement importés va s'accroître ou diminuer.

Le processus d'intégration est lent. Selon les données des Douanes, 91,67% des importations déclarées originaires de la CEDEAO en 2014 sont entrées sous le régime de la nation la plus favorisée (NPF) en Guinée-Bissau et acquittent le TEC alors qu'elles auraient dû bénéficier du tarif préférentiel de la CEDEAO. Ce dernier ne s'applique effectivement qu'à 2,34% des importations déclarées originaires de la CEDEAO.

Les données d'enquête révèlent que la plupart des entreprises exportatrices de la Guinée-Bissau continuent de vendre la majorité de leurs produits sur le marché intérieur et semblent n'exporter que de faibles parts de leur production, lorsque l'occasion se présente. Très peu d'entreprises de la Guinée-Bissau sont ainsi engagées dans les Chaînes Globales de Valeur (CGV) formelles et leurs modèles d'importation et d'exportation sont principalement opportunistes. Afin de soutenir une approche plus systématique de l'intégration aux CGV, il serait important de renforcer la coordination entre l'Agence de Promotion des Investissements, la CCIAS, le CFE et la Direction générale du Commerce pour cibler leurs efforts sur l'identification et l'intégration avec les chaînes de valeur mondiales stratégiques qui offrent un fort potentiel pour l'apprentissage et la modernisation technologique des entreprises de la Guinée-Bissau.

Un aspect important de la politique commerciale stratégique pour l'avenir serait de : (i) Créer et operationaliser le Comité interministeriel pour le Commerce en tant que forum de discussion et de coordination de la politique commerciale du pays ; (ii) assurer le renforcement institutionnel du ministère en charge du commerce ; (iii) identifier les besoins de renforcement des capacités des négociateurs, des ministères et des organismes de réglementation sur les questions liées au commerce ; (iv) évaluer la pertinence des cadres réglementaires et institutionnels nationaux et à l'étranger, en vue d'éviter des obstacles non nécessaires au commerce ; et (v) soutenir le développement des institutions de promotion du commerce et des organisations de défense des consommateurs.

FACILITATION DES ECHANGES

Dans l'environnement commercial actuel, marqué par l'intensification des chaînes d'approvisionnement mondiales, il est essentiel que les opérateurs économiques puissent prévoir et assurer rapidement la livraison des marchandises.

Pourtant, les exportateurs et importateurs en Guinée-Bissau doivent surmonter de nombreuses difficultés ; ce qui rend difficile les échanges extérieurs en Guinée-Bissau. Au nombre de ces obstacles, on dénote l'inefficacité des services et des équipements de chargement non adaptés, ainsi que les procédures à l'exportation très coûteuses, longues et hautement bureaucratiques. A ceux-ci s'ajoutent la faible qualité ou l'absence d'infrastructures de transport (routier et portuaire) et de logistique adéquates, l'instabilité politique chronique, le manque et les faibles capacités des ressources humaines disponibles, la mauvaise connexion à internet, le climat de méfiance entre le secteur privé et les autorités gouvernementales, l'importance du secteur informel dans l'économie nationale et du commerce informel avec les pays voisins.

Les entraves aux opérations transfrontalières se reflètent dans les études récemment publiées qui classent la Guinée-Bissau au 148^e rang sur 189 économies pour la facilité des opérations transfrontalières. Ces problématiques impactent gravement sur la compétitivité et l'attractivité économique du pays et limitent la progression du commerce international en Guinée-Bissau.

Afin de réduire ces contraintes, la Guinée-Bissau s'est déjà engagée à assurer la conformité de son cadre juridique avec les normes internationales, notamment en adhérant à la Convention de Kyoto révisée sur les procédures douanières et en tenant compte du Cadre de normes SAFE et de la Déclaration d'Arusha révisée.

La mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des échanges de l'OMC en Guinée-Bissau devrait être bénéfique à l'économie et au développement du pays sur de nombreux points. En effet, l'application de mesures visant à réduire les coûts et temps des procédures douanières facilitera l'accès et l'intégration économique de la Guinée-Bissau aux marchés régionaux d'Afrique de l'Ouest et internationaux. Selon l'OCDE, la mise en œuvre complète de l'ensemble des mesures contenues dans l'accord pourrait réduire les coûts des transactions commerciales en Guinée-Bissau, de 12,5% à 17,5%.

Par ailleurs, l'intégration du pays à l'UEMOA lui offre d'autres opportunités quant à la facilitation des échanges. En effet, les pays de l'Union ont entrepris des initiatives d'auto-évaluation des besoins sur la facilitation des échanges qui ont permis à la Commission de l'UEMOA d'élaborer un programme régional de facilitation des échanges qui a pour objectifs, entre autres, de créer un environnement favorable aux échanges commerciaux et de faire de l'UEMOA, un espace économique compétitif et intégré au commerce mondial. Le Programme touche bon nombre de secteurs liés aux questions douanières et commerciales, les contrôles sanitaires et phytosanitaires, la métrologie et le transport transfrontalier.

Ces nouvelles réformes sont mises en application progressivement par l'Etat afin d'améliorer la situation du pays mais des efforts considérables restent à faire tels que : (i) la création d'un comité national de facilitation des échanges ; (ii) la mise en place du SYDONIA World ; (iii) la révision du système de rémunération de Bissau Link ; et (iv) la création d'un guichet unique pour l'exportation et l'importation ; et (v) la mise en place d'un système de révision des redevances et impositions afin d'en réduire le nombre et la diversité.

COMPETITIVITE

Selon les données de la Banque mondiale, le niveau de l'Investissement Direct Etranger en Guinée-Bissau est relativement faible, et ne représentait en 2013 que 1,5% du produit intérieur brut. Cette faiblesse peut être expliquée en partie par l'absence d'un environnement favorable à l'investissement, positionnant le pays, depuis plusieurs années, dans les vingt dernières places du classement du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale.

Pour 2015, la Guinée-Bissau était classée en 181ème rang au niveau mondial. Au sein de la CPLP (Communauté des Pays de Langue Portugaise), elle se positionnait au dernier rang en 2013 et à l'avant-dernière place en 2014 et en 2015. Par ailleurs, le pays figure toujours dans les derniers rangs dans tous les domaines abordés par le rapport *Doing Business*, à savoir le coût de démarrage d'une entreprise, le délai d'obtention du permis de construire, d'enregistrement de la propriété etc.

Cette situation, jumelée avec le manque d'infrastructures d'appui à la production et au commerce, les déficiences du cadre réglementaire, la faible qualité de la main d'œuvre et des capacités de gestion, et la faiblesse du financement bancaire, rend le secteur privé embryonnaire dans le pays.

Des institutions et services de promotion du secteur privé existent mais leur efficacité reste limitée. Parmi elles, on peut citer la Direction générale de promotion de l'investissement privé, la

Fondation guinéenne pour le développement de l'entreprise industrielle (Fundei), la Bourse de Sous-traitance et de partenariat (BSTP) et les Chambres de Commerce.

Elles ont pour mission, entre autres, de favoriser l'augmentation des investissements dans les secteurs économiques, en particulier ceux ayant un énorme potentiel pour stimuler la croissance économique, promouvoir les micro, petites et moyennes entreprises industrielles ainsi que leur développement.

Pour améliorer la compétitivité globale du pays, des efforts doivent être faits notamment en rendant plus opérationnel les services existants et en en créant d'autres, en supprimant les contraintes à la facilitation du climat des affaires, en renforçant le capital humain, en construisant et en réhabilitant les infrastructures de soutien aux activités des entreprises, en développant le système financier et en facilitant l'accès au foncier.

NORMALISATION, QUALITE ET EMBALLAGE

La normalisation, la qualité et l'emballage revêtent une importance indéniable pour le développement économique en général et la promotion des exportations en particulier. C'est la raison pour laquelle ces thématiques intéressent les organisations internationales, régionales et les pouvoirs publics qui doivent assurer la protection de la santé des populations et la promotion de l'économie.

La Guinée-Bissau dispose des institutions chargées de l'élaboration et du contrôle des normes. Rattachée à la Direction Générale de l'Industrie, la Direction de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité (en abrégé DSNPQ) est responsable de la coordination et de la préparation des propositions de politique et des programmes de développement des activités de normalisation et de promotion de la qualité. Créée en 2003, cette Direction comporte deux divisions, à savoir : (i) la division des normes, promotion de la qualité et de la documentation ; et (ii) la division de l'accréditation et de la certification.

Les services d'inspection et de contrôle qualité sont assurés par plusieurs structures relevant de différents départements ministériels : l'Inspection Générale du Commerce et de la concurrence, l'Inspection Générale de la Santé, le Laboratoire National de Santé Publique, le Laboratoire National de la Pêche et le Laboratoire national vétérinaire. De manière générale les services d'inspection ne sont pas équipés de matériels performants leur permettant de faire des tests rapides. Bien que certains laboratoires soient bien équipés grâce à l'appui des organisations sous régionales et des partenaires au développement, leur fonctionnement n'est pas optimal parce que tous les appareils reçus ne sont pas encore installés et le personnel n'a pas reçu la formation appropriée à leur utilisation.

La question de l'emballage est cruciale, le pays ne disposant pas d'une usine de fabrication des emballages utilisés pour l'exportation des produits de rente. En plus, le non-respect des normes internationales imposées dans les pays destinataires est un obstacle majeur à la commercialisation des produits agricoles et halieutiques bissau-guinéens sur le marché international.

Les réformes nécessaires pour la promotion des exportations incluent : (i) la rénovation du cadre juridique et institutionnel de la normalisation ; (ii) l'amélioration de l'infrastructure qualité ; et (iii) le renforcement des capacités humaines.

RIZ

Le riz est l'aliment de base de la population bissau-guinéenne et constitue la principale culture vivrière du pays. La production brute de riz pour la dernière campagne 2015/2016 est estimée à environ 170 000 tonnes, soit 102 000 tonnes de riz décortiqué.

Différents types de riz sont cultivés et s'adaptent aux diverses zones agro-écologiques du pays. En effet, la Guinée-Bissau possède trois zones agro-écologiques principales : à l'est, au nord et au sud. La première présente un potentiel relativement faible pour le riz par rapport aux deux autres zones. La zone agro-écologique Sud présente le plus fort potentiel agricole en Guinée-Bissau, notamment pour ce qui est du riz appelé riz de bolanha d'eau salée dans les mangroves. La zone agro-écologique Nord possède également un bon potentiel agricole pour la production du riz de mangrove et de vallées d'eau douce. La riziculture irriguée, pratiquée dans tous les systèmes agro-écologiques du pays, représente 10% de la production nationale

En dépit du fort potentiel dont dispose le pays pour la culture du riz, le secteur rencontre des difficultés qui entravent son développement. Il s'agit, entre autres, de l'insuffisance des surfaces exploitables, de la faiblesse de la mécanisation des intrants de production et de décortiquage et du manque de compétitivité. A cela, s'ajoutent l'inefficacité des institutions publiques et l'extrême faiblesse des organisations agricoles qui empêchent la participation effective des agriculteurs et la mobilisation des potentiels humain et naturel, ainsi que le manque d'infrastructures.

Au regard de ces difficultés, des recommandations sont faites pour assurer une meilleure productivité du secteur et une autosuffisance alimentaire. Il s'agira notamment : (i) de construire et de réhabiliter des infrastructures hydro-agricoles (digues, barrages, canaux d'irrigation et de drainage de l'eau) ; (ii) d'améliorer l'approvisionnement en intrants agricoles ; (iii) de réhabiliter les pistes rurales dans les principales zones de production agricole pour favoriser l'écoulement du produit ; (iv) d'améliorer les circuits commerciaux internes et transfrontaliers ; (v) de construire et de réhabiliter des infrastructures d'entreposage et de commercialisation, etc.

CAJOU

La Guinée-Bissau est l'un des plus grands producteurs de noix de cajou brute en Afrique et dans le monde, avec une production de près de 200 000 tonnes par an depuis 2014. Les recettes des ventes de cajou représentent plus de 90% des exportations et 17% des revenus du Gouvernement. La quasi-totalité de la production de noix brutes de Guinée-Bissau est exportée vers l'Inde qui est le plus grand producteur et transformateur de cajou au monde.

L'amande de cajou de Guinée-Bissau est très appréciée sur le marché international, car son ratio de rendement est important par rapport à d'autres pays. En outre, les conditions agro-climatiques sont propices à la culture des anacardiés, car elles permettent de les planter sans avoir recours à des produits chimiques ou à d'autres traitements spécifiques. Il y a environ 200.000 hectares de terres propices à la culture de la noix de cajou. De nos jours, la plantation de noix de cajou occupe environ 9,2% du territoire national et 50% de la superficie cultivée. Cette culture, qui est pratiquée par la totalité des agriculteurs du pays, est dominante dans les régions de Cacheu, Oio et Bafata.

Même si la lutte contre les ravageurs demeure un défi permanent, l'absence d'attaques d'anthracnose et d'oïdium est un atout et un avantage important par rapport à d'autres pays tels que l'Inde où ces attaques causent des dommages considérables aux cultures.

La filière cajou est très active grâce à l'intervention d'acteurs dont les principaux sont : l'Association Nationale des Agriculteurs de Guinée-Bissau (ANAG), les institutions gouvernementales (le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère du

Commerce, l'APGB, le CFE, la Commission Paritaire de Gestion du FUNPI et l'Agence Nationale du Cajou), les exportateurs, les institutions financières et les institutions internationales.

Bien que ce soit un secteur très rentable dans le pays, il reste toutefois confronté à des difficultés telles que : le manque de moyens de production modernes, l'inexistence d'une assistance technique suffisante de la part du gouvernement, le non-respect des techniques appropriées recommandées (telles que l'écartement entre les plants, les pratiques d'élagage, la préparation des sols, nécessaires au développement harmonieux des plantes), l'utilisation des techniques de récolte et de post-récolte inappropriées (ce qui se traduit par des pertes importantes en termes de quantité et de qualité des noix).

Le processus industriel de transformation est très récent. La plupart des acteurs œuvrant dans ce domaine d'activité ne disposent pas des ressources (financières, humaines, techniques et technologiques) nécessaires et n'ont pas non plus assez d'expérience pour se mouvoir dans cette nouvelle activité.

Pour pallier ces insuffisances, le rapport fait les recommandations suivantes : (i) intensification et amélioration des conditions techniques de production ; (ii) appui et conseils aux agricultures ; (iii) soutenir la mécanisation agricole ; (iv) acquisition des équipements pour le traitement de noix de cajou ; (v) facilitation de l'accès au crédit dans les zones rurales ; (vi) réhabilitation des pistes rurales dans les principales zones de production ; (vii) octroi des licences de commercialisation de manière judicieuse ; (viii) révision des critères d'octroi des certificats d'exportation, etc.

ELEVAGE

L'élevage contribue à près de 17% au PIB national et à hauteur de 32% au PIB agricole. Cette activité essentiellement rurale est pratiquée dans sa grande majorité par de petits agriculteurs au niveau familial, qui élèvent des petits ruminants, des porcs et des volailles. Globalement, la superficie du pâturage est estimée à hauteur de 1 268 000 hectares, c'est-à-dire à 35% de la surface du pays, avec près de 300 000 hectares dans le Nord, 800 000 hectares à l'Est et 167 000 au Sud. La productivité potentielle de pâturage varie entre 3,5 et 6 tonnes de matière sèche par hectare. La capacité de chargement totale est de 2.070.349 UBT, relativement aux effectifs annuels de bétail ; de ce fait, la surface de pâturage ne constitue pas un problème majeur.

Généralement, les systèmes d'élevage sont associés aux zones agro-écologiques. Le système de production prédominant est le système agro-pastoral pratiqué dans la région Nord, caractérisé par une combinaison entre l'élevage de bétail bovin et les petits ruminants ainsi que les cultures de maïs noir/millet, sorgho, arachide et coton.

Le pays dispose de conditions naturelles favorables au développement de chaînes d'élevage, comme la production de lait, de viande rouge et de volaille.

La valorisation de la production de viande se fait essentiellement en trois étapes. Il y a l'étape de la commercialisation du bétail sur pied, celle de la transformation et celle de la distribution de la viande.

Les principaux problèmes qui minent l'élevage en Guinée-Bissau sont : les carences et les déficits alimentaires pendant certaines périodes de l'année, la pénurie d'eau pour abreuver le bétail, la fréquence de pathologies mortelles et de maladies des animaux, principalement chez les volailles et les porcs, l'absence d'organisation des éleveurs, l'insuffisance d'encadrement technique et l'absence d'ouverture des éleveurs aux nouvelles techniques, la fragilité des services d'élevage, la

faible productivité du bétail, que ce soit en viande ou en lait, et la faible utilisation de sous-produits de l'élevage.

Pour faire face à cette situation, les solutions suivantes, parmi d'autres, sont proposées : (i) assurer une bonne gouvernance du secteur de l'élevage ; (ii) améliorer la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale ; (iii) aider à la transformation et la conservation de produits d'origine animale ; (iv) soutenir la création des petites unités de traitement de viande et des produits dérivés ; (v) améliorer les couloirs de transhumance et autres infrastructures connexes.

HORTICULTURE

Selon les données du PNIA, la biodiversité du climat et des sols très favorable permet d'établir une surface agricole de près de 1 100 000 ha, soit 32 % de la surface totale du pays. De cette aire potentielle, la surface cultivée est de 400 000 ha, soit à peine 11 % du total, dont 220 000 de cultures annuelles et 12 000 de cultures pérennes.

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a retenu douze produits horticoles, dont deux espèces fruitières, très prometteuses pour la production et la commercialisation sur le marché national et pour l'exportation : la tomate; le poivron; la pastèque; et le melon, qui peuvent être cultivés toute l'année, avec une plus grande incidence à l'époque fraîche de l'année ; le haricot vert qui possède une demande élevée sur les marchés européens; la pomme de terre et l'oignon ajouté, qui sont les cibles d'une forte importation, ainsi que de l'oscillation et de la spéculation des prix; la Mangue; l'Avocat et enfin, Quiabo, Jagatu et Piment malagueta présentant une bonne demande interne et au niveau de la sous-région.

La mise en valeur de ce potentiel suppose la levée des contraintes ci-après: les faiblesses institutionnelles, la fuite des cadres les plus expérimentés, l'affaiblissement des programmes de recherche et d'encadrement des acteurs dans le milieu rural; l'inexistence ou la défaillance des lignes de crédit adaptées aux besoins concrets des petits producteurs ; la très faible capacité d'accès à des graines améliorées, à des engrais et à des pesticides de qualité ; le manque de réglementation dans le commerce d'intrants de production ; la difficulté de cultiver certaines espèces hors de la saison fraîche; la survenance de phénomènes liés aux changements climatiques; l'augmentation des parasites et des maladies en contre-saison, alliée à des conditions climatiques plus sévères et à des difficultés de production dans cette période ; la faible maîtrise et l'insuffisante vulgarisation des technologies de production et de commercialisation ; le manque de conditions pour la valorisation des produits ; la non-adéquation des opérations post-récolte (triage, emballage, conservation, transport et qualité des produits), les pertes de production post-récolte élevées.

Compte tenu de ces contraintes, il est recommandé : (i) la formulation d'un Plan national de développement horticole ; (ii) une meilleure structuration du système de vulgarisation et d'animation rurale en valorisant les partenariats avec la société civile, les entreprises et d'autres acteurs des filières agricoles ; (iii) une réglementation et un meilleur contrôle de la commercialisation des intrants agricoles ; (iv) la dissémination de technologies de production, transformation et conservation ; et l'amélioration des circuits et des conditions de commercialisation.

PECHE ET AQUACULTURE

La Zone Économique Exclusive (ZEE) de la République de Guinée-Bissau est l'une des plus productives et des plus riches en espèces piscicoles d'Afrique Occidentale. Le potentiel

exploitable est compris entre 200 000 et 300 000 tonnes par an de poissons, toutes espèces confondues.

Le secteur de la pêche en Guinée-Bissau demeure un des piliers du développement socioéconomique du pays. Il participe à l'équilibre de la balance des paiements, à la création d'emplois directs et indirects, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. En 2013, la contribution du secteur des pêches aux recettes globales internes de l'État de Guinée-Bissau s'est élevée à 6%. Pour les recettes non-fiscales, sa part atteignait 43%.

Deux types de pêche sont pratiqués : la pêche industrielle qui fournit 84% des captures totales du pays et la pêche artisanale qui produit les 16% restants. La pêche industrielle concerne les crevettes et autres crustacés, petits pélagiques siège, céphalopodes et autres mollusques, Petit chalut pélagique, poissons démersaux au chalut, Canne à pêche au thon, ligne démersale de poissons, madrague et canne. Elle concerne principalement des affrètements de navires européens (notamment espagnols). La Corée du Sud demeure un grand marché d'exportation pour les produits halieutiques de Guinée-Bissau.

La pêche artisanale reste très peu développée. Ses produits sont des poissons transformés destinés aux marchés comme la Guinée, la Sierra Léone, le Libéria et le Sénégal. Le nombre de participants dans la chaîne de distribution des produits de la pêche peut être estimé à environ 1690 à 1900 personnes. Les villes de Bissau et de Cacheu accueillent le plus grand nombre de vendeurs et de transformateurs de produits de la pêche artisanale.

Les principales contraintes au développement de la pêche, notamment artisanale, se présentent comme suit: (i) faible capacité d'investissement interne dans le sous-secteur avec comme conséquence la dépendance sur les investissements étrangers, en particulier de la coopération internationale; (ii) manque d'infrastructures de base dans la plupart des zones du pays (routes, services techniques et commerciaux, électricité, eau); (iii) faiblesse des infrastructures pour soutenir la pêche (quais de pêche, salles de stockage, transport en général, etc.); (iv) absence d'un système statistique de la pêche et biologique couvrant l'ensemble du pays; (v) manque de matériel et d'équipement de pêche pour les pêcheurs artisanaux; (vi) faible accès au crédit et manque de capacité d'autofinancement du secteur privé; (vii) faible développement technique des opérateurs privés; et (viii) capacité insuffisante du sous-secteur de l'administration publique.

Les mesures ci-après sont recommandées: (i) restructurer l'administration publique de la pêche et renforcer la capacité de gestion des ressources marines; (ii) soutenir la recherche halieutique; (iii) assurer la qualité hygièno-sanitaire de la chaîne du poisson visant la certification pour les marchés d'exportation; (iv) promouvoir le développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture; (v) améliorer les infrastructures d'appui à la pêche industrielle pour promouvoir un débarquement plus important des captures dans le pays.

TOURISME

La Guinée-Bissau dispose de bonnes conditions climatiques, de ressources naturelles et culturelles indispensables à la consolidation et au développement de produits touristiques attractifs. En matière de potentiel touristique, l'Archipel des Bijagós, composé de près de 88 îles, est considéré comme la principale ressource touristique de Guinée-Bissau. C'est le seul archipel de l'Afrique occidentale protégé par des marées rapides et des bancs de sable, mais qui possède une variété impressionnante de vie marine ainsi que des mammifères rares.

Les autres attractions du pays comprennent: (i) le Parc National des forêts de Cantanhez qui est connu pour sa richesse forestière et pour ses massifs forestiers; (ii) le Parc National des Lagunes

de Cufada qui est très important en termes éco-touristiques et qui abrite la plus grande lagune d'eau douce du pays ; (iii) Varela qui est l'une des principales ressources du tourisme balnéaire en Guinée-Bissau et qui a une caractéristique pour le tourisme de masse.

Cependant, le secteur du tourisme est sujet à des difficultés dont les plus importantes sont : le manque d'infrastructures de base (transport, santé, sécurité, télécommunications et électricité), l'absence de segmentation des produits touristiques, la faible qualification des ressources humaines, la fragilité des institutions d'Etat, l'absence d'incitations pour la pratique du tourisme interne, l'offre touristique réduite, les faibles capacités des opérateurs touristiques, et l'absence de financement pour les acteurs touristiques.

Le secteur touristique de la Guinée-Bissau peut devenir l'un des principaux piliers de la croissance de l'économie, générant plus d'emplois pour la population bissau-guinéenne et contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté. Ceci parce que le pays est hautement attractif du fait de son paysage et de son potentiel touristique qui jusqu'à présent n'a pas encore été exploité. Dans ce contexte, le pays a besoin d'améliorer sa compétitivité, ce qui nécessite de résoudre les problèmes d'instabilité politique, de saisonnalité, d'infrastructures de base et de limitation des liaisons aériennes. La perspective d'une forte croissance pour le marché mondial pourra ainsi être une opportunité pour la Guinée-Bissau. Mais il faudra mettre en œuvre une stratégie ambitieuse d'action pour répondre aux exigences de la demande touristiques et mettre en place une offre de qualité en Guinée-Bissau.

Le rapport fait les recommandations suivantes : (i) améliorer l'administration du secteur touristique ; (ii) renforcer la capacité des opérateurs du secteur ; (iii) faire de l'archipel de Bijagós une destination écotouristique d'excellence au niveau mondial ; (iv) diversifier l'offre touristique du pays en mettant en valeur ses atouts naturels pour l'éco-tourisme et le tourisme historico-culturel ; et (v) promouvoir le marketing actif de la destination touristique Guinée-Bissau.

MINES ET HYDROCARBURES

Le sous-sol bissau-guinéen recèle un potentiel minier et pétrolier relativement important constitué de gisements de phosphates, de bauxites, de minéraux lourds (zircon et minéraux du titane), de minéraux industriels, de matériaux de construction, d'indices de métaux précieux et pierres précieuses et de gisements de pétroles lourds.

Les gisements de phosphate de Farim et de bauxite du secteur de Boé, qui constituent les principales ressources minières du pays, ne sont toujours pas exploités. L'exploitation des minéraux lourds du secteur de Valéra, lancée en 2013 dans des conditions assez controversées, est arrêtée depuis juillet 2015, sur décision des nouvelles autorités politiques.

Les activités de production restent dominées par les exploitations de carrières de matériaux de construction et de minéraux industriels tels que les argiles céramiques. Dans ce sous-secteur, l'existence d'importantes réserves et capacités de production de granulats de roches dures (dolérite, quartzite, granite, gravier latéritique, etc) laisse entrevoir la possibilité d'exportations vers le Sud du Sénégal et la Gambie, si les barrières administratives et les contraintes de compétitivité sont levées. L'industrie des briques et tuiles en terre cuite est en sous-capacité face à la demande et elle est confrontée à des difficultés de financement de sa modernisation et de son extension.

Le pays dispose également d'un potentiel pétrolier assez intéressant dans le bassin sédimentaire, notamment dans la partie off-shore où l'exploration connaît un regain d'activités.

Un nouveau Code minier et un nouveau code pétrolier ont été adoptés en 2014 pour relancer le secteur extractif.

Mais le pays est à un tournant critique du développement de son secteur extractif où il doit faire d'importants efforts pour compléter la réglementation, renforcer la capacité de réguler et augmenter la transparence, afin de juguler la fragilité et le risque de syndrome de la « malédiction des ressources».

Le développement du secteur des industries extractives est confronté aux difficultés suivantes: la faible mobilisation des investissements nécessaires pour le développement du secteur, la faiblesse des capacités nationales en matière de négociation et de suivi des contrats en vue de protéger les intérêts du pays, ainsi que le manque de maîtrise de l'impact des activités minières sur l'environnement.

Les recommandations suivantes sont formulées pour remédier à ces difficultés: (i) élaboration d'une politique et d'une stratégie nationales de développement du secteur minier et pétrolier; (ii) élaboration des règlements d'application des codes minier et pétrolier de 2014; (iii) adhésion formelle à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE); (iv) audit juridique et technique des projets et des contrats miniers et pétroliers; (v) développement des capacités en négociation et suivi des contrats miniers et pétroliers; (vi) renforcement institutionnel de l'administration minière, incluant notamment la mise en place d'un cadastre minier et d'un centre de documentation modernes; (vii) développement de l'offre et des capacités nationales de formation de cadres et techniciens géologues, miniers et pétroliers; (viii) développement des capacités nationales en expertises géochimiques, géologiques et minières indépendantes, etc.

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET FACTEURS-CLE DE SUCCES

L'intégration de la Guinée-Bissau dans le commerce régional et mondial demeure encore faible et contribue à maintenir ses populations dans la pauvreté et le pays parmi les Nations les moins développées du globe. Cette situation peut et doit changer, car la Guinée-Bissau dispose de potentiels énormes dans l'agriculture au sens large, dans la pêche, dans le tourisme et dans les mines, comme l'indique le diagnostic établi dans ces différents secteurs.

Les contraintes demeurent élevées et doivent être levées sans tarder.

Elles concernent d'abord la fragilité du cadre politique, suscitant le manque de mise en œuvre sur la durée des stratégies de développement, le désintérêt du secteur privé pour investir et la « fatigue » des partenaires techniques et financiers dont le soutien demeure encore précieux pour le pays. La stabilité des institutions politiques est donc un pré-requis incontournable pour enclencher toute dynamique de relance du commerce et de la croissance économique en Guinée-Bissau.

Une autre contrainte à relever réside dans la faiblesse des capacités de l'Administration publique qui est confrontée à différents problèmes, compte tenu notamment des contraintes budgétaires de l'Etat qui résultent, entre autres, de l'étranglement de l'assiette fiscale. Les niveaux des salaires sont très bas et le Gouvernement fait face régulièrement aux difficultés pour les honorer. Dans le même temps, les dépenses liées aux salaires dans l'Administration Publique représentait 67.4%

des recettes fiscales à la fin 2013², une proportion en relation aux recettes fiscales qui dépasse largement les critères de convergence de l'UEMOA (qui retiennent une norme de 35% au maximum). Cette situation limite les investissements en infrastructures et programmes de développement du pays. Les services de l'Etat manquent ainsi d'équipements adéquats et de budgets de fonctionnement corrects ; ce qui favorise l'absentéisme et la démotivation du personnel, voire la fuite des cerveaux³. Les services souffrent également de l'absence d'une culture et de la valorisation du mérite et de la performance, ainsi que d'une définition claire des missions et responsabilités.

En conséquence de ces faiblesses, les services publics sont défaillants et la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques sont rarement bien effectués.

Au vu de ce qui précède, la réforme et la modernisation de l'administration publique ont été retenues comme des priorités dans la Vision Guinée-Bissau 2025. A cet effet, le Ministère chargé de la Fonction Publique coordonne la formulation d'un plan de réformes dont la mise en œuvre est envisagée sur un horizon de cinq ans (2015-2020)⁴. Le plan intègre les leçons apprises à travers les efforts de réformes précédentes qui n'ont pas abouti faute d'une mise en œuvre concrète. Il met en avant des innovations dans les domaines de la gouvernance et du pilotage, du suivi et de l'évaluation, la mobilisation des parties prenantes –partis politiques, société civile, secteur privé-, pour la réussite de l'initiative.

Ce plan de réforme devra également être décliné au niveau de chaque institution du pays et nécessitera, pour sa mise en œuvre, des moyens importants au niveau des ressources humaines, matérielles et financières ainsi que d'un appui politique élevé. Les efforts de renforcement des capacités du Ministère chargé du Commerce devront ainsi être conçus et mis en œuvre en ligne avec les orientations établies par le programme de réforme du Ministère chargé de la Fonction publique.

Concernant spécifiquement le commerce, la Guinée-Bissau souffrait, jusqu'à récemment, d'une intégration insuffisante de la dimension commerce dans les stratégies nationales de développement.

L'élaboration de la Vision « Tera Ranka » offre de nouvelles perspectives, en ce qu'elle vise à développer les bases productives du pays, en vue de favoriser son insertion harmonieuse dans les échanges régionaux et mondiaux. Les analyses horizontales et sectorielles effectuées dans ce rapport contribuent à renforcer les orientations ainsi définies.

La définition en cours d'une stratégie de politique commerciale, incluant des actions concrètes sur le moyen et le long terme, constitue également un réel atout pour favoriser l'institutionnalisation de la dimension commerce dans tous les secteurs et promouvoir la mobilisation des efforts nationaux pour faire du développement du commerce un axe prioritaire de l'agenda de développement national.

² Arvanitis, Yannis (2015). Perspectives économiques en Afrique, Guinée Bissau 2015, BAfD, OCDE, PNUD, p. 6.

³ République du Guinée Bissau (2010). Opcit, p. 4.

⁴ République de Guinée Bissau (2015). Programme de Réforme et de Modernisation de l'Administration Publique, Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (devenu depuis le remaniement ministériel du 4 juin 2016, Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la sécurité sociale).

Réussir ce pari de la mobilisation nationale en faveur du commerce requiert de mettre en œuvre d'autres mesures spécifiques. D'abord, il importe d'établir le Comité Interministériel du Commerce (CIC). Le CIC sera composé de huit commissions techniques qui permettront de faire le suivi technique des différentes thématiques liées au commerce et d'améliorer donc la cohérence des politiques. La nature de la composition du CIC, qui inclut des acteurs-clé de l'administration publique, y compris les représentants de la primature, du secteur privé et de la société civile, permettra d'institutionnaliser une culture de dialogue et d'ouverture dans la formulation et dans la mise en œuvre de la politique commerciale au niveau national.

La réussite du CIC dépendra de l'engagement politique fort au plus haut niveau du Gouvernement – en particulier du leadership du Ministère en charge du commerce- pour mobiliser l'intérêt et l'engagement d'autres parties prenantes. Il sera également important de mettre en place un Secrétariat exécutif permanent doté des moyens institutionnels, humains et matériels nécessaires pour assurer un bon suivi des décisions et des programmes.

Le Cadre Intégré Renforcé (CIR) peut jouer un rôle significatif, dans le cadre de l'appui institutionnel au Ministère en charge du commerce, pour mettre en place et consolider ces structures de coordination, y compris à travers le processus d'intégration de l'UNMO dans l'organigramme du Ministère chargé du Commerce.

La formulation d'un plan d'actions à moyen terme (2016-2021), à partir de la matrice d'actions de l'EDIC II, permettra la mise en cohérence des priorités identifiées par l'EDIC II avec la stratégie nationale de développement, le Plan Stratégique et Opérationnel « Terra Ranka » ainsi que les politiques sectorielles, en termes de séquence de mise en œuvre. Ce plan d'actions devra ainsi servir de document de base pour la mobilisation des fonds sur cette période auprès du Budget de l'Etat et auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de développement bilatéraux et multilatéraux, pour la mise en œuvre des actions prioritaires de la matrice d'actions de l'EDIC II sur l'intégration du commerce en Guinée - Bissau.

Enfin, il est recommandé d'assurer une liaison efficace entre les institutions de coordination de la politique commerciale –notamment le CIC et son Secrétariat exécutif permanent- avec le cadre de mise en œuvre du Plan Stratégique Opérationnel « Tera Ranka ».

MATRICE D' ACTIONS

Objectifs spécifiques	Etat des lieux	Actions prioritaires	Echéance	Organismes responsables
Politique commerciale				
Objectif général : Accroître la capacité de la Guinée-Bissau à s'intégrer dans les Chaînes de Valeur Mondiales et Régionales en relevant le défi de la mise en œuvre de la politique commerciale et des accords commerciaux.				
Renforcement institutionnel et amélioration de la coordination dans la formulation et la mise en œuvre de la politique commerciale	Faible coordination entre les entités de l'Etat et avec d'autres parties prenantes en matière de politique commerciale	Accélérer la définition en cours d'une politique commerciale qui vise des actions concrètes sur le moyen et le long termes.	Court terme	MCA
	Ministère en charge du commerce a subi des changements institutionnels radicaux ; haut rotation des cadres de direction et faibles capacités technique au niveau du personnel	Créer et opérationnaliser le Comité Interministériel pour le Commerce (CIC) en tant que forum de discussion et de coordination de la politique commerciale du pays	Court terme	MCA
	L'EDIC 2009 avait recommandé la mise en place des conditions pour la mise en œuvre des règlements/directives de l'UEMOA sur la concurrence, mais ces conditions ne sont pas encore réunies	Instaurer un système de recrutement par voie de concours pour faire face aux pénuries du personnel qualifié. Les compétences et connaissances devront être des critères fondamentaux dans la prise de décision de recrutement	Long terme	MAC/MFPSS
		Développer un organigramme et des fiches de poste claires basées sur les besoins actuels et les tâches attribuées au Ministère chargé du Commerce	Court terme	MAC/MFPSS
		Mettre en place des conditions pour la mise en œuvre des règlements/directives de l'UEMOA sur la concurrence	Court Terme	Primature
		Assurer le vote du projet de loi sur la concurrence	Court Terme	Primature
		Rationaliser/coordonner les interventions des organismes de promotion du commerce	Processus continu	Primature
Identifier les besoins de renforcement des capacités des négociateurs, des ministères et des organismes de réglementation sur les questions liées au commerce	La faiblesse des capacités entrave le processus d'identification des intérêts de la Guinée-Bissau à participer dans les chaînes de valeur mondiales et régionales	Poursuivre la sensibilisation sur la mise en œuvre du TEC CEDEAO	Immédiat	Douanes
		Mettre en place des outils d'analyse de l'impact du TEC CEDEAO et de l'APE sur la Guinée-Bissau et diffuser les résultats	Court Terme	MCA/ Direction générale des douanes, MEF
		Organiser des forums de haut niveau sur le commerce afin de maîtriser les positions du gouvernement	Processus continu	MCA
		Assurer le paiement des cotisations de la Guinée-Bissau dans les organisations internationales chargées du commerce	Court Terme	MEF

Objectifs spécifiques	Etat des lieux	Actions prioritaires	Echéance	Organismes responsables
Evaluer la pertinence des cadres réglementaires et institutionnels nationaux en vue d'éviter des obstacles non nécessaires au commerce	La faiblesse des capacités réglementaires et institutionnelles ne permet pas de libérer le potentiel du commerce comme moteur de la croissance La participation dans les accords commerciaux est souvent vue comme une contrainte, et non un moyen de réaliser des objectifs nationaux	Mettre à jour l'inventaire des mesures non tarifaires affectant le commerce des marchandises en Guinée-Bissau	Moyen Terme	Direction du Commerce et de la Concurrence, MAC
		Faire l'inventaire des mesures d'accès au marché, de traitement national et de réglementation intérieure affectant le commerce des services en Guinée-Bissau	Moyen Terme	Direction du Commerce et de la Concurrence, MAC
		Créer/désigner les groupes de travail dédiés au sein du ministère du commerce pour coordonner la mise en œuvre des accords commerciaux (OMC, CEDEAO, UEMOA, APE, ZLEC) par sujet (marchandises, services, concurrence, propriété intellectuelle,..)	Court Terme	Direction du Commerce et de la Concurrence, MAC
		Organiser des consultations multipartites avec les différents organes étatiques, le secteur privé et la société civile sur les objectifs des mesures inventoriées et leurs effets sur le commerce	Processus continu	Direction du Commerce et de la Concurrence, MAC
Facilitation des échanges				
Objectif global: Améliorer la performance de la Guinée-Bissau en matière de facilitation des échanges en réduisant les coûts et les délais des procédures commerciales transfrontalières				
Les parties prenantes participent à la conception et à l'élaboration de la politique et de la réglementation sur la facilitation des échanges.	Il existe un climat de méfiance entre le secteur privé et les autorités gouvernementales. Bien que le gouvernement tienne des événements de diffusion de l'information et de consultation de manière irrégulière, il n'existe aucun processus de consultation des parties prenantes formalisé ni cadre légal applicable.	Établir un Comité national sur la Facilitation des échanges en adoptant une loi de création et en assurant l'opérationnalisation	Moyen terme	MEF/MAC
		Publier à l'avance des projets législatifs et autre réglementation sur le commerce, notamment sur Internet, si possible en Portugais et une langue officielle de l'OMC	Moyen terme	MCA
		Permettre aux opérateurs économiques de soumettre des commentaires avant l'adoption d'une nouvelle réglementation ou modification d'une réglementation existante relative au commerce	Moyen terme	MCA
		Organiser de façon régulière des consultations entre ses organismes présents aux frontières et les négociants ou les autres parties prenantes implantés sur son territoire	Long terme	MEF/MCA
SYDONIA World est installé et opérationnel	SYDONIA++ est déjà mis en place en Guinée-Bissau et la migration vers SYDONIA World a été inscrite comme priorité dans le Plan Stratégique 2014-2018 de la Direction Générale des douanes	Effectuer une évaluation complète des besoins et des capacités existantes, en collaboration et avec le soutien de la CNUCED, en matière de performance douanières	Court terme	Direction générale des douanes, MEF
		Mettre à jour le plan de projet de modernisation des douanes, en collaboration et avec le soutien de la CNUCED, assurant la transition vers SYDONIA World	Court terme	Direction générale des douanes, MEF
		Former une équipe nationale de projet, et développer le prototype à la Direction des Douanes	Moyen terme	Direction générale des douanes, MEF

Objectifs spécifiques	Etat des lieux	Actions prioritaires	Echéance	Organismes responsables
		Déployer le programme dans les principales Délégations de la douane de Guinée-Bissau	Long terme	Direction générale des douanes, MEF
Le système de rémunération de Bissau Link est révisé et amélioré	L'entreprise Bissau Link est rémunérée en fonction des droits de douanes collectés, créant un incitatif à augmenter artificiellement la valeur des marchandises importées pour gonfler les revenus collectés. On note un mécontentement des opérateurs privés qui se plaignent de la suspicion dont font preuve les agents de Bissau Link, des délais de traitement des demandes et de la surévaluation des marchandises.	Faire un audit de Bissau Link et décider sur cette base de sa suppression ou de sa restructuration	Court terme	Direction générale des douanes, MEF
			Moyen terme	Direction générale des douanes, MEF
Une plate-forme informatique est créée, fonctionnelle et elle couvre toutes les taxes et redevances à percevoir dans le Guichet Unique.	Le gouvernement a mis sur pied un guichet unique automatisé pour l'exportation de la noix de cajou, mais il ne répond pas aux demandes des exportateurs de produits autres que la noix de cajou, ni aux importateurs.	Élargir le mandat du guichet unique pour l'exportation de la noix de cajou permettant, en ce qui a trait à l'importation, l'exportation ou le transit de marchandises, de répondre aux demandes raisonnables présentées par des gouvernements et opérateurs économiques, fournir les formulaires et documents requis et recevoir les documents requis	Court terme	MEF /MCA
		Assurer la coordination et l'adhésion des organismes impliqués dans les procédures transfrontalières pour favoriser leur participation au projet de guichet unique	Moyen terme	MCA
		Renforcer les capacités humaines du guichet unique afin de répondre aux demandes raisonnables et fournir les formulaires et les documents requis	Moyen terme	MCA
		Lancer un guichet unique pilot à Bissau en assurant le suivi et l'évaluation de sa performance et de la satisfaction des opérateurs économiques	Moyen terme	MCA
Les redevances et impositions requises pour les opérations transfrontalières sont transparentes et régulièrement révisées afin d'en réduire le nombre et leur diversité	En Guinée-Bissau, les redevances et impositions exigées ne sont pas facilement accessibles et le problème de manque de transparence empêche l'établissement d'une liste exhaustive des prélèvements exigés.	Effectuer un recensement complet de l'ensemble des redevances et impositions requises pour les opérations transfrontalières d'exportations et d'importation	Court terme	MEF
		Publier, y compris sur Internet, les résultats du recensement de manière facilement accessible aux opérateurs économiques nationaux et étrangers, si possible en portugais et dans une langue officielle de l'OMC	Moyen terme	MEF
		Mettre en place un système de révision des redevances et impositions afin d'en réduire le nombre et leur diversité, en consultant les opérateurs économiques	Moyen terme	MEF

Objectifs spécifiques	Etat des lieux	Actions prioritaires	Echéance	Organismes responsables
Compétitivité				
Objectif global: Promouvoir le développement du secteur privé et améliorer le climat des affaires en Guinée Bissau				
Objectifs spécifiques	Etat des lieux	Actions prioritaires	Echéance	Organismes responsables
Améliorer le climat des affaires	<p>Le CFE agit comme guichet unique mais les coûts restent élevés</p> <p>Le nouveau Code des investissements a été promulgué en 2011. La loi d'investissement prévoit les PPP.</p> <p>En Guinée-Bissau, en 2015, il existe 46 paiements de types d'impôts et taxes à effectuer chaque année, la valeur la plus élevée des pays de la CPLP, avec la Guinée équatoriale</p>	Réformer et décentraliser au niveau national le CFE	Court terme	MEF et autres ministères concernés avec le CFE
		Formuler et promulguer les textes d'application du code d'investissement 2011	Court terme	MEF/MIJ
		Prendre une loi sur les Partenariat Public Privé (PPP)	Moyen terme	MEF/MIJ
		Clarifier et promulguer la taxe foncière urbaine; formuler les textes d'application	Court terme	MEF/MADR/MIJ
		Mettre en œuvre le système de réformes en cours	Moyen terme	MEF
		Achever le processus de transformation de la DGPIP dans une agence de promotion de l'investissement privé	Court terme	MEF
Renforcement et développement des infrastructures liées au commerce	<p>Certains progrès ont été accomplis dans la remise en état du réseau routier du pays. Mais la préservation du patrimoine routier n'est toujours pas garantie.</p> <p>Le port de Bissau ne présente toujours pas les conditions nécessaires pour une exploitation moderne et aux coûts compétitifs</p> <p>La piste du seul aéroport national et les voies de circulation et les panneaux de stationnement pour les avions ont besoin d'être remis en état</p> <p>En dépit de la bonne performance de l'ARN, la régulation des conditions de concurrence et de la qualité du service fourni par les trois opérateurs, n'est pas satisfaisante ainsi que pour assurer l'accès aux télécommunications</p>	Actualiser et mettre en œuvre de la lettre de politique du secteur des transports, avec une définition claire du rôle de l'Institut Maritime National	Court terme	SETC
		Réhabiliter le Port de Bissau y compris le retrait des navires coulés à Bissau, le balisage et la signalisation des côtes maritimes et des canaux d'accès au port	Court terme	IMP/SETC
		Réhabiliter la piste et moderniser les équipements d'appui à la navigation aérienne et à la sécurité à l'aéroport <i>international Osvaldo Vieira</i> et la construction d'un terminal de fret et de chargement respectant les exigences de l'OACI	Moyen terme	SETC/AACGB
		Assurer un service d'interconnexion efficace et sans interruption entre les réseaux de télécommunications de tous les opérateurs	Moyen terme	SETC
		Créer les conditions d'accès aux nouvelles technologies de l'information et des télécommunications dans les régions, aux populations les plus isolées;	Long terme	SETC/ANR

Objectifs spécifiques	Etat des lieux	Actions prioritaires	Echéance	Organismes responsables
	dans les zones les plus isolées du pays	Achever la restructuration et de la privatisation des entreprises Guinée-Telecom et Guinetel	Court terme	MEF/ SETC/ ANR
	Une faible capacité de production d'électricité à Bissau qui est de 11 MW et rien dans les autres localités du pays dont certaines sont partiellement desservies par des producteurs privés. Le taux de perte sur le réseau de distribution est de 47% du fait de l'état de vétusté des infrastructures et de la fraude	Améliorer l'état et la gestion du réseau électrique et du réseau d'eau	Moyen terme	EAGB
Renforcement des services d'appui au secteur privé, en particulier les PME	Le FUNPI est géré par un comité mixte, dont l'exercice fait l'objet d'une vérification à ce stade. Le FUNPI n'a pas été en mesure d'assurer un niveau élevé de professionnalisme.	Mettre à jour les statuts et le fonctionnement de FUNPI sous gestion privée et indépendante	Court terme	MEF/MCA/CCIAS
	Secteur privé très embryonnaire et une grande incidence d'informalité ; besoin de de renforcement des capacités de gestion et technique dans le secteur privé	Créer et opérationnaliser une agence de promotion des PME afin d'encourager les jeunes, les femmes et les entrepreneurs informelles, avec la facilitation de l'accès aux technologies appropriées	Moyen terme	MEF/MCA/CCIAS
		Assister l'INAFOR dans l'actualisation des partenariats et son opérationnalisation pour offrir des cours professionnels d'intérêt pour le secteur privé national	Long terme	MEN/INAFOR/CCIAS/CEDEAO
		Mettre en œuvre des centres de gestion agréés et l'expansion du programme de formation sur les procédures comptables de SYSCOA et l'évaluation des projets Construire le Port de Buba Transformer le Port de Cacheu en un port commercial international alternatif Élaborer un Plan directeur pour le développement du port de la Guinée-Bissau	Moyen terme	CCIAS/UEMOA/MEF/ Bureaux d'études

Normalisation, qualité et emballage				
Objectif global: Développer une stratégie nationale de normalisation et de promotion de la qualité				
Objectifs spécifiques	Etat des lieux	Actions prioritaires	Echéance	Organismes responsables
Le renforcement du système national de qualité	Absence d'une loi sur la normalisation. Existence d'une Direction des services de la normalisation et de la promotion de la qualité.	Elaborer une loi-cadre sur la normalisation	Court terme	MEI
		Créer l'Organe National de Normalisation et de promotion de la qualité	Long terme	MEI
Créer la marque bissau-guinéenne et labéliser des cultures de rente	Exportation des produits de rente bissau-guinéens par les pays voisins sans certification des autorités nationales Existence des entreprises agricoles d'exportation ayant déjà obtenues la certification biologique pour leurs produits	Élaborer et adopter la loi portant sur la création de la marque nationale	Moyen terme	MEI/MADR
		Engager la procédure de certification biologique des produits par une institution internationalement reconnue	Moyen terme	
Renforcer les capacités et l'infrastructure qualité	Insuffisance des ressources humaines qualifiées y compris dans les nouvelles technologies d'analyses et d'essais Existence des laboratoires sous-équipés	Renforcer les techniques des structures d'analyses et d'essai	Long terme	MEI/ M Saude / M Pêche / MADR
		Recruter et renforcer les capacités du personnel	Long terme	
Créer ou réhabiliter l'usine d'emballage	Absence d'une usine de fabrication des emballages utilisés pour la commercialisation et l'exportation des produits de rente	Encourager la création d'une usine de fabrication d'emballage	Long terme	MEI
		Interdire l'importation des contenants des produits chimiques et la réutilisation des bouteilles en plastiques	Long terme	
Riz				
Objectif global : Parvenir à une production de 450 000 tonnes de riz jusqu'en 2020 pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et de 510 000 tonnes en 2025 afin d'exporter les excédents et de créer 200 000 postes de travail à l'horizon 2025				
Objectifs spécifiques	Etat des lieux	Actions prioritaires	Echéance	Organismes responsables
Récupération et amélioration de terrains de mangrove et de vallées d'eau douce pour la culture du riz afin d'augmenter la production	Très faible production de riz qui ne satisfait pas la consommation de la population de la Guinée-Bissau Les rendements sont encore très faibles	Procéder à l'achat d'équipements pour la construction et réhabilitation d'infrastructures hydro-agricoles et de stockage (digues, barrages, canaux d'irrigation et de drainage, entrepôts)	Long terme	MADR/ONG/ INPA
		Assurer une meilleure gestion de l'eau dans les parcelles		
		Favoriser la réalisation de nouvelles pratiques culturales (sarclage, traitements phytosanitaires)		
		Mettre en place d'un crédit agricole bonifié		
		Soutenir la mécanisation à tous les niveaux de la production, y compris pour les opérations de post-récolte		
Promouvoir les centres d'assistance technique pour le soutien de la mécanisation agricole				

Objectifs spécifiques	Etat des lieux	Actions prioritaires	Echéance	Organismes responsables
Renforcer les programmes de recherche concernant les céréales	Faibles systèmes de recherche et de vulgarisation. Les infrastructures de recherche actuelles dans tous les centres sont délabrées et leurs équipements en panne et obsolètes. Les ressources humaines de l'INPA sont insuffisantes.	Nouer des collaborations avec NERICA, l'IRRI et d'autres institutions internationales pour soutenir l'INPA.	Court terme	MADR/INPA/ONGs
		Renforcer les capacités de l'INPA	Long terme	MADR/INPA/ONGs
		Soutenir la production et la certification de semences de riz et d'autres céréales	Long terme	MADR/ONGs
Promouvoir et améliorer la transformation du riz grâce à des unités de moyenne et grande capacité	Actuellement il n'existe pas d'unités de décorticage/transformation mécanisée du riz et d'autres céréales	Acheter les équipements de transformation du riz	Moyen terme	MADR/ONGs
		Soutenir techniquement l'amélioration de la chaîne de valeurs du riz	Long terme	MADR/MCA
Soutenir la commercialisation des céréales	Les infrastructures routières, surtout les pistes rurales qui sont détériorées dans l'ensemble du territoire national.	Réhabiliter le réseau routier, notamment les pistes rurales dans les principales zones de production de céréales	Moyen terme	MOPCU
		Améliorer les circuits commerciaux internes et transfrontaliers	Moyen terme	MCA/CCIAS
		Réviser les critères pour l'octroi des licences et octroi de licences de commercialisation	Court terme	
		Construire et réhabiliter les infrastructures d'entreposage et de commercialisation (entrepôts, banques céréalières, marchés)	Long terme	
Promouvoir la production locale du riz et l'accès au marché	Très faible production de riz qui ne satisfait pas la consommation de la population de la Guinée-Bissau mais important potentiel	Soutenir le projet de promotion de la riziculture en faveur des jeunes (PPRFJ)	Moyen terme	MADR/MCA

Cajou

Objectif global : Quadrupler la production de noix de cajou pour atteindre la valeur de 550 millions \$ et atteindre taux de transformation d'environ 30% en 2025

Objectifs spécifiques	Etat des lieux	Actions prioritaires	Echéance	Organismes responsables
Améliorer la production et le rendement de la noix de cajou	On estime la production de noix de cajou oscille autour de 200.000 tons; Il y a potentiel pour augmenter la production Le rendement 500-600 kg / ha Les plantations ne suivent pas les bonnes pratiques agricoles Les producteurs manquent l'encadrement	Intensifier et améliorer les conditions techniques de production (p. ex. matériel végétal, maladies)	Court terme	MADR/INPA/ ANCA
		Identifier et diffuser de nouvelles variétés	Long terme	
		Donner un appui et des conseils aux producteurs	Court terme	
		Promouvoir les parcs d'assistance technique pour soutenir la mécanisation agricole	Long terme	
		Soutenir le développement des entreprises familiales	Court terme	MADR/INPA/ ANCA

	technique; Ils ne respectent pas les pratiques appropriées de récolte et post-récolte des noix (châtaignes récoltées avant maturité, stockage inapproprié, etc.)			
Renforcer les capacités de recherche pour l'amélioration de la production de noix de cajou	Il n'y a pas de programmes de recherche sur les noix de cajou L'INPA manque d'infrastructure et du personnel technique à la hauteur de défis du secteur de noix de cajou	Renforcer la coopération entre INPA et EMBRAPA (Brésil)	Moyen terme	MADR/INPA

Objectifs spécifiques	Etat des lieux	Actions prioritaires	Echéance	Organismes responsables
Développer la chaîne de valeur de la noix de cajou	Le Guinée Bissau export la noix de cajou brut Inexistence de partenaires ayant des capacités pour soutenir le secteur de la noix de cajou Les producteurs ne bénéficient pas de crédit agricole	Acquérir des équipements de traitement de noix de cajou	Court terme	MADR/MCA/CCIAs
		Fournir un appui technique pour améliorer la chaîne de valeur de la noix de cajou	Court terme	MADR/MCI/CCIAs
		Promouvoir les établissements de crédit dans les zones rurales	Court terme	MEF/MADR/CCIAs/IMFs
Soutenir la commercialisation de la noix de cajou	Les voies d'accès aux zones de production sont dans un état de délabrement L'octroi de licences par le gouvernement est souvent fait de manière injuste	Réhabiliter les pistes rurales, dans les principales zones de production de cajou	Court terme	MOPCU
		Améliorer les circuits commerciaux internes et transfrontaliers	Moyen terme	MADR/MCA/CCIAs
		Octroyer les licences de commercialisation de manière judicieuse et équitable.	Court terme	MCA
		Revoir les critères d'octroi de certificats d'exportation		

Élevage

Objectif global : Constituer une offre de produits d'origine animale compétitive et de qualité, sur une base durable, contribuant de manière significative à la sécurité alimentaire du pays et à l'amélioration des conditions de vie des populations/éleveurs ainsi qu'à la réduction de la pauvreté

Objectifs spécifiques	Etat des lieux	Actions prioritaires	Echéance	Organismes responsables
Améliorer la bonne gouvernance dans le secteur de l'Élevage	Cadre juridique et réglementaire dépassé et pas en norme avec la cadre régional en matière de santé animale Caractère marginal des investissements publics dans le secteur et manque de budget opérationnel pour le fonctionnement des services de l'élevage	Adopter des réformes institutionnelles permettant d'améliorer l'organisation et le fonctionnement des services d'élevage	Moyen terme	DGP, MADR
		Mettre en œuvre une législation et des normes nationales et communautaires en matière de santé animale et de sécurité alimentaire	Moyen terme	
		Assurer l'adéquation des ressources physiques et financières des services d'élevage avec des missions qui leur sont attribuées	Long terme	
		Créer un système d'information sur le secteur avec des enquêtes et des évaluations permanentes ainsi qu'un suivi organisé	Moyen terme	
		Institutionnaliser un Fonds de Développement de l'Élevage	Long terme	
		Réhabiliter et agrandir la <i>Direção Geral da Pecuária</i> (Direction générale de l'élevage), y compris le laboratoire national d'analyse vétérinaire	Long terme	

		Former le personnel des services d'élevage	Long terme	
Améliorer la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale	Incidence des maladies zoonotiques qui se traduit en pertes de production Absence de couverture nationale de la surveillance épidémiologique et de dispositif de surveillance active Absence d'installations de quarantaine pour le contrôle de maladies introduites par des transactions commerciales	Organiser des campagnes de vaccination systématiques contre les maladies prioritaires qui impliquent des services vétérinaires publics et du secteur privé, sur la base de mandats de santé	Court terme	DGP/DSV/DG Laboratoire, MADR
		Renforcer le Réseau de Vigilance Épidémiologique National	Long terme	
		Moderniser les laboratoires de diagnostics de maladies animales et d'analyse de la qualité des denrées alimentaires d'origine animale ainsi que les produits vétérinaires		
		Établir un centre de vente de produits vétérinaires afin de faciliter la couverture de la santé animale		
Développement de la production animale, comprenant les oiseaux et les petits ruminants	Absence d'aliments préparés au niveau local en conséquence de l'absence d'unités de production d'aliments concentrés	Intensifier et diversifier les animaux de cycle court	Moyen terme	DGP/DSPA, MADR
		Faciliter l'accès au financement aux agriculteurs éleveurs	Long terme	
		Aider la transformation et la conservation de produits d'origine animale	Long terme	
		Améliorer la coordination du secteur y compris à travers la création de mécanismes de consultation entre les acteurs de la chaîne institutionnelle et les privés	Court terme	
Développement de l'Initiative privée dans le secteur de l'Élevage	Faible organisation des acteurs ; manque de capacité technique, financière, etc. pour le développement de leurs activités.	Encourager la création de PME	Moyen terme	MADR/MCA
		Faciliter l'accès aux facteurs de production (intrants) et aux équipements de production et de transformation		
	Les abattoirs existants ne possèdent aucune conditions appropriées pour un meilleur fonctionnement	Institutionnaliser l'exercice privé du métier de vétérinaire	Long terme	
	Soutenir la promotion de petites unités de traitement de viande et de produits dérivés	Moyen terme		
Améliorer les infrastructures d'appui à l'élevage	Infrastructures de l'élevage presque inexistantes (aucuns couloirs de transhumance, points d'eau pour l'abreuvement du bétail) ; absence de marchés dans la quasi-totalité du pays	Améliorer les couloirs de transhumance et autres infrastructures connexes	Long terme	MADR/MCA/ CCIAS
		Construire des équipements et des abattoirs ainsi que des points de vente de produits d'origine animale		
		Améliorer la gestion des marchés		

Horticulture				
Objectif global : Promotion des chaînes de valeur dans l'horticulture, dynamisation du commerce et poursuite du bien-être des populations de la Guinée-Bissau				
Objectifs spécifiques	Etat des lieux	Actions prioritaires	Echéance	Organismes responsables
Vision stratégique sectorielle d'une horticulture durable inscrite dans des documents de planification en Guinée-Bissau	L'EDIC 2009 très peu spécifique quant à la chaîne de valeurs dans l'horticulture Aucune référence aux mesures d'adaptation aux changements climatiques dans l'EDIC I, PNIA, dont le « Terra Ranka » s'inspire plus osé en ce qui concerne les mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole	Formuler un Plan National de développement horticole. Légumes et fruits prioritaires pour le développement du secteur: tomates, oignons, melons, pastèques, poivrons, haricots verts, pommes de terre, aubergine/djagatu, piment fort, gombo, mangue et avocat.	Court terme	MADR/MRN/Secrétaire d'état à l'environnement/
Augmentation de la production et de la productivité des espèces et variétés horticoles prioritaires	Structure de recherche fragilisée, équipements insuffisants et obsolètes, démotivation du personnel et manque de financement pour la recherche Marchés de commercialisation d'intrants agricoles non structurés	Procéder à des essais variétaux réalisés, leurs résultats étant disponibles et appliqués lors de la culture des 12 espèces les plus intéressantes indiquées par le MADR	Long terme	MADR/INPA
		Mieux structurer le système de vulgarisation et d'animation rurale en valorisant les partenariats avec la société civile (ONG, Associations d'agricultures), les entreprises et d'autres acteurs des filières horticoles	Moyen terme	MADR/ANAG/ONGs
		Réglementer et mieux contrôler la commercialisation des intrants agricoles de production en particulier pour ce qui concerne les pesticides, les graines et les engrais	Court terme	MADR/MCA/ANAG/CCIAS
		Assurer la formation et le renforcement des capacités des Acteurs de la chaîne de valeurs	Moyen terme	MADR/MCA/ANAG/CCIAS/AMAE
Techniques adaptées de production et commercialisation des produits prioritaires implantées dans toutes leurs phases dans la chaîne de valeurs horticoles	Graines horticoles utilisées susceptibles d'être dégénérées ; matériel végétal fruitier également en risque, techniques d'arrosage dépassées. Absence de maîtrise lors des opérations de l'après-récolte.	Appliquer des techniques de production améliorées sur les champs ouverts et sur les cultures protégées	Long terme	MADR, DGA/INPA/ANAG
		Installer et faire fonctionner un laboratoire de référence pour l'agriculture et l'agro-industrie, garantir la traçabilité des produits assurer la reconnaissance des autorités compétentes pour la certification à la qualité	Court terme	MADR/MCA/MCA/Institut de la Qualité/INPA/Institution d'inspection des activités économiques
		Assurer une maîtrise technique des opérations de post-récolte sur la chaîne de la commercialisation en Guinée-Bissau	Long terme	MADR/MCA/AMAE/inspection des activités économiques/ Entreprises de

				certification de la qualité
		Procéder à une dissémination des technologies de production, transformation et conservation	Moyen terme	MADR/INPA/MCA/Institut de la Qualité/ANAG/AMAE/CCIAS
		Améliorer les circuits et les conditions de commercialisation	Moyen terme	MADR/MCA/ANAG/AMAE/CCIAS

Pêche et Aquaculture

Objectif global: Augmenter la contribution du secteur de la pêche au développement de l'économie et du bien-être national grâce à une exploitation durable des ressources piscicoles marines sur le plan économique et environnemental

Objectifs spécifiques	Etat des lieux	Actions prioritaires	Echéance	Organismes responsables
Renforcer l'administration de la pêche	Le service de la pêche affaibli par le manque des infrastructures et de moyen financier et humain adéquates. Faible mise en œuvre et contrôle des plans annuel de gestion et d'exploitation des ressources halieutiques	Mettre en œuvre des mesures de restructuration de l'administration publique des pêches et qualifier ses ressources humaines	Moyen terme	MP/MFPSS
		Appliquer les plans annuels de ressources halieutiques	Court terme	MP
		Renforcer le Système Participatif de Gestion des Pêcheries	Court terme	MP
Soutenir la recherche halieutique et améliorer la connaissance de l'état des ressources	Il n'y a pas de données précises sur la situation des ressources de la pêche à cause d'une présence insuffisante sur le territoire et faibles capacités des institutions de la pêche	Réaliser régulièrement des campagnes de pêche expérimentale	Moyen terme	CIPA
		Recueillir et analyser les données statistiques	Long terme	MP/CIPA
		Soutenir la participation aux réunions des comités scientifiques	Long terme	MP/CIPA
Assurer la qualité hygiéno-sanitaire de la chaîne du poisson visant la certification pour les marches d'exportation	Manque des infrastructures de qualité et des ressources humaines qualifiées pour la gestion de la qualité tout au long de la chaîne de valeur	Former les Inspecteurs en gestion et contrôle des non-conformités, réclamations, actions correctives, préventives et d'amélioration.	Long terme	MP/CIPA-AC
		Passer des accords de certification sanitaire/salubrité au niveau régional et mondial	Court terme	MP/CIPA-AC
		Procéder à l'envoi d'échantillons à analyser à l'extérieur et réaliser des tests inter-laboratoires	Court terme	MP/CIPA-AC
		Établir des rapports de partenariat avec des entités congénères	Court terme	MP/CIPA-AC
		Préparer le laboratoire d'accréditation dans les paramètres physico-chimiques et microbiologiques	Long terme	CMP/CIPA/
Promouvoir le développement de la Pêche Industrielle	Les captures de la pêche industrielle ne débarquent pas dans le pays	Construire un port de pêche industrielle	Long terme	MP/MEF/MOPCU/CCIAS
		Construire et équiper d'une unité de conservation et traitement de poisson	Long terme	MP/MEF/MOPCU/CCIAS
	Manque des infrastructures économiques pour le développement de l'industrie locale	Promouvoir les études de Marché Externes	Court terme	MP/MAC/MEF/CCIAS
		Construire une usine d'emballages de poisson	Moyen terme	MEF/MOPCU/CCIAS

		Mettre en œuvre des mesures visant à intégrer la flotte off-shore à l'économie nationale.	Moyen terme	MP/ANEP
		Créer une ligne de crédit pour les opérateurs du sous-secteur de la pêche industrielle	Long terme	MP/MEF/ANEP
Promouvoir le développement de la pêche artisanale	La pêche artisanale contribue à la sécurité alimentaire et à la création d'emploi artisanal La pêche artisanale est très peu encadrée par l'Etat ; grande dispersion des points de débarquement	Construire et équiper des pôles de débarquement pour la pêche artisanale	Moyen terme	MP/MEF/MOPCU/ANEP/CCIAS
		Procéder à l'amélioration et l'adéquation des infrastructures de débarquement, conservation et transformation pour la pêche artisanale	Moyen terme	MP/MEF/MOPCU/ANEP/CCIAS
		Promouvoir et améliorer le circuit commercial des poissons frais dans le domaine des transports et établissements de vente de poisson	Court terme	MP/MEF/MOPCU/ANEP/CCIAS
		Former le personnel technique et les agents de la ligne de pêche dans les techniques de pêche, sonde, GPS, manutention du poisson, les techniques de conservation, de traitement, d'expédition, de statistiques et d'autres domaines	Court terme	MP/MAC/MEF/ANAPA
		Faciliter l'accès au financement par les intervenants de la ligne de pêche, à savoir Les pêcheurs, les transformateurs et les détaillants	Moyen terme	MP/MEF/ANAPAANEP
Développement de l'aquaculture	Grand potentiel pour le développement de l'aquaculture actuellement inexploités Manque de vision globale pour le développement du secteur Très faibles investissements publics ou privés	Formuler le Plan Quinquennal de Développement de l'Aquaculture	Court terme	MP/ANAPA
		Identifier les zones favorables au développement de l'aquaculture	Court terme	MP/ANAPA
		Créer un centre de formation professionnelle en aquaculture	Long terme	PM/MADR/ANAPA
		Qualifier les producteurs, techniciens et travailleurs en matière de diffusion de bonnes pratiques de maniement et de mesure de biosécurité	Long terme	PM/ANAPA
		Implémenter, renforcer et suivre les projets représentatifs dans le domaine de la pisciculture adaptés à la réalité des régions des pays	Long terme	PM/ANAPA
		Mise en place d'échanges avec des producteurs, gestionnaires et techniciens d'autres pays de la sous-région et du monde	Court terme	PM/ANAPA

Tourisme

Objectif global : Promouvoir une nouvelle image de la Guinée-Bissau au niveau international par l'intermédiaire de l'archipel des Bijagós afin de susciter l'intérêt des investisseurs à exploiter le potentiel touristique, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté et à la diversification de l'économie

Améliorer l'administration du Secteur Touristique	Sensibilité pour l'amélioration et le développement du secteur de tourisme comme troisième pilier de l'économie de la Guinée-Bissau	Mettre à jour le Plan National stratégique du Tourisme	Moyen terme	MT/MEF/IBAP
		Mettre à jour le projet de loi du tourisme pour considération et approbation par le Conseil des Ministres		
		Mettre à jour de la réglementation du fond du tourisme et sa considération au Conseil des Ministres pour approbation	Moyen terme	MT/MEF/IBAP
		Formuler une loi de la Pêche et chasse sportive dans le cadre de la loi générale de la Pêche	Court terme	MT/MEF/IBAP
		Réactiver le Conseil National du Tourisme	Court terme	MT/
		Octroyer une formation et des stages professionnels pour les	Long terme	MT/MEN/PTFs

		techniciens du Ministère et qualification des techniciens d'inspection sur la réglementation du secteur		
		Mener une étude pour faire le zonage touristique		
Renforcer la capacité des hôtels et des opérateurs du secteur touristique en général	Offre de lits très réduite, il faut implanter plus d'hôtels	Former et qualifier les ressources humaines en matière d'hôtellerie et de tourisme grâce à la création d'une école supérieure d'hôtellerie et de tourisme	Long terme	MT//MEN/École organisationnelle industrielle de Madrid/Casa África de Espanha
		Élaborer des règlements et des normes de qualité par le biais du régime juridique d'activités touristiques et hôtelières, contenant la classification des complexes et le Règlement de l'Inspection. Soumettre au Conseil des Ministres le règlement d'inspection pour l'appréciation et approbation éventuelle	Moyen terme	MT//MIJ
		Stimuler la création d'un fonds d'infrastructures publiques de la destination touristique et valorisation des sites attractifs	Long terme	MT//MEF/IBAP/Fondation BioGuiné
		Créer des cours professionnels de courte durée en matière de Réception, Barman, Femme de chambre, Guide touristique et Cuisine Mobiliser les partenaires financiers pour faciliter les transactions commerciales des touristes et investisseurs	Moyen terme	MT//MEN/Centres de formation professionnelle
Faire de l'archipel des Bijagós une destination écotouristique d'excellence au niveau mondial	L'archipel des Bijagós est la principale offre touristique en Guinée-Bissau	Créer un plan intégré pour le développement du tourisme dans les îles Bijagós	Moyen terme	MT//IBAP/Fondation BioGuiné
		Concrétiser un programme diversifié d'urgence pour améliorer les services de santé, sécurité, transport et télécommunications dans l'archipel des Bijagós	Long terme	MT//IBAP/Fondation BioGuiné
		Moderniser l'aérodrome de Bubaque et adoption des normes pour la réception des vols régionaux	Moyen terme	MT//MEF/IBAP/Fondation BioGuiné
		Promouvoir des vols charters vers Bubaque	Court terme	MT
		Promouvoir la création d'une ligne de transport maritime entre les îles et pour la connexion avec les pays de la sous-région	Moyen terme	MT
Définir le segment écotourisme comme principale offre touristique du pays et lancer le tourisme ornithologique	La vocation du pays concernant le tourisme écologique est inégalable en raison de l'existence de plusieurs attraits liés à la nature	Élaborer des lignes d'orientation pour le développement de l'écotourisme	Court terme	MT /IBAP
		Créer des miradors dans les zones fréquentées par les oiseaux et promotion de l'ornithologie	Long terme	MT /IBAP/UICN/Fondation MAVA
Développer le tourisme historico-culturel pour diversifier l'offre	Il y a un grand potentiel dans le pays en matière d'offre de ce segment, basé sur les villes emblématiques (Bissau, Bolama, Cache et Bafatá), architecture, monuments et ethnicité (près de 32 ethnies)	Créer et diffuser l'agenda national des principales manifestations culturelles, carnaval inclus	Court terme	MT /SEJCD
		Création de musées dans la ville de Bissau et dans les villes historiques du pays comme Cacheu et Bolama	Long terme	MT /SEJCD//CM/ MOPCU
		Créer un programme de récupération et valorisation des patrimoines architectoniques dispersés dans le pays	Long terme	MT /SEJCD/MOPCU

		Créer l'école des arts et métiers	Moyen terme	MT
Promouvoir le Marketing actif de la destination Guinée-Bissau en vue de capter des investissements et d'augmenter l'entrée de visiteurs	Absence aux foires internationales de tourisme et manque d'instruments de promotion	Élaborer un code d'investissement touristique	Court terme	MT /IBAP/CAIA/ MOPCU
		Instituer un salon du tourisme de Bissau (SATURBI)	Moyen terme	MT /SEJCD/DGPI/MEF
		Créer un plan stratégique intégré de communication et de marketing incluant la réalisation et l'officialisation d'un festival international de Bissau et participation aux foires internationales de tourisme et d'artisanat	Long terme	MT /SEJCD/COGEDIR
		Créer une image de marque du tourisme en Guinée-Bissau	Moyen terme	MT
Mines et hydrocarbures				
Objectif global : Améliorer la transparence, la capacité de gestion et les ressources humaines dans les industries extractives afin de maximiser leur contribution au développement durable de Guinée Bissau				
Compléter le cadre d'orientation et réglementaire de la politique minière et pétrolière	Les orientations et objectifs retenus dans Guinée Bissau 2025 pour le secteur (production et commerce) : la filière Mine constituera le 4ème moteur de croissance Code minier de 2000 et code pétrolier de 1982 révisés en 2014 mais textes d'applications toujours pas élaborés	Elaborer une politique et d'une stratégie nationales de développement du secteur minier	Court terme	MRN, DGGM
		Elaborer une politique et d'une stratégie nationales de développement du secteur pétrolier	Court terme	MRN/Petroguin
		Elaborer des textes d'application du code minier de 2014	Court terme	MRN, DGGM
		Elaborer des textes d'application du code pétrolier	Court terme	MRN/Petroguin
Adhérer à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)	Un Groupe de travail multipartite sur les Industries extractives a été mis en place depuis 2010. Mais toujours pas d'adhésion à l'ITIE	Effectuer une déclaration officielle au plus haut niveau politique de la volonté d'adhésion à l'ITIE	Court terme	Présidence/Primature/ MRN, DGGM/ MEF/Petroguin
		Faire une saisine officielle du Président du Conseil d'Administration de la l'ITIE par le MRN pour une demande d'Adhésion	Court terme	MRN, DGGM/MEF/ Petroguin
Auditer sur le plan juridique et technique et de manière indépendante les projets miniers et contrats miniers et pétroliers	Existence de controverses et d'un climat assez suspicieux entre les pouvoirs publics et les certains promoteurs, notamment miniers et pétroliers	Procéder à un Audit juridique et technique indépendant des projets et contrats miniers (phosphate, bauxite, minéraux lourds)	Court terme	MRN, DGGM/MEF/ Facilité juridique BAD

		Procéder à un Audit juridique et technique indépendant des projets et contrats pétroliers	Court terme	MRN, DGGM/MEF/ Petroguin/ Facilité juridique BAD
Augmenter la transparence dans l'application des codes miniers et pétroliers	Existence de controverses et d'un climat assez suspicieux entre les pouvoirs publics et les certains promoteurs, notamment miniers	Supprimer toute référence au pouvoir discrétionnaire du Ministre dans le Code minier et le code pétrolier	Court terme	MRN, DGGM /MEF/ Petroguin
Développer les capacités en négociation et suivi des contrats miniers et pétroliers	Plusieurs ateliers sous régionaux de formations ont été organisés sur la thèse de la négociation des contrats miniers ces dernières années par les PTF (PNUD, BM, BAD, UEMOA) mais il n'y a pas assez de cohérence et de suivi dans la participation de la Guinée Bissau (MRN, DGGM, MF),	Mettre en place une Task force interministérielle pour la négociation des contrats miniers	Court terme	MRN, DGGM/MEF
		Mettre en place une Task force interministérielle la négociation des contrats pétroliers	Court terme	MRN/MEF/Petroguin
		Elaborer et mettre en œuvre un programme pluriannuel de formation et de mise à niveau des membres des deux task force	Moyen terme	MRN, DGGM//MEF/ Petroguin/PTFs (BM, BAD, PNUD etc.)
		Mettre en place un dispositif de veille et d'intelligence économique	Moyen terme	MRN, DGGM//MEF/ Petroguin
Moderniser et renforcer les capacités de l'Administration minière	La mise en place d'un cadastre minier est prévue dans le cadre du PATSIE en cours Mais la modernisation de la DGGM doit être accompagnée également par une bonne conservation et un bon archivage et des documents, cartes et carotte de sondages	Mettre en place un centre de documentation moderne	Court terme	MRN/MEF/DGGM/ Petroguin
		Mettre en place une cartothèque moderne	Moyen terme	MRN/DGGM/PTFs (Banque Mondiale etc.)
Développer l'offre et les capacités nationales de formation de cadres et techniciens géologues, géochimiques, miniers et pétroliers indépendants.	Il n'existe à ce jour qu'une formation généraliste en géologie jusqu'au niveau de la Licence. Il n'existe pas à ce jour en Guinée Bissau de laboratoire de recherche et d'analyses géochimiques et minérales	Créer un Institut Supérieur des Mines, de la Géologie et de recherches et analyses géochimiques et minérales.	Moyen terme	MEN/MRN

INTRODUCTION

Délimitée au nord par le Sénégal, au sud et à l'est par la République de Guinée (Conakry) et à l'ouest par l'océan Atlantique, la Guinée-Bissau couvre une superficie de 36.125 km², dont 39% à vocation agricole. Sa population est estimée à environ 1,7 million d'habitants et son taux de croissance démographique est de 2,54% par an.

Au plan politique, la Guinée-Bissau a connu, au cours des trois dernières années, une période très difficile de son développement, caractérisée par la suspension de la coopération de ses principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux, suite au coup d'état du 12 avril 2012. Cette situation a engendré des difficultés financières et a également affecté fortement la gouvernance du pays ainsi que la situation sociale, aggravant la précarité des conditions de vie de la population. La mise en place de nouvelles Autorités issues des élections tenues en avril 2014 a ouvert de nouvelles perspectives de relance du développement du pays. C'est dans ce cadre qu'un Plan stratégique et opérationnel « Guinée-Bissau 2025 » a été préparé et présenté aux partenaires Techniques et Financiers (PTFs) de la Guinée-Bissau, lors d'une Table ronde tenue à Bruxelles (en Belgique), le 25 mars 2015, afin de recueillir leur soutien au financement des programmes du pays. Un montant de 1,5 milliards de Dollars US a été annoncé comme appui par les PTFs, dont au moins 40% seront sous forme de dons.

Vu ce nouveau contexte de la Guinée-Bissau et la volonté des Autorités nationales d'accélérer le développement du pays, l'EDIC II représente davantage qu'une simple mise à jour de l'EDIC I réalisée en 2009.

Ainsi, l'option retenue a été d'aligner fidèlement l'EDIC II sur les choix stratégiques de la Guinée-Bissau, tout en complétant et en amplifiant l'analyse dans certains secteurs. Surtout, l'EDIC II a veillé à proposer, après concertation étroite avec les acteurs concernés, des mesures permettant de transformer la Vision du Plan stratégique Guinée-Bissau 2025 en actions dans les domaines liés au commerce. Elle pourra donc apporter une réelle valeur ajoutée par rapport aux analyses déjà existantes.

Structure du rapport

Le rapport de l'EDIC (2016-2021) comprend trois (3) parties et quatorze (14) chapitres, ainsi qu'un résumé exécutif.

PARTIE I : QUESTIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU COMMERCE

- Chapitre 1 : Cadre macroéconomique du commerce
- Chapitre 2 : Politique commerciale, accès aux marchés

PARTIE II. QUESTIONS INTERSECTORIELLES

- Chapitre 3 : Facilitation des échanges
- Chapitre 4 : Politiques affectant la compétitivité des entreprises et des exportations
- Chapitre 5 : Qualité, Normes, Emballage

PARTIE III: LES STRATEGIES SECTORIELLES

- Analyse des secteurs ou filières porteurs (chapitres 6 à 12). L'analyse est focalisée sur les secteurs identifiés dans le Plan stratégique Guinée-Bissau 2025 : riz, cajou, élevage, horticulture, pêche et aquaculture, tourisme et mines.

PARTIE I : QUESTIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU COMMERCE

CHAPITRE 1. LE CADRE MACROECONOMIQUE DU COMMERCE

I. UN RELEVEMENT ECONOMIQUE PROGRESSIF

1. Evolution récente du cadre macroéconomique

Le coup d'État d'avril 2012, cumulé avec la chute des prix de la noix de cajou, a provoqué un certain nombre de perturbations économiques, générant, selon le FMI⁵, une baisse du PIB réel (aux prix du marché) de -1,8% en cette année là. Le retour à l'ordre constitutionnel en 2014 permet au pays de renouer progressivement un rythme de croissance important. Après un taux légèrement positif de 0,8% en 2013, la croissance du PIB réel est en effet passée à 2,5% en 2014 et à 4,7% en 2015. Cette bonne performance en 2015 résulte notamment de la bonne campagne de noix de cajou, de termes de l'échange favorables et d'un système d'exportation plus efficace. La reprise en cours de l'activité économique et des exportations devrait se poursuivre en 2016 et le taux de croissance du PIB devrait se maintenir à 4,8%.

L'inflation est demeurée continuellement modérée, avec un taux annuel inférieur ou proche de 2% sur toute la période 2012-2015. Pour 2016, il devrait se maintenir autour de 2,6%.

Au niveau budgétaire, la suspension des opérations par la plupart des partenaires techniques et financiers, à la suite du coup d'état de 2012, a été synonyme d'un ralentissement des réformes et d'une interruption des financements. Les réductions budgétaires en 2013 se sont répercutées dans les dépenses allouées à la provision de biens publics. Cette situation a conduit à un arrêt des investissements et à un accroissement des arriérés. La relative normalisation du climat sociopolitique, depuis les élections générales de 2014, en dépit de l'instabilité gouvernementale qui s'en est suivie, et la reprise de la coopération internationale, devraient permettre l'amélioration des finances publiques et l'apurement des arriérés. En effet, les dons qui ne représentaient que 12,1 milliards de FCFA en 2012 (soit 2,4% du PIB) et 17,8 milliards de FCFA en 2013 (soit 3,5% du PIB), sont estimés à 49,5 milliards de FCFA en 2014 (soit 9% du PIB) et sont projetés à 36,8 milliards de FCA en 2015 (soit 6% du PIB).

Le solde budgétaire global (dons compris, base engagements) est, selon le FMI, demeuré négatif tout au long de la période 2012-2014, atteignant -2,2% du PIB en 2012 ; -1,8% du PIB en 2013 ; et est estimé à -2,2% en 2014 et à -2,3% du PIB en 2015. Le tableau 1 ci-dessous retrace ces différentes évolutions.

Tableau 1: Guinée-Bissau, Développements économiques récents

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Croissance du PIB réel (en %)	4.4	9.4	-1.8	0.8	2.5	4,7
Croissance du PIB réel par tête (en %)	2.1	6.8	-4.0	-1.4	0.3	2,4
Inflation des prix à la consommation (en %, en moyenne annuelle)	1.1	5.1	2.1	0.8	-1.0	1,3
Déficit budgétaire global (dons compris, base engagements, en % du PIB)	-0.2	-1.4	-2.2	-1.8	-2.2	-2,3
Déficit budgétaire global (hors dons, base engagements, en % du PIB)	-9.8	-8.0	-4.6	-5.3	-11.2	-8,3
Balance courante (dons inclus, en % du PIB)	-8.7	-1.5	-8.8	-4.4	-1.2	-3,6
Dette publique totale (brute, en % du PIB)	69.0	43.7	47.3	49.8	51.9	50,9

Source: Estimations du FMI⁶

⁵ <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2015/cr15194.pdf> (estimations faites en juillet 2015)

⁶ <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2015/cr15194.pdf> (estimations faites en juillet 2015)

Pour la période 2016-2020, la croissance économique devrait maintenir un rythme relativement élevée, autour de 5% en moyenne par an. La croissance serait notamment tirée par la construction, l'eau et l'électricité, les transports et les télécommunications, et par les banques et assurances.

Le déficit budgétaire devrait également s'améliorer pour atteindre -1,3% du PIB en 2020 (dons inclus).

2. Des indicateurs socio-économiques qui s'améliorent mais qui demeurent faibles

Le niveau du **développement humain** est « faible et précaire » (voir tableau 2 ci-dessous). En effet, en 2015, le PNUD classe la Guinée-Bissau au 164^{ème} rang mondial, sur un total de 169 pays, avec un IDH de 0,289. Les deux facteurs qui expliquent le faible niveau de l'IDH de la Guinée-Bissau sont la pauvreté élevée (plus de 40% de la population) et l'espérance de vie (54 ans en moyenne en 2013), dans un contexte de croissance économique lente et de maintien d'un taux élevé de croissance démographique (2,4 % par an).

La situation de la majorité de la population bissau-guinéenne est très fragile. Les indicateurs de pauvreté monétaire et non-monétaire, de santé, et d'éducation de la Guinée-Bissau sont parmi les plus bas d'Afrique Sub-Saharienne comme le reflète un IDH de 0,396 (177^{ème} /187) en 2013. Cette situation fragile des foyers bissau-guinéens a été aggravée par l'instabilité politique, sociale et économique que le pays a connu ces dernières années. Le niveau de pauvreté extrême a doublé durant la décennie 2000, passant de 15% en 2002 à 33% en 2010. L'espérance de vie est à peine supérieure à 50 ans (54 ans en 2012), et le taux de mortalité infantile resté élevé (78/1000 en 2012). Ainsi, indépendamment du combat pour relever le niveau global de vie des populations, il apparaît urgent de mettre en place des filets de sécurité sociale pour les populations les plus vulnérables. Pour une population ayant été affectée par des années d'instabilité, la protection sociale apparaît comme un moyen de favoriser la paix et de reconstituer le capital social. C'est pourquoi les nouvelles Autorités souhaitent la mise en place durant les cinq prochaines années d'un système de sécurité sociale couvrant la majorité de la population, mais centré en priorité sur les groupes les plus défavorisés, en particulier les femmes, les enfants et les réfugiés.

En termes de santé, les prestations sont encore en deçà des besoins, en tenant compte de la fragilité et de la faiblesse des ressources de l'Etat. En ce qui concerne les services médicaux, il subsiste encore de graves lacunes et des goulots d'étranglement au niveau des infrastructures, marqués notamment par l'inaccessibilité géographique des centres de santé, ou la dégradation des bâtiments.

Le paludisme demeure la principale cause de mortalité infantile (18%) au même niveau que la pneumonie. En ce qui concerne la tuberculose, les indicateurs d'incidence de la maladie révèlent une hausse régulière année après année, passant de 203 cas pour 100.000 habitants en 2003 à 238 en 2011. En outre, le taux de mortalité maternelle est très élevé et atteint 790 / 100.000.

Dans le secteur de l'éducation, le niveau de qualité reste faible par rapport aux moyennes régionales. Selon de dernières données disponibles, en 2012 seulement 39,4% des enseignants ont reçu une formation minimale requise pour le primaire, contre 74,5 en Afrique sub-saharienne, alors que le taux net de scolarisation dans les écoles primaires est passé de 53,7% en 2006 à 67,4% en 2010.

En ce qui concerne le genre, en dépit des politiques nationales en place protégeant les femmes et encourageant l'égalité des sexes, la situation reste préoccupante après le profil de genre 2014 préparé conjointement par la Banque mondiale et ONUFEMMES.

En effet, en Guinée-Bissau, les femmes représentent environ 52% de la population totale. Or 64,12% d'entre elles sont analphabètes contre 47,97 des hommes. En outre, la violence fondée sur le sexe, y compris la violence conjugale, est commune avec les pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations génitales féminines (50% des filles / femmes âgées de 15-49 ans, selon MICS 2010) et le mariage forcé.

En ce qui concerne le *ratio* filles/garçons, la présence des filles à l'école diminue de manière significative avec l'augmentation du niveau scolaire. Dans le secondaire, le *rapport* est de 51%. Toutes ces lacunes ont conduit à l'approbation récente de la politique nationale du genre en 2015.

Tableau 2: Evolution de quelques indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement⁷

	2011	2012	2013	2014
Social				
Population totale	11 316 351	11 628 767	11 948 726	12 275 527
Croissance de la population (% annuel)	2,4	2,4	2,4	2,4
Espérance de vie à la naissance, total (années)	54	54	54	
Taux de fertilité, total (naissances par femme)	5,1	5	4,9	
Taux de mortalité, brut (pour 1 000 personnes)	70	67	65	62
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans (pour 1 000)	110	105	101	96
Immunisation, rougeole (% d'enfants âgés de 12 à 23 mois)	80	80	80	80
Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	3,9	3,8	3,8	3,7
Environnement				
Superficie (kilomètres carrés)			36 130	36 130
Surface forestière (km carrés)	20 120	20 020		
Terres agricoles (% du territoire)	58	58	58	
Émissions de CO ₂ (tonnes métriques par habitant)	0,1			
Sources d'eau potable améliorées (% de la population ayant accès)				
Source d'eau améliorée, en milieu rural (% de la population rurale y ayant accès)	56	57	58	59
Source d'eau améliorée, en milieu urbain (% de la population urbaine y ayant accès)	90	93	95	97
Installations d'assainissement améliorées (% de la population y ayant accès)	33	34	34	34

Source: World Development Indicators database, Décembre 2015

II. EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS

L'investissement direct étranger (IDE) en Guinée-Bissau reste bien en dessous de son dynamisme potentiel, se situant à 2,1% du PIB en 2014⁸. Leurs tendances récentes sont analysées ci-après.

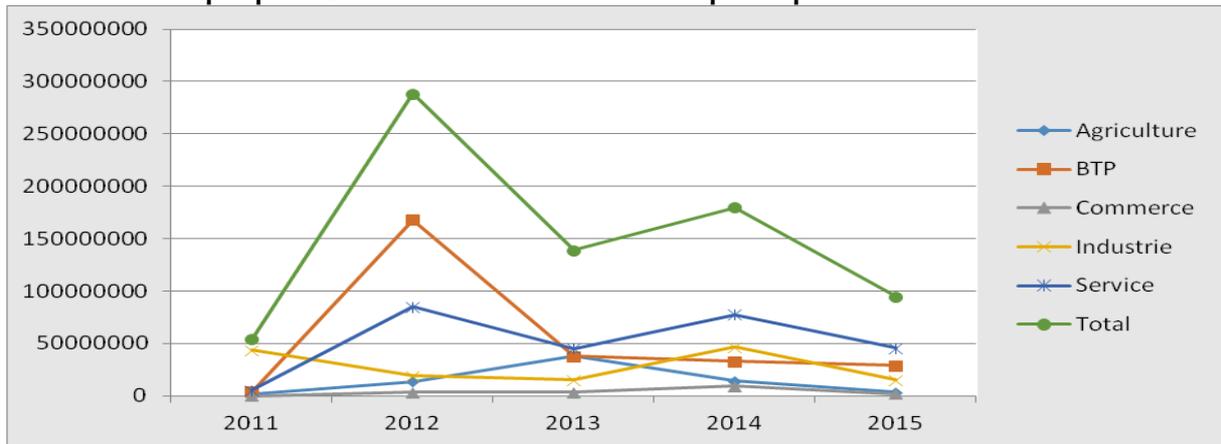
1. Evolution des investissements par secteur d'activité

Le graphique 1 donne l'évolution globale et par secteur d'activité des investissements en Guinée-Bissau durant les cinq dernières années.

⁷ Les statistiques d'éducation ne sont pas disponibles dans la base World development Indicators pour la Guinée-Bissau

⁸ <http://data.worldbank.org/country/guinea-bissau?view=chart>

Graphique 1: Evolution des investissements privés par secteur d'activité



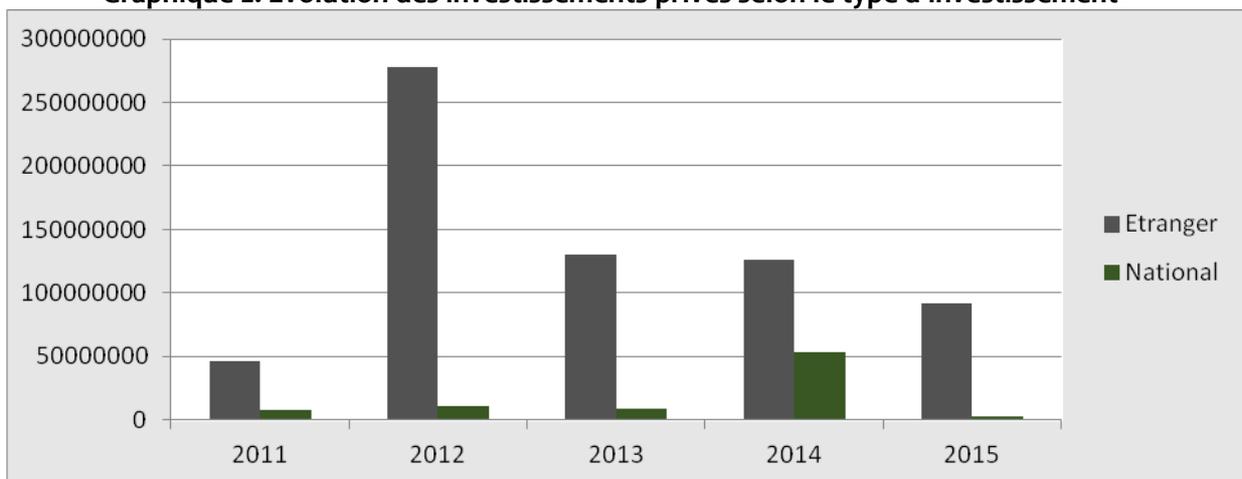
Source : DGPIP, Guinée-Bissau

On note une évolution instable des investissements depuis 2011. Cette évolution est marquée par un pic en 2012, s'établissant à 288 millions d'euros et portée par le secteur des bâtiments et travaux publics (168 millions d'euros) et le secteur des services (85 millions d'euros). Ce résultat est la conséquence des performances économiques réalisées par le pays entre 2010 et 2011. Mais l'instabilité politique forte qui a marqué la période 2012-2013 a conduit à une chute des investissements totaux de 52% en 2013. Une légère reprise se fait remarquer en 2014 -grâce au retour à l'ordre constitutionnel- et elle est imputable aux secteurs des services (77 millions d'euros) et de l'industrie (46 millions euros), augmentant ainsi le montant des investissements à 180 millions d'euros, contre 139 millions d'euros en 2013. En 2015, les investissements atteignent leur niveau le plus bas, excepté celui de 2011, avec un montant total de 95 millions d'euros.

2. Evolution selon le type d'investissement

Le Graphique 2 donne la répartition des investissements privés entre investissements étrangers et nationaux et leur évolution au cours du temps.

Graphique 2: Evolution des investissements privés selon le type d'investissement



Source : DGPIP, Guinée-Bissau

L'essentiel des investissements privés en Guinée-Bissau provient de l'extérieur qui fournit 89% des investissements sur toute la période (voir graphique 2 ci-dessus). L'année 2012-2013 a été

marquée par une instabilité politique forte ; ce qui a eu pour effet de décourager les investisseurs étrangers et a provoqué un repli des IDE.

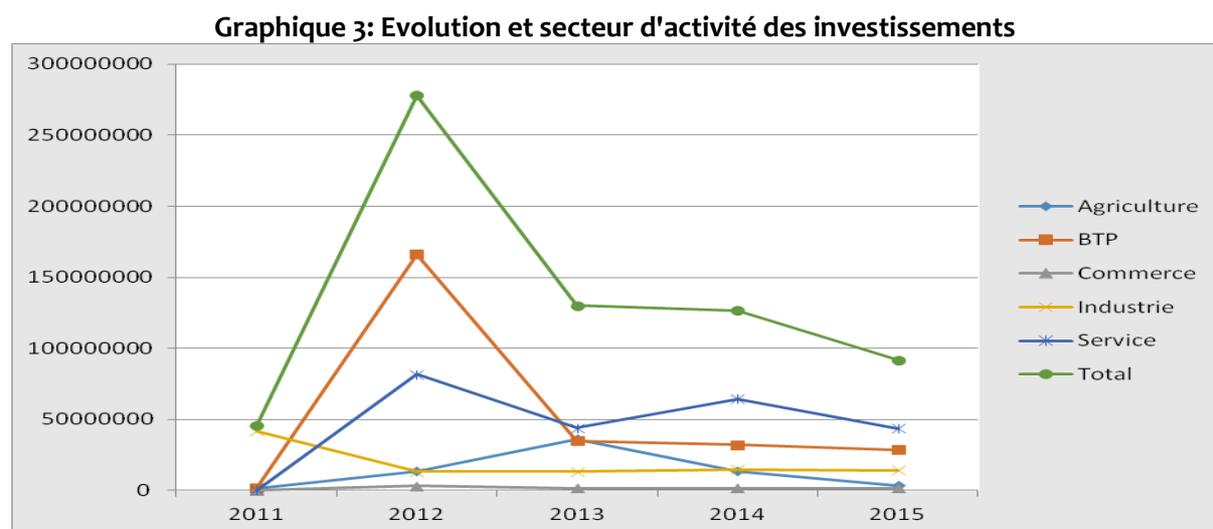
L'année 2014 a été marquée par une poussée des investissements nationaux – favorisé par l'installation de nouvelles Autorités à la tête du pays- mais cette relance a été de courte durée, un repli ayant été constaté en 2015, ramenant le montant à 3 millions d'euros, niveau le plus bas sur la période 2011-2015.

3. Secteurs et origines des investissements étrangers

Secteurs d'investissement

Le Graphique 3 donne les secteurs d'activité des investisseurs étrangers ainsi que l'évolution du montant de ces investissements depuis 2011.

Entre 2011 et fin 2012, l'essentiel de l'investissement direct étranger était porté par le secteur secondaire et précisément les bâtiments et travaux publics. La fragilité du cadre politique, à partir de 2012, a entraîné la perte de financement extérieur pour la construction et, depuis 2013, l'investissement étranger est davantage porté par le secteur tertiaire et particulièrement les services (voir graphique 3).



Source : DGPIP, Guinée-Bissau

Pays d'origine des investissements étrangers

Le tableau 3 ci-dessous donne la répartition des investissements privés étrangers selon le pays de provenance.

Tableau 3: Evolution du poids des investissements étrangers selon l'origine

Pays d'origine	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
Espagne	56,6%	50,0%	54,1%	74,5%	79,6%	63,0%
Portugal	33,7%	44,3%	30,9%	16,0%	5,9%	26,2%
Mali	-	-	4,4%	-	-	4,4%
Iran	-	1,1%	1,2%	1,5%	5,1%	2,2%
Liban	5,7%	0,4%	0,9%	1,2%	2,3%	2,1%
Inde	-	-	-	1,9%	-	1,9%
Italie	-	-	1,4%	-	-	1,4%

Sénégal	-	0,9%	1,3%	1,3%	1,5%	1,3%
Mozambique	-	0,8%	0,9%	1,1%	1,3%	1,0%
Allemagne	1,0%	-	-	-	-	1,0%
Cap-Vert	-	0,7%	1,2%	0,9%	1,1%	1,0%
Jordanie	2,9%	-	0,0%	0,0%	-	1,0%
Chine	-	-	0,9%	-	-	0,9%
Corée du Sud	-	-	0,9%	-	-	0,9%
USA	-	-	0,8%	-	-	0,8%
Chine	-	0,3%	0,0%	0,0%	2,5%	0,7%
Russie	-	-	-	0,7%	-	0,7%
Sierra Leone	-	0,5%	0,5%	0,7%	0,8%	0,6%
France	-	-	0,3%	-	-	0,3%
Angleterre	-	1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%
Mauritanie	-	-	0,2%	-	-	0,2%
Israël	-	-	-	0,2%	-	0,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : DGPIP, Guinée-Bissau

L'Espagne est le premier pays duquel proviennent les investissements directs étrangers (IDE). Il fournit en moyenne, sur la période 2011-2015, 63% du montant total des investissements et son importance est en croissance, passant de 50% en 2012 à près de 80% en 2015. Même si l'investissement provenant du Portugal connaît un recul depuis 2012 (6% en 2015 contre 44% en 2012), il reste tout de même le deuxième pays, en fournissant 26% des investissements étrangers sur la période 2011-2015.

Au niveau africain, on peut relever trois pays : le Sénégal dont la part dans les IDE passe de 0,9% en 2012 à 1,5% en 2015 ; le Mozambique, dont le poids en progression passe de 0,8% en 2012 à 1,3% en 2015, et enfin le Cabo Verde, avec un poids moyen de 1% sur la période.

III. TENDANCES RECENTES DU COMMERCE EXTERIEUR

1. Evolution globale du commerce extérieur bissau-guinéen

Cette section utilise principalement les données publiées par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et, dans une moindre mesure, par la CNUCED.

Le total des échanges de biens et de services marchands rapporté au PIB (exportations + importations à prix courants, divisées par le PIB) est dénommé le "ratio de l'ouverture commerciale". Dans les petites économies ouvertes, ce ratio est généralement au-dessus de 50%. Le tableau 4 indique que le ratio de l'ouverture commerciale de la Guinée-Bissau est élevé (44,48%) mais nettement inférieur à celui des autres pays de l'UEMOA (78,09% en moyenne pour la zone) et des pays en développement en général (68,23% en moyenne).

Tableau 4: Part du commerce (importations + exportations) en % du PIB

Economie	2005	2010	2013
Pays en développement	73.56%	66.80%	68.23%
UEMOA	69.63%	76.60%	78.09%
Afrique occidentale	55.57%	49.28%	44.97%
Guinée-Bissau	41.32%	55.59%	44.48%

Source: CNUCED

La balance commerciale de la Guinée-Bissau est déficitaire (voir le tableau 5). Ce déficit, a atteint son maximum en 2010 (30% du PIB), année pendant laquelle le pays a enregistré une faiblesse de

ses exportations de noix d'anacarde et une forte importation, notamment de produits alimentaires, qui présente un pic par rapport aux années suivantes. Cette situation découle de la crise alimentaire de 2008 à 2009. Grâce aux recettes tirées de l'exportation des noix, le déficit est devenu moins important depuis 2011, se situant dans une fourchette de 5,2% à 9,4% du PIB. La forte baisse du montant des exportations observée à partir de 2012 est liée à la chute du prix de la noix d'anacarde.

Tableau 5: Commerce de biens et de services (en milliards FCFA)

LIBELLE	2010	2011	2012	2013	2014
Biens et services (MBP6)	-128,53	-27,03	-51,63	-39,09	-51,23
Balance des biens (MBP6)	-69,97	-1,05	-25,73	-14,84	-25,83
Exportations de biens FOB : (MBP6)	126,6	112,3	67,06	75,49	82,78
Exportations de biens dont : Noix d'anacarde (MBP6)	51,79	104,4	59,98	60,89	68,18
Importations de biens FOB (MBP6)	-196,57	-113,35	-92,79	-90,33	-108,61
Importations de biens CAF : (MBP6)	-228,54	-131,8	-107,9	-105,7	-126,29
Importations de biens CAF dont : Produits alimentaires (MBP6)	-27	-37,21	-37,42	-36,5	-40,72
Importations de biens CAF dont : Produits pétroliers (MBP6)	-21,1	-36,05	-19,34	-22	-27,42
Balances des services (MBP6)	-58,56	-25,98	-25,9	-24,25	-25,4
Balance des services - Crédit (MBP6)	44	21,07	11,1	18,84	19,4
Balance des services - Débit (MBP6)	-102,56	-47,05	-37	-43,09	-44,8
PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB)	419,74	520,78	547,18	572,03	595,5
Déficit commercial en pourcentage du PIB (%)	30,6%	5,2%	9,4%	6,8%	8,6%
Déficit commercial biens en pourcentage du PIB (%)	16,7%	0,2%	4,7%	2,6%	4,3%
Déficit commercial services en pourcentage du PIB (%)	14,0%	5,0%	4,7%	4,2%	4,3%

Source: BCEAO, base de données économiques et financières, décembre 2015

2. Evolution des exportations

Composition des exportations

L'analyse de la structure des exportations par produit montre que celles-ci restent dominées par la noix de cajou, tant en volume qu'en valeur. En 2013, les exportations de noix de cajou s'établissaient à plus de 140 000 tonnes et représentaient 98,3% de la valeur des exportations totales (biens et services) du pays (voir tableau 6). Cette situation traduit la forte concentration des exportations du pays, qui s'explique par la faible diversification de la base productive, malgré le potentiel important du pays dans les domaines de la pêche et des mines.

Tableau 6: Evolution des exportations de biens

Produits	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
en millions de FCFA							
Total marchandises exportées	36 260,60	31 273,40	40 573,20	40 897,90	58 070,40	51 572,00	62 987,90
Noix de Cajou	32 112,50	28 796,70	35 671,00	37 327,60	55 793,90	50 360,70	62 357,60
Bois	67,3	115,9	140,6	252,1	87,4	0	279,1
Autres	4 080,80	2 360,80	4 761,60	3 318,10	2 189,10	1 211,30	351,2

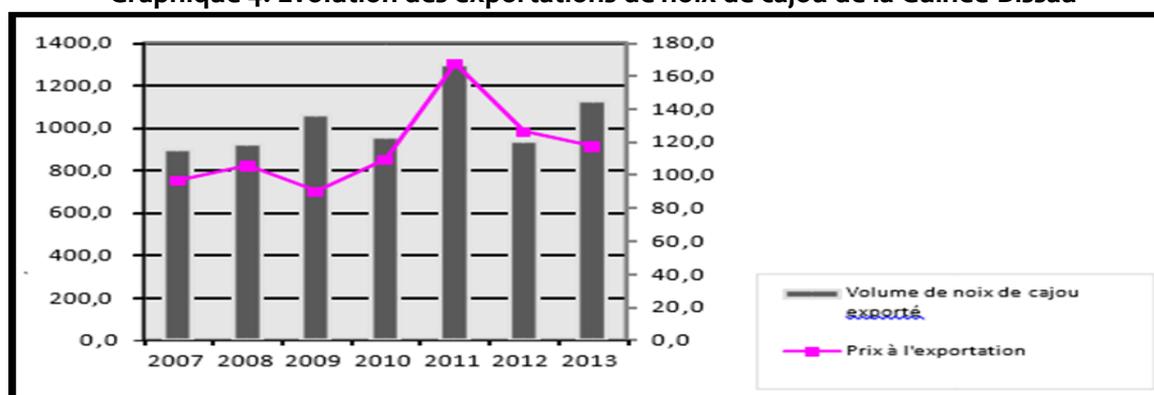
Source: BCEAO, base de données économiques et financières, décembre 2015

Le graphique 4 présente l'évolution des volumes de noix de cajou exportés et des prix à l'exportation.

La très forte concentration sur un seul produit et sur un seul débouché (l'Inde) comporte d'importants risques. Il est ressorti de l'Étude Diagnostique sur l'Intégration Commerciale (EDIC), menée en 2009, que le degré de la dépendance de l'exportation de noix de cajou en Guinée-Bissau dépasse même la dépendance de la plupart des membres de l'OPEP par rapport aux exportations de pétrole, ce qui requiert que le pays identifie d'autres filières porteuses.

Les autres produits agricoles exportés sont l'arachide, l'huile de palme et les produits halieutiques. Leurs poids respectifs demeurent assez faibles, ne dépassant pas 5,0%.

Graphique 4: Evolution des exportations de noix de cajou de la Guinée-Bissau



Source : BCEAO

Orientation géographique des exportations

Le continent asiatique représente la principale destination des exportations de la Guinée-Bissau (voir tableau 7), lié au fait que la quasi-totalité de la noix de cajou brute est exportée en Inde où elle est traitée ultérieurement pour les marchés de consommation et réexportée vers l'Asie de l'Est et les pays développés. Le continent africain, principalement la zone UEMOA, occupe la deuxième place. La quasi-totalité de ces exportations se fait à destination du Sénégal. Enfin, le continent européen constitue la troisième destination des produits exportés par le pays.

Tableau 7: Structure des exportations par destination (en millions FCFA)

Economie	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Europe	3 368,6	1 795,6	2 343,3	2 144,5	1 559,1	317,9	77,0	921,0
Zone euro	3 364,8	1 236,0	2 320,7	2 144,5	1 559,1	149,1	75,7	921,0
Afrique	13 686,0	10 104,4	16 330,0	22 419,6	26 228,2	14 559,9	19 222,9	13 063,5
UEMOA	13 514,2	9 981,9	16 126,0	22 029,8	25 995,2	14 536,4	19 146,0	12 859,5
Bénin	0,0	9,0	0,2	0,0	0,0	0,0	752,0	219,1
Burkina	0,0	0,0	23,6	0,0	0,0	0,0	0,0	4,0
Côte d'Ivoire	54,5	3,4	198,7	0,0	615,2	272,4	2 146,2	0,0
Mali	8,0	0,0	451,6	5 571,4	7 077,0	7 037,8	6 275,7	8 896,2
Niger	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sénégal	13 448,4	9 966,0	15 451,9	16 458,4	18 303,0	3 595,4	3 653,3	3 740,2
Togo	3,3	3,5	0,0	0,0	0,0	3 630,8	6 318,8	0,0
CEDEAO (hors Uemoa)	168,2	122,5	152,9	355,7	207,9	21,0	5,6	204,0
Amérique	59,7	34,5	0,0	107,6	956,0	595,6	53,6	9,6
Asie	33 559,7	44 693,4	37 764,5	36 999,0	83 322,5	50 539,7	55 248,9	67 171,6
Chine	19,6	108,5	109,1	568,7	752,4	506,1	1 262,7	2 212,5
Japon	9,3	14,4	17,1	50,0	18,7	0,0	0,0	0,0
Inde	32 058,6	43 320,1	37 616,5	35 841,4	74 526,9	46 049,0	39 634,8	49 266,8
Pakistan	726,3	0,0	1,3	4,9	97,6	148,2	0,0	0,0
Emirats Arabes Unis	0,0	15,8	0,0	0,0	0,0	137,7	1 656,9	5 764,2

Source : BCEAO

3. Evolution des importations

Composition des importations

En 2014, la valeur totale des importations s'établissait à environ 88 milliards FCFA et atteignait son niveau le plus élevé depuis 2006. La structure des échanges commerciaux de la Guinée-Bissau n'a pas changé de manière significative depuis le début des années 2000. Elle est constituée essentiellement de produits alimentaires, de produits pétroliers, de biens d'équipement et de biens intermédiaires, qui représentent en moyenne, sur les dix dernières années, respectivement 35% ; 25% ; 11% et 18% des importations totales du pays.

Le tableau 8 donne l'évolution des principaux produits importés par la Guinée-Bissau depuis 2006 et le tableau 9 donne le poids des différents produits dans l'importation totale.

Tableau 8: Importations de la Guinée-Bissau (biens) (en milliards FCFA)

Produits	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Importations totales	73899,84	53048,7	71470,62	81085,74	79756,83	86686,05	66187,07	63065,87	88059,02
Produits alimentaires	25811,24	14968,19	18078,76	27995,07	24018,06	29764,9	28946,76	25950,62	38368,94
Céréales	16337,92	6991,31	9866,78	12149,46	7822,23	12079,89	14223,07	10031,31	15850,25
Riz	16336,31	6989,26	9866,78	12148,84	7810,06	12078,99	14221,18	10029,43	15840,44
Pétrole brut	9,68	0	0	0	0	6,18	0,82	0,4	0,18
Huiles de pétrole, gazoil et essences	21086,96	9518,55	23435,84	24988,27	25329,72	22627,18	11276,12	14052,59	13962,91
Gaz (de pétrole, butane, propane)	3,57	1,86	9,63	161,13	1,85	5,2	547,7	294,46	580,3
Biens intermédiaires	7132,01	6393,46	8063,11	8376,8	6690,55	8824,8	7032,23	6967,34	9770,88
Biens d'équipement	11038,74	13436,38	12958,91	13765,03	15538,95	16407,14	13080,61	10504,98	13789,37

Source: BCEAO

Tableau 9: Poids des principaux produits importés

Produits	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits alimentaires	35%	28%	25%	35%	30%	34%	44%	41%	44%
Céréales	22%	13%	14%	15%	10%	14%	21%	16%	18%
Riz	22%	13%	14%	15%	10%	14%	21%	16%	18%
Pétrole brut	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Huiles de pétrole, gazoil et essences	29%	18%	33%	31%	32%	26%	17%	22%	16%
Gaz (de pétrole, butane, propane)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	1%
Biens intermédiaires	10%	12%	11%	10%	8%	10%	11%	11%	11%
Biens d'équipement	15%	25%	18%	17%	19%	19%	20%	17%	16%

Comme les prix mondiaux de ces catégories de produits fluctuent fortement, les parts dans les importations ont tendance à varier en conséquence. Une tendance à la hausse de la part des importations de produits alimentaires est notée sur les trois dernières années. Les céréales jouent un rôle important dans les importations de produits alimentaires, mettant ainsi en évidence la nécessité d'une dynamisation de la production vivrière, afin de réduire la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur. Le riz est quasiment la seule céréale importée et représente 16% des importations totales sur la période. En 2013, la valeur des importations de riz a baissé de 13,1%, en rapport avec le recul de la demande intérieure de riz importé, induite notamment par la hausse de 11,2% de la production locale de riz. Le recul des opérations d'échange de riz contre de la noix de cajou, souvent opérées par les opérateurs privés qui interviennent dans le cadre de la campagne de commercialisation de la noix de cajou, a également contribué à la baisse des importations de riz en cette année 2013.

Origines géographiques des importations

L'Union européenne, en particulier le Portugal, demeure la principale source des importations de marchandises de la Guinée-Bissau. Ces importations en provenance de l'Europe sont à la hausse depuis 2008, malgré le repli noté en 2012 et en 2013. Le deuxième fournisseur du pays est l'Afrique avec l'essentiel des importations de cette zone (plus de 80% en moyenne entre 2007 et 2010) provenant du Sénégal. Les importations en provenance d'Asie sont dominées par l'Inde, le Pakistan et la Chine. Les échanges avec le Japon connaissent un recul important depuis 2012 passant de 3887,9 millions de fcfa en 2011 à 657,8 millions en 2012 puis 46,7 millions en 2014. On note par ailleurs, une reprise des échanges avec la Thaïlande après le repli de 2012 (1311,5 millions en 2011 à 70,2 millions en 2012) qui atteignent 634,9 millions en 2014, son niveau maximal depuis 2012. Ces situations seraient liées à l'instabilité politique du pays en 2012.

Le tableau 10 donne la valeur des importations suivant la zone ou le pays d'origine.

Tableau 10: Provenance des importations de la Guinée-Bissau (en millions FCFA)⁹

Régions	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Europe	24707,3	35927,5	46161,3	45656,0	63118,1	46365,5	35442,3	44185,1
Union Européenne	24584,7	35649,6	45983,9	44710,4	62569,0	45796,6	34564,9	43003,5
France	717,4	2589,1	4646,7	9266,0	6816,1	3548,1	701,4	1615,5
Portugal	17912,7	24602,9	27700,5	27185,1	43431,3	35573,9	26771,8	27570,0
Pays-Bas	4025,1	4183,2	7256,8	4507,0	4773,9	3601,1	3668,9	4680,2
Afrique	49746,1	38812,9	41350,7	42177,3	45509,6	41521,7	51205,0	57671,9
UEMOA	47292,8	37089,5	39301,1	39940,7	43215,6	38871,7	47639,1	53658,4
Bénin	4,6	6,1	2828,6	1003,1	1106,0	316,9	85,4	103,5
Burkina	32,3	62,7	22,9	606,8	185,2	13,3	24,4	0,0
Côte d'Ivoire	5129,9	6412,2	3292,2	1499,4	557,3	389,5	221,3	443,0
Mali	334,9	1107,6	1790,6	2041,6	9855,3	651,4	372,2	224,5
Niger	62,0	0,0	374,7	275,5	268,3	0,0	0,0	-
Sénégal	40506,8	29421,4	28721,2	32643,9	30648,0	37100,2	46879,2	52861,0
Togo	1222,3	79,5	2270,9	1870,4	595,5	400,4	56,6	26,4
CEDEAO (hors Uemoa)	1921,7	867,2	1432,8	1408,2	1440,7	1431,5	2388,8	3165,8
CEMAC	0,0	0,0	0,0	0,0	4,1	48,4	0,0	0,0

⁹ Il faut néanmoins signaler l'existence d'un flux mal connu de commerce informel entre la Guinée-Bissau et le Sénégal.

Amérique	2644,1	3752,9	5741,2	6790,8	4794,0	1779,0	1803,9	1096,2
Asie	11776,8	14099,8	15833,0	15189,9	18980,0	15066,8	12814,9	19591,6
Chine	293,7	512,6	2979,6	3326,9	1781,0	1895,6	872,8	2264,2
Inde	1521,7	337,8	303,8	821,2	764,0	3698,3	3871,8	7133,0
Japon	1663,2	1827,3	3250,7	3598,4	3887,9	657,8	226,1	46,7
Pakistan	832,3	189,5	765,0	2288,0	1854,3	5825,6	5197,4	6400,1
Thaïlande	5376,2	6992,9	2985,5	915,9	1311,5	59,7	70,2	634,9

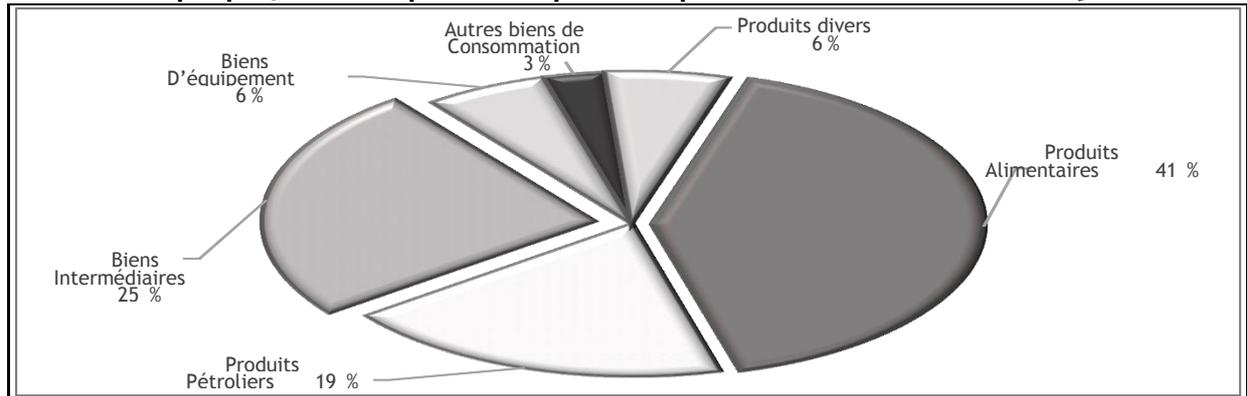
Source : BCEAO

Importations par zones et par groupes de produits

Les importations de la Guinée-Bissau en provenance des autres pays de l'UEMOA sont constituées, selon les services douaniers¹⁰, principalement de produits alimentaires (41,2%), de biens intermédiaires (25,6%), de produits pétroliers (19,0%) et de biens et équipements (6,1%) (voir graphique 5 ci-dessous). En 2013, les produits alimentaires fournis par les autres pays de l'UEMOA (essentiellement le Sénégal) ont concerné principalement les produits laitiers, le riz et le blé. Les biens intermédiaires importés de l'UEMOA sont en majorité des matériaux de construction, notamment le ciment.

¹⁰ Il faut néanmoins signaler l'existence d'un flux mal connu de commerce informel entre la Guinée-Bissau et le Sénégal.

Graphique 5: Part des produits importés en provenance de L'UEMOA en 2013



Source : BCEAO

Les importations en provenance de l'Union Européenne sont constituées, pour la plupart, de produits pétroliers (Huiles de pétrole, diesel, essence, Gaz), de produits alimentaires (blé et boisson essentiellement), et de biens d'équipements (matériaux de transport, machines et appareils mécaniques et électriques).

Les acquisitions de biens en provenance du **continent asiatique** sont soutenues par les importations de riz en provenance du Pakistan et les achats de biens d'équipements et intermédiaires en provenance du Japon, de la Chine, de l'Inde et des Emirats Arabes Unis.

4. Rôle et évolution du commerce extérieur informel¹¹

Flux de marchandises et de matières premières

Les échanges informels de la Guinée Bissau sont orientés vers les pays proches tels que la Gambie, la Guinée, le Sénégal, la Mauritanie et l'Ouest du Mali.

Les flux commerciaux d'huile de palme, de bétail, d'anacarde et d'arachide sont autant d'opportunités permettant aux ménages d'assurer leur sécurité alimentaire et de faire face aux crises. Diaobé, une localité du Sud du Sénégal située dans le département de Vélingara et la région de Kolda, en Haute-Casamance, aux confins de la Gambie et de la Guinée-Bissau et à portée de la Guinée-Conakry, représente un véritable marché sous-régional où se rencontrent de nombreux commerçants bissau-guinéens. Des échanges de volumes importants y ont lieu pour l'huile de palme, le café vert, le piment noir, le néré provenant de la forêt, destinés à satisfaire la demande des zones urbaines du nord-ouest sénégalais. L'arachide bissau-guinéenne y est commercialisée en l'occurrence.

Les tableaux suivants donnent quelques produits échangés avec les pays voisins de la Guinée-Bissau, selon les différents axes existant et les localités à forte transaction.

¹¹ Cette section constitue une synthèse d'une étude menée par l'Unité Nationale de Mise en Œuvre du cadre Intégré de Guinée-Bissau. De manière générale, elle donne une évaluation qualitative du secteur informel. « ESTUDO SOBRE "COMERCIO INFORMAL TRANSFRONTEIRIÇO' nos eixos comerciais transfronteiriço de (São Domingos, Cambadju, Pitche-Guiné-Bissau, Ziguirchor, Diaobé parte Senegal, Saré Boido parte Guiné-Conakry) » Consultant: Samba Tenem Camará. Collaborateurs: Bucar Indjai, Adulai Djaló,.Novembre 2013. Dans les paragraphes, cette étude est référencée comme UNMO/CIR-GB (2013)

Tableau 11: Principaux produits agricoles et forestiers exportés à partir de la Guinée-Bissau au Sénégal et en Guinée-Conakry, dans le cadre du commerce transfrontalier informel

localité	axe	Type de produit
Cacheu S. Domingos	De S. Domingos pour Ziguinchor	L'huile de palme, l'escalada, le poisson frais, Fole zinho, le Calabaceira, Farroba, noix de cajou, Amande Velvet Tambacumba, Broom, Vin-de-palme, Neteto, noix de palme, vinaigre de Fole zinho, Manfafa, arachide, Djagatu, miel, piment, baguiche, Mandiple, Mampataz et Olive.
Bafata Cambadju	De Cambadju pour Diaobé et Kolda	Maïs, maïs noir, arachide, Farroba, huile de palme, Calabaceira, etc.
Gabú Pitche	De Pitche pour Saré Boïdo et Foulamory	Arachide, différents types de poisson fumé, huile de palme, riz local de Bolanha et Farroba

Source : UNMO/CIR-GB (2013)

Tableau 12: Les produits agricoles et forestiers-clé importés du Sénégal et de la Guinée-Conakry, à destination de la Guinée-Bissau, dans le cadre du commerce transfrontalier informel

localité	Axe	Type de produit
Ziguinchor	De Ziguinchor pour S. Domingos	Tomate, chou, oignon, carotte et poivre
Diaobé et Kolda Saré-Boïdo et Foulamory	De Diaobé et Kolda pour Cambadju De Saré Boïdo et Foulamory pour Pitche	Tomate, chou, navet, Mascara, différents types de maïs, oignons, pommes de terre anglais, riz, différents produits alimentaires Miel, huile de palme, différents types de maïs et de pâte d'arachide

Source : UNMO/CIR-GB (2013)

Tableau 13: Les principaux produits de l'élevage et de la mer importés du Sénégal et de la Guinée-Conakry, en Guinée-Bissau dans le cadre du commerce transfrontalier informel

localité	Axe	Type de produit
Ziguinchor	De Ziguinchor pour São Domingos	Cochons, Escalada, crevettes séchées.
Diaobé et Kolda	De Diaobé et Kolda pour Cambadju	Chèvres, moutons et poulets
Saré-Boïdo et Foulamory	De Saré Boïdo et Foulamory pour Pitche	Chèvres, moutons, poulets et des vaches

Source : UNMO/CIR-GB (2013)

Tableau 14: Produits industriels majeurs importés du Sénégal et de la Guinée-Conakry, en Guinée-Bissau dans le cadre du commerce transfrontalier informel

localité	Axe	Type de produit
Ziguinchor	De Ziguinchor pour S. Domingos	Vêtements, savon, huile alimentaire (huile d'olive), différents types de chaussures
Diaobé et Kolda	De Diaobé et Kolda pour Cambadju	Vêtements, savon, détergents et différents types d'huile alimentaire (olive)
Saré-Boïdo et Foulamory	De Saré-Boïdo et Foulamory pour Pitche	Différents types de vêtements, chiffons, médicaments de contrebande, voitures et motos

Source : UNMO/CIR-GB (2013)

Tableau 15: Principaux biens industriels réexportés de la Guinée-Bissau au Sénégal et en Guinée Conakry dans le cadre du commerce informel transfrontalier

localité	Axe	Type de produit
S. Domingos	De S. Domingos, pour Ziguinchor	Différents types de vins
Cambadju	De Cambadju pour Diaobé et kolda	Huile de cuisson (huile d'olive), sucre, arômes, riz importé
Pitche	De Pitche pour Saré-Boido et Foulamory	Différents vêtements, tissus teints, médicaments de contrebande, motos vendues dans différentes villes de Bissau

Source : UNMO/CIR-GB (2013)

Pour ce qui est du principal produit d'exportation du pays (l'anacarde), il faut noter qu'une partie de la production bissau-guinéenne passe par Ziguinchor avant d'être exportée à partir du port de Banjul. On estime le volume d'anacarde exporté régulièrement via le Sénégal et la Gambie et qui échapperait au contrôle douanier à 7% de la production nationale, selon les résultats de l'enquête approfondie sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité des ménages ruraux en mars 2011 publiée par la FAO. Pour sa part, la Commission nationale du cajou (CNC) bissau-guinéenne estimait, en 2009, qu'entre 40.000 et 50.000 tonnes de noix de cajou brute était irrégulièrement exportée de la Guinée-Bissau par voie terrestre à destination du Sénégal et de la Gambie. Ces chiffres peuvent paraître toutefois surestimés.

Réseau de vente des marchés informels, fonction et importance des transactions

Il y a principalement deux types de marchés en Guinée-Bissau: les marchés ruraux ou *lumos* et les marchés urbains ou marchés de consommation. Les commerçants ambulants, grossistes ou collecteurs, jouent le rôle d'interface entre ces deux types de marchés. Les marchés ruraux (*lumos*) constituent le site d'affaire des producteurs ruraux qui viennent y vendre leurs produits agricoles pour acheter les produits manufacturés et importés, des grossistes/collecteurs qui viennent acheter les produits agricoles et y vendre des produits manufacturés/importés et enfin le lieu d'opportunité des détaillants, semi-grossistes, des petits commerçants et des colporteurs. Les *lumos* sont également des lieux d'échanges transfrontaliers. Les acteurs économiques de ces marchés sont ainsi en relation avec diverses nationalités.

Le commerce informel se développe dans ces marchés qui sont connectés avec ceux (*lumos*) des pays voisins et chaque marché du réseau possède une fonction propre. Les réseaux sont construits sur la base des connexions ethniques, familiales ou sur la confiance. Les figures 1 et 2 ci-dessous illustrent l'interconnexion entre ces marchés pour le Sénégal et la Guinée Conakry. S'agissant du volume des transactions, il peut dépasser 4 milliards de FCFA par an pour l'ensemble des marchés. Le tableau 16 donne le volume des transactions par jour, par mois et par an pour différents marchés.

Tableau 16 : Volume des transactions par jour, par mois, par an et par marché

Marchés	Le volume moyen de transactions / jour / marché	Le volume moyen de transactions / mois / marché	Le volume moyen de transactions / an / marché
São Domingos	12.017.325,00	48.069.300,00	576.831.600,00
Pitche	13.008.600,00	52.034.400,00	624.412.800,00
Cambadju	14.596.850,00	58.387.400,00	700.648.800,00
Diaobé Senegal	33.890.950,00	135.563.800,00	1.626.765.600,00
Saré Boido G. Conakry	14.450.700,00	57.802.800,00	693.633.600,00
Total	87.964.425,00	351.857.700,00	4.222.292.400,00

Source : UNMO/CIR-GB (2013)

Ce tableau révèle que Diaobé est le marché qui enregistre le plus grand volume de transactions. Les figures 1 et 2 ci-dessous décrivent les dynamiques en jeu.

Figure 1 : Réseau de marché Cambadju, Bafata, Bissau, Guinée-Bissau, Kolda, Diaobé – Sénégal

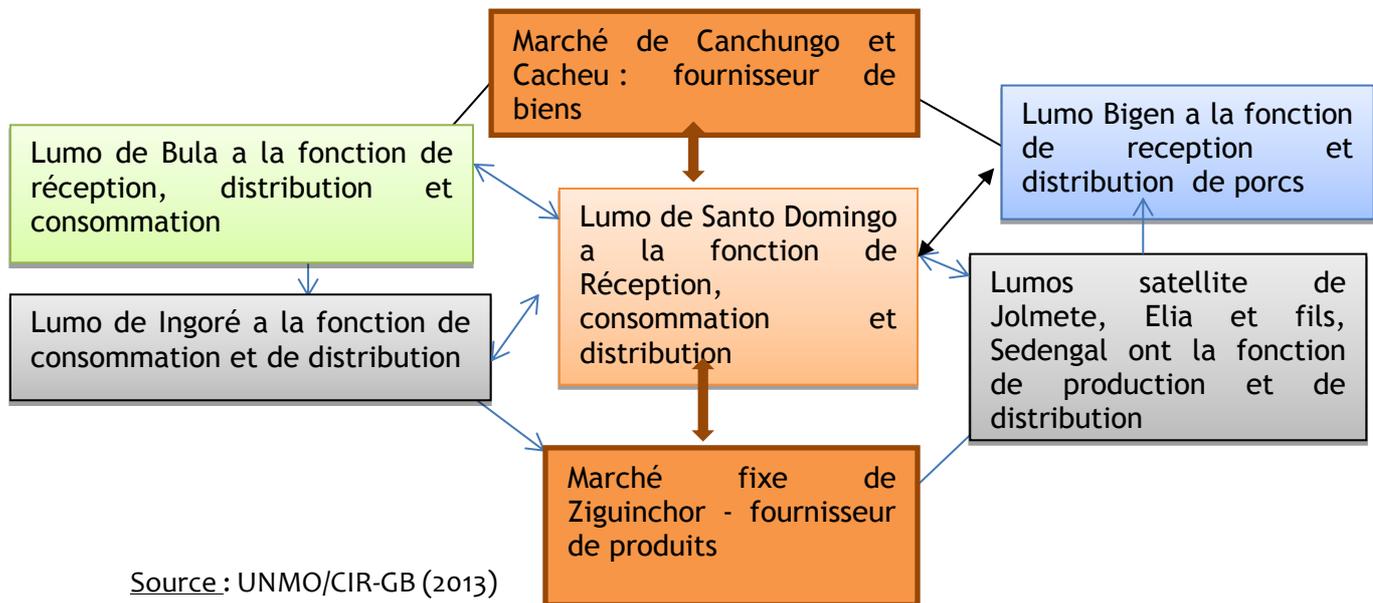
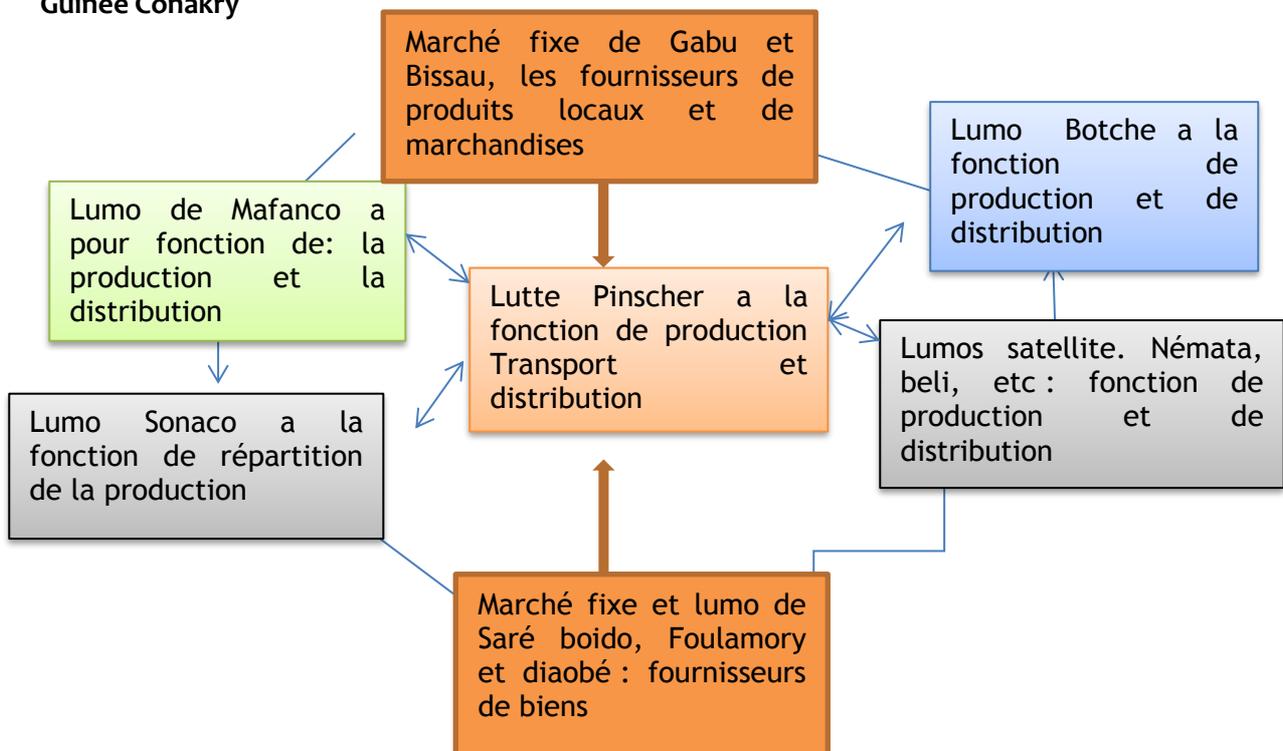


Figure 2 : Réseau des marchés Pitche, Gabu, Bissau en Guinée-Bissau; Saré Boido, Foulamory en Guinée Conakry



CHAPITRE 2. MIEUX MAITRISER LA POLITIQUE COMMERCIALE ET LES ACCORDS COMMERCIAUX

INTRODUCTION

La politique commerciale de la Guinée-Bissau est de plus en plus définie essentiellement au niveau régional (UEMOA, CEDEAO), notamment pour le commerce des marchandises. Les références de cette définition proviennent du Traité révisé de l'UEMOA¹² et du Traité révisé de la CEDEAO¹³. Les deux traités ont, chacun, un objectif de création progressive d'un marché commun et la CEDEAO sera à terme la seule Communauté Economique de la Région aux fins de l'intégration économique et de la réalisation des objectifs de la Communauté Economique Africaine (article 2.1 du Traité révisé de la CEDEAO). Cependant, la Guinée-Bissau continue à définir et à mettre en œuvre des politiques d'accompagnement à la politique commerciale définie au niveau régional, et plus particulièrement dans le commerce des services. Le contexte de la réforme de la politique commerciale régionale a été identifié dans l'EDIC de 2009. Il s'agit de la négociation du tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO, de la négociation d'un Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union Européenne (UE) et de la mise en œuvre des accords de libre-échange de l'UEMOA et de la CEDEAO. Des progrès ont été réalisés sur chacun de ces fronts entre 2010 et 2015. Le défi lié aux négociations commerciales de la Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC) de l'Union Africaine (UA), lancées en 2015, s'ajoute à ce contexte.

Dans ce chapitre, nous regarderons où la Guinée-Bissau se situe par rapport à la mise en œuvre du programme régional de politique commerciale, notamment en matière de cadre institutionnel, de régime tarifaire, de mesures et barrières non tarifaires, de la réglementation des services ainsi que des accords et arrangements commerciaux. Nous mettrons également l'accent sur la cohérence des mesures d'accompagnement qui se posent à la poursuite de la mise en œuvre des mesures de politique commerciale avec l'objectif de diversification et de transformation structurelle de l'économie de la vision Guinée-Bissau 2025 et de son plan stratégique et opérationnel 2015-2020. Les points forts de l'analyse de la cohérence chercheront à mettre en exergue le rôle de la politique commerciale et des mesures d'accompagnement sur quatre facteurs essentiels de diversification et de transformation structurelle de l'économie : la concurrence, l'accès des entreprises aux intrants intermédiaires importés et aux biens d'équipements importés, la capacité d'intégration des chaînes globales de valeur, et l'accès aux services-clé importés sous forme transfrontalière ou de présence commerciale..

I. CADRE INSTITUTIONNEL POUR LA FORMULATION ET LA MISE EN OUVRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE EN GUINEE BISSAU

1. Le cadre sous-régional

En raison des objectifs régionaux de création d'un marché commun, le cadre institutionnel de la politique commerciale en Guinée-Bissau fait intervenir plusieurs acteurs régionaux de direction (tableau 17) sur les sujets dont l'UEMOA et la CEDEAO disposent de compétences exclusives ou partagées. Ces sujets portent à la fois sur le marché commun (en cours de construction progressive) et sur la politique commerciale commune à l'égard des tiers (également en cours de construction progressive). Les compétences exclusives et partagées de l'UEMOA et de la CEDEAO sur le marché commun, comme prévues dans les traités, incluent la suppression par étape entre les Etats membres des droits de douane, des barrières non tarifaires, des obstacles à

¹² Article 76

¹³ Article 3.d

la libre circulation des services, et des obstacles aux droits d'établissement. A part l'établissement et la modification du tarif extérieur commun, les sous-sujets relatifs à la politique commerciale commune à l'égard des tiers ne sont pas explicitement énumérés dans les traités. Mais, ils incluent de fait les sujets traditionnels au regard de l'agenda actuel des négociations pilotées par l'UEMOA et la CEDEAO au non des Etats Membres.

Tableau 17 : Cadre institutionnel de la politique commerciale en Guinée-Bissau

Processus	Acteurs	Production
Conception ou Formulation	CEDEAO/UEMOA : Comités Techniques, Commission (UEMOA, CEDEAO), Comité Régional de Négociations Commerciales	Avant-projets
	Guinée-Bissau : Ministère en charge du commerce, Autres Ministères, Comité du Pilotage du Cadre Intégré, Comité National des Négociations Commerciales	Avant-projets
	Secteur privé régional : Chambre Consulaire Régionale Secteur privé en Guinée-Bissau : Chambre de commerce (CCIAS), Association nationale des producteurs d'anacardes (ANAG)	Plateforme d'échanges et de concertations
Adoption	CEDEAO/UEMOA : Conseil des Ministres (CM)	Règlements, Directives, Décisions, Recommandations
	CEDEAO/UEMOA : Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG)	Actes et Protocoles Additionnels au Traité
	Guinée-Bissau : Président, Assemblée Nationale Populaire (ANP)	Président : Décret, Décret-loi, ANP : lois, motions, résolutions, traités
Application	CEDEAO/UEMOA : Commission (UEMOA, CEDEAO)	Règles, Avis et Recommandations
	Guinée-Bissau : Ministère en charge du commerce, Autres Ministères	Avis, Ordres de services, autorisations, agréments, directives nationales
Suivi-Evaluation	CEDEAO/UEMOA : Commission (UEMOA, CEDEAO)	Rapports, Etudes, Notes
	Guinée-Bissau : Ministère en charge du commerce, Autres Ministères	Rapports, Etudes, Notes

Source : Cadre de référence de la politique commerciale de l'UEMOA (draft), Formulation de la politique commerciale commune de la CEDEAO (draft). Traitement : Auteur

Les politiques commerciales et liées au commerce de la région sont formulées et mises en œuvre au moyen de deux types de textes législatifs: la législation primaire (traités, actes additionnels et autres protocoles ayant un statut analogue) et la législation secondaire. Cette dernière peut revêtir les formes suivantes:

- les règlements (d'application générale), qui sont contraignants et directement applicables à tous les États membres;
- les directives, qui doivent être transposées dans le droit et la pratique des États membres;
- les décisions, qui sont contraignantes pour ceux à qui elles s'adressent; et
- les recommandations et avis, qui découlent de la législation primaire mais ne sont pas juridiquement contraignants.

Le degré de mise en œuvre du cadre institutionnel de la politique commerciale est fortement lié à la situation spécifique de chaque pays membre. Dans le contexte d'instabilité politique qu'a connu la Guinée-Bissau, dans le passé récent, les mesures d'accompagnement de la politique commerciale n'ont pas constitué une priorité de l'action gouvernementale et le pays accuse un retard dans l'évaluation d'impact et dans la mise en œuvre des ajustements en cours de la politique commerciale commune (TEC, APE) et par conséquent sur l'appropriation de cette politique par les décideurs et autres acteurs notamment du secteur privé.

2. Les acteurs nationaux de la politique commerciale

Dans la hiérarchie des normes juridiques en Guinée-Bissau, la **Constitution** est le texte suprême, suivie des traités, des lois, des décrets-lois, des décrets et des arrêtés. Le Président ratifie les **traités internationaux et conventions liés au commerce**. Il peut légiférer par décret (Article 70) et prendre des décrets-lois. Ces derniers, qui constituent un moyen pour l'exécutif de se substituer au législatif, doivent être en principe ratifiés par l'Assemblée (Article 85); cependant, s'ils ne sont pas opposés dans un délai de 30 jours (Article 92), ils sont automatiquement considérés comme ratifiés. Par exemple, la surcharge sur les exportations de noix de cajou a été introduite par décret. Selon le rapport du Secrétariat de l'OMC sur le premier examen de politique commerciale de la Guinée-Bissau, réalisé en 2012, les principales lois touchant au commerce international du pays sont mises en œuvre par décret ou par décret-loi du Président de la République, du Premier Ministre ou du Ministre de l'économie et des finances, qui peut changer les taux, suspendre ou rétablir tout ou partie des droits et taxes collectés à la frontière, autres que les droits de douane à l'importation. Ces pratiques ont des implications sur le bon équilibre à trouver par la Guinée-Bissau entre le droit de réglementer les mesures non tarifaires fondées sur les prix, pour réaliser des objectifs légitimes de politique publique d'une part, et le besoin d'éviter l'instabilité du régime commercial national et régional, en le rendant prévisible, d'autre part.

Le **pouvoir législatif** est également exercé par un parlement monocaméral, l'Assemblée nationale populaire (ANP). Selon les Articles 76 et suivants de la Constitution, l'ANP vote les lois, les motions et les résolutions, et les traités que lui soumet le Gouvernement. Ainsi, les Accords de l'OMC et le Traité de l'UEMOA furent tous deux approuvés au moyen d'une loi. Selon les autorités, la transparence des mesures affectant le commerce est assurée par la publication de tous les textes législatifs au Journal Officiel (*Boletim Oficial*).

Au niveau de l'exécutif, le Ministère en charge du commerce est en principe le principal acteur national de l'administration de la politique commerciale en Guinée-Bissau. Il coordonne la participation et la définition de la position de la Guinée-Bissau dans le Comité régional des négociations commerciales, à travers le comité national des négociations commerciales qui est actuellement en cours de redynamisation.

Les **autres ministères** sont aussi des acteurs nationaux de la politique commerciale dès lors que les mesures non tarifaires du commerce des marchandises (cas des ministères en charge de l'agriculture, de la pêche, de la santé, des mines, ...) ou les mesures de réglementation intérieure dans le commerce des services (cas des ministères en charge du tourisme, des télécommunications, des transports, ...) qu'ils initient et administrent deviennent des barrières commerciales.

Les **autorités douanières**, relevant du Ministère en charge de l'économie et des finances, jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la politique commerciale relative aux marchandises. Elles gèrent le tarif douanier sur les importations selon les directives de la politique commerciale régionale, ainsi que quelques mesures non tarifaires à la frontière.

Le **secteur privé** est associé à la formulation de la politique commerciale, de manière ad hoc et à travers sa participation à la Chambre consulaire régionale en tant qu'organe consultatif de l'UEMOA; les principales parties prenantes sont la Chambre de commerce (CCIAS) et l'Association nationale des producteurs d'anacardes (ANAG).

Le cadre institutionnel pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique commerciale est confronté à plusieurs défis. La transparence allant au-delà de la publication des textes affectant

le commerce, comme les obligations de notification, est très faiblement assurée. Il y a aussi une insuffisance de coordination intra-gouvernementale entre les ministères sectoriels élaborant et mettant en œuvre les mesures non tarifaires légitimes d'une part, et le ministère en charge du commerce qui gère aussi ces mesures lorsqu'elles deviennent potentiellement des obstacles non tarifaires au commerce, d'autre part. Il en est de même pour les mesures affectant le commerce des services. Ces défis sont liés à l'efficacité du cadre institutionnel de suivi-évaluation de la politique commerciale et des mesures d'accompagnement, malgré l'existence au niveau régional d'un dispositif de surveillance commerciale et de l'institutionnalisation, depuis la Conférence des chefs d'Etat, en octobre 2013, d'une revue annuelle des réformes, des programmes et des projets de l'UEMOA.

Pour éviter que l'approche au commerce du pays ne soit séparée de l'agenda de développement, la Guinée-Bissau participe, depuis 2007, à l'instar de tous les PMA, au programme du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce. A cet effet, elle a validé en octobre 2009 une matrice d'actions prioritaires de l'EDIC 2009, et a également mis en place des arrangements nationaux de mise en œuvre du programme du Cadre intégré, à savoir le Comité directeur national, le Point focal (Directeur Général du Commerce et de la Concurrence), et l'Unité de nationale mise en œuvre (UNMO).

3. Analyse institutionnelle du Ministère du Commerce

Depuis 1997, la structure du gouvernement, y compris le Ministère chargé du Commerce, a subi des changements institutionnels fréquents et radicaux en raison des interruptions constantes de l'ordre politique et constitutionnel. L'organigramme du Ministère a changé à plusieurs reprises. A titre d'exemple, jusqu'en octobre 2015 le Ministère du Commerce comptait l'artisanat parmi ses secteurs de compétence, ensuite il a repris le secteur industrie tandis que l'artisanat a été rattaché au Ministère du Tourisme. Tout dernièrement, lors de la formation du nouveau Gouvernement annoncée le 4 juin 2016, le Commerce et l'Artisanat ont encore été rattachés, tandis que l'Industrie et l'Energie ont été regroupés.

Quel que soit sa structuration, le ministère chargé du Commerce possède toujours pour mission de formuler, de proposer, de coordonner et de mettre en œuvre la politique nationale en matière de commerce. Ses attributions comprennent également la responsabilité (i) d'élaborer, de vulgariser et de faire respecter les textes législatifs et réglementaires dans les domaines du commerce; (ii) de promouvoir le commerce intérieur et extérieur; (iii) d'assurer la régularité de l'approvisionnement du marché national; (iv) de publier les statistiques du commerce et; (vi) de négocier les accords bilatéraux et multilatéraux.

En novembre 2015, la Mission de l'EDIC a constaté que le Ministère chargé du commerce souffre d'un manque de cohérence, de coordination, d'adéquation de son organisation institutionnelle avec ses rôles, missions et responsabilités, ainsi que d'un manque d'exhaustivité dans les thématiques couvertes. Il ne dispose pas de dispositifs de recherche et d'analyse de données complètes et fiables. Il en découle un déficit en capacité de formulation de stratégies et de politiques fondées sur les preuves et un accès limité à l'information sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux.

En ce qui concerne les négociations et la mise en œuvre d'accords commerciaux, la Guinée-Bissau fait face à des défis importants. Le manque d'une vision stratégique sur ces accords et d'un dispositif de coordination, pour tenir compte des intérêts des producteurs et des consommateurs dans la définition des priorités, amène le gouvernement à avoir une position plutôt réactive dans le cadre de négociations. On note également des faiblesses en matière

d'appréciation des impacts, d'identification, de mise en œuvre et de suivi des mesures et réformes requises pour la gestion des accords conclus de manière à ce que l'économie bissau-guinéenne en tire le maximum de retombées positives.

Au niveau de la gestion, les changements sont tellement fréquents que l'on ne peut pas parler d'une continuité et mémoire institutionnelle. Les systèmes de partage et gestion de l'information à l'intérieur du Ministère et envers l'extérieur – les parties prenantes au commerce, y compris les opérateurs économiques - ont besoin d'une mise à jour avec le recours aux technologies de l'information et de la communication. Le changement fréquent des cadres de haute responsabilité affaiblit le leadership du Gouvernement vis-à-vis des parties prenantes nationales- notamment le secteur privé et les partenaires au développement.

Une étude¹⁴, effectuée en 2013, a estimé que le personnel du Ministère chargé du Commerce¹⁵ était composé à l'époque, de 111 personnes (dont 81 hommes et 30 femmes), y compris les 8 personnes de l'Unité de mise en œuvre du CIR.

Le Ministère dispose de délégations régionales du commerce à Buba, Quebu, Bafata, Gabu, Canchungo, Mansoa, Quinhamel et Bolama. Il est aussi l'organe de tutelle de la Chambre du Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture et des Services (CCIAS)¹⁶ et de l'Agence Nationale du Cajou (ANCA)¹⁷.

Concernant la formation académique, la même étude a révélé que 20% des employés du Ministère étaient titulaires d'un diplôme d'études universitaires; la grande majorité des employés (environ 60%) ayant suivi un cours de formation intermédiaire (*curso médio*) et seulement 6% avaient un diplôme d'études post universitaire (niveau master)¹⁸. Seulement 20% des fonctionnaires de la Direction générale du Commerce et de la Concurrence ont suivi une formation dans le domaine du commerce et de l'économie. Cette situation soulève l'importance du plan de formation pour le Ministère qui a été formulé avec l'appui du CIR, afin d'adapter les compétences du personnel aux exigences du rôle du Ministère dans l'économie nationale et aux défis de l'intégration régionale. En 2013, le Ministère chargé du commerce¹⁹ a pris l'initiative d'élaborer un plan de formation pour les cadres du ministère, ainsi que pour le secteur privé et la société civile. Ce plan vise à combler les priorités de formation pour une période de trois ans du personnel du Ministère et des principaux acteurs du secteur privé et de la société civile, telles qu'identifiées et validées par les parties prenantes nationales. La mise en œuvre de ce plan de formation est en cours avec l'appui du Cadre Intégré renforcé (CIR) mais un financement additionnel serait nécessaire pour la mise en œuvre du plan dans son ensemble.

L'on note que, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, le recrutement dans la fonction publique bissau-guinéenne en général et au Ministère chargé du Commerce en particulier, a été fait au hasard, sans tenir compte des critères préétablis dans le cadre légal pour le personnel de la

¹⁴ Relatório do Estudo “Plano de Formação para o MCIVLP, Sector Privado e Sociedade Civil da Guiné-Bissau” par AMG/COFOA- CONSULTING, octobre 2013

¹⁵ A l'époque de réalisation de l'étude la désignation du Ministère était Ministère du commerce, de l'industrie et de la valorisation des produits locaux. Le diagnostic et constats faites par cette étude restent valable au MCI d'aujourd'hui en particulier après le récent rattachement de l'industrie au Ministère du commerce.

¹⁶ Récemment, une deuxième Chambre, la Chambre de Commerce de Bissau, a été établie.

¹⁷ Projet de rapport – Axes de la stratégie pour le développement du commerce du Guinée Bissau 2016-2020 par José Júlio Monteiro Sanches et. al., avril 2016, p. 42.

¹⁸ AMG/COFOA – CONSULTING (2013). Relatório do Estudo “Plano de Formação para o MCIVLP, Sector Privado e Sociedade Civil da Guiné-Bissau”, octobre 2013.

¹⁹ Ministère du commerce, de l'industrie et de la valorisation des produits locaux à l'époque.

fonction publique. L'étude précitée souligne la précarité de la situation de certains personnels, en particulier des jeunes qualifiés, qui travaillent pourtant dans le Ministère²⁰ depuis des années. Ces conditions affectent la motivation du personnel déjà touchée globalement par les problèmes budgétaires de l'Etat, à travers les retards des salaires, et par le manque de conditions matérielles (bâtiment, équipement, etc.) satisfaisantes pour le travail.

Il faut souligner également la situation des représentants du Ministère dans les délégations régionales dont le financement provient du revenu généré par les services d'inspection, les licences, et autres au niveau local. Cette situation a créé des incitations à taxer plutôt qu'à faciliter les activités économiques et commerciales²¹.

Les délégations régionales du commerce sont appelées à jouer un rôle important dans la formulation et la mise en œuvre de la politique commerciale. Elles doivent assurer la vulgarisation des politiques, lois et mesures administratives sur le commerce, adoptées par le gouvernement, auprès des opérateurs économiques, sur tout le territoire national. Ces délégations pourraient également promouvoir les partenariats avec les autorités locales pour la réalisation des objectifs de développement local alignés avec les priorités de valorisation et de commercialisation de la production nationale. Ainsi, le Ministère devrait revoir le rôle des délégations régionales, les doter des cadres qualifiés dans les domaines techniques appropriés, ainsi que d'une dotation budgétaire pour leur fonctionnement.

4. Le Cadre intégré renforcé en Guinée-Bissau et la durabilité des résultats

La Guinée-Bissau a été admise au Cadre Intégré en 2007. Ce programme est géré par l'Unité de Mise en Œuvre (UNMO), une structure placée sous la supervision du Ministère chargé du Commerce, appuyée par l'équipe du projet qui joue le rôle de Secrétariat Technique. L'UNMO est dirigé par un Coordonnateur. Il est assisté par cinq collaborateurs dans les domaines de la gestion et de la planification, les politiques commerciales, l'intégration régionale et le suivi-évaluation. L'équipe compte aussi un responsable financier, un assistant administratif et un chauffeur. Le financement pour le fonctionnement de l'UNMO est assuré par le CIR depuis 2010 à travers un Projet de la Catégorie 1 dont une deuxième phase a été approuvée pour le conseil du CIR pour la période allant de janvier 2015 à décembre 2016.

Cette deuxième phase du projet du CIR vise le renforcement du dialogue et la coordination dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique commerciale, à travers la création d'un Comité Interministériel du Commerce (CIC) avec la participation de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement. En plus, le CIC sera institutionnellement lié au processus de mise en œuvre de la Vision Guinée-Bissau 2025. Un engagement plus poussé est également attendu de la part du facilitateur des donateurs pour améliorer la communication et la qualité de dialogue avec les partenaires au développement dans le domaine du commerce. La réalisation de ces objectifs dépendra de la capacité de l'UNMO à mobiliser les appuis politiques nécessaires au niveau du Ministère chargé du Commerce et au-delà, au gouvernement pour pérenniser les organes de coordination et de consultation.

L'intégration des fonctions et ressources humaines de l'UNMO dans l'organigramme du Ministère chargé du Commerce sera facilité par une revue globale de la structure, afin de l'aligner

²⁰ AMG/COFOA – CONSULTING (2013). Relatório do Estudo “Plano de Formação para o MCIVLP, Sector Privado e Sociedade Civil da Guiné-Bissau”, octobre 2013, p. 22.

²¹ Projet de rapport – Axes de la stratégie pour le développement du commerce du Guinée Bissau 2016-2020 par José Julio Monteiro Sanches et. al., avril 2016, p. 42.

au contexte et aux priorités du pays, tels que définis par la Vision 2025, y compris l'agenda d'intégration régionale au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO.

L'UNMO est sans doute une ressource de poids en termes de capacités techniques et matérielles au sein du Ministère chargé du Commerce. Pendant la première phase du projet de la Catégorie 1, des efforts ont été consentis pour l'intégration du commerce dans le deuxième Document de Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté 2011-2015 (DENARP II) et une série d'études (par exemple le commerce transfrontalier) et de formations ont été organisées et/ou lancées. Grâce à l'UNMO, des projets de lois concernant le commerce ont également été formulés pour la mise à jour du cadre juridique du secteur. Néanmoins, dans un contexte d'instabilité institutionnelle constante, en particulier à partir du coup d'état de 2012, l'UNMO a eu des difficultés pour la consolidation des résultats du CIR.

En outre, la coordination entre le Ministère chargé du commerce et les autres ministères qui interviennent en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques commerciales demeure inadéquate ainsi qu'avec les organes rattachés tels que la Chambre de Commerce, de l'Agriculture, de l'Industrie et de Services. La coordination avec le secteur privé ou la société civile est limitée aux questions liées au projet du CIR dans le cadre du Comité Directeur National (CDN). L'instabilité politique a également eu un impact négatif sur l'engagement des bailleurs de fonds en faveur du commerce. Les réunions de coordination prévues se sont rarement tenues et la mise-en-œuvre de la matrice de financement des PTF s'est arrêtée en 2012 et a repris, avec difficulté, en 2015. De plus, le pays n'a plus accès à l'assistance technique de l'OMC à cause de ses arriérés de paiement.

Recommandations

- Accélérer la définition en cours d'une politique commerciale qui vise des actions concrètes sur le moyen et le long terme. Ce document pourrait être un plan national pour le développement du commerce, incluant des mesures réalistes ;
- Consolider les capacités de plaidoyer du Ministère chargé du Commerce auprès du Gouvernement central, afin de garder l'agenda du commerce et de l'intégration commerciale à l'ordre du jour ;
- Créer et opérationnaliser le Comité Interministériel pour le Commerce (CIC) en tant que forum de discussion et de coordination de la politique commerciale du pays ;
- Instaurer un système de recrutement par voie de concours pour faire face aux pénuries du personnel qualifié. Les compétences et connaissances devront être des critères fondamentaux dans la prise de décision de recrutement ;
- Développer un organigramme et des fiches de poste claires basées sur les besoins actuels et les tâches attribuées au Ministère chargé du Commerce ;
- Instaurer un système d'évaluation des performances du personnel, afin de promouvoir la responsabilité et de reconnaître les accomplissements des agents ;
- Mettre en œuvre le programme de formation élaboré en 2013 pour les cadres du Ministère chargé du Commerce (et les partenaires du secteur public et privé) et assurer la participation du Ministère dans les programmes de formation continue prévus dans le plan de réforme de l'Etat ;
- Renforcer les capacités d'évaluation et de vérification avec le concours d'experts externes, en attendant le développement des compétences au sein du Ministère ;
- Revisiter le rôle des services régionaux dans le cadre des orientations de politique de la Vision Guinée-Bissau 2025, visant la diversification économique et le renforcement de l'intégration régionale, ainsi que les dispositions prises concernant la déconcentration des services de l'état et la décentralisation ;

- Formuler et mettre en œuvre un plan de gestion de l'information avec le concours des technologies de l'information et de la Communication, afin de faciliter le partage d'information, le suivi des dossiers et le sauvegarde de la mémoire institutionnelle à l'interne du Ministère ;
- Mettre à jour et développer le site internet du Ministère chargé du Commerce, pour faciliter l'accès à l'information des parties prenantes, notamment le secteur privé et la société civile.

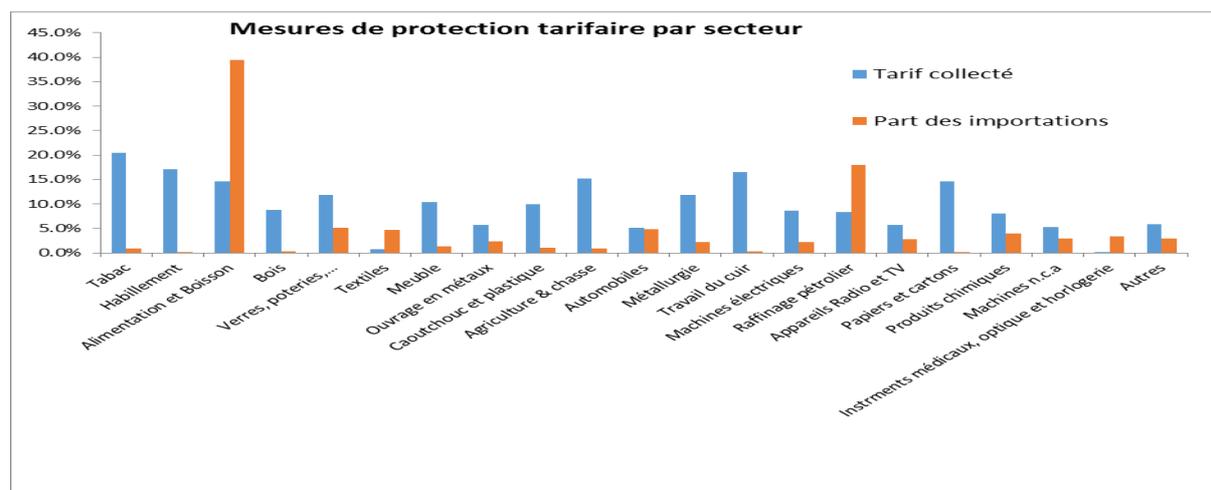
II. POLITIQUE COMMERCIALE DANS LE CADRE DE L'ACCES AU MARCHÉ INTERIEUR EN GUINEE BISSAU

1. Le régime tarifaire

En 2011, la Guinée-Bissau a, en principe, terminé le processus d'alignement de son tarif douanier statutaire au Tarif Extérieur Commun (TEC) à 4 bandes de l'UEMOA, avec des taux de 0%, 5%, 10% et 20%. Il est toutefois pertinent d'analyser le régime tarifaire en utilisant le tarif collecté (rapport entre les droits effectivement payés et la valeur des importations). La pertinence du tarif collecté par rapport au tarif statutaire vient aussi du fait qu'il intègre les spécificités nationales liées aux régimes d'exonération, aux lignes tarifaires effectives qui font l'objet de commerce, et à la non-conformité éventuelle de l'évaluation de la valeur en douane.

Selon les données extraites par les services de la Douane dans SYDONIA, le tarif collecté agrégé pondéré par les importations est de 10,23% en 2014. Les niveaux de protection sont plus élevés sur les produits tels que le tabac, l'habillement, les articles de maroquinerie (travail de cuir) et les produits agricoles et de chasse. Le tarif est aussi élevé pour les produits alimentaires et boissons représentant la plus grosse part des importations du pays (Graphique 6). Les produits dont les tarifs sont faibles sont les instruments médicaux, les textiles, les machines, les automobiles, les appareils Radio et TV, et les ouvrages en métaux. Toutefois, il existe une disparité de tarifs à l'intérieur de chacune de ces catégories agrégées de produits.

Graphique 6 : Mesures de protection tarifaire par secteur



Source: Calculs de l'auteur basés sur les données SYDONIA++ de la Douane et du tableau de concordance entre le système harmonisé 2007 utilisé par la Douane et la Classification Internationale Type par Industrie (Rev.3).

La Guinée-Bissau compte ajuster son régime tarifaire en 2016 pour l'aligner au TEC à 5 bandes de la CEDEAO et dont les taux sont 0%, 5%, 10%, 20% et 35%. L'ajustement devrait avoir lieu en 2015,

mais il a été retardé en raison d'une insuffisance de sensibilisation des parties prenantes nationales. Les autorités ont estimé que la traduction en langue portugaise des documents sous-jacents à la réforme régionale du TEC avait accusé un long retard.

Au delà de la sensibilisation, les parties prenantes nationales ne sont pas suffisamment informées des enjeux de la mise en œuvre du TEC de la CEDEAO. Ainsi, la mise en œuvre de la réforme du TEC CEDEAO se traduira par un changement de catégories tarifaires pour plusieurs produits, et non pas seulement pour ceux qui doivent migrer dans la bande de 35%. Une évaluation de ces conséquences devrait permettre aux parties prenantes nationales d'identifier les mesures d'accompagnement pour les industries domestiques dont la protection tarifaire va diminuer ou augmenter, et pour les industries dont le coût d'accès aux approvisionnements industriels et aux biens d'équipement importés va s'accroître ou diminuer.

2. Les mesures non-tarifaires

En plus du tarif, la Guinée-Bissau maintient des mesures non tarifaires (MNT) pour l'accès à son marché intérieur. Elle applique aussi bien des mesures axées sur le prix (ou mesures paratarifaires) que sur la quantité (fixation du niveau d'importations) ou sur la qualité (obligation de modifier les caractéristiques techniques des produits importés).

Le tableau 18 donne des informations sur les mesures non tarifaires axées sur les prix et qui sont utilisées en Guinée-Bissau.

Tableau 18: Légitimité et coûts des MNT fondées sur les prix

MNT fondées sur les prix	Taux et base	Nécessité supportant la légitimité de la mesure non tarifaire	Coût, hors tarif, supporté sur les 80 milliards F d'importations réalisées en 2014 (en milliards F CFA)	Réductions et exemptions de coûts (hors tarif) accordées en 2014 (en milliards F CFA)
Droits d'accise/ Imposto Especial de Consumo (IEC)	Taux d'imposition (%) : 5, 10, 15, 20, 25, 35, 40 et 65 Base pour importation: Valeur CAF+PC+PCS Base pour production locale : valeur de la transaction	Correction des externalités négatives générées par certains produits comme le tabac, l'essence, le diesel, les armes et munitions Accroissement/Maintien des recettes fiscales	3,3	0,38
Impôt Général sur les Ventes (IGC)	Taux (%): 0, 15 et 10 selon les produits Base pour Importation: CAF + droits d'accise Base pour production locale : valeur de la transaction	Accroissement/Maintien des recettes fiscales	8,8	3,72
Prélèvement Communautaire CEDEAO (PC)	Taux : 0,5% Base : Valeur CAF des Importations	Financement de la CEDEAO	0,3	0,08
Prélèvement Communautaire de Solidarité UEMOA (PCS)	Taux : 1% Base : Valeur CAF des Importations	Financement de l'UEMOA	0,5	0,16
Redevance statistique (RS)	Taux : 1% Base : Valeur CAF des Importations	Imposition additionnelle sur les prestations de services de l'Etat (modernisation de l'outil informatique des	0,5	0,13

		douanes)		
Acompte sur le bénéfice Industriel et commercial (ACI)	Taux : 3%	Renforcer l'imposition des Petites et Moyennes Entreprises (Assurance pour échapper au risque de non-paiement de l'impôt sur le revenu)	1,8	1,06
	Base : Valeur CAF des Importations			

Source: Calculs de l'auteur basés sur les données SYDONIA++ de la Douane

Si la légitimité des objectifs des MNT inscrites dans le tableau 18 est indiscutable, il n'en demeure pas moins que ces mesures soulèvent des questions de politique commerciale : les coûts associés à ces mesures ne sont-ils pas plus excessifs que nécessaires pour les importations ?

Bien que la législation de la Guinée-Bissau n'a pas prévu un test de nécessité ou de proportionnalité sur l'adoption des MNT fondées sur les prix, l'ampleur des réductions ou exemptions accordées par l'Etat, notamment pour l'acompte sur le bénéfice industriel et commercial (ACI), une avance à payer sur l'impôt sur le bénéfice de l'importateur, pourrait suggérer un effet excessif de ces mesures²². Dans une moindre mesure, il en est de même pour les prélèvements communautaires (CEDEAO et UEMOA) et la redevance statistique (RS). Une solution devrait être trouvée au niveau régional compte tenu du caractère régional de ces mesures. L'enjeu est que ces mesures (PC, PCS, RS et ACI) jouent un rôle discriminatoire (ne s'appliquant pas à la production locale) semblable au tarif (droit de douane), et la recherche de l'efficacité dans la politique commerciale devrait conduire à l'identification d'autres MNT permettant d'atteindre les mêmes objectifs avec un coût moindre pour les importations.

La Guinée-Bissau utilise des MNT fondées sur la quantité pour protéger particulièrement la santé de sa population. Le niveau légal d'importation pour certains produits est nul. Par exemple, le rapport du Secrétariat de l'OMC sur l'Examen de Politique Commerciale (EPC) de la Guinée-Bissau en 2011 note que:

« Sont prohibés à l'importation: les boissons alcoolisées tirant plus de 60 degrés; les boissons distillées contenant des essences ou des produits chimiques nocifs (absinthe, aldéhyde benzoïque, esters salicylique, hysope, etc.); les drogues et stupéfiants; les emballages en tôle plate contenant des produits autres que les huiles minérales; les médicaments et aliments nocifs à la santé; les produits de la contrefaçon; les substances alimentaires contenant de la saccharine; et les animaux, les produits animaux, les plantes et le matériel végétal provenant de zones infectées. » (Paragraphe 73, page 212).

Les mesures antidumping et de sauvegarde sont des MNT fondées sur la quantité et dont l'utilisation dans certaines circonstances exceptionnelles est prévue dans la législation communautaire de l'UEMOA. La Guinée-Bissau n'a jamais eu recours à ces mesures. Selon certains milieux interrogés, cette situation serait due au faible tissu industriel plutôt qu'au manque de capacités.

Quant aux MNT qualitatives ou fondées sur la qualité (comme les obstacles techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires), la Guinée-Bissau fait face, soit à l'absence d'un cadre réglementaire national (cas des prescriptions en matière d'emballage, de marquage et d'étiquetage)²³, soit à des dysfonctionnements des mécanismes de contrôle prévus par la

²² Le fait que l'Etat renonce à recouvrer 1,06 milliards sur 2,86 milliards de F CFA à recouvrer au titre de l'ACI signifie implicitement une reconnaissance partielle d'un coût non nécessaire imposé par l'ACI.

²³ Le cadre régional ne définit pas de mesures mais plutôt une coopération réglementaire (Règlement n° 01/2005/CM/UEMOA du 4 juillet 2005) et celle-ci est actuellement de moindre envergure : la reconnaissance

législation en vigueur, faute d'infrastructures et de ressources humaines et financières (cas des mesures sanitaires et phytosanitaires). Contrairement à la situation des MNT fondées sur les prix, l'équilibre entre la légitimité des MNT qualitatives et la liberté d'importations semble être rompu en défaveur des MNT qualitatives. Les autorités ont commencé à prendre des mesures pour résorber ce déséquilibre et reconnaissent l'établissement de laboratoires nationaux de référence comme l'un des besoins prioritaires. A l'heure actuelle, des dispositifs sont prévus à la frontière, pour contrôler par exemple la norme minimale d'iode requise, dans le sel importé.

3. L'accès au marché, le traitement national et la réglementation intérieure dans les services

Contrairement au commerce des marchandises, la protection dans les services n'est pas documentée en Guinée-Bissau. Le régime appliqué dans les services en Guinée-Bissau ne figure pas dans les récentes bases de données mondiales de la Banque mondiale et de l'OMC sur la réglementation dans les services²⁴. Cela reflète probablement le faible développement des services en Guinée-Bissau, comme secteur à part entière et comme intrants dans les activités agricoles, minières et manufacturières du pays.

En l'absence d'audit réglementaire disponible dans les services en Guinée-Bissau, la mission a tenté d'évaluer la présence de restrictions quantitatives d'accès au marché et de mesures discriminatoires envers les fournisseurs étrangers, en s'appuyant sur quelques informations disponibles dans l'EPC de 2011 pour les secteurs couverts et pour quelques secteurs qui ont pu faire l'objet de consultations. L'information disponible sur la réglementation intérieure, au sens strict, a été aussi partiellement collectée. Le tableau 19 consigne les résultats obtenus.

Tableau 19 : Régime commercial appliqué dans quelques secteurs de services en Guinée-Bissau

Secteur	Accès au marché	Traitement National	Réglementation Intérieure
Services de prospection du pétrole offshore	L'exploration doit obligatoirement être sous forme de co-entreprise entre des sociétés étrangères et l'entreprise d'État PetroGuin da Guinée-Bissau (PetroGuin)		Une concession est requise
Services de transport et de distribution d'énergie électrique	Monopole de EAGB (Electricidade e Águas da Guinée-Bissau)		
Services de télécommunications	Pas de restrictions	Pas de restrictions	- Une licence est requise pour la plus part des services. - indépendance de l'Autoridade reguladora nacional (ARN)
Services de transport aérien	Pas de restrictions		Présence d'accords bilatéraux et Déclaration de Yamoussoukoro (non mise en œuvre)
services aéroportuaires d'assistance en escale (passagers et fret)	Services assurés exclusivement par une société publique, la SAA		
Services de commissionnaires en douane	Accès limité aux fournisseurs originaires de l'UEMOA		Une licence est requise
Services de transports routiers de passagers (intra ou interurbain) ou de marchandises	Pas de restrictions	Pas de restrictions	Une licence est requise

mutuelle et la notification. Pour aller vers une coopération réglementaire de grande envergure, trois structures techniques ont été mises en place au niveau régional pour appuyer la cohérence des régimes nationaux : le Système ouest-africain d'accréditation (SOAC); l'Organisme régional de normalisation, de certification et de promotion de la qualité (NORMCERQ); et le Système ouest-africain de métrologie (SOAMET). La coordination de leurs activités est assurée par un Comité régional de la qualité (CREQ).

24 Voir <http://iresearch.worldbank.org/servicetrade/home.htm> et <http://i-tip.wto.org/services/default.aspx>

Services bancaires	Pas de restriction sauf que l'entrée sous forme de succursale n'est pas autorisée	Une License est requise. L'entrée sous forme de succursale n'est possible que lorsque la banque mère ou affiliée dispose d'une licence dans l'espace UEMOA.
--------------------	---	---

Il est nécessaire d'avoir une image claire du régime appliqué dans le secteur des services afin de permettre au Gouvernement de participer au processus de requêtes et d'offres associé aux négociations d'accords commerciaux dont la Guinée-Bissau fait partie. Il est aussi important d'avoir cette image pour susciter les réformes unilatérales dans les services en Guinée-Bissau. La section III inclut l'état des lieux des négociations sur les services au niveau régional.

4. Accords commerciaux et accès aux marchés d'exportation

Comme noté dans l'EDIC I, l'appartenance de la Guinée-Bissau à un accord commercial engendre des implications sur sa politique commerciale. Les accords commerciaux offrent aussi l'avantage de bénéficier des préférences d'accès aux marchés étrangers. La Guinée-Bissau est membre de plusieurs accords commerciaux régionaux, multilatéraux et inter-régionaux:

- l'UEMOA depuis 1997
- la CEDEAO depuis sa création en 1975
- l'OMC depuis sa création en 1995
- l'APE entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest depuis 2014
- la ZLEC en négociation depuis 2015

La Guinée-Bissau bénéficie aussi de nombreuses préférences unilatérales, particulièrement en raison de son statut de PMA.

4.1. Accords multilatéraux : OMC et cycle de Doha

L'appartenance de la Guinée-Bissau à l'OMC (depuis le 31 mai 1995) et au GATT (depuis le 17 mars 1994) a conduit le pays à prendre des engagements à ne pas dépasser un taux de tarif de 40% sur tous les produits agricoles. Elle s'est aussi engagée à ne pas dépasser un taux de tarif plafonds de 50% sur 4 442 lignes tarifaires pour les produits non agricoles. Quelques 214 lignes de produits non agricoles n'ont pas été consolidées. Le tarif actuel de la Guinée-Bissau est largement inférieur à ses taux consolidés, mais elle ne pourra pas utiliser cette marge de consolidation de façon autonome en raison de son appartenance à des unions douanières (UEMOA et CEDEAO). L'utilisation de la marge de consolidation ou de protection n'est pas une bonne option, si elle doit renchérir les coûts pour les approvisionnements industriels et les biens d'équipement importés. Elle n'est pas non plus une bonne mesure en soi, si elle doit renchérir les coûts pour les consommateurs et inciter les producteurs nationaux à ne pas améliorer leur compétitivité en adoptant des technologies de production efficaces et moins coûteuses.

Dans le domaine des services, la Guinée-Bissau n'a pris des engagements multilatéraux spécifiques que dans 3 sous-secteurs de services parmi les 166 sous-secteurs des services en négociation : les services d'hôtellerie, les services de restauration, et les services culturels.

La Guinée-Bissau n'a pas encore proposé une offre initiale au titre du cycle de Doha en cours de négociations. A l'OMC, elle est membre des groupes suivants dans les négociations: ACP, Groupe Africain, G-90, PMA.

Un des défis qui se présentent à la Guinée-Bissau dans les activités de l'OMC est le paiement de ses arriérés de cotisation. L'accumulation de ces arriérés de paiements a fait que le pays ne

bénéficie pas, depuis 2011, de plusieurs activités techniques de l'OMC dont la participation des cadres du Ministère du Commerce aux cours/séminaires sur l'OMC et la politique commerciale.

4.2. Accords commerciaux intra-régionaux : UEMOA, CEDEAO

En 1997, la Guinée-Bissau a adhéré à l'UEMOA créée en 1994 entre 7 pays francophones d'Afrique de l'Ouest. L'UEMOA met en œuvre un accord de libre-échange entre ses membres pour les biens qui respectent la règle d'origine. Tous les membres de l'UEMOA adoptent aussi un même tarif envers les non membres : le tarif extérieur commun de l'UEMOA. Le traité de l'UEMOA prévoit aussi la libéralisation préférentielle de la prestation des services, ainsi que de la coopération en matière de réglementation et de coordination des infrastructures.

La Guinée-Bissau est aussi un membre fondateur de la CEDEAO créée en 1975 entre 15 membres de l'Afrique de l'Ouest²⁵. En principe, le commerce des marchandises est libéralisé entre les membres de la CEDEAO, sous le schéma de libéralisation des échanges (SLEC) de la CEDEAO. Les produits agricoles, d'élevage et de l'artisanat sont supposés recevoir un traitement sans tarif et sans certificat d'origine. Cependant, la libre circulation des produits industriels nécessite une attestation justifiant l'origine et son processus d'obtention est jugé contraignant, particulièrement pour les PME.

Les négociations du TEC de la CEDEAO ont été conclues en 2013 (voir Encadré 1) et tous les membres de l'UEMOA, à l'exception de la Guinée-Bissau et du Niger, ont mis en application le TEC de la CEDEAO au 1^{er} janvier 2015. Deux Etats ont mis en application le TEC CEDEAO en avril 2015 (le Niger et le Nigeria).

Encadré 1 : Historique du TEC de la CEDEAO

L'Article 35 du Traité de la CEDEAO énonce l'obligation pour les Etats membres de mettre en place, progressivement sur 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 1990, une union douanière entre eux. L'échéance du 1^{er} janvier 2000 fixée initialement pour la création de l'union douanière n'a pas été respectée. En décembre 2001, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO est convenue de négocier un accord de partenariat économique (APE)²⁶ avec l'UE. Il avait alors été décidé de subordonner la conclusion de cet accord à l'établissement du Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO²⁷.

Au sommet de Niamey (Niger) le 12 janvier 2006, la CEDEAO a choisi d'étendre la couverture du TEC à quatre bandes (catégories tarifaires) de l'UEMOA²⁸ à l'ensemble de ses membres à partir du 1^{er} janvier 2008, soit deux ans de transition. Ainsi, la décision adoptant le TEC de la CEDEAO a défini le tarif et la catégorisation des produits comme suit : 0 pour les biens sociaux essentiels (catégorie 0), 5% pour les biens de première nécessité, les matières principales de base, les biens d'équipement et les intrants spécifiques (catégorie 1), 10% pour les intrants et produits intermédiaires (catégorie 2), et une crête tarifaire de 20% pour les produits de consommation finale (catégorie 3). Toutefois, les Etats membres ont été autorisés à avoir des listes d'exception de type A (produits pour lesquels un Etat demande l'application de taux de taxation différents des taux du tarif extérieur commun (TEC)) et une liste d'exception de type B (produits pour lesquels un Etat souhaite des changements de catégorie durant la période transitoire). Par exemple, le Nigeria qui avait 19 catégories tarifaires a réduit le nombre de ses catégories tarifaires à 4 et réduit ses droits de douane conformément au TEC. Toutefois, il a utilisé l'exception de type A pour maintenir 10% de ses lignes tarifaires dans une cinquième catégorie pour la période de transition.

A la fin de la période de transition de 2 ans, le Nigeria a demandé en 2009 la création d'une 5^{ème} bande du TEC à un taux

²⁵ Le Cap-Vert a rejoint la CEDEAO en 1977 et la Mauritanie a quitté la CEDEAO en 1999 pour rejoindre l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Cependant, la Mauritanie fait partie du groupe de négociation CEDEAO de l'APE.

²⁶ Les négociations sur l'APE ont débuté en octobre 2003 et se sont achevées au niveau des hauts fonctionnaires en février 2014. Les chefs d'Etat de la CEDEAO ont approuvé l'APE pour signature le 10 juillet 2014. L'APE entrera en vigueur après avoir été signé et ratifié.

²⁷ De ce point de vue, l'APE a contribué à la réalisation de l'objectif d'intégration régionale.

²⁸ Le TEC de l'UEMOA a été mis en place en 2000.

de 35%. En décembre 2012, les pays membres ont convenu de créer cette 5^{ème} bande pour des produits sensibles et ont fixé au 1^{er} janvier 2015 la fin de la nouvelle période transition pour la mise en œuvre de ce tarif par tous les États membres de la CEDEAO²⁹. Cette 5^{ème} bande couvrira 130 lignes tarifaires (2 % des lignes tarifaires) prélevées sur des lignes qui étaient auparavant au taux de 20 %; 39 % sont des produits d'origine animale (section 1 du Système Harmonisé); 3 % sont des légumes (section 2); 4 % sont des huiles comestibles (section 3); 28 % sont des aliments préparés et des boissons (section 4); 12 % sont des produits chimiques (section 6); et 14 % des produits textiles et des vêtements (section 11).

La mise en œuvre du TEC, à partir du 1^{er} janvier 2015, a pris du retard dans certains pays membres (dont la Guinée-Bissau, la Guinée-Conakry, le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana; le Libéria et la Sierra Leone) en raison de la mise au point des mesures tarifaires transitoires.

Source : Doumbouya (2015)

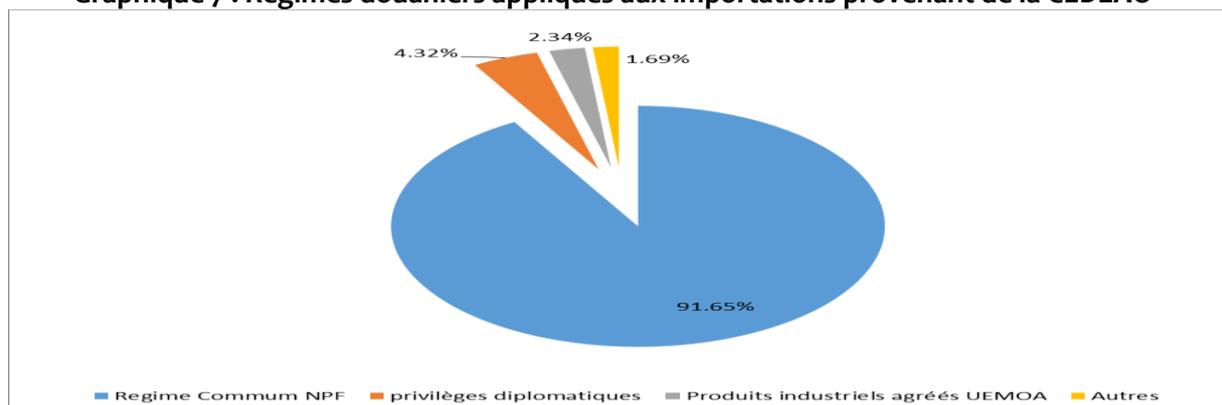
La mise en œuvre du processus d'intégration est lente. Selon les données des Douanes, 91,67% des importations déclarées originaires de la CEDEAO en 2014 sont entrées sous le régime NPF en Guinée-Bissau et acquittent le TEC alors qu'elles auraient dû bénéficier du tarif préférentiel de la CEDEAO. Ce dernier ne s'applique effectivement qu'à 2,34% des importations déclarées originaires de la CEDEAO (Graphique 7). Cette situation serait due à plusieurs facteurs : faible volume des exportations intra-régionales vers la Guinée-Bissau, coûts élevés des démarches administratives dans les pays exportateurs vers la Guinée-Bissau pour démontrer l'origine des produits industriels, faiblesse du dispositif régional de surveillance commerciale, et la préférence des autorités douanières pour assurer des recettes d'importation par rapport à la facilitation des échanges.

Seuls deux pays de l'UEMOA ont effectivement utilisé le régime préférentiel de l'UEMOA en 2014 : la Côte d'Ivoire (3 articles sur 4 exportés vers la Guinée-Bissau) et le Sénégal (57 articles sur 1547 exportés vers la Guinée-Bissau). Par conséquent, tous les États membres de la CEDEAO n'utilisent pas la préférence à laquelle ils ont droit, et quand ils l'utilisent, ce n'est pas pour l'ensemble de leur commerce dans la région.

La mise en œuvre imparfaite du régime préférentiel de la CEDEAO est non seulement un handicap pour le commerce actuel dans la région ; mais elle pourrait également entraîner des diversions significatives de commerce intra-régional à l'avenir, lorsque l'Accord de Partenariat Économique avec l'UE sera mis en place. Les données sur le commerce intra-régional suggèrent une faiblesse actuelle des exportations régionales de la Guinée-Bissau, mais la comparaison avec les exportations du Burkina Faso suggère aussi que la Guinée-Bissau a un éventuel potentiel de diversification (géographique et de produits) dans le commerce intra-régional. La Guinée-Bissau devrait envisager une évaluation d'impact ex-ante de la mise en œuvre du TEC et de son couplage avec l'APE.

²⁹ L'accord a été adopté par les chefs d'État de la CEDEAO en octobre 2013.

Graphique 7 : Régimes douaniers appliqués aux importations provenant de la CEDEAO



Source: Calculs de l'auteur basés sur les données SYDONIA++ des Douanes

L'UEMOA utilise l'approche de libéralisation du marché des services de l'UE comme modalités pour libéraliser les services au niveau régional, contrairement à l'approche de type « AGCS » utilisée par d'autres Communautés Economiques Régionales en Afrique (EAC, COMESA, SADC). La liberté d'établissement et la libre prestation des services sont les deux principales disciplines de libéralisation de services prévues par le Traité de l'UEMOA. Ces disciplines de nature générale ont été soutenues par l'adoption progressive par la Commission de l'UEMOA de réglementations (règlements et directives) spécifiques aux secteurs individuels de services et qui contiennent des mesures destinées à supprimer les obstacles au commerce des services entre les Etats membres de l'UEMOA, mais aussi des obligations en matière de réglementation intérieure et de coopération réglementaire. A ce jour, les réglementations régionales spécifiques libéralisant les services avec des préférences régionales (UEMOA) et qui ne sont pas mises en œuvre sur base NPF incluent l'accès des transporteurs aériens de l'UEMOA aux liaisons aériennes intracommunautaires avec des droits de troisième à cinquième libertés et sans limitation de fréquences et de capacité (Règlement n° 24/2002/CM/UEMOA), la libre circulation et l'établissement des experts-comptables et des comptables agréés au sein de l'espace UEMOA (Règlement n° 05/2006/CM/UEMOA), la libre circulation des avocats (Règlement n° 10/2006/CM/UEMOA), la libre circulation des médecins ressortissants de l'Union (Directive n° 06/2005/CM/UEMOA), la libre circulation des architectes ressortissants de l'Union (Directive n° 07/2005/CM/UEMOA), la libre circulation et l'établissement des pharmaciens ressortissants de l'Union (Directive n° 06/2008/CM/UEMOA), la libre circulation des chirurgiens-dentistes ressortissants de l'Union (Directive n° 07/2008/CM/UEMOA), et l'accès au marché des services bancaires sous forme de succursale.

Le processus d'intégration des services au niveau régional est très lent : (i) aucun calendrier de libéralisation n'est défini, (ii) aucune annonce/notification n'a été faite à l'OMC pour faire de l'UEMOA un accord d'intégration dans les services au sens de l'article V de l'AGCS ou pour obtenir une dérogation au principe du traitement NPF en raison des libéralisations préférentielles effectuées dans les services, (iii) les libéralisations effectuées dans les services juridiques, médicaux, d'architecture, de distribution des produits pharmaceutiques, et de services dentaires ne sont pas mises en œuvre par la plupart des membres de l'UEMOA, y compris la Guinée-Bissau. Le retard dans le processus de libéralisation régionale des services est encore plus accentué au niveau de la CEDEAO.

4.3. Accords commerciaux inter-régionaux : Accord de Partenariat Economique (APE) et Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC)

La Guinée-Bissau, à travers la CEDEAO, fait partie du groupe des pays d'Afrique de l'Ouest qui a récemment conclu un Accord de partenariat économique (APE) avec l'UE. 79 pays ACP faisant partie de l'accord de Cotonou (2000) ont négocié un Accord de partenariat économique avec l'UE.

L'APE conclu avec l'UE (sur le commerce des marchandises) est aussi une réforme envisagée dans le cadre de l'intégration régionale. Ses modalités seront mises en œuvre en quatre phases (2020-2024, 2025-2029, 2030-2034 et après 2035) par les pays de l'Afrique de l'Ouest. Le tableau 20 précise les modalités du calendrier des démantèlements tarifaires prévu dans l'APE conclu entre la CEDEAO et l'UE. Le TEC CEDEAO, entré en vigueur en 2015, a été convenu comme la base du démantèlement tarifaire. La première colonne classe les lignes tarifaires en quatre groupes (A, B, C et D).

Tableau 20 : Le calendrier des démantèlements tarifaires sous l'APE par la partie Afrique de l'Ouest

	TEC de base de la CEDEAO	Période 2020-2024	Période 2025-2029	Période 2030-2034	A partir de 2035
Groupe A	0 et 5	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
Groupe B	5	5	0	0	0
	10	10	5	0	0
Groupe C	5	5	0	0	0
	10	10	5	0	0
	20	20	10	5	0
Groupe D	10, 20 et 35	Aucun changement	Aucun changement	Aucun changement	Aucun changement

Source: Commission de la CEDEAO

Note : Le groupe A comprend les biens sociaux essentiels, les biens de première nécessité, les matières premières de base, les biens d'équipement, et les intrants spécifiques. Le groupe B contient essentiellement les intrants et les produits intermédiaires. Le groupe C comprend essentiellement les biens de consommation finale. Le groupe D contient des produits sensibles pour la région et qui ne seront pas libéralisés.

L'UE a entièrement libéralisé dans le cadre de l'APE l'accès au marché pour tous les produits originaires de la partie Afrique de l'Ouest à l'exception des armes et munitions et dont le tarif est accordé à la Nation la Plus Favorisée (NPF). Elle s'est toutefois réservée le droit de recourir à des mesures de sauvegarde spéciale pour le sucre blanc. En tant que PMA, la Guinée-Bissau bénéficiait déjà d'un accès comparable au titre de l'Initiative « Tout Sauf les Armes », un sous-programme du Système Généralisé de Préférences de l'UE en faveur des PMA (voir la section sur les accords préférentiels unilatéraux).

L'UE et l'Afrique de l'Ouest ont prévu de négocier sur un APE complet, y compris les services. Cependant, les négociations sur les services tardent encore à démarrer.

La Guinée-Bissau participe aussi au processus d'intégration africaine tel que prévu par le traité d'Abuja en 1991. Dans le cadre de ce traité, les négociations sur la Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC) ont été lancées en juin 2015 avec une date indicative de 2017 pour les conclusions. Le champ d'application des négociations de la ZLEC couvrira le commerce des biens, le commerce des services, les investissements, les droits de la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence. Les négociations de la ZLEC dans le commerce des biens seront menées par l'UEMOA et la CEDEAO en raison de leurs compétences de négociation avec les pays tiers. Quant aux négociations de la ZLEC sur les services, quelques propositions de modalités en cours de discussion accordent une place relativement importante à la participation individuelle des pays: modèle de l'économie et du marché unique du CARICOM, modèle de l'accord cadre sur les services de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE ou

ASEAN), modèle de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) de l'OMC, D'autres propositions accordent une place relativement moins importante à la participation individuelle des pays: modèle de directives du marché unique des services de l'UE.

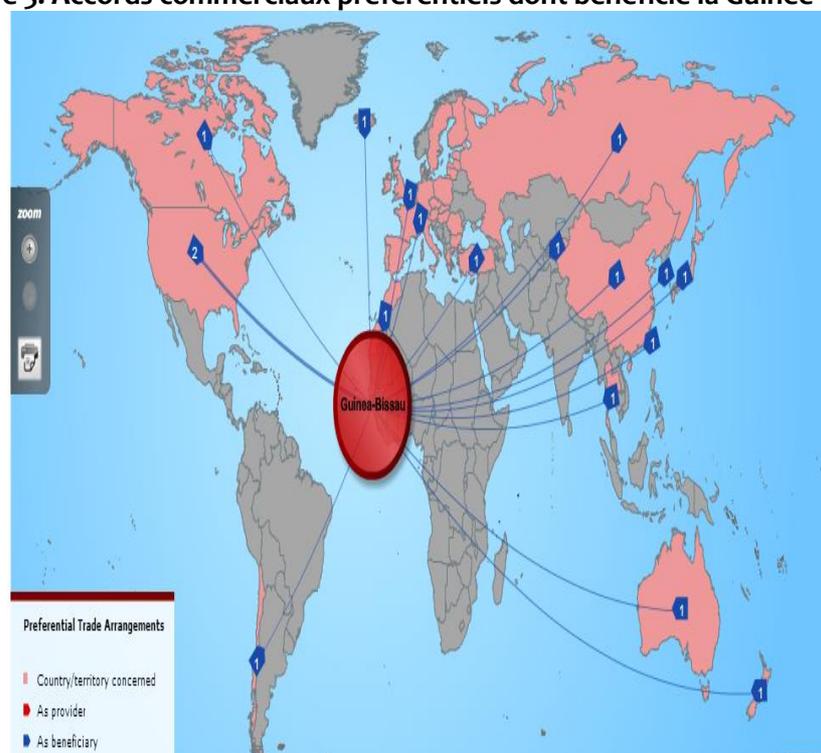
4.4. Aperçu des accords commerciaux préférentiels (unilatéraux) dont bénéficie la Guinée-Bissau

Quelques pays accordent à la Guinée-Bissau des programmes préférentiels non réciproques, distincts des accords commerciaux. La figure 3 et le tableau 21 résument l'information sur les préférences dont bénéficie la Guinée-Bissau dans le commerce des marchandises.

Le manque de données largement disponibles sur l'utilisation des préférences complique leur évaluation et la question de leur valeur. Les notifications d'utilisation envoyées par les donateurs des préférences à la CNUCED ne sont pas disponibles au public. Cependant, les données disponibles pour la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique des Etats-Unis d'Amérique (AGO) indiquent que les exportations de la Guinée-Bissau sont très peu couvertes par ce schéma préférentiel et que certaines exportations admissibles sous l'AGO n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admissibilité par les exportateurs de la Guinée-Bissau.

A part les préférences sur les marchandises, la Guinée-Bissau, en tant que PMA, bénéficie depuis 2011 de la dérogation concernant l'obligation de la Nation la Plus Favorisée (NPF) sur les services. Cette dérogation permet aux Membres de l'OMC d'accorder un traitement préférentiel aux PMA sans qu'ils ne soient obligés de l'étendre aux non-PMA. A ce jour, 19 membres de l'OMC non-PMA ont notifié leurs préférences sur les services en faveur des PMA. Les Douanes de la Guinée-Bissau, dans le cadre des négociations avec l'OMC, avait déjà atteint 100% de conformité avec les accords de concession Tarifaire.

Figure 3: Accords commerciaux préférentiels dont bénéficie la Guinée-Bissau



Source: <http://ptadb.wto.org/SearchByCountry.aspx>

Tableau 21: Accords commerciaux préférentiels dont bénéficie la Guinée-Bissau

Nom	Type	Nombre de Sous-programme du schéma préférentiel	Donneur(s) de préférences	Entrée en vigueur initiale
Système généralisé de préférences – Australie	SGP	1	Australie	01/01/1974
Système généralisé de préférences – Canada	SGP	1	Canada	01/07/1974
Système généralisé de préférences - Etats-Unis	SGP	1	Etats-Unis	01/01/1976
Système généralisé de préférences - Fédération de Russie, la Biélorussie, le Kazakhstan	SGP	1	Bélarus; Kazakhstan; Fédération de Russie	01/01/2010
Système généralisé de préférences – Islande	SGP	0	Islande	29/01/2002
Système généralisé de préférences – Japon	SGP	1	Japon	01/08/1971
Système généralisé de préférences - Nouvelle-Zélande	SGP	1	Nouvelle-Zélande	01/01/1972
Système généralisé de préférences – Suisse	SGP	1	Suisse	01/03/1972
Système généralisé de préférences – Turquie	SGP	2	Turquie	01/01/2002
Système généralisé de préférences - Union européenne	SGP	2	Union européenne	01/07/1971
Tarif préférentiel en faveur des PMA – République de Corée	PMA	0	République de Corée	01/01/2000
Traitement en franchise de droits pour les PMA - Chili	PMA	0	Chili	28/02/2014
Traitement en franchise de droits pour les PMA - Chine	PMA	0	Chine	01/07/2010
Traitement en franchise de droits pour les PMA - République kirghize	PMA	0	République kirghize	29/03/2006
Traitement en franchise de droits pour les PMA - Taipei chinois	PMA	0	Taipei chinois	17/12/2003
Traitement en franchise de droits pour les PMA - Thaïlande	PMA	0	Thaïlande	09/04/2015
Traitement en franchise de droits pour les PMA d'Afrique - Maroc	PMA	0	Maroc	01/01/2001
Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique	Autre	3	Etats-Unis	18/05/2000

Source : <http://ptadb.wto.org/Country.aspx?code=624>

Note : PMA : Réservé aux PMA, SGP : Système Généralisé de Préférences

4.5. Les avantages et les défis de la participation dans les différents accords/régimes commerciaux.

Les avantages

Les avantages de la participation de la Guinée-Bissau dans les différents accords/régimes commerciaux résultent de la possibilité:

- de négocier l'accès sur les marchés étrangers, la prévisibilité de cet accès, et la coopération réglementaire ;
- d'utiliser les préférences commerciales non réciproques des arrangements commerciaux
- d'initier et de consolider certaines réformes d'accompagnement à la politique commerciale

L'accès sur les marchés étrangers ou l'utilisation des préférences commerciales non réciproques offrent des possibilités de revenus pour les exportateurs (directs et indirects) de la Guinée-Bissau. Même si l'accès au marché est soumis à des restrictions tarifaires (marchandises) ou des restrictions d'entrée ou de traitement national, sa consolidation apporte une prévisibilité pour les exportateurs du pays. Les obstacles non tarifaires pour les exportateurs du pays sur les marchés étrangers peuvent être adressés aussi par des possibilités de négociations commerciales axées sur la coopération réglementaire.

Le tableau 22 montre, par exemple, les 12 premiers partenaires commerciaux à l'exportation de la Guinée-Bissau, et le nombre de mesures non tarifaires susceptibles d'affecter les exportations de la Guinée-Bissau. Un avantage potentiel pour la Guinée-Bissau est d'utiliser les accords commerciaux ou d'autres forums pour négocier un cadre de coopération réglementaire (harmonisation, reconnaissance mutuelle, équivalence) avec ses partenaires en vue de réduire les coûts du commerce pour ses entreprises. Par exemple pour les noix de cajou en coques, représentant la principale exportation de la Guinée-Bissau, l'harmonisation ou la reconnaissance mutuelle pourrait s'appuyer sur les réglementations suivantes de l'Inde et qui affectent les exportations de noix de cajou: (i) Avis public DGFT n ° 10/2015 à 2020: mise en œuvre de la procédure pour l'exportation de produits certifiés biologiques, (ii) L'exportation de noix de cajou (contrôle de la qualité et de l'inspection) Règlement de 1986, (iii) L'exportation de noix de cajou : ordonnance no SO 782, (iv) Contaminants, toxines et résidus : Règlement sur la sécurité alimentaire et des normes, 2011, (v) Normes et sécurité alimentaire : règlement 2011, (vi) Amendement des Régulations de sécurité et de normes alimentaires (emballage et étiquetage), 2013.

Tableau 22: Nombre de mesures non tarifaires dans les marchés d'exportations de la Guinée-Bissau

	Principal produit exporté en 2014	AD	LIC	MC	OTC	RQ	SG	SGS	SPS	TRQ	XS
Inde	Noix de cajou en coques	280	3	1	93	59	39		106		
Chine	Bois brut	112	4	5	1082	21			1019	10	
Togo	Poissons congelés		1		2				1		
Pays-bas	Alcools acycliques				615				68		
Cameroun	Poissons congelés		1		8						
Taipei Chinois	Ferrailles	8	9		207	17	1	20	358	22	
Japon	Graines et fruits	5	17		720	42	1	97	420	18	
Turquie	Graines et fruits	148	14	1	69	31	21		62		44
France	Caoutchouc naturel				227				9		
Congo	Poissons congelés				3						
Bénin	Poissons congelés		2						6		
Portugal	Ferrailles				1						

Source: Extrait dans <http://i-tip.wto.org/goods/Forms/MemberView.aspx?data=default> et Comtrade Antidumping (AD), Licences d'importation (LCI), Compensatoires (MC), Obstacles Techniques au Commerce (OTC), Restrictions quantitatives (RQ), Sauvegardes (SG), Sauvegardes Spéciales (SGS), Sanitaires et Phytosanitaires (SPS), Contingents Tarifaires (TRQ), Subventions à l'Exportation (XS)

Outre les gains liés aux intérêts exportateurs, la possibilité de gains importateurs liés à l'initiation et à la consolidation des réformes d'accompagnement à la politique commerciale est un aspect important des avantages pouvant découler de la participation de la Guinée-Bissau dans les accords commerciaux. Ces gains importateurs, dont l'analyse est détaillée dans la section IV sur la cohérence, proviennent de la possibilité d'accroissement de la productivité des entreprises de la Guinée-Bissau à travers l'ouverture d'une source de concurrence, d'une facilitation d'accès aux intrants intermédiaires importés et aux biens d'équipement importés, d'un accroissement de la capacité d'intégration aux chaînes globales de valeurs, et d'un accès aux services clés importés sous forme transfrontières ou sous forme de présence commerciale étrangère.

Les défis

Bien qu'un cadre de coopération en matière de réglementation soit bien développé dans l'UEMOA, et dans une moindre mesure dans la CEDEAO, la Guinée-Bissau reste toujours confrontée à des défis de participation et de mise en œuvre dans les accords commerciaux intra-régionaux. Comme discuté dans la section IV.2, les produits originaires de la CEDEAO entrent

essentiellement sur le marché de la Guinée avec le régime NPF en lieu et place du régime préférentiel. A l'exportation, l'EPC notait qu'aucune entreprise et aucun produit bissau-guinéens n'ont été agréés depuis la mise en place des schémas préférentiels de la CEDEAO et de l'UEMOA³⁰. Le faible tissu industriel du pays et la mise en place tardive du Comité national d'agrément (créé en 2010) expliqueraient ce constat.

Pour assurer le succès de la mise en œuvre des accords commerciaux, les facteurs qui pourraient avoir une incidence négative sur l'engagement du pays sont:

- la faiblesse de l'identification des objectifs nationaux à poursuivre dans les accords commerciaux. Le pays ne dispose pas souvent d'un comité de pilotage multisectoriel qui développe une stratégie par accord commercial, en tenant compte des intérêts des producteurs et des consommateurs. Si un comité ad hoc existe pour certains accords, comme pour les négociations commerciales multilatérales de l'OMC, il ne reçoit pas un mandat du plus haut responsable du gouvernement (par exemple, Présidence ou du Premier Ministre) ;
- les besoins de renforcement des capacités des négociateurs, des ministères et des organismes de réglementations ne sont pas toujours identifiés. Ces besoins ne portent pas seulement sur la connaissance des principes clés et des aspects techniques des sujets d'un accord commercial (c'est-à-dire la sensibilisation), mais aussi sur : (i) des outils d'analyse pour déterminer l'état de préparation du pays à la réforme commerciale (comme celle du TEC CEDEAO ou de l'APE avec l'UE) ; (ii) la capacité de développer des stratégies de négociation avec l'ensemble du gouvernement ; (iii) la capacité à maîtriser les positions du gouvernement à travers les forums et les paramètres ;
- la faiblesse de la mobilisation des financements au niveau national, régional et de l'assistance des partenaires au développement pour satisfaire les besoins identifiés. Par exemple, les arriérés de paiements accumulés avec l'OMC depuis 2012 n'ont pas permis au pays de recevoir une assistance de l'OMC pour la formation des cadres du Ministère du Commerce en politique commerciale et accords commerciaux de l'OMC ;
- le manque d'évaluation de la pertinence des cadres réglementaires et institutionnels, notamment : l'inventaire des mesures pertinentes pour assurer qu'il y ait une compréhension adéquate des accords commerciaux ; la création/désignation des groupes de travail dédiés au sein du ministère du commerce pour coordonner la mise en œuvre des accords ;
- la méconnaissance des accords commerciaux par les entrepreneurs/chefs d'entreprises pour les exploiter et la faible vulgarisation des opportunités offertes par les accords ;
- les consultations multipartites avec les différents organes étatiques, le secteur privé et la société civile ;
- le soutien au développement des institutions de promotion du commerce et les organisations de défense des consommateurs.

S'agissant des accords commerciaux préférentiels non réciproques, la faible couverture et/ou la non utilisation des préférences reste un problème majeur selon les cas. Le tableau 23 montre par exemple que les exportations de la Guinée-Bissau sont essentiellement sur le marché des Etats-Unis sous le régime NPF, non pas en raison de la sous-utilisation de l'AGOA, mais plutôt de la faible couverture des préférences AGOA. Il est frappant de noter qu'à ce jour, la Guinée-Bissau n'a eu véritablement qu'une seule opportunité d'utilisation des préférences offertes par l'AGOA : il s'agit de l'exportation des Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux (SH 2709002090) en 2004 pour un montant d'environ 26 millions de Dollars.

³⁰ Le manque d'application du régime préférentiel n'est pas spécifique à la Guinée-Bissau. L'observation de cette situation générale a abouti à l'adoption d'un dispositif régional de surveillance commerciale et de l'institutionnalisation en octobre 2013 d'une revue annuelle des réformes, des programmes et des projets régionaux.

Tableau 23: Importations américaines en provenance de la Guinée-Bissau, par régime tarifaire, 2004-2014 (Milliers de Dollars)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
NPF	479	114	470	38	164	43	885	261	81	3 221	58
AGOA (SGP exclu)	26 131	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SGP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	26 611	114	470	38	164	43	885	261	81	3 221	58

Source: U.S. International Trade Commission (<https://dataweb.usitc.gov/>)

5. Cohérence des politiques commerciales et des politiques d'accompagnement avec l'objectif de diversification et de transformation structurelle

L'analyse des sections précédentes a donné quelques résultats indicatifs sur les enjeux des effets à court terme des changements de politique commerciale dans le cadre du TEC et de l'APE, ainsi que les implications potentielles des accords commerciaux. Cependant, ces changements de politique commerciale doivent être considérés dans le contexte global de l'objectif de diversification et de transformation structurelle en Guinée-Bissau. Par exemple, les effets réels d'une protection plus élevée dépendront du degré et de la nature de la concurrence entre les entreprises de la Guinée-Bissau (section 1). Les gains provenant d'un meilleur accès aux intrants importés et aux biens d'équipement importés ne se matérialiseront que si l'environnement général est favorable à l'accès et à l'utilisation de ces produits (section 2). Et les perspectives de bénéficier d'un régime commercial harmonisé au niveau régional dépendront fortement de la capacité des entreprises de la Guinée-Bissau à s'intégrer avec les chaînes régionales et globales de valeur (section 3). En même temps, de nombreuses contraintes du climat d'investissement qui affectent à la fois les entreprises domestiques et les entreprises exportatrices peuvent avoir des impacts forts sur la compétitivité et dont une réponse adéquate peut même dépasser l'impact des réformes de politique commerciale (section 4).

5.1. Concurrence

L'Enquête sur les entreprises de la Banque Mondiale réalisée en 2006 contient quelques informations sur la concurrence en demandant les établissements sur le nombre de concurrents directs auxquels ils ont fait face, si les établissements informels leurs font concurrence, et s'ils servent principalement le marché local, national ou international.

Les trois premières lignes du tableau 24 résumant les résultats du dénombrement des concurrents directs auxquels les établissements ont fait face. La question a été posée uniquement dans le module du secteur « Manufacturier/Fabrication » de l'enquête. Seulement 46% des établissements rapportent avoir plus de 5 concurrents directs et 24% rapportent avoir 1 ou aucun concurrent direct. Le degré de concurrence semble être particulièrement faible dans le secteur manufacturier de la Guinée-Bissau.

Une autre façon, bien qu'imparfaite, permettant d'évaluer l'efficacité du cadre institutionnel sur le degré de la concurrence est la présence d'un important secteur informel. Bien que pas nécessairement liée à la politique de la concurrence, l'informalité est généralement le résultat des coûts élevés d'entrée sur le marché pour les établissements qui sont effectivement exclus du marché formel. Par ailleurs, les pratiques des entreprises informelles peuvent aussi mettre les producteurs établis dans une situation désavantageuse, par exemple par le biais de leur non-conformité aux normes de sécurité ou de travail, alors que les entreprises formelles sont obligées de les satisfaire.

Tableau 24 : Niveau de concurrence directe pour les différents types d'établissement

	Ensemble des firmes	Activité			Statut d'exportateur	
		Fabrication	Commerce de détail	Autres services	Non-exportateur	Exportateur
Nombre de concurrents directs...						
... 1 ou aucun	n.d	24%	n.d	n.d		
... 2 à 5	n.d	30%	n.d	n.d		
... Plus de 5	n.d	46%	n.d	n.d		
% de firmes faisant face aux pratiques concurrentielles du secteur informel						
% de firmes évaluant les pratiques concurrentielles du secteur informel comme un problème majeur dans la conduite de leurs opérations.	30,6%	37,3%	22,2%	34,5%	30,1%	n.d
Le principal marché des entreprises est...						
... local	n.d	80%	n.d	n.d		
... national	n.d	16%	n.d	n.d		
... international	n.d	4%	n.d	n.d		

Source : Enquêtes sur les entreprises de la Banque Mondiale

En ce sens, les chiffres rapportés dans le tableau 24 pour les entreprises indiquant qu'elles font face à la concurrence informelle (53,7 pour cent), et dans certains cas, cette concurrence informelle constitue un obstacle critique à leurs affaires (30,6 pour cent), sont tout à fait inquiétants. Ces chiffres qui décrivent les situations de 2006 ont probablement évolué avec des réformes qui ont fait baisser les coûts d'enregistrement : la mise en place d'un guichet unique (Centre de Formalisation des Entreprises) et le remplacement en 2011 de l'autorisation préalable d'importer et d'exporter (*boletim de registro prévio BRP*) du Ministère en charge du commerce par une simple déclaration écrite des opérateurs économiques. Toutefois, le BRP demeure d'application pour l'exportation de noix de cajou et du bois, pour l'importation de produits pharmaceutiques et d'hydrocarbures. Les entretiens avec l'Association Nationale des Transitaires et des Commissionnaires en Douane indiquent aussi que les frais de 25 000 000 F CFA, pour la caution légale des commissionnaires en douane ou des importateurs possédant une autorisation de dédouaner pour leur compte, sont jugés très élevés et que des pratiques informelles sont observées. Le retard du vote du projet de loi sur la concurrence, validé en mars 2012, n'est pas aussi une bonne nouvelle pour la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles. Pour ces raisons, la Direction Générale du Commerce et de la Concurrence pourrait envisager une analyse plus approfondie et un possible engagement avec les agences gouvernementales concernées, en vue de la réduction des obstacles à l'entrée et de la création des conditions plus équitables pour la concurrence avec des entreprises qui opèrent actuellement dans le secteur informel.

Enfin, les résultats sur le marché principal des produits, qui ne sont disponibles que pour le secteur de la fabrication, illustrent le fait que la plupart des entreprises (80 pour cent) vendent principalement sur les marchés locaux, c'est-à-dire dans leur municipalité. Une vente limitée au marché local pourrait être justifiée par la nature d'un produit, par exemple pour les marchandises qui périssent très rapidement ou qui sont difficiles à transporter. Toutefois, la réduction de la forte segmentation géographique des marchés, par exemple à travers le développement des réseaux de transport et de distribution, et la disponibilité des informations sur les prix pour les consommateurs et les producteurs, pourrait donner des impulsions positives pour libérer le potentiel de la concurrence à l'échelle nationale.

Encadré 2 : Enquête de la Banque Mondiale auprès des entreprises en Guinée-Bissau

L'enquête a interviewé les propriétaires et les dirigeants de 159 établissements de Mai à Juin 2006 dans la capitale Bissau. Les établissements enquêtés étaient repartis comme suit : 10 dans l'agro-industrie, 4 dans l'habillement, 36 dans les autres secteurs manufacturiers, 54 dans le commerce de détail, et 55 dans les autres services. La répartition par taille des entreprises était la suivante : 136 pour les petites entreprises (5 à 19 travailleurs), 21 pour les entreprises moyennes (20 à 99 travailleurs) et 2 pour les grandes entreprises (plus de 100 travailleurs).

Les thèmes abordés par l'enquête incluaient la corruption, le crime, le financement, les caractéristiques des entreprises, le genre, les pratiques informelles, les infrastructures, l'innovation et la technologie, les résultats, les réglementations et les taxes, le commerce, et la main d'œuvre.

Les données de l'enquête peuvent être explorées sur le site : www.enterprisesurveys.org, ainsi que les rapports préétablis par pays, avec possibilité de comparaison internationale. Toutefois, une analyse poussée et personnalisée nécessite l'accès aux données détaillées de l'enquête. L'accès peut être obtenu dans 2 jours ouvrables après la soumission d'une demande en ligne. Les données sont disponibles en Stata, mais peuvent être converties en Excel, SPSS, SAS ou Access en utilisant un logiciel de conversion.

Source : <https://www.enterprisesurveys.org/data/exploreeconomies/2006/guinea-bissau>

Ces résultats de 2006 et dont la pertinence en 2015 a été confirmée par les parties prenantes consultées, suggèrent qu'un régime commercial plus ouvert devrait contribuer à un environnement des affaires davantage orienté vers la concurrence. Ils soulignent aussi un autre angle pertinent dans le contexte d'une réforme commerciale régionale comme le TEC et l'APE : la question est de savoir dans quelle mesure les importations provenant des partenaires commerciaux et qui seront soumises à des tarifs plus élevés vont être remplacées par les importations provenant de la région. Comme les partenaires de la CEDEAO doivent bénéficier, en principe, d'un accès en franchise de tarifs au marché de la Guinée-Bissau, les importations régionales pourraient devenir une source de concurrence et permettraient d'atténuer les effets sur les prix de la hausse des taux du TEC. Cependant, le potentiel de cette source de la concurrence ne pourra pas être entièrement libéré, en l'absence d'une mise en œuvre des accords CEDEAO/UEMOA et en l'absence d'une politique de la concurrence. C'est la mise en œuvre d'une politique de la concurrence qui permettrait la répercussion d'une franchise (CEDEAO) ou d'une baisse du tarif (quelques catégories du TEC ou l'APE) sur les prix payés par les importateurs indirects ou par les consommateurs.

L'UEMOA a adopté une politique régionale de concurrence en 2002 dans les domaines suivants : les ententes anticoncurrentielles, l'abus de position dominante, les aides d'État, et les pratiques imputables aux États membres (UEMOA, 2002a, 2002b, 2002c, 2002d). Les dispositions de cette politique sont, en principe, applicables à la Guinée-Bissau. Toutefois, la Guinée-Bissau ne dispose pas encore d'un régime national de concurrence. Elle a préparé en 2012 un projet de décret-loi régissant la concurrence dans les domaines non réglementés au niveau de l'Union, tels que les pratiques unilatérales des entreprises non dominantes et la protection du consommateur. Le pays doit en plus s'évertuer à transposer les textes de l'UEMOA sur la concurrence en droit national.

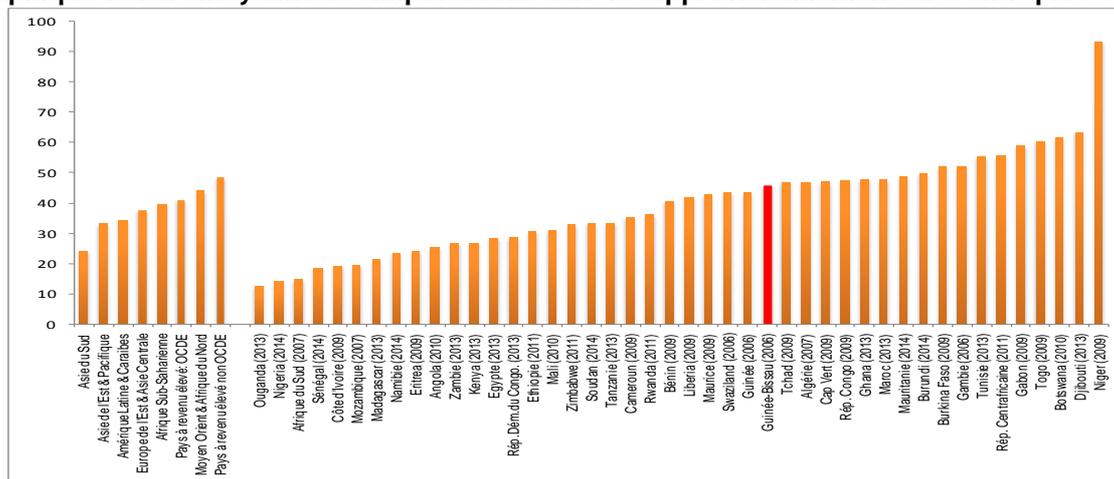
5.2. Accès aux intrants intermédiaires importés et aux biens d'équipement importés

La littérature économique montre que l'amélioration de l'accès aux intrants intermédiaires importés augmente la productivité des entreprises (Amiti et Konings, 2007)³¹, élargit la portée

³¹ Le mécanisme théorique testé est que l'accès à ces intrants intermédiaires importés (à travers, par exemple, la réduction de leurs tarifs ou la réduction des MNT non nécessaires les concernant) permet des effets d'apprentissage provenant de la technologie incorporée dans ces intrants, ou provenant de la

(diversification) des produits des entreprises (Goldberg et al., 2009) et, finalement, conduit à une croissance économique plus élevée (Estevadeordal et Taylor, 2008). De même, Eaton et Kortum (2001) constatent que 25 pour cent des différences de productivité entre les pays peut être attribuée à des différences de prix des biens d'équipement³², et que près de la moitié de ces différences de prix est causée par des barrières commerciales. L'amélioration de l'accès aux biens d'équipement importés est donc également associée à une croissance économique plus élevée (Estevadeordal et Taylor, 2008).

Graphique 8 : Part moyenne des importations dans les approvisionnements des entreprises (%)



Source : Enquêtes sur les entreprises de la Banque Mondiale

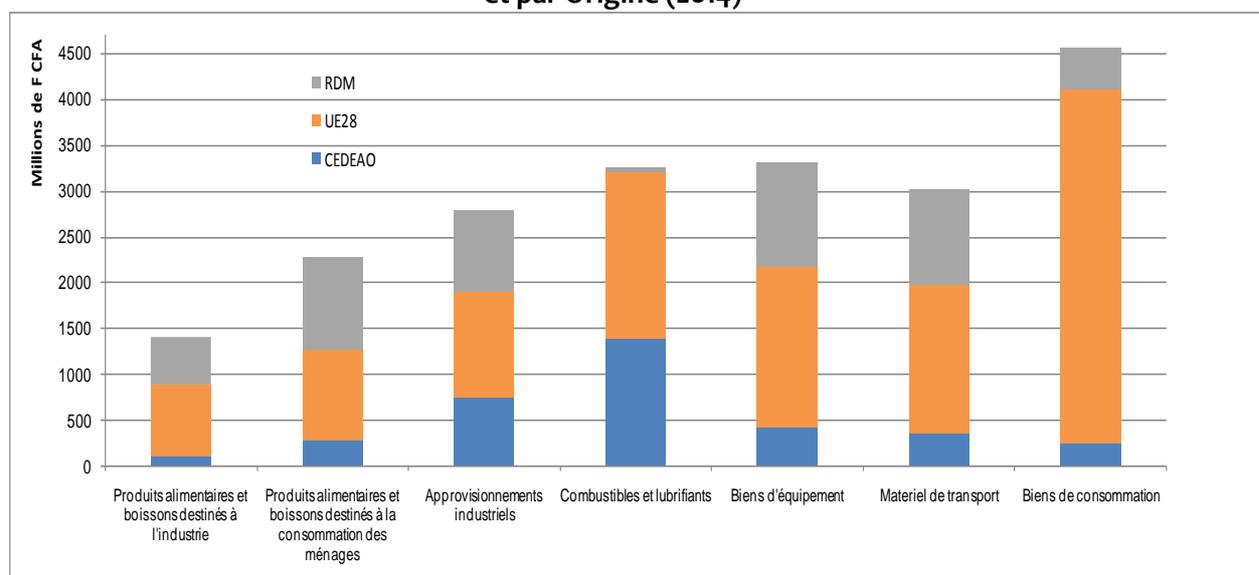
En comparaison internationale, les entreprises de la Guinée-Bissau utilisent des parts relativement importantes d'intrants importés par rapport à d'autres pays africains et d'autres régions (graphique 8). Aussi, 68 pour cent des entreprises manufacturières interrogées dans l'enquête de 2006 déclarent utiliser des intrants importés. On ne peut malheureusement faire aucune interprétation linéaire de ces indicateurs, en affirmant qu'une plus grande part des intrants importés est nécessairement associée à une meilleure performance de l'entreprise. Par exemple, la part des intrants importés est fortement (et inversement) corrélée avec la population et la taille économique d'un pays, car les petites économies ont tendance à être plus ouvertes en termes d'exportations et d'importations. En ce sens, un score élevé peut simplement refléter le fait que les intrants de haute qualité et à prix compétitif ne sont pas disponibles dans le pays. Ce qui importe pour les entreprises est qu'elles aient un accès aux intrants importés si et quand elles en ont besoin. Ainsi, si le score élevé de la Guinée-Bissau est le résultat de faibles barrières commerciales qui favorisent l'accès des entreprises aux intrants importés, pour une raison ou une autre, elles ont raison de recourir à cette solution et le maintien de cette politique tarifaire (et non tarifaire associée) pourrait avoir un impact positif sur la productivité des entreprises. La même remarque vaut pour les biens d'équipement, dont les importations ne sont malheureusement pas couvertes par le questionnaire de l'Enquête.

qualité supérieure de ces intrants, ou provenant de la grande variété de ses intrants. Les entreprises gagnent donc en productivité.

³² Le constat de Eaton et Kortum (2001) est que l'activité de Recherche-Développement dans le monde et la production des biens d'équipement dans le monde sont toutes concentrées dans un petit nombre de pays. Ils ont testé positivement l'hypothèse que les bénéfices des avancées technologiques peuvent être atteints partout à travers l'importation des biens d'équipement qui incorporent les nouvelles technologies. Ils concluent que la productivité d'un pays dépend de son accès aux biens d'équipement provenant du monde et de sa volonté/capacité à les utiliser (en réduisant par exemple les barrières commerciales sur ces biens).

Les droits de douane (le tarif) sont des obstacles potentiels le plus évident pour les intrants et les biens d'équipement importés. Les graphiques 9 et 10 montrent l'origine et le niveau nominal de la protection des importations de la Guinée-Bissau par grandes catégories économiques (GCE). Bien qu'une classification des produits par leurs caractéristiques observables ne permet pas une approximation parfaite de leur utilisation finale, on peut raisonnablement assumer que les aliments et boissons destinés à l'industrie et les approvisionnements industriels sont essentiellement des intrants, tandis que les combustibles et lubrifiants sont utilisés à la fois par les entreprises et les consommateurs privés. De même, les produits de la catégorie « Biens d'équipement » sont supposés principalement utilisés par les entreprises, et les produits de la catégorie « Matériels de transports » contiennent à la fois les véhicules privés, les véhicules commerciaux et l'équipement de transports. À l'exception des combustibles et lubrifiants (43 pour cent), et des approvisionnements industriels (27 pour cent), la part des importations originaires de la région CEDEAO est faible pour la plupart des catégories de produits. L'UE est un partenaire commercial important pour toutes les catégories de produits, allant d'une part de marché comprise entre 42 pour cent pour les approvisionnements industriels et 85 pour cent pour les autres biens de consommation.

Graphique 9: Importations de la Guinée-Bissau par Grandes Catégories Economiques et par Origine (2014)



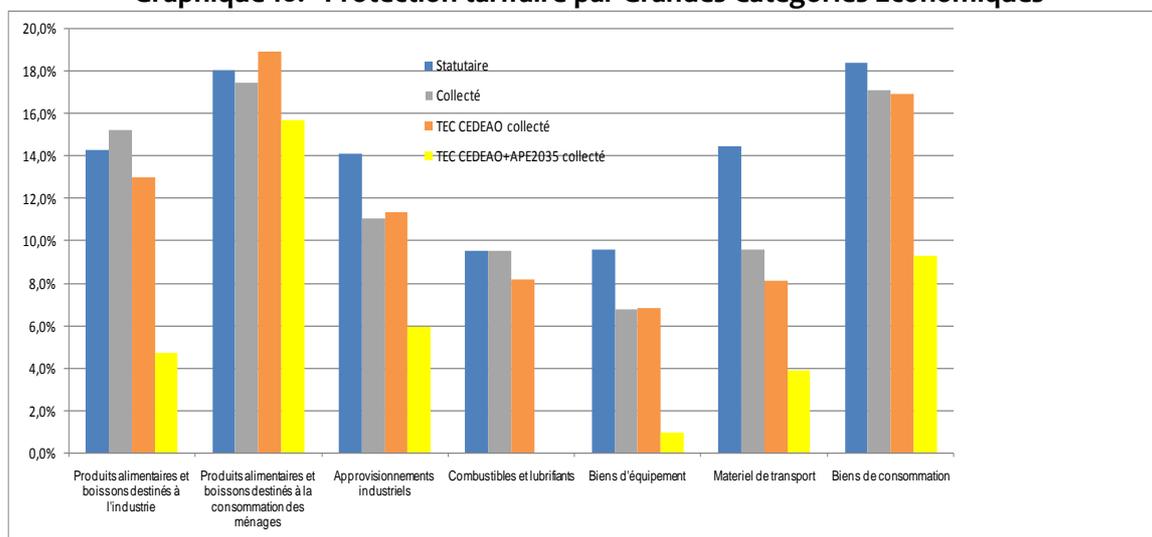
Source : Calculs de l'auteur basés sur les données provenant des Douanes de la Guinée-Bissau.

A l'exception des combustibles et lubrifiants (produits pétroliers), le graphique 9 montre que des tarifs substantiels restent en place pour les intrants et les biens d'équipement, même s'ils sont en moyenne inférieurs aux droits de douane sur les biens de consommation (voire barre bleue désignant le tarif statuaire). Toutefois, des exemptions sur les tarifs douaniers, en particulier sur les importations de biens d'équipement, nécessaires à l'investissement, sont prévues par l'article 13 du code des investissements. L'utilisation fréquente de ces exemptions conduit à considérablement abaisser les tarifs effectivement collectés sur les biens d'équipement et les approvisionnements industriels. Néanmoins, les tarifs effectifs, en particulier sur les produits alimentaires et boissons destinés à l'industrie restent anormalement élevés à près de 15 pour cent en moyenne (contre 14% en moyenne pour le tarif statuaire)³³.

³³ Le niveau anormalement élevé du tarif effectif par rapport au tarif statuaire s'explique essentiellement par le fait que la Guinée-Bissau continue d'avoir recours à des valeurs minimales, révisées trimestriellement, dans l'évaluation en douane pour quelques 107 lignes tarifaires, pour lutter contre la sous-facturation. Ceci soulève par ailleurs les questions liées à la mise en œuvre par la Guinée-Bissau de

En supposant un taux constant d'exemptions tarifaires, le TEC CEDEAO augmenterait légèrement la protection sur les approvisionnements industriels et sur les produits alimentaires et boissons destinés à la consommation des ménages, tout en abaissant les droits de douane sur les combustibles et lubrifiants (produits pétroliers) et sur les équipements de transport. L'APE réduirait visiblement la protection dans toutes ces catégories (barre jaune), en raison du démantèlement tarifaire en faveur des partenaires de l'UE.

Graphique 10: Protection tarifaire par Grandes Catégories Economiques



Source : Calculs de l'auteur basés sur les données provenant des Douanes de la Guinée-Bissau.

En tant que membre d'un Tarif Extérieur Commun, la Guinée-Bissau a une autorité limitée sur ses taux tarifaires. Néanmoins, un aspect important de la politique commerciale stratégique pour l'avenir serait de mieux identifier les approvisionnements industriels et les biens d'équipements prioritaires que les entreprises de la Guinée-Bissau importent ou voudraient importer, si les conditions d'accès au marché s'amélioraient, et de promouvoir de nouvelles réductions des droits de douanes sur ces produits.

Outre les droits de douane, qui augmentent directement les coûts des intrants importés et des biens d'équipement importés, d'autres obstacles au commerce tels que les coûts élevés de transaction peuvent également limiter la capacité des entreprises à bénéficier des intrants importés ou des biens d'équipement. La fiabilité de l'approvisionnement pour les intrants importants est un facteur clé qui permet aux entreprises de se planifier à l'avance et de fonctionner avec une capacité optimale. Les retards éventuels le long de la chaîne d'approvisionnement pour les intrants peuvent sérieusement dissuader les entreprises d'utiliser les intrants importés et cela peut saper leur productivité. Un problème avec les retards dans l'importation est donné par l'indice de performance logistique de la Banque mondiale, qui attribue à la Guinée-Bissau des scores supérieurs à la moyenne de l'Afrique Sub-saharienne pour toutes les composantes à l'exception de l'indicateur d'obtention des prix compétitifs sur les expéditions (2,29 comparativement à 2,49 pour l'Afrique subsaharienne sur une échelle de 1- 5 avec 1=faible à 5=élevé), de l'indicateur de la capacité de suivre et de retrouver les envois (2,29 comparé à 2,48), et de l'indicateur de la fréquence avec laquelle les expéditions atteignent leurs destinataires dans les délais fixés (2,71 comparé à 2,84). Les données ne donnent pas malheureusement, de détails supplémentaires sur les procédures particulières qui sont à l'origine de la plupart des retards, mais des preuves anecdotiques avancées par l'Association des

l'Accord sur l'évaluation en douane de l'OMC et de la réglementation de l'UEMOA en la matière (Directive 03/2002/CM/UEMOA du 23 mai 2002).

Commissionnaires en douanes et des transitaires suggèrent que les autorités douanières n'acceptent l'utilisation des manifestes électroniques dans SYDONIA+ que lorsque les expéditions arrivent au port de Bissau.

Tableau 25: Indice de performance logistique

	2007	2010	2012	2014
Performance Globale				
Guinée-Bissau	2,28	2,1	2,6	2,43
Afrique Sub-Saharienne	2,35	2,42	2,46	2,46
Efficacité des processus de dédouanement				
Guinée-Bissau	2,14	1,89	2,39	2,43
Afrique Sub-Saharienne	2,21	2,18	2,27	2,27
Qualité des infrastructures commerciales et des infrastructures de transports connexes				
Guinée-Bissau	2,25	1,56	2,68	2,29
Afrique Sub-Saharienne	2,11	2,05	2,30	2,27
Facilité de l'organisation des expéditions à des prix concurrentiels				
Guinée-Bissau	2,22	2,75	2,61	2,29
Afrique Sub-Saharienne	2,36	2,51	2,47	2,49
Qualité des services d'infrastructure (services logistiques)				
Guinée-Bissau	2	1,56	2,58	2,57
Afrique Sub-Saharienne	2,33	2,28	2,42	2,41
Capacité de suivi et de traçabilité des consignations				
Guinée-Bissau	2,22	1,71	2,58	2,29
Afrique Sub-Saharienne	2,31	2,49	2,41	2,48
Fréquence avec laquelle les expéditions arrivent au destinataire dans les délais prévus				
Guinée-Bissau	2,86	2,91	2,74	2,71
Afrique Sub-Saharienne	2,77	2,94	2,84	2,84

Source: World Development Indicators, World Bank

5.3. Intégration aux Chaînes Globales de Valeur

L'intégration aux Chaînes Globales de Valeur (CGV) peut avoir des avantages considérables pour les pays en développement car elle leur permet d'absorber des parties des processus mondiaux de production dans lesquels ils pourraient avoir un avantage comparatif sans avoir à acquérir l'ensemble de la production à la fois. Elle peut également contribuer au transfert de technologie et à d'autres effets d'apprentissage. Cependant, il y a aussi des risques, en particulier pour les pays en développement, par le biais des effets de type «insider-outsider», où le commerce n'est plus déterminé seulement par l'avantage comparatif classique, mais de plus en plus aussi par la confiance ou la capacité à intégrer les CGV. L'existence de contraintes commerciales et d'investissement dans un pays peut diminuer de façon significative cette capacité et éloigner les producteurs d'un pays des domaines les plus dynamiques de la croissance du commerce mondial. Il est particulièrement intéressant de noter que dans le cadre des CGV, des contraintes ou des retards à la frontière ont un effet encore plus fort sur la compétitivité des entreprises que dans le cadre du paradigme classique du commerce, car ils entravent à la fois l'importation de biens intermédiaires et l'exportation du produit transformé.

En plus de la suppression active des obstacles au commerce et à l'investissement, des expériences de réussite de l'intégration aux CGV ont souvent vu l'implication des organismes publics pour aider les entreprises nationales à identifier des partenaires étrangers appropriés et / ou à encourager l'entrée des investisseurs étrangers.

En Guinée-Bissau, il existe une Agence de promotion des investissements - Guinée-Bissau Investissements (API-GBI) et une Direction générale de promotion de l'investissement privé. Cette dernière est un établissement public créé par Décret en 1991, et placé sous la tutelle du

MEF - Ministère chargé de l'économie. La Chambre de Commerce, de l'agriculture, de l'industrie et des services (CCIAS), depuis 2009, œuvre à attirer les investisseurs étrangers pour développer l'agriculture, la pêche, le tourisme, ainsi que les projets d'infrastructure tels que les nouvelles zones portuaires. La Guinée-Bissau dispose aussi d'un Centre de formalisation des entreprises (CFE), créé avec l'aide de la CCIAS, et qui fonctionne comme le Guichet unique pour l'investissement (notamment étranger). Cependant, une CGV exige une perspective plus globale pour identifier stratégiquement les entreprises partenaires appropriées de la CGV, et de les relier à des partenaires locaux. Cela peut également impliquer la «promotion de l'importation» dans le sens que les producteurs locaux peuvent être mieux reliés aux fournisseurs internationaux appropriés d'intrants et de technologies de production ou de biens d'équipements. Le soutien fourni à des entreprises locales va souvent au-delà de la simple fourniture d'informations sur les marchés et peut inclure des exigences spécifiques pour l'intégration avec les partenaires et les CGV appropriés tels que le respect des normes de qualité ou de production.

Encadré 3 : Les Chaînes Globales de Valeur, Paradigme du Commerce International

Le commerce des biens et des services a conduit à ce que Baldwin (2012) a appelé « le 1^{er} éclatement » entre le lieu géographique où les biens/services sont produits et le lieu où ils sont consommés. Bien que ce processus ait eu lieu au cours des millénaires, il n'a été accéléré de façon spectaculaire que (i) depuis la révolution industrielle avec la réduction des coûts de transport et de communication, et (ii) dans le 20^{ème} siècle avec l'ouverture croissante des marchés.

Un phénomène beaucoup plus récent, qui est en train de changer rapidement la structure de l'économie mondiale, est appelé aussi par Baldwin (2012) le «2^{ème} éclatement» ou «commerce des tâches». Il s'agit de l'éclatement des étapes de la production entre plusieurs lieux géographiques. De plus en plus de processus de production sont décomposés en tâches individuelles, chacune d'elles pouvant être situées là où l'efficacité de production est la plus élevée. Les résultats sont les usines mondiales de plus en plus complexes ou des réseaux de production appelés Chaînes Globales de Valeur (CGV), qui peuvent impliquer plusieurs pays au cours de la production d'un seul produit, et où des entreprises sont souvent engagées dans l'importation des intrants, leur transformation, et puis à nouveau leur exportation. Comme le «commerce des tâches» exige souvent des entreprises un échange des actifs intangibles tels que la technologie de production, les flux financiers, les idées, et ainsi de suite, les CGV ont également tendance à être caractérisées par des relations beaucoup plus complètes entre les acheteurs et les fournisseurs, soit par des arrangements contractuels à long terme ou par le biais de coentreprises ou de la pleine propriété. Cela donne lieu à l'augmentation des niveaux de l'échange qui a lieu au sein d'une entreprise donnée ou entre des partenaires affiliés à la place des relations commerciales classiques entre acheteurs et vendeurs. La hausse de la production mondiale des chaînes de valeur augmente la complémentarité entre le commerce et l'investissement, et des barrières à l'investissement étranger deviennent aussi de plus en plus des obstacles au commerce et vice-versa.

Source : Baldwin (2012)

La figure 4 compile les informations disponibles provenant de l'Enquête sur les Entreprises en Guinée-Bissau en matière d'intégration aux CGV dans un cadre logique où l'information en ce qui concerne les intrants d'origine étrangère (la flèche en haut) et domestique (la flèche du bas) est résumée sur le côté gauche. Les caractéristiques et les perceptions des entreprises concernant les contraintes du climat d'investissement sont présentées au milieu de la figure et sont ventilées selon le type d'entreprises (entreprises entièrement domestiques, entreprises qui importent mais n'exportent pas, et entreprises exportatrices), afin d'illustrer les spécificités des entreprises de chaque type. Enfin, la colonne de droite résume l'information sur la façon dont les entreprises vendent leurs produits sur le marché international (la flèche en haut) et sur le marché national (la flèche du bas).

Les données indiquent que les établissements qui exportent ont tendance à être plus grands et plus productifs que les non-exportateurs. Une autre conclusion est que tous les exportateurs importent également, soulignant l'importance de l'accès aux importations pour la compétitivité des exportations. L'accès, le coût et la fiabilité de l'approvisionnement en électricité sont un problème majeur pour tous les types d'entreprises. Il en est de même pour l'instabilité politique et l'accès au financement. Cependant, les exportateurs sont moins susceptibles de voir la

concurrence informelle, l'accès à la terre, les crimes et désordres publics, et l'administration fiscale comme des contraintes majeures. Ceci peut simplement refléter le fait qu'ils ont tendance à être plus grands et moins dépendants sur le marché intérieur. D'autre part, les exportateurs sont plus préoccupés par les télécommunications et la corruption. Ces facteurs sont essentiels pour eux pour se connecter aux marchés internationaux. Les améliorations dans ces domaines pourraient certainement améliorer leur capacité à se connecter aux CGV.

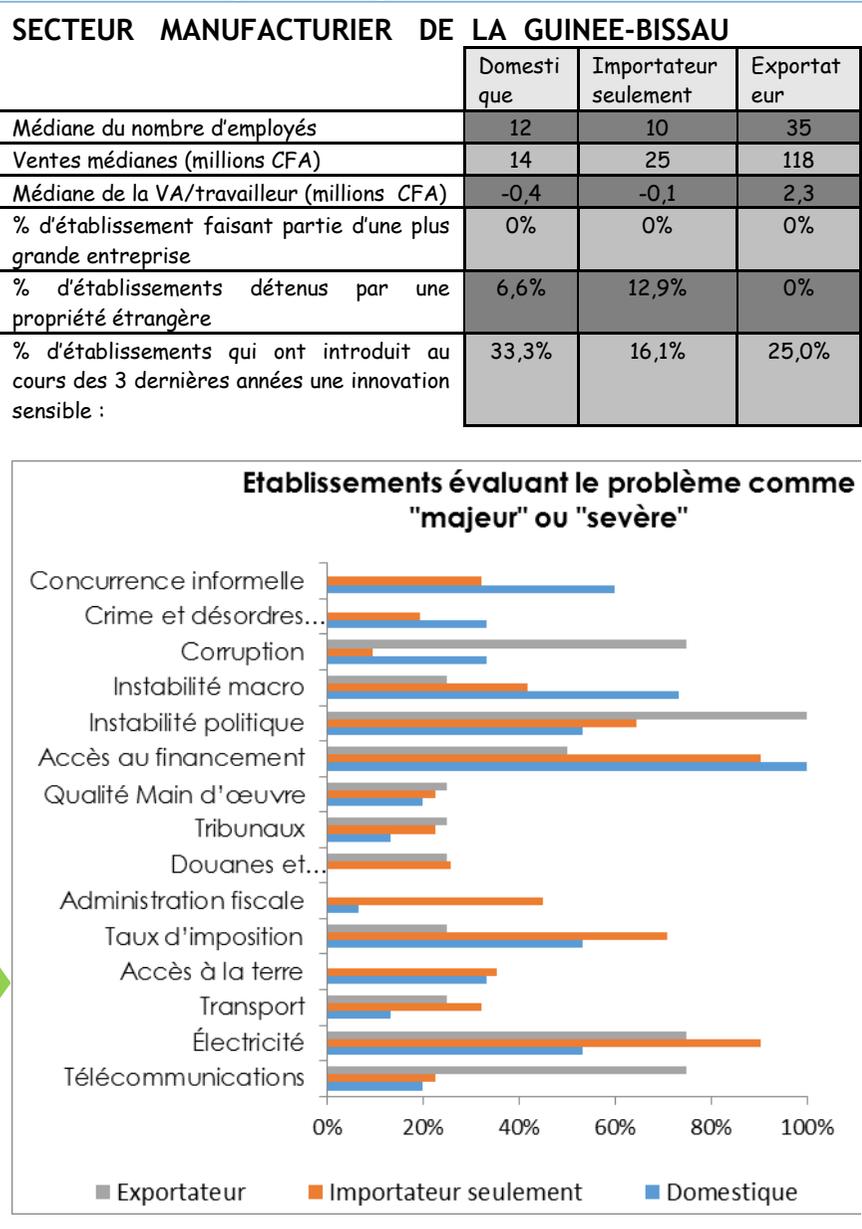
Les données de la figure 4 révèlent également que la plupart des entreprises exportatrices continuent de vendre la majorité de leurs produits sur le marché intérieur et semblent exporter que de faibles parts de leur production, principalement dans les pays développés, lorsque l'occasion se présente. Tout cela indique que très peu d'entreprises de la Guinée-Bissau sont engagées dans les CGV formelles, et que leurs modèles d'importation et d'exportation sont principalement opportunistes. Une illustration de cet opportunisme est l'apparition soudaine en 2004 (puis disparition après 2004) d'exportations des Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux (SH 2709002090) vers les Etats-Unis pour un montant de plus de 26 millions de Dollars. Afin de soutenir une approche plus systématique de l'intégration aux CGV, il serait important de renforcer la coordination entre l' API-GBI, la CCIAS, le CFE, et la Direction du Commerce pour cibler leurs efforts sur l'identification et l'intégration avec les chaînes globales de valeur des partenariats stratégiques qui offrent un fort potentiel pour l'apprentissage et la modernisation technologique des entreprises de la Guinée-Bissau.

1.1. Accès aux Services-clé

En se basant sur une revue de la littérature concernant le commerce et les services, François & Hoekman, 2010 concluent que «les services peuvent être un moteur de la croissance des exportations pour certains pays (...), mais le plus important est qu'ils sont un facteur déterminant de la compétitivité de toutes les entreprises dans les économies ouvertes ». Cela met en évidence le rôle des services comme un facteur déterminant de la réussite d'un pays dans le commerce et dans la concurrence dans l'économie globale. La disponibilité et le coût des services tels que l'électricité, les télécommunications, les services financiers et les services logistiques sont d'importantes sources d'avantage (ou de désavantage) concurrentiel. Certains services tels que la logistique et le financement du commerce sont fournis en relation directe avec les processus d'importations et d'exportations. Comme souligné dans la section précédente sur la prolifération des chaînes globales de valeur, les coûts du commerce sont de plus en plus devenus des déterminants importants de la compétitivité, avec l'accroissement du nombre de transactions d'importations et d'exportations par unité de production.

D'autres services tels que l'accès à une électricité fiable et abordable et les prêts à l'investissement à long terme ont un impact important sur la capacité des entreprises à adopter de nouvelles technologies et à financer l'innovation. Les télécommunications comptent à tous les niveaux, et revêtent une importance particulière pour le commerce des services.

Figure 4: Intégration avec les Chaînes Globales de Valeur



-34% des établissements importent une partie de leurs intrants
 - Ils importent en moyenne 46% de leurs intrants
 - 39% si les établissements utilisant les intrants d'origine étrangère les importent directement
 - La durée médiane de la relation avec leur fournisseur principal est de 5 ans
 - L'établissement médian détient 10 jours d'inventaires de son intrant le plus important

- 70% des établissements trouvent une partie de leurs intrants auprès des producteurs nationaux
 - Même les établissements importateurs font 61% de leurs achats de biens auprès des producteurs nationaux
 - La médiane de la durée de connaissance avec le fournisseur principal est de 6 ans
 - L'établissement médian détient 10 jours d'inventaires de son intrant le plus important
 - 24% des non importateurs

- 8% des établissements exportent une partie de leur production et 6% des établissements exportent directement leur production sans intermédiaire
 - Ils exportent en moyenne 25% de leur production
 - Tous les exportateurs importent aussi
 - 33% des exportateurs vendent à des entreprises de grande taille (plus de 100 employés), 33% à des moyennes entreprises (20 à 100 employés), 33% à des agences gouvernementales
 - Pour 7%, les pays limitrophes d'ASS sont leur principal marché, 60% les pays développés et 33% le reste du monde
 - Seulement 33% rapporte que leur principal marché est international, 33% national, 33% local
 - Tous les exportateurs font face à 2-5 concurrents

- 92% des établissements sont non exportateurs
 - 67% des non exportateurs importent une partie de leurs intrants
 - 85% des non-exportateurs vendent la plus part de leurs produits sur le marché local, 15% sur le marché national
 - 50% des non-exportateurs font face à plus de 5 concurrents, 24% à 2-5 concurrents, 26% à 1 ou aucun concurrent
 - 41% des non exportateurs vendent leur production à crédit

Certains auteurs comme Arnold, Mattoo, et Narciso, 2008 trouvent que l'accès à la communication, à l'électricité et aux services financiers sont des déterminants importants de la productivité totale des facteurs dans un échantillon de plus de 1000 entreprises manufacturières dans dix pays africains. La revue de la littérature par François & Hoekman, 2010 souligne également que la disponibilité même de certains types de services peut constituer un élément de l'avantage comparatif et ainsi influencer la composition des exportations.

Bien qu'aucune littérature locale basée sur des évidences microéconomiques ne soit disponible pour les services clés en Guinée-Bissau, l'Enquête sur les Entreprises de la Banque Mondiale a demandé aux entreprises du pays d'évaluer si l'accès au financement, à l'électricité et au transport constitue un problème majeur dans la conduite de leurs opérations. Les résultats montrent que la part des entreprises qui évaluent l'accès au financement et l'accès à l'électricité comme des problèmes majeurs est très élevée (72 et 74 pour cent respectivement), et est largement au-dessus de la moyenne pour l'Afrique sub-saharienne (ASS). D'autre part, les services de transport sont considérés comme des problèmes majeurs par moins d'entreprises (25 pour cent), en mettant la Guinée-Bissau dans une position meilleure que la moyenne de l'ASS pour cet indicateur.

Tableau 26: Problèmes majeurs identifiés par les entreprises en Guinée-Bissau

	Guinée-Bissau (2006)	Moyenne ASS
Pourcentage d'établissements identifiant l'accès au financement (disponibilité et coût) comme un problème majeur	71,6	40,8
Pourcentage d'établissement identifiant l'électricité comme un problème majeur	74,1	43,6
Pourcentage d'établissements identifiant le transport comme un problème majeur	24,8	28,3

Source: World Bank Enterprise Surveys

Sur le plan politique, le plan stratégique et opérationnel 2015-2020 de Guinée-Bissau 2025 reconnaît :

- une situation énergétique critique qui étouffe la compétitivité et la croissance (page 65)
- à l'ère de la révolution du numérique et de la mondialisation, le développement d'un pays passe par l'intégration massive du numérique dans tous les processus culturels, économiques et sociaux (page 69)
- en dépit des lacunes et de la faible qualité du service, les coûts des opérations portuaires à Bissau sont parmi les plus élevés de la sous-régions (page 72)
- le développement de l'ensemble du territoire rend indispensable un réseau national moderne de transport multimodal (page 73)

Alors que le consensus est clairement établi que l'accès aux services est important pour la compétitivité commerciale, l'histoire prend une autre tournure lorsque certains déterminants de l'accès aux services, comme ceux liés à la politique commerciale, sont pris en compte: tout comme l'ouverture aux échanges des biens donne aux entreprises l'accès aux intrants intermédiaires bon marché, l'ouverture au commerce des services et à l'Investissement Direct Etranger (IDE) peut contribuer sensiblement à la baisse des prix des services et à l'amélioration de l'accès aux services. Mais, pour de nombreux services, des préoccupations réglementaires

et institutionnelles doivent être résolues au préalable, pour que l'ouverture au commerce des services et à l'IDE conduise à l'amélioration de la disponibilité, de la qualité et de la baisse des prix des services.

Selon la revue documentaire de la mission EDIC, couplée par des consultations avec quelques associations de fournisseurs de services, la Guinée-Bissau jouit déjà d'une ouverture relative au commerce des services clés comme les services financiers, les télécommunications, la vente au détail, et le transport. Cela ne veut pas dire que d'autres améliorations ne sont pas possibles pour améliorer la disponibilité et le coût des services clés. L'absence de coopération sur la réglementation pro-concurrentielle entre les régulateurs de la Guinée-Bissau et les régulateurs des pays d'origine des sociétés étrangères ne permet pas, par exemple, de répondre aux pratiques anti-concurrentielles de ces sociétés si elles fournissent des services en Guinée-Bissau sous forme transfrontalière. C'est le cas des compagnies maritimes et des compagnies aériennes desservant la Guinée-Bissau et qui ne dépendent que de la juridiction de leur pays d'origine sur les questions de concurrence.

Dans le même contexte, on peut citer l'impossibilité d'accès au marché par une banque étrangère sous forme de succursale, si la banque n'a pas déjà un agrément bancaire dans un Etat de l'UEMOA. Aussi, la faiblesse des autorités de régulations dans beaucoup de secteurs (manque de ressources humaines et ou financières, faible compétence en matière de concurrence, ...) ne permet pas à la Guinée-Bissau de détecter et faire payer des amendes à des sociétés établies de services et pratiquant des comportements anti-concurrentiels. A titre d'illustration, l'ordre des experts-comptables et l'ordre des commissionnaires en douane ne se sentent pas confiants des pratiques anti-concurrentielles du secteur informel de services comptables et de services de commissionnaires en douanes. Une liste complète des restrictions restantes au commerce des services (à l'instar des mesures tarifaires pour le commerce des marchandises), ainsi que des questions réglementaires qui se posent pour le commerce des services (à l'instar des mesures non tarifaires pour le commerce des marchandises), devrait être établie par le Ministère du Commerce pour des secteurs de services clés.

Etant donné que les limitations à la concurrence étrangère ne constituent pas un grand problème en Guinée-Bissau, le diagnostic et les recommandations du plan stratégique et opérationnel 2015-2020 de Guinée-Bissau 2025 permettent de comprendre pourquoi les services d'électricité, de télécommunication et de transport restent un problème majeur pour les entreprises : *« l'absence d'infrastructures critiques, à commencer par l'énergie, empêche le décollage de l'économie bissau-guinéenne. Les mettre à niveau constitue un impératif. Mais il sera nécessaire d'aller au-delà. L'ambition Guinée-Bissau 2025 nécessite la mise en place d'un vaste programme de développement des infrastructures sur l'ensemble du territoire, et ceci aussi bien dans l'eau, l'électricité, les routes, ports et aéroports, l'habitat et le développement urbain, la connectivité numérique... »* (page 65).

CONCLUSIONS

Ce chapitre a examiné l'état des lieux de la Guinée-Bissau par rapport à la mise en œuvre du programme régional de politique commerciale, en matière notamment de cadre institutionnel, de régime tarifaire, de mesures et barrières non tarifaires, de services ainsi que d'accords et d'arrangements commerciaux. Il a mis également l'accent sur la cohérence des mesures

d'accompagnement qui se posent à la poursuite de la mise en œuvre des mesures de politique commerciale avec l'objectif de diversification et de transformation structurelle de la vision Guinée-Bissau 2025 (*Sol Na lardi*) et de son plan stratégique et opérationnel 2015-2020.

La politique commerciale en Guinée-Bissau est essentiellement définie au régional, bien que les procédures de formulation et d'adoption incluent la participation individuelle des parties prenantes nationales. Son contexte actuel a été identifié dans l'EDIC de 2010. Il s'agit de la négociation du tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO, de la négociation d'un Accord de partenariat économique (APE) avec l'UE, et de la mise en œuvre des accords de libre-échange de l'UEMOA et de la CEDEAO. Des progrès ont été réalisés sur chacun de ces fronts entre 2010 et 2015. Le défi lié aux négociations commerciales de la Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC) de l'Union Africaine (UA), lancées en 2015, s'ajoute à ce contexte.

L'analyse du régime tarifaire suggère qu'en 2011, la Guinée-Bissau a, en principe, terminé le processus d'alignement de son tarif douanier au Tarif Extérieur Commun (TEC) à 4 bandes de l'UEMOA, avec des taux de 0%, 5%, 10% et 20%. Toutefois, le tarif frappant quelques déclarations d'importations de l'essence super (ligne tarifaire 27101140000) en 2014 a été de 15%, contre un taux de 10% stipulé dans le TEC UEMOA. Le tarif collecté agrégé avec pondération par les importations de la Guinée-Bissau est de 10,23% en 2014. Les niveaux de protection sont plus élevés sur les produits tels que le tabac, l'habillement, les articles de maroquinerie (travail de cuir), et les produits agricoles et de chasse. Le tarif est aussi élevé pour les produits alimentaires et boissons représentant la plus grosse part des importations.

Depuis janvier 2015, le TEC applicable dans le pays, en principe, est celui de la CEDEAO. Sa mise en œuvre est reportée au courant du premier trimestre 2016. Dans le cas spécifique de la Guinée-Bissau, deux différences importantes existent entre le TEC CEDEAO et le TEC UEMOA. D'une part, les autorités douanières de la Guinée-Bissau utilisent actuellement la Nomenclature du Système Harmonisé de 1997, et le TEC de la CEDEAO est bâti sur la Nomenclature du Système Harmonisé de 2012. Ainsi, la mise en œuvre de la réforme du TEC CEDEAO se traduira par un changement de catégories tarifaires pour plusieurs produits. D'autre part, en plus des 4 catégories tarifaires existantes dans le TEC UEMOA, le TEC CEDEAO contient une cinquième catégorie tarifaire au taux de 35%.

En plus du tarif, la Guinée-Bissau maintient des mesures non tarifaires (MNT) axées sur le prix pour l'accès à son marché intérieur. Il s'agit notamment des droits d'accise ou IEC, de l'impôt général sur les ventes, des prélèvements communautaires, de la redevance statistique et de l'acompte sur le bénéfice industriel et commercial. Quant aux MNT qualitatives ou fondées sur la qualité (comme les obstacles techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires), la Guinée-Bissau fait face, soit à l'absence d'un cadre réglementaire national (cas des prescriptions en matière d'emballage, de marquage et d'étiquetage), soit à des dysfonctionnements des mécanismes de contrôle prévus par la législation en vigueur, faute d'infrastructures et de ressources humaines et financières (cas des mesures sanitaires et phytosanitaires). Les MNT fondées sur la quantité sont essentiellement utilisées par le pays pour interdire l'importation de certains produits comme les boissons alcoolisées tirant plus de 60 degrés; les boissons distillées contenant des essences ou des produits chimiques nocifs,... Contrairement à la situation des MNT fondées sur les prix, l'équilibre en Guinée-Bissau entre la légitimité des MNT qualitatives et la liberté d'importations semble être rompu en défaveur des

MNT qualitatives. La protection dans les services n'est pas suffisamment documentée en Guinée-Bissau. Il est nécessaire d'avoir une image claire du régime appliqué dans le secteur des services.

La Guinée-Bissau participe à plusieurs accords commerciaux : OMC, APE, UEMOA/CEDEAO, ZLEC et bénéficie de schémas préférentiels accordés aux PMA ou à l'Afrique. Un des défis qui se présente à la Guinée-Bissau dans les activités de l'OMC est le paiement de ses arriérés de cotisation. L'accumulation de ces arriérés de paiements a fait que le pays ne bénéficie pas, depuis 2011, de plusieurs activités techniques de l'OMC dont la participation des cadres du Ministère du Commerce aux cours/séminaires sur l'OMC et la politique commerciale. Le degré de mise en œuvre du processus d'intégration des accords UEMOA et CEDEAO est lent. Selon les données des Douanes, 91,67% des importations déclarées originaires de la CEDEAO en 2014 sont entrées sous le régime NPF en Guinée-Bissau et acquittent le TEC, alors qu'elles auraient dû bénéficier du tarif préférentiel de la CEDEAO. Ce dernier ne s'applique effectivement qu'à 2,34% des importations déclarées originaires de la CEDEAO. Le processus d'intégration des services au niveau régional est très lent : (i) aucun calendrier de libéralisation n'est défini, (ii) aucune annonce/notification n'a été faite à l'OMC pour faire de l'UEMOA un accord d'intégration dans les services au sens de l'article V de l'AGCS ou pour obtenir une dérogation au principe du traitement NPF en raison des libéralisations préférentielles effectuées dans les services, (iii) les libéralisations régionales effectuées dans les services juridiques, médicaux, d'architecture, de distribution des produits pharmaceutiques, et de services dentaires ne sont pas mises en œuvre par la plupart des membres de l'UEMOA, y compris la Guinée-Bissau. Le retard dans le processus de libéralisation régionale des services est encore plus accentué au niveau de la CEDEAO. Le manque de données largement disponibles sur l'utilisation des préférences complique l'évaluation des schémas préférentiels accordés à la Guinée-Bissau. Les notifications d'utilisation envoyées par les donateurs des préférences à la CNUCED ne sont pas disponibles au public. Cependant, les données disponibles pour la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique des Etats-Unis d'Amérique (AGOA) indiquent que les exportations de la Guinée-Bissau sont très peu couvertes par ce schéma préférentiel et que certaines exportations admissibles sous l'AGOA n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admissibilité par les exportateurs de la Guinée-Bissau.

Bien que la mise en place du guichet unique (Centre de Formalisation des Entreprises) et le remplacement en 2011 de l'autorisation préalable d'importer et d'exporter (*boletim de registro previo BRP*) du Ministère en charge du commerce par une simple déclaration écrite des opérateurs économiques ait diminué le coût de l'enregistrement, d'autres coûts d'entrée restent en place (produits pharmaceutiques, hydrocarbures, commissionnaires en douane). Ces coûts couplés au retard du vote du projet de loi sur la concurrence, validé en mars 2012, n'est pas aussi une bonne nouvelle pour la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles. Pour ces raisons, la Direction Générale du Commerce et de la Concurrence pourrait envisager une analyse plus approfondie et un possible engagement avec les agences gouvernementales concernées, en vue de la réduction des obstacles à l'entrée et de la création des conditions plus équitables pour la concurrence avec des entreprises qui opèrent actuellement dans le secteur informel.

Outre les droits de douane, qui augmentent directement les coûts des intrants importés et des biens d'équipement importés, la fiabilité de l'approvisionnement pour les intrants importants

est un facteur clé qui permet aux entreprises de la Guinée-Bissau de se planifier à l'avance et de fonctionner avec une capacité optimale. Un problème avec les retards dans l'importation en Guinée-Bissau est la mauvaise performance du pays dans l'obtention des prix compétitifs sur les expéditions, la capacité à suivre et à retrouver les envois, et la fréquence avec laquelle les expéditions atteignent leurs destinataires dans les délais fixés.

Afin de soutenir une approche plus systématique de l'intégration de la Guinée-Bissau aux Chaînes Globales de Valeur (CGV), l'analyse souligne l'importance de renforcer la coordination entre l'Agence de Promotion des Investissements (API-GBI), la Chambre de Commerce (CCIAS), le Centre de Formalisation des Entreprises (CFE), et la Direction du Commerce pour cibler leurs efforts sur l'identification et l'intégration avec les chaînes globales de valeur des partenariats stratégiques qui offrent un fort potentiel pour l'apprentissage et la modernisation technologique des entreprises de la Guinée-Bissau.

Etant donné que les limitations à la concurrence étrangère ne constituent pas un grand problème en Guinée-Bissau, le diagnostic et les recommandations du plan stratégique et opérationnel 2015-2020 de Guinée-Bissau 2025 sur le développement d'un vaste programme d'infrastructures restent pertinent pour diminuer les coûts d'accès aux services clés en Guinée-Bissau. La réduction de la forte segmentation géographique des marchés, par exemple à travers le développement des réseaux de transport et de distribution, et la disponibilité des informations sur les prix pour les consommateurs et les producteurs, pourrait donner des impulsions positives pour libérer le potentiel de la concurrence à l'échelle nationale.

Un aspect important de la politique commerciale stratégique pour l'avenir sera : (i) de mieux identifier les objectifs nationaux à poursuivre dans les différents accords commerciaux impliquant la Guinée-Bissau ; (ii) d'identifier les besoins de renforcement des capacités des négociateurs, des ministères et des organismes de réglementations sur les questions liées au commerce ; (iii) d'évaluer la pertinence des cadres réglementaires et institutionnels nationaux et à l'étranger, en vue d'éviter des obstacles non nécessaires au commerce ; et (iv) soutenir le développement des institutions de promotion du commerce et des organisations de défense des consommateurs.

La Matrice d'Actions définit les actions prioritaires précises pour réaliser ces principes généraux.

BIBLIOGRAPHIE

- Amiti, M., and J. Konings. 2007. "Trade Liberalization, Intermediate Inputs, and Productivity: Evidence from Indonesia." *American Economic Review* 97 (5): 1611–38.
- Arnold, J.M., A. Mattoo & G. Narciso, 2008. "Services inputs and Firm Productivity in Sub-Saharan Africa: Evidence from Firm-Level Data," *Journal of African Economies*, Centre for the Study of African Economies (CSAE). Vol. 17(4), pages 578-599, August.
- Baldwin, R. 2012. "Global supply chains: Why they emerged, why they matter, and where they are going", CEPR Discussion Papers 9103, C.E.P.R. Discussion Papers.
- Banque mondiale (2010), *Étude diagnostique sur l'intégration du commerce*, Guinée-Bissau, rapport n° 54145-GW, mai.
- Eaton, J., and S. Kortum. 2001. "Trade in Capital Goods." *European Economic Review* 45 (7): 1195–1235.

- Estevadeordal, A., and A. Taylor. 2008. “Is the Washington Consensus Dead? Growth, Openness and the Great Liberalization, 1970s to 2000s.” NBER Working Paper 14264, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Fracois, J., B. Hoekman, 2010. “Services Trade and Policy”, Journal of Economic Literature, American Economic Association, Vol. 48(3), pages 642-92, September.
- Goldberg, P., A. Khandelwal, N. Pavcnik, and P. Topalova. 2009. “Trade Liberalization and New Imported Inputs.” *American Economic Review* 99 (2): 494–500.
- Guinée-Bissau, 2015a. “Guinée-Bissau 2025, *Sol Na Iardi*, Plan Stratégique et Opérationnel 2015-2020
- Guinée-Bissau, 2015b. “Guinée-Bissau 2025, *Sol Na Iardi*, Plan Stratégique et Opérationnel 2015-2020, Note sur le coût et le financement du portefeuille de projets
- OMC (2012), Examen des Politiques Commerciales, Guinée-Bissau, Rapport du Secrétariat, WT/TPR/S/266/GNB/Rev.1
- UEMOA (2002), Règlement n° 2/2002/CM/UEMOA relatif aux pratiques anticoncurrentielles à l'intérieur de l'UEMOA.
- UEMOA (2002b), Règlement n° 3/2002/CM/UEMOA relatif aux procédures applicables aux ententes et abus de positions dominantes.
- UEMOA (2002c), Règlement n° 04/2002/CM/UEMOA relatif aux aides d'État à l'intérieur de l'UEMOA et aux modalités d'application de l'Article 88(c) du Traité de l'UEMOA.
- UEMOA (2002d), Directive n° 02/2002/CM/UEMOA relative à la coopération entre la Commission et les structures nationales de concurrence des États membres de l'UEMOA.
- World Bank. Enterprise Surveys. World Bank, Washington, DC. <http://enterprisesurveys.org>

PARTIE II: POLITIQUES AFFECTANT LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET DES EXPORTATIONS

CHAPITRE 3. ACCELERER LA FACILITATION DES ECHANGES

INTRODUCTION

La facilitation des échanges repose sur les principes de normalisation, d'harmonisation et de simplification des procédures et de la documentation commerciale. Ces dernières incluent les activités, les pratiques et les formalités utilisées pour collecter, présenter, communiquer et fournir des données permettant le mouvement des biens dans le commerce international.

La Guinée-Bissau, comptée parmi les pays les moins avancés (PMA), fait face à un certain nombre de défis, qui sont liés notamment aux procédures d'exportation et d'importation inefficaces et à des frais administratifs excessifs aux frontières. En outre, l'insuffisance et la mauvaise qualité des infrastructures de transport et l'instabilité politique récente posent des défis supplémentaires à l'intégration dans les chaînes de valeurs régionales et mondiales.

Dans ce contexte, les dispositions visant à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris des marchandises en transit, relèvent d'une importance particulière pour la Guinée-Bissau. Selon l'OMC, la mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges permettrait une réduction d'environ 17% des coûts totaux des transactions transfrontalières dans les pays les moins avancés.³⁴ Ainsi, les réformes en matière de facilitation des échanges auront un impact direct sur le développement humain, économique et social de la Guinée-Bissau.

En décembre 2013, à la conférence ministérielle de Bali, les membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ont conclu des négociations sur l'Accord sur la Facilitation des Échanges (AFE). La Guinée-Bissau, étant signataire de l'AFE, devra ratifier l'Accord et éventuellement le mettre en œuvre.

Dans le cadre de la mise à jour de l'EDIC, ce chapitre analyse les écarts entre d'une part, l'état actuel des réglementations commerciales, procédures douanières et pratiques transfrontalières en Guinée-Bissau et, d'autre part l'ensemble des normes internationales qui régissent ce secteur, en mettant l'accent sur les mesures prévues par l'Accord sur la Facilitation des Échanges de l'OMC. Partant de cette analyse, l'objectif est alors d'élaborer des propositions afin de mettre en place les réformes visant à combler les écarts constatés.

Ce chapitre est composé de quatre sections. La section I présente la performance de la Guinée-Bissau en matière de facilitation des échanges. La section II explique les normes internationales et mesures de l'AFE en matière de transparence, gouvernance et consultations, système de recours ou réexamen, redevances et pénalités, douane, et connexion entre organismes, et fournit une évaluation détaillée de leur mise en œuvre par la Guinée-Bissau. La section III fait le lien entre ces propositions de normes et de mesures et les projets de réformes prioritaires pour la Guinée-Bissau. Enfin, la quatrième section fait l'analyse institutionnelle de la Douane.

³⁴ World Trade Organization, "Speeding up trade: benefits and challenges of implementing the WTO Trade Facilitation Agreement" World Trade Report 2015, p. 78.

I. FACILITATION DES ECHANGES EN GUINEE-BISSAU

Cette section porte sur la situation du pays par rapport au contexte mondial, en s'appuyant sur des indicateurs de la facilitation des échanges, ainsi que sur la mise en œuvre effective des mesures de facilitation des échanges.

1. Indicateurs sur la facilitation des échanges

Dans l'environnement commercial actuel, marqué par l'intensification des chaînes d'approvisionnement mondiales, il est essentiel que les opérateurs économiques puissent prévoir et assurer rapidement la livraison des marchandises. Pourtant, les exportateurs et importateurs en Guinée-Bissau doivent surmonter de nombreuses tracasseries administratives et fiscales lors de l'expédition ou la réception de marchandises vers et en provenance de l'étranger.

Ces entraves aux opérations transfrontalières se reflètent dans les études récemment publiées. Si on se réfère aux données du rapport *Doing Business* 2016³⁵ de la Banque Mondiale, la Guinée-Bissau est classée au 148^e rang sur 189 économies en ce qui a trait à la facilité des opérations transfrontalières, alors qu'il se classait au 111^e rang (sur 181)³⁶ pour ce même indicateur lors de la publication de la première EDIC en 2009. Ce classement lui permet de se maintenir devant la Guinée (Conakry) voisine (située au 161^e rang), mais elle demeure largement devancée par le Sénégal (113^e) et la Gambie (104^e), des concurrents directs de la Guinée-Bissau au sein de la sous-région. En outre, la Guinée-Bissau enregistre le moins bon résultat des pays membres de l'UEMOA et se maintient sous la moyenne des pays d'Afrique sub-saharienne (136^e rang).

Selon le rapport *Doing Business* 2016, pour exporter un conteneur standard de marchandises, un commerçant de Guinée-Bissau a besoin de six documents, un nombre comparable dans les pays voisins d'Afrique de l'Ouest. Le délai nécessaire pour effectuer une opération d'exportation est de 91 heures, la procédure d'exportation la plus longue au sein des États de l'UEMOA. A titre comparatif, un exportateur au Togo ne prendra que 26 heures pour effectuer la même transaction frontalière.

Le coût de l'exportation (y compris les frais formels et informels³⁷ relatifs aux documents, les frais administratifs pour le dédouanement et le contrôle technique, les frais de courtier en douanes, les frais de manutention au niveau des terminaux et le transport terrestre, etc.) s'élèvent à 1026 DOLLARS. Ces frais sont les plus élevés parmi les pays de l'UEMOA. Au Togo, au Mali et au Burkina Faso, ces frais sont inférieurs à 200 DOLLARS.

³⁵ Le rapport annuel *Doing Business* de la Banque Mondiale comprend un chapitre sur le commerce transfrontalier qui examine le temps, le coût, la documentation et les procédures requises pour dédouaner un conteneur standard de 20 pieds (EVP) à l'import et à l'export, et compare ces facteurs parmi 189 pays.

³⁶ World Bank, "Doing Business 2009: Country Profile for Guinea-Bissau" Washington, 2008, p. 36

³⁷ Les frais informels, pour lesquels aucun reçu n'est émis, mais pourtant de procédure régulière, sont très courants en Guinée-Bissau.

Pour importer le même conteneur de marchandises, un chef d'entreprise de Guinée-Bissau devra faire face à des procédures encore plus longues et coûteuses. Selon le *Doing Business 2016* de la Banque mondiale, un importateur de Guinée-Bissau devra fournir sept documents pour compléter les procédures d'importation. Ce même importateur devra prévoir des délais de l'ordre de 108 heures pour effectuer les procédures liées à la conformité documentaire et transfrontalière d'importation d'un conteneur. De plus, les coûts des procédures d'importation s'élèvent à 1139 DOLLARS, sensiblement plus élevés que la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. Au Burkina Faso, ces frais se limitent à 462 DOLLARS.

Pour bien appréhender la situation, l'analyse de ces statistiques doit tenir compte le changement important survenu en matière de procédures d'importation en Guinée-Bissau. Depuis janvier 2015, l'Etat bissau-guinéen s'appuie sur les services de Bissau Link afin de d'accomplir certaines tâches antérieurement réservées aux autorités douanières, c'est-à-dire les fonctions d'évaluation des marchandises en douane, vérification douanière, ainsi que d'inspection à Bissau. Pour toute opération d'importation effectuée dans la capitale, Bissau Link doit fournir un document certifiant la valeur des marchandises importées (avec quelques produits exemptés). L'introduction de Bissau Link a eu comme conséquence d'allonger les délais des procédures d'importation (de 1 à 3 jours selon l'entreprise, quelques jours selon les opérateurs économiques) en plus de relever les coûts d'importation de manière substantielle puisque Bissau Link révisé à la hausse plus de quatre factures présentées sur cinq, évoquant des sous-évaluations chroniques des produits importés, ou des tentatives de fraudes. Cette situation a créé des frustrations chez les importateurs de Guinée-Bissau.

En résumé, les indicateurs de la Banque Mondiale, qui mesurent la performance des pays dans le commerce international, y compris l'efficacité des procédures douanières, montrent que la Guinée-Bissau connaît une faible performance depuis la publication de l'EDIC 2009. De même, les indicateurs révèlent que ***peu de réformes structurelles ont été menées en vue d'améliorer cette situation***. Par conséquent, la Guinée-Bissau a été dépassée dans les classements par d'autres pays volontaires et réformateurs. Ces pays ont su mettre en œuvre des réformes efficaces en matière de facilitation des échanges et ont connu une croissance soutenue en termes de performances commerciales. Par exemple, le Mali, classé 166^e (sur 181) en 2009, a entrepris des réformes importantes, notamment en mettant en place un système de transfert électronique de données et éliminant les inspections inutiles, ce qui a permis de réduire les délais à la frontière.³⁸

2. La mise en œuvre effective des mesures de facilitation des échanges

En 2009, la réalisation de la première EDIC, bien que ne comportant aucune section dédiée à la facilitation des échanges, avait permis d'identifier quelques obstacles au commerce transfrontalier en Guinée-Bissau.

Parmi les principales problématiques en matière de facilitation des échanges, l'EDIC 2009 avait identifié les coûts du transport portuaire et le coût des transactions transfrontalières. Les charges au port de Bissau étaient déjà très élevées en raison de l'inefficacité des services et des équipements de chargement non-adaptés, qui entraînaient également d'importants délais

³⁸ Doing Business 2016 Measuring Regulatory Quality and Efficiency, Economy Profile 2016 Mali, p. 75

accentués par la lourde congestion portuaire, surtout lors de la saison de la récolte et de l'exportation de la noix de cajou. Le coût des transactions transfrontalières était particulièrement élevé, en raison des procédures à l'exportation très coûteuses, longues et hautement bureaucratiques. On estimait que les procédures d'exportation pour un conteneur prenaient en moyenne 30 jours et qu'elles se chiffraient à plus de 1,550 DOLLARS. Ces problématiques impactaient gravement sur la compétitivité et l'attractivité économique du pays et limitait la progression du commerce international en Guinée-Bissau.

L'ÉDIC 2009 recommandait notamment de créer un guichet unique afin de faciliter les procédures administratives en particulier pour les exportateurs de noix de cajou, en suggérant de prendre exemple sur le Centre de Facilitation aux Filières d'Exportation (CAFEX) de la Guinée Conakry voisine. De plus, la finalisation de la mise en œuvre du Système Douanier Automatisé (SYDONIA++) était également recommandée pour réduire les possibilités d'erreurs de transcription et d'accélérer les procédures douanières. Ces deux recommandations permettraient à la Guinée-Bissau de réduire les coûts et les délais des procédures transfrontalières.

Malgré les initiatives mises en place par les autorités nationales, de nombreux obstacles persistent la facilitation des échanges et la mise en œuvre des mesures de l'AFE en Guinée-Bissau. Il s'agit notamment de : 1) la faible qualité ou l'absence d'infrastructures de transport (routier et portuaire) et de logistique adéquates; 2) l'instabilité politique chronique; 3) le manque et les faibles capacités des ressources humaines disponibles; 4) la mauvaise connexion à internet; 5) le climat de méfiance entre le secteur privé et les autorités gouvernementales; 6) l'importance du secteur informel dans l'économie nationale et du commerce informel avec les pays voisins; 7) le problème de corruption qui persiste au sein de la fonction publique.

En outre, contrairement aux douanes d'autres pays ouest-africains, tels que le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria et le Mali, la douane bissau-guinéenne n'a pas encore modernisé son système douanier automatisé SYDONIA ++ en migrant vers la dernière version SYDONIA World. Toutefois, en partenariat avec l'UEMOA, cette migration a été inscrite comme priorité dans les efforts à fournir en termes de modernisation dans le Plan Stratégique 2014-2018 de la Direction Générale des douanes de Guinée-Bissau.³⁹ D'ailleurs, des travaux préparatoires pour créer les conditions nécessaires à la réalisation du projet, y compris en ce qui a trait à la connexion internet, ont déjà été initiés avec le soutien technique des partenaires internationaux de la Guinée-Bissau. Il est prévu de compléter l'informatisation de la Direction générale des douanes au niveau national et de connecter les bureaux régionaux avec le serveur central situé dans la capitale. Dans les régions sans accès à l'électricité, le gouvernement anticipe l'installation de panneaux solaires. Soutenu par le gouvernement, ce projet d'envergure attend d'obtenir du financement.

La mise en place de SYDONIA World contribuera, entre autres avantages, à une meilleure application et exécution de l'AFE, en simplifiant les procédures de dédouanement, en améliorant les mécanismes d'interaction et de coopération entre la douane et les opérateurs économiques et, enfin, en permettant la formation des opérateurs économiques.

³⁹ Ministère des Finances, "Plan Stratégique 2014-2018 de la Direction Générale des douanes," République de la Guinée-Bissau, p. 27

En définitive, la facilitation des échanges doit devenir une priorité absolue du gouvernement bissau-guinéen pour répondre aux besoins des opérateurs économiques impliqués dans les transactions transfrontalières ou souhaitant s'internationaliser. L'application d'un cadre légal et procédural inspiré des normes internationales s'impose, afin de pouvoir à terme simplifier les procédures, réduire les délais et coûts de dédouanement et d'enlèvement des marchandises, et utiliser des moyens électroniques ou informatiques.

II. NORMES INTERNATIONALES EN MATIERE DE FACILITATION DES ECHANGES

Les négociations sur l'Accord sur la Facilitation des Échanges ont été conclues, après dix ans de travail intense par les membres de l'OMC lors de la neuvième Conférence Ministérielle à Bali, en décembre 2013. . L'accord vise à clarifier et à améliorer l'article V (Liberté de transit), l'article VIII (Redevances et formalités se rapportant à l'importation et à l'exportation) et l'article X (Publication et application des règlements relatifs au commerce) de l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce (GATT) de 1994.⁴⁰ L'Accord repose également sur de précédents instruments internationaux, notamment la Convention de Kyoto Révisée, le Cadre de normes SAFE et les recommandations de la CEFACT-ONU, entre autres.

L'Accord sur la Facilitation des Échanges est composé de quatre parties qui couvrent notamment les dispositions visant à accélérer et à simplifier les procédures douanières grâce à une coopération effective entre les douanes et les autres autorités compétentes pour les questions de facilitation des échanges; et les dispositions relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités dans ce domaine pour les pays en développement et les pays les moins avancés (Traitement Spécial et Différencié).

La présente section explique l'importance des mesures de facilitation des échanges pour la Guinée-Bissau et leur application au contexte national.

1. Importance des normes internationales pour la Guinée-Bissau

Comme d'autres PMA d'Afrique sub-saharienne, la Guinée-Bissau fait face à de nombreux défis en matière de commerce transfrontalier, et qui sont, liés à la facilitation des échanges. Les pratiques douanières inefficaces et les procédures de commerce international complexes augmentent inutilement le temps et les coûts des transactions, en réduisant considérablement la possibilité de s'intégrer avec succès dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Afin de réduire ces contraintes, la Guinée-Bissau s'est déjà engagée à assurer la conformité de son cadre juridique avec les normes internationales, notamment en adhérant à la Convention de Kyoto révisée sur les procédures douanières et en tenant compte du Cadre de normes SAFE et de la Déclaration d'Arusha révisée.⁴¹ De ce fait, la douane bissau-guinéenne s'est donnée, dans son plan stratégique, des ambitions de réformes ambitieuses, mais nécessaires à la mise à niveau de tous les instruments juridiques et réglementaires nationaux.

⁴⁰ Il faut remarquer que les articles V, VIII et X du GATT de 1994 sont toujours en vigueur, étant donné qu'ils n'ont pas été modifiés ou abrogés par l'AFE.

⁴¹ Ministère des Finances, *op. cit.*, p. 13.

La mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges en Guinée-Bissau devrait être bénéfique à l'économie au et au développement du pays sur de nombreux points. En effet, l'application de mesures visant à réduire les coûts et temps des procédures douanières facilitera l'accès et l'intégration économique de la Guinée-Bissau aux marchés régionaux d'Afrique de l'Ouest et internationaux. Selon l'OCDE, la mise en œuvre complète de l'ensemble des mesures contenues dans l'accord pourrait réduire les coûts des transactions commerciales en Guinée-Bissau, de 12.5% à 17.5%.⁴²

L'accord prévoit également des mesures relatives au traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les pays les moins avancés, qui pourront conditionner leurs engagements à la réception de l'assistance technique pour le renforcement des capacités. À ce titre, l'OMC a lancé un mécanisme visant à fournir un soutien aux pays les moins avancés pour la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges. Parallèlement, les organisations internationales⁴³ se sont engagées à soutenir les pays les moins avancés dans la mise en œuvre de leurs engagements.

2. Facilitation des échanges et le processus d'intégration régionale en zone UEMOA

En 1997, la Guinée-Bissau est devenue le 8^e et dernier membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). L'UEMOA est une des organisations d'intégration régionale d'Afrique, dotée d'une monnaie unique, le franc CFA, qu'elle partage avec les pays de la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC). Avec une population de plus de 80 millions d'habitants, et des exportations de 13 698,6 milliards FCFA,⁴⁴ l'UEMOA vise notamment à renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des États membres et à harmoniser les législations nationales.⁴⁵

Au cours des dernières années, l'UEMOA a renforcé son engagement en faveur de la facilitation des échanges afin de renforcer le processus d'intégration commerciale initié au sein de ses Etats-membres. Depuis 2008, les pays de l'UEMOA ont entrepris des initiatives d'auto-évaluation des besoins sur la facilitation des échanges afin d'identifier les lacunes et les priorités de réformes en vue de la mise en œuvre de l'AFE.

Ces efforts au niveau national ont permis à la Commission de l'UEMOA d'élaborer un programme régional de facilitation des échanges qui a pour objectifs, entre autres, de créer un environnement favorable aux échanges commerciaux et de faire de l'UEMOA, un espace économique compétitif et intégré au commerce mondial. Le Programme touche bon nombre

⁴² OECD, "Implementation of the WTO Trade Facilitation Agreement: The Potential Impact on Trade Costs", Trade and Agriculture Directorate, June 2015.

⁴³ Une déclaration commune sur l'assistance coordonnée pour mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges a été signée le 22 juillet 2014 à Genève pour les organisations ci-après: le CCI, la OCDE, la CNUCED, la CEE, la CEPALC, la CESAP, la CESAO, la Banque Mondiale, l'OMD.

⁴⁴Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), "Analyse de la structure du commerce extérieur de biens et services de l'UEMOA" Direction Générale de l'Economie et de la Monna, Dakar, 2014, p. 40.

⁴⁵ Union Economique et Monétaire Ouest Africain, "Historique de l'UEMOA" Réussir Ensemble l'Intégration. Disponible en ligne: [http://www.uemoa.int/Pages/UEMOA/L_UEMOA/Historique.aspx].

de secteurs liés aux questions douanières et commerciales, les contrôles sanitaires et phytosanitaires, la métrologie et le transport transfrontalier.

L'inclusion de mesures de facilitation des échanges dans les processus d'intégration régionale n'est pas spécifique au cas de l'UEMOA. En fait, la facilitation des échanges s'inscrit comme une priorité dans de nombreux accords commerciaux régionaux. Les Etats membres incluent des mesures sur la facilitation des échanges dans ces traités en raison des avantages suivants:

- L'élimination et la simplification des procédures entre pays voisins évitent les doublons et réduisent les coûts et le temps des opérations commerciales;
- Certaines mesures (comme le guichet unique ou les procédures d'essai) impliquent des coûts fixes importants ; leur mise en œuvre serait plus efficace dans le cadre d'une approche régionale, en particulier dans les pays petits et PMA;
- Certaines mesures de facilitation des échanges ne peuvent être mises en œuvre qu'en collaboration avec les pays voisins; par exemple la coopération entre les organismes aux frontières, la liberté de transit ou la coopération douanière;
- L'approche régionale est souhaitable pour certaines mesures; telles que les points d'information régionaux;

Tous ces avantages permettent aux petites et moyennes entreprises d'accéder aux marchés d'exportation.

Un autre groupe de mesures de facilitation des échanges étend ses avantages non seulement aux Etats membres de l'accord régional, mais aussi aux les pays tiers:

- La transparence et la simplification des règles et procédures qui peuvent être profitables à tous les partenaires commerciaux;
- Les programmes d'harmonisation sur les produits et les règlements techniques basés sur les normes internationales puisqu'ils sont non-discriminatoires;

Les accords commerciaux régionaux offrent de perspectives de réforme sur la facilitation des échanges et peuvent compléter efficacement les initiatives multilatérales et nationales. Ainsi, les initiatives en faveur de la facilitation des échanges dans les accords commerciaux régionaux peuvent apporter un nouvel élan aux réformes globales et être bénéfiques à tous les opérateurs économiques.

Malgré les efforts déployés par l'UEMOA pour la création de réglementations communes et l'élaboration de directives juridiques visant à faciliter les échanges dans l'ensemble des Etat membres, un des problèmes récurrents observés en Guinée-Bissau est la non-application des normes communautaires. Ainsi, en 2012, un rapport commandité par l'UEMOA relevait que des instruments régionaux clefs de la facilitation des échanges n'étaient pas appliqués, pour des raisons pratiques, technologiques, ou même linguistiques⁴⁶ en Guinée-Bissau, notamment le Code des Douanes de l'UEMOA, le règlement relatif aux conditions d'agrément et d'exercice des commissionnaires en douane, le règlement déterminant les procédures simplifiées de

⁴⁶ La Guinée-Bissau est le seul pays non-francophone de l'UEMOA.

dédouanement, etc.⁴⁷ Ces mêmes constats ont été relevés lors de la Mission de terrain de l'EDIC II.

Ces difficultés limitent grandement l'efficacité des mesures régionales, retardent l'intégration économique du pays et réduisent la prédictibilité des opérations transfrontalières pour les importateurs et exportateurs. Elles posent également des défis supplémentaires au comblement des écarts entre la situation actuelle dans le pays et les engagements juridiques régionaux et multilatéraux de la Guinée-Bissau en matière de facilitation des échanges.

3. Etat de l'application des mesures de l'AFE en Guinée-Bissau

Très peu d'informations sont actuellement disponibles sur l'état des lieux en matière de facilitation des échanges en Guinée-Bissau. A cause des difficultés financières du pays, la Guinée-Bissau n'a pas été en mesure de payer ses droits d'adhésion à l'OMC depuis quelques années. Par conséquent, le secrétariat de l'OMC a suspendu ses activités d'assistance technique liée au commerce. Cette situation peut expliquer l'absence de publication sur l'évaluation des besoins en matière de facilitation des échanges et de catégorisation des mesures de l'AFE en Guinée-Bissau. Sur la base des informations disponibles, très peu d'activités d'assistance technique liée à la facilitation des échanges ont été organisées par les organisations internationales partenaires, à l'exception de la Banque mondiale et des institutions régionales.

Dans ce présent chapitre, les mesures de facilitation des échanges comprenant l'AFE ont été classées en six groupes selon les parties prenantes concernées et le caractère de la mesure. Les six groupes portent sur les questions suivantes: 1) la transparence; 2) la gouvernance et les consultations; 3) le système légal de recours et de réexamen; 4) le système des redevances et pénalités; 5) la douane; et 6) la connexion entre organismes.

Cette section fournit, pour chacune des mesures, une courte description des obligations de la Guinée-Bissau. Chaque mesure de l'AFE a été analysée vis-à-vis de la situation en vigueur dans le pays afin de mieux connaître les écarts et les besoins d'assistance technique. C'est avec cet objectif, et à titre indicatif, que cette section propose une recommandation sur la catégorisation: "A" pour les mesures qui sont déjà mises en œuvre; "B" pour les mesures qui ont besoin d'une période de transition pour permettre leur mise en œuvre; et "C" pour les mesures qui ont besoin d'une période de transition ainsi que d'une assistance technique et/ou financière extérieure pour permettre leur mise en œuvre. Néanmoins, il faut prendre en considération que l'analyse et la classification des mesures n'ont pas été faites seulement sur la base de l'AFE mais aussi en considérant les aspects logistiques et technologiques qui vont au-delà du texte légal de l'AFE.

Cette section est basée sur la collecte d'information dans le contexte de la mission principale de la mise en œuvre de l'EDIC en novembre 2015, ainsi que sur la recherche documentaire,

⁴⁷ World Trade Advisors (WTI), "Plan d'action pour l'auto-évaluation des besoins et priorités nationaux et régionaux en matière de négociations sur la facilitation des échanges: Guinée-Bissau," UEAMO et Banque mondiale, Septembre 2012, p. 12-19

notamment en s'appuyant sur les travaux de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, et les autres institutions internationales pertinentes.

Groupe 1: Transparence

La transparence garantit la prévisibilité et l'efficacité des transactions commerciales internationales. Les négociants ont besoin de connaître à l'avance la législation commerciale, les tarifs appliqués à leurs transactions, les procédures douanières et les mécanismes juridictionnels afin que leurs marchandises soient délivrées en temps voulu et en bonne condition.

À ce sujet, l'Accord introduit une série de mesures concernant la diffusion d'informations sur les questions de facilitation des échanges:

Publication: Les membres de l'OMC publieront, dans les moindres délais, des renseignements relatifs au commerce d'une manière non discriminatoire et facilement accessible au public, notamment les procédures d'importation, d'exportation et de transit; taux de droits appliqués et taxes; redevances et impositions; et règles pour la classification ou l'évaluation des produits, parmi d'autres (Art. 1.1).

À propos de la publication, le gouvernement bissau-guinéen rend public l'ensemble des lois et réglementations, y compris celles qui portant sur le commerce dans la Boletim Oficial, disponible uniquement en portugais. Cette publication est accessible à l'Imprensa Nacional pour les acteurs économiques locaux, mais demeure difficilement accessible pour les exportateurs étrangers puisque le site Internet de l'Imprimerie Nationale n'est disponible qu'en portugais et qu'il n'est pas mis à jour régulièrement; la dernière publication Boletim Oficial disponible date d'avril 2014.

Cette mesure de l'Article 1.1 de l'AFE n'est donc que partiellement mise en œuvre, et la Guinée-Bissau nécessiterait une période de temps transitoire ainsi que de l'assistance technique et possiblement financière afin d'assurer la conformité avec l'AFE. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "C".

Renseignements disponibles sur Internet: Les technologies de l'information et des communications (TIC), en particulier l'Internet, offrent un potentiel énorme pour améliorer l'accès à l'information 24 heures/365 jours par an pour un coût d'exploitation peu élevé. L'AFE demande de mettre à disposition sur Internet les éléments suivants: une description des procédures d'importation, d'exportation et de transit; les formulaires et documents requis; et coordonnées des points d'information (Art. 1.2).

Au sujet des renseignements disponibles sur Internet, bien qu'elles possèdent des sites Web, les autorités bissau-guinéennes n'utilisent que très peu Internet comme outil de partage et de publication de l'information concernant les procédures d'importation, d'exportation et de transit et les formulaires et documents requis. Avec le support du Cadre Intégré Renforcé, le Ministère du Commerce et d'Industrie a créé un site Internet [<http://www.pqir-gb.org/>], mais l'information relative à la législation est indisponible et le site n'est pas régulièrement mis à jour. Voir l'encadré 4 ci-dessous.

Encadré 4: Liste non-exhaustive des sites Internet publiant de l'information relative à l'Art. 1.2 de l'AFE

Institution	Adresse URL
Gouvernement de Guinée-Bissau	www.gov.gw
Imprensa Nacional	www.inacep-gb-org.kemet-tic.info/Boletim-oficial.html#
Assemblée nationale populaire	www.anpguineebissau.org
Agence de presse nationale	www.angnoticias.blogspot.com
Portail juridique des pays lusophones d'Afrique	www.legis-palop.org
Ministère de l'Economie et des Finances	www.mef-gb.com
Ministère du Transport et des communications	www.setc-gb.com
Ministère des pêches	www.minpesca-gw.org

La langue des publications officielles en Guinée-Bissau est le portugais. Bien que le français soit compris et parlé par une partie importante de la population, il est peu - ou pas - utilisé aux fins de communication par les autorités. Il serait utile de considérer la traduction des certaines informations- clé dans une langue officielle de l'OMC (anglais, français ou espagnol), afin d'assurer la compréhension des procédures par les opérateurs économiques étrangers.

La CEDEAO publie certains règlements, textes de législations et décisions sur son site Internet [<http://www.ecowas.int/droit-de-la-cedeao/?lang=fr>], mais l'information demeure parcellaire et n'est pas régulièrement mise à jour. En ce qui concerne le site de l'UEMOA [www.uemoa.int/], des informations sur les actes de l'Union sont disponibles, mais certaines pages ne sont pas accessibles ni fonctionnelles et ne permettent pas d'accéder aux renseignements pertinents sur les procédures d'importation, d'exportation et de transit et des formulaires et documents requis dans la zone UEMOA, normalement applicables en Guinée-Bissau.

Selon les représentants du gouvernement de Guinée-Bissau, le pays participe au projet en cours pour la création de « Portails commerciaux », en collaboration avec l'UEMOA et la CEDEAO. Le choix d'une approche régionale pour la mise en œuvre de cette mesure paraît judicieux du point de vue de la réduction des coûts d'ordre financier et de la coordination des ressources humaines disponibles.

En définitive, cette mesure de l'Article 1.2 de l'AFE n'est pour l'instant pas mise en place et la Guinée-Bissau nécessiterait une période de temps transitoire ainsi que de l'assistance technique et possiblement financière, y compris en coordination avec la CEDEAO et l'UEMOA, afin d'assurer la conformité avec l'AFE. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "C".

Points d'information: En plus de fournir les formulaires et les documents requis pour les procédures d'importation, d'exportation et de transit, un point d'information est un organisme officiel qui délivre des renseignements facilement accessibles, précis, à jour, complètes et traités en temps opportun. Les pays membres sont tenus de mettre en place des points d'information pour répondre aux demandes raisonnables sur les:

- procédures d'importation, d'exportation et de transit (y compris dans les ports, les aéroports et aux autres points d'entrée) et formulaires et documents requis;
- taux de droits appliqués et taxes de toute nature imposés à l'importation ou à l'exportation, ou à l'occasion de l'importation ou de l'exportation;

- redevances et impositions imposées par ou pour des organismes gouvernementaux à l'importation, à l'exportation ou en transit, ou à l'occasion de l'importation, de l'exportation ou du transit;
- règles pour la classification ou l'évaluation des produits à des fins douanières;
- lois, réglementations et décisions administratives d'application générale relatives aux règles d'origine;
- restrictions ou prohibitions à l'importation, à l'exportation ou en transit;
- pénalités prévues en cas de non-respect des formalités d'importation, d'exportation ou de transit;
- procédures de recours ou de réexamen;
- accords ou parties d'accords conclus avec un ou plusieurs pays concernant l'importation, l'exportation ou le transit; et
- procédures relatives à l'administration des contingents tarifaires.

Les points d'information peuvent prendre plusieurs formes: (1) une institution centralisée rassemblant des représentants de toutes les agences nationales qui répondent directement aux questions des négociants; (2) un mécanisme de coordination avec une agence gouvernementale qui transmettent les requêtes, compilent les réponses, et les font parvenir aux négociants; (3) des points d'information décentralisés responsables de différents sujets sur lesquels ils peuvent répondre directement aux négociants; (4) il peut s'agir d'une fonction assurée par un guichet unique, qui fournit les services attendus d'un point d'information⁴⁸ (AFE, Art. 1.3).

Le gouvernement bissau-guinéen ne dispose pas de point focal pour donner des renseignements et fournir des formulaires en matière de facilitation des échanges. Chaque ministère, organisme, ou agence gouvernementale a sa propre procédure pour obtenir des documents ou renseignements. Par exemple, le Ministère du Commerce et de l'Artisanat répond aux demandes des opérateurs économiques relatives aux licences d'exportations et aux documents requis sous 24 heures.

Néanmoins, les efforts des autorités nationales pour faciliter les échanges ont abouti l'an dernier sur la création d'un guichet unique pour l'exportation de la noix de cajou. Un *Centre de formalisation des entreprises (CFE)* a aussi été créé afin de centraliser l'information et les procédures. Le CFE peut répondre à tous les types d'entreprises à des questions relatives aux procédures et documents de tous les ministères.

Egalement, la mise en place d'un (ou plusieurs) point(s) d'information commun(s) à l'ensemble UEMOA pourrait être envisagée. L'atelier régional de renforcement des capacités sur la facilitation des échanges, organisé par l'UEMOA en collaboration avec la Banque mondiale et le Centre du commerce international en juillet 2014, avait permis de dégager un consensus sur la nécessité d'adopter une approche concertée pour la mise en œuvre de l'AFE.⁴⁹ Plus particulièrement, la mise sur pied de points d'information avait été identifiée comme une

⁴⁸ UNCTAD, "Trade Facilitation Technical Note No. 6: Enquiry Points" *WTO Agreement on Trade Facilitation*, December 2014, p. 3.

⁴⁹ UEMOA, CCI, Banque mondiale, "Rapport sur l'atelier régional de renforcement des capacités sur la facilitation des échanges" Ouagadougou, Burkina Faso, 22-25 juillet 2014, 11 p.

opportunité de projets communs, puisque la majorité des pays membres classait cette mesure dans la catégorie "C". Par conséquent, la Guinée-Bissau devrait s'engager en faveur d'un projet régional pour la mise en œuvre de l'Article 1.3.

Cette mesure de l'Article 1.3 de l'AFE n'est pas, pour l'instant, mise en place et la Guinée-Bissau nécessiterait une période de temps transitoire ainsi que de l'assistance technique et possiblement financière, y compris en coordination avec la CEDEAO et l'UEMOA, afin d'assurer la conformité avec l'AFE. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "C".

Groupe 2: Gouvernance et consultations

La facilitation des échanges est un sujet transversal impliquant divers organismes du secteur public et de nombreuses parties intéressées du secteur privé. Dès lors, l'Accord vise à établir un cadre dans lequel toutes les parties prenantes participent à la conception et à l'élaboration de la politique et de la réglementation sur la facilitation des échanges, incluant les points suivants:

Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations: Les commerçantes et autres parties intéressées auront la possibilité de formuler des observations sur l'introduction ou la modification planifiée des réglementations commerciales relatives au mouvement, à la mainlevée et au dédouanement des marchandises. Le Guinée-Bissau devra organiser de façon régulière des consultations entre ses organismes présents aux frontières et les négociants ou les autres parties prenantes implantés sur son territoire (Article 2).

Dans les faits, en Guinée-Bissau, il n'existe aucun processus de consultation formalisé ni cadre légal qui contraigne les autorités nationales à permettre aux commerçants de formuler des observations sur l'introduction ou la modification projetée des lois. Chaque ministère ou autre institution publique prend l'initiative de donner l'opportunité, ou pas, au secteur privé, de présenter des observations. Cependant, le gouvernement bissau-guinéen sensibilise et consulte traditionnellement le secteur privé et les parties intéressées après l'entrée en vigueur des nouvelles réglementations. Le gouvernement utilise le bulletin officiel pour informer les opérateurs et consulte, à certaines occasions, les organisations représentant le secteur privé, notamment la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture.

En collaboration avec ses partenaires régionaux et internationaux, le gouvernement bissau-guinéen organise régulièrement des événements de sensibilisation, séminaires de formation et autres activités où le secteur privé est invité à apporter sa contribution.

En outre, le Plan stratégique de réforme et de modernisation de la Douane, prévoit, dans l'un de ses axes, la signature d'un partenariat avec le secteur privé pour lui permettre de participer à des actes de Direction générale des douanes, sous certaines conditions.

Néanmoins, le gouvernement est conscient de deux problèmes majeurs: d'une part, le manque de communication de la part des autorités publiques qui aboutit parfois à un manque d'information pour les entreprises. D'autre part, le gouvernement reconnaît que le secteur privé n'a pas les capacités et le temps nécessaires pour s'ajuster avant l'application des

changements règlementaires et que certains opérateurs peinent parfois à appliquer les enseignements des séminaires de formation et autres activités de sensibilisation et de renforcement des capacités. Du côté du secteur privé, il y a une réelle volonté des acteurs d'être davantage consultés et de participer aux processus de formulation des politiques. Il y a aussi une ouverture pour participer à des activités de renforcement des capacités.

En général, comme dans beaucoup de pays en développement, la relation entre le secteur privé et les autorités nationales est minée par un grave problème de confiance réciproque. D'un côté, le secteur privé ne se sent pas écouté et consulté par le gouvernement. D'un autre côté, le gouvernement bissau-guinéen est méfiant envers les entreprises qui ne paient pas les taxes et impôts dus. Le gouvernement admet l'existence des difficultés à communiquer et à gérer les différends avec les entreprises.

Ces deux mesures de l'Article 2 de l'AFE ne sont pas, pour l'instant, mises en place et la Guinée-Bissau nécessiterait une période de temps transitoire ainsi que de l'assistance technique et possiblement financière afin d'assurer la conformité avec l'AFE. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "C".

Comité national de la facilitation des échanges (CNFE): L'AFE cherche à mettre en place un système de collaboration et de coordination où toutes les parties prenantes des secteurs public et privé participent à faciliter la mise en œuvre de l'Accord. Chaque Etat membre établira alors et/ou maintiendra un comité national ou un mécanisme semblable sur la facilitation des échanges. Les Etats membres peuvent aussi désigner un mécanisme déjà existant (Article 23.2)

Le Guinée-Bissau n'a pas mis sur pied un comité ou toute autre forme de forum de concertation dédié à la facilitation des échanges et à la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC. De fait, les discussions avec les parties prenantes, pendant la mission principale de l'EDIC, a permis de relever un manque de sensibilisation et d'information des acteurs locaux sur l'obligation, pour la Guinée-Bissau, de créer un CNFE, et plus largement, sur l'AFE.

Par contre, l'ensemble des parties prenantes, tant issues du secteur public que privé, se sont montrées ouvertes à participer à un tel forum de consultation et de coordination.

Bien que cette mesure de l'Article 23.2 de l'AFE ne soit pas, pour l'instant, mise en place et que la Guinée-Bissau et qu'elle nécessite une période de temps transitoire ainsi que de l'assistance technique et possiblement financière, afin de créer un CNFE, elle ne peut être catégorisée, parce qu'elle doit être mise en place dès l'entrée en vigueur de l'AFE. Par conséquent, la mise sur pied et l'opérationnalisation d'un CNFE devraient être considérées comme une haute priorité pour la Guinée-Bissau.

Notification: L'information sur le(s) support(s) officiel(s) où sont publiés les renseignements visés à l'article 1.1 de l'AFE, l'adresse universelle du (des) site(s) Web visé(s) à l'article 1.2 de l'AFE et les coordonnées des points d'information mentionnés à l'article 1.3, devra être notifiée à l'OMC en vertu de l'article 1.4 de l'AFE.

En Guinée-Bissau, c'est le Ministère du Commerce et de l'Artisanat qui est désigné comme institution responsable de notifier l'OMC. Cela ne signifie pas que le Ministère doit être désigné

comme point d'information, ni qu'il doive fournir l'ensemble des renseignements visés à l'Article 1 de l'AFE. En tant qu'institution responsable de notifier l'OMC, le Ministère doit fournir l'information sur les supports officiels, l'adresse des sites web et les coordonnées du point d'information. Pour l'instant, aucune notification n'est requise avant l'entrée en vigueur de l'AFE. Cependant, un manque de ressources financières et humaines ainsi que de capacités techniques et de sensibilisation de son personnel empêchent le Ministère du Commerce et de l'Artisanat d'assurer sa mission et d'accomplir son mandat. Cette situation pourrait entraver les efforts de la Guinée-Bissau dans le processus de notification, mais aussi de ratification, de préparation et de dépôt de l'instrument d'acceptation de l'AFE à l'OMC.

La Guinée-Bissau est actuellement difficilement en mesure d'assurer la notification visée en vertu de l'article 1.4 et donc nécessiterait une période de temps transitoire ainsi que de l'assistance technique et possiblement financière afin de renforcer les capacités du personnel du Ministère du Commerce et de l'Artisanat. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "C".

Groupe 3 : Système légal de recours ou de réexamen

L'Accord sur la Facilitation des Échanges demande de mettre en place un système légal de recours ou de réexamen, administratif ou judiciaire, de façon à ce que toute personne faisant l'objet d'une décision administrative, ait droit à une révision et à une correction, de façon impartiale et indépendante, concernant les décisions rendues par les autorités douanières (Article 4).

Le but est de garantir aux négociants concernés une protection contre les décisions ou omissions de douanes qui ne seraient pas entièrement conformes avec les lois et règlements en vigueur. De plus, un système de recours performant renforce une application uniforme, plus juste et plus transparente des lois et des règlements appliqués ou exécutés par les douanes et autres services frontaliers.

Les commerçants de Guinée-Bissau ont accès aux recours administratif et judiciaire.⁵⁰ Les opérateurs économiques présentent habituellement leur cas au Greffier des contentieux douaniers (*Cartório Contencioso Aduaneiro*), au sein de la Direction générale des douanes. Si aucune solution mutuellement acceptable n'est trouvée, le demandeur peut porter sa plainte devant les tribunaux. Par contre, le secteur privé évite les procédures de recours par crainte des longs délais de traitement et des retards prolongés du dédouanement des marchandises ainsi que des coûts supplémentaires. L'option judiciaire est aussi évitée par certains opérateurs économiques qui suspectent la politisation de la justice, des décisions arbitraires et l'impartialité ou la corruption de magistrats. En matière de recours administratifs, Bissau Link offre une procédure de révision interne en cas de différend qui est rapide. Néanmoins, les opérateurs privés s'en plaignent et le décrivent comme injuste.

⁵⁰ Le cadre légal portant sur les procédures de recours et de réexamen n'était pas disponible lors des visites à Bissau. En général, les lois et réglementations applicables sont difficilement accessibles en Guinée-Bissau. Les agents de l'Etat ne disposent pas toujours d'une copie de la législation qu'ils doivent faire appliquer et en ont une connaissance limitée à l'information transmise oralement par les autres agents.

Cette mesure de l'Article 4 de l'AFE semble, sur la base des informations collectées, appliquée en Guinée-Bissau. Cependant, les délais d'obtention d'une décision judiciaire, et le caractère arbitraire des procédures de réexamen de Bissau Link démontrent que les procédures de recours et de réexamen pourraient être grandement améliorées. Par conséquent, cette mesure pourrait être notifiée dans la catégorie "A", mais les autorités pourraient également décider de demander de l'aide extérieur pour améliorer l'efficacité des mesures en place.

Groupe 4 : Système des redevances et pénalités

Les transactions commerciales internationales engagent divers services fournis par des organismes publics, y compris la douane, ou par des organismes parapublics chargés d'assurer le service au nom de l'administration. La prestation de ces services exige le paiement des émoluments par les bénéficiaires. Les mesures de l'article 6 de l'AFE visent à gouverner les redevances et impositions, ainsi que les pénalités, liées aux exportations et importations, comme suit:

Mesures concernant les redevances et impositions: Cette mesure couvre des redevances et impositions relatives à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de celles-ci, qui seront limitées au coût approximatif des services rendus. La mesure comprend également une exigence de publication, ainsi qu'une obligation d'examiner périodiquement ces redevances et impositions en vue d'en réduire le nombre et leur diversité.

En Guinée-Bissau, les redevances et impositions exigées ne sont pas facilement accessibles et le problème de manque de transparence empêche l'établissement d'une liste exhaustive des prélèvements exigés. Les redevances et impositions ont été officialisées avant l'indépendance du pays, par le Décret no 43199 du 29 septembre 1960. Après l'indépendance, la réglementation a été mise à jour par le Décret administratif no 21/86 du 13 août 1986.

De plus, les redevances et impositions ne sont pas toutes liées à un service rendu et sont, selon plusieurs opérateurs économiques, parfois exigées plus d'une fois par différents représentants gouvernementaux par mauvaise communication entre les agences gouvernementales. Même lorsqu'elles sont liées à un service rendu, la méthode de calcul des redevances et impositions n'est pas toujours en adéquation avec le "coût" de ce service puisqu'elles sont calculées parfois par rapport à la valeur des marchandises. De plus, plusieurs redevances sont informelles et font notamment le lit de la corruption.

Par ailleurs, au sein du Ministère de l'Économie et des Finances et de la Direction générale des douanes, il n'y a pas de mécanisme formel de révision périodique des « *Emolumentos*, » c'est-à-dire des redevances et impositions, en vue d'en réduire le nombre et la diversité, dans les cas où cela serait réalisable. Pourtant, la multiplicité, la complexité, et le coût élevé des *emolumentos* font partie des obstacles majeurs à la facilitation des échanges et à la réduction des coûts du commerce transfrontalier, selon les opérateurs économiques rencontrés.

Ces deux mesures de l'Article 6.1 et 6.2 de l'AFE ne sont donc pas, pour l'instant, mises en place et la Guinée-Bissau nécessiterait une période de temps transitoire ainsi que de l'assistance

technique et possiblement financière afin d'assurer la conformité avec l'AFE. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "C".

Disciplines concernant les pénalités: En vertu de l'article 6.3 de l'AFE, les pénalités en cas d'infraction aux lois, réglementations ou prescriptions procédurales en matière douanière s'appliquent uniquement aux personnes responsables de l'infraction. Ces pénalités seront proportionnelles au degré et à la gravité de l'infraction, en évitant les conflits d'intérêt lors de leur fixation.

Au sujet des disciplines concernant les pénalités, la Guinée-Bissau a déjà mis en place des mesures sous la responsabilité du Département chargé du contentieux douanier. Les pénalités varient en fonction de la gravité de l'infraction et ne sont imposées qu'aux personnes responsables. Selon les agents de la Direction générale des douanes, toutes réglementations concernant les pénalités ont une base légale, même si la loi est généralement peu connue par les opérateurs économiques, notamment en raison du manque de transparence. La législation est disponible à la Direction générale des douanes, plus spécifiquement au sein du Greffier des contentieux douaniers. En général, les pénalités ne sont pas une source de préoccupation majeure pour les exportateurs et importateurs - aucun opérateur ne s'en est plaint lors de la conduite des entrevues. Comme l'utilisation des services des transitaires est obligatoire en Guinée-Bissau, ils s'assurent que les déclarations et autres documents soumis aux autorités douanières soient conformes.

Cette mesure de l'Article 6.3 de l'AFE semble, sur la base des informations collectées, appliquée en Guinée-Bissau. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "A".

Formalités et prescriptions en matière de documents requis: En vertu de l'article 10.1 de l'AFE, les formalités et prescriptions en matière de documents requis doivent être examinées en vue de réduire au minimum leurs effets et leur complexité et de les simplifier.

Le gouvernement bissau-guinéen n'exécute pas systématiquement d'examen des exigences documentaires. Actuellement, les documents requis pour l'exportation sont au nombre de six: le connaissance, le certificat d'origine, la facture commerciale, la déclaration d'exportation en douane, la licence d'exportation et le certificat phytosanitaire.⁵¹ Pour l'exportation de la noix de cajou, sept documents supplémentaires sont nécessaires.⁵² Pour l'importation, neuf documents sont requis: le connaissance, un ordre de mainlevée sur le cargo, la facture commerciale, la déclaration d'importation en douane, un certificat électronique de chargement, une licence d'importation, et une liste de paquetage, la certification de facture commerciale, et le certificat d'importation. Tel qu'illustré dans les deux tableaux ici-bas, plusieurs organismes doivent être sollicités pour obtenir l'ensemble des documents requis.

Des opérateurs économiques ont fait savoir que ces nombreux documents, souvent demandés sous forme originale, ralentissent les transactions transfrontalières et constituent un facteur décourageant. La réduction des documents requis et la rationalisation des procédures devraient donc être envisagées.

⁵¹ Doing Business 2016- Guinea-Bissau, p. 73

⁵² Voir l'Article 2, Despacho no 26/2014 du 3 avril 2014, Boletim Oficial Suplemento; Voir aussi l'Article 13 du Décret 3/2005 du 26 avril 2005.

En l'absence d'un mécanisme formel de révision des formalités et prescriptions en matière de documents requis, cette mesure de l'Article 10.1 n'est pas, pour l'instant, mise en place et la Guinée-Bissau nécessiterait une période de temps transitoire ainsi que de l'assistance technique et possiblement financière afin d'assurer la conformité avec l'AFE. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "C".

Tableau 27 : Prescription en matière de documentation à l'exportation et autorités émettrices

	Documents requis	Autorités émettrices
Exportation	Connaissance	Compagnie de navigation ou agence maritime, telles que Maersk ou Portline
	Certificat d'origine	Chambre de commerce ⁵³
	Facture commerciale	Exportateur
	Déclaration d'exportation en douane	Agence douanière/Transitaire avec confirmation des douanes
	Licence d'exportation ⁵⁴	Direction générale du commerce du Ministère du Commerce et de l'Artisanat
Exportation de la noix de cajou	Certificat phytosanitaire	Direction de la protection des récoltes, Ministère de l'Agriculture
	Certificat de quittance du paiement de la taxe de surestimation (<i>Taxa de Sobrevalorização</i>)	Agence nationale de la noix de cajou de Guinée-Bissau (ANCA-GB)
	Certificat de quittance de la Direction générale des douanes	Direction générale des douanes
	Certificat de quittance de la contribution privée (<i>Certidão de quitação da contribuição privada</i>) FUNPI	Ministère du Commerce
	Document bancaire confirmant l'engagement ou la capacité financière à exporter au moins 1000 tonnes	Banque
	Déclaration d'engagement à respecter les lois et règlements ainsi que le prix minimum à payer au producteur, fixé par le gouvernement, pour la présente saison de la noix de cajou	Exportateur
	Certificat de conformité prouvant la disponibilité d'un entrepôt adéquat, désinfecté, doté de ventilation et de palettes, non-vulnérable à l'humidité	Agence nationale de la noix de cajou de Guinée-Bissau (ANCA-GB)
	Confirmation de l'utilisation d'une lettre de crédit irrévocable pour le paiement du contrat afin d'assurer le rapatriement des devises	Banque

Tableau 28 : Prescription en matière de documentation à l'importation et autorités émettrices

	Documents requis	Autorités émettrices
Importation	Connaissance	Compagnie de navigation ou agence maritime de l'exportateur
	Ordre de mainlevée sur le cargo	Douanes bissau-guinéennes
	Facture commerciale	Exportateur
	Déclaration d'importation en douane	Douanes bissau-guinéennes
	Certificat électronique de chargement	Conseil des chargeurs de Guinée-Bissau
	Licence d'importation	Direction générale du commerce, Ministère du Commerce
	Liste de paquetage	Exportateur
	Certification de facture commerciale	Bissau Link
Certificat d'importation	Chambre de commerce	

⁵³ Il sera éventuellement possible d'obtenir un certificat d'origine auprès de la Direction générale pour l'Industrie au sein du Ministère de l'Industrie

⁵⁴ Valable pendant 5 ans. Une licence spéciale d'une durée d'un an est nécessaire pour l'exportation de la noix de cajou

Groupe 5 : Douane

L'Accord contient un certain nombre de mesures qui sont appliquées ou exécutées exclusivement par la douane, y compris les mesures suivantes:

Décision anticipée: Sur demande, la douane doit rendre une décision, d'une manière raisonnable et dans un délai donné, en fournissant des renseignements fiables et contraignants sur plusieurs questions douanières avant l'importation/exportation (Article 3).

Sur la base des informations recueillies, bien que les procédures puissent être initiées avant l'arrivée des marchandises, les douanes bissau-guinéennes n'offrent pas la possibilité de faire des requêtes de décisions anticipées. Les raisons invoquées sont liées aux infrastructures électriques et informatiques défectueuses.

Bissau Link ne fournit pas non plus la possibilité de délivrer des décisions anticipées. D'ailleurs, certains importateurs et leurs représentants se sont plaints du manque de prévisibilité et de cohérence des décisions de classification et d'évaluation de la valeur marchande de la part de Bissau Link.

Cette mesure de l'Article 3 de l'AFE n'est pas encore mise en œuvre par la Guinée-Bissau. Cependant, les douanes bissau-guinéennes pourraient profiter, dans le cadre de son plan de réformes douanières, et de la transition vers SYDONIA World, pour mettre en place cette réforme sur les décisions anticipées. La mise en œuvre d'une telle mesure nécessiterait une période de temps transitoire ainsi que de l'assistance technique et possiblement financière afin d'assurer la conformité avec l'AFE. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "C".

Traitement avant arrivée: La douane adoptera ou maintiendra un mécanisme permettant au négociant de présenter les documents relatifs à l'importation avant l'arrivée des marchandises (Article 7.1).

Actuellement, le traitement avant l'arrivée n'est pas possible en Guinée-Bissau. Certaines procédures peuvent être initiées avant l'arrivée des marchandises, mais le dépôt de documents sous forme électronique n'est pas possible. Cette pratique ne serait pas adaptée pour la Guinée-Bissau parce qu'elle n'est pas utilisée par les commerçants. Cependant, la migration vers SYDONIA World permettrait le dépôt anticipé des déclarations avant l'arrivée des marchandises.

Cette mesure de l'Article 7.1 de l'AFE n'est pas encore mise en œuvre par la Guinée-Bissau. La mise en œuvre d'une telle réforme nécessiterait une période de temps transitoire ainsi que de l'assistance technique et possiblement financière afin d'assurer la conformité avec l'AFE. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "C".

Paiement par voie électronique: La douane devra mettre en place un mécanisme permettant aux négociants de payer par voie électronique les droits, taxes, redevances et impositions (Article 7.2). Les douanes bissau-guinéennes ne possèdent pas de procédures permettant le paiement par voie électronique des droits des douanes, des taxes, des redevances et des impositions.

Ainsi, les douanes acceptent comme unique moyen de paiement les espèces, les chèques bancaires, les virements bancaires et garanties bancaires pour les procédures de dédouanement au Port de Bissau. Bien qu'il n'y ait pas de prohibition légale ou réglementaire, les paiements par carte bancaire ne sont pas possibles d'un point de vue strictement technique et ne constituent pas un moyen de paiement couramment utilisé dans le pays.

Par contre, l'amélioration des services et de l'accès à l'électricité depuis quelques années, et les annonces de renforcement du réseau de distribution de l'électricité dans la capitale, notamment grâce à l'appui de la Banque mondiale,⁵⁵ devrait permettre le développement de l'utilisation et la démocratisation des moyens de paiement électroniques modernes, notamment par carte bancaire ou téléphone portable. Il y a donc une opportunité pour les douanes de Guinée-Bissau, et les autres institutions publiques, d'élargir les options de moyens de paiement des droits, taxes, redevances et impositions recouverts par les douanes à l'importation ou à l'exportation.

Cette mesure de l'Article 7.2 de l'AFE semble, sur la base des informations collectées, appliquée en Guinée-Bissau. Par conséquent, cette mesure pourrait être notifiée dans la catégorie "A", mais les autorités bissau-guinéennes pourraient choisir de la catégoriser en "C" afin d'obtenir de l'assistance technique pour mettre en place de nouveaux moyens de paiement par voie électronique.

Gestion des risques: La douane devra adopter ou maintenir un système de gestion des risques, non discriminatoire et non arbitraire, pour le contrôle douanier des importations, exportations et marchandises en transit. L'objectif est de concentrer les contrôles douaniers sur les envois à risque élevé et libérer rapidement ceux à faible risque (Article 7.4).

Les douanes de Guinée-Bissau n'appliquent pas encore la gestion de risques, même si le système SYDONIA++ le permet. Le problème, observé dans d'autres pays de la sous-région, est que les modules SYDONIA++ n'ont pas été pleinement assimilés par l'ensemble du personnel de la Direction générale des douanes, seulement par quelques personnes. La mauvaise maîtrise de SYDONIA++ fait en sorte qu'il n'a pas été possible jusqu'à maintenant de mettre en place et d'utiliser la gestion de risques.

Cependant, la transition vers SYDONIA World offrirait une opportunité aux autorités douanières bissau-guinéennes de mettre en place cette réforme. En effet, un programme de formation étendu au plus grand nombre d'officiers bissau-guinéens permettrait de renforcer les capacités du personnel de la Direction générale des douanes. D'ailleurs le projet de migration vers SYDONIA World de la CNUCED ainsi que le Plan d'Action de la Direction générale des douanes incluent des activités de formation et de renforcement des capacités sur plusieurs mois.

⁵⁵ Groupe de la Banque africaine de développement. "Guinée-Bissau : 16,7 millions € de la BAD pour un meilleur accès à l'électricité à Bissau" *Actualités*. Disponible en ligne: [<http://www.afdb.org/fr/news-and-events/article/afdb-approves-eur16-7-million-to-improve-electricity-access-in-guinea-bissaus-capital-14498/>]

La mise en œuvre de cette mesure de l'article 7.4 de l'AFE nécessiterait une période de temps transitoire ainsi que de l'assistance technique et possiblement financière afin d'assurer la conformité avec l'AFE. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "C".

Contrôle après dédouanement: La douane devra adopter ou maintenir un mécanisme permettant d'assurer la conformité de l'envoi après dédouanement d'une manière fondée sur les risques et transparente. Une fois les résultats connus, la personne dont le dossier aura été contrôlé devra être notifiée (Article 7.5).

En Guinée-Bissau, le processus du contrôle après dédouanement est pris en charge par le Département d'audit et de lutte contre la fraude, au sein de la Direction générale des douanes. Le processus fait face à certaines problématiques, notamment le manque de transparence. Actuellement, des activités de renforcement de capacités sont mises en œuvre afin d'améliorer les procédés d'inspection. Par exemple, quelques membres du personnel de la Direction générale des douanes participeront prochainement à un séminaire de formation sur contrôle après dédouanement, organisé par l'OMD à Bruxelles. Plusieurs aspects de cette mesure pourraient être améliorés en s'appuyant sur les meilleures pratiques reconnues.

La mise en œuvre de cette mesure de l'article 7.5 de l'AFE nécessiterait une période de temps transitoire ainsi que de l'assistance technique et possiblement financière afin d'assurer la conformité avec l'AFE. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "C".

Temps moyens nécessaires à la mainlevée: La douane doit mesurer et publier, périodiquement et d'une manière uniforme, le temps moyen nécessaire pour la mainlevée des marchandises (Article 7.6).

Les autorités douanières bissau-guinéennes mesureraient les temps moyens nécessaires à la mainlevée, mais ils ne sont pas disponibles ni publiés dans un but de transparence. Par conséquent, les opérateurs économiques ne sont pas au fait des statistiques.

D'un point de vue administratif, le port de Bissau ne retarde pas la mainlevée des marchandises. Par contre, certains importateurs choisissent de faire débarquer leurs marchandises dans les autres ports de la sous-région pour ensuite utiliser le transport par voie terrestre. Par conséquent, certains délais peuvent provenir du traitement des marchandises en transit dans les pays voisins.

La mise en œuvre de cette mesure de l'article 7.6 de l'AFE nécessiterait une période de temps transitoire ainsi que de l'assistance technique et possiblement financière afin d'assurer la conformité avec l'AFE. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "C".

Opérateurs agréés: Cette mesure crée un système juste qui récompense le respect des normes. À cet égard, la douane mettra en place des mesures additionnelles de facilitation des échanges pour des opérateurs sélectionnés. (Article 7.7).

Il existe en Guinée-Bissau un programme d'opérateurs agréés mis sur pied grâce à SYDONIA++, qui offre certains avantages, dont un faible taux d'inspections matérielles et d'exams, des prescriptions peu astreignantes en matière de documents et de données, l'utilisation de moins de garanties bancaires, et le paiement différé des droits, taxes, redevances et impositions.

Les opérateurs économiques n'ont pas l'obligation d'utiliser le logiciel de SYDONIA++. Ce sont les transitaires, qui doivent connaître le logiciel et dont ils disposent dans leurs bureaux, qui l'utilisent en tant que représentants légaux des importateurs et exportateurs.

Cette mesure de l'Article 7.7 de l'AFE semble, sur la base des informations collectées, globalement appliquée en Guinée-Bissau. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "A".

Envois accélérés: Ces procédures spéciales permettent, pour ceux qui le sollicitent une mainlevée accélérée des expéditions de fret aérien (Article 7.8).

Sur la base des informations collectées, cette mesure de l'Article 7.8 de l'AFE n'est pour l'instant pas mise en place en Guinée-Bissau puisqu'aucune procédure spéciale n'est prévue pour les envois accélérés.

La mise en œuvre de cette mesure nécessiterait une période de temps transitoire ainsi que de l'assistance technique et possiblement financière afin d'assurer la conformité avec l'AFE. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "C".

Marchandises périssables: La douane accordera la mainlevée des marchandises périssables le plus rapidement possible, même en dehors des horaires de travail si les circonstances l'exigent (Article 7.9).

Les autorités bissau-guinéennes appliquent une procédure spéciale accélérée pour les marchandises périssables. Celles-ci bénéficient d'une mainlevée plus rapide avec des critères en matière de temps de traitement définis. L'entreposage est de la responsabilité de l'importateur. En cas de retard important dans la mainlevée, les autorités n'informent pas obligatoirement et systématiquement l'importateur puisqu'il est acquis que le transitaire le fera en temps opportun.

Cette mesure de l'Article 7.9 de l'AFE semble, sur la base des informations collectées, appliquée en Guinée-Bissau. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "A".

Acceptation des copies: Les organismes de régulation des frontières doivent accepter les copies sur papier ou sous forme électronique des documents justificatifs requis (Article 10.2).

Sauf exception, les autorités de Guinée-Bissau n'acceptent pas les copies des documents justificatifs requis pour les formalités d'importation, d'exportation ou de transit, à moins qu'elles soient certifiées. Aucune copie électronique n'est acceptée. Les autorités refusent les copies dans un souci de lutte contre le problème de fraude. Au centre de Bissau, il est possible d'obtenir facilement des documents d'importation ou d'exportation falsifiés aux fins de sous-facturation.

La mise en œuvre de cette mesure de l'article 10.2 de l'AFE nécessiterait une période de temps transitoire ainsi que de l'assistance technique et possiblement financière afin d'assurer la conformité avec l'AFE. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "C".

Utilisation des normes internationales: Les formalités et procédures nationales d'importation, d'exportation ou de transit, ainsi que les prescriptions relatives aux renseignements/documents requis, se fondent tout ou partie sur des normes internationales. De plus, le pays est invité à prendre part à l'élaboration et à l'examen périodique par les organisations internationales appropriées des normes internationales pertinentes ainsi que de partager les meilleures pratiques dans les forums internationaux.

Bien qu'elle ne soit pas partie à la Convention de Kyoto Révisée sur les procédures douanières, la Guinée-Bissau a commencé à se mettre en conformité avec les normes internationales. D'ailleurs, le pays s'est joint à l'Organisation mondiale des douanes à titre de membre en 2010. Même s'il connaît des défauts de paiement de ses cotisations d'adhésion le privant d'assistance technique, il est aussi membre de l'OMC depuis 1995.

La Guinée-Bissau s'efforce d'utiliser les normes régionales de l'UEMOA et de la CEDEAO, mais le secteur privé considère la non-application effective des normes régionales comme un des principaux obstacles au commerce. La Guinée-Bissau participe régulièrement aux réunions régionales et internationales (avec l'OMD, l'OMC et la Communauté des pays de langue portugaise) sur l'élaboration de nouvelles normes ainsi qu'aux négociations multilatérales dans le cadre des travaux de l'OMC.

Bien que des progrès aient été enregistrés, il reste beaucoup à faire pour assurer l'application effective de certaines normes, surtout de l'UEMOA, en Guinée-Bissau. Cette mesure de l'Article 10.3 de l'AFE n'est pas, pour l'instant, entièrement mise en œuvre. Les opérateurs économiques privés, ayant identifié l'application des normes régionales comme hautement priorité, afin d'améliorer la prévisibilité des opérations transfrontalières, la Guinée-Bissau nécessiterait une période de temps transitoire ainsi que de l'assistance technique et possiblement financière afin d'assurer la conformité avec l'AFE. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "C".

Guichet unique: La douane s'efforcera d'établir ou de maintenir un guichet unique permettant aux négociants de présenter une seule fois les documents et/ou les données requis aux organismes de régulation des frontières (Article 10.4).

La Guinée-Bissau ne possède pas de guichet unique permettant aux négociants de présenter les documents pour l'importation, l'exportation ou le transit à un point d'entrée unique. Néanmoins, le gouvernement a mis sur pied un guichet unique automatisé pour l'exportation de la noix de cajou. Bien que le guichet unique ne réponde pas aux demandes des exportateurs de produits autres que la noix de cajou, ni aux importateurs, il y a un fort consensus sur le succès de cette initiative de facilitation des échanges. Un projet pour l'élargissement du mandat du guichet unique est actuellement à l'étude.

Malgré la réussite du guichet unique automatisé sur l'exportation de la noix de cajou, cette mesure de l'Article 10.4 de l'AFE n'est pas, pour l'instant, entièrement mise en œuvre. La Guinée-Bissau nécessiterait une période de temps transitoire ainsi que de l'assistance technique et possiblement financière afin de réaliser le projet d'élargissement du mandat du guichet unique sur de la noix de cajou pour inclure d'autres produits d'exportation ainsi que pour couvrir les opérations et procédures d'importation pour assurer la conformité avec l'AFE. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "C".

Marchandises refusées: L'importateur aura la possibilité de renvoyer les marchandises à l'exportateur ou de les réexpédier si celles-ci sont refusées pour cause de non-respect des réglementations SPS ou des normes techniques (Article 10.8).

Les importateurs sont autorisés à réexpédier les marchandises refusées par la douane bissau-guinéenne, et inversement, la douane accepte la marchandise retournée pour cause de l'interdiction.

Cette mesure de l'Article 10.8 de l'AFE semble, sur la base des informations collectées, globalement appliquée en Guinée-Bissau. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "A".

Recours aux courtiers en douane: Si ce n'est pas déjà le cas, le recours obligatoire à des courtiers en douane ne sera pas introduit et des règles transparentes et objectives seront appliquées en ce qui concerne l'octroi de licences pour devenir courtier en douane, en vertu de l'Article 10.6 de l'AFE.

Le recours aux transitaires est obligatoire en Guinée-Bissau, mais les entreprises peuvent recruter un courtier en douane et l'employer à l'interne. Les exportateurs et importateurs ne s'en plaignent pas particulièrement, mais ne voient pas l'utilité de cette obligation. Pour les autorités bissau-guinéennes, l'obligation d'utiliser les services des transitaires est nécessaire parce que les opérateurs économiques ne seraient pas bien au fait des procédures, réglementations et documentation nécessaire pour les transactions d'importation et d'exportation. Les transitaires permettraient de faciliter les opérations et d'accélérer les procédures. Cependant, en améliorant la transparence et en rendant l'information et la documentation relatives aux transactions transfrontalières, la Guinée-Bissau pourrait permettre aux PME exportatrices ou importatrices de se familiariser avec les procédures. La Guinée-Bissau pourrait éventuellement retirer l'utilisation obligatoire des services des courtiers en douanes, qui a pour effet d'augmenter les coûts liés aux procédures transfrontalières et peut impacter plus fortement sur les petites entreprises.

En outre, selon certaines parties prenantes, les règles de délivrance des licences ne sont pas transparentes. Auparavant, la Direction générale des douanes, avec l'approbation du Ministère de l'Économie et des Finances, était chargée de délivrer des bulletins de concession pour les courtiers, à travers un concours organisé à cet effet. Mais cette pratique a cessé d'exister puisque les bulletins de concessions sont maintenant distribués sans concours. Le gouvernement devrait donc diffuser plus largement de l'information sur l'octroi de licences des transitaires afin de favoriser la transparence du processus.

En vertu de l'AFE, les autorités bissau-guinéennes n'auront pas à supprimer le caractère obligatoire du recours aux transitaires. Mais si elles décidaient de le faire, elles ne pourraient plus le rendre de nouveau obligatoire sans contrevenir à l'AFE.

Cette mesure de l'Article 10.6 de l'AFE n'est que partiellement mise en œuvre et la Guinée-Bissau nécessiterait une période de temps transitoire afin d'assurer la conformité avec l'AFE. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "B". Si les autorités bissau-guinéennes souhaitent supprimer le recours obligatoire aux transitaires, elles pourraient classer la mesure en catégorie "C" et demander de l'assistance technique pour identifier les meilleures pratiques en cette matière.

Groupe 6 : Connexion entre organismes

Cet ensemble de mesures est lié à la coordination et la coopération au niveau national et international, y compris:

Coopération entre les organismes présents aux frontières: Afin de faciliter les échanges, les autorités et organismes chargés des contrôles et des procédures à la frontière en ce qui concerne l'importation, l'exportation et le transit de marchandises coopéreront entre eux et coordonneront leurs activités au niveau national et international, avec les Membres avec lesquels ils partagent une frontière commune (Article 8).

Les autorités et ses organismes chargés des contrôles et des procédures à la frontière coopèrent pour l'échange d'information sur demande. Avec les pays voisins, le plus souvent avec le Sénégal, la Guinée-Bissau échange de la documentation, mais il n'y a pas encore de contrôles juxtaposés même si des projets sont à l'étude. La coopération internationale est limitée à la lutte contre la fraude.

Cette mesure de l'Article 8 de l'AFE n'est que partiellement mise en œuvre et la Guinée-Bissau nécessiterait une période de temps transitoire ainsi que de l'assistance technique et possiblement financière afin d'assurer la conformité avec l'AFE. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "C".

Procédures et documents communs: Les mêmes procédures pour la mainlevée et le dédouanement des marchandises seront appliquées aux points de passage des frontières sur l'ensemble de son territoire (Article 10.7).

Les procédures à la frontière et prescriptions sont relativement harmonisées sur l'ensemble du territoire et entre les différents points de dédouanement. Par contre, les opérateurs économiques privés ont signalé de grandes différences en matière de contrôles et de sécurité des frontières. Bien que le port de Bissau soit sécurisé, les autorités nationales négligent de lutter efficacement contre le commerce informel, notamment près de la frontière de la Guinée-Bissau avec le Sénégal.

Cette mesure de l'Article 10.7 de l'AFE semble, sur la base des informations collectées, globalement appliquée en Guinée-Bissau. Par conséquent, cette mesure devrait être notifiée dans la catégorie "A".

Tableau 29 : Synthèse de l'état de l'application des mesures de l'AFE en Guinée-Bissau

	Mesures et les recommandations	Etat d'application
La transparence	Publication des renseignements relatifs au commerce d'une manière non discriminatoire et facilement accessible au public	Partiellement
	Mise à disposition de Renseignements	Non
	Mise en place de Points d'information pour répondre aux demandes raisonnables sur différents aspects	Non
La gouvernance et les consultations	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations	Non
	Comité national de la facilitation des échanges (CNFE)	Non
	Notification	Non
Le système légal de recours et de réexamen	Mise en place d'un système légal de recours ou de réexamen, administratif ou judiciaire, de façon à ce que toute personne faisant l'objet d'une décision administrative ait droit à une révision et à une correction, de façon impartiale et indépendante, concernant les décisions rendues par les autorités douanières	Oui
Le système des redevances et pénalités	Mesures concernant les redevances et impositions	Non
	Disciplines concernant les pénalités	Oui
La douane	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	Non
	Décision anticipée	Non
	Traitement avant arrivée	Non
	Païement par voie électronique	Oui
	Gestion des risques	Non
	Contrôle après dédouanement	Non
	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	Non
	Opérateurs agréés	Oui
	Envois accélérés	Non
	Marchandises périssables	Oui
	Acceptation des copies	Non
	Utilisation des normes internationales	Non
	Guichet unique	Non
	Marchandises refusées	Oui
La connexion entre organismes	Recours aux courtiers en douane	Partiellement
	Coopération entre les organismes présents aux frontières	Non
	Procédures et documents communs	Oui

Source : Synthèse faite par les auteurs sur la base de l'évaluation faite dans le chapitre

III. ACTIONS NECESSAIRES POUR COMBLER LES ECARTS : RECOMMANDATIONS ET PROJETS DE REFORMES PRIORITAIRES

Cette section fait le lien entre les déficiences en matière de facilitation des échanges et les propositions de réformes prioritaires en matière de facilitation des échanges. Il est fortement recommandé que la Guinée-Bissau entreprenne, avec de l'appui technique et financier extérieur, si les autorités le jugent nécessaire, la mise en œuvre de ces réformes qui sont relativement peu coûteuses et rapidement exécutables avec un impact majeur sur la performance nationale de facilitation des échanges.

1. Créer un Comité national sur la Facilitation des échanges

Il est recommandé de mettre sur pied et d'opérationnaliser un Comité national sur la facilitation des échanges (CNFE), afin d'établir un cadre dans lequel toutes les parties prenantes du commerce international, publiques et privées, participent à l'élaboration de la politique commerciale et la mise en œuvre de réformes sur la facilitation des échanges.

Cette mesure permettrait de répondre à l'urgence d'initier le dialogue entre les autorités gouvernementales et les opérateurs économiques privés contribuant à rétablir un climat de confiance. Un CNFE opérationnel permettrait également d'assurer la conformité de la Guinée-Bissau avec l'article 23.2 de l'AFE en plus de trois autres mesures qui doivent être mise en œuvre en:

- Offrant la possibilité aux parties prenantes de présenter des observations avant l'entrée en vigueur des nouvelles réglementations relatives au commerce international (AFE Art. 2.1)
- Mettant en place un forum de consultations régulières entre ses organismes présents aux frontières et les négociants (AFE Art. 2.2)
- Organisant des consultations afin d'identifier les exigences documentaires et formalités en matière de d'importation, d'exportation et de transit à revoir ou à supprimer pour assurer la simplification des procédures douanières (AFE Art. 10.1)

2. Mettre en place SYDONIA World

Le comblement de l'écart se traduit également par le renforcement en moyens techniques et technologiques. Les opérateurs économiques privés s'accordent sur la contribution positive de l'introduction de SYDONIA++ pour accélérer les opérations douanières, favoriser la transparence et donc sécuriser les recettes de l'Etat. Ces capacités pourraient être renforcées par la mise en place de SYDONIA World, tel que prévu par le Plan stratégique 2014-2018 de la direction des douanes. En plus d'améliorer les recettes publiques et le renforcement de l'activité économique nationale en assurant aux autorités une maîtrise accrue du système fiscal et de l'environnement du Commerce Extérieur, SYDONIA World contribuera à assurer la conformité de la Guinée-Bissau avec plusieurs mesures de l'AFE et pourra être également un outil essentiel pour la promotion de l'intégration régionale dans l'UEMOA. Sa mise en œuvre permettra:

La dématérialisation des documents douaniers (déclaration notamment) **et des documents d'accompagnements** (facture, titre de transport, image de scanner, etc.). Cette facilité va permettre aux opérateurs de ne plus être forcés de se déplacer aux bureaux de douane pour procéder au dédouanement des marchandises ;

L'utilisation de nouvelles fonctionnalités comme la gestion des risques (avec la sélectivité multi-agences), le contrôle de la valeur, la gestion du contentieux, les indicateurs de performance, la gestion des OEAs (*développement planifié*),... ;

L'utilisation des nouvelles technologies comme la signature électronique (pour authentifier les documents dématérialisés), les codes-barres (pour faciliter la consultation des documents), l'utilisation d'équipements portatifs comme les tablettes, les PDAs (pour faciliter l'utilisation du système) ;

La possibilité de configurer et d'adapter le système SYSONIA World à la réglementation nationale bissau-guinéenne (et non l'inverse). Cette facilité permet aux pays utilisateurs de pouvoir appliquer leur réglementation, d'adapter le système en cas de réformes, de dématérialiser de nouvelles procédures ou de développer de nouveaux documents ou de nouveaux WebServices ;

La mise à disposition d'un portail Web pour la consultation externe du tarif intégré et pour faire des simulations de l'application du tarif.

Au total, la migration vers Sydonia Word pourra se faire si problèmes concernent la prise en charge des coûts et le débit de la connexion à Internet sont résolus.

3. Revoir le système Bissau Link

Un climat de méfiance et de confrontation s'est rapidement installé entre l'entreprise Bissau Link et les autres parties prenantes privées des opérations transfrontalières. D'un côté, Bissau Link avance avoir amélioré le système d'évaluation de la valeur des marchandises importées en Bissau, en réduisant les fraudes et en augmentant les revenus publics issues des droits de douanes. D'un autre côté, on note un mécontentement généralisé des opérateurs privés qui se plaignent de la suspicion systématique dont fait preuve les agents de Bissau Link, des délais de traitement des demandes non respectés, de la surévaluation des marchandises malgré la présentation de factures commerciales originales, et du rapport de force déséquilibré en faveur de Bissau Link lors des différends avec les autres opérateurs.

Qui plus est, l'utilisation des services de Bissau Link a sensiblement augmenté les délais des procédures douanières et les coûts d'expédition, selon les représentants du secteur privé. A l'heure actuelle, l'entreprise Bissau Link est rémunérée en fonction des droits de douanes collectés, créant un incitatif à augmenter artificiellement la valeur des marchandises importées pour gonfler les revenus publics. La Direction générale des douanes s'inquiète de la situation et a décidé d'investiguer et de produire un rapport pour établir les faits.

Par conséquent, il est recommandé de réformer le système de rémunération de Bissau Link, en collaboration avec le secteur privé, en introduisant une rémunération fondée sur le nombre de demandes traitées, ou toute autre forme de rémunération éliminant cet incitatif.

Le Gouvernement bissau-guinéen peut même envisager de responsabiliser la Douane pour la gestion des activités actuellement dévolues à Bissau Link et qui relèvent de la compétence de la Direction générale des Douanes. Cette dernière, bien préparée, devrait être en mesure de faire l'évaluation des valeurs déclarées pour le dédouanement des marchandises aux fins de la liquidation des taxes.

4. Créer un guichet unique pour l'exportation et l'importation

La Guinée-Bissau ne possède pas de guichet unique qui permet aux négociants de présenter les documents pour l'importation, l'exportation ou le transit à un point d'entrée unique. Pourtant une telle institution permettrait de faciliter considérablement les procédures pour les opérateurs économiques tout en réduisant les délais.

Le succès du *Centre de formalisation des entreprises* et surtout du guichet unique automatisé sur l'exportation de la noix de cajou démontre bien l'efficacité potentielle d'une telle mesure si elle s'élargissait à l'ensemble des secteurs d'activités économiques d'exportation et d'importation.

Par conséquent, il est recommandé de poursuivre les efforts de simplification et de regroupement des formalités, de s'appuyer sur les résultats et d'élargir le mandat du guichet unique pour l'exportation de la noix de cajou. Un guichet unique opérationnel avec un mandat élargi permettrait d'assurer la conformité de la Guinée-Bissau avec l'article 10.4 de l'AFE, et éventuellement, l'article 1.3 sur les points d'information.

Il faudra notamment effectuer une étude pour mettre en place une plateforme informatique qui couvre toutes les fonctions et toutes les compétences des différents acteurs, permettant un contrôle standardisé et facilitant les activités commerciales

5. Renforcer les capacités des ressources humaines et matérielles de la Douane

La Douane dépend du Ministère des Finances. Elle comprend trois services et environ 1500 fonctionnaires. Elle est organisée en services centraux basés à Bissau et en services déconcentrés dans le territoire du pays. Malgré quelques progrès, de nombreux points de fragilité demeurent :

- un nombre trop grand d'employés et d'intervenants et un personnel peu motivé et insuffisamment formé pouvait d'emblée faire craindre un décalage important entre l'ambition affichée et les résultats attendus.
- un manque de formations métiers et de mise aux normes en rapport aux engagements internationaux du pays (OMD, OMC, CEDEAO).
- Le fonctionnement de la douane est affecté par les fréquentes coupures d'électricité et l'absence de l'équipement technique approprié. Ces carences pénalisent les partenaires de l'administration douanière et ne facilitent pas le travail des douaniers.

Les mesures suivantes sont recommandées :

- moderniser la gestion des ressources humaines (élaboration de profils de postes, définition d'une politique de recrutement, formation au management) et mettre en place des manuels de procédures;
- faire bénéficier au personnel de formation continue, mais aussi de formation dans des domaines de spécialités (comptabilité, enquêtes, surveillance, audit et contrôle de l'exécution du service) ce qui n'est pas encore le cas.
- renforcer le parc informatique et l'achat de logiciels.

CONCLUSIONS

La mise en place des réformes en matière de facilitation des échanges visant à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises aura un impact direct sur le développement humain, économique et social de la Guinée-Bissau.

Grâce à la facilitation des échanges, le pays pourra notamment profiter de l'augmentation de la transparence de l'administration, du renforcement de la confiance et la collaboration entre le secteur public et privé, de l'amélioration de la gouvernance, d'une meilleure utilisation des ressources publiques, et d'une augmentation des recettes fiscales, parmi d'autres avantages. En résumé, la facilitation des échanges contribue à améliorer le niveau de vie des populations.

Toutefois, afin de pouvoir être bénéfique à la Guinée-Bissau, cette mise en œuvre devra être accompagnée de réformes douanières (code des douanes simplification et modernisation des procédures de dédouanement, réorganisation des services et des fonctions, formation pour l'analyse de risques et les contrôles, etc.).

En plus des actions à prendre nécessaires à la mise en place des réformes prioritaires, c'est-à-dire la création d'un comité national sur la facilitation des échanges, la transition de SYDONIA++ à SYDONIA World, la révision du système de rémunération de Bissau Link, et la création d'un guichet unique pour l'exportation et l'importation, il reste donc au gouvernement bissau-guinéen à porter ses efforts sur les aspects suivants:

Assurer la sensibilisation des parties prenantes sur l'AFE: La conduite de la mission principale de l'EDIC a permis de constater l'absence presque totale de sensibilisation des parties prenantes de la facilitation des échanges en Guinée-Bissau. En dehors de l'administration publique, les acteurs sont très peu informés à propos des mesures contenues dans le texte de l'AFE ainsi que sur leur rôle essentiel dans le contexte de la mise en œuvre des réformes de facilitation des échanges.

Augmenter la transparence dans les informations sur les redevances et les taxes: Dans un premier temps, sur la base du présent rapport, il est essentiel d'effectuer un recensement exhaustif de l'ensemble des documents nécessaires ainsi que des charges, prélèvements, redevances et impositions requises pour les procédures d'importation et d'exportation. Ce recensement devrait être publié largement, y compris sur Internet, et régulièrement mise à jour afin de favoriser la transparence, l'identification des documents et charges inutiles et contraires à l'AFE, et la lutte à la fraude et la corruption.

Renforcer les capacités des douaniers et des agents du commerce: Les efforts de renforcement des capacités des parties prenantes de la facilitation des échanges est essentiel afin de garantir une application cohérente, systématique et uniforme de la législation douanière, maximiser le potentiel du logiciel SYDONIA++ et sa transition vers SYDONIA Word, et assurer la mise en œuvre des réformes de l'AFE.

Réfléchir à l'élimination de l'obligation de l'utilisation des services des transitaires: Bien qu'ils offrent un service utile, il n'est pas essentiel pour tous les commerçants exportateurs ou importateurs de Guinée-Bissau. En assurant une plus grande transparence sur les procédures transfrontalières, le gouvernement devrait réfléchir à l'élimination de cette obligation légale.

Construire et améliorer des infrastructures de transport (portuaire et routier): De nombreux représentants des parties prenantes ont souligné l'importance des infrastructures de transport pour réduire les coûts et les délais d'importation et d'exportation. Actuellement, le port de Bissau souffre d'un manque de capacités, surtout pendant la saison d'exportation de la noix de cajou, et le réseau routier est dans un état généralement très dégradé. Le chantier de modernisation des infrastructures de transport doit être considéré à long terme, mais son importance est à souligner pour la facilitation des échanges en Guinée-Bissau.

CHAPITRE 4. AMELIORER LES FACTEURS DE COMPETITIVITE GLOBALE DE LA GUINEE BISSAU

INTRODUCTION

Le secteur privé au Guinée-Bissau est, selon la Banque Africaine de Développement (BAD)⁵⁶, embryonnaire. Les activités du secteur privé se déroulent essentiellement dans l’informel. Les données du Centre de Formalités pour les Entreprises (CFE) montrent une augmentation du nombre d’entreprises enregistrées, même si le nombre est encore limité. Ainsi, entre 2011 et 2016 (février), 2137 entreprises ont été créées, dont beaucoup dans le secteur du commerce⁵⁷. Ces entreprises s’occupent de la vente de produits coûteux (les véhicules et autres engins lourds, les machines et les matériaux de construction) ainsi que de certains produits de l’alimentation comme le riz en gros et en détail. On peut ajouter à cette catégorie, quelques entreprises avec un capital étranger (notamment portugais, espagnol, libyen) que l’on trouve à Bissau et dans le reste du pays et qui s’occupent principalement de l’exportation des produits agricoles (mangues, horticulture, cajou) ou de l’hôtellerie.

La grande majorité des PME interviennent sur les marchés nationaux et quelques-unes dans la sous-région. Souvent, elles ont une faible capacité et un faible niveau de production, ce qui ne leur permet pas de contribuer de façon substantielle au commerce régional et international.

La maigre performance du tissu économique à l’exportation est liée à la situation difficile des PME formelles sur le marché intérieur. En effet, les entreprises locales qui peuvent exporter sont aussi souvent celles qui sont fortes sur leur marché intérieur parce qu’elles ont acquis un savoir-faire et une rentabilité suffisantes pour se tourner vers les marchés extérieurs.

Les principaux facteurs limitant la compétitivité des entreprises bissau-guinéennes sont les suivantes:

- faiblesse du climat des affaires, c’est-à-dire l’ensemble des lois et règlements auxquelles les entreprises doivent se conformer pour l’exercice de leurs activités ;
- insuffisance de l’offre et qualité des services délivrés par les structures de soutien publics et les organisations du secteur privé pour les entreprises ;
- accès inadapté au financement ;
- faiblesse du capital humain disponible ;
- mauvais état des infrastructures, en termes d’accès et de fiabilité, mais aussi de coût, etc.

Les actions à mettre en œuvre devraient aider à atténuer voire éliminer ces contraintes, pour permettre au pays de maximiser ces potentialités naturelles et les accords régionaux et internationaux dont il bénéficie.

I. L’ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES EN GUINEE BISSAU

⁵⁶ BAD (2011), « Guinée-Bissau, Document de Stratégie Pays 2012-2016 », Novembre, page 6

⁵⁷ Les données du CFE excluent les entreprises qui opèrent dans des secteurs où une licence préalable est requise.

Selon les données de la Banque mondiale⁵⁸, le niveau de l'Investissement Direct Etranger en Guinée-Bissau est relativement faible, ne représentaient en 2014 que 2,1% du produit intérieur brut.

Cette faiblesse peut être expliquée en partie par l'absence d'un environnement favorable à l'investissement, qui se manifeste par le fait que le pays stagne, depuis plusieurs années, dans les vingt dernières places du classement du rapport Doing Business de la Banque mondiale. Pour 2015, elle était classée au 181^{ème} rang au niveau mondial. Au sein de la CPLP⁵⁹ (Communauté des Pays de Langue Portugaise), la Guinée-Bissau se positionne au dernier rang en 2013 et à l'avant-dernière place en 2014 et en 2015.

En plus des perturbations sur l'économie réelle, la période d'instabilité politique a généré une pause dans les réformes liées à l'environnement des affaires. Le pays a toutefois pu, depuis la publication de l'EDIC 2009, mettre en œuvre les réformes ci-après :

- le démarrage d'une entreprise est rendue plus facile avec la création d'un guichet unique, ce qui élimine la nécessité d'une licence d'exploitation et simplifie le procédé de délivrance d'un casier judiciaire et de publication de l'avis d'enregistrement ;
- le transfert de propriété est devenu plus aisé, avec l'augmentation du nombre de notaires travaillant sur les transactions immobilières et la réduction de la taxe d'immatriculation ;
- l'accès au crédit a été amélioré par les modifications portées à l'Acte uniforme de l'OHADA sur les transactions sécurisées qui élargissent la gamme des actifs pouvant être utilisés comme garanties (y compris les biens futurs), étendent l'intérêt de la sécurité au produit de l'actif initial et introduit la possibilité d'exécution hors tribunal ;
- la protection des investisseurs minoritaires a été renforcée, à travers l'introduction d'exigences supplémentaires relatives à la divulgation des transactions au Conseil d'administration et en permettant aux actionnaires d'inspecter les documents relatifs aux opérations entre apparentés et de nommer des vérificateurs pour effectuer une inspection de ces opérations.
- un tribunal de commerce spécialisé a été créé, permettant d'accélérer l'exécution des contrats.

Dans presque tous les domaines⁶⁰ évalués par le Doing Business, la Guinée-Bissau se positionne dans les derniers rangs. Ces différents domaines sont analysés ci-après, pour ce qui concerne l'édition 2015 du Rapport Doing Business.

Démarrage d'une entreprise

⁵⁸ <http://data.worldbank.org/country/guinea-bissau?view=chart>

⁵⁹ La CPLP regroupe les pays suivants : l'Angola, le Brésil, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, la Guinée Equatoriale, le Mozambique, le Portugal et São Tomé-et-Principe, le Timor oriental.

⁶⁰ Démarrage d'une entreprise; Obtention du permis de construire; Obtention de l'électricité; Enregistrement de la propriété; Obtention du crédit; Protection des investisseurs minoritaires; Paiement des impôts; Commerce international; Contrats d'exécution; Résolution de l'insolvabilité; et Droit du travail. Les données concernant le droit du travail ne sont pas intégrées dans le classement Doing Business, mais elles sont analysées dans le profil pays dressé par la banque Mondiale.

Malgré le nombre relativement faible de jours requis pour démarrer une entreprise, seulement neuf, le nombre de procédures nécessaires est encore assez élevé, ce qui est le troisième niveau le plus élevé des neuf pays de la CPLP, derrière la Guinée équatoriale et au Brésil. Le coût d'ouverture d'une entreprise est également le troisième le plus élevé des neuf pays de la CPLP, correspondant à 50,1% du revenu *par habitant*. En outre, le capital minimum requis est le plus élevé des neuf pays, représentant 401,3% du revenu par habitant.

Obtention de permis de construire

Le nombre de jours requis pour obtenir un permis de construction et le nombre de procédures sont respectivement de 116 et 11. Ce qui est relativement faible, comparé par exemple aux huit autres pays de la CPLP. Toutefois, le coût de l'obtention des permis de construction est le plus élevé au sein de cette communauté, représentant 18,2% du revenu par habitant.

Enregistrement de la propriété

Concernant l'enregistrement de la propriété, huit procédures et 51 jours sont nécessaires pour le réaliser, le niveau le plus élevé des pays de la CPLP, derrière le Brésil. Le coût de l'enregistrement des biens, malgré une tendance baissière, correspond encore à 10,6% de la valeur de la propriété, soit le deuxième le plus élevé des neuf pays.

Raccordement à l'électricité

En Guinée-Bissau, il faut sept procédures et 45 jours en moyenne pour obtenir l'électricité. De plus, le coût d'obtention de l'électricité est d'une valeur élevée (2062,2% du revenu *par habitant*), soit le deuxième plus élevé des neuf pays de la CPLP, derrière le Mozambique.

Exécution des contrats

Par rapport aux autres pays de la CPLP, la Guinée-Bissau enregistre un nombre de procédures à exécuter assez modérés, 40 au total. Le nombre de jours est toutefois très élevé, 1715 en moyenne, le niveau le plus élevé des neuf pays. Le coût de l'exécution des contrats est de 25% du montant du patrimoine, une valeur modérée qui se situe en deçà de la moyenne des neuf pays.

Obtention de crédit

L'évaluation de l'obtention de crédit est plutôt négative. L'indice de la fiabilité des droits légaux, mesuré sur une échelle de 1 à 12, est seulement de 6 en Guinée-Bissau. L'indice de l'étendue de l'information sur le crédit obtient la valeur de zéro sur une échelle de zéro à huit.

En outre, la couverture par les bureaux d'enregistrement (en % des adultes) a connu des valeurs très faibles. Dans le cas de la couverture par les bureaux privés, la valeur est de 0% et celle par les registres publics est seulement de 1%, des quantités absolument négligeables.

Protection des investisseurs minoritaires

Au niveau de la *protection des investisseurs minoritaires*, les trois indices ont enregistré des notes négatives, parce qu'ils sont tous en dessous de cinq sur une échelle de zéro à 10.

Paiement des impôts

En Guinée-Bissau, en 2015, il existe 46 paiements d'impôts à effectuer chaque année, la valeur la plus élevée des pays de la CPLP, avec la Guinée équatoriale. Toutefois, le temps passé sur le

paiement des impôts, mesuré en heures par an, est l'un des plus bas des neuf pays, avec seulement le Portugal ayant une valeur inférieure.

Le taux global d'imposition équivaut à 45,5% du bénéfice, au troisième rang des neuf pays. A titre de comparaison, il convient de souligner le fait que, dans le Timor oriental, cette valeur est seulement de 11%.

Commerce international

Les documents requis aussi bien pour l'importation que pour l'exportation sont du même nombre de six, un chiffre qui est en ligne avec ce qui se pratique dans d'autres pays de la CPLP. Le temps de l'exportation est de 25 jours et celui de l'importation est de 22, proches de la moyenne des neuf pays qui est de 24 et 26 respectivement.

Relativement aux coûts d'importation et d'exportation, le coût de 2,006 Dollars par conteneur importé, au deuxième rang des neuf pays, exerce un effet dissuasif sur les importations. Le coût de l'exportation d'un conteneur est de 1448 Dollars, une valeur plus faible que pour les importations, mais encore assez élevée, la troisième plus haute de la communauté.

Résolution de l'insolvabilité

Le domaine de la *résolution de l'insolvabilité*, dans ses quatre composantes, a reçu une note de zéro ou "NP" (*no practice*). Cela signifie que, dans les cinq années précédant cette étude, il y avait aucun cas de faillite, mise sous séquestre ou exécution de la dette.

II. LES INSTITUTIONS ET SERVICES DE PROMOTION DU SECTEUR PRIVE ET DE L'ENTREPRENEURIAT ET DES EXPORTATIONS

Les structures d'appui au secteur privé et à l'exportation sont peu nombreuses et peu performantes, en raison d'un manque de moyens et d'expertise. A ce jour il n'y a aucune structure nationale en mesure d'apporter un appui concret aux entreprises désireuses de se porter à l'exportation. Il n'y a pas de Centre du commerce extérieur et l'Agence pour la promotion des investissements est à la phase naissante de sa création avec l'appui de l'Union Européenne.

Nous passons en revue, dans ce qui suit, les structures existantes.

La Direction générale de promotion de l'investissement privé

La Direction générale de promotion de l'investissement privé est le service qui doit favoriser l'augmentation des investissements dans les secteurs économiques en particulier, ceux ayant un énorme potentiel pour stimuler la croissance économique (agriculture, l'industrie, la pêche, le tourisme et les services). Elle a pour rôles de:

- a. contribuer à la croissance de la productivité agricole, industrielle et de services par le transfert et l'adoption de technologies modernes et sophistiquées, ainsi qu'à la modernisation de la gestion des entreprises;
- b. fournir un environnement propice aux affaires - en termes juridiques et administratifs - pour faciliter les affaires et l'investissement dans le pays;

- c. promouvoir le développement des relations économiques, industrielles, scientifiques, agricoles et culturelles entre la Guinée-Bissau et les pays étrangers;
- d. promouvoir les activités de coopération et favoriser les contacts directs entre les partenaires de développement, les entreprises et les investissements;
- e. encourager les exportations et la mise en œuvre de projets industriels bien structurés;
- f. promouvoir les activités de communication, de diffusion de l'information sur les entreprises et les investissements nationaux, sous-régionaux et internationaux;
- g. renforcer les capacités des entreprises privées;
- h. restructurer les organisations et les associations professionnelles du secteur privé;
- i. s'engager dans la mobilisation de fonds pour le financement direct des nouvelles entreprises (PME/PMI), en particulier celles qui contribuent à la valorisation des ressources naturelles;
- j. promouvoir les études sur les conditions d'exportation et d'investissement, et proposer au Gouvernement les mesures appropriées de réformes;
- k. coopérer avec les organismes gouvernementaux et d'autres institutions, dans l'étude et la définition des mesures nécessaires pour la promotion des exportations de biens et de services;
- l. entreprendre des actions pour promouvoir le pays à l'étranger, y compris la préparation de matériels promotionnels pour l'information des investisseurs et la diffusion du potentiel d'investissement en Guinée-Bissau;
- m. promouvoir la création de bases de données sur les marchés d'exportation et les opportunités de négociation et les investissements;
- n. organiser et promouvoir, en coordination avec d'autres organismes et entités, la participation nationale à des foires, expositions, conférences, colloques;
- o. promouvoir l'adéquation du système financier (organismes de microfinance et banques) aux besoins des entreprises.

Le DGPIIP compte en son sein un Centre de facilitation de la création d'entreprises (CFE), doté d'un Guichet unique, situé à proximité du Port, des Impôts et de la Douane. La Banque mondiale a initialement soutenu le CFE, avant d'être relayée par la Banque africaine de développement (BAD) et le PNUD. Le CFE a un effectif de 15 personnes dont des techniciens détachés par les administrations concernées dans l'activité de formalisation des entreprises ; un greffier est en voie d'affectation pour compléter l'effectif.

Il dispose d'un équipement (matériel de bureau, informatique) de grande qualité et son cadre de travail est moderne. Toutefois, la connexion Internet est interrompue depuis un certain temps. Globalement, le travail peut être jugé satisfaisant, au vu des performances réalisées annuellement en terme de création d'entreprises.

Le fonctionnement de la DGPIIP, dans son ensemble, souffre de plusieurs handicaps :

- mauvaises conditions de travail : personnel sans contrat, salaires bas et irréguliers, locaux désuets, manque de matériel de travail au bureau, électricité erratique ;
- manque d'outils de promotion de l'investissement ;
- objectifs focalisés sur le quotidien sans perspective pour la promotion ;
- déficit de concertation avec les sectoriels ;
- non maîtrise d'une langue internationale chez les personnels non cadres ;

- non exécution voire Absence de plan de renforcement des capacités.

Tout ceci n'a pas permis à la DGPIP d'exercer pleinement son rôle en matière d'attraction des investissements.

Pour corriger cet état de fait, avec le soutien de l'Union européenne, a engagé des actions en vue de la création d'une Agence de Promotion des Investissements, en capitalisant les acquis de la DGPIP.

Le FUNDEI

La Fondation guinéenne pour le développement de l'entreprise industrielle (Fundei) est une institution privée d'utilité publique qui a pour objectif principal la promotion des micro, petites et moyennes entreprises industrielles dans les domaines suivants: l'initiation et le financement des projets d'investissement; le soutien de la diffusion des technologies appropriées au développement industriel de la Guinée-Bissau et ; les activités de formation et d'assistance technique. De 1996 à ce jour, ont été reçues à Fundei plus de 800 demandes d'assistance technique et financière pour la création, l'expansion et la réhabilitation des petites et moyennes entreprises.

La Bourse de Sous-traitance et de partenariat (BSTP)

C'est un outil pour la promotion des compétences et de la compétitivité des PME, mis en place par l'UEMOA depuis 2011, mais qui attend toujours son démarrage effectif. De fait, les organisations qui offrent des services aux entreprises sont limitées en raison de la taille du marché et de l'économie informelle qui est estimée à plus de 70% du PIB

Les Chambres de Commerce

Malgré l'émergence de nouvelles initiatives de regroupement des entrepreneurs, dans la seconde moitié de 2015, la CCIAS (Chambre de Commerce d'Industrie d'Agriculture et de Services) demeure la Maison Consulaire et l'Association privée reconnue à caractère public.

Elle comprend 34 associations du secteur privé (formel et informel). D'après ses statuts, les principales fonctions de la CCIAS incluent la promotion et le développement de l'activité économique, l'analyse et la proposition de solutions aux problèmes qui nuisent à l'activité économique, l'organisation et la promotion des programmes de formation et de perfectionnement professionnels de ses membres, la promotion du commerce extérieur à travers l'expansion des relations commerciales, la représentation de ses membres dans des différents fora au niveau national et international, etc.

Les capacités et ressources de la CCIAS sont modestes, relativement aux besoins de ses membres, bien que la Chambre ait une capacité d'influence pas négligeable.

Le financement de la Chambre dépend d'une taxe sur les exportations de cajou en valeur de 1,50 FCFA/kg, une taxe sur les importations du riz et ciment en valeur de 1 FCFA /kg, et les cotisations des membres. Cette structure de financement est fragile. A terme, la Chambre

devrait envisager la diversification de ses sources de revenu et un changement de sa structure pour privilégier les revenus pour services rendus à ses membres et au secteur privé plus globalement.

En fait, les statuts de la CCIAS prévoient la prestation de certains services tels que la gestion d'un centre d'arbitrage, d'un centre des formalités des entreprises, l'émission des certificats d'origine et d'autres services liés au commerce. Plusieurs de ces services sont aujourd'hui disponibles mais pas à travers la CCIAS. Toutefois, le concept reste valide et pourrait être exploré dans le proche avenir sur la base d'une série des services à mettre à disposition par la Chambre aux entreprises intéressées.

Une nouvelle représentation du secteur privé, appelée la Chambre de Commerce de la Guinée-Bissau (CDC-GB), a été mise en place sur les flans de la CCIAS, en se fondant sur trois points de ses statuts: elle considère incompatible que le dirigeant de la CCIAS soit du secteur privé et dans le même temps puisse poursuivre une activité politique partisane; le président ne peut pas rejeter tout et tout le temps; les comptes bancaires peuvent être supervisés par des membres qui ont le pouvoir de vérifier le solde et les mouvements des comptes avec un minimum de trois signatures requises.

Eu égard aux différences qui séparent les dirigeants des deux chambres, il sera sans doute difficile de les réunifier à court terme. La CCIAS devrait, par conséquent, s'atteler à mettre en œuvre des plans d'activités réalistes, à partir d'un plan stratégique bien structuré et basé sur un partenariat public-privé transparent.

Il s'y ajoute qu'il y a une forte tendance à créer d'autres chambres au niveau sectoriel (agriculture, industrie).

À l'heure actuelle, la CCIAS ne reçoit aucune allocation budgétaire du Gouvernement. Le droit de vendre des documents d'exportation lui a été retiré pour être confié aux structures gouvernementales. En outre, la culture de la contribution de ses membres laisse à désirer.

Pour l'élaboration de la Vision Guinée-Bissau 2025, la CCIAS a donné sa contribution, en analysant avec le Gouvernement, quels projets pourraient faire partie du Partenariat Public-Privé.

Le FUNPI

Dans le cadre du partenariat public-privé, qui s'est développé au cours des dernières années, le Gouvernement de la Guinée-Bissau et la Chambre de commerce, d'industrie, de l'agriculture et des services (CCIAS) ont décidé de créer un fonds appelé Fonds de promotion de l'industrialisation des produits agricoles - FUNPI, par le décret n° 19/2011, du 3 mai 2011.

Le FUNPI a pour objet d'appuyer :

- les activités de production, de transformation, de commercialisation et d'exportation de produits agricoles en particulier, notamment la noix de cajou, les céréales, les tubercules, légumes et autres fruits;
- les activités de recherche et de formation en développement technologique;

- le financement bancaire des opérateurs économiques à travers des garanties.

La philosophie d'intervention de FUNPI devait prendre en compte la pluralité des domaines d'action définis ci-dessus, la diversité des bénéficiaires et des sources de financement. Ce qui n'a pas été le cas au cours des trois années de fonctionnement (2011-2013).

Le FUNPI aurait dû avoir une gestion privée et indépendante, assurée par ses propres organes, conformément à son statut, convenu entre le gouvernement et le CCIAS, mais il a dans les faits été géré par un comité mixte, non sans difficultés. À l'heure actuelle, les comptes de FUNPI ont été gelés et ils font l'objet d'un audit international, financé par le projet d'appui à la réhabilitation du secteur privé et au développement agro-industriel (PRSPDA) de la Banque mondiale.

La CCIAS continue d'exhorter le gouvernement à réactiver le Fonds FUNPI, afin de permettre à ses membres d'accéder plus facilement au crédit, en particulier pour ajouter de la valeur aux produits locaux.

Les services professionnels

Ordre des Avocats

L'Ordre des Avocats de la Guinée-Bissau (OAGB) est une personne morale de droit privé à caractère public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière, représentant des diplômés, des anciens et des avocats en droit.

Les missions de l'OAGB sont de: assurer une représentation juridique à tous les intervenants devant les tribunaux, indépendamment de leurs biens; aider à l'administration de la justice et de la réalisation du droit; assurer, conformément à la loi et en coopération avec les organismes compétents la défense des droits et garanties des citoyens; collaborer à la création et au développement d'un cadre juridique approprié à la réalité guinéenne; promouvoir la résilience culturelle, le développement professionnel et technique et l'esprit de coopération et d'assistance mutuelle entre ses membres afin d'offrir aux intervenants un service de qualité, entre autres compétences.

Le développement d'une formation des membres de l'OAGB en droit OHADA, pourrait servir grandement à fournir une assistance technique au secteur privé national, la formation sur les différents actes uniformes de l'OHADA.

L'ordre des comptables

L'ordre des comptables agréés doivent habituer ses associés au SYSCOA afin d'être en mesure d'aider le secteur privé dans l'assemblage comptable, selon le système communautaire.

Les consultants formateurs

Le noyau national des formateurs indépendants qualifiés dans le domaine des affaires continue d'être très limité, en raison du manque de marché dans ce travail de spécialité, ce qui rend les entreprises non durables. La barrière de la langue continue à persister dans les capacités d'exploitation du marché régional, conjuguée à l'absence d'un programme de promotion de ce

secteur important pour l'assistance technique aux entreprises, qui devrait être accompagné d'un financement pour le fonctionnement des bureaux et des cours de formation.

III. LE FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVE

Le système financier comprend quatre banques, trois compagnies d'assurance et une douzaine de sociétés de financement décentralisées. Les banques sont de faibles dimensions: aucune d'entre elles n'atteint un bilan supérieur à 100 milliards de francs CFA. De fait, les banques ont peu de possibilités d'accorder des crédits en raison du manque d'éducation et de l'incapacité des entreprises privées à fournir les données et les garanties nécessaires à cet effet.

Selon la Commission bancaire de la BCEAO, à la fin de 2012, les établissements de crédit ont enregistré un actif total en baisse de 4,6% par rapport à 2011, tandis que d'autres pays de l'UEMOA ont connu, pour cet indicateur, des taux de croissance de 12,9%. La tendance est la même pour l'année 2013. Pendant ce temps, les prêts en souffrance ont augmenté de 521,3% entre 2011 et 2012, et le volume des créances douteuses a atteint 51% en 2012. Cette détérioration est survenue après les événements d'Avril 2012, et illustre une certaine vulnérabilité financière associée à une action limitée et à une capacité insuffisante de supervision. En 2014 et 2015, la situation devait s'améliorer légèrement en raison de la reprise économique.

Les exigences relatives à la suffisance du capital sont inférieures ou conformes à l'accord de Bâle I, mais il demeure quelques faiblesses dans sa mise en œuvre. En 2013, les ratios-clé ont été observés; seuls les ratios du coefficient de liquidité et de couverture dans le moyen et long terme ne sont pas atteints par une banque, et le ratio du capital réel n'a pas été atteint par une autre banque.

En l'absence de données sur les taux d'intérêt utilisés dans le pays par rapport aux prêts à long terme, on s'est référé à celles de la BCEAO qui, en Juin 2013, a fixé le taux d'intérêt sur la facilité de prêt marginal à 3,75%.

La Guinée-Bissau dispose d'une antenne nationale de la Bourse de valeurs mobilières de l'UEMOA. Il y a actuellement 37 sociétés cotées sur ce marché régional, cependant la Guinée-Bissau n'a pas encore d'entreprise cotées ou d'obligations émises.

Le secteur de la microfinance est relativement peu développé, en raison du climat politique d'insécurité et du faible dynamisme de l'économie. En dépit d'une légère augmentation du nombre de clients (de 8354 en 2010 à 9486 en 2012), et d'une augmentation des dépôts de 22% entre 2010 et 2012, les prêts ont diminué de près de 46% dans la même période, en raison de la suspension du financement des donateurs aux institutions de microfinance (IMF).

Dans ce contexte, le secteur connaît des difficultés avec un taux de dégradation moyen du portefeuille de 61% en 2012, alors que la norme est de 5%. Un nouveau cadre réglementaire devrait être proposé par le Gouvernement dans le court et moyen termes afin de: i) renforcer l'environnement institutionnel, juridique et réglementaire pour donner des garanties de sécurité dans l'industrie; ii) promouvoir le partenariat entre toutes les parties prenantes pour améliorer l'accès aux sources de financement des Partenaires techniques et financiers.

IV. LE CAPITAL HUMAIN : Education, formation technique et professionnelle

En Guinée-Bissau, la politique de l'éducation et de la formation est assurée par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique⁶¹, en collaboration avec les autres institutions, notamment les entités religieuses, les initiatives privées et communautaires.

Le système éducatif est structuré en deux sous-secteurs: l'éducation formelle et l'éducation non formelle.

La Guinée-Bissau investit seulement 9% de son budget dans l'éducation, et plus de 90% des fonds alloués sont dépensés pour les salaires des enseignants. L'investissement dans la formation des enseignants, l'équipement et les manuels, ainsi que le bâtiment n'est pas suffisant.

Malgré tout, le pays a enregistré quelques progrès dans le domaine de l'éducation. Selon la BAD⁶², le taux brut de scolarisation (TBS) dans le primaire est passé, entre 2002 et 2010, de 70 à 107%, la proportion d'enfants scolarisés, de 43 à 67%, et des progrès plus importants ont été enregistrés dans l'accès à l'enseignement secondaire (46% en 2010 contre 19% en 2003). Selon la BAD⁶³, la qualité de l'éducation reste néanmoins un défi majeur étant donné que sur 100 élèves inscrits dans l'enseignement primaire achèvent leurs études primaires, 37% entrent en secondaire et 17% terminent les études secondaires.

La **formation professionnelle d'insertion** dure entre six mois et un an et elle est dispensée dans le Centre Industriel de Formation et d'Apprentissage professionnel (CIFAP), dans une structure semi-privée, le CEFC, qui est un centre de formation communautaire lié à l'agriculture et l'élevage, ou encore à l'Institut national pour la formation professionnelle (INAFOR). Ce dernier prévoit dans son plan d'action stratégique pour 2016 une collaboration étroite avec le secteur privé et il compte proposer de nouveaux cours de formation afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail actuel.

L'enseignement technique et professionnel de trois ans confère un grade académique. Il n'existe qu'un établissement qui dispense ce type d'enseignement: le Centre de formation industrielle (CENFI), qui est un établissement public. Le CENFA (centre de formation administrative devenu ENA depuis 2010/2011) dispense également des formations professionnelles courtes en comptabilité et en administration. En partenariat avec l'ENA, la CCIAS a formé environ sept cent jeunes dans le domaine de gestion des affaires. Par manque de fonds, le projet n'a pas pu fournir aux jeunes les kits afin de leur faciliter le lancement d'une activité professionnelle indépendante.

⁶¹Nouvelle appellation du Ministère chargé de l'Education, depuis l'annonce de la composition du Gouvernement, le 4 juin 2016

⁶² BAD (2011), opcit, page 8

⁶³ BAD (2011) opcit, pages 8 et 9

L'enseignement supérieur universitaire conduit à un diplôme académique. Depuis le début des années 1990, il existe deux facultés : la faculté de droit et la faculté de médecine. En 2004, est apparue l'université Amilcar Cabral, établissement public mais autonome, qui a fonctionné jusqu'en 2008 en partenariat avec l'université lusophone privée de Lisbonne. La même année, l'université privée des Collines de Boé a également vu le jour. D'autres instituts dispensent un enseignement supérieur dit non universitaire : l'École normale supérieure qui assure la formation des enseignants du secondaire, l'École de santé qui forme les infirmiers, l'ENEFD pour le sport et la jeunesse et le CENFA (centre de formation administrative).

Les étudiants désirant suivre des filières qui ne sont pas dispensées par le public vont soit dans le privé soit à l'étranger dans le cas de filières très spécifiques et indispensables au Pays.

En Guinée-Bissau, les besoins du marché du travail concernant les diplômés issus de l'enseignement supérieur sont très limités. De plus, les filières proposées dans les universités publiques ne sont pas ciblées et ne répondent pas toujours aux besoins économiques du pays⁶⁴. L'enseignement qui y est proposé n'est pas forcément de très bonne qualité, car les universités manquent de capacités pour former les étudiants des différentes filières.

L'éducation informelle comprend notamment l'alphabétisation (y compris des adultes) et se fait à travers différentes entités non-étatiques (ONG, organisations sociales, communautaires, etc.).

Recommandations

- Créer, renforcer et réhabiliter des formules et des structures de formation courte pour l'insertion professionnelle en partenariat avec les organisations professionnelles et la société civile (ONG).
- Faciliter la création du centre d'apprentissage traditionnel qui permet la conservation des traditions locales mais aussi offre aux jeunes la possibilité d'avoir une activité génératrice de revenu.
- Rationaliser les filières en fonction des capacités et des besoins du Pays: prévoir des filières techniques (par exemple, l'agriculture, chimie et industrie extractive, etc.)
- Encourager le développement de l'enseignement privé afin de diversifier l'offre éducative au Pays;
- Renforcement des bourses pour les étudiants brillants.
- Développer un système de formation continue dans les domaines stratégiques (pêche, agriculture, horticulture, tourisme, mines, etc.) pour le personnel des ministères concernés.

V. LES INFRASTRUCTURES

Le réseau routier

⁶⁴ L'Université Amilcar Cabral offre des cours en éducation, loi, médecine, ingénierie, médecine vétérinaire, agronomie, économie, sociologie, langues modernes et journalisme.
<http://www.classbase.com/countries/Guinea-Bissau/Education-System>

Des progrès significatifs ont été réalisés pour la réhabilitation du réseau routier primaire et la construction de passages à niveau, grâce à un vaste programme initié il y a plusieurs années avec l'appui des partenaires extérieurs. La plupart des régions du pays sont actuellement désenclavées et connectées aux pays voisins (Sénégal et Guinée).

Le réseau routier de la Guinée-Bissau est constitué de 965 km de voies bitumées et de 2490 km de voies non bitumées, soit un total de 3455 km.

Les subventions de l'Union européenne et de la Banque mondiale ont permis d'améliorer de manière significative le réseau routier national avec notamment la construction de deux ponts (un sur le Rio Cacheu et l'autre sur le Rio Mansôa) qui permettent dorénavant de rejoindre la Casamance (Ziguinchor) sans utiliser le ferry. L'essentiel du réseau routier demeure cependant constitué de dizaines de milliers de petites pistes de sable ou de terre qui ne sont pas utilisables qu'en deux-roues ou en 4x4.

L'élaboration d'un Plan National Routier couvrant tous les itinéraires souhaitables et recommandés est en cours.

Le Fonds d'entretien Routier

La tâche principale du Fonds routier est d'assurer le maintien du réseau prioritaire. Le Fonds routier continue d'être alimenté par les ressources provenant du Gouvernement et de la taxe de circulation:

- les fonds du gouvernement proviennent des taxes d'importation de diesel d'environ 4% ;
- les taxes routières proviennent des frais facturés aux véhicules de transport: taxis, camions ;
- la contribution du gouvernement provient de la taxe de 4% sur le carburant importé. Ce montant est reversé, d'abord sur le compte du Trésor public, puis sur le compte du fonds routier, ce qui génère des délais énormes susceptibles de compromettre les travaux d'entretien de routine du réseau routier.

Après avoir mené une étude de faisabilité, le Fonds routier a mis en place, en 2014, un péage sur la route de Jugudul respectant les directives et règlements de l'UEMOA et a fourni l'installation de cinq échelles pour le contrôle de la surcharge des axes du réseau routier national.

Le transport terrestre

Les problèmes constatés se présentent comme suit : manque de bascule au poste de Safim pour contrôler le poids des véhicules utilitaires circulant dans l'UEMOA (le respect de la règle 14), nécessité de l'opérationnalisation de l'observatoire des pratiques anormales créé (CNC), inexistence d'un tableau des tarifs de transport des marchandises, manque d'observatoire de la sécurité routière, manque d'infrastructures d'appui du transport routier des passagers.

Concernant la Convention TRIE, la CCIAS, en tant que caution nationale, a signé avec la Chambre de Commerce de Dakar un accord qui n'a pas été suivi d'effets. Raison pour laquelle, à

ce jour, la mise en œuvre effective de cet instrument n'a pas encore commencé. En outre, certaines violations ont été enregistrées, avec une circulation de camions avec la plaque TRIE, sans que l'on comprenne quels mécanismes/autorisations ils ont utilisé.

Pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace de la CEDEAO, il faudrait créer en Guinée-Bissau, la maison de la CEDEAO, comme c'est le cas au Sénégal, plus précisément à Ziguinchor. Ceci permettra de faciliter la résolution des problèmes qui peuvent survenir aux frontières entre les deux pays.

À ce jour, la perception des droits sans base juridique, dans certains points de contrôle conservés, continue de persister, entravant ainsi le commerce intérieur dans le pays, ainsi que le commerce international.

Dans le cadre de l'UEMOA et sous les auspices du Secrétaire d'Etat au transport, la Commission nationale pour la facilitation du transport a été récemment installée et elle attend de recevoir des moyens pour son fonctionnement. L'UEMOA a également financé la construction d'un pont-bascule à Safim, dont le début des travaux est prévu pour 2016, en tenant compte de l'entrée en vigueur du règlement XIV au niveau communautaire. D'autres échelles devraient être construites aux postes frontaliers identifiés dans le nord, le sud et l'est du pays.

Recommandations :

- Élaborer un plan stratégique pour le secteur routier;
- Mettre à jour et mettre en œuvre la lettre de politique sectorielle;
- Lancer une étude sur la pertinence de la création de l'Institut des Routes;
- Élaborer le schéma directeur des routes;
- Assurer la conservation et la réhabilitation des pistes rurales pour le désenclavement des zones de production;
- Poursuivre l'entretien permanent des routes revêtues et les routes en terres du réseau prioritaire ;
- Construire et réhabiliter les routes régionales;
- Mettre à jour l'étude des 46,85 km de route à Bissau, développer un système directeur de drainage de la ville de Bissau et mobiliser des financements pour sa construction;
- Acquérir de nouveaux radeaux/navires pour traverser Cubumba Barro, São João/Bolama, Bissau/Enxudé, Tché-tche e Fulamori;
- Construire: le pont de Farim sur la connexion 23 km de long à Tanhaf (Sénégal), les routes Buba-Catió, Buba-Fulacunda-São João/Tite, Boké-Quebo , les rampes pour la traversée de Barro et São João/Bolama et les terminaux de fret de transport interurbains de marchandises et des passagers;
- Mener des études et mobiliser des financements pour la reconstruction et la construction des routes suivantes: Quinhamel-Biombo, São Domingos-Varela, Ingoré-Farim, , Bissau-Jugudul, 145 km de routes du réseau routier national (RRN) dans le Sud (Mampata-Cacine, Buba-Enxudé, Bedanda-Cacine) ;
- Mener des études et mobiliser des financements pour la construction du port de conteneurs dans PICKIL et les ponts de Contuboel et Tché-Tche;
- Réhabiliter et construire: les routes de liaison dans la sous-région (CEDEAO et UEMOA, notamment CU1 et CU11), 498 km de routes de liaison entre la Guinée-Bissau et les pays

voisins, 352 km de routes rurales, 300 km de pistes rurales dans le programme HIMO / FFW, 180 km de routes de RRN, 190 km de routes urbaines dans 38 quartiers généraux de secteur et 100 ponceaux et petits ponts à travers le pays;

- Mettre en place une stratégie nationale pour la viabilité des projets de chemins de fer BUBA-TAMBA, corridor de l'UEMOA et BUBA-BALEA (Mali), corridor de la CEDEAO;
- Construire une station de pesage à Safi dans le cadre du contrôle des véhicules poids lourds, en respectant la norme établie par l'UEMOA;
- Construire et équiper un siège pour le LEGUI;
- Créer à Bissau une maison de la CEDEAO ;
- Construire des terminaux pour le transport des passagers et des marchandises dans les grandes villes.

2. Ports, transport maritime et fluvial

L'ensemble des ports (Bissau, Buba, Cacheu, Farim) datent de l'époque coloniale et sont tous dans un état de délabrement avancé.

De manière générale, les problèmes du secteur portuaire en Guinée-Bissau concernent: le handicap physique, le dragage, le manque d'instruments d'aide à la navigation, la défaillance du matériel de manutention de chargement, le manque de moyens de transport modernes pour établir des liaisons sûrs avec le continent et les îles, ainsi que le manque de fiabilité des données statistiques produites.

Le port de Bissau, qui accueille des portes-containers, est le seul port international opérant dans le pays. Les données montrent que près de 85% des exportations et plus de 90% des importations transitent par le port de Bissau. La capacité de réception actuelle du port Bissau, après réhabilitation, est de 75.000 conteneurs.

Le port de Bissau ne présente pas les meilleures conditions pour une exploration moderne. L'accès au port se fait par un canal sans signalisation et susceptible d'être ensablé. En plus des épaves de bateaux qui encombrant le vieux port, les zones de débarquement sont dans un état lamentable. La zone de stockage des containers est la seule qui montre un entretien acceptable.

D'autres handicaps du Port de Bissau concernent les frais d'accès élevés, dus à l'assurance du transport maritime elle-même liée aux conditions nautiques difficiles (absence de dragage et de signalisation). Ce qui fait de ce Port le plus coûteux dans la sous-région. En outre, le temps moyen pour déplacer un conteneur dans le port de Bissau atteint 15 jours. De surcroît, le port de Bissau ne peut pas recevoir des navires dont le chargement atteint 15.000 tonnes.

Encadré 5 : Le Conseil national des chargeurs

Le Conseil national des chargeurs (CNC-GB) est une entité publique à caractère technique et professionnel, créée en Août 2011 par le décret-loi n° 12/2011, sous la supervision du Secrétaire d'Etat des transports et des communications, dotée d'une autonomie administrative, financière et immobilière.

Le CNC-GB a été créé dans le but de promouvoir et de coordonner la politique commerciale internationale dans trois domaines: le commerce maritime, le commerce par voie terrestre et le commerce aérien. Sa tâche principale est de surveiller et d'analyser le processus d'importation et d'exportation des marchandises, la centralisation de la collecte,

le traitement, l'interprétation et la diffusion de l'information statistique sur les opérations commerciales internationales, ce qui permet au gouvernement d'avoir des informations précises sur le volume des importations et des exportations réalisées pendant un an.

Dans le cadre de sa politique, le CNC-GB joue le rôle de médiateur et de facilitateur dans les relations entre les expéditeurs et les armateurs, en participant à la fixation des taux et des marchandises en faveur des chargeurs. En plus d'aider les chargeurs en cas de blessure, le CNC-GB participe à la construction des infrastructures de facilitation en faveur des chargeurs, par exemple, le "port sec", en tant que terminal intermédiaire de décongestion des conteneurs, servant à stocker les marchandises du port maritime, ainsi que le stockage des produits en transit et le stationnement des camions. CNC-GB fait partie d'une organisation sous-régionale appelée l'Union des Conseils Chargeurs de l'Afrique (UCCA), basée à Douala, la capitale économique du Cameroun.

Malgré l'étendue des rôles du CNC-GB, le secteur privé national met en doute son fonctionnement et affirme qu'elle porte atteinte à la compétitivité des entreprises, en levant une taxe de 32 000 FCFA par conteneur de 20 pieds, importé ou exporté.

Malgré tout, des efforts importants ont été déployés par la direction de l'APGB (Autorité Portuaire de Guinée-Bissau) qui a réussi à réaliser le pavage d'une zone de 6,2 ha dans le port de Bissau et l'achat de trois machines de manutention avec une capacité de 45 tonnes chacune. D'autres interventions notoires concernent le placement provisoire des pneus sur le quai, servant de défense pour l'accostage des navires, des travaux maritimes pour l'enlèvement des épaves et l'achat de matériels de maintenance.

Le guichet unique est également en phase expérimentale pour les transactions liées à la noix de cajou, réduisant ainsi les délais d'exportation de ce produit phare de la Guinée-Bissau.

De plus, un port sec est en cours de construction à Antula, et il permettra de décongestionner le port (maritime) de Bissau.

Une réforme institutionnelle a également été réalisée récemment, avec la transformation de la Direction Générale de la Marine Marchande en Institut Maritime et Portuaire de la Guinée-Bissau (IMP-GB) dotée de fonctions d'une autorité de régulation, de réglementation et d'inspection.

Par ailleurs, l'APGB avait reçu une non-objection de la banque de la BOAD pour financer ses projets prioritaires (envasement, dragage, flotteurs de signalisation, réhabilitation du quai et placement des défenses, achèvement des travaux de pavage, achat d'autres moyens de mouvements de fret), mais les ressources ne sont pas parvenues, en raison de l'interruption du cycle démocratique, avec le coup d'Avril 2012.

La situation géographique de la Guinée-Bissau est particulièrement adaptée au transport maritime et fluvial, qui assure les échanges avec les îles et le Sud du pays, en particulier à l'étranger.

Les cinq grands estuaires de la Guinée-Bissau sont tous navigables. :

- le Rio Cacheu est navigable en eau profonde jusqu'au port de Cacheu et avec une charge de 4.000 tonnes jusqu'à Farim située pourtant à près d'une centaine de kilomètres de l'embouchure ;

- le Rio Gêba est navigable avec une charge de 120.000 tonnes jusqu'à Bissau. Les embarcations artisanales peuvent en outre remonter jusqu'à Bafata ;
- le Rio Grande de Buba est navigable jusqu'à Buba avec une charge de 120.000 tonnes et jusqu'à l'ancien port national de Bolama avec 4.000 tonnes de charge ;
- le Rio Cumbijã, au sud, est navigable jusqu'à la préfecture de Bedanda avec des petites embarcations d'une charge inférieure à 600 tonnes ;
- Enfin, le Rio Cacine permet la navigation des bateaux emportant jusqu'à 3000 tonnes.

En dehors des estuaires, dans l'archipel des Bijagos, le port de Bubaque accueille des bateaux emmenant jusqu'à 120.000 tonnes de charge.

Cinq ports fluviaux ont été construits en 1988 (quatre financés dans le cadre du projet du port de Bissau-Binta, Cadique, Caboxanque et Cacine, et l'autre Mpungda dans le cadre du projet Caboxanque -PIC intégré, financé par les Pays-Bas). Ces infrastructures portuaires ont été construites pour soutenir le développement agricole, en particulier dans le sud, mais sont actuellement inopérants. Elles sont dégradées et il manque des entrepôts pour stocker les produits et marchandises. En outre, le service de transport fluvial de passagers et de fret est déficitaire: les trois bateaux de l'entreprise publique SOTRAMAR (Baria, Pecixe et Geta), peuvent couvrir seulement trois lignes: Bissau/Enxude, Bissau/Bubaque et Bissau/Bolama. Or le transport des passagers est interdit par pirogues. Ce qui génère des difficultés pour la mobilité des personnes.

Encadré 6 : le transport fluvial, atouts et contraintes en Guinée-Bissau

L'évacuation des produits agricoles du Sud du pays à la Capitale est visiblement gênée par l'absence d'un système adéquat de transport fluvial. Un navire ferait 18 kms pour relier les deux zones, là où il faut 300 km pour un camion, parfois sur des routes asphaltées (via Quebo et Xitole).

En outre, le coût de transport par tonne par kilomètre et par navire représente théoriquement 25% environ du coût de transport par camion. Cependant, certains inconvénients, tels que les retards, les pauses de charge et le risque de perte ou de vol, ont réduit leur intérêt par rapport au transport par camion, plus cher, mais plus facile à gérer. Une étude sur le diagnostic du secteur des transports et des télécommunications, réalisée par la Banque Mondiale en 2013, estime que le coût du transport par bateau pour la trajectoire Bafatá Bissau est supérieur à 50% par rapport au transport par camion, en raison des frais de manutention. Et pour cette raison, tout effort de relance du transport fluvial entre Bafatá et Bissau, même si cela est techniquement possible, pourrait échouer.

Recommandations :

- Adapter les statuts de l'APGB aux dispositifs OHADA.
- Assurer la formation technique du personnel
- Récupérer les lignes de navigation traditionnelles (Bissau-Bubaque, Bissau-Enxude; -Bissau Jabada; -Bissau Bolama; -Bissau Bafata, Bissau-Enxude; -Bissau Catio; inter-îles-Bubaque).
- Construction du siège national
- la production de données statistiques fiables et accessibles
- Le dragage des routes de navigation
- Réhabilitation des ports fluviaux et la construction des entrepôts
- Moyens de transport fluvial adaptés pour le transport de passagers et de marchandises afin de faciliter l'évacuation des produits

- Relance de la ligne sous régional de transport maritime
- Pérennisation du fonctionnement institutionnel de l'IMP (renforcement des capacités)
- Créer des conditions de navigabilité dans le canal de Rivière Geba à travers: (i) le dragage du port de Bissau et des voies navigables et des canaux de navigation maritime et l'enlèvement des navires coulés dans le quai de Bissau, (ii) le balisage et la signalisation de la côte et les voies d'accès au port de Bissau;
- Créer une ligne maritime sous-régionale, notamment en relation avec le Sénégal et le Cap-Vert qui ont un projet similaire, attirer et soutenir tout partenariat viable;
- Mettre en place un partenariat public-privé sur les Société de Transports Maritime SA (SOTRAMAR);
- Achever la construction du parc à conteneurs de pavage et l'amélioration des routes à l'intérieur et dans les zones d'accès au port de Bissau;
- Mobiliser des ressources et de l'équipement pour l'inspection et la détection d'activités illicites à travers le territoire maritime;
- Construire le Port de Buba
- Mettre en place une stratégie nationale pour la viabilité du projet régional de port en eau profonde ;
- Faire des relevés hydrographiques des cours d'eau, en particulier de Geba, Cacheu et Buba;
- Mettre à jour les cartes nautiques;
- Assurer l'éclairage de l'intérieur des ports;
- Construire des entrepôts de marchandises et de terminaux de passagers dans les ports intérieurs;
- Transformer le port de Cacheu en un port commercial international alternatif;
- Élaborer le plan directeur pour le développement du port de la Guinée-Bissau;
- Construire un nouveau quai dans le port de Bissau;
- Recadrer la structure fonctionnelle du port de Bissau aux nouvelles exigences (personnel et matériel de manutention);
- Construction et équipement des stations de communication côtières;
- Construire l'école nationale de matelotage, grâce à des partenariats ou des initiatives du secteur Étatique et / ou privé;
- Construire des terminaux de transport fluvial de passagers et de marchandises;
- Acquérir des moyens et équipements de sauvetage, de la supervision et des activités de contrôle en mer ;
- Uniformiser les taux de fret maritime pratiqués par les armateurs avec destination à Bissau ;
- renforcer la capacité IMP-GB pour l'accomplissement de sa mission.
- Faire un audit des coûts de transport fluvial à l'intérieur du pays, afin de les réduire fortement pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du transport fluvial par rapport au transport routier ;
- Rationaliser le fonctionnement du Conseil National des Chargeurs, en vue de réduire la surtaxe de 32 000 FCFA appliquée sur les conteneurs.

Encadré 7: Construction d'un nouveau port en eau profonde dans le grand fleuve de Buba

Le projet de construction d'un nouveau port près de Buba offre une bonne solution pour les exportations de minerais et le commerce régional, permettant de décongestionner le port de Bissau.

Les conditions naturelles du Port de Buba, en particulier la profondeur de ses eaux et l'amplitude de la zone abritée, permettent la réception de grands navires. De plus, le port est situé à proximité de la Guinée et du Sénégal, et peut également servir de lien à travers les corridors territoriaux liés au Mali, au Sénégal et au Burkina Faso, et facilitera

ainsi l'intégration économique de la CEDEAO.

La réalisation de ce Port nécessite des investissements énormes (infrastructures portuaires, route qui reliera le Port de Buba au domaine d'exploitation de la bauxite, construction d'un chemin de fer avec des connexions vers la Guinée) et, par conséquent, requiert un partenariat avec de grands investisseurs privés d'envergure internationale.

3. Infrastructures Aéroportuaires et transport aérien

Bissau dispose d'un seul aéroport (3200 m sur 45m) ouvert au trafic international, par lequel passe toutes les liaisons aériennes avec les pays étrangers. En 2007, le nombre de passagers accueillis à l'aéroport de Bissau a été d'environ 30 000 passagers, contre 2.000.000 passagers accueillis à l'aéroport de Dakar dans la même année (AACGB).

Bissau est desservi par un nombre de compagnies aériennes limité et les vols charters sont irréguliers, notamment pour le fret aérien.

Les infrastructures aéroportuaires sont dégradées : la piste de l'aéroport, le Taxi-Ways, les panneaux de stationnement pour les avions, le système d'éclairage de l'aéroport, en particulier l'éclairage du stationnement des avions, doivent tous être remis en état. Il manque également des équipements à l'arrivée et pour les bagages.

A l'intérieur du pays, il y a trois aérodromes opérationnels: Gabu (voie pavée de 2100 m sur 30 m); Cufar (piste asphaltée de 1900 m sur 30 m) et Bubaque (piste de terre de 1350m sur 20m). Tous ces aérodromes sont en mauvais état et nécessitent une intervention rapide.

Recommandations :

- Renforcer la capacité d'intervention de l'autorité de l'aviation civile;
- Élaborer un plan directeur pour le développement du transport aérien ;
- Normaliser et améliorer les équipements de lutte contre l'incendie à l'Aéroport International Osvaldo Vieira (AIOV);
- Promouvoir l'initiative privée dans le secteur des transports aérien pour améliorer sa compétitivité;
- Réhabiliter la piste (y compris les taxis-voies et les cartes de stationnement des aéronefs) et moderniser les équipements pour soutenir la navigation aérienne et la sécurité à l'Aéroport international Osvaldo Vieira (AIOV);
- Moderniser le système d'éclairage et de signalisation pour améliorer le fonctionnement et les arrêts de nuit à l'aéroport " Osvaldo Vieira ";
- Délimiter, Clôturer et améliorer la sécurité et l'utilisation des aérodromes à l'intérieur (Gabu, Bubaque, Cufar, Bolama et Varela).

4. Télécommunications, Postes et Technologies de l'information et de la Communication

Au cours des dernières années, le secteur des télécommunications a connu des progrès significatifs, grâce à l'ouverture du marché aux différents opérateurs économiques, donnant lieu, à l'heure actuelle, à l'émergence de trois opérateurs de téléphonie mobile (Guinetel qui ne fonctionne plus, MTN et Orange), avec près 40% de la population qui sont abonnés.

Cependant, la question du développement de la téléphonie fixe reste ouverte. Par conséquent, il existe encore un écart, puisque le réseau de téléphonie fixe, qui est essentiel pour la transmission de données à haute vitesse, est jusqu'à présent en très mauvais état. En fait, la migration de nombreuses familles sur le réseau mobile réduit sensiblement la base du chiffre d'affaires dans la téléphonie fixe. Pour remédier à cela, un réseau national de fibre optique est en cours de réalisation.

Aujourd'hui, on constate : une faible couverture nationale des services de télécommunications, (y compris l'Internet, elle est inférieure à 1%), une faible vitesse de communication / de la transmission des données et des coûts élevés de communication (téléphone, internet).

L'objectif clé du gouvernement dans le domaine des télécommunications consiste à augmenter rapidement le niveau de progrès technologique du secteur, dont les caractéristiques spéciales recommandent le maintien d'une autorité de régulation indépendante, un organisme national de réglementation, avec des pouvoirs pour vérifier le niveau de la concurrence et la qualité du service.

Le développement des télécommunications, en particulier dans les zones les plus isolées, précisément dans les îles et dans le Sud, est une préoccupation du gouvernement qui souhaite réduire la fracture numérique.

Recommandations :

- Promouvoir l'installation de téléphones publics dans chaque agglomération de plus de 500 habitants;
- Assurer un service d'interconnexion efficace et sans interruption entre les réseaux de télécommunications de tous les opérateurs;
- Introduire les télécommunications mobiles 3G;
- Création d'espaces publics avec un accès ouvert à Internet dans les régions;
- Promouvoir le développement des télécommunications et le renforcement du partenariat public-privé afin de créer les conditions d'accès aux nouvelles technologies dans les régions, pour les populations les plus isolées;
- Promouvoir l'accès à Internet dans tous les bureaux régionaux, les grands centres de population et des centres d'apprentissage de référence;
- Mettre en œuvre le système de contrôle du trafic des télécommunications, de la source et des terminaisons d'appel, de tous les opérateurs installés en Guinée-Bissau;
- Améliorer les conditions de gestion et de contrôle des fréquences radioélectriques;
- Achever le processus de restructuration et de privatisation des entreprises Guinée-Telecom et Guinetel;

5. Energie

La capacité actuelle de production d'énergie est d'environ 11 MW, ne couvrant même pas 15% des besoins de consommation au niveau national.

En outre, l'EAGB (Société publique d'électricité et d'eau de la Guinée-Bissau) continue de faire face aux problèmes financiers et au manque de personnel qualifié.

Le secteur privé a été affecté par la baisse de la production d'électricité par la société de distribution d'eau et d'électricité estimée à -15,8% entre 2012 et 2013). Ainsi, le secteur des services a enregistré une baisse de -3,5% de croissance en 2012 et -1,1% en 2013, tandis que le secteur secondaire est passé de -3,5% à 1,4% dans la même période. Les importations de matériel de production par des entreprises privées dans le pays a diminué, passant de 2,7 milliards de francs CFA en 2011 à 1,9 milliard en 2012 et 2 milliards en 2013. Avec le retour à l'ordre constitutionnel en 2014, et, subséquemment de l'appui des partenaires financiers, l'Etat devrait être en mesure de régler les factures des combustibles pour la production d'électricité.

Par ailleurs, en 2015, la BOAD a confirmé la disponibilité du financement pour le projet de construction d'une centrale électrique d'une capacité de 55 MW, la construction de centres secondaires et la réalisation d'une étude et la construction du réseau national de transport et de distribution d'énergie électrique.

Dans le cadre du programme PRODER de l'UEMOA a commencé, en 2015, l'installation de lampes solaires dans certaines zones rurales

Une vision stratégique a également été définie comme un moyen de permettre le développement de l'électricité, y compris à travers les projets de l'OMVG (organisation de Mise en valeur du fleuve Gambie), avec financement de la BAD.

La situation du sous secteur de l'électricité est caractérisée par un service structurellement défaillant, tant en quantité qu'en qualité, du fait de la vétusté du parc de production, de la disparité des outils de production et de la forte dépendance aux hydrocarbures importés dans un contexte de rareté de ressources financières pour payer les factures du fuel nécessaire pour assurer la production, d'où la récurrence des délestages. Seule Bissau possède une centrale électrique publique. En dehors de la capitale, seules les villes principales telles que Cacine, Catio, Cacheu, Bissora, Gabu ou Bafata ont des centrales alimentant les commerces, les administrations et quelques foyers. Elles ne fonctionnent cependant qu'en soirée jusqu'à minuit-1h du matin.

Aujourd'hui, la situation est particulièrement préoccupante car entre 2003 et 2013 la puissance électrique disponible en Guinée Bissau a chuté de plus de 80 % passant de 12,7 MW à 2 MW pour le secteur public et de 15 MW à 2,5 MW pour les auto-producteurs.

Or, la demande sans cesse en augmentation était estimée à environ 30 MW à la même période. Cette demande ne tient pas compte des besoins en énergie électrique des grands projets miniers (6,3 MW pour le projet phosphates de Farim).

Si aujourd'hui 100% de la petite production électrique bissau-guinéenne est d'origine thermique, des projets comme celui du barrage hydroélectrique de pourraient à terme couvrir 60% des besoins électriques du pays.

De même, la réalisation prochaine par l'OMVG de la ligne HT d'interconnexion avec la Guinée et le Sénégal devrait apporter une bouffée d'oxygène grâce à l'acheminement du quota de la Guinée-Bissau dans les productibles des barrages de Kéléta et Sambagalou.

Recommandations :

- Revoir les lois du secteur de l'énergie;
- Elaborer la loi sur les énergies renouvelables;
- Adopter le régime juridique de l'Exercice des activités dans les secteurs de l'électricité et de l'eau en milieu urbain;
- Créer l'Agence de régulation du sous-secteur de l'électricité et de l'eau urbaine;
- Mettre en œuvre et / ou adopter le statut d'utilité publique des emplacements prévus pour l'énergie OMVG projet. (Postes Saltinho, Bambadinca, Mansoa et Bissau Trajectoire de la ligne 225 kV). Et le réseau de 30 kV prévu au niveau national;
- Participer efficacement aux programmes sous-régionaux de développement de l'énergie (CEDEAO et UEMOA);
- Construire un réseau de 225 kV (MW?) Dans le cadre du projet énergétique de l'OMVG;
- Promouvoir l'étude et la construction d'une centrale photovoltaïque;
- Promouvoir la construction et / ou réhabilitation des centres de production d'électricité à l'intérieur du pays;
- Promouvoir l'installation de lampes solaires dans 29 localités dans le cadre du programme PRODER de l'UEMOA;
- Lancer l'éclairage public de 37 km à travers les lampes solaires
- Construire une centrale électrique de 55 MW dans BOR (en deux phases de 25 MW);
- Construire une Centrale Photovoltaïque de 10 MW à Ponta Gardete;
- Construire une Centrale photovoltaïque de 5 MW en Mafanco;
- Construire le barrage hydroélectrique Saltinho 28/65
- Promouvoir le suivi des projets d'électrification rurale, en particulier dans le contexte du « team 9 »;
- Profitez de la facilité Energétique de l'Union européenne "Extension des infrastructures électriques de Distribution de l'énergie électrique" Anneau de la ville de Bissau "30kV (?);
- Promouvoir la construction du réseau national de transport et distribution de l'énergie;
- Promouvoir la réforme de la Société d'électricité et d'eau de la Guinée-Bissau - EAGB;
- Élaborer le plan d'action national pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique;
- Promouvoir la formation et la capacité les cadres nationaux pour le secteur;
- Mettre en œuvre le régime juridique de l'exercice des activités dans le secteur des combustibles dérivés du pétrole et du gaz naturel et le Statut du Secteur de l'Autorité de régulation du secteur des combustibles dérivés du pétrole et du gaz naturel - ARSECO;
- Construire un parc de stockage de carburant

6. Foncier

La loi foncière a été approuvée en 1998. Cependant, c'est seulement le 20 Mars 2008 à la Réunion du Conseil des Ministres qu'a été approuvé le Règlement général foncier.

La résolution des problèmes fonciers passe fondamentalement par la mise en œuvre effective de la loi et de son règlement. Cependant, il est essentiel de tenir compte des différentes réalités ethniques et culturelles des différents groupes ethniques dans le domaine de la gestion des terres (en dépit de la prise en compte de la loi).

D'autres défis persistent : la régulation de l'occupation des terres dans les zones insulaires, la diffusion et la mise en œuvre effective de la loi et ses règlements, en particulier les institutions foncières mentionnées dans le règlement, les commissions foncières au niveau national (régional, sectoriel et de la Chambre).

Se posent également d'énormes besoins de formation dans les domaines ci-après : mise à jour topographique des cartes pour les zones ayant les principaux problèmes fonciers ; système d'information géographique associé à des programmes de ArcView et ArcGIS ; gestion durable des ressources naturelles pour soutenir les entités traditionnelles et institutions publiques ; délimitation des terres communautaires ; techniques de résolution des conflits ; système d'imposition et les techniques de recouvrement.

CHAPITRE 5. DEVELOPPER LA QUALITE ET LES NORMES

INTRODUCTION

La normalisation, la qualité et l'emballage présentent des enjeux économique et sanitaire importants. C'est pour cette raison que ces thématiques intéressent non seulement les Etats garants de la santé des populations et les entreprises pour la conquête des marchés mais aussi les organismes internationaux, notamment l'ISO, de la commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius, de l'OIE, de la CIPV et de l'Organisation Mondiale du Commerce⁶⁵. À travers divers instruments juridiques, ces derniers édictent dans différents domaines des normes internationalement reconnus.

Au niveau sous-régional, on constate une mutualisation des efforts des différents pays de l'Afrique de l'Ouest afin de faciliter le commerce intra-régional et l'accès des produits aux marchés étrangers. L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) met progressivement en place le cadre technique et juridique nécessaire au développement des activités de normalisation, de certification, d'accréditation, de métrologie et de promotion de la qualité. Dans ce contexte, l'UEMOA a créé trois structures dans ce domaine : NORCERQ (Secretaria normas, certificação e qualidade); SOAC (Acreditação da Secretaria da África Ocidental); et SOAMET (Secretariado Oeste Africana de Metrologia). Elle a adopté le règlement portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

En vue d'harmoniser les politiques de la qualité des États membres et d'assurer leur cohérence avec le contexte international, ce règlement crée des structures régionales de promotion de la qualité, auxquelles sont confiées des tâches de nature technique, scientifique et de gestion⁶⁶. La coordination de ces structures techniques est assurée par le Comité Régional de Coordination de la Qualité (CRECQ).

La stratégie nationale de la Guinée Bissau s'insère dans cet environnement régional et international. La question de la normalisation de la qualité et de l'emballage n'a pas encore fait l'objet d'une étude globale. La question de la qualité est abordée dans les études sectorielles relatives notamment à la pêche et à l'agriculture. Par exemple, la création du laboratoire national de la pêche répondant aux normes internationales est une recommandation de l'EDIC I réalisé en 2009. De même, la Vision Guinée Bissau 2025 prévoit une série d'actions relatives à la promotion des cultures de rente et de la pêche. Le présent chapitre est la première étude

⁶⁵ L'OMC encourage l'élimination des barrières douanières et des pratiques discriminatoires. Malgré la libéralisation des échanges commerciaux, certaines exigences fondamentales dans le fonctionnement des marchés sont maintenues et renforcées dans le domaine des produits alimentaires, à travers deux accords spécifiques : l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC). A travers ces accords, l'OMC encourage les États membres à harmoniser leurs critères sanitaires, phytosanitaires et techniques de manière à limiter les entraves au commerce mondial.

⁶⁶ Il s'agit du Secrétariat régional d'accréditation, le Système ouest-africain d'accréditation (SOAC), du Secrétariat régional de la normalisation, de la certification et de la promotion de la qualité (NORMCERQ) et du Secrétariat ouest-africain de métrologie (SOAMET).

abordant de manière directe et globale la normalisation, la qualité et l'emballage en Guinée Bissau. Elle permettra à l'Etat d'avoir un aperçu général et des orientations en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale. Dans cette perspective, il convient de faire dans un premier temps l'état des lieux, ensuite l'analyse stratégique et enfin des recommandations.

I. ETAT DES LIEUX DE LA NORMALISATION DE LA QUALITE EN GUINEE BISSAU

La Guinée Bissau dispose des institutions chargées de l'élaboration et du contrôle des normes de qualité.

1. L'Institution chargée de l'élaboration des normes

L'élaboration des normes et la promotion de la qualité relève de la compétence de la Direction de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité (DSNPQ) rattachée à la Direction Générale de l'Industrie. Elle a été créée en 2003 et comporte deux divisions, à savoir la division des normes, promotion de la qualité et documentation, et la division de l'accréditation et de la certification.

La DSNPQ est responsable de la coordination et de la préparation des propositions de politique et des programmes de développement des activités de normalisation et de promotion de la qualité. Elle est notamment chargée de:

- veiller à ce que les bureaux techniques suivent régulièrement les politiques de normalisation, d'accréditation / certification et la promotion de la qualité;
- préparer le programme annuel des projets visant à normaliser le secteur pour les comités techniques de normalisation;
- préparer et coordonner le travail des sous-comités techniques et groupes de travail en charge des activités de normalisation;
- coordonner et renforcer les relations entre les analyses en laboratoire et les essais, les utilisateurs et les comités techniques, sous-comités techniques et groupes de travail;
- programmer des actions-conseil et aider les entreprises à parier sur la qualité;
- suivre l'évolution et participer aux activités de normalisation, d'accréditation d'assurance / qualité et de promotion, en liaison avec les organes sous-régional, régional et international compétents dans ces domaines;
- faire l'état des besoins de formation en matière de normalisation, d'accréditation / certification et de promotion de la qualité;
- préciser les besoins existants en aide-conseil principalement dans le domaine de la normalisation et de proposer d'autres matières;
- préparer des procédures d'accréditation des laboratoires, de vérification de la qualité, de certification de produits ainsi que les recommandations internationales;
- recueillir les informations nécessaires concernant le montant ou la redevance pour le droit d'utiliser la marque de certification des produits et services ou les certificats de système qualité (ISO 9001);
- instruire les dossiers de demande de certification et d'accréditation;
- gérer le portefeuille des «partenaires» de la structure (laboratoires, auditeurs, consultants, accréditation et de certification des organismes);

- coordonner les activités qui devraient conduire les accords de reconnaissance mutuelle entre la structure (DSNPQ) et les organisations régionales et internationales d'accréditation / certification;
- créer un système de communication sur l'organisation et la gestion d'un Centre de documentation et d'information sur les normes et réglementations techniques;
- créer des bases de données informatisées et préparer les divers produits documentaires (catalogues, bulletins...).

Il ressort de cette énumération que la Direction a des compétences élargies en matière de normalisation et de promotion de la qualité. En réalité, elle joue à l'échelle du pays le rôle de l'organe officiel de normalisation et de promotion de la qualité.

La Direction a déjà créé trois comités techniques sectoriels de normalisation dans les secteurs de l'agroalimentaire, du bâtiment et travaux publics (BTP) et du tourisme et de l'hôtellerie. Deux comités sont en cours de création pour l'environnement, le matériel électrique et électronique. Dans le souci de protection de la santé et de la sécurité des populations, le Gouvernement projette de rendre obligatoires les normes dans les secteurs de l'eau, du pain, des boissons alcoolisées, et des bonnes pratiques recommandées par l'hygiène. Ces normes seront ainsi transformées en règlements techniques.

Mais les activités de la Direction de la Normalisation et de Promotion de la Qualité sont limitées pour des raisons techniques et financières.

La Guinée-Bissau faisant partie des organisations sous-régionales, les normes appliquées sont d'origine communautaire généralement inspirées des normes internationales.

Dans le cadre du Programme Qualité de l'UEMOA, la Guinée-Bissau est chargée d'élaborer le projet de norme communautaire dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie dans l'espace sous-régional. Le pays a déjà élaboré et soumis un projet de norme aux instances communautaires pour révision administrative.

La Guinée Bissau participe également aux travaux des comités techniques créés par la CEDEAO. Dans le cadre du Programme Système de qualité de l'Afrique de l'Ouest, le pays a ainsi bénéficié d'un appui pour la formulation de la Politique nationale de qualité. Une première version du projet de loi a été élaborée et soumise à l'appréciation des parties prenantes nationales pour leur avis et contributions, afin que le projet reflète les besoins du pays en matière de promotion de la qualité.

2. Les institutions de contrôle qualité et de l'application des normes

Les services d'inspection et de contrôle de la qualité sont assurés par plusieurs structures relevant de différents départements ministériels : l'Inspection Générale de l'Industrie (dans le cadre de la mise en œuvre de la norme ISO 17020), l'Inspection Générale du Commerce et de la concurrence, l'Inspection Générale de la Santé, le Laboratoire National de Santé Publique, le Laboratoire National de la Pêche et le laboratoire national vétérinaire.

2.1. Inspection Générale de l'Industrie

L'Inspection générale de l'Industrie est responsable de l'inspection des produits et services industriels sur la base des normes nationales, régionales et internationales. Dans le cadre de sa mission, elle vérifie l'application du système HACCP, la certification des services et des produits, le contrôle des mesures et du système de mesurage par les services de métrologie mis à disposition par la Direction de Services de Métrologie sur la base de l'application des règlements techniques.

En ce qui concerne les services de métrologie, l'Inspection générale de l'Industrie est chargée de corriger la contrefaçon dans les opérations de dosage, pesage ou mesurage.

Sur la base de la métrologie légale, elle contrôle les balances, les pompes à essence et autres services en vue de lutter contre la concurrence déloyale et de promouvoir le commerce équitable et la justice sociale.

L'Inspection de l'Industrie a bénéficié d'une dotation de l'UEMOA en matériel de masse mais qui s'avère insuffisant parce que le service n'est pas encore équipé en appareils de poids et de mesure, de volume et de pression. La dotation de l'UEMOA est stockée dans un bureau ordinaire qui, selon le responsable du service de métrologie, sera utilisé de manière provisoire comme le laboratoire de métrologie. Le démarrage effectif des activités par des analyses dans le domaine de la masse est prévu pour l'année 2016.

Sur le plan réglementaire, les textes régissant la métrologie légale datent de la période coloniale. Ils ne sont plus adaptés au contexte économique actuel et ne permettent pas de lutter contre les nouvelles pratiques frauduleuses. Ainsi, un effort d'actualisation et de renforcement des capacités du personnel sont nécessaires. Il faudrait également recruter et former de nouveaux techniciens à l'utilisation des appareils modernes.

Compte tenu de la sensibilité des appareils de métrologie, la construction d'un laboratoire de métrologie répondant aux normes internationales d'isolement, d'isolation, de température et de pression permettrait de faire des analyses plus fiables. Un site approprié avait déjà été identifié mais le projet de construction n'a pas pu démarrer notamment à cause de l'instabilité gouvernementale.

2.2. L'Inspection Générale du Commerce et de la concurrence

L'Inspection Générale du Commerce et de la concurrence est le service opérationnel du Ministère chargé du Commerce, responsable de la protection du consommateur, notamment en s'assurant de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits mis sur le marché, qu'ils soient de fabrication locale ou d'origine importée. Pour accomplir ses missions, l'inspection dispose d'agents assermentés investis des pouvoirs d'investigation pour établir, constater et réprimer les atteintes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. L'Inspection générale est compétente pour sanctionner toute violation des normes prescrites pour la protection des consommateurs et la légalité des transactions. Sont également sanctionnés les violations concernant :

- la nature et la qualité de la prestation de services ;
- la nature, les qualités substantielles, la composition et la teneur en principes utiles de toutes marchandises ;

- l'espèce ou l'origine lorsque, d'après la convention ou les usages, la désignation de l'espèce ou de l'origine des marchandises est considérée comme la cause principale de la vente ;
- la qualité des articles livrés ou leur identité.

De même, les manœuvres ou procédés tendant à fausser les opérations de dosage, de pesage ou mesurage sont aussi sanctionnées.

2.3. L'Inspection Générale de la Santé

L'Inspection générale de la santé est chargée du contrôle des produits alimentaires et pharmaceutique ainsi que de l'hygiène publique sur l'ensemble du territoire national et au niveau des frontières. A l'intérieur du pays, l'Inspection générale doit en principe coordonner les activités de la Commission Nationale des Aliments comprenant des représentants du Ministère de la Santé, du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et du Ministère chargé de l'Industrie à travers la Direction Générale de l'industrie. Les contrôles sanitaires, d'hygiène et de salubrité publique ont pour base juridique le règlement de santé urbaine et de police sanitaire et mortuaire, qui date du 30 décembre 1950, et le code de l'eau du 17 septembre 1992. Les contrôles sanitaires organisés conjointement par le Ministère du Commerce et le Ministère de la Santé Publique sur le marché intérieur permettent très souvent la saisie et la destruction des produits avariés. Les contrôles sont également effectués dans les hôtels et les restaurants par les équipes mixtes des Ministères du Tourisme, de la Santé publique et du Commerce.

Cependant, il se pose le problème du suivi post-contrôle, car aucune instance ne veille à l'application effective des mesures d'hygiène et de salubrité par les opérateurs sanctionnés. Par ailleurs, les inspecteurs sanitaires n'ont pas les équipements appropriés, notamment les valises portables, pour les tests rapides en entreprise. Ils se limitent aux contrôles organoleptiques qui permettent néanmoins de détecter une bonne partie des produits impropres à la consommation. Lorsque l'inspection générale saisit le laboratoire national de santé publique pour l'analyse des produits alimentaires litigieux, il recommande, faute de moyens techniques adéquats, l'expédition des échantillons dans les laboratoires accrédités à l'étranger, notamment au Portugal. Les coûts d'expédition et d'analyses dans ces laboratoires de références étant élevés dont l'inspection générale de la santé ne peut les supporter.

En ce qui concerne le contrôle à l'entrée, l'importation des produits alimentaires est en principe subordonnée à l'analyse préalable d'un échantillon envoyé au ministère de la santé. Les importateurs ne respectent pas la procédure en vigueur et les produits de mauvaise qualité se retrouvent sur le marché. Un poste de contrôle sanitaire a été nouvellement créé à l'aéroport mais les frontières terrestres n'en sont pas encore dotées, ce qui ne permet pas à l'Etat d'avoir la maîtrise sanitaire des entrées sur l'ensemble du territoire national.

La rénovation du cadre juridique des contrôles sanitaires permettrait de doter les services compétents des outils appropriés, et de coordonner les activités des différents départements ministériels afin qu'ils assurent davantage la protection de la santé des populations. En 1992, l'Organisation Mondiale de la Santé avait apporté un appui technique et financier à tous les pays de la sous-région Afrique de l'Ouest pour l'élaboration d'un guide d'hygiène publique

moderne. Il est nécessaire d'entériner le projet déjà élaboré et de prendre des mesures pour l'application effective du Règlement Sanitaire International adopté récemment par les autorités compétentes.

2.4. Le Laboratoire National de Santé Publique

Le laboratoire national de santé publique fait partie des structures bénéficiaires de l'appui de l'UEMOA dans le cadre de son programme de mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité. Une évaluation des capacités existantes en inspection et contrôle réglementaires pour les domaines phytosanitaires, zoo-sanitaires, aliments transformés et résidus de pesticides a été faite. Le laboratoire avait été présélectionné et a bénéficié des équipements performants lui permettant de faire l'analyse de l'eau, des produits alimentaires et des organismes génétiquement modifiés (OGM).

Cependant, seul le département de l'eau est en état de fonctionnement avec des analyses physiques, chimiques et bactériologiques. Les équipements reçus pour l'analyse des produits alimentaires et des OGM ne sont pas encore installés. Les techniciens envoyés par la Croix Rouge n'ont pas réussi et une équipe française est attendue depuis plusieurs années pour l'installation et la formation du personnel. Par conséquent, le contrôle de la qualité des aliments n'est pas assuré, parce que le laboratoire national ne peut pas faire l'analyse des échantillons des produits saisis notamment par l'inspection générale de la santé publique ou du commerce. Il ressort des entretiens avec les inspecteurs sanitaires qu'en cas de sollicitation, le laboratoire national recommande généralement l'expédition des échantillons des produits alimentaires à l'étranger, notamment au Portugal.

En Guinée Bissau, plusieurs entreprises produisent et commercialisent de l'eau en sachet et en bouteille. La loi portant code de l'eau ne les oblige pas à faire régulièrement des analyses dans un laboratoire indépendant. Par conséquent, le département de l'eau est sous-utilisé; il fait quelques analyses à la demande des clients notamment la société nationale d'eau et d'électricité de Guinée Bissau (EAG-B).

Les opérateurs qui produisent et commercialisent l'eau ne font des analyses au laboratoire national que sur injonction de l'Inspection générale de la santé, notamment lorsqu'à la suite des opérations de contrôle, elle émet des doutes sur la qualité du produit. Les bulletins d'analyses sont remis aux services compétents et, selon les déclarations des techniciens du laboratoire, les entreprises incriminées ne reviennent pas pour solliciter la décontamination et des examens nouveaux pour savoir s'il n'y a pas de nouvelles colonies.

Toutefois, les opérateurs qui produisent de l'eau dans le cadre industriel légal sont contraints de faire plusieurs analyses des eaux afin d'obtenir les autorisations requises.

Toutes les analyses d'eau sont faites dans le laboratoire de Santé Publique, sur la base d'une coopération entre la Direction générale de l'industrie et le Laboratoire National de Santé Publique. Les eaux commercialisées font l'objet des analyses suivantes :

- la source ou l'origine ;
- le réservoir ou local de conservation ; et
- le produit final.

En outre, la technologie appliquée et les équipements sont contrôlés par des techniciens de l'inspection industrielle. Ils vérifient particulièrement les filtres pour s'assurer qu'ils sont entretenus à une périodicité régulière.

En effet une grande partie des opérateurs échappent aux contrôles de l'Inspection industrielle, fondamentalement en raison des limitations des moyens techniques et humains. Ceci constitue une menace majeure pour la santé publique.

Actuellement, la Direction générale de l'industrie à travers les services compétents a rédigé une proposition de code pour la production et la commercialisation d'eau, afin d'améliorer l'organisation et le contrôle du secteur d'eau. Ce contrôle est important pour la santé de la population. La proposition est dans sa phase d'adoption par le comité technique sectoriel (agro-industrie).

2.5. Le Laboratoire National de la Pêche

Initialement installé dans les locaux du ministère en charge de la pêche, le laboratoire national de la Pêche a été transféré en 2013 dans le nouveau bâtiment du CIPA (Centro de Investigacao Pesqueira Aplicada da Guinée Bissau). La construction et l'équipement moderne ont été réalisés avec l'aide des partenaires techniques et financiers, et des organisations sous-régionales notamment l'UEMOA. En principe, le laboratoire est conçu pour effectuer trois types d'analyses - sensorielles, chimiques et microbiologiques. Actuellement, il n'effectue que les analyses sensorielles. Les équipements pour les analyses chimiques sont déjà montés mais leur fonctionnement n'est pas encore effectif. A la suite d'un appel d'offre, une entreprise espagnole a été sélectionnée pour la livraison du matériel nécessaire pour les analyses microbiologiques. En attendant son fonctionnement intégral, le laboratoire a signé un protocole d'accord avec INPHARMA, laboratoire accrédité situé au Cabo Verde, pour les analyses chimiques et microbiologiques.

Le Laboratoire National de la Pêche est chargé du contrôle de la qualité des produits halieutiques destinés à l'exportation et à la consommation nationale. En ce qui concerne le marché national, les inspecteurs sanitaires prélèvent les échantillons des produits dans les bateaux et font des analyses avant de délivrer des certificats sanitaires. La proximité géographique du laboratoire avec le débarcadère facilite les inspections.

Les certificats sanitaires sont également nécessaires pour l'exportation. On constate que l'exportation des produits halieutiques est insignifiante par rapport aux ressources du pays à cause de la limitation des débouchés⁶⁷. Les pays destinataires sont essentiellement la Corée du Sud et les pays de la sous-région Afrique de l'Ouest. Les exportations en direction des pays de l'Union Européenne ont été suspendues en 2000.

Le laboratoire est appelé à jouer un rôle capital dans la stratégie de développement des exportations. Avec les investissements réalisés, le gouvernement vise l'accréditation du laboratoire à la Norme ISO/CEI 17025. La Direction générale de l'industrie à travers le

⁶⁷ Pour plus de détails, se référer au chapitre sur la pêche.

programme du Système de qualité de l'Afrique de l'Ouest accompagne le processus d'accréditation du laboratoire.

2.6. Le Laboratoire National Vétérinaire

Le laboratoire national vétérinaire est rattaché à la Direction générale de l'Elevage. Il existe également trois laboratoires régionaux situés à Gabu, Bafata et Bissora et 14 postes de contrôle vétérinaire qui assurent le contrôle sanitaire des animaux importés et des centres de quarantaine.

Le laboratoire national vétérinaire comporte quatre départements : la parasitologie, la sérologie, la bactériologie et la microbiologie. Le département de sérologie est suffisamment équipé parce qu'il a bénéficié d'un financement de l'UEMOA dans le cadre du programme système qualité en Afrique de l'Ouest. En effet, cette structure fait partie des quatre laboratoires⁶⁸ présélectionnés pour l'accréditation à la norme ISO/CEI 17025.

Cependant, elle éprouve des difficultés de fonctionnement. Le département de bactériologie est à l'arrêt, l'activité du département de parasitologie se limite à l'analyse de coprologie. Plusieurs appareils sont en panne, les milieux de culture sont périmés et plusieurs tests, notamment le test Elisa, ne peuvent pas être effectués par manque de réactifs. Le laboratoire n'a pas un budget de fonctionnement et ne gère pour l'instant aucun projet pouvant lui permettre de bien mener ses activités.

Le laboratoire national vétérinaire collabore avec un laboratoire accrédité à Accra au Ghana pour les analyses qui ne peuvent pas être effectuées sur place. Le renforcement des capacités du personnel, le renouvellement des milieux de culture, la mise à disposition d'équipements notamment les kits pour les examens rapides, permettraient un fonctionnement optimal du laboratoire.

II. ANALYSE STRATEGIQUE

L'examen des entraves aux exportations bissau-guinéennes sera suivi par la présentation des réformes nécessaires à la promotion du commerce extérieur.

1. Les entraves aux exportations bissau-guinéennes

Deux obstacles majeurs à l'exportation ont été identifiés : l'emballage et le non-respect des normes internationales des produits de rente.

1.1. L'emballage

⁶⁸ Les autres sont l'inspection générale du commerce, le laboratoire national de la pêche et le laboratoire national de santé publique. Si ces laboratoires sont définitivement sélectionnés, ils deviendront des structures de référence avec compétence dans toute la sous-région Afrique de l'Ouest.

L'emballage est le maillon faible de l'industrialisation et des exportations en Guinée Bissau. La demande est importante notamment les cartons et les sacs en jute. Le pays exporte les mangues de qualité très prisée par les consommateurs européens et sa position géographique facilite l'acheminement des produits tropicaux par route dans les pays de l'Union Européenne. L'expérience d'AGRIBISSAU, une entreprise spécialisée dans la production biologique, est assez révélatrice. L'exportation se fait dans des cartons appropriés assurant la conservation et l'aération du produit jusqu'à destination. Mais les entreprises exportatrices sont contraintes de commander les emballages à l'étranger faute de production nationale. Il en est de même des sacs en jute appropriés pour l'exportation des noix de cajou.

L'importation des emballages renchérit les coûts de production et joue sur la compétitivité des produits. En plus, les délais de transport par bateau et de dédouanement au port, généralement engorgé, occasionnent des pertes énormes chez les producteurs. La carence des emballages amène les opérateurs à développer des pratiques dangereuses pour la santé des consommateurs. Il en est ainsi de la réutilisation des emballages en verre et surtout en plastique. La visite dans les entreprises a permis de constater qu'un système de collecte est organisé et ces emballages sont réutilisés pour la commercialisation des produits. Si la pratique est tolérable pour les bouteilles en verre, sous réserve d'un traitement sanitaire approprié, elle est condamnable pour les bouteilles en plastique parce que les traces d'utilisation sont visibles et les produits de nettoyage qui s'avèrent dangereux pour la santé, ne sont pas totalement éliminés. Par conséquent, il y a risque de mélange des résidus aux produits alimentaires.

De même, les bidons de produits chimiques sont utilisés pour la conservation des produits alimentaires, ce qui crée un risque sanitaire, car ces bidons contiennent des résidus néfastes pour la santé des populations. Bien que sa dangerosité soit établie, cette pratique n'est pas interdite, faute d'alternative offerte aux populations par les pouvoirs publics.

En plus de la facilitation des exportations, la qualité de l'emballage est un élément d'attractivité des consommateurs. C'est pourquoi généralement un soin particulier est mis sur la forme, le graphisme, les couleurs, l'indication de la composition du produit. Les activités de transformation encore embryonnaires en Guinée Bissau ne semblent pas intégrer cette dimension marketing. Les emballages sont des contenants dans leur plus simple expression qui, à la limite, peuvent plutôt discréditer les produits au lieu d'attirer la clientèle.

L'industrialisation ressort de tous les documents de stratégie économique notamment du Plan stratégique et Opérationnel 2015-2020. Dans cette perspective, il conviendrait d'emblée de susciter la création d'une unité de production des emballages qui contribuerait à la réduction des coûts de production et par conséquent à la compétitivité des produits bissau-guinéens sur le marché local et international.

1.2 Le non-respect des normes internationales des produits de rente

L'exportation est subordonnée au respect des normes internationales exigées dans les pays destinataires des produits. Cependant les exportateurs éprouvent des difficultés à les respecter. Bien qu'il existe en Guinée Bissau plusieurs produits éligibles à l'exportation, la présente étude s'est limitée à deux produits dont le respect des normes internationales pourrait les transformer en de véritables niches de croissance; il s'agit du cajou et des produits halieutiques.

a) Le cajou

Le cajou est le principal produit d'exportation de la Guinée Bissau. Cependant, le produit est exporté à l'état brut dans des sacs en jute. Les acheteurs se contentent du contrôle organoleptique et portent un jugement subjectif sur le produit, généralement en défaveur du producteur. Cette appréciation permet de déterminer le prix d'achat du produit. Les exportateurs disposent des réseaux de collecte sur l'ensemble du territoire national et le produit exporté en vrac ne fait pas l'objet de traitement, conformément aux normes internationales.

Les normes de qualité commerciale du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles, organe de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), concourent à faciliter le commerce international, à favoriser la production de produits de qualité, à améliorer la rentabilité des producteurs et à protéger les intérêts des consommateurs. Les normes CEE-ONU sont utilisées par les gouvernements, les producteurs, les commerçants, les importateurs, les exportateurs et par d'autres organisations internationales, et portent sur un large éventail de produits agricoles, tels que les fruits et légumes frais, les produits secs et séchés, les plants de pomme de terre, la viande, les fleurs coupées, les oeufs et les ovoproduits⁶⁹. Ce groupe de travail a élaboré la NORME CEE-ONU DDP-17 concernant la commercialisation et le contrôle de la qualité commerciale des noix de cajou. Cette norme contient des prescriptions relatives à la qualité, au calibrage, aux tolérances, à la présentation et au marquage.

La qualité

La norme définit les qualités exigées des noix de cajou au stade du contrôle à l'exportation, après conditionnement et emballage. Elle prévoit les caractéristiques minimales et la classification des noix de cajou.

D'une part, dans toutes les catégories, les pistaches, les noix de cajou doivent être :

- Saines : à l'exclusion des produits atteints de pourriture ou avec des altérations telles qu'elles les rendraient impropres à la consommation ;
- Suffisamment développées et propres ;
- pratiquement exemptes de matières étrangères visibles et d'insectes ou d'acariens vivants, quel que soit leur stade de développement, de dommages visibles causés par des insectes, des acariens ou d'autres parasites, de moisissures, de rancissement, de pellicule adhérente et de latex, d'odeur et/ou de saveur étrangères.

L'état des noix de cajou doit être tel qu'il leur permette de supporter un transport et une manutention et d'arriver dans des conditions satisfaisantes au lieu de destination. La teneur en eau des noix de cajou ne doit pas être supérieure à 5%.

D'autre part, les noix de cajou sont classées en trois catégories définies ci-après :

⁶⁹ Pour toute information complémentaire consulter le site Web <<http://www.unece.org/trade/agr/>>.

- **Catégorie "Extra"** : Les noix de cajou classées dans cette catégorie doivent être de qualité supérieure. Elles doivent présenter les caractéristiques de la variété ou du type commercial. Elles doivent être de couleur uniformément blanche, ivoire pâle, gris cendré ou jaune pâle. Elles doivent être exemptes de tout défaut, à l'exception de très légères altérations superficielles, à condition que celles-ci ne portent pas atteinte à l'aspect général du produit, à sa qualité, à sa conservation ou à sa présentation dans l'emballage ;
- **Catégorie "I"** : Les noix de cajou classées dans cette catégorie doivent être de bonne qualité. Elles doivent présenter les caractéristiques de la variété ou du type commercial. Elles peuvent être de couleur brun clair, ivoire pâle, jaune, gris cendré ou ivoire foncé par suite de surchauffage ;
- **Catégorie "II"** : Cette catégorie comprend les noix de cajou qui ne peuvent être classées dans les catégories supérieures mais qui correspondent aux caractéristiques minimales ci-dessus définies. Les amandes insuffisamment développées et mouchetées sont admises à condition de présenter la forme caractéristique de la noix. Elles peuvent être de couleur brun clair ou brun foncé, ambrée, bleu clair ou bleu foncé. Les noix peuvent être décolorées et tachetées de noir.

Le calibrage

Les noix de cajou sont classées par type comme suit :

Entières : Le calibrage est obligatoire pour les catégories "Extra", mais facultatif pour les catégories I et II. Les calibres des amandes entières sont définis comme suit:

Désignation du calibre	Nombre d'amandes par kg
150	265 - 325
180	326 - 395
210	395 - 465
240	485 - 530
280	575 - 620
320	660 - 706
400	707 - 880
450	881 - 990
500	990 - 1100

Source : <http://www.unece.org/trade/agr/>.

Brisées : Les calibres des morceaux sont définis comme suit :

Désignation	Caractéristiques
Gros Morceaux	Ne passant pas au travers d'un tamis de 4,75 mm d'ouverture de maille
Petits morceaux	Passant au travers d'un tamis de 4,75 mm d'ouverture mais ne passant pas à une ouverture de 2,80 mm.
Très petits morceaux	Passant au travers d'un tamis de 2,80 mm d'ouverture mais ne passant pas à une ouverture de 2,36 mm.
"Minimorceaux" ou "granules"	Gemmules et fragments passant au travers d'un tamis de 2,80 mm d'ouverture mais ne passant pas à une ouverture de 1,70 mm.

Source : <http://www.unece.org/trade/agr/>

Les tolérances

Elles concernent la qualité, les impuretés minérales et les calibres. Des tolérances de qualité et de calibre sont admises dans chaque colis pour les produits non conformes aux exigences de la catégorie indiquée.

Défauts admis	Tolérances admises		
	(pourcentage de fruits défectueux en nombre ou en poids)		
	Extra	Cat. "I"	Cat. "II"
Tolérances totales	8	11	14
Dommages superficiels	1	2	5
Amandes immatures ou racornies (déformées)	1	2	5
Amandes colorées de qualité immédiatement	5	7,5	
Amandes mouchetées ou tachetées (taches noires ou brunes)	0,5	0,5	
Présence de pellicule	1	1	5
Endommagées par des insectes	0,5	0,5	1
Moisies, rances ou pourries	00	0,5	1
Matières étrangères	0,05	0,05	0,05

Source : <http://www.unece.org/trade/agr/>

En ce qui concerne les impuretés minérales, la présence de cendres insolubles est tolérée dans l'acide à condition qu'elles ne dépassent pas 1 g/kg.

Les tolérances de calibre se présentent de la manière suivante :

- Pour les amandes "entières" qui ont été classées selon le calibre, la proportion d'amandes de la catégorie de calibre immédiatement inférieure ne doit pas dépasser au moment de l'emballage 5 % en poids au total pour la catégorie "Extra" et 7,5 % en poids pour les catégories I et II ;
- Pour les amandes entières des catégories "Extra", I et II classées ou non selon le calibre, la proportion d'amandes "brisées" ou de "morceaux" ne doit pas dépasser 5 % en poids au moment de l'emballage ;
- Pour les "tronçons" et les "fendues", la proportion de morceaux présents au moment de l'emballage ne doit pas dépasser 5 % en poids pour les catégories "Extra", I et II.
- Pour les "morceaux", la proportion de morceaux du calibre immédiatement inférieur présents ne doit pas dépasser 5 % en poids pour la catégorie "Extra", et 7,5 % en poids pour les catégories I et II.

La présentation

La norme CEE-ONU DDP-17 exige l'homogénéité et donne des indications sur le conditionnement. Le contenu de chaque colis (ou lot si le produit est présenté en vrac) doit être homogène et ne comporter que des noix de cajou de même origine, qualité et calibre (si elles sont calibrées). La partie apparente du contenu du colis ou du lot doit être représentative de l'ensemble. Pour les catégories "Extra" et I, les amandes doivent être de la même variété et/ou type commercial.

Les noix de cajou doivent être conditionnées de façon à assurer une protection convenable du produit, et être emballées dans des récipients hermétiquement scellés, soit des boîtes métalliques rigides soit des emballages souples (sacs) ayant l'étanchéité voulue, sous gaz inerte ou sous vide. L'emploi de matériaux, notamment de papier ou timbres comportant des indications commerciales, est autorisé sous réserve que l'impression ou l'étiquetage soient réalisés à l'aide d'une encre ou d'une colle non toxique. La soudure au plomb n'est pas autorisée.

Les noix de cajou peuvent être présentées en petits emballages destinés à la vente directe au consommateur ou en vrac en emballage, par exemple en boîtes métalliques de 11,34 kilogrammes, emballages souples (sacs), etc.

Le marquage

Chaque colis ou boîte (pour les petits emballages destinés à la vente au détail) doit porter en caractères groupés sur un même côté, lisibles, indélébiles, et visibles de l'extérieur les indications ci-après :

- l'identification : nom et adresse ou identification symbolique délivrée ou reconnue par un service officiel ;
- la nature du produit : "Noix de cajou" si le contenu n'est pas visible de l'extérieur et nom de la variété et/ou du type commercial ;
- l'origine du produit : pays d'origine et, facultativement, zone de production, ou appellation nationale, régionale ou locale ;
- les caractéristiques commerciales : Catégorie ("Extra", catégorie I ou catégorie II ou toute autre désignation possible acceptable parmi celles qui figurent à l'annexe II), types ("entières", "tronçons", "fendues" ou "morceaux"), désignation du calibre (en cas de calibrage), année de récolte (mention facultative), poids net, ou nombre d'emballages, suivi du poids net unitaire pour des colis contenant ces emballages ;
- la marque officielle de contrôle (facultative).

b) Les produits halieutiques

L'exportation des produits de la pêche est subordonnée au respect des normes internationales applicables dans les pays destinataires, notamment la norme ISO 12875:2011. Elle spécifie les informations à enregistrer dans les chaînes de distribution de poissons marins issus de la pêche afin d'établir leur traçabilité. Elle indique le système d'identification des produits commercialisés et précise les informations qui doivent être générées et conservées sur ces produits par chacune des entreprises agroalimentaires qui intervient dans les chaînes de distribution.

En dépit des préférences commerciales accordées aux pays ACP par l'Union Européenne, les produits halieutiques de la sous-région ouest-africaine ont d'énormes difficultés d'accès aux marchés internationaux, relatives notamment aux exigences normatives et sanitaires de l'Union Européenne. Les normes internationales en matière d'hygiène alimentaire, de contaminants, de technologie alimentaire, d'importation et d'exportation alimentaire, de microbiologie et de produits de la pêche constituent parfois des barrières au commerce

international des produits africains. Ces contraintes normatives de qualité et de salubrité, limitent considérablement le commerce international des produits halieutiques issus des secteurs de pêche artisanale, continentale et aquacole des Etats ouest-africains.

Plusieurs pays ACP disposent de très peu ou pas du tout d'infrastructures techniques adéquates en matières sanitaire pour satisfaire les normes de qualité et de salubrité édictées par l'OMC ou l'Union Européenne (UE). Aussi, tous les pays de la sous-région ne sont-ils pas inscrits sur la liste des pays autorisés par l'UE à exporter leurs produits de pêche sous toutes les formes vers sa communauté. Les Etats ouest-africains inscrits sur la liste I sont la Guinée, la Côte-d'Ivoire, le Sénégal, le Nigeria, la Mauritanie, le Ghana, la Gambie et le Cap-Vert. Ceux faisant partie de la liste II des pays autorisés, sous certaines réserves, à exporter leurs produits de pêche vers l'UE sont le Bénin et le Togo.

Certains pays ACP, du fait de la non-conformité de leurs produits aux normes sanitaires européennes, ont perdu leur marché d'échanges commerciaux avec l'Europe. En Afrique de l'Ouest, seule la Guinée Bissau se trouve dans cette situation. Le pays appartient à la liste III constituée des pays qui ne sont pas en mesure de fournir les garanties nécessaires pour figurer sur les Listes I et II. Le marché de l'Union Européenne n'étant pas accessible, les débouchés deviennent limités car les produits halieutiques sont exportés seulement en direction des pays de la sous-région Afrique de l'ouest et de la Corée du Sud.

Les accords conclus entre les pays ACP et l'UE augure des lendemains meilleurs pour l'exportation des produits halieutiques. Les pays ACP et l'UE, signataires de l'Accord de Partenariat de Cotonou, ont convenu de conclure des Accords de Partenariat Economique (APE) dont les dispositions commerciales seront compatibles avec les règles de l'OMC. Le modèle de coopération issu des Accords de Lomé, remplacé depuis 2000 par l'Accord de Cotonou, permet aux pays ACP d'exporter la totalité des produits de la pêche sans rencontrer les barrières douanières imposées aux autres pays fournisseurs de l'Europe. D'où la nécessité de l'investissement dans l'infrastructure qualité pour se conformer aux normes exigées et bénéficier des opportunités offertes par les différents accords.

C'est l'objectif du programme UEMOA de mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité. A travers ce programme, les Etats Ouest-Africains renforcent leurs réglementations en matière de normes sanitaires afin que les produits destinés aux marchés répondent aux exigences des nouvelles normes du marché international. Des systèmes d'assurance-qualité sont développés afin de protéger la santé des consommateurs et de rehausser la valeur marchande des produits échangés avec l'étranger. La construction et l'équipement du laboratoire de pêche répondant aux standards internationaux, financé notamment par l'UEMOA, rentre dans cette stratégie de pénétration du marché international. Les visites dans quelques entreprises éligibles à l'exportation, par exemple AFRIPECHE, ont permis de constater qu'elles disposent des équipements nécessaires pour le traitement des produits halieutiques destinés à l'exportation et n'attendent que la levée de la suspension.

2. Les réformes nécessaires à la promotion du commerce extérieur

Dans le domaine de la normalisation et de la qualité, deux réformes sont nécessaires pour la promotion des exportations : la rénovation du cadre juridique et institutionnel du système de la qualité et l'amélioration de l'infrastructure qualité.

2. 1. La rénovation du cadre juridique et institutionnel de la normalisation

En Guinée Bissau, l'élaboration des normes et la promotion de la qualité relève de la compétence de la Direction de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité en abrégé DSNPQ, rattachée à la Direction générale de l'Industrie, qui, comme il a déjà été relevé, éprouve des difficultés de fonctionnement.

Trois mesures sont nécessaires pour une rénovation efficiente du système bissau-guinéen de normalisation : l'élaboration d'une loi sur la normalisation, la création d'un organe autonome de normalisation et l'affiliation aux organismes internationaux de normalisation.

Au regard de la spécificité de certains produits bissau-guinéens reconnus sur le marché international, la création de la marque nationale est nécessaire afin d'assurer la protection des produits et de leur réserver une place sur la marché international hautement compétitif. Il en est ainsi du cajou, produit d'exportation pour lequel la Guinée Bissau a engagé la procédure auprès de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) en vue de l'inscription sur la liste de l'Indication Géographique Protégée (IGP).

Encadré 8 : L'Indication Géographique Protégée (IGP), un levier de développement économique pour l'Afrique

La reconnaissance officielle des Indications géographiques est un enjeu important pour l'Afrique. Elle participe à la reconnaissance et à la protection d'un patrimoine et représente un véritable levier de développement économique. Cette valorisation des produits, mise en œuvre par l'OAPI, permet d'améliorer leurs capacités d'exportation, grâce également à une assistance technique institutionnelle et à un volet formation.

Le Poivre du Penja, le miel d'Oku et le café Ziama-Macenta sont les premiers produits, issus de terroirs africains, à se voir décerner une Indication géographique protégée (IGP) par l'OAPI.

Le poivre de Penja (Cameroun) fait partie des poivres d'exception, très recherchés par les plus grands chefs et les plus fins gourmets. Sa qualité provient du terroir particulier de Penja, exceptionnel tant du point de vue du sol que du climat, et du savoir-faire particulier développé par les artisans de la région.

Le miel d'Oku (Cameroun) est un miel rare, reconnaissable à sa couleur blanche et à sa texture, naturellement crémeuse. Il est frais en bouche, avec des arômes de fleurs et d'agrumes. Les abeilles butinent les flancs du mont Oku, jusqu'à 2000 m d'altitude environ dans la forêt protégée de Kilum-Ijim, haut lieu de biodiversité, qui couvre une surface de 20 000 ha. Les apiculteurs y installent des ruches préalablement colonisées en savane. Le miel blanc d'Oku est un met délicat et quasiment introuvable.

Le café Ziama-Macenta (Guinée Conakry) présente des caractéristiques qui le rapprochent d'un arabica : saveur acidulée, peu d'amertume, une intensité aromatique élevée, un arôme persistant, fort et fin. Ces caractéristiques, remarquables pour un robusta, proviennent du sol et du microclimat qui règne autour du Mont Ziama en Guinée forestière.

A l'image des AOC et AOP françaises, l'IGP protège les producteurs des contrefaçons et permet aux gastronomes de bénéficier en toute confiance des immenses qualités que le terroir confère à ces produits. A l'heure où les consommateurs demandent davantage de transparence et d'information sur l'origine des biens qu'ils consomment, la valorisation de productions locales représente donc une voie à explorer.

Source : Conçu par l'expert

Ensuite la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel offrirait plus de visibilité aux activités de qualité et une bonne marge de manœuvre aux autorités compétentes en matière de qualité;

il s'agit de l'Agence Guinéenne de Normalisation et de la Qualité, établissement public jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'Agence de normalisation et de la qualité fait partie des bonnes pratiques reconnues sur le plan international raison pour laquelle elle existe dans la plupart des pays notamment de la sous-région Afrique de l'Ouest. Un avant-projet a été élaboré depuis plusieurs années par les responsables de la direction de la normalisation et de la promotion de la qualité. Ce texte pourrait être enrichi et adapté aux nouvelles exigences de la normalisation n'a pas été mis à la disposition de l'expert. Dans le même sens, le protocole d'accord signé avec l'Institut portugais de la Qualité (IPQ) en vue de l'assistance pour la création d'un institut de la Normalisation et de la promotion de la qualité en Guinée Bissau pourrait, à toute fins utiles, être réactivé à la demande des autorités nationales.

Par ailleurs, la Guinée Bissau est impliquée dans les initiatives régionales de normalisation notamment le Programme Qualité de l'UEMOA dans lequel il est chargé d'élaborer l'avant-projet de norme dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie dans l'espace UEMOA. Cette implication facilite la mutualisation des efforts au niveau sous-régional afin de réduire les coûts de production de normes et de mobiliser plus facilement les ressources financières et techniques nécessaires.

Il serait également intéressant pour le pays de s'affilier aux organismes internationaux de normalisation afin d'arrimer les pays à l'évolution dans les différents domaines. Il s'agit notamment de l'ISO, de la commission mixte OMS/FAO dénommée Codex Alimentarius, de la CIPV, de l'OIE, de l'ORAN et de l'UIT. L'élaboration des normes est en effet financièrement coûteuse et nécessite des compétences techniques que les Etats ne peuvent pas mobiliser facilement. Ces organismes qui ont des grandes capacités de mobilisation des ressources financières et techniques et, sont plus crédibles aux yeux des entreprises parce n'appartenant pas à un Etat, élaborent des normes internationales. Les entreprises s'engagent librement à les appliquer et les Etats peuvent aussi les rendre applicables sur leur territoire. L'affiliation et la participation effective de la Guinée Bissau aux travaux de ces organismes internationalement reconnus lui permettraient de pallier l'insuffisance du dispositif national et faciliteraient à ses experts la compréhension et l'appropriation des bonnes pratiques internationales.

2. 2. L'amélioration de l'infrastructure qualité

L'infrastructure qualité est un préalable indispensable pour la mise en œuvre d'une stratégie de promotion du commerce extérieur. Le système existant pourrait être complété et renforcé par les recommandations suivantes relatives à la métrologie, à la certification, à l'inspection, aux services d'analyse et à l'accréditation.

Les services d'analyse et d'essais. Les essais et les analyses sont assurés par les différents laboratoires publics existant en Guinée Bissau, qui, dans l'ensemble, éprouvent des difficultés. En l'état actuel de leur fonctionnement, les procédures de management et d'assurance qualité ne sont pas respectées, raison pour laquelle *des investissements sont nécessaires pour leur arrimage aux standards internationaux et pour leur affiliation à des réseaux régionaux ou internationaux*⁷⁰.

⁷⁰ L'appartenance à ces réseaux permet d'assurer la diffusion des bonnes pratiques, le coaching et le partenariat entre les membres. Par exemple, le *Resolab* regroupe les laboratoires de services vétérinaires

La certification. Il existe des organes de certification sectorielle aux compétences naturellement limitées, notamment le ministère du commerce pour le cajou et le laboratoire national de pêche pour les produits halieutiques. *Pour accomplir de manière efficiente les fonctions qui leurs sont assignées, ces structures auront besoin d'un renforcement de leurs capacités en ressources humaines et matérielles⁷¹. Le dispositif existant en Guinée Bissau mérite d'être complété pour plus d'efficacité.*

L'inspection. Il s'agit de la vérification d'un produit, d'un processus ou d'une installation dans le but d'en déterminer la conformité aux exigences spécifiques ou, sur base d'un jugement professionnel, à des exigences générales. Les services habilités à effectuer les contrôles, notamment l'inspection générale de l'industrie, l'inspection générale de la santé, l'inspection générale du commerce sont présents sur le terrain, mais ne disposent pas des équipements nécessaires. *Pour les rendre opérationnelle et efficace, il est nécessaire de les doter des moyens de déplacement, des kits et les valises portables pour les examens sur place qui limiteraient les cas de contestations.*

La métrologie. L'adoption des unités de mesures recommandées par les institutions internationales est un facteur de facilitation du commerce extérieur. Il s'agit de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale (OIML)⁷² et du Bureau International des Poids et Mesures (BIPM). *L'adhésion de la Guinée Bissau offrirait des opportunités d'assistance technique et de raccordement au système international. Il conviendrait de compléter l'équipement disponible afin d'arrimer le pays aux standards internationaux.*

L'accréditation. L'accréditation est une technique spécifique d'évaluation de la conformité des organismes nationaux. Les exigences pour les organismes d'accréditation sont spécifiées dans la norme ISO/CEI 17011:2004. Elles permettent d'assurer l'impartialité et la compétence des organismes d'évaluation de la conformité. L'accréditation permet de crédibiliser les services d'évaluation opérant sur le territoire, ce qui rend leurs essais et analyses moins douteux et plus fiables sur la scène internationale.

Il est nécessaire de créer un cadre légal pour l'accréditation et une institution en charge de l'accréditation sur le territoire national.

2-3. Le renforcement des capacités

des pays africains francophones compétents dans la surveillance épidémiologique. Il compte 26 pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest, et ses actions sont soutenues par la FAO qui assure le renforcement des capacités en diagnostics⁷⁰. Les capacités de laboratoires des différents membres sont évaluées à travers des audits portant sur le management, l'assurance qualité et les capacités techniques. La participation de la Guinée Bissau aux activités du *resolab* n'est pas optimale à cause du sous-équipement du laboratoire vétérinaire.

⁷¹ Dans cette perspective, les projets déjà élaborés par ces institutions pourront être exploités en vue de leur redynamisation. Le respect des normes internationales leur permettra d'obtenir l'accréditation par un organisme signataire d'accords de reconnaissance mutuels de l'IAF.

⁷² Pour toutes informations consulter le site www.oiml.org

Il ressort des visites sur le terrain que le renforcement des capacités demeure un besoin transversal de tous les secteurs d'activités. Le renforcement pourrait se faire par le biais du rajeunissement du personnel et de la formation continue. La moyenne d'âge du personnel dans l'administration publique est assez élevée, par conséquent, son dynamisme peut être limité. Très souvent ce personnel formé ne s'est pas adapté aux évolutions dans leur domaine à cause des formations limitées ou de l'absence des séminaires de recyclage ou formation continue.

Les nouvelles menaces relatives notamment aux organismes vivant modifiés (OVM) amènent à concevoir des appareils plus sophistiqués. D'où la nécessité d'une formation de base appropriée et d'un recyclage permanent du personnel.

III. RECOMMANDATIONS

Le cadre sous-régional de normalisation et de promotion de la qualité mis en place notamment le programme qualité de l'UEMOA doit être complété dans les pays membres par une stratégie nationale. Dans cette perspective, les présentes recommandations serviront de cadre de référence pour le développement ou l'amélioration de la stratégie de la Guinée-Bissau. Elles se déclinent en quatre objectifs spécifiques interdépendants: le renforcement du système national de normalisation et de promotion de la qualité, la création de la marque Guinée Bissau et la certification des produits saisonniers et le renforcement des capacités des ressources humaines et de l'infrastructure de la qualité ainsi que la création d'une usine d'emballage.

Objectif spécifique 1 : Le renforcement du système national de qualité

Le système national de la qualité est incomplet. Le cadre institutionnel se limite à la Direction des services de la normalisation et de la promotion de la qualité qui éprouve des difficultés de fonctionnement et il n'existe pas de loi sur la normalisation qui encadrerait les activités de normalisation en Guinée-Bissau.

Pour rendre plus efficace le système, deux actions majeures sont suggérées : l'élaboration d'une loi-cadre sur la normalisation et la création de l'Organe National de Normalisation et de promotion de la qualité. Cette réglementation compléterait le cadre juridique existant qui se résume au niveau national à l'arrêté portant création de la Direction des services de normalisation et de promotion de la qualité.

Objectif spécifique 2 : La création de la marque nationale de conformité

Afin de valoriser les produits nationaux, assurer leur spécificité et les rendre plus compétitifs, il est nécessaire de créer une marque nationale de conformité.

Les entreprises intéressées à utiliser cette marque devront s'adapter afin d'assurer la qualité de leurs produits et services dans les marchés régionaux et internationaux. Il faudra adopter un cadre technique et juridique pour définir les spécificités de différents produits et l'adoption d'une loi qui protège la marque nationale de conformité sur le marché national, régional et international.

Objectif spécifique 3 : Renforcement des capacités humaines et de l'infrastructure qualité

La situation actuelle en Guinée Bissau est caractérisée par l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et le sous-équipement des laboratoires d'essai et d'analyses. La moyenne d'âge du personnel est très élevée dans les structures techniques et le personnel n'est pas formé à l'utilisation des équipements modernes d'analyses et d'essai.

Le renforcement des structures techniques, le recrutement et le renforcement des capacités du personnel permettraient au pays de faire des analyses fiables reconnues dans d'autres pays.

Objectif spécifique 4 : Création d'une usine de production des emballages

Pays exportateur de plusieurs produits de rente, la Guinée Bissau n'a pas une usine de fabrication des emballages utilisés pour la commercialisation et l'exportation des produits de rente.

Il conviendrait de créer une unité de fabrication et de recyclage des emballages. Pour assurer la survie de cette entreprise et surtout préserver la santé des populations, il serait impératif d'interdire l'importation des contenants des produits chimiques et la réutilisation des bouteilles en plastique.

BIBLIOGRAPHIE

- Accord de l'OMC sur l'application des Mesures Sanitaires et Phytosanitaires (SPS)
- Accord de l'OMC sur les Obstacles Techniques au Commerce (OTC)
- Accord de Marrakech, instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)
- Claude ROGER, "La qualité et la sécurité sanitaire des éléments: un des enjeux du Millénum Round de l'OMC", janvier 2000.
- Code de bonne pratique ISO/CEI pour l'évaluation de la conformité, Edition 1994 corrigée et réimprimée
- Compte rendu d'une table ronde au niveau ministériel, 25 et 26 février 2002.
- Coopération rapprochée entre l'Union européenne et les pays en développement en matière de normes de produits",
- E. SOUPGUI, Evaluation et révision du cadre légal, réglementaire et institutionnel en matière de normalisation en conformité avec les accords sur les Obstacles Techniques au Commerce de l'OMC – RCA, 2012.
- Etude sur l'identification et l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités et de mise à niveau de l'Afrique Centrale, TETRA STRATEGIE CONSULTING, mars 2008
- Exigences générales relatives aux organismes gérant l'évaluation et la certification/enregistrement des systèmes qualité, GUIDE ISO/CEI 62:1996(F)
- Fiches d'information de la FAO sur le commerce des produits agricoles.
- Identification d'un Programme de Mise à Niveau des industries et des services en Afrique Centrale, ONUDI, juin 2008
- J.M. Virieux, "Note sur la suite des travaux de mise en oeuvre d'une métrologie harmonisée au sein de l'UEMOA".
- La priorité d'un programme régional de la qualité pour l'Afrique Centrale, IRCPA, février 2007
- « Qualité » CEMAC : Accréditation / certification, normalisation, promotion de la qualité et SPS, SOGES, Avril 2006
- Le système ouest-africain d'accréditation : Clef d'accès aux marchés mondiaux, ONUDI, 2005

- Les avantages à l'échelle nationale des normes et de l'évaluation de la conformité : Travailler ensemble à une meilleure qualité de vie, Conseil Canadien des Normes ;
- Rapport sur le plan d'action pour la libre circulation des produits industriels", Conférence euro-méditerranéenne de Palerme, 7 juillet 2003.
- REPAO, Cartographie des échanges de produits, halieutiques en Afrique de l'Ouest, 2007
- République de Guinée-Bissau, Plan stratégique et Opérationnel 2015-2020
- Statuts de l'Association Française de Normalisation (AFNOR), adoptés en décembre 2009
- Traité de l'UEMOA

PARTIE III: STRATEGIES SECTORIELLES

INTRODUCTION

A travers le Plan stratégique, les Autorités bissau-guinéennes ont défini une Vision ambitieuse et partagée de transformation à l'horizon 2025, formulée comme suit : « *la Guinée-Bissau sera un pays mondialement attrayant, où l'on a envie de vivre et de communier avec une culture rayonnante et une nature exceptionnelle et préservée, ...un pays sûr, stable et crédible qui valorise durablement son potentiel humain et ses ressources naturelles. L'aménagement du territoire, la diversification économique autour de «clusters» mondialement compétitifs, et la gestion durable des ressources naturelles assurent au pays une prospérité partagée par l'ensemble de ses citoyens et un rayonnement mondial. La crédibilité acquise accélère la transformation, notamment à travers la confiance renouvelée des partenaires internationaux privés et publics* ».

Le Plan Stratégique et Opérationnel 2015-2025 décline la Vision en une politique d'investissement humain, économique et environnemental, et prévoit une phase de revirement, dès la période 2015-2020, suivie d'une phase de transformation 2021-2025. Elle s'articule autour des six axes que sont : la Gouvernance, les Infrastructures, le Développement urbain, le Développement humain, l'Agro-industrialisation, et la Biodiversité. Ces axes ont été traduits, d'une part en fondements visant à asseoir la compétitivité et, d'autre part en piliers de croissance visant la création de valeur ajoutée.

Cinq fondements ont été identifiés : (1) la bonne Gouvernance, (2) l'Environnement des affaires, (3) les Infrastructures et le développement urbain, (4) le Capital humain et (5) la biodiversité et le Capital naturel. Les moteurs de croissance retenus comprennent (1) l'Agriculture/Agro-industrie, (2) la Pêche, (3) le Tourisme, et (4) les Mines, visant à bâtir une économie diversifiée regroupée autour de grappes sectorielles compétitives.

Le développement des moteurs de croissance sera accéléré par deux autres piliers : les secteurs catalytiques (énergie et numérique) et les secteurs domestiques (habitat et construction, commerce et distribution).

Au niveau économique, le pays vise à devenir, à l'horizon 2025, une économie diversifiée, s'appuyant sur quatre moteurs de croissance : l'agriculture et l'agro-industrie, la pêche, le tourisme et les mines.

Le moteur de croissance Agriculture/Agro-industrie a deux composantes principales : les filières Cajou et Riz. Pour la filière noix de cajou, l'objectif est de produire un cajou de très haute qualité, produit, transformé et commercialisé selon les principes du développement durable et du commerce équitable au bénéfice du pays et de ses populations. Pour la filière riz, l'ambition est de devenir un pays autosuffisant dès 2020 avec la production de 350.000 tonnes en 2020 puis un pays exportateur avec 550.000 tonnes produites en 2025. La filière créera 200.000 emplois en 2025.

Pour la Pêche, l'objectif est de produire 250.000 tonnes de produits halieutiques à l'horizon 2025, de multiplier par trois le chiffre d'affaires du secteur, à 300 Milliards de FCFA, et de créer 100.000 emplois directs et indirects.

Dans le Tourisme, l'objectif est de développer trois produits phares (pêche sportive, découverte/nature/culture et balnéaire), bâtir une offre haut de gamme dans les Bijagos, de développer progressivement une offre moyenne gamme sur la partie continentale et d'accueillir 300.000 touristes en 2025.

Le développement minier consistera, dans une première phase, à mettre en place les conditions d'une exploitation respectueuse de l'environnement avant la création d'une mine de phosphates ou de bauxite à partir de 2025. Le secteur présente un potentiel de 10 000 emplois dans l'extraction. Les actions de première phase viendront soutenir en particulier les petites mines et carrières.

Pour chacun de ces moteurs de la croissance, le Plan stratégique et opérationnel accorde une haute priorité à la prise en compte des dimensions relatives à la réduction de la pauvreté, à la question du genre et à promotion des femmes. Ceci permettra d'atteindre une prospérité partagée par tous, notamment par les segments de la population située à la base de la pyramide économique.

A cet effet, le Plan stratégique et opérationnel privilégie le développement de modèles entrepreneuriaux économiquement viables en faveur des pauvres et des femmes, à travers la mise en place d'un Plan National Directeur d'appui aux populations démunies, pour les accompagner dans leur accession à la classe moyenne, centré sur des actions à impact positif rapide et déployables à grande échelle.

De manière spécifique, il est envisagé, pour chaque secteur moteur de croissance, le développement de « grappes/filières inclusives » qui incluent systématiquement les populations démunies dans la chaîne de valeur, qu'elles soient dans le formel ou l'informel, et en tirant leur compétitivité. Par exemple, on s'interrogera sur comment maximiser le rôle économique des populations pauvres et des femmes dans la fourniture de biens et services à la filière hôtelière des Bijagós (pêche, agriculture, transport, hôtellerie, artisanat, énergie) ; comment maximiser les revenus des pauvres dans la pêche artisanale, l'aquaculture, ou les mines ; comment accélérer l'adoption par les petits agriculteurs de bonnes pratiques de culture du cajou et le co-développement de l'horticulture.

Ces orientations fixées par le cadre du Plan stratégique et opérationnel ont été dûment prises en compte dans les stratégies définies dans le cadre de l'Etude Diagnostique de l'Intégration Commerciale de la Guinée-Bissau.

Les différents secteurs et sous-secteurs moteurs de croissance sont analysés dans les chapitres qui suivent : (i) Riz (chapitre 6), Cajou (chapitre 7), Elevage (chapitre 8), Horticulture (chapitre 9), Pêche et aquaculture (chapitre 10), tourisme (chapitre 11), Mines et hydrocarbures (chapitre 12).

Les autorités encourageront l'horticulture par l'assistance à la production et à la commercialisation de produits maraîchers. Ceci permettra d'assurer la diversification de l'agriculture hors du cajou, de promouvoir les groupes de femmes, principales actrices de l'horticulture et de promouvoir la diversité alimentaire. Les deux projets clés seront l'aménagement de 500 ha de périmètres maraîchers et l'appui à la protection des fruits et des légumes contre les insectes.

La politique d'encouragement de l'horticulture sera facilitée par l'arrachage de plants de cajou et participera à la préservation de la biodiversité. Des actions de renforcement des capacités cibleront les coopératives de femmes qui seront des partenaires privilégiés, notamment pour les achats de cantines scolaires.

CHAPITRE 6. ASSURER L'AUTOSUFFISANCE EN RIZ

INTRODUCTION

L'agriculture est un secteur clé de l'économie. Cependant, le pays ne parvient ni à garantir la sécurité alimentaire, ni à prendre les mesures qui s'imposent afin d'améliorer les conditions de vie des populations rurales et, encore moins, à soutenir le développement d'autres secteurs économiques du pays.

Les faibles résultats de ce secteur, en dépit des potentiels réels du pays, sont dûs à différents facteurs, dont, notamment, l'inefficacité des institutions publiques et l'extrême faiblesse des organisations agricoles qui empêchent la participation effective des agriculteurs et la mobilisation des potentiels humain et naturel et le manque d'infrastructures.

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MADR) est l'organe du gouvernement qui a pour mission de créer des conditions favorables au développement de l'agriculture, de définir et de mettre en place des politiques appropriées pour le secteur.

I. ETAT DE LIEUX

1. Conditions climatiques et zones agro-écologiques pour la riziculture

Les conditions agroclimatiques de la Guinée-Bissau s'adaptent aux différents types de culture de riz. Les ressources en eau et les caractéristiques générales du système hydrologique du pays se résument aux zones côtières où la mer a envahi les parties les plus basses des anciens fleuves en les transformant en estuaires et en créant un système complexe de voies aquatiques.

La Guinée-Bissau possède trois zones agro-écologiques principales : à l'est, au nord et au sud. La première présente un potentiel relativement faible pour le riz par rapport aux deux autres zones. Cependant, elle a un potentiel de milliers d'hectares de vallées d'eau douce le long de la vallée du fleuve Geba.

La zone agro-écologique Sud englobe les régions de Tombali, Quinara et Bolama/Bijagós. C'est la zone qui présente le plus fort potentiel agricole en Guinée-Bissau, notamment pour ce qui est du riz de bolanha d'eau salée dans les mangroves.

La zone agro-écologique Nord comprend les régions d'Oio, Cacheu et Biombo. Il y existe un bon potentiel agricole pour la production du riz de mangrove et de vallées d'eau douce. Les vallées du fleuve Mansoa dans la région d'Oio présentent un meilleur potentiel en termes de production de riz.

2. Systèmes rizicoles de la Guinée-Bissau

La classification des systèmes rizicoles en Guinée-Bissau vise à identifier les principaux écosystèmes et les zones aux conditions de culture similaires. Le régime hydrique, le sol et la topographie sont les facteurs qui différencient le mieux les systèmes rizicoles du pays. Le principal critère de différenciation est le régime hydrique, tant sur le plan de l'origine de l'eau que sur le plan de sa gestion dans les rizières. En ce qui concerne l'origine de l'eau, il existe deux grands systèmes de production.

Riziculture de bolanha : il s'agit d'un système qui bénéficie exclusivement de l'eau de pluie et qui, au cours du cycle végétatif, dispose d'une couche d'eau plus ou moins profonde couvrant le sol. On distingue deux types de systèmes de riz de bolanha selon les caractéristiques chimiques du sol, notamment, sa salinité. Ainsi, le système rizicole de bolanha se divise en bolanha d'eau salée et en bolanha d'eau douce.

La « bolanha d'eau salée » se situe sur des sols d'origine maritime ou fluvio-maritime qui ont cessé d'être soumis au phénomène des marées du fait du recul des eaux de mer. Il importe de souligner que les sols de ce type de bolanhas étaient autrefois envahis par les eaux de mer. Ce système est majoritaire en Guinée-Bissau et prédomine dans les régions côtières. On estime à 106 000 le nombre d'hectares s'adaptant à la production de riz de bolanha d'eau salée, dont 50 000 hectares sont déjà cultivés par des agriculteurs. La production de riz, grâce à ce système, représente 80% de la production annuelle.

On entend par « bolanha d'eau douce », le système de riziculture dont les sols sont d'origine alluviale ou situés dans des vallées intérieures. Le riz est cultivé dans des dépressions présentant des conditions hydromorphiques pendant une partie de l'année. On estime qu'il existe un potentiel de plus de 200 000 hectares qui s'adapte à la production de riz pendant la saison des pluies et à la production de riz irrigué dans les vallées intérieures d'eau douce, dont environ 27 000 hectares sont cultivés grâce à des systèmes d'eaux pluviales par des petits agriculteurs ayant des rendements entre 800 à 1 200 kg/ha.

Riziculture non irriguée : dans ce type de production, l'alimentation en eau se fait grâce aux eaux de pluie sans qu'il y ait une immersion permanente des plantes du riz dans l'eau. Ce système de production de riz est pratiqué dans toutes les zones agro-écologiques du pays. C'est après la coupe et le brûlage d'arbustes sur les plateaux et les terrains en pente qu'a lieu ensuite la culture du riz. On estime que 26 000 ha sont cultivés avec des rendements de 400-600 kg/ha, ce qui représente environ 10% de la production nationale du riz paddy sans usage d'intrants agricoles par les agriculteurs.

Riziculture irriguée : dans ce système il y a une gestion délibérée de l'eau qui va alimenter la plante du riz. L'irrigation est presque exclusivement effectuée par arrosage avec des motopompes. Des variétés améliorées et d'autres intrants agricoles sont utilisés, tels que les engrais, les pesticides et les outils agricoles. Ce système permet de faire deux récoltes de riz par an et les rendements atteignent 3 tonnes par hectare. À la saison sèche, les rendements peuvent être plus importants. Les photos ci-dessous illustrent la préparation de terrains pour la culture du riz.

Figure 5 : Préparation de terrains pour la culture du riz - 2013



3. Potentialités

La Guinée-Bissau possède une surface estimée de 3 363 700 hectares, dont 1 410 600 sont des sols arables, mais seuls 381 332 sont utilisés pour les cultures alimentaires et commerciales, ce qui ne représente que 27% du total des sols arables. L'eau est abondante, tant à la surface que dans les couches souterraines. Disposant d'un fort potentiel, le pays peut augmenter la surface de culture du riz et, donc, la production et le rendement en ayant recours à des techniques de production améliorées. Par ailleurs, il est possible d'optimiser la main-d'œuvre familiale, de diversifier les cultures pour satisfaire les besoins alimentaires tant sur le plan interne et qu'externe (exportation). L'abondance des eaux superficielles offre la possibilité d'irriguer les sols arables et d'étendre le labour mécanisé le long des vallées des fleuves Geba et Corubal.

Étendre et améliorer la production de riz de « bolanha d'eau salée »

Ce système de production exige la construction et la maintenance de digues anti-sel ainsi que l'exécution manuelle d'améliorations hydro-agricoles. Cependant, la main-d'œuvre agricole disponible pour exécuter ces tâches peut se raréfier du fait du coût d'opportunité de cette main-d'œuvre, notamment pendant les campagnes annuelles de production de la noix d'anacardier. Afin d'utiliser les 51 000 ha, il est nécessaire de mettre en place des unités mécanisées spécialisées pour la réalisation de ces ouvrages hydro-agricoles, plus durables que ceux réalisés manuellement. Il existe un potentiel de rendement qui peut aller jusqu'à 3,5 tonnes/ha.

Étendre la production de riz dans les vallées d'eau douce.

On estime à 24 000 le nombre d'hectares dans la vallée du fleuve Geba qui s'adaptent à l'aménagement de périmètres irrigués pour la culture du riz et de légumes. L'exploitation de cette surface exige la construction de canaux d'irrigation et de drainage, l'installation de pompes d'irrigation pour chaque périmètre, surtout pendant la saison sèche.

Figure 6 : Champs de production de riz -2013



De meilleures pratiques agronomiques, comme l'usage de variétés améliorées et d'engrais, et une meilleure gestion de l'eau, doivent être adoptées. En outre, il convient d'introduire une mécanisation appropriée: tracteurs, motoculteurs, batteuses et décortiqueuses de riz.

4. Stratégies et documents de la politique mise en place pour le développement du secteur

En 2002 le gouvernement de la Guinée-Bissau a adopté une **Charte de la Politique de développement agricole (CPDA, 2002)** conformément aux orientations stratégiques qui visent à réduire la pauvreté. En 2010, le gouvernement a défini le **Programme national d'investissement agricole (PNIA, 2010)**. Les deux documents établissent les orientations stratégiques en matière de sécurité alimentaire et de développement durable, ainsi que les programmes respectifs des secteurs. Ces stratégies reposent sur le développement progressif du système de production intensive et durable, ce qui implique la mise en place d'infrastructures hydrauliques durables et une protection des bassins versants afin de minimiser l'impact de la sédimentation dans les

périmètres des terres irrigables et d'y augmenter la production. Il s'agit, notamment, de procéder au dragage du lit des fleuves pour mieux conserver les eaux de pluie, de minimiser les contraintes d'utilisation des terres susceptibles d'être exploitées par les communautés dans le but de développer davantage la culture du riz.

Les objectifs fixés pour le secteur de la riziculture consistent surtout à augmenter la productivité du riz afin qu'il devienne plus compétitif sur le marché et qu'il soit à même de garantir la sécurité alimentaire des populations. Ainsi, le gouvernement souhaite améliorer les aménagements hydro-agricoles des terrains situés dans les vallées de terres basses (bas-fonds) et présentant un potentiel pour la culture du riz, en mettant en place des systèmes d'irrigation à petite échelle qui permettront une meilleure gestion de l'eau pour les petits agriculteurs. Par ailleurs, le gouvernement désire promouvoir le développement de la riziculture de mangrove en faveur des jeunes.

Dans le cadre de ces orientations stratégiques, le gouvernement se propose de soutenir des actions concrètes de promotion de la mécanisation progressive et d'encourager l'installation de jeunes agriculteurs afin qu'ils se professionnalisent et développent les affaires dans le secteur.

Le PNIA prévoit également d'ouvrir le secteur au capital privé, national ou étranger, notamment pour la fourniture d'intrants, la prestation de services et le développement d'activités post-récolte (transformation, commercialisation).

Pour les céréales (maïs, mil et sorgho), il s'agira d'intensifier leur production et d'assurer une rotation des cultures et la jachère. Le service de soutien aux producteurs, notamment l'Institut national de la recherche agricole, et les services de vulgarisation auront un rôle important à jouer dans l'identification et la diffusion de nouvelles variétés et dans le conseil aux producteurs. Le développement de ces céréales doit passer par une augmentation de la productivité. Des tests en milieu rural et la propagation de semences de variétés améliorées par les agriculteurs multiplicateurs devront être renforcés.

Le gouvernement a l'intention de promouvoir la culture d'autres céréales outre le riz sur 8 000 hectares : (i) 3 000 ha pour le maïs, (ii) 2 000 pour le sorgho et (iii) 3 000 pour le mil. Des techniques améliorées seront employées afin que les rendements puissent passer de 1 tonne/hectare à 2 tonnes/hectare. Pour atteindre ces objectifs le gouvernement apportera son soutien à des structures pour la réalisation d'essais variétaux des principales céréales, la production de semences de riz et d'autres céréales. Des structures de vulgarisation, d'encadrement et de formation font aussi partie des priorités du gouvernement.

Synthèse des orientations du plan stratégique « Guinée-Bissau 2020 - 2025 – Terra Ranka »

La Guinée-Bissau prévoit d'atteindre une production de 450 000 tonnes de riz jusqu'en 2020, afin de parvenir à l'autosuffisance alimentaire, et de 510 000 tonnes en 2025, pour exporter les excédents, et de créer 200 000 postes de travail à l'horizon 2025. Pour atteindre ces objectifs, quatre actions principales sont prévues : (i) améliorer les nouvelles terres, notamment les vallées de l'intérieur constituées de terres basses, appelées « bolanhas d'eau douce » et les terres de mangrove, appelées « bolanhas d'eau salée » ; (ii) augmenter les rendements ; (iii) améliorer la gestion des réserves alimentaires du pays afin de faire face aux périodes de pénurie alimentaire et de protéger les groupes les plus vulnérables contre la famine, ce qui implique une utilisation régulière et immédiate d'un système de distribution efficace, notamment à travers des banques céréalières dans les villages et d'autres infrastructures de stockage afin de conserver la production tout au long de l'année ; et (iv) réhabiliter et améliorer 54 000 hectares de zones dans

les vallées de terres basses alimentées en eau douce et de zones de mangrove sous influence de l'eau salée, considérées plus productives et dont le riz est le plus apprécié (à titre d'exemple, le riz de bolanha de mangrove peut être vendu plus cher que le riz importé). À l'amélioration s'ajoute donc un soutien financier pour la réhabilitation et la construction d'infrastructures rurales, notamment au niveau des aménagements hydro-agricoles à mettre en place dans les zones susmentionnées.

L'*autosuffisance alimentaire* suppose également de doubler les rendements grâce à l'adoption de méthodes de culture intensive modernes, à la reconstitution d'un capital de semences améliorées, à l'achat de semences de céréales certifiées et à l'adoption de bonnes pratiques à tous les niveaux de la chaîne de valeur.

La promotion du riz local est un important levier pour stimuler la production. Le gouvernement compte établir des mécanismes de financement en vue de permettre aux acteurs de commercialiser la production agricole et de transformer la production locale. Il s'agit de créer un environnement propice aux affaires et d'encourager la création de PME susceptibles d'augmenter les opportunités commerciales tant sur le plan national que sur celui de l'exportation. Le renforcement des capacités des coopératives est également prévu afin d'améliorer la gestion et le contrôle des procédés agro-industriels (emballage, contrôle de la qualité). En outre, le gouvernement poursuivra les actions visant à renforcer la production locale de riz. Des mesures sont déjà prises avec le soutien de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), dans le cadre du projet de promotion de la riziculture en faveur des jeunes.

5. Les réformes à mettre en place dans le secteur après l'EDIC I – 2009

Les objectifs et les actions recommandées dans le cadre de l'EDIC 2009 (Étude diagnostique sur l'intégration du commerce) demeurent valables et certaines actions sont en cours. La quasi totalité de ces objectifs et recommandations a été reprise dans le Plan national d'investissement agricole conclu en 2010. Ces objectifs et actions ont également été inclus dans la Matrice du Plan d'actions pour le secteur rizicole. Cependant, il importe de souligner que, de 2009 à 2015, le gouvernement a bénéficié du financement de la Banque mondiale et du Programme alimentaire mondial afin de réhabiliter 10. 000 hectares de terres de vallées d'eau douce et de mangroves, bolanha d'eau salée, destinés à la culture du riz.

De 2009 à 2011 le gouvernement, avec le soutien de l'Union européenne, de la Banque mondiale et du Programme alimentaire mondial, a pu réhabiliter 300 km de pistes rurales situées dans les zones de production de riz et d'autres céréales. La Banque ouest-africaine de développement (BOAD) soutient actuellement la mise en place de deux projets :

Projet d'appui à la sécurité alimentaire (PASA) dans les régions de Biombo, Gabu et Tombali pour la réhabilitation d'environ 1.500 hectares pour la culture du riz ;

Projet de promotion de la riziculture en faveur des jeunes (PPRFJ) pour la réhabilitation d'environ 1 800 hectares dans toutes les régions, excepté Bolama et Biombo.

La Banque africaine de développement a financé le **Projet de réhabilitation du secteur agricole et rural (PRESAR)**. Ce dernier a été mis en place de 2007 à 2011 dans le cadre de la stratégie du gouvernement pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Le principal objectif était de relancer la production agricole par le biais de la réalisation d'aménagements hydro-agricoles, de la réhabilitation de pistes rurales et du renforcement des capacités des

organisations paysannes et des structures d'encadrement dans les zones d'intervention du projet. Au total, 2.800 hectares de terres ont été revalorisés pour la culture du riz dans les régions d'Oio, Gabu, Bafatá et Cacheu et 80 km de pistes rurales ont été réhabilités dans le but de faciliter l'écoulement des produits des zones de production.

6. Évolutions récentes, production et rendements, comparaison avec des pays présentant des caractéristiques similaires et positionnement concurrentiel

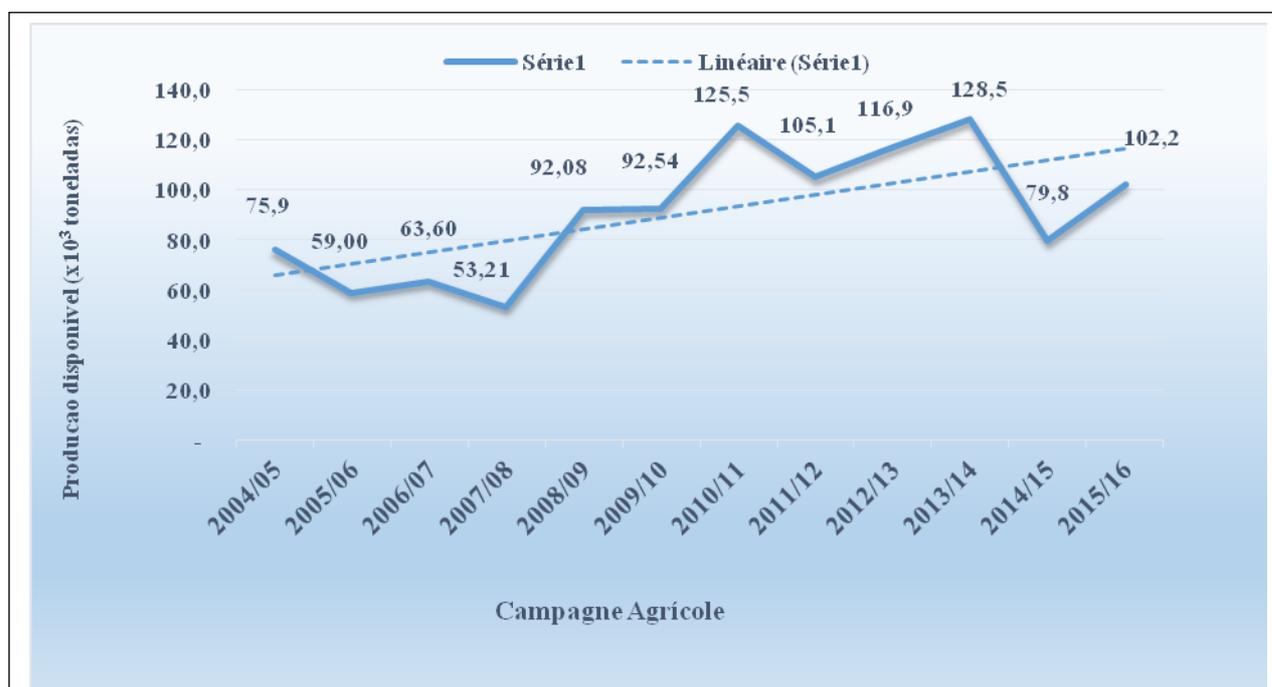
Tableau 30 : Production estimée de riz (x10³ tonnes) 2004/06 – 2015/16

Année	Riz paddy	Riz décortiqué ⁷³
2004/05	126,54	75,92
2005/06	98,34	59,00
2006/07	106,00	63,60
2007/08	88,68	53,208
2008/09	153,46	92,08
2009/10	154,24	92,54
2010/11	209,24	125,544
2011/12	175,21	105,13
2012/13	194,86	116,92
2013/14	214,10	128,46
2014/15	132,94	79,76
2015/16	170,27	102,16
Total	1.823,88	1.094,33

Source: rapports des missions conjointes MADR/CILSS/FAO/PAM – Évaluations préliminaires des productions/récoltes de 2004/05-2015/16

*Riz décortiqué = Riz paddy x 60% (pertes, semences et taux de décortilage)

Graphique 11 : Évolution de la production de riz « disponible » (x10³ tonnes) 2000/05-2015/16



⁷³ Riz décortiqué = Riz paddy x 60% (pertes, semences et taux de décortilage)

Source: Rapport de mission conjointe MADR/CILSS/FAO/PAM pour l'évaluation préliminaire de la campagne agricole 2014/2015 et auteur du chapitre

Tableau 31 : Production brute de céréales⁷⁴ (x 10³ tonnes) 2014-2015 par rapport à 2013/2014 e à la moyenne des 5 dernières années (2009-2013)

Culturas	Campagne agricole		Moyenne de 5 ans (*)	Écart %	
	2014/2015	2013/2014		2014/15	2014/moyennes de 5 ans
Riz non irrigué (plateau)	37,12	66,71	54,09	-44,4	-31,4
Riz de vallées d'eau douce	59,58	103,54	84,89	-42,5	-29,8
Riz de mangrove	36,23	39,45	59,82	-8,20%	-39,8
Total Riz	132,93	209,70	198,80	-36,6	-33,1
Maïs	5,50	9,32	7,92	-45,4	-36,5
Sorgho	13,72	26,87	20,31	-48,9	-32,4
Mil	10,52	18,05	17,76	-41,7	-28,7
Fonio	0,49	0,72	0,54	-32,5	-10,1
Total céréales sèches	30,23	54,96	46,53	-45,0	-35
Total General = (Total riz+ Total céréales sèches)	163,16	264,66	245,33	-38,4	-32,7

Source : Rapport de mission conjointe MADR/CILSS/FAO/PAM pour l'évaluation préliminaire de la campagne agricole 2014/2015.

L'évolution de production du riz blanc de 2005 à 2015, a tendance à croître.

La baisse de la production des céréales brute prévisionnelle (riz et autres céréales sèches) entre 2014/2015 et 2013/2014 était dûe surtout au retard de la pluie et puis à la mauvaise préparation de la campagne agricole et autres problèmes de l'ordre conjoncturel.

Tableau 32: Rendement moyen du riz paddy en Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire et Sénégal

Pays	Systemes de Production	Rendements riz (paddy) moyens Tonnes/heactare
Guinée-Bissau ⁷⁵	Mangrove (Nord et Sud)	2,2
	Irriguée par motopompe	5,5
	Vallées intérieures d'eau douce	1,0
	Non irrigué - Puvial	0,6
Côte d'Ivoire ⁷⁶	Irriguée par motopompe (Plaine)	3 – 10
	Innodé (Plaine)	3,0
	Pluviale	0,5 – 1,5
Senegal ⁷⁷	Irriguée par motopompe (Plaine)	4-6
	Innodé (Plaine)	3,0
	Pluviale	1,5

Source : Rapport de mission conjointe MADR/CILSS/FAO/PAM pour l'évaluation préliminaire de la campagne agricole 2014/2015.

Le tableau 32 ci-dessus démontre que les rendements du riz paddy en Guinée-Bissau est bas presque dans tous les systèmes de production par rapport aux deux autres pays. Donc, le pays doit exploiter ses potentialités réelles pour être compétitive avec les autres pays de la sous-région dans ce secteur.

II. ANALYSE STRATEGIQUE

⁷⁴ Céréales/non décortiquées

⁷⁵ Source: Steven Kyle, Cornell University, janvier 2015

⁷⁶ Source; http://www.ondr.ci/statistique_production.php

⁷⁷ Sources: *Senegal Rice Statistics survey, 2009; **Grain Report of the USDA, 2010; FAO's FAOSTAT database online and AQUASTAT database online, as of September 2012.

1. Positionnement concurrentiel

La Guinée-Bissau a des frontières terrestres avec le Sénégal et la Guinée-Conakry, deux des plus grands importateurs et consommateurs de riz d'Afrique de l'Ouest. Le pays dispose d'un potentiel énorme en terres arables qui ne sont exploitées qu'à hauteur de 27% et de conditions agricoles et écologiques favorables à la production de cette céréale à une échelle intensive pour l'exportation. En mettant en valeur ce potentiel et les avantages comparatifs, la Guinée-Bissau pourrait augmenter sa production de riz pour atteindre l'autosuffisance alimentaire dans une première phase et pour exporter les excédents de production en priorité vers les pays limitrophes. À l'heure actuelle, le déficit alimentaire est couvert par les importations.

Parmi les pays d'Afrique de l'Ouest ayant importé du riz en 2014, le Nigéria figure en tête avec 3,5 millions de tonnes (source : <http://www.indexmundi.com>), la Côte d'Ivoire occupe la deuxième place avec 1,1 million de tonnes et le Sénégal la troisième place avec 1 million de tonnes. Si les objectifs stratégiques définis par le gouvernement se réalisent, le pays pourra optimiser ses avantages comparatifs pour le développement de la riziculture et être plus compétitif au niveau des exportations vers les pays de la sous-région, surtout vers les pays limitrophes.

Il importe de souligner que les agriculteurs ayant abandonné leurs rizières au profit de plantations d'anacardières sont actuellement en train de récupérer ces terres eu égard, d'une part, à la vision stratégique du gouvernement favorable à la production du riz et, d'autre part, aux incertitudes des tendances du prix de la noix de cajou sur le marché international. Dans le tableau 33 ci-dessous figurent les niveaux de production et de consommation de riz pour 2012-2014.

Tableau 33 : Production, consommation et importation du riz « blanc » (x 10³ tonnes) en Afrique de l'Ouest pour 2012-2014

Pays	Production			Consommation			Importation		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Burkina Faso	157	180	180	420	450	475	390	270	280
Côte d'Ivoire	456	500	600	1400	1700	1.800	1400	1.150	1.100
Gambie	11	25	30	110	120	130	100	100	100
Guinée-Bissau	105	117	80	220	230	240	150	100	100
Guinée-Conakry	1.098	1110	1100	1.360	1390	1.410	340	360	300
Mali	1.130	1.310	1.350	1.400	1.450	1.480	180	100	100
Mauritanie	85	110	110	170	180	190	100	100	100
Niger	8	3	20	283	281	300	230	280	280
Sénégal	276	443	475	1.325	1400	1.450	1200	1000	1.000
Tchad	118	116	120	123	130	135	30	20	20
Togo	73	80	80	168	170	180	100	100	100
TOTAL	3.517	3.996	4 185	6.979	7.501	7.790	4.220	3.580	3.480

Source: USDA, « Grain and feed annual/2013 West Africa: Rice annual », GRAIN Report, 4-18 avril 2013.

2. Transformation/décorticage du riz

La transformation du riz est réalisée manuellement avec le pilon traditionnel, surtout par les femmes, sur tout le territoire national. Au cours de la période coloniale, certaines entreprises commerciales portugaises ont mis en place des unités de décorticage du riz en utilisant un système de crédit à la production qui consistait à fournir des biens de consommation (eau-de vie, tabac, vêtements, petits outils agricoles), ainsi qu'à verser de l'argent. Ces entreprises transformaient et vendaient le riz aux commerçants et à diverses institutions dans les centres urbains, notamment dans la capitale Bissau. Les décortiqueuses ont cessé de fonctionner lorsque les approvisionnements en riz se sont faits rares à partir des années 60. En 1992, une unité de décorticage de riz avec une capacité de 2,5 tonnes/heure) a été construite à quelques kilomètres de la ville de Bafatá. Aujourd'hui, cette unité n'est plus en service prétendument en raison de son

mauvais emplacement, d'un problème d'approvisionnement en matière première (riz paddy) et d'une mauvaise gestion.

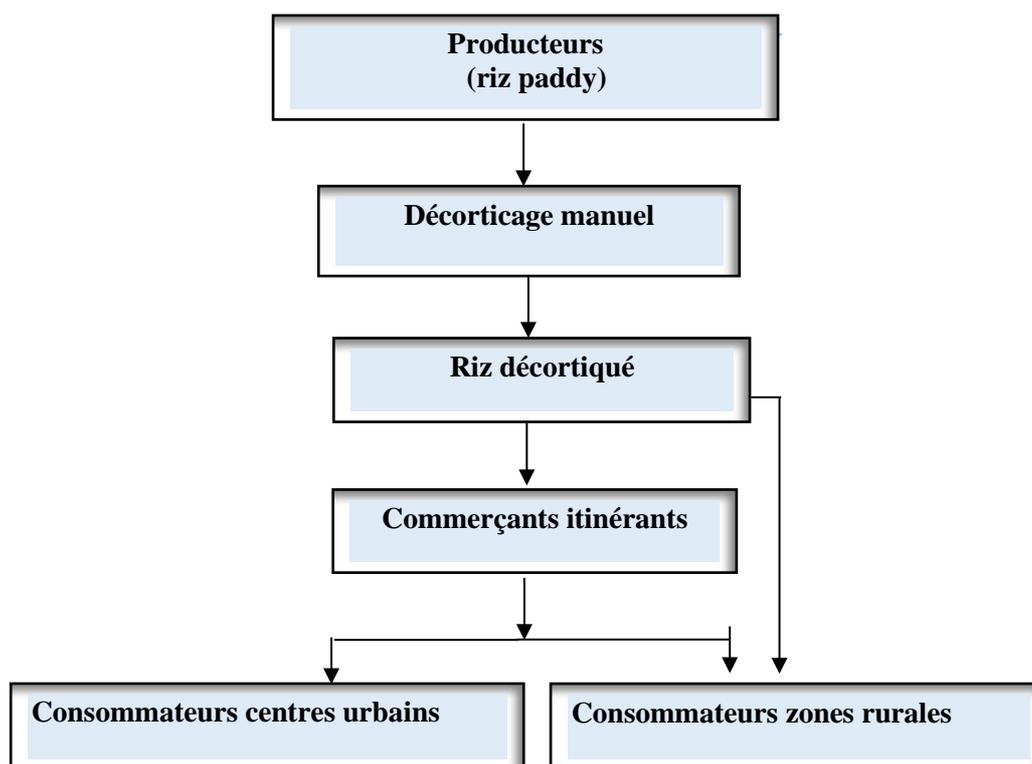
À partir de 1995, le gouvernement et certaines ONG ont commencé à distribuer des décortiqueuses de riz de petite dimension partout dans le pays, avec des capacités de décortilage entre 450 et 1 000 kg/heure. Ces unités, pour une grande part, ont cessé d'être utilisées et sont devenues obsolètes avec l'écllosion du conflit militaire en 1998. Aujourd'hui, la plupart de ces unités ne fonctionnent plus du fait d'une mauvaise maintenance (manque de pièces de rechange) et d'une gestion inefficace. Il y a très peu d'informations en ce qui concerne l'existence de nouvelles unités de transformation installées. L'expérience de la Guinée-Bissau dans le domaine de la transformation mécanique du riz est, pour ainsi dire, très faible.

3. Commercialisation

Commercialisation du riz produit en Guinée-Bissau

La commercialisation du riz produit en Guinée-Bissau reste très limitée. La quasi-totalité du produit est consommée par les ménages et seul un tiers des producteurs mettent en vente leur production. Une toute petite partie est vendue dans les villages voisins et des quantités insignifiantes sont acheminées vers la capitale Bissau et d'autres centres urbains.

Figure 7: Circuits de commercialisation du riz produit en Guinée-Bissau



Commercialisation interne du riz importé

Le riz représente environ 16% des importations. Les principaux fournisseurs sont le Vietnam, la Chine, la Thaïlande et le Pakistan. Les qualités importées varient entre grain longue, 5, 15 et 100% de grains brisés. Les consommateurs préfèrent la qualité 100% brisée, car les prix des premières qualités sont plus élevés ; ce que les amène à consommer les qualités de riz 100% de grains brisés adaptées à leur pouvoir d'achat. Le tableau 34 ci-dessous illustre l'évolution des

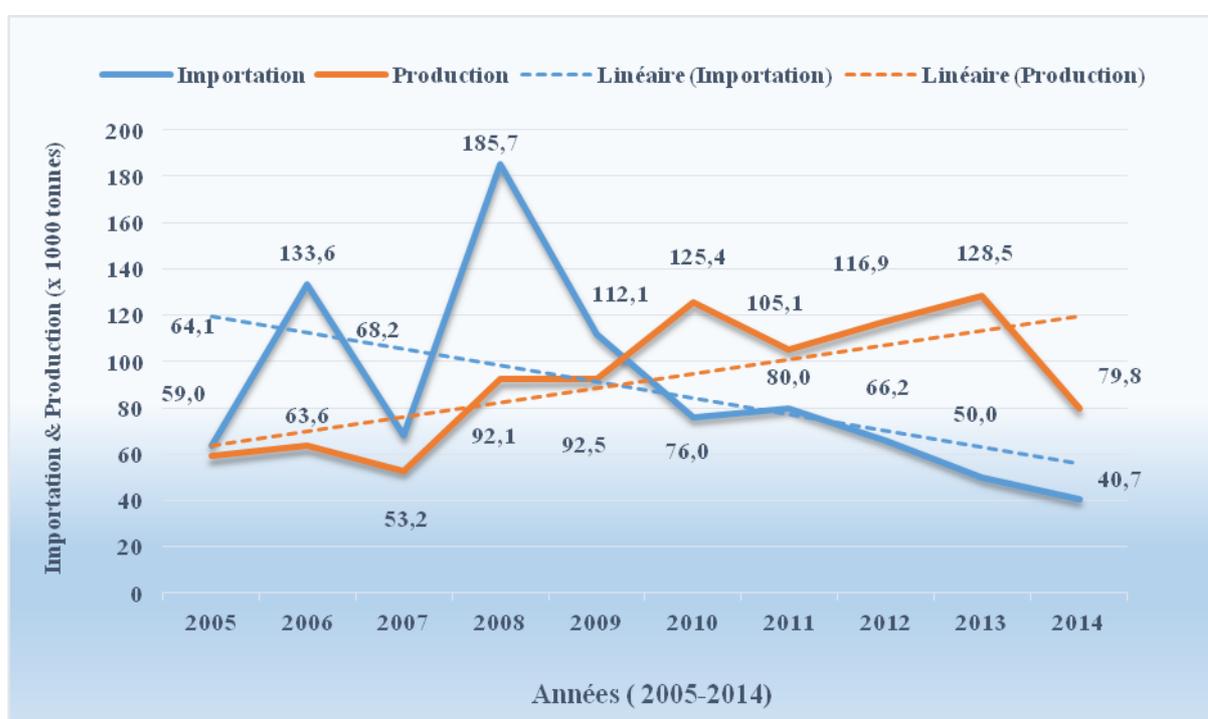
importations de riz de 2005 à octobre 2015. L'évolution des prix au niveau des producteurs et des marchés, n'ont pas été collectés dans le cadre de cette étude, par manque d'informations.

Tableau 34 : Importation de riz décortiqué entre 2005 et 2014 (x10³ tonnes)

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
64,1	133,6	68,2	185,7	112,1	76,0	80,0	66,2	49,99	40,69	946,79

Source : Ministère du commerce et de l'industrie, 2015.

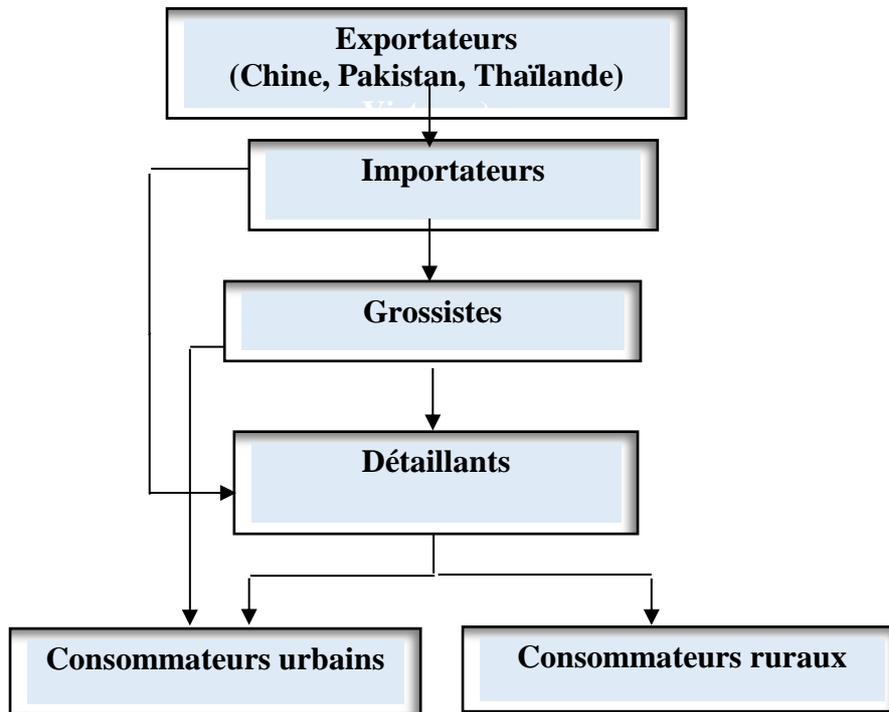
Graphique 12: Évolution de l'importation et de la production de riz (x 10³ tonnes) 2005-2014



Source : Ministère du commerce et de l'industrie 2015.

Le graphique illustre les tendances de l'importation et de la production du riz de 2005 à 2014. De 2008 à 2013, on constate une légère augmentation de la production, mais de 2008 à 2014 les importations connaissent une forte baisse. En dépit de cette augmentation de la production nationale, les besoins de consommation de la population ne sont pas satisfaits. Le déficit alimentaire, estimé à 100 000 tonnes par an, est couvert par des importations commerciales et des dons.

Figure 8. Circuits de commercialisation du riz importé



5. Contraintes majeures au développement de la riziculture

Outre les problèmes transversaux liés à la faible gouvernance, à l'exécution problématique du Budget général de l'État et au manque de crédit rural, certains facteurs affectent directement le secteur rizicole. Il faut également noter que les mauvaises infrastructures, notamment au niveau des transports, constituent une sérieuse entrave à la commercialisation de tous les outputs et inputs agricoles, y compris dans le cas du riz.

Faibles systèmes de recherche et de vulgarisation. L'Institut national de recherche agricole (INPA) est en charge de la recherche agronomique en Guinée-Bissau. D'autres institutions comme l'Institut national d'études et de recherche et l'Institut national de technologies appliquées sont également en charge de la recherche en matière d'agriculture. L'INPA dispose de deux centres pour la recherche de la riziculture : Contuboei, à l'est pour la recherche concernant le riz des vallées d'eau douce et Caboxanque au Sud pour la recherche du riz de mangrove. À l'instar de la plupart des installations dans les zones rurales, celles de l'INPA ont été pratiquement détruites au cours de la guerre civile de 1998. Les infrastructures actuelles dans tous les centres sont délabrées et leurs équipements en panne et obsolètes. Les ressources humaines de l'Institut sont insuffisantes. Ces contraintes décrites sont entre, celles qui empêchent le développement de la filière rizicole en Guinée-Bissau dans son ensemble, particulièrement la production, la recherche. La faiblesse se vérifie également, dans les domaines de la vulgarisation, ressources humaines et équipements pour la mise en œuvre des activités programmées. La manque ou bien le mauvais état des infrastructures surtout routières empêche la commercialisation du riz produit au niveau du pays.

En plus, les contraintes additionnelles citées ci-après empêchent fortement le développement de la production du riz :

- a) Aucun système formel de commercialisation n'existe pour le riz produit en Guinée-Bissau. Les plus grands importateurs ne s'intéressent pas à la commercialisation du riz local en raison des coûts élevés associés à la commercialisation de cette céréale produite par de petits agriculteurs dans le pays ;
- b) Il n'existe aucun système formel de production et de distribution de semences et autres intrants agricoles ;
- c) Il n'existe pas de politique ou de législation sur la libéralisation des variétés, ni de règlements phytosanitaires ;
- d) Faible capacité institutionnelle à définir des priorités, à coordonner et à contrôler les programmes d'investissement public et insuffisance de ressources humaines qualifiées ;
- e) Manque de rigueur au niveau de la gestion administrative : gestion déficiente des biens publics, faibles mécanismes de contrôle et d'évaluation, absence de politique de ressources humaines (lacunes sérieuses en personnel spécialisé), manque d'incitations financières, mauvaises conditions de travail, etc. ;
- f) Faibles capacités de réponse en milieu rural en raison, notamment, de la concentration au niveau central du personnel qualifié et expérimenté.

6. Analyse SWOT

Analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) des systèmes de production Riz de plateau (non irrigué)

Forces	Faiblesses
<p>Le système est de nature précoce, il coïncide avec la période où le déficit alimentaire est le plus important. Énorme potentiel en terres arables. Les terres arables favorisent la diversité de la production agricole. Disponibilité de main-d'œuvre familiale.</p>	<p>Le système est itinérant ou extensif et archaïque en raison de facteurs ethno-anthropologiques traditionnels. Perte de couverture végétale et de diversité biologique. Perte de la capacité productive des sols en raison de la dégradation progressive de leur fertilité.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Promotion par l'État d'une solution productive qui repose sur un système de production intensive et sédentaire, en misant surtout sur l'agriculture biologique, sur l'activité agroforestière, sur l'usage ciblé de fertilisants minéraux, sur l'utilisation de semences de bonne qualité, ce qui permettra d'augmenter de près de 2,5 tonnes par hectare le rendement du riz paddy.</p>	<p>Le gouvernement, à travers sa Charte de la politique de développement agricole, a décidé d'abolir progressivement la pratique en vigueur (de culture de riz pluviale). Comme solution de rechange, il prône le système de production intensive et sédentaire tout en misant sur l'agriculture biologique et la rotation des cultures. Les variétés du riz utilisées dans le système de production du plateau sont de cycle court, maximum 100 jours du semis à la maturité. Avant la maturité des variétés cultivées dans les échelles plus larges les producteurs utilisent les récoltes des variétés dans la période de la soudure pour faire face à la pénurie alimentaire. Si cette pratique est abolie, les variétés du riz cultivés vont disparaître ; ceci est une menace pour les producteurs qui utilise ces systèmes de production.</p>

Riz des petites vallées d'eau douce

Forces	Faiblesses
<p>Système de production populaire et sédentaire. Disponibilité de terres cultivables. Possibilité de labour mécanisé. Production diversifiée et alternée. Disponibilité de main-d'œuvre familiale. Faibles répercussions socio-environnementales du fait de l'usage réduit de produits agrochimiques.</p>	<p>Le système de production est archaïque et traditionnel, et l'utilisation de la main-d'œuvre intensive. Le système fait face à des problèmes d'acidité et de salinité. Faible fertilité des sols. Problèmes de gestion de l'eau. Répartition de l'eau dans les sols. Forte dépendance vis-à-vis des pluviomètres et de leur répartition dans l'espace temporel. Problème de gestion des eaux de pluie. Inondations provoquées par la sédimentation des fleuves et des canaux naturels des périmètres.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Le gouvernement, à travers sa Charte de la politique de</p>	<p>Irrégularité des pluies.</p>

développement agricole et son plan d'action, le PNIA, conformément aux orientations stratégiques en matière de réduction de la pauvreté, encourage progressivement le système de production intensive, inclusive et durable. Le gouvernement parie sur la mise en place d'infrastructures hydrauliques durables, à savoir la construction de micro-barrages simples ou temporaires et la protection des bassins versants, sur les systèmes de production biologique et de pratiques agrotechniques améliorées, sur un usage ciblé de fertilisants minéraux afin d'arriver à un minimum de 3 tonnes/ha de riz paddy.	Inondations provoquées par la sédimentation des fleuves et des canaux naturels, drainage des périmètres. Forte invasion de mauvaises herbes.
---	---

Décortilage/transformation mécanisée du riz

Forces	Faiblesses
Libération partielle de la main-d'œuvre, en majorité féminine, afin qu'elle se consacre à d'autres activités économiques. Amélioration de la qualité du produit final. Augmentation de la quantité et de la valeur ajoutée. Incitation à accroître la production.	La récolte et le battage du riz sont en grande partie réalisés manuellement, à l'exception des périmètres irrigués. Manque de capacités de maintenance des machines. Manque de pièces de rechange. La récolte et le battage du riz sont en grande partie réalisés manuellement, à l'exception des périmètres irrigués.
Opportunités	Menaces
Existence de conditions propices à l'installation d'équipements de décortilage du riz. Fabrication locale d'équipements mécanisés. Amélioration du système de décortilage et de traitement grâce à l'introduction de machines modernes et à l'achat de pièces de rechange.	Utilisation de technologies diverses sans l'orientation technique du ministère de l'agriculture. Risque de panne des machines en raison du manque de capacités de maintenance.

La commercialisation du riz local (produit en Guinée-Bissau)

Opportunités	Faiblesses
Bonne cotation sur le marché interne. Prix unitaire relativement compétitif. Existence d'une bonne qualité. Croissance du marché. Forte demande.	Production insuffisante. Absence de mécanisation dans pratiquement toute la chaîne. Routes qui relient les zones de production détériorées. Absence d'aides du gouvernement afin de soutenir la production, ce qui diminue la compétitivité avec le riz importé.
Opportunités	Menaces
Fort potentiel pour augmenter la production locale. Hausse de la taxe sur le riz importé. Terres arables disponibles. Fort potentiel pour augmenter la production (terres disponibles et bonnes conditions agroclimatiques). Existence de marchés sous-régionaux.	Importation de riz en grandes quantités et de faible qualité, ce qui met à mal les possibilités d'augmentation de la production locale. Difficultés liées aux faiblesses persistantes du secteur.

Source : Projecto AINDA, Estudo Diagnóstico do Sector do Arroz – Análise de Cadeia de Valor - 2015

7. Recommandations pour l'augmentation de la production riz pour assurer l'autosuffisance alimentaire.

- Achat des équipements nécessaires à la construction et à la réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles (digues, barrages, canaux d'irrigation et de drainage de l'eau) et mise à disposition des paysans des intrants agricoles afin d'accroître la production du riz. La mise en œuvre de cette recommandation contribuera à l'amélioration des systèmes de production archaïques et traditionnels. En outre, les systèmes de gestion d'eau seront améliorés. De plus, les problèmes d'acidité et de salinité ne se poseront plus ;
- Amélioration des capacités de l'INPA dans le domaine de la recherche rizicole, afin de mettre au point des technologies adaptées aux différents systèmes de production rizicoles, notamment pour le riz de mangrove et la production irriguée, de réaliser des tests de variétés, d'introduire des techniques agronomiques améliorées, d'assurer une gestion plus efficace de la main-d'œuvre et de mettre en place des systèmes post-récolte. Actuellement,

l'INPA connaît des faiblesses dans presque tous les domaines importants ; ces faiblesses ont été détaillées dans la section Faibles systèmes de recherche et de vulgarisation ;

- Développement des capacités de production des principales cultures alimentaires et commerciales, non limitées au riz. Cette recommandation est alignée avec l'opportunité existante de promotion des systèmes de production intensive et sédentaire qui repose sur l'usage ciblé de fertilisants minéraux, sur l'utilisation des semences plus productives qui permettront d'accroître le rendement du riz de près de 2,5 tonnes a l'hectare.
- Promouvoir la recherche des céréales sèches. Ceci suppose de renforcer les capacités des ressources humaines de l'INPA. Il faut également établir des relations de collaboration avec NERICA et IRRI ainsi qu'avec les autres institutions internationales de recherche agronomique. L'action prioritaire étant la recherche d'appui à la production de semences certifié de riz et d'autres céréales
- Constituer un parc de machines à des fins de réhabilitation et d'amélioration des périmètres de terrains dans les vallées d'eau douce. Cela pourrait se faire par le biais du renforcement des capacités de la Division de génie rural du Ministère de l'agriculture et du développement rural.
- Améliorer et promouvoir la politique phytosanitaire et instaurer des systèmes de crédit agricole, afin d'inciter les banques à mettre en place des modalités telles que les « récépissés d'entrepôt » et le microcrédit d'investissement à moyen terme ;
- Réhabilitation des pistes rurales dans les principales zones de production agricole, afin de faciliter l'écoulement des produits agricoles ; les pistes étant détériorées dans les zones rurales.

BIBLIOGRAPHIE

- Estudo Diagnóstico de Integração do Comercio para o Melhoramento do Quadro Integrado Assistência Técnica para assuntos do Comercio Internacional, Maio de 2010, Banco Mundial
- Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), Septembre 2010, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural – Guinée-Bissau.
- Carta de Política de Desenvolvimento Agrícola, Abril de 2002, Ministério da agricultura, Florestas Caça e Pecuária;
- Plano Estratégico Guiné-Bissau 2020 – 2025 – “Terra Ranka”
- Plano Estratégico Operacional Guiné-Bissau 2015-2020 – “SOL NA IARDI” – Nota sobre Custo e financiamento da carteira de projetos
- Projeto de reabilitação Estruturação do Sector Agrário e Rural (PRESAR), 2007-2012
- Projeto de Reabilitação Rural e Desenvolvimento Comunitário (PRRDC) financiado pelo FIDA, 2007 – 3013
- Interim Strategy Note for Guinea-Bissau, International Development Association, May 20, 2009
- Sociedade Comercial e de Serviços, Projeto AINDA – Estudo Diagnostico do Sector de Arroz – Análise da Cadeia de valor, 2015, União Europeia, Guiné-Bissau.
- Sociedade Comercial e de Serviços, Projeto AINDA – Estudo Diagnostico do Sector de Arroz – Análise da Cadeia de valor, 2015, União Europeia, Guiné-Bissau.

- Project Appraisal Document – Private Sector rehabilitation and Agri-Business Development Project, April 2014, Guinée-Bissau
- NGARESSEUM, Deuro Kan Toloum, Evaluation de la Production e des Importations de riz en Côte d'Ivoire, de 1965 à 2008 « Bulletin de Politique Economique et Développement (BUPED) » N° 08/2009
- Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) 2008-2013, Octobre 2008, Ministère de l'Agriculture du Développement Rural, Guinée-Bissau.
- Kyle, Steven, Rice Sector Policy Options in Guinea-Bissau, Cornell University, January 9, 2015

Annexe : Plan d'action de l'EDIC2009 et état de mise en œuvre

Objectifs	Actions recommandées et besoins d'assistance technique	Institutions responsables	Soutien de donateurs	Période d'exécution	État actuel
Augmenter la production et la transformation du riz de bolanha « d'eau salée » et les périmètres irrigués.	Achat d'équipements nécessaires à la construction et à la réhabilitation d'infrastructures d'aménagement hydro-agricoles et de stockage (digues, barrages, canaux d'irrigation et de drainage, entrepôts), de matériel de transformation et d'intrants agricoles.	MADR	FAO, UE, BID, BAD, PNUD, BM UEMOA	Court terme/En cours	Au total 16.100 hectares de terres ont été réhabilitées pour la culture du riz dans les différentes régions du pays comme mentionné dans le point 4. Qui précède ce Tableau 1. Les informations recueillies ont démontré que l'INPA a poursuivi les contacts avec les institutions bailleurs des fonds sans pour autant avoir de supports nécessaires afin de développer les programmes de recherche envisagés.
Renforcer le programme de recherche sur le riz	Renforcement de la capacité de l'INPA	MADR, INPA	NERICA, IRRI	Court terme	Des difficultés subsistent pour la mise en place des activités programmées
Renforcer et améliorer les capacités des cultures et des services de soutien (Vulgarisation)	Développement des capacités de production des principales cultures alimentaires et commerciales, non limité au riz.	MADR, INPA			
Faciliter l'écoulement des produits agricoles	Réhabilitation des pistes rurales dans les principales zones de production de riz et de noix d'anacardier.	MADR, MIOPCU	BAD, UE, FIDA, WFP	En cours	Au total 380 km des pistes rurales ont été réhabilités
Étendre le crédit aux zones agricoles et aux producteurs	Promotion de microcrédits dans les zones rurales	MF, MADR, CCIAs		Moyen terme	Contacts en cours pour la mise en œuvre des plans définis.

Source : Étude diagnostique sur l'intégration du commerce pour l'amélioration du cadre intégré du commerce international – EDIC, Report No. 54145-GW – Guinée-Bissau 2009.

CHAPITRE 7. MIEUX VALORISER LE POTENTIEL EN EXPORTATION DU CAJOU

INTRODUCTION

La Guinée-Bissau est l'un des plus grands producteurs de noix de cajou brute au monde.

Le cajou est la principale culture de rente, dans un pays où la filière agricole représente 56% du PIB. Les recettes des ventes de cajou représentent plus de 90% des exportations et 17% des revenus du gouvernement.

Les producteurs ont choisi de se consacrer davantage à la pratique de cultures de rente dans la mesure où les bénéfices obtenus sont utilisés pour acheter du riz et d'autres biens de consommation. Dans la plupart des cas, l'acquisition du riz se fait par un système de troc contre des noix de cajou brutes, pratique qui date de plus de vingt ans. Chaque année, entre 50 et 70% de tout le riz importé est utilisé à des fins de troc contre des noix de cajou brutes. En outre, de nombreux champs de riz traditionnels ont été abandonnés au cours des dernières années au profit de la production de noix de cajou.

La quasi-totalité de la production de noix brutes de Guinée-Bissau est exportée vers l'Inde qui est le plus grand producteur et transformateur de cajou au monde. En raison de la supériorité de sa capacité installée en termes de production et afin de faire fonctionner pendant toute l'année sa capacité de transformation, l'Inde se voit obligée d'importer des noix brutes en provenance de différentes régions du monde, en particulier d'Afrique et, notamment, de Guinée-Bissau. C'est pourquoi, la noix de cajou de Guinée-Bissau est très recherchée par les transformateurs indiens.

L'amande de cajou de Guinée-Bissau est très appréciée sur le marché international, car son ratio de rendement est important par rapport à d'autres pays. C'est pour cette raison qu'elle fait l'objet d'une forte demande dans les pays ayant une capacité de transformation élevée. En outre, les consommateurs à l'échelle internationale préfèrent désormais les produits biologiques, sans utilisation de produits chimiques pendant leur production, comme c'est le cas de la noix de cajou en Guinée-Bissau.

I. ETAT DE LIEUX

1. Potentiel de production du cajou et avantages comparatifs du cajou

La noix de cajou occupe une place fondamentale dans le développement de l'économie bissau-guinéenne. Le pays dispose un énorme potentiel avec ses conditions agro-écologiques favorables et les main-œuvres abondantes et habiles, La production et la productivité dans le secteur du cajou dépendent essentiellement du niveau de pluviométrie, de sa distribution spatiale et temporelle, de la capacité naturelle des sols et des conditions climatiques. Toutes ces conditions sont réunies pour faire le pays un grand producteur. Toutefois, l'exploitation du potentiel existant demeure toujours traditionnelle et archaïque.

Les conditions agro-climatiques sont propices à la culture des anacardiens ; elles permettent de les planter sans avoir recours à des produits chimiques ou à d'autres traitements spécifiques.

Il y a environ 200.000 hectares de terres propices à la culture de la noix de cajou. La plupart de ces sols sont des plateaux. L'anacardier n'est pas très exigeant en termes de fertilité des sols pour sa croissance normale. L'absence d'attaques d'anthracnose et d'oïdium est un atout et un avantage important par rapport à d'autres pays tels que l'Inde où ces attaques causent des dommages considérables aux cultures. La superficie des plantations de noix de cajou augmente

d'année en année (près de 4% par an en moyenne). De nos jours, la plantation de noix de cajou occupe environ 9,2% du territoire national et 50% de la superficie cultivée.

Dans la plupart des régions, les vergers sont jeunes, ce qui permet de prévoir une augmentation des surfaces de production au cours des prochaines années.

Les producteurs représentant un poids important en termes de population, entre 75% à 85% de la population totale, soit environ 100.000 familles et 650.000 personnes. Parmi les producteurs de noix de cajou, on retrouve des petits agriculteurs et des grands exploitants selon l'étendue des superficies qu'ils cultivent ou exploitent : les petits agriculteurs ont des terres allant de 2 à 3 hectares et les exploitants, moyens et grands, détiennent des surfaces qui peuvent atteindre 1300 hectares.

2. Evolutions récentes du marché mondial de cajou et performances de la Guinée-Bissau

Consommation d'Amandes de Noix de cajou dans le monde

Les plus grands consommateurs d'amandes se trouvent en Inde, Amérique, et en Europe, L'Inde est, à l'heure actuelle, le plus grand consommateur au monde, dépassant les États-Unis. Le tableau 35 ci-dessous indique la consommation mondiale d'amandes en 2013. L'Inde occupe le premier rang avec 41%, suivie par les États-Unis d'Amérique avec 19%. Le Moyen-Orient et l'Australie ne consomment que 7 et 2% respectivement.

Tableau 35 : Consommation mondiale d'amande de cajou en 2013

Pays	Quantité (tonnes)	En %
Inde	258.589	41,1%
USA	121.217	19,3%
Union Européenne	86.344	13,7%
Moyen Orient	45.720	7,3%
Australie	13.909	2,2%
Autres	102.653	16,3%
Total	628.432	100%

Source : UE- Étude Diagnostique de la Filière du Cajou - Analyse de la Chaîne de valeur 2014 , et calculs des auteurs

Le marché international est attractif. La demande de noix de cajou est en croissance (7 à 8% par an) de 2000 à 2010, et devrait augmenter d'ici 2020, bénéficiant surtout de la hausse de la demande dans les pays asiatiques. Le secteur de la vente au détail et des services devrait, très prochainement, devenir attrayant pour la vente d'amandes entières, tandis que l'industrie alimentaire serait un bon marché pour écouler les amandes brisées.

Les principaux producteurs et exportateurs

Les tableaux suivants indiquent la production de noix de cajou dans le monde et dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, y compris, en Guinée-Bissau.

Tableau 36 : Production (tonnes) de cajou dans différents pays du monde 2012-13

Pays / Région	Quantité (Tonnes)	Pourcentage (% o
Afrique de l'Ouest	909.650	33,37
Inde	754.543	27,68
Vietnam	252.423	9,26
Afrique australe	202.265	7,42
Indonésie	126.484	4,64
Brésil	76.054	2,79
Autres	404.531	14,84
Total	2.725.950	100

Source : UE-Étude Diagnostique de la Filière du Cajou - Analyse de la Chaîne de valeur 2014

Graphique 13 : Contribution (%) des différents pays à la production de noix de cajou 2012-2013

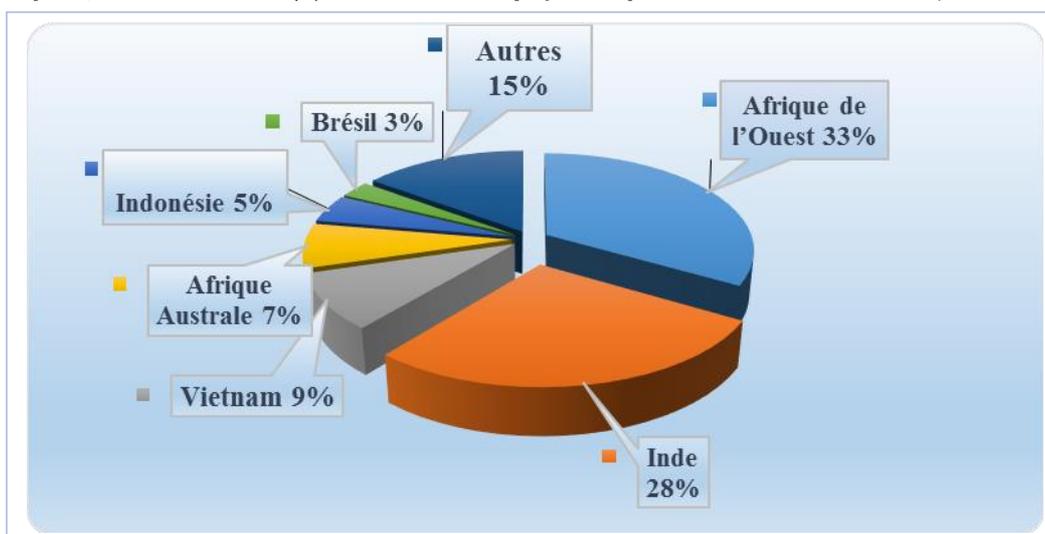


Tableau 37 : Production de noix de cajou en Afrique de l'Ouest 2012-2013

Pays	Quantité (tonnes)	Pourcentage %
Côte d'Ivoire	480.000	52,77%
Guinée-Bissau	200.000	21,99%
Autres	229.650	25,25%
Total	909.650	100,00%

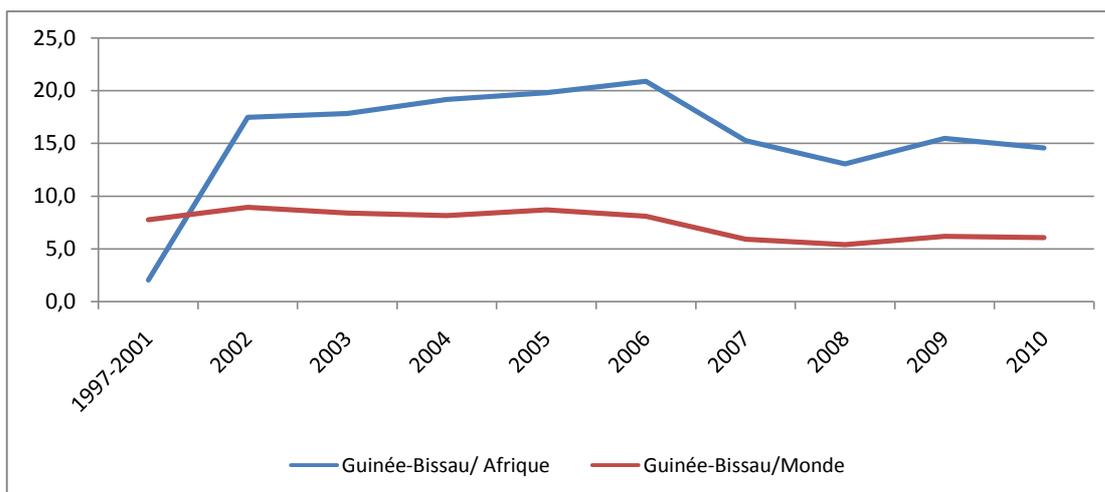
Source: Étude Diagnostique de la Filière du Cajou - Analyse de la Chaîne de valeur 2014

Tableau 38 : Evolution de la production de noix de cajou (tonnes) 1997-2010

Année	Gambie	Sénégal	Guinée-Bissau	Afrique	Monde
1997-2001	<25— 150	5.000	91.350	4.432.000	1.178.000
2002	250	12.000	91.000	520.000	1.018.000
2003	500	12.700	84.800	475.000	1.011.000
2004	1.000	13.000	97.900	510.000	1.200.000
2005	1.500	15.000	115.000	580.000	1.320.000
2006	1.750	21.000	126.500	605.000	1.564.000
2007	2.000	27.500	97.117	635.000	1.638.000
2008	3.000	31.000	100.000	765.000	1.845.000
2009	6.500	35.000	124.000	800.000	2.000.000
2010	8.000	37.500	135.000	925.000	2.220.000

Source: The Gambian River Basin Cashew Value - Chain Enhancement Project CEP), September 2011

Graphique 14: Evolution de la part de la Guinée-Bissau dans la production africaine et mondiale



La production de la Guinée-Bissau représentait, en 2013, environ 22% de la production de l'Afrique de l'Ouest.

Analyse des performances de la Guinée-Bissau

La production

La Guinée-Bissau figure parmi les principaux producteurs de noix de cajou au monde.

La demande croissante de la noix de cajou sur le marché international est un facteur catalyseur pour augmenter la production. En effet, le pays jouit d'une position stratégique privilégiée qui favorise l'exportation vers le marché international en un temps record. D'autre part, la demande de la noix de cajou connaît une forte croissance en vue d'approvisionner les industries du plus grand importateur/transformateur au monde. La qualité de la noix de cajou est désormais meilleure et son rendement supérieur à 25%. L'amande est très appréciée parce qu'il s'agit d'un produit biologique, les agriculteurs n'utilisant pas des produits phytosanitaires ou tout autre traitement chimique.

A l'heure actuelle, il n'y a pas de méthodes permettant de déterminer la production exacte de la noix de cajou en Guinée-Bissau. La production est estimée à partir des quantités exportées vers les canaux officiels, auxquelles on ajoute les quantités issues de la consommation intérieure et de la contrebande aux frontières terrestres, soit, d'après les estimations, entre 10 à 30% par an.

En Guinée-Bissau la production de noix de cajou est passée de 60.000 tonnes en 2000 à près de 200.000 tonnes en 2014, (ce qui représentait 7,33% de la production mondiale), soit une augmentation de 233% en l'espace de 14 ans.

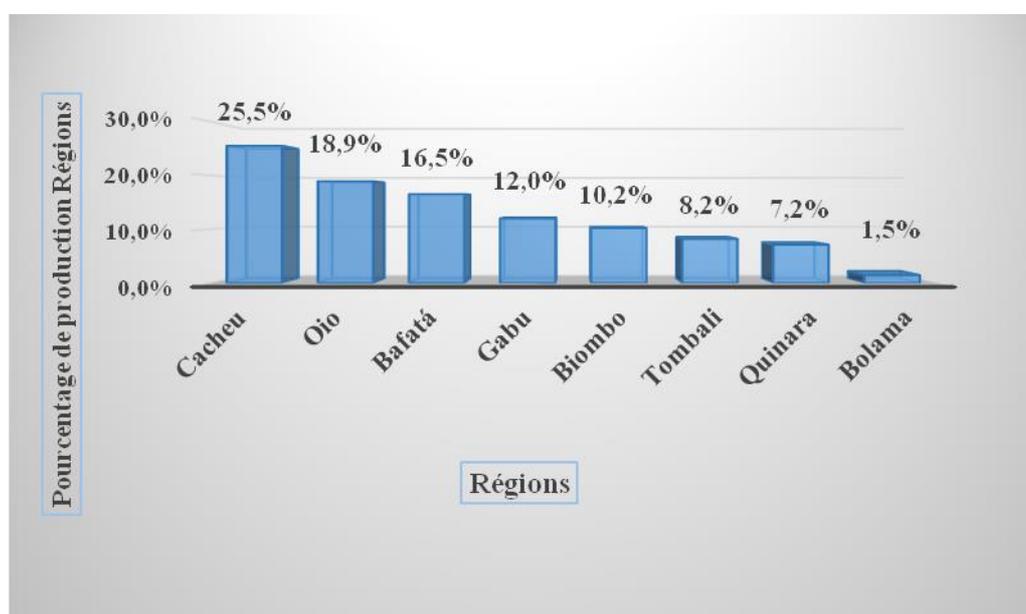
Très peu de données statistiques sur la production de noix de cajou des différentes régions sont disponibles. En 2011, les données utilisées pour procéder à une estimation de la production de chaque région, comme précisé sur le tableau 40 ci-après, ont été fournies par le Ministère du Commerce :

Tableau 39. Production de noix de cajou par région - 2011

N°	Région	Production estimée (tonnes)	Surface estimée (ha)	Pourcentage de la production (%)
1	Cacheu	50.964	84.941	25,48
2	Oio	37.817	63.029	18,91
3	Bafatá	33.057	55.095	16,53
4	Gabu	24.000	40.000	12,00
5	Biombo	20.397	33.995	10,20
6	Tombali	16.428	27.379	8,21
7	Quinara	14.311	23.852	7,16
8	Bolama	3.025	5.042	1,51
9	Total	200.0000	333.333	100

Source : UE - Étude Diagnostique de la Filière du Cajou - Analyse de la Chaîne de valeur 2014

Graphique 15 : Répartition en pourcentage de la production de noix de cajou par région en 2011



Les données figurant sur le tableau 40 et le graphique 15 traduisent la concentration des plantations d'anacardiens dans les certaines régions du pays. La région de Cacheu occupe la première place, suivie de Bafata et d'Oio. La région de Bolama vient en dernière position.

Les exportations, les marchés et les prix pratiqués

La Guinée-Bissau bénéficie d'un emplacement géographiquement privilégié ; ce qui lui permet de fournir l'amande de la récolte de l'année aux principaux marchés consommateurs pendant la période où le cajou est le plus demandé sur le marché international. Elle constitue le deuxième plus grand exportateur de noix de cajou brutes en Afrique, après la Côte d'Ivoire. Les exportations ont connu une croissance rapide, environ 6% par an de 1994 en 2013. Cette augmentation découle d'une production supplémentaire due en grande partie à l'extension des surfaces cultivées. Bien que la plupart des noix de cajou soit exportée via le port de Bissau, une partie est vendue à travers les frontières terrestres, très souvent illégalement pour échapper aux impôts.

La plupart de la noix de cajou de Guinée-Bissau est exportée en brute, principalement vers l'Inde et le Vietnam. Ce qui se traduit par des pertes de recettes substantielles pour le pays. L'exportation de noix de cajou brutes place la Guinée-Bissau dans : (i) une position de

dépendance vis-à-vis de ses deux principaux acheteurs ; et (ii) la perte de la valeur ajoutée et des emplois créés par l'industrie de la transformation.

De 1994 à 2014, la Guinée-Bissau a exporté, à peu près, 95% des noix de cajou brutes produites, principalement à destination de l'Inde. L'exportation informelle à travers les frontières terrestres est historiquement importante. En 2013 et 2014, des récits ont confirmé que 50.000 à 75.000 tonnes de noix de cajou de Guinée-Bissau ont été exportées via les frontières du Sénégal.

Le marché intérieur des noix de cajou s'élève à environ 20 tonnes par an, ce qui est important. Malgré une certaine marge de commercialisation intérieure, une croissance significative du marché n'est pas escomptée, pour des raisons à la fois culturelles (la consommation de noix de cajou en Guinée-Bissau n'est pas très habituelle) et à cause du faible pouvoir d'achat de la majorité de la population. Le marché sous-régional, constitué principalement par le Sénégal et la Guinée Conakry est plus important que le marché national. Toutefois, en 2010, il n'a représenté que quelques centaines de tonnes. Toutes ces raisons entravent la croissance du marché intérieur et l'expansion significative du marché sous-régional.

Étant donné que les marchés nationaux et sous-régionaux sont peu significatifs (moins de 1000 tonnes par an) et ne devront pas connaître une forte croissance dans un avenir proche, la Guinée-Bissau devrait accorder la priorité à l'exportation vers le marché international, dans lequel l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale et la Chine sont les plus gros consommateurs.

En Guinée-Bissau l'exportation de noix de cajou brute revêt une importance capitale, car elle permet à la fois à l'Etat d'augmenter ses recettes, d'être une source de revenus pour les petits producteurs qui représentent la majorité des acteurs de cette filière et de mieux contrôler leurs opérations. Dans ce processus, le gouvernement applique aux exportateurs des taxes spéciales, l'impôt foncier sur les propriétés non bâties (voir Annexe 2, Structure du coût de commercialisation de la noix de cajou 2011-2013).

L'exportation a lieu sans trop de difficultés. Le gouvernement, à travers le Ministère du Commerce, met en œuvre des mécanismes visant à permettre, à la fois, le déroulement normal du processus d'exportation et à faciliter la participation des entrepreneurs à l'exportation : octroi de licences et de certificats d'exportation, mise en place d'un guichet unique et d'un système d'information sur les prix en utilisant le téléphone mobile, suivi à distance des camions, usage du transfert électronique de monnaie, élimination des barrières le long des routes; etc.

**Tableau 40. Exportation de noix de cajou brute exportée de Guinée-Bissau
(en milliers tonnes) 2005 – 2015**

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
96,1	92,3	96,1	109,6	135,7	122,24	170,8	127,8	131,3	136,6	171,14

Source : Ministère du Commerce, Rapport de la Campagne de commercialisation 2015

Graphique 16 : Evolution des exportations de noix de cajou (en milliers de tonnes) 2005-2015



Les prix pratiqués sur le marché national varient suivant l'évolution des cours au niveau international (voir tableau 41 ci-dessous).

Tableau 41 : Dynamique du prix de la noix de cajou chez le producteur / CFA (2005-2015)

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Prix internationaux ⁷⁸	259	240	224	244	209	349	470	403	363	356	448
Prix annoncé	350	350	200	-	-	-	250			250	250
Prix moyen pratiqué	250	100	150	300	186	273	333	300	200	280	500

Source : UE - Étude Diagnostique de la Filière du Cajou - Analyse de la Chaîne de valeur 2014

Les principaux acteurs actifs dans le domaine de l'exportation

Plusieurs acteurs interviennent dans la chaîne d'exportation du cajou :

- **l'Association Nationale des Agriculteurs de Guinée-Bissau (ANAG)** : C'est une association qui rassemble la plupart des agriculteurs et leur fournit des informations sur les prix et d'autres formes de soutien technique ;
- **Les autres producteurs non membres de l'ANAG ;**
- **Les institutions gouvernementales** : Les principaux acteurs sont le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère du Commerce, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère des Transports et de la Communication (via l'APGB), le Centre de Création des Entreprises, la Commission Paritaire de Gestion du FUNPI et l'Agence Nationale du Cajou.
- **Les exportateurs** : Ce sont des agents qui opèrent en tant que partenaires directs des intermédiaires et des importateurs étrangers pour l'achat et la vente de leurs produits. Leur nombre varie tous les ans car il n'y a aucune limitation en termes numériques, c'est-à-dire, tout commerçant peut exporter à condition de remplir certaines conditions et exigences définies préalablement par le gouvernement ;

⁷⁸ <http://www.canadianforex.ca/forex-tools/historical-rate-tools/yearly-average-rates>

- les **intermédiaires-collecteurs**;
- les **transporteurs** ;
- les **institutions financières** : Ce sont la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest et les banques commerciales en charge de financer à la fois les opérations d'achat des noix de cajou et les opérations d'exportation.
- les **institutions internationales** : Au niveau de l'Afrique, la participation de l'Alliance africaine pour le Cajou – ACA qui participe à la production et à la promotion de la qualité de la matière première (noix brutes) et de la transformation de la filière de la noix de cajou.

3. Stratégies et documents de politiques mises en œuvre en Guinée-Bissau pour le développement de la filière cajou

La Charte de la politique du développement agricole (CPDA, 2002 et le Programme national d'investissement agricole (PNIA, 2010)

Ce sont les deux grandes politiques agricoles du pays et quelques-unes de leurs activités ont déjà été mises en œuvre.

Les objectifs qui y sont fixés en ce qui concerne la noix de cajou sont résumés comme suit :

- valoriser la production de la noix de cajou en améliorant la qualité, en augmentant le rendement de la production et en rendant les négociations de prix plus efficaces ;
- soutenir l'amélioration des conditions techniques de production et de transformation au niveau des unités installées;
- soutenir la formation de la main-d'œuvre et renforcer la capacité de production nationale ;
- soutenir l'intégration dans les circuits commerciaux des marchés à plus forte rentabilité. Cette intégration ne sera possible que par l'établissement de partenariats techniques et financiers avec des acteurs internationaux de premier plan et par la création d'un label « Cajou de Bissau».

La Vision « Guinée-Bissau 2020 - 2025 - Terra Ranka »

Le gouvernement vise à quadrupler la valeur actuelle perçue, à atteindre la réalisation de 550 milliards de Dollars de recettes par an, et à parvenir à un taux de transformation de 30% de la noix de cajou à l'horizon 2025.

Pour ce faire, le gouvernement a l'intention de structurer les activités de transformation nationales afin de développer un tissu de moyennes entreprises chargées d'assurer le suivi technique et financier et la gestion des transformateurs à tous les niveaux du processus industriel.

Par ailleurs, il est essentiel d'optimiser la relation entre les producteurs et les transformateurs, à travers la proximité géographique, la différenciation des prix en fonction de la qualité, la mise en œuvre de solutions financières permettant de garantir les investissements et les fonds de roulement, le suivi de la mise en place d'un tissu d'activités de soutien dirigées par un prestataire de services (services d'achat, vente, distribution et de marketing) et la coordination des organisations existantes (Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, Agence nationale du cajou, ANCA).

Lignes directrices supplémentaires énoncées dans les documents sur les politiques sectorielles dans les domaines de la production et la transformation de la noix de cajou.

Le Projet de Réhabilitation du Secteur Privé et de Développement de l'Agro-industrie financé par la Banque mondiale⁷⁹.

Ce projet, d'une durée de 5 ans, pour un montant de 8 millions de dollars, comprend les actions suivantes : (i) Appui aux services de vulgarisation pour les producteurs de noix de cajou, en vue d'améliorer les pratiques agricoles; (ii) soutien à l'amélioration de la productivité des cultures et promotion de la diversification et de la production de noix de cajou, (iii) assistance technique pour améliorer la densité des cultures (espacement des plants), élagage, introduction de variétés améliorées et pratiques d'association d'anacardiers avec d'autres espèces (par exemple, le riz non irrigué) et des cultures de rente (par exemple, le sésame); (iv) assistance aux institutions/organisations prestataires de services spécialisés privés tels que les ONG et/ou les institutions de recherche agricole, pour une mise en œuvre efficace des services de vulgarisation et de conseil sur l'amélioration des pratiques agricoles. Les organisations partenaires potentielles sont l'Institut de recherche agricole (INPA - Instituto Nacional de Pesquisa Agrária) et l'Agence de régulation du Cajou (ANCA - Agência Nacional de Caju). (v) Encouragement à la réhabilitation des vergers de plus de 20 ans d'âge, afin de les rendre plus productifs, conformément aux recommandations techniques appropriées.

En ce qui concerne la transformation, le projet vise à développer les activités suivantes: (i) soutien à la création d'unités de transformation primaires au niveau des communautés et d'une unité, noyau central, pour les marchés internationaux, (ii) fourniture de l'équipement et du fonds de roulement pour les petites unités; (iii) soutien à la relation entre l'unité centrale et les marchés internationaux; (iv) promotion de la transformation industrielle, y compris la préparation de plans d'affaires et du matériel promotionnel pour aider à la structuration des opérations éventuelles; (v) cartographie et identification des investisseurs internationaux et participation à des conférences sur l'investissement et à des événements sur la promotion des investissements dans le domaine de la transformation de la noix de cajou.

Réalizations dans la filière après l'EDIC-2009

De 2009 à 2011, le Gouvernement, avec l'appui de l'Union européenne, de la Banque mondiale et du Programme alimentaire mondial (PAM), a soutenu la réhabilitation de 300 kms de routes rurales dans le but de faciliter l'écoulement des noix de cajou et d'autres produits en provenance des principales zones de production indiquées dans le tableau 40 ci-dessus. La Banque africaine de développement (BAD) a également soutenu la construction de 80 kms de pistes rurales en poursuivant le même objectif.

La Banque mondiale a lancé une étude complète sur la chaîne de valeur de la noix de cajou, et a financé un projet de 8,5 millions de Dollars américains au bénéfice de la filière de la noix de cajou.

En 2014, l'Union européenne a mené une étude diagnostic sur la filière analysant toute la dimension de la chaîne de valeur. L'objectif étant de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des producteurs et des populations les plus vulnérables, de lutter contre la pauvreté et de renforcer la capacité des producteurs et des autres parties prenantes.

⁷⁹Banque mondiale (2014). Project appraisal document on a proposed credit to the Republic of Guinea Bissau for the Private Sector Rehabilitation and agribusiness development project. Report No. 66660-GW, April 2014.

Par ailleurs, le Gouvernement, à travers le Secrétariat d'État de la Planification et de l'intégration régionale (SEPIR), et avec le soutien financier de la BOAD, prépare une étude diagnostique en vue de définir une stratégie de développement de la filière de la noix de cajou dans tous ces aspects (production, transformation et qualité). Le processus de recrutement du consultant principal est prévu pour 2016.

II. ANALYSE STRATEGIQUE

1. Conditions techniques de production de la noix de cajou en Guinée-Bissau

Gestion des plantations

L'extension des plantations d'anacardiens progresse grâce aux conditions agro-climatiques favorables et à l'engagement des producteurs, malgré le manque de moyens de production modernes et l'inexistence d'une assistance technique suffisante de la part du gouvernement.

La production de noix de cajou se caractérise par deux systèmes de production : le système de production sur les plateaux et celui sur les versants des plaines plus humides. Le système prédominant est la culture en plateau où les sols sont moins exigeants en termes de fertilité. Les agriculteurs utilisent la pratique de la terre brûlée pour préparer la terre et augmenter les surfaces de production. Toutefois, l'impact environnemental de cette pratique est la perte de la diversité végétale et biologique dans ces régions. Tous les membres des ménages, à partir d'un certain âge, participent à la production de cajou quelle que soit leur capacité physique, leur appartenance ethnoculturelle ou religieuse.

La plantation des anacardiens ne respecte pas les techniques appropriées recommandées, telles que l'écartement entre les plants, les pratiques d'élagage, la préparation des sols, nécessaires au développement harmonieux des plantes. Ceci n'est pas sans conséquence sur les rendements relativement faibles, qui varient de 500 à 600 kg / ha. Les techniques de récolte (récolte précoce) et post-récolte (séchage, maniement et stockage inadéquat des noix de cajou) sont inappropriées, ce qui se traduit par des pertes importantes en termes de quantité et de qualité des noix.

Les producteurs doivent également faire face au défi des prédateurs et ravageurs. Le mildiou et l'anthracnose, ont été identifiés à une échelle assez réduite et n'ont pas causé des dommages importants, ce qui indique que la variété de l'anacardier de Guinée peut être relativement résistante. Des signes de maladie ont également été décelés dans les régions de Biombo Bolama qui méritent une attention particulière.

Les agriculteurs n'utilisent pas de produits phytosanitaires ou tout autre traitement chimique, réduisant ainsi les coûts et ouvrant la possibilité d'accroître les marchés « niche » pour l'amande « biologique ». Toutefois, il est probable que la situation actuelle ne dure pas longtemps. Par ailleurs, il y a déjà des signes inquiétants, quoique sous une forme dispersée, d'arbres mourants et l'expérience montre que la pratique d'une monoculture, comme c'est le cas de la noix de cajou en Guinée-Bissau est souvent affectée par les ravageurs et les maladies qui s'adaptent aux conditions locales ou sont importés par inadvertance. Les Services de Protection Végétale, ont identifié les potentiels et principaux ravageurs et maladies des anacardiens en Guinée-Bissau.

Les images ci-dessous illustrent certains ravageurs et maladies qui attaquent les noix de cajou.

Figure 9: Anthracnose (*Colletotrichum gloeosporioides* (Penz) Pez. & Sacc.)



Figure 10: Oïdium (*Oidio anacardii* Noack)



Les symptômes de l'Oïdium sur les feuilles

Figure 11: Images des ravageurs les plus communs des anacardiers



Actuellement les services de protection du Ministère de l'Agriculture ne détiennent pas les moyens appropriés pour répondre de manière satisfaisante à la survenue d'une attaque de ravageurs et maladies à grande échelle dans le pays.

Au cours des dernières décennies, la culture de la noix de cajou a exercé une forte influence sur le développement agricole et a eu des retombées importantes sur l'économie nationale. Durant la campagne de commercialisation de la noix de cajou, on assiste à un afflux croissant de devises ; le flux monétaire augmente le volume des transactions entre les exportateurs et les commerçants. Pendant cette période, beaucoup de personnes (hommes, femmes et jeunes) sont impliqués dans la campagne de récolte et de commercialisation, car il s'agit d'une période propice à l'augmentation du troc contre d'autres produits de première nécessité pratiqué entre les producteurs et les commerçants.

2. Le défi de la transformation de la noix de cajou de Guinée-Bissau

Une réelle progression des capacités de transformation soutenue par une forte volonté politique

En Guinée-Bissau, le processus industriel de transformation de la noix de cajou est très récent. Les acteurs œuvrant dans ce domaine d'activité ne disposent pas des ressources (financières, humaines, techniques et technologiques) nécessaires et n'ont pas non plus assez d'expérience pour se mouvoir dans cette nouvelle activité.

Les premières unités de transformation de noix de cajou ont été installées dans le pays dès les années 80, notamment : Grupo empresarial Geta Bissau, avec une capacité de production de 1200 tonnes par an. Cette unité était équipée d'une technologie de pointe en provenance d'Italie afin d'augmenter les revenus des producteurs grâce à la valorisation de la noix de cajou.

En 1993/94, la technologie de transformation à petite échelle et des unités de transformation décentralisées et familiales ont été introduites en Guinée-Bissau par le projet TIPS/USAID. Cette initiative s'est développée grâce au soutien apporté par le FUNDEI en termes de financement et d'assistance technique. Elle a également bénéficié de l'important appui procuré par une institution dénommée « Enterprise Works ». A la suite du déclenchement du conflit militaire, en 1998, ces unités ont été paralysées. En 2002, une autre unité a été installée dans le village de Mentem, situé au nord de la Guinée-Bissau, appelée Agri-Bissau, avec une capacité de transformation de 500 tonnes d'amandes par an.

En 2010, trois nouvelles unités de transformation de noix de cajou ont été installées, une à Quinhamel, une autre à Bula et une troisième à Nhacra. Chacune de ces unités a une capacité de production annuelle d'environ 2 500 tonnes et emploie 800 salariés.

En 2013, une unité de décorticage et de transformation a été installée à Bula Norte, avec une capacité de 2 000 tonnes par an. Une autre unité, d'une capacité de 2000 tonnes, est en cours de construction dans la périphérie de Bissau.

Au total, la capacité de transformation installée est actuellement de 20 630 tonnes de noix de cajou comme précisé dans le tableau 42 ci-dessous. La capacité effectivement opérationnelle est plus faible, étant donné que certaines de ces unités sont à l'arrêt, pour cause notamment de problèmes financiers.

Tableau 42: Capacité de transformation de cajou installée en 2015 en Guinée-Bissau

N°	Unité	Emplacement	Capacité Installée
----	-------	-------------	--------------------

1	AMAN Bissau	Ponta Pedra/Safim	1,500
2	Ansiper	Cutia	100
3	Arrey Africa	S. Vicente, Bula	3,000
4	Atlantico	Bissau	120
5	Buwodena	Ingoré	240
6	Centro de Formação Quinhamel	Quinhamel	100
7	Cuaju	Cumura	100
8	Djondé	Bissau	350
9	Emicor	Quinhamel	300
10	GAP Solutions	Bula	1,200
11	LAICO/Djata	Quinhamel	2,000
12	LAICO/ADTA	Bula	2,000
13	LAICO/ADTA	Nhacra	2,000
14	LICAJU	Bolama	1,200
15	Quade&Quade	Safim	300
16	Sabunhima	Bafatá	120
17	Sicaju/CPC	Bissau	1,000
18	Grupo Santi Comercial	Bissau	5.000
19	Total		20.630

Source : Ferreira, Diogo. Cartographie des Expériences actuelles et précédentes de l'agro-transformation du Cajou en Guinée-Bissau 2015.

En 2005, le gouvernement a mis en place le Centre de promotion du Cajou, situé dans la Zone Industrielle de Brá, à Bissau. L'objectif de ce centre est de : (i) promouvoir des actions de formation dans les domaines de la transformation des noix de cajou, l'utilisation du pédoncule et d'autres fruits tropicaux ; (ii) mener à bien des activités de recherche dans le domaine de l'innovation technologique ; et (iii) mettre en œuvre des activités génératrices de revenus en vue de promouvoir l'autosubsistance.

Ce centre envisage de relancer ses activités, afin d'assumer le rôle d'unité centrale pour le contrôle de la qualité de la production au cours de ses différentes phases, de garantir la qualité de l'amande et de soutenir les unités qui nécessitent d'une assistance technique à long terme.

Dans le but d'améliorer le système et de parvenir à de meilleurs résultats, le CPC préconise les interventions suivantes :

Encadré 9: Le Centre de promotion du Cajou	
Infrastructures	Le CPC prévoit d'augmenter sa capacité, en utilisant le terrain disponible pour construire un nouvel espace de dépelliculage. L'existence d'une telle structure permettra à certaines unités de se consacrer uniquement à la coupe de la noix et d'envoyer leur production au CPC pour la prise en charge des étapes du processus plus avancées. Ce modèle pourrait garantir un meilleur contrôle de la qualité de l'amande.
Stockage	Le CPC vise à construire un entrepôt pour les matières premières afin que le modèle fonctionne de façon optimale.
Equipement	L'équipement acheté récemment, en 2015, permettra de procéder à la décontamination de l'amande lorsque celle-ci est reçue dans les différentes unités. Le centre estime aussi qu'il est nécessaire d'acquérir un laboratoire pour le contrôle de l'amande vouée à l'exportation.
Assistance technique	Les unités qui participeront au programme devront faire un diagnostic préalable de leurs structures de production et de gestion. L'assistance devra être fournie à moyen et à long terme et assurer le suivi régulier de ces domaines. Les équipements devront être soumis à des essais préalables pour garantir leur pertinence et des calculs devront être effectués en vue de permettre aux propriétaires d'évaluer leur capacité à réaliser ces investissements et à les supporter.
Structure commerciale	Le marché de la noix de cajou est très concurrentiel et exige une structure de commercialisation professionnelle. Le CPC peut devenir une unité centrale en charge du contrôle de toute la chaîne de production et de sa commercialisation.

Source : entretien des consultants de l'EDIC avec les responsables du Centre

Le CPC peut garantir une certification interne dans le pays, en assurant la qualité de la production et en facilitant l'écoulement de la production vers les « niches » du marché premium.

De fortes contraintes handicapent les performances des transformateurs`

Les contraintes relevées dans le Rapport de l'EDIC 2009 demeurent toujours présentes en Guinée-Bissau :

- **Des coûts d'investissement élevés**- Les coûts d'installation des unités de transformation sont élevés par rapport à d'autres pays africains, tels que la Tanzanie et le Mozambique, et bien plus élevés encore lorsque comparés à l'Inde. Les coûts d'investissement élevés sont attribués : (i) au coût de la construction ; (ii) au coût de l'équipement importé du Brésil ou du Portugal, (iii) aux impôts payés sur le matériel importé.
- **Manque de crédit** - Les coûts d'investissement élevés et la nécessité d'avoir d'importants stocks sont aggravés par la difficulté d'accès au crédit d'investissement et au capital circulant des institutions financières locales (la plupart des investissements ont été financés par des fonds propres et le coût très élevé du financement par les banques commerciales dont les taux d'intérêt se situent entre 14-19% par an).
- **Faible productivité de la main d'œuvre** - La transformation est un processus très exigeant en termes de main d'œuvre et la productivité de la force de travail est donc un facteur déterminant pour la compétitivité. Les transformateurs se plaignent des contraintes liées à la faible productivité de la main d'œuvre et de la politique des salaires mise en œuvre. Cependant, les transformateurs privilégient un système de rémunérations basé sur la performance dans lequel les employés sont payés en fonction de ce qu'ils produisent en vue d'accroître la productivité.
- **Marché intérieur de petite dimension** - Le marché intérieur de la Guinée-Bissau n'a pas la capacité d'absorber la quantité d'amandes produites et/ou les produits dérivés de la noix de cajou (sauf la liqueur de noix de cajou ou l'eau de vie) tels que la confiture, le jus/vin et d'autres produits secondaires de la noix de cajou.

Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces dans la filière Cajou de Guinée-Bissau Production

Forces	Faiblesses
1. Noix biologique 2. Deuxième plus grand producteur d'Afrique ; 3. Climat et sols favorables aux diverses cultures, notamment la noix de cajou ; 4. Distribution géographique du cajou dans la quasi-totalité du territoire national ; 5. Répartition des valeurs agrégées à un plus grand nombre de la population ; 6. Peu de problèmes de ravageurs et de maladies ; 7. Variété d'anacardier relativement résistante aux maladies et aux ravageurs identifiés ; 8. Disponibilité de terres ; 9. Absence de problèmes fonciers importants ; 10. Vergers d'anacardiens relativement jeunes, en phase de croissance ; 11. Augmentation annuelle de la production ; 12. Haut niveau de qualité (outturn 54 à 57) ;	1. Absence d'une vraie stratégie opérationnelle pour le développement agricole, en particulier pour la filière de la noix de cajou ; 2. Faible diffusion et mise en œuvre des bonnes pratiques de production, de récolte et de stockage des noix de cajou ; 3. Manque de données statistiques sur la production par région ; 4. Faible productivité par hectare ; 5. Augmentation de la production due à l'augmentation des superficies plantées au détriment de l'augmentation par hectare ; 6. Faible capacité d'intervention dans le domaine de la protection des végétaux ; 7. Faible service de vulgarisation agricole ; 8. Dépendance presque exclusive de la noix de cajou ; 9. Absence d'infrastructures de séchage et de stockage ; 10. Faible capacité organisationnelle ; 11. Manque de crédit agricole.
Opportunités 1. Restructuration de la culture de noix de cajou en Guinée-Bissau ; 2. Amélioration de la production grâce à de bonnes pratiques de production ; 3. Augmentation de la production par hectare ; 4. Production d'une certaine quantité de noix de cajou pour la niche du marché biologique ; 5. Diversification	Menaces 1. Augmentation mondiale de la production de noix brutes ; 2. Augmentation de la production des fournisseurs plus compétitifs en termes de service, taxes et infrastructures ; 3. Augmentation de la demande de noix de grande taille ; 4. Augmentation de ravageurs et maladies (toutes les zones présentent des signes de problèmes phytosanitaires, le plus grave étant l'attaque du <i>Marshallius</i> , un ravageur communément appelé foreur de tiges et foreur de racines) ;

5. Augmentation du coût de la main d'œuvre ;
6. Réduction de la main d'œuvre dans le domaine de la production ;
7. Hausse du coût de production.

Transformation

Forces

1. Rendement à la coupe élevé ;
2. Haut niveau de qualité (outturn 54 à 57) ;
3. Amande biologique ;
4. Bonne réputation de l'amande de Guinée-Bissau sur le marché international ;
5. Bonne cotation de la noix de cajou sur le marché international ;
6. Importante demande d'amande de Guinée-Bissau ;
7. Possibilité d'accès à de nombreux marchés.

Faiblesses

1. Non définition de la politique d'industrialisation ;
2. Faible capacité institutionnelle de l'Association de la filière ;
3. Flux financiers très négatifs à cause du retard dans la courbe d'expérience ;
4. Problèmes d'infrastructure logistiques - surtout le port, mais aussi l'énergie et les télécommunications ;
5. Coût d'investissement élevé ;
6. Coût d'exportation élevé ;
7. Climat d'investissement peu favorable aux investissements étrangers directs ;
8. Accès limité au financement ;
9. Faible capacité de transformation générant une réduction de la compétitivité dans l'économie d'échelle ;
10. Taux d'intérêt incompatibles avec l'activité ;
11. Manque de banques d'investissement, capital-risque et capacité d'investissement ;
12. Peu d'expérience du pays sur le marché de l'amande.

Opportunités

1. Augmentation constante de la demande de la noix de cajou ;
2. Possibilité d'augmenter les parts de marché ;
3. Possibilité de rétention de la valeur ajoutée grâce à la transformation locale de la noix de cajou ;
4. Attraction d'investissements pour la transformation ;
5. Croissance du Marché de consommation de l'amande à l'échelle internationale ;
6. Croissance de la consommation locale et régionale d'amandes ;
7. Croissance de la consommation sur les marchés moins exigeants (Asie et Moyen-Orient)
8. Création de postes de travail permanents ;
9. Dynamisation de l'économie ;
10. Diversification de la destination des exportations ;

Menaces

1. Augmentation de la transformation au niveau mondial ;
2. Intensification de la concurrence pour l'achat de matières premières ;
3. Augmentation du prix des matières premières ;
4. Instabilité politique ;
5. Baisse des prix suite à la crise financière mondiale ;
6. Hausse des coûts logistiques.

Commercialisation

Forces

1. La filière est déjà organisée en associations
2. Noix de cajou certifiée biologique
3. Commerce de noix de cajou libéralisé
4. Noix de Guinée-Bissau très appréciée sur le marché international
5. Bon prix au niveau des exportateurs
6. Bonne marge
7. Grande demande de la noix de cajou de la part des exportateurs

Faiblesses

1. Absence d'une politique définie (fiscale et commerciale) ;
2. Absence de stratégie de développement commercial ;
3. Législation inadéquate par rapport aux exigences et à la réalité actuelle ;
4. Faible qualification de la plupart des chefs d'entreprises ;
5. Accès au financement limité ;
6. Manque d'infrastructure logistiques ;
7. Manque d'infrastructures de stockage ;
8. Coûts opérationnels élevés
9. Climat d'investissement qui ne stimule pas l'investissement ;
10. Mauvaise coordination stratégique de la filière

Opportunités

1. Augmentation constante de la demande de noix de cajou
2. Migration vers la transformation locale

Menaces

1. Invasion de commerçants illégaux ;
2. Prolifération de taxes et impôts ;
3. Contrebande aux frontières/concurrence déloyale ;
4. Hausse du coût de transport ;
5. Augmentation du nombre de coopératives/raccourcissement de la chaîne ;
6. Instabilité des politiques gouvernementales

Exportation

Forces

1. Noix de cajou certifiée biologique ;
2. Deuxième producteur d'Afrique ;
3. Commerce de la noix de cajou libéralisé ;
4. Haut niveau de qualité (outturn 54 à 57) ;

Faiblesses

1. Absence d'une politique définie (fiscale et commerciale) ;
2. Absence de stratégie de développement des exportations ;
3. Législation non adaptée aux exigences actuelles ;
4. Mauvaise préparation en termes de gestion de grandes

<p>5. Bonne réputation sur le marché international ; 6. Bonne cotation de la noix de cajou sur le marché international ; 7. Grande demande de la noix de cajou de Guinée-Bissau ;</p>	<p>affaires de la plupart des managers des entreprises exportatrices ; 5. Faible organisation comptable et financière de la plupart des entreprises ; 6. Haut niveau d'endettement ; 7. Accès au financement limité ; 8. Manque d'infrastructures logistiques, en particulier, des entrepôts de qualité ; 9. Coût opérationnel élevé ; 10. Mauvaise coordination stratégique de la filière ; 11. Manque de représentativité auprès des principales institutions internationales de la filière ;</p>
<p>Opportunités</p> <p>1. Augmentation permanente de la demande de noix de cajou ; 2. Possibilité d'attirer des investissements ; 3. Bon rendement de l'activité d'exportation de noix de cajou ; 4. Migration vers la transformation ou sa réalisation au même temps que les exportations de noix « in natura » ; 5. Croissance du marché local et régional d'amandes (possibilité d'entrer sur le marché de l'amande)</p>	<p>Menaces</p> <p>1. Augmentation globale de la production de noix brutes ; 2. Augmentation de la demande de noix de cajou de plus grande taille de Guinée-Bissau ; 3. Fluctuation des prix ; 4. Augmentation des coûts logistiques (due au manque de concurrence des agences de transport maritime) ; 5. Instabilité politique et gouvernementale ; 6. Infrastructures et équipements limités uniquement au port de Bissau ; 7. Risques liés aux conditions opérationnelles pour l'accostage et le départ des navires.</p>

Recommandations

Production

- Renforcement de la capacité de protection des Végétaux (Direction des services de protection des végétaux) pour répondre aux demandes d'assistance technique dès qu'un quelconque changement dans les conditions phytosanitaires des plantes est identifié ;
- Mise en œuvre de programmes de prévention et de lutte contre les maladies et les ravageurs ;
- Renforcement de la capacité dans le domaine des bonnes pratiques agricoles, à savoir (élagage sanitaire du verger, espacement, éclaircissage des plantes dans les vergers denses, deux désherbages annuels préventifs, etc.).
- Renforcement de la capacité de l'INPA dans le but d'intensifier les programmes de recherche et développement dans le domaine de la noix de cajou et d'autres produits stratégiques pour le pays ;
- Améliorer la qualité génétique des vergers d'anacardiens en Guinée-Bissau ;
- Fourniture de plants résistants ou tolérants aux maladies et aux ravageurs ;
- Mise en œuvre d'infrastructures, y compris les entrepôts communautaires et les aires de séchage ;
- Développement du programme d'extension rurale.

Transformation

- Mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle de développement de la transformation ;
- Renforcement de la capacité institutionnelle de l'Association de la filière ;
- Création d'un fonds de garantie pour l'accès au financement ;
- Création d'une ligne de crédit pour la transformation ;
- Formation au niveau du processus technologique et de la gestion des unités de transformation ;
- Création d'avantages fiscaux spécifiques dans le but d'encourager l'augmentation de la transformation locale.

Commercialisation

- Révision des prélèvements fiscaux ;

- Octroi d'une licence unique (Autorisation de commercialisation du Ministère du Commerce et des Finances);
- Application d'un tarif unique à toutes les catégories de commerçants;
- Révision des critères d'octroi des licences/autorisations.
- Soutenir les associations et les groupements de producteurs afin d'améliorer la qualité et la capacité de négociation;
- Améliorer la relation entre les banques commerciales et les acteurs de la filière;
- Améliorer la mise en œuvre de services de microfinance.

Exportation

- Révision de toutes les taxes à l'exportation;
- Création d'un guichet unique pour l'acquittement de toutes les taxes et impôts;
- Réalisation d'une étude de faisabilité sur l'exportation par voie terrestre;
- Redéfinition des critères d'octroi de certificat d'exportation (privilegiant les entreprises nationales légalement constituées au détriment des sociétés saisonnières et fictives).

BIBLIOGRAPHIE

- Estudo Diagnóstico de Integração do Comercio para o Melhoramento do Quadro Integrado Assistência Técnica para assuntos do Comercio Internacional, Maio de 2010, Banco Mundial
- Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), Septembre 2010, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural – Guinée-Bissau.
- Ferreira, Diogo. Mapeamento de Experiências atuais e prévias de Agro-Processamento de Caju na Guiné-Bissau – Identificação das áreas de Intervenção para Agro-negócio de caju a nível Comunitário, Projeto de Reabilitação do Sector Privado e Apoio ao Desenvolvimento Agroindústria (PRSPDA), Banco Mundial Agosto de 2015;
- Carta de Política de Desenvolvimento Agrícola, Abril de 2002, Ministério da agricultura, Florestas Caça e Pecuária;
- Carta de Política e Desenvolvimento da Pecuária e Plano de Ação, 22 Novembro de 2010, Ministério da Agricultura e Desenvolvimento Rural (MADR);
- Plano Estratégico Guiné-Bissau 2020 – 2025 – “Terra Ranka”
- Plano Estratégico Operacional Guiné-Bissau 2015-2020 – “SOL NA IARDI” – Nota sobre Custo e financiamento da carteira de projetos
- Projeto de reabilitação Estruturação do Sector Agrário e Rural (PRESAR), 2007-2012
- Interim Strategy Note for Guinea-Bissau, International Development Association, May 20, 2009
- Sociedade Comercial e de Serviços, Projeto AINDA – Estudo Diagnostico do Sector de Arroz – Análise da Cadeia de valor, 2015, União Europeia, Guiné-Bissau.
- Project Appraisal Document – Private Sector rehabilitation and Agri-Business Development Project, April 2014, Guiné-Bissau
- The Gambian River Basin Cashew Value Chain Enhancement Project (CEP), International Relief & Development, September 2011.

Annexe 1. Etat de mise en œuvre Plan d'action EDIC 2009

Objectifs	Actions recommandées et besoins d'assistance technique	Institutions responsables	Soutien des donateurs	Période de mise en œuvre	État actuel
Lancer programme pilote de recherche sur la noix de cajou	Renforcement de la coopération entre INPA et EMBRAPA	INPA, EMBRAPA, ANCA		Court terme	Contacts en cours
	Application du modèle mozambicain de décentralisation des usines de transformation conjointement avec la production d'électricité	MADR, MCITA	Banque mondiale PRSPDA, BAD	Court Terme	Le Projet de Réhabilitation du Secteur Privé et Développement de l'Agro-industrie., financé par la Banque Mondiale, a déjà démarré. Le recrutement des consultants pour la transformation des noix de cajou est en cours. Le Bureau d'Etude pour de Business Competition est en cours de finalisation.
Développer le projet de Promotion de Transformation du Cajou	Amélioration de la capacité de contrôle phytosanitaire et de la qualité de la production / transformation de cajou, riz et autres produits agricoles	MADR		Court Terme	En 2009 l'Union Européen a donnée l'appui au gouvernement pour le renforcement des capacités de la Direction de Services de protection végétal en matière de controle phytosanitaire. De même, en 2013, l'UEMOA a donnée appui similaire à la même Direction
Renforcer et améliorer les capacités des cultures et des services de soutien (Vulgarisation)	Développement des capacités de production des principales cultures de cajou et d'autres cultures commerciales.	MADR, INPA		Court Terme	Situation demeure inchangée
Faciliter l'écoulement des produits agricoles	Réhabilitation des pistes rurales dans les principales zones de production de riz et de noix de cajou.	MADR, MIOPCU	BAD, UE, FIDA, PAM, PRESAR, PRRDOC	En cours	380 km ont été construites, ont été achevées dans les régions de Biombo, Cacheu, Oio, Bafata, Gabu
Développer la disponibilité du crédit dans les zones agricoles de production	Promotion de micro-crédits dans les zones rurales	MF, MADR, CCiAs		Court / Moyen terme	Le Ministère de l'Economie et Finances a créé une Agence pour la promotion des activités d'épargne et Microcrédits; les réalisations de cetttes agences ne sont pas encore connues. Les informations disponibles révèlent que Ministère de l'Agriculture Développement Rural (MADR)/GAPLA n'a pas créé le fond de promotion de micro-credit dans les zones rurales.

Source : Au-delà de la noix de cajou : Diversification par le commerce, EDIC 1 2009, Rapport n° 54145 - GW

Annexe 2 - Structure du coût de commercialisation de la noix de cajou 1 tonne: 2011-2013

Base d'imposition	850	DOLLARS/Ton
Base d'imposition	425.000	XOF/Ton
Prix au Producteur	250	XOF/Kg
Taux de change	500	XOF
Description	Valor/Ton	
	XOF	DOLLARS
Coût moyen de la production	150.000,00	300,00
Prix au producteur	250.000,00	500,00
Marge producteur	100.000,00	200,00
Prix d'achat des intermédiaires	250.000,00	500,00
Autorisation	50,00	0,10
Licence	3.000,00	6,00
Transport de l'intérieur du pays vers Bissau	20.000,00	40,00
Marge de l'intermédiaire	25.000,00	50,00
Prix de l'intermédiaire à Bissau	298.050,00	596,10
Prix d'achat de l'exportateur	298.050,00	596,10
Impôt extraordinaire / taxe douanière (6% FOB / MT)	25.500,00	51,00
CPR / DGCI (2% valeur FOB Bissau)	8.500,00	17,00
ACI (3%)	12.750,00	25,50
CNC	1.000,00	2,00
APGB (Vrac)	6.119,10	12,24
Transport entrepôt - port	4.079,40	8,16
Chargement et déchargement	3.750,00	7,50
Bascule, pré-embarquement (APGB)	339,95	0,68
Coût bancaire	15.297,75	30,60
Sacs (emballage)	11.898,25	23,80
Certificat d'origine	1.699,75	3,40
Certificat phytosanitaire	679,90	1,36
Honoraires expéditeur	1.699,75	3,40
SGS / ACE	1.699,75	3,40
NSIA / Guinée-Bissau (Compagnies d'assurances)	1.744,21	3,49
Location entrepôt	1.699,75	3,40
Sous - total (1)	396.507,56	793,02
Frais administratifs	1.699,75	3,40
Baisses	1.699,70	3,40
Imprévus	679,90	1,36
Marge exportateur	25.000,00	50,00
FUNPI	40.000,00	80,00
Taux Surestimation		0,00
Sous - total (2)	69.079,35	138,16
PRIX POUR EXPORT - FOB PORT BISSAU	465.586,91	931,17
Transport Port de Bissau - Port de Chine (y compris Assurances et autres frais)	40.000,00	80,00
PRIX POUR EXPORT - CIF PORT DE BISSAU VERS PORT INDE	505.586,91	1.011,17

Source: Ministère du Commerce et de l'Industrie, 2011 – 2013

CHAPITRE 8. PROMOUVOIR L'ÉLEVAGE

I. ETAT DE LIEUX

1. Contexte : l'Élevage en Guinée-Bissau

L'élevage contribue à près de 17% du PIB national et à hauteur de 32% du PIB agricole. Les potentialités réelles de l'élevage sont méconnues en raison de l'absence d'enquêtes systématiques et régulières. Malgré l'importance du secteur sur le plan économique, socioculturel et nutritionnel, la participation des investissements publics prévue pour ce secteur a été relativement faible et en déclin constant depuis plus de 30 ans.

Les terres en jachère possèdent un haut potentiel sur le plan du fourrage pendant la saison des pluies. Ces zones, estimées à 602 105 hectares en 1992 (PDFN, 1992) ont été réduites, avec l'expansion de la culture de la noix de cajou. Les pâturages après récolte contribuent également au plan de disponibilité du fourrage, dans la mesure où les terres arables sont estimées à 1110000 hectares (CPDA, 2002) et une partie contient des résidus de récoltes importantes pour l'alimentation du bétail.

L'élevage est une activité réalisée par près de 96.700 éleveurs qui contribuent à l'augmentation de la sécurité alimentaire, à la diversification et à l'augmentation des revenus de la population rurale, à l'amélioration de l'équilibre de la balance commerciale, à la préservation et à l'amélioration de l'environnement, notamment au développement de l'association entre l'agriculture et l'élevage. Le recensement général, organisé entre avril et mai 2009, a enregistré les résultats consignés dans le tableau 44 ci-dessous.

Potentialités

Les potentialités et les points forts se trouvent dans les éléments suivants :

- *L'importance du "patrimoine élevage" et sa diversification.* Le pays a pratiquement 1 (un) bovin et 0,7 petit ruminant par habitant, sans compter la contribution des autres espèces, y compris des porcs et des volailles qui sont des espèces de cycle court et ayant un potentiel très important.
- *L'existence de traditions bergères affirmées, notamment dans les zones Est et Nord, où se trouve la plupart du bétail.* Les éleveurs qui possèdent l'essentiel des bovins et des petits ruminants sont traditionnellement liés à l'élevage de bétail et détiennent un certain contrôle sur cette pratique.
- *Les ressources pastorales sont importantes.* Globalement, la superficie du pâturage est estimée à hauteur de 1.268.000 hectares, c'est-à-dire à 35% de la surface du pays où près de 300.000 hectares se trouvent au Nord, 800.000 hectares à l'Est et 167.000 au Sud. La productivité potentielle de pâturage varie entre 3,5 et 6 tonnes de matière sèche par hectare. La capacité de chargement totale est de 2.070.349 UBT⁸⁰, relativement aux effectifs annuels de bétail ; de ce fait, la surface de pâturage ne constitue pas un problème majeur. Outre le troupeau, le pays possède des pâturages abondants, avec une bonne disponibilité de recours fourragers et d'eau pour l'abreuvement du bétail, au moins au cours d'une bonne période de l'année. Les terres en jachère ont un fort potentiel sur le plan du fourrage pendant la saison des pluies. Les pâturages après la récolte contribuent également en grande partie à l'équilibre alimentaire. Les pâturages sont dominés par des graminées pérennes, préférées par les ruminants, notamment

⁸⁰ UBT (Unite Betail Tropical) = Nombre unite que exprime la capacité de charge d'un paturage naturel

avant de se durcir. La zone Est possède la plus grande proportion de graminées fines, conférant ainsi à ce type de pâturage une plus grande valeur. La terre est une propriété collective des communautés résidentes et elle est exploitée au bénéfice de la communauté. communauté.

- Quant à la santé, la situation est relativement favorable, avec le contrôle des principales maladies animales comme la peste bovine et la pleuropneumonie contagieuse bovine. La Guinée-Bissau a officiellement été reconnue comme territoire sans peste bovine, notamment par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE), en 2006.

Le pays dispose de conditions naturelles favorables au développement de chaînes d'élevage, comme la production de lait, de viande rouge et de volaille. Que ce soit au Nord, à l'Est ou au Sud, il existe un potentiel de développement réel du secteur des petits ruminants, des bovins et des volailles, à condition d'étendre la pratique de cultures fourragères, de créer des points d'eau pour l'abreuvement et des pharmacies vétérinaires et de renforcer les associations d'éleveurs de bétail. Il serait même souhaitable d'aider à établir des organisations professionnelles fonctionnelles dans les grands centres ruraux.

Afin de capitaliser les potentialités dans ce secteur, les jeunes ainsi que les femmes devront bénéficier de formation pratique dans les domaines de la production et de l'amélioration d'infrastructures afin de participer à l'intensification de la production dans l'élevage traditionnel ou de l'amélioration de l'intégration de l'agriculture et de l'élevage. Le Tableau 44 illustre la distribution de bétail par région.

Le Tableau 43 montre la distribution de bétail par région. Les bovins se concentrent principalement dans la région de Gabú, Bafatá et Oio. Ces trois régions concentrent 88% des têtes de bétail au niveau national. Les petits ruminants (ovins et caprins) suivent approximativement la même distribution que les bovins. Dans le même ordre, ils se retrouvent à Gabú (36,5%), Oio (24,7%) et Bafatá (18,4%). Ces trois régions regroupent 79,6% des têtes de bétail de petits ruminants au niveau national. La région de Cacheu concentre 9,1% des petits ruminants, constitués principalement de chèvres. Quant aux autres régions, le nombre de petits ruminants se situe entre 1,6% et 4,1% du total, selon la région.

Tableau 43 : Distribution de cheptel par région - mai 2009

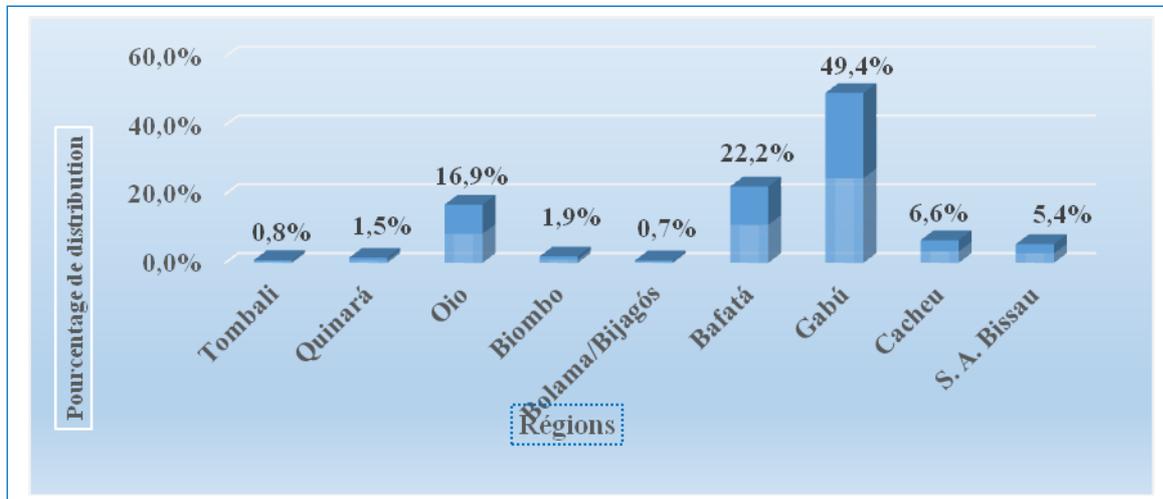
Région	Bovins	Ovins	Caprins	Équidés	Ânes	Porcs	Volaille	Total/régions
Tombali	11 010	4 555	34 645	110	164	6 825	63 034	120.343
Quínará	19 778	472	23 626	91	0	18 075	131 180	193.222
Oio	223 943	61 510	173 731	950	4 450	196 029	422 289	1.082.2902
Biombo	25 042	341	26 305	0	0	21 462	69 244	142.394
Bolama/Bijagós	9 065	225	15 654	0	0	31 930	57 948	114.822
Bafatá	294 070	77 348	98 052	658	8 875	15 295	211 099	705.397
Gabú	654 543	153 349	193 445	2 503	20 890	1 484	318 209	1.344.423
Cacheu	87 240	6 304	80 726	44	391	38 989	166 510	380.204
S. A. Bissau	721	641	2 900	1	0	13 591	43 129	60.983
Total/pays	1 325 412	304 745	649 084	4 357	34 770	343 680	1 481 642	4.144.690
Total - (%)	32	7	16	0,11	0,8	8,3	36	100

Source : Rapport de synthèse du recensement national de l'élevage en Guinée-Bissau (DGE, 2009)

Les bovins se concentrent principalement dans la région de Gabú, Bafatá et Oio. Ces trois régions concentrent 88% des têtes de bétail au niveau national. Les petits ruminants (ovins et caprins) suivent approximativement la même distribution que les bovins. Dans le même ordre, ils se

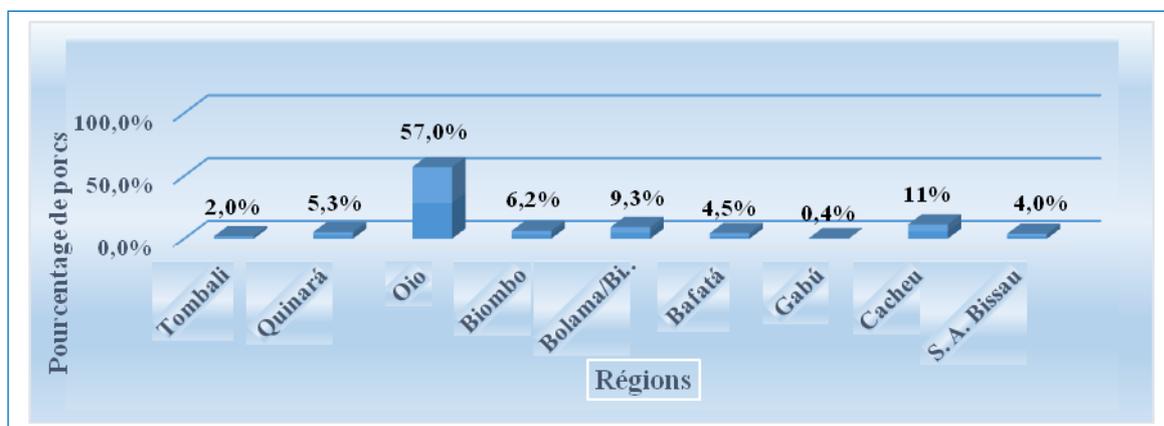
retrouvent à Gabú (36,5%), Oio (24,7%) et Bafatá (18,4%). Ces trois régions regroupent 79,6% des têtes de bétail de petits ruminants au niveau national. La région de Cacheu concentre 9,1% des petits ruminants, constitués principalement de chèvres. Quant aux autres régions, le nombre de petits ruminants se situe entre 1,6% et 4,1% du total, selon la région.

Graphique 17 : Distribution (en %) du bétail bovin par région - 2009



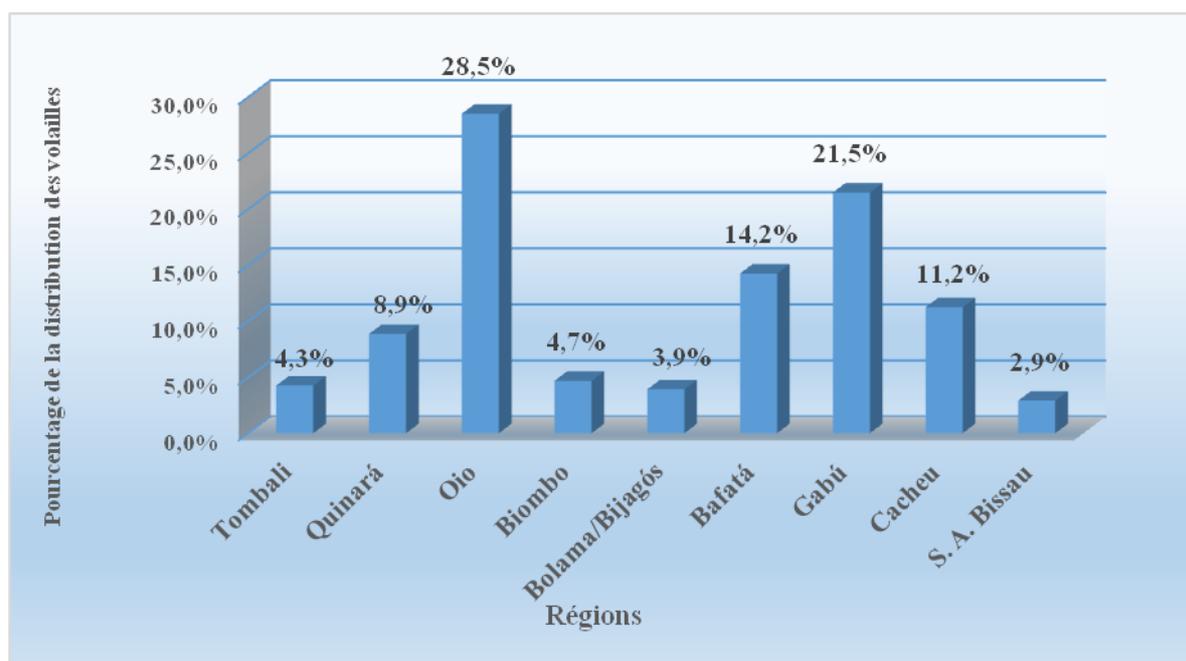
La région d'Oio concentre le plus grand effectif de porcs. Outre cette région, Cacheu et Bolama/Bijagós, Biombo et Quinará sont des régions qui préfèrent l'élevage porcin.

Graphique 18 : Distribution (en %) de porcs par région - 2009



Les volailles sont bien réparties sur l'ensemble du territoire national. Oio est la première région aviaire du pays. En effet, elle concentre la plupart des effectifs aviaires du pays. Viennent ensuite les régions de Gabu, Bafatá, Cacheu et Quinará avec les pourcentages mentionnés au graphique 19. L'aviculture est présente dans tous les villages et est une activité essentiellement exercée par les femmes. Outre les ruminants et les volailles, l'élevage porcin est une activité importante qui produit des revenus. Cependant, les porcs sont généralement lâchés ; ce qui ne permet pas d'optimiser les revenus de l'activité et étant également un risque dans le contexte de l'épidémie de la peste porcine africaine.

Graphique 19 : Distribution (%) des volailles par région - 2009



Les Systèmes de production de l'élevage

L'élevage est une activité surtout développée dans les zones rurales. En se fondant sur le recensement national du bétail de 2009, il est possible d'observer une proportion plus élevée d'exploitations d'animaux (88,6%). Généralement, les systèmes d'élevage sont associés aux zones agro-écologiques.

Plateaux de l'Intérieur (région Nord-Est) : le système de production prédominant est le système agro-pastoral caractérisé par une combinaison entre l'élevage de bétail bovin et les petits ruminants ainsi que les cultures de maïs noir/millet, sorgho, arachide et coton. Le nombre de bovins et de petits ruminants se caractérisent sous forme de troupeaux de propriété familiale, variant entre 35 bovins et 30 petits ruminants.

L'alimentation de ruminants est presque exclusivement fondée sur l'utilisation de pâturages, outre les résidus de cultures pendant certaines périodes de l'année. Le système est principalement lié à la mobilité, avec les principaux mouvements de transhumance au cours de la saison sèche, en direction des points d'eau permanents (notamment les vallées des rivières Geba et Corubal) et dont l'amplitude est de plus en plus grande. Le lait joue un rôle central dans la vie des familles et la plupart de la production est autoconsommée ; seule une petite proportion est vendue sur les marchés urbains.

Zone littorale : Le système de production est principalement fondé sur la culture du riz de mangrove, sur des terrains marécageux salés (« *bolanha salgada* »). L'élevage de bétail est moins important dans ce système de production et il est composé de moins de têtes, essentiellement d'espèces de cycle court. L'élevage est principalement sédentaire.

Zone intermédiaire. Le système est caractérisé par la haute densité de la population. Le système de production est un mélange de culture de riz de mangrove sur «*bolanha salgada*» et de zones réduites de maïs, maïs noir/millet, sorgho, arachide et noix de cajou.

Le développement des filières d'élevage traditionnel

L'élevage traditionnel est caractérisé par la fréquence de pathologies mortelles et de maladies des animaux, principalement chez les volailles et les porcs, à cause de la mauvaise alimentation et de l'absence de pâturage ainsi que de points d'eau au cours de la saison sèche. Concernant les bovins, il s'agit de la faible productivité du bétail, que ce soit en viande comme en lait et de la faible utilisation de sous-produits de l'élevage.

Pour le développement de ce secteur de l'élevage, le Gouvernement prévoit des actions décrites la section des recommandations dans les domaines de la santé et de la nutrition et souhaite améliorer la gestion des animaux de cycle court. Ces actions répondent principalement aux objectifs d'accroissement rapide de production, disposant ainsi d'une meilleure couverture maladie du bétail, améliorant la nutrition animale et se concentrant sur les animaux de cycle court, afin de contribuer à l'augmentation des produits d'origine animale dans le monde urbain et rural.

Il faut également souligner le besoin d'un engagement plus important des bénéficiaires, notamment des femmes (qui ont un rôle crucial dans l'élevage d'animaux de cycle court) et d'une plus grande responsabilité du secteur privé, en amont comme en aval des activités d'élevage, en particulier dans la commercialisation et la transformation.

Selon les besoins de développement de l'élevage et d'amélioration de la compétitivité, le gouvernement envisage de se désengager des activités productives et prétend amorcer la privatisation des services vétérinaires et pharmaceutiques du siège à Bissau et à l'intérieur du pays.

En général, les niveaux de production d'animaux d'espèces différentes sont relativement faibles, même pendant les périodes d'abondance, où les disponibilités alimentaires sont importantes ; ce qui s'explique notamment par les faibles performances zootechniques en termes de reproduction, liées aux méthodes extensives de gestion de troupeau.

L'amélioration de la production animale dépend de la capacité à répondre aux contraintes, telles que : la gestion traditionnelle du troupeau, les carences et les déficits alimentaires pendant certaines périodes de l'année, la pénurie d'eau pour abreuver, l'absence d'organisation des éleveurs, l'insuffisance d'encadrement technique et l'absence d'ouverture des éleveurs aux nouvelles techniques, l'exigibilité et la fragmentation excessives des exploitations agricoles ainsi que la fragilité des services d'élevage.

2. Stratégies et documents de politique en cours pour le développement du secteur :

La Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) et la Lettre de Politique de Développement de l'élevage (ou CPDP), adoptées respectivement en 2002 et en 2010. Ces documents retiennent les mêmes objectifs relativement à la gestion rationnelle et à la préservation des recours agrosylvopastoraux et à l'amélioration du cadre de vie des populations, surtout des éleveurs. La CPDP traduit les objectifs de la LPDA, dans le secteur de l'Élevage.

Pour ce secteur, le Gouvernement a défini les lignes d'orientations stratégiques suivantes :

Promotion d'une bonne gouvernance, à travers l'adoption de réformes institutionnelles permettant l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des services relatifs à l'Élevage, selon les normes internationales définies pour le secteur :

- mise en œuvre de la législation et des normes internationales et communautaires en matière de santé animale et de sécurité alimentaire, spécifiant le rôle de l'autorité vétérinaire et définissant les tâches attribuées aux services vétérinaires ;
- création des conditions d'adéquation de recours physiques et financiers des services d'élevage avec les missions qui leur sont attribuées, y compris à travers des programmes d'investissement et un budget de fonctionnement régulier.
- établissement d'un système d'informations sur le secteur, avec des sondages et des évaluations permanentes ainsi qu'un suivi organisé, permettant de fournir régulièrement des données clé et d'avoir une meilleure lisibilité au niveau du secteur ;
- institutionnalisation d'un Fonds de Développement de l'Élevage, afin de soutenir des actions destinées à promouvoir le développement de l'élevage et d'aider les agriculteurs qui sont confrontés à des situations d'urgence (crises de maladies et catastrophes naturelles).

Amélioration de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale à l'aide de stratégies spécifiques. Il s'agit de systématiser l'organisation de campagnes de vaccination contre les maladies prioritaires qui impliquent des services vétérinaires publics et privés, en se fondant sur des mandats dans le domaine de la santé, avec une allocation de crédit (vaccins, bénéfices de rémunération de vétérinaires privés) entre l'État et les agriculteurs. Une autre stratégie est celle du renforcement du Réseau de Surveillance Épidémiologique National, comprenant l'établissement d'un système de surveillance active, l'organisation d'un système d'échantillonnage et l'accroissement des analyses régulières au laboratoire national, aux laboratoires agréés UEMOA ou de référence, ou encore aux laboratoires OIE, pour la recherche active d'agents pathogènes. Il est essentiel de moderniser les laboratoires de diagnostic de maladies animales et d'analyse de la qualité des denrées alimentaires d'origine animale ainsi que les produits vétérinaires. Le Gouvernement prétend établir un centre de vente de produits vétérinaires pour mettre à disposition des produits dans le domaine vétérinaire et pour faciliter la couverture maladie animale.

Gestion rationnelle de recours agro-sylvopastoraux. Il s'agit ici de développer des plans de gestion de pâturages naturels, en habilitant les organisations d'éleveurs et en se fondant sur un modèle de gestion intégrée des recours existants, d'améliorer les infrastructures pastorales en vue d'optimiser l'exploitation pastorale, à l'aide de la réhabilitation des préexistants et de la création d'infrastructures supplémentaires. Pour garantir la durabilité des infrastructures pastorales: introduction et vulgarisation du panorama des espèces fourragères adaptées des agriculteurs afin d'améliorer les recours de fourrage.

Développement de la production animale. La priorité dans ce domaine se fonde sur l'intensification de la diversité de petits animaux de cycle court, sur le soutien à la transformation et la conservation de produits d'origine animale et sur le soutien aux agriculteurs/éleveurs agro-pastoraux à travers la concession de crédits ruraux appropriés, comprenant le lien entre les éleveurs et les systèmes de financement décentralisés et le développement de synergies dans les différents secteurs de l'élevage, à travers la création de mécanismes de consultation entre les acteurs institutionnels et privés du réseau.

Le soutien à l'organisation de la transhumance et la gestion de couloirs/parcours. L'organisation de la transhumance doit être réalisée à travers : (i) l'amélioration et la gestion des zones de pâture par l'introduction de plantes fourragères, l'installation de points d'eau et la construction de pharmacies de vaccination le long des parcours; (ii) la délimitation des zones de pâture identifiées et incluant les zones de transhumance, en partenariat avec les producteurs, agriculteurs, chefs traditionnels et autorités administratives ; (iii) la création d'instruments

réglementaires et législatifs ; (iv) la considération de zones réservées aux troupeaux pendant le processus d'attribution de concessions de terres à des fins agricoles et (vi) la création de réserves forestières et de pâturages.

Développement de chaînes d'élevage traditionnel. Cet élément porte sur l'amélioration de la productivité de l'élevage traditionnel et vise la réduction du taux de mortalité des animaux à travers une meilleure nutrition et un meilleur habitat

La relance de la recherche vétérinaire et zootechnique requiert le développement de programmes de recherche dans les domaines prioritaires de la santé, de l'alimentation et des productions animales, ainsi que dans le développement des technologies d'utilisation durable des ressources animales dans le cadre de la préservation de l'environnement.

Renforcement des capacités de la Direction Générale de l'Élevage. A travers de: (i) formation du personnel des services d'élevage ; (ii) réhabilitation et élargissement des infrastructures de la Direction Générale de l'Élevage (y compris du laboratoire national d'analyse vétérinaire)

Soutien à la création de petites et moyennes entreprises (PME). Cet élément vise à promouvoir des formes d'élevage d'animaux plus modernes, afin de promouvoir le secteur privé.

Synthèse des orientations de la Vision « Guinée-Bissau 2020 – 2025 – Terra Ranka »

Dans ce document de planification, la Guinée-Bissau a défini comme objectif l'adoption d'une politique de développement de bétail bovin, l'exploitation appropriée des ressources de pâturage à travers l'exécution de plans de gestion, la lutte contre les brûlages et l'organisation ainsi que la définition de couloirs pour le bétail pendant la période de transhumance, afin d'éviter les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. L'autre objectif est de créer un dispositif de contrôle vétérinaire et de santé animale (vaccination d'animaux, traitement de maladies animales, mise sur pied de réseaux d'attente, formation des éleveurs pour détecter les symptômes de maladies, dispositifs d'alerte, pratiques de quarantaine). De plus, l'État prévoit de créer et d'appliquer les règlements régionaux et internationaux en matière d'élevage et d'agriculture, ainsi que de sécurité alimentaire.

Dans le domaine des infrastructures de supports à élevage, le plan envisage d'engager des actions d'aménagement des marchés à bestiaux et de créer des abattoirs nationaux conformément aux normes. En ce qui concerne le renforcement des capacités des ressources humaines, le plan envisage de créer un Centre de formation aux métiers de l'élevage.

Réformes mises en œuvre dans le secteur après l'EDIC - 2009

L'Étude Diagnostic de 2009 n'a pas concerné le secteur de l'Élevage. Cependant, en 2010, la **Lettre de Politique de Développement de l'Élevage**, dont le contenu est mentionné dans la Lettre de Développement Agricole (LPDA 2002), a été réalisée.

Le Gouvernement travaille sur la formulation du règlement de l'élevage ; ce qui permettra d'établir un cadre juridique du secteur et d'améliorer le fonctionnement de la Direction Générale de l'élevage.

La Banque Africaine de Développement (BAD), à travers le projet de réhabilitation du secteur Agricole et Rural (PRESAR), a soutenu le processus de recensement national de l'élevage en 2009 et la formulation de la Lettre de Politique de Développement de l'Élevage (CPDP 2010). Dans le

cadre du projet PASA, la BAD a également soutenu le développement d'élevage d'animaux de cycle court.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a soutenu les activités d'élevage dans le cadre des programmes de développement d'espèces de cycle court et des programmes de santé animale (vaccinations, prévention de la grippe aviaire). Elle a également soutenu le processus d'élaboration du Code de l'élevage.

Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), à travers le Projet de Réhabilitation Rurale et de Développement Communautaire, a financé un projet de soutien à la création d'organisations professionnelles (Ops) et d'organisations non gouvernementales (ONG) qui peuvent promouvoir des dynamiques de développement de l'élevage dans les zones rurales.

Ce projet a soutenu la création d'un réseau d'éleveurs pilotes d'animaux de cycle court, le développement de réseaux participatifs de vigilance épidémiologiques et d'immunisation, de prévention, de recherche et de développement de la production de fourrage et de traction animale.

L'Union Européenne a soutenu le secteur de l'élevage, dans le contrôle de maladies d'animaux, à travers le projet panafricain pour le contrôle des épizooties (PACE).

L'UEMOA a soutenu le renforcement des capacités de la Direction Générale de l'élevage et la construction d'un nouvel abattoir.

3. Évolutions récentes, production et revenus, comparaisons avec des pays similaires et positionnement concurrentiel

Les données statistiques sont insuffisantes dans le domaine de l'Élevage. Les données disponibles les plus récentes datent de 2009 et ne permettent pas de faire des comparaisons et de tirer des conclusions objectives et concrètes.

En 2007, FAO a estimé la production de viande à 19 000 tonnes pour l'ensemble des espèces (Source : FAOSTAT, juin 2010). Sur cette base, la consommation par personne est de 11,3 kg de viande par an environ (Source : FAOSTAT, juin 2010). Les tableaux 44 et 45 qui suivent reflètent les statistiques disponibles de production de viande de bovins et de petits ruminants (ovins et caprins) entre 2007 et 2009, ainsi que l'importation de produits animaux entre 2005 et 2009. Selon les prévisions de consommations susmentionnées, la consommation de viande est relativement basse face aux importations effectuées. Il est cependant admis que seule une proportion très faible de la production nationale est enregistrée et l'offre nationale de viande n'est pas contrôlée. Les données de production de viande sont enregistrées dans les centres urbains et n'incluent pas la production et la consommation de l'ensemble du pays, où la plupart du temps, des abattages clandestins ont lieu.

Les productions contrôlées entre 2007 et 2009 sont indiquées dans les tableaux suivants :

Tableau 44 : Production de viande (tonnes) 2007-2009

Produit	2007	2008	2009
Viande (bovins)	1.272,00	529,34	1 226,3
Viande (ovins et caprins)	16,40	112,4	33,20
Total	1.288,40	641,98	1 259,50

Source : Direction Générale des Douanes, mai 2010

Tableau 45 : Importation des viandes, lait et produits laitiers (tonnes) 2005-2009

Produit	2005	2006	2007	2008	2009
Viande et abattages	257	171	125	124	195
Viande de volaille	477	315	289	422	768
Total viande	734	486	414	546	963
Œufs	876	628	563	1 009	1 336
Lait et produits laitiers	1 209	1 973	2 553	2 697	2 316

Source : Direction Générale des Douanes, mai 2010

II. ANALYSE STRATEGIQUE

Positionnement concurrentiel

La Guinée-Bissau a un fort potentiel pour concourir avec d'autres pays de la sous-région; même si l'insuffisance de données statistiques ne permet pas de démontrer de façon exhaustive, la compétitivité du pays. En 2009, le bétail bovin représentait 32 pourcent de l'ensemble des animaux, 16 pourcent étaient des caprins et 36 pourcent d'volailles. Le pays pourra devenir un fort concurrent dans ces espèces, au niveau régional, compte tenu des potentialités susmentionnées. Cependant, il faut noter que les plus grands éleveurs de bétail, surtout de bovins, n'utilisent pas le bétail à des fins commerciales ni même pour leur propre consommation, du fait de croyances culturelles et religieuses, sauf cas exceptionnels.

La compétitivité des produits locaux dans un contexte d'intégration sous régionale (concernant l'UEMOA et CEDEAO) et la globalisation du commerce au niveau mondial sont des dimensions bien plus importantes à considérer, avec leurs implications en termes d'amélioration de l'environnement de l'industrie animale. La stratégie du gouvernement est de mettre en œuvre de programmes afin de neutraliser des étranglements qui empêchent la compétitivité des ses produits au niveau sous régionale.

La valorisation des productions animales

La valorisation de la production de viande se fait essentiellement en trois étapes. Il y'a l'étape de la commercialisation du bétail sur pied, celle de la transformation et celle de la distribution de la viande.

a) La commercialisation des animaux sur pied

La collecte des animaux sur pied se fait au niveau des marchés hebdomadaires et leur commercialisation s'organise au niveau des marchés à bétail ou foirails, au niveau des centres urbains. Les animaux peuvent être achetés au comptant ou à crédit, selon les relations qu'entretiennent le marchand de bétail, l'éleveur et l'intermédiaire qui sert quelquefois d'interface. Les prix⁸¹ des animaux tournent autour de 150 000 à 175 000 FCFA pour les bovins, 25 000 à 30 000 FCFA pour les ovins et 20 000 à 23 000 FCFA pour les caprins. Des données sur les coûts de transformation ainsi que sur des exportations ne sont pas disponibles.

b) La transformation et la distribution de la viande

Ces deux activités sont associées dans la mesure où en Guinée-Bissau, les bouchers sont à la fois abattants et détaillants. Rares sont les chevillards purs qui ne vendent qu'en gros au niveau des abattoirs. Les abattoirs sont gérés par l'Etat, à travers les mairies de chaque ville. Il faut également signaler qu'avec les faibles niveaux d'abattage contrôlés observés, il apparaît aussi que les abattages clandestins sont particulièrement importants.

⁸¹ Lettre de Politique de Développement de l'Élevage, Novembre 2010

c) La valorisation du lait

Dans les zones pastorales (Est du pays notamment), l'offre locale de lait est excédentaire, mais les surplus n'arrivent pas à destination des grandes agglomérations urbaines où la demande est forte. Les éleveurs dans ces zones sont confrontés à des difficultés de collecte, de conservation et de transformation du lait pour approvisionner les grands centres consommateurs pendant l'hivernage. C'est surtout le manque d'équipements de froid qui pose problème.

Dans le cadre de la santé animale et de l'hygiène publique vétérinaire. Il existe une incidence notoire de maladies azootiques, qui se traduisent en pertes significatives de production. La couverture territoriale complète pour la surveillance épidémiologique passive est limitée et il n'existe pas de dispositif de surveillance active. On constate une absence d'installations de quarantaine, qui pourraient permettre le contrôle de possibles maladies, éventuellement introduites par les transactions commerciales. Il existe également une organisation inefficace de campagnes annuelles de vaccination d'animaux contre les maladies.

Quant au contrôle au niveau sectoriel. Le secteur est confronté à plusieurs difficultés, résumées comme il suit : (i) nombre insuffisant de personnel technique et faible motivation , (ii) absence de programmes de formation continue du personnel technique ; (iii) nature insuffisante des investissements publics prévus annuellement pour le secteur et budgets opérationnels non programmés à des fins structurelles et (iv) gestion déficiente de données statistiques au niveau du secteur (problèmes de disponibilité, fiabilité, outre le fait que la plupart des données existantes est à jour) ; (v) absence de cadre juridique qui définit l'exercice du métier de vétérinaire et d'un secteur vétérinaire privé formalisé.

Recommandations

Assurer une bonne gouvernance du secteur de l'élevage

- L'adoption de réformes institutionnelles devant permettre d'améliorer l'organisation et le fonctionnement des services de l'Elevage conformément aux normes internationales définies en la matière.
- L'application de la législation et des normes nationales et communautaires en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments, spécifiant notamment le rôle de l'autorité vétérinaire et définissant les missions dévolues aux services vétérinaires.
- La mise en adéquation des ressources matérielles et financières des Services de l'Elevage avec les missions qui leur sont dévolues.
- IL ressort de tout ce qui précède que les Services de l'Elevage remplissent d'importantes fonctions et ont des obligations nationales, mais aussi sous-régionales et internationales.
- L'amélioration des statistiques d'élevage, en vue d'assurer un meilleur pilotage du secteur (planification, suivi et évaluation) et une meilleure communication avec les acteurs et les partenaires.
- L'institutionnalisation d'un Fonds de développement de l'élevage permettant de soutenir les actions de promotion du développement de l'élevage et d'appuyer les éleveurs confrontés à des situations d'urgence (crises sanitaires et calamités naturelles).

Améliorer la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale

- L'organisation de campagnes systématiques de vaccination contre les maladies prioritaires. Partant de la situation épidémiologique du pays, il sera identifié les maladies devant faire l'objet d'une campagne systématique de vaccination chaque année, afin de conférer au cheptel une immunité contre les germes pathogènes en cause.
- Le renforcement du Réseau national de surveillance épidémiologique

- La mise aux normes des laboratoires de diagnostic des maladies animales et d'analyse de la qualité des denrées alimentaires d'origine animale et des produits à usage vétérinaire.
- La mise en place d'une centrale d'achat de produits à usage vétérinaire.
- La promotion de l'exercice privé de la profession vétérinaire.

Assurer une gestion rationnelle des ressources agro-sylvo-pastorales, avec en particulier :

- La sécurisation du foncier pastoral. Dans cette optique, des actions devront être engagées, allant dans le sens de l'adoption de textes réglementant l'utilisation des terres au niveau local.
- Le développement de plans de gestion des pâturages naturels. Une gestion rationnelle des ressources agro-sylvo-pastorales implique la mise en place de véritables plans de gestion des pâturages.
- L'amélioration des infrastructures pastorales.
- Améliorer les couloirs de transhumance et autres infrastructures connexes;
- Construction des équipements et des abattoirs et des points de vente de produits d'origine animale;
- L'introduction et la vulgarisation d'espèces fourragères adaptées auprès des éleveurs. L'amélioration des ressources fourragères, notamment dans le cadre de systèmes intensifs, nécessite l'utilisation d'espèces fourragères plus productives.

Développer les productions animales, et plus spécifiquement :

- L'intensification et la diversification des productions animales, en particulier celles de cycle court.
- L'appui à la transformation et la conservation des produits animaux qui sont par essence très périssables. Dans cette optique, les abattoirs existants doivent être réhabilités et mis aux normes, ainsi que les étals servant pour la distribution de la viande au détail au niveau des marchés (mise en place de chambres froides et de congélateurs).
- L'appui aux éleveurs et agropasteurs à travers l'octroi d'un crédit rural adapté. Le crédit étant un des principaux facteurs limitant le développement des productions animales, des actions doivent être prises en vue d'améliorer sa disponibilité auprès des éleveurs et agropasteurs.
- Le développement de synergies au niveau des différentes filières d'élevage. Les filières d'élevage regroupant divers acteurs dont les rôles respectifs sont tout aussi importants, aussi bien à l'amont qu'à l'aval de la filière, il est essentiel que des synergies soient développées entre ces différents acteurs.
- Dans cette perspective, il faut privilégier la concertation entre les acteurs institutionnels et privés des filières.

Relancer la recherche vétérinaire et zootechnique

- La restauration des capacités institutionnelles et techniques pouvant permettre de conduire la recherche vétérinaire et zootechnique dans de bonnes conditions. Cela implique la réhabilitation des infrastructures au niveau de l'Institut National de Recherche Agricole (INRA), particulièrement en ce qui concerne le Centre de recherche qui concerne spécifiquement l'élevage.
- Le développement de programmes de recherche dans les domaines prioritaires de la santé, de l'alimentation et des productions animales. Sur la base des nouvelles priorités en matière de développement de l'élevage, les thématiques de recherche devront être redéfinies. Cela nécessitera une meilleure articulation entre les chercheurs, les techniciens de l'élevage et les professionnels du secteur.

- Le développement de technologies d'utilisation durable des ressources animales dans le cadre d'un environnement préservé.

Renforcer les capacités des acteurs du secteur

- Le renforcement des capacités des cadres et techniciens de l'élevage. Les domaines prioritaires concernent la planification et la mise en œuvre de programmes de formation initiale et continue des cadres et techniciens de l'Elevage, mais aussi la dotation des agents en moyens de travail adéquats.
- Le renforcement des capacités des éleveurs et des professionnels de l'élevage. La priorité doit être renforcement des capacités en matière d'organisation et de gestion. Des actions devront être conduites dans ce sens auprès des organisations professionnelles d'élevage aux différents niveaux, en privilégiant les organisations d'éleveurs.

Développer l'initiative privée dans le secteur de l'élevage

- L'encouragement de la création de petites et moyennes entreprises (PME) d'élevage. L'entreprenariat rural constitue un moyen important d'offrir des possibilités d'emplois et de revenus stables. Il permet de relever les niveaux de production, de créer de la valeur ajoutée et de trouver des débouchés plus rémunérateurs (localement ou à l'exportation).
- La facilitation de l'accès aux intrants et aux équipements de production et de transformation. La disponibilité locale des intrants et équipements devront être favorisée par l'appui à la mise en place de fabriques locales d'équipements et d'intrants d'élevage, à travers des mécanismes de détaxation appropriés.
- Promouvoir la création des unités de transformation de la viande et des produits connexes

BIBLIOGRAPHIE

- Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), Septembre 2010, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural – Guinée-Bissau.
- Carta de Política de Desenvolvimento Agrícola, Abril de 2002, Ministério da agricultura, Florestas Caça e Pecuária;
- Plano Estratégico Guiné-Bissau 2020 – 2025 – “Terra Ranka”
- Plano Estratégico Operacional Guiné-Bissau 2015-2020 – “SOL NA IARDI” – Nota sobre Custo e financiamento da carteira de projetos
- Lettre de Politique de Développement de l'Elevage en Guinée-Bissau, Dr Malick FAYE, 22 Novembre 2010
- Plan d'Action - Lettre de Politique de Développement de l'Elevage en Guinée-Bissau, Dr Malick FAYE, 22 Novembre 2010

CHAPITRE 9. EXPLOITER LES POTENTIALITES HORTICOLES

INTRODUCTION

La globalisation et la diversification croissante des économies favorisées par le libre échange commercial entre les pays et l'interpénétration des marchés de produits agricoles dans le commerce mondial ont placé le développement de l'horticulture et du commerce des produits de ce sous-secteur (légumes, fruits, fleurs et plantes ornementales) au centre des priorités nationales.

En Guinée-Bissau, la nécessité de diversification de l'économie est dictée par les impératifs de la dynamique de production et de commerce, car elle vise à satisfaire les besoins de la croissance économique, la baisse du niveau de pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie des populations. Tout ceci a fait que, depuis l'EDIC 2009, la diversification de la production agricole est devenue une option stratégique du pays. Les efforts et les engagements internationaux de la Guinée-Bissau dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, l'égalité des genres et le développement du capital humain et de l'emploi ont également placé l'horticulture au centre des priorités.

I. ETAT DES LIEUX

1. Dynamique de l'environnement régional et mondial de l'horticulture

Au niveau mondial, il existe une demande croissante en termes de produits horticoles et de fruits tropicaux, notamment en Europe, et, par conséquent, de nouvelles opportunités d'investissements et de commerce.

De récentes études, provenant notamment de la Banque Mondiale, « *Document de Travail : Le Marché Européen des Produits Horticoles* » -Labaste Patrick- Editeurs- Diffusion Autorisée, mettent l'accent sur le phénomène de la demande croissante des marchés, en particulier des marchés européens de produits horticoles, ainsi que les potentialités des pays africains pour profiter de ces opportunités en faveur de leurs objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté et, en dernière instance, d'amélioration de la qualité de vie des populations.

Selon l'étude de la BM, ces opportunités d'exportation se concentrent sur la culture et la commercialisation de légumes, de fruits, de plantes et de fleurs coupées pour l'UE. Les pays africains en première ligne pour tirer profit de ces opportunités sont le Kenya, l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, l'Ouganda et le Zimbabwe.

Par ailleurs, les décisions de la Conférence de Paris sur le Climat – COP 21, créent des opportunités pour la Guinée-Bissau pour solliciter de nouveaux financements destinés à mettre en place des mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques, dans les domaines liés à la chaîne de valeurs horticoles, tels que l'énergie, le développement des ressources hydriques, la conservation des sols et des eaux, la conservation et le traitement de produits, les transports, la recherche, la formation et la valorisation du capital humain et de la formation.

Au niveau sous-régional, la promotion de la production et des échanges de produits horticoles trouvent un cadre favorable avec les accords commerciaux de la CEDEAO et de l'UEMOA, dont le pays est membre, qui promeuvent le libre échange, la circulation des biens et des personnes et la réduction des barrières commerciales.

L'Union Africaine et son programme NEPAD font également de l'horticulture, un secteur fertile pour l'accélération de la croissance et du développement agricole et la garantie de la sécurité alimentaire.

Les différents documents stratégiques, tels que l'EDIC 2009, la Charte Politique, le PNSA, le DNARP II, le PNIA, le Projet de Renforcement des Capacités de Production et de Commercialisation des Filières en Guinée-Bissau ou le Projet de la catégorie 2 du CIR, ont ainsi progressivement fait de la diversification de la production agricole une haute priorité. En plus de la poursuite de la production de la noix de cajou, du riz, des céréales sèches, des racines et des tubercules tropicaux, les stratégies du pays mettent désormais l'accent sur le développement de nouvelles espèces et de nouvelles variétés horticoles.

Les partenaires au développement se sont ainsi joints aux efforts du Gouvernement bissau-guinéen pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation et le renforcement des capacités du personnel de recherche, ainsi que de vulgarisation de la production de graines horticoles et de matériel génétique de qualité supérieure.

Tout ceci s'est traduit par des bénéfices concrets en termes d'accroissement de la production horticole, à travers par exemple les projets de production et de commercialisation horticole menés avec succès par des femmes dans les ceintures urbaines et périurbaines de la Guinée-Bissau.

2. Stratégies et Politiques en vigueur

« Vision Guinée-Bissau 2025 Terra Ranka »

Dans le document « Terra Ranka », plusieurs axes stratégiques contribuent au développement horticole

Axe « Infrastructures et Développement Urbain » : Les actions prévues dans le cadre de cet axe ont un rapport et une importance capitale pour le développement des chaînes de valeurs de l'horticulture. Elles incluent la mise en place d'infrastructures de ressources hydriques, des réseaux routiers qui facilitent la distribution des produits horticoles, des infrastructures et des réseaux de distribution d'énergie électrique, des réseaux de marchés et des entrepôts de traitement de produits, des infrastructures particulières à l'exportation, entre autres. Tout ceci dans le but de réduire la période qui sépare la production et la consommation finale des légumes, afin d'approvisionner régulièrement les marchés des villes et de promouvoir l'exportation de produits horticoles périssables, qui ne peuvent être stockés dans les mêmes conditions que les céréales sèches.

Axe « Simplification du cadre d'affaire et développement du secteur privé » : les objectifs spécifiques de cet axe concernent notamment l'aménagement d'un cadre juridique national incitatif et cohérent, ainsi que les réformes concernant les facteurs de production.

Axe « Contexte Commercial » : L'objectif est d'améliorer le contexte commercial par le biais de codes d'investissements sectoriels dans les domaines de l'agriculture et de l'agro-industrie, avec un effet direct sur le développement de la chaîne des valeurs dans l'horticulture.

Axe « Développement Humain » : les objectifs spécifiques concernent la réforme et le renforcement de l'enseignement supérieur, la construction d'infrastructures destinées à la

formation universitaire et le renforcement des capacités professionnelles, qui sont des domaines d'action prioritaires intimement liés à l'horticulture et à la chaîne des valeurs horticoles.

Axe « Agriculture et industrie agro-alimentaire » : Dans cet axe, le Document Guinée-Bissau 2025 mentionne l'Horticulture dans le chapitre des Autres Filières. Il souligne la valorisation de 500 ha sur des périmètres horticoles, en faisant référence au PNIA.

Axe « Biodiversité et Capacités Naturelles »

Dans cet axe, le Document Guinée-Bissau 2025 préconise de mettre en marche le Plan Climat. Il s'agit de mesures d'adaptation et d'atténuation destinées à aider la Guinée-Bissau à faire face aux changements climatiques, fortement liés à l'horticulture, étant donné que ce secteur est le plus vulnérable quant aux effets des changements climatiques sur les ressources hydriques, aux phénomènes climatiques les plus sévères, à l'augmentation des températures, au prolongement des saisons et à l'augmentation des parasites, entre autres changements.

Orientations supplémentaires définies dans les Documents de politiques sectorielles

Le PNIA (Programme National d'Investissements Agricoles)

Le PNIA, document stratégique de planification du secteur agricole, élaboré en 2012, a été mise sur pied dans le cadre du Programme Régional d'Investissements Agricoles (PRIA) qui sert de base et d'orientation aux actions prioritaires applicables au sein de la CEDEAO, sous-région dont fait partie la Guinée-Bissau. Il vise à harmoniser les politiques sectorielles dans le domaine de l'agriculture et de la pêche, ainsi qu'à mobiliser des investissements et des lignes de crédit de la coopération internationale, afin de financer des projets et des programmes de développement.

Le PNIA prévoit, dans sa phase n° 3, un renforcement de l'intégration commerciale sous-régionale et internationale, la conquête de nouveaux marchés, la diversification des sources de revenus pour les horticulteurs et la promotion de l'épargne rurale par le biais des institutions de micro-financement.

Au terme de cette phase, le document du PNIA prévoit un flux d'exportations de produits alimentaires plus important et un approvisionnement des marchés régionaux et des marchés à l'exportation en général.

Le PNSA (Programme National de Sécurité Alimentaire)

Ce document souligne la claire option du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) de mise en valeur d'espèces ayant un intérêt économique majeur, en particulier la tomate, la laitue, l'aubergine, le poivron, les choux et le piment fort, entre autres espèces adaptées aux zones tropicales et d'origine tempérée.

Le même document mentionne que des enquêtes ont permis de démontrer l'intérêt à la consommation d'espèces telles que la fane de navet, la carotte, la tomate-cerise, le chou-fleur, le concombre et les haricots.

Les principales espèces horticoles et fruitières mentionnées sur le PNSA ne diffèrent pas de celles indiquées sur le PNIA ni des produits mentionnés par les responsables du MADR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural), contactés pendant la Mission de terrain, comme étant les plus prometteurs pour le commerce en Guinée-Bissau et l'exportation.

On note l'absence, dans cette liste de produits prioritaires, de la pomme de terre et de l'oignon, des produits pourtant hautement consommés en Guinée-Bissau. L'oignon a déjà fait partie du programme d'amélioration génétique et de multiplication des semis soutenu par la FAO dans le cadre de la création et de la mise en place de la RADHORT. En ce qui concerne la pomme de terre, des techniciens contactés affirment qu'il existe des potentialités et une certaine tradition de la culture de cette espèce dans les zones du secteur de São Domingos par des agriculteurs influents et circulant entre le Sénégal et la Guinée-Bissau.

En termes de zones à potentialité remarquable, le PNSA souligne les zones périurbaines de Bissau et Bafatá, le PNUD et la FAO ayant soutenu divers projets coopératifs agricoles développés notamment par des femmes de la Ceinture Verte de Bissau. De par le succès obtenu, ce type de projet a gagné un important intérêt au niveau national et sert de modèle pour renforcer ces initiatives et d'autres similaires.

Le document du PNSA souligne que l'horticulture nationale dans les zones cultivées s'étend, présentement, sur un total de 530 ha répartis de la manière suivante : Ceinture Verte de Bissau, 252 ha ; Biombo, 24 ha ; Cacheu, 40 ha ; Oio, 39 ha ; Quinara, 14 ha ; Bolama Bijagós, 26 ha ; Tombali, 25 ha ; Bafatá 71 ha ; Gabú 39 ha. Ce même document remarque également que, dans ces zones, l'horticulture est essentiellement développée par des femmes.

Le Plan d'Action de la Charte Politique de Développement Agricole

Il aborde l'horticulture en son chapitre consacré au Programme des Autres Cultures Alimentaires et traite notamment les questions suivantes : le marché des produits horticoles, les périodes de production, le comportement de l'offre et la demande, les limites imposées par la production en contre-saison, les excédents de production à certaines périodes de l'année en rapport avec les faibles capacités de conservation et de transformation, la concurrence des produits importés pour les produits nationaux, etc. Il fait référence à l'horticulture comme une activité développée essentiellement par des femmes et les contraintes qu'elles affrontent quant à l'accès à la terre, au crédit, aux facteurs de production et à l'information sur les prix du marché. Ce plan insiste sur les difficultés de production hors de la saison sèche la plus fraîche de l'année.

Il fait également le diagnostic des handicaps structurels, notamment en ce qui concerne les semis et les autres facteurs de production, la question du manque d'eau à certaines périodes de l'année, à partir d'avril, mai et juin, les difficultés d'obtention de données statistiques sur les zones cultivées et les niveaux de production.

Pour chacun des problèmes diagnostiqués, des solutions précises sont soulignées. Dans un cadre plus vaste de l'horticulture, le document aborde la production fruitière centrée sur les espèces de mangues, d'agrumes, d'ananas et de noix de cola, les potentialités de production, l'exportation et la transformation.

Le Projet de Renforcement des Capacités de Production et de Commercialisation dans les Filières Agricoles en Guinée-Bissau.

Ce Projet a été conçu sur un modèle d'intégration et de professionnalisation de la filière horticole dont les résultats escomptés devront servir de modèle, selon les caractéristiques de planification suivantes :

- les acteurs de la filière sont organisés en trois coopératives de producteurs fonctionnelles, dynamiques et professionnalisées ;

- les capacités techniques des coopératives et des producteurs sont améliorées, permettant ainsi d'accroître la production et la qualité des produits afin de répondre aux exigences des marchés sous-régionaux et européens ;
- les infrastructures de logistique de base – chambres froides, entrepôts – et les conditions de conditionnement des produits sont mises en place, en vue de la commercialisation de produits de qualité ;
- le cadre législatif et institutionnel est institué afin d'améliorer la production en termes de quantité et de qualité pour la commercialisation ;
- les relations commerciales sont structurées et formulées par rapport aux marchés cibles pour les coopératives de production et d'exportation de mangue, de manioc et de patate douce en Guinée-Bissau.

Après la publication de l'EDIC 2009, ce projet n'a pas été mis en œuvre, car son financement n'a pas été assuré. Cependant, pendant la Mission de terrain de l'EDIC 2016, deux entreprises structurées ont été visitées par le consultant en horticulture et le fonctionnement de ces entreprises est typiquement basé sur le modèle conceptuel de planification du *Projet de Renforcement des Capacités de Production et de Commercialisation dans les Filières Agricoles en Guinée-Bissau*.

Cela veut dire que la planification et la mobilisation de fonds pour le financement de ce projet est un impératif dans le cadre de la mise en œuvre de l'EDIC 2016. En particulier, il conviendra de renforcer et de donner plus d'efficacité aux actions pilotes, en cours, de production et de commercialisation de mangues, de manioc, de patate douce, et d'autres produits prioritaires.

4. Mesures de réformes mises en place dans le secteur de l'horticulture, depuis la réalisation de l'EDIC en 2009

Le PNIA, volet national du PRIA de la CEDEAO, a été mis en place, dans la période qui a suivi l'adoption de l'EDIC 2009 et a débouché sur plusieurs réalisations : (i) les femmes des Ceintures Vertes des grandes villes, ont pu bénéficier de semis et du matériel végétal d'une qualité supérieure, afin d'accroître la production et la productivité dans l'exploitation horticole et fruitière, ; (ii) un plan de développement de la recherche a été développé au niveau de l'INPA, afin de réformer toute la chaîne de recherche sur les espèces et les variétés horticoles d'intérêt majeur identifiées dans le PNIA ; (iii) un projet de dynamisation des tests horticoles du Centre de Recherche de Pessube (Bissau) et du Centre de Recherche et de Formation Horticole et Fruitière de Quebo, au Sud, a été mis en œuvre.

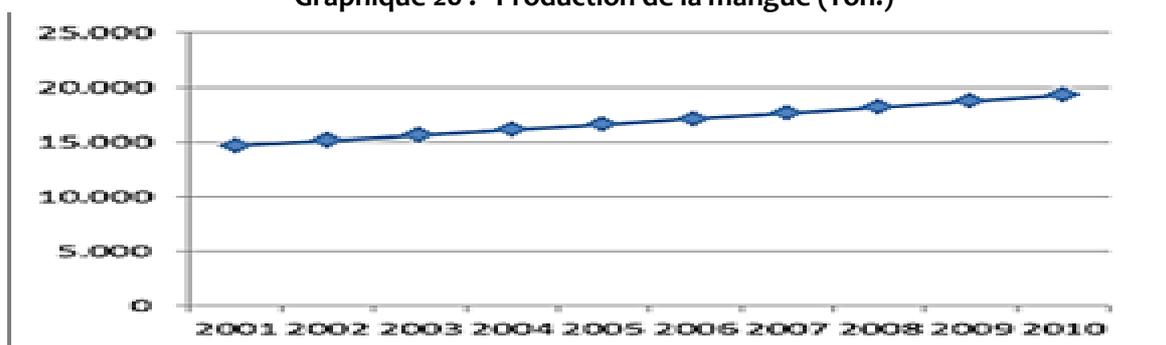
5. Dynamique de la production, des Exportations et des Importations

Tableau 46: Production et exportation de la mangue de 2001 à 2010

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Surface (ha)	3142	3240	3441	3445	3522	3662	3776	3894	4015	4140
Production (tonne)	14639	15157	16127	16614	16615	17132	17665	18214	18781	19365
Exportations (tonnes)	190	1	25	0	86	20	20	20	0	0
Exportations (milliards CFA)	121,19	0.8	10	0	3	3	2	1	0	0

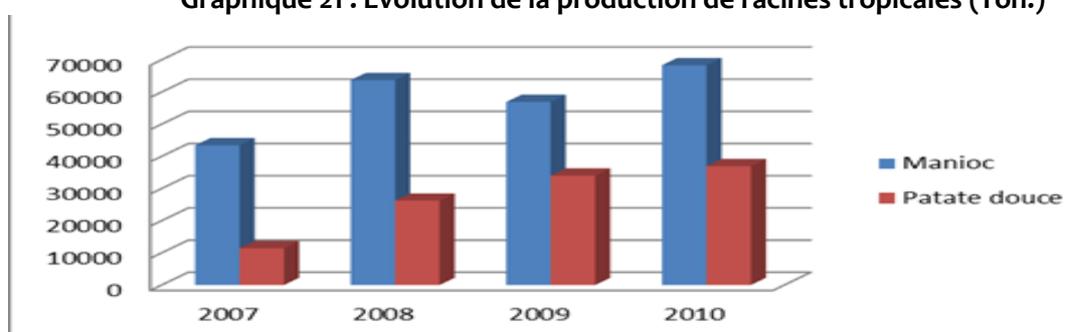
Source : Projet Horticole CIR – MC

Graphique 20 : Production de la mangue (Ton.)



Source : Projet Horticole CIR – MC

Graphique 21 : Evolution de la production de racines tropicales (Ton.)



Source : Projet Horticole CIR – MAC

La production de mangue, de manioc et de patate douce enregistre un bon développement en Guinée-Bissau, comme le montrent le tableau 47 et les graphiques 20 et 21 ci-dessus.

Concernant la mangue, des opportunités à l'exportation existent avec l'introduction et la diffusion de variétés d'un niveau supérieur et très acceptées à l'échelle mondiale (variétés telles que Kent, Keith, Palmer et Sensation), accompagnées de la modernisation de la production, principalement des petits agriculteurs.

Par ailleurs, en raison de ses caractéristiques naturelles et sur la base des expériences de succès en cours, la Guinée-Bissau dispose des conditions nécessaires et elle est bien placée pour exploiter sa capacité de soutenir la concurrence sur le marché sous-régional, pour l'exportation dans la sous-région de la patate douce et du manioc, promue dans le cadre du Projet de Développement des Capacités des Filières de Production et de Commercialisation de catégorie 2 du CIR.

Le pays peut également favoriser l'expansion des cas de réussite de la mangue, la patate douce et du manioc, en s'étendant à d'autres fruits tels que l'avocat et les légumes présentant un intérêt pour le commerce national et l'exportation.

II. ANALYSE STRATÉGIQUE

1. Principaux acteurs de la chaîne de valeurs de l'horticulture en Guinée-Bissau

Les commerçants des facteurs techniques de production

Ils sont en amont de la production et interviennent en tant qu'importateurs, distributeurs et intermédiaires dans la commercialisation des facteurs de production (engrais, graines, pesticides, équipements et outils agricoles). Il s'agit d'une chaîne peu structurée qui inclut, outre les revendeurs, certains établissements commerciaux spécialisés. Il existe également un vaste réseau de commercialisation informel, peu transparent dans la méthode de fixation des prix, et dont la qualité des biens et des espaces de commercialisation et de conditionnement n'obéissent pas toujours aux normes. C'est particulièrement vrai des pesticides. Néanmoins, ces commerçants informels arrivent à satisfaire les nécessités ponctuelles des agriculteurs, dans un contexte de rareté des graines, des engrais et des pesticides.

Les producteurs et la chaîne de production

Les petits horticulteurs producteurs traditionnels : il s'agit de petits producteurs, disposant de surfaces de culture exigües, inférieures à 1 000 m², qui font face à de nombreuses difficultés: accès réduit au crédit et aux intrants, faible productivité, méconnaissance des techniques post-récolte, pertes de production supérieures à 20 % et haute dépendance des intermédiaires « mauvais vendeurs ».

Les grands et moyens producteurs : propriétaires de meilleurs terrains, ils ont plus facilement accès aux moyens et aux facteurs de production, ainsi qu'au crédit. Ils disposent de moyens de transport ou y ont accès et peuvent approvisionner directement les marchés urbains et indirectement les marchés dits *lumos*, à travers les revendeurs. Ils réalisent peu ou pas de marges, car ils sont davantage tournés vers la production que vers une filière horticole intégrée qui valorise la production.

Les entreprises structurées : elles disposent de capitaux afin d'investir dans la production et les infrastructures post-récolte, maîtrisent la chaîne de valeurs, notamment en ce qui concerne la production, le contrôle de la qualité et les opérations post-récolte, ont accès aux facteurs et aux moyens de production et mobilisent l'assistance technique professionnelle privée, avec la possibilité de prendre part à des partenariats avec le secteur public. Elles peuvent apporter une assistance technique et/ou coopérer avec de petits producteurs, de manière à intégrer l'économie d'échelle à leurs opérations. Ils interviennent au niveau de la production et de la commercialisation. Parmi ces entreprises structurées, il y a les centres de traitement post-récolte, noyaux de ces entreprises. Les produits en provenance des parcelles, où la traçabilité est rigoureuse, passent par un ensemble de procédures de manipulation et de traitement des produits, afin de garantir les exigences de qualité du produit, conformément au contrat d'approvisionnement : sélection, lavage, calibrage, emballage, stockage et préparation pour le transport. Ce sont des modèles de réussite car ils intègrent la production et la commercialisation, en valorisant leurs produits tout au long de la chaîne.

Les modèles rencontrés, lors de la Mission de terrain de l'EDIC, et représentés par les sociétés AgroBissau et AgroSafim, affichent ces caractéristiques. Le profil de ces entreprises sera abordé plus loin.

Les revendeurs grossistes/ « bideiros » : Ils interviennent entre la production et les marchés, en particulier sur les marchés urbains et les foires. Ils entretiennent une ligne de fidélité en amont avec les producteurs, y compris les transfrontaliers, principalement du Sénégal, et en aval avec les acteurs des marchés urbains.

Les détaillants des marchés municipaux urbains : Ils interviennent au niveau des marchés, où ils ont très souvent des « emplacements captifs » et leur réseau de fournisseurs, en se plaçant entre ces derniers et les consommateurs.

Les marchands des « lumos » : Ils interviennent en tant que détaillants sur les marchés occasionnels connus sous le nom de « lumos », organisés périodiquement dans les différentes zones du pays.

Les commerçants des établissements commerciaux et des mini-marchés : On les trouve dans les villes et autres concentrations de populations, composés des acteurs les plus divers : depuis de petits producteurs qui vendent leurs produits par le biais de leurs familles, en passant par les revendeurs grossistes, jusqu'aux moyens et grands producteurs et, dans certains cas, aux entreprises structurées d'importation, de production et de distribution.

Tableau 47: Caractérisation de la structure et du profil de 3 acteurs de la filière horticole

Acteurs dans la chaîne de valeurs	Profil et structuration	Avantages
Petits maraîchers individuels	<p>Modèle tourné vers la production traditionnelle, avec un faible accès au crédit et aux intrants de production, vulnérable, dépendant des intermédiaires pour la commercialisation ;</p> <p>Faible intégration de la chaîne de valeurs ;</p> <p>Des cas de revendeurs directs surgissent fréquemment au sein de la famille ;</p> <p>Ils bénéficient souvent de soutiens d'institutions publiques et internationales dans le cadre de la promotion des acteurs du milieu rural, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté</p>	<p>Sont les plus grands perdants de la filière, malgré les potentialités.</p> <p>Lorsqu'ils sont organisés, grâce à des structures traditionnelles de commercialisation, ils parviennent à atteindre directement les marchés et ont du succès pendant les époques de manque, quand ils placent directement leurs produits sur les marchés. La plus-value sur les produits le long de la chaîne découle plus des transactions successives que du respect des exigences de qualité.</p>
Grands et moyens producteurs propriétaires de terres	<p>Modèle reposant plus sur la production, avec une capacité financière et d'investissements. Chaîne de valeurs avec une faible intégration, sans structuration ni professionnalisation</p>	<p>Ils approvisionnent les marchés directement ou par le biais d'intermédiaires. Peu de qualité et peu de valeur ajoutée aux produits</p> <p>La différence des prix ne vient pas de la qualité, mais du passage d'un acteur à l'autre ou du manque saisonnier des produits</p>
Entreprises structurées qui adoptent la filière horticole intégrée : des parcelles au consommateur. Elles détiennent une structure entrepreneuriale	<p>Elles détiennent les structures suivantes :</p> <p>Secteur de la production</p> <p>Secteur de contrôle de la qualité</p> <p>Secteur de la manipulation et traitement des produits</p> <p>Secteur de la gestion</p> <p>Secteur de la logistique : entrepôts, réfrigérateurs et moyens de transports spéciaux pour les légumes</p> <p>Elles étudient les marchés et les opportunités d'affaires. Elles mobilisent le capital nécessaire aux investissements et établissent des partenariats publics-privés (concessions de terrains obtenues et engagements environnementaux, création d'emplois et autres engagements)</p> <p>Le contrôle de la qualité et l'approvisionnement de produits ayant une plus-value découlent du respect de la qualité exigée par les marchés</p>	<p>Ce sont des modèles d'acteurs gagnants et qui s'adaptent à l'approvisionnement des marchés des centres urbains, plus exigeants, du secteur touristique et de l'exportation. Le long de la chaîne de valeurs, grâce à l'intégration, les différents intervenants s'adaptent aux exigences du fonctionnement entrepreneurial et aux impératifs de formation et de professionnalisation. Ils sont gagnants dans les filières horticoles.</p>

Analyse de quelques profils de producteurs

Pendant la Mission de terrain, des visites ont été organisées auprès d'une entreprise production et d'exportation de mangues pour l'Union Européenne (Eco Bissau), ayant un caractère entrepreneurial, un niveau de professionnalisme et une ligne de production et de commercialisation sur la longue chaîne de valeurs tournés vers les marchés les plus sophistiqués d'Europe : certification de modèles de qualité très élevés, y compris pour la mangue biologique. Ce niveau d'organisation est orienté pour satisfaire des marchés plus exigeants d'une part et de l'autre, ceux-ci exigent de nouvelles formes de partenariats et de contractualisation de la production auprès d'autres petits producteurs, en créant une chaîne de relations, y compris de conseils techniques ainsi que d'autres besoins de réglementation des prix et des salaires qui nécessitent la régulation de l'État, en particulier lorsque les initiatives actuelles gagneront de véritables proportions industrielles au lieu de n'être que des expériences isolées bien localisées.

Un autre modèle (celui d'AgroSafim), cette fois-ci entrepreneurial mixte, a une production propre, intensive et moderne, tournée vers l'approvisionnement en vrac des marchés urbains de Bissau et qui, d'un autre côté, importe et distribue des produits horticoles de climat tempéré en particulier pendant les périodes de plus grande pénurie lorsque les légumes produits localement ne sont pas abondants sur les marchés. Le succès est garanti par les importants investissements dans la logistique qui assurent une bonne gestion des opérations post-récolte et de transport et, en amont, par les cultures protégées dans des serres et par la transformation de fruits et légumes.

Le modèle de production des petits horticulteurs est représenté par les femmes regroupées dans l'Association des Femmes de la Ceinture verte de Bissau. Elles agissent en tant que productrices individuelles qui coopèrent lors de l'utilisation des moyens de production comme les réservoirs et le réseau de distribution d'eau d'arrosage, l'accès à des intrants, l'absorption d'assistance technique et d'encadrement octroyés par les projets publics. Cette Association expérimente la valorisation de la production, grâce à un centre post-récolte: traitement des produits, emballage, triage et commercialisation structurée sur les marchés de Bissau.

Il s'agit, malgré tout, d'un modèle est souvent fragilisé par la concurrence des produits importés, surtout dans des périodes d'abondance de la production.

Les contraintes que les producteurs, commerçants et détaillants ressentent par rapport au poids de la concurrence des pays voisins, notamment le Sénégal, qui rivalisent avec les producteurs locaux, sont visibles pour ce qui concerne la disponibilité des graines et autres intrants.

Autres intervenants de la chaîne de valeurs

Les propriétaires de moyens de transport et d'entrepôts : Les propriétaires de moyens de transport interviennent entre les zones de production et les marchés. Les entreprises structurées rencontrées en Guinée-Bissau pendant la Mission de terrain disposent de leurs propres moyens de transport adéquats en termes de contrôle de la température pendant le transport, que ce soit pour l'exportation ou la distribution sur les marchés nationaux. Les revendeurs grossistes utilisent divers moyens de transport entre la zone de production et les marchés. Le stockage se fait principalement dans les grandes villes et concerne notamment les produits les moins périssables, tels que l'oignon, la pomme de terre, les racines et les tubercules tropicaux. Les marchés municipaux des principales villes disposent de structures de conservation municipales utilisées par les détaillants des mêmes marchés.

Les entreprises structurées du secteur disposent de leurs propres moyens de conservation frigorifique pour les produits les plus périssables, tels que les fruits et les légumes en général.

Les financeurs dans la chaîne de valeurs : Actuellement, en raison du climat d'instabilité politique, le secteur bancaire accorde très difficilement des crédits aux agriculteurs du secteur horticole en Guinée-Bissau. En situation normale, la souscription d'un crédit pour les activités horticoles fonctionne par le biais d'une garantie réelle, celle-ci étant la principale condition. Dans la Ceinture Verte de Bissau, où un grand nombre d'horticulteurs a été rencontré, l'accès au crédit se fait par l'intermédiaire de l'AMAE (*Association des Femmes d'activités économiques*), qui mobilise les lignes de crédit auprès de la banque et sert de promoteur et de garant du remboursement, par le biais de mécanismes de soutien technique au niveau de la gestion, de l'animation et du suivi de la production, dans un souci de meilleure réussite possible des opérations de remboursement. En plus du financement, les interventions de l'AMAE, permettent l'animation des activités de production et de commercialisation, l'encadrement technique des femmes horticultrices, avec le soutien de divers organismes, notamment des Services de Vulgarisation,

Les structures d'accompagnement (publiques et privées)

L'INPA (Institut national de recherche agronomique)

L'INPA, en tant qu'institut de recherche agronomique, réalise des tests sur les espèces et les variétés à travers les stations expérimentales de Pessube et Quebo, notamment dans le but de produire des semences horticoles et du matériel végétal en fruiticulture, afin de satisfaire les besoins des agriculteurs, en particulier pour les produits destinés à l'exportation.

Malgré quelques difficultés lors de la mise en place de ses programmes, l'INPA a joué un rôle important dans l'adaptation de nouvelles espèces et variétés intéressantes pour le commerce en Guinée-Bissau et pour l'exportation. Il a ainsi favorisé le développement des filières horticoles intégrées dans la Ceinture Verte de Bissau, la production et la diffusion de graines et de matériel végétal en fruiticulture ayant servi de base au succès du Projet Horticole de Catégorie 2 du CIR et des entreprises exportatrices de mangue vers l'UE. Toutes ces initiatives innovantes de formulation et de développement des filières horticoles peuvent être multipliées afin que la Guinée-Bissau puisse accroître sa compétitivité en termes d'exportations régionales vers la CEDEAO et le marché européen.

L'INPA fait partie intégrante du développement de la filière horticole, qui commence par la production, avec pour point de départ les graines et les matériaux végétaux de qualité supérieure pouvant satisfaire les exigences des marchés. Il joue un rôle important dans la formation des techniciens, des vulgarisateurs, du personnel et des animateurs ruraux en général, afin d'assurer l'application de technologies adaptées à la qualité du matériel génétique produit et diffusé, ainsi que pour garantir l'utilisation des meilleures graines. En outre, l'INPA, en concertation institutionnelle avec la Vulgarisation, les entreprises, les ONG et les associations de la société civile jouent un rôle dans la promotion de thèmes (produits horticoles biologiques pour certains marchés par exemple), qui peuvent être cruciaux pour la compétitivité nationale.

Le tableau 48 ci-dessous décrit les ressources humaines dont dispose l'INPA pour mener à bien les missions ainsi assignées.

Tableau 48 : Ressources humaines de l'INPA

	Cadres supérieurs	Cadres intermédiaires	Total	Cadre de base	Employés	Total général	%
INPA Bissau	7	1	8	2	6	16	23

Contubel	0	2	2	11	0	13	19
Quebo	0	3	3	9	3	15	21
Bissorã	2	3	5	5	3	13	19
Caboxanque	0	2	2	11	0	13	19
Total	9	12	20	38	12	70	100

Source : Doc. INPA Bissau

Vulgarisation Agricole et animation rurale

La diffusion auprès des producteurs des résultats des recherches menées par l'INPA se fait par le biais du travail des techniciens et des vulgarisateurs de la Direction Générale de la Vulgarisation. Ces derniers conseillent les agriculteurs sur les meilleures graines et sur le matériel végétal, l'approvisionnement en intrants, la lutte contre les parasites et les maladies, ainsi que les traitements post-récoltes.

Le rôle et les efforts des ONG, des Associations et des entreprises privées

L'ANAG et l'AMAE

L'ANAG est une association nationale d'agricultures installée à Bissau et ayant des structures régionales et des bases établies dans les régions : 82 antennes au niveau des 41 secteurs, soit deux antennes par secteur. Elle a 900 animateurs au niveau des 225 secteurs, soit 4 animateurs par secteur. Le rôle des agents animateurs d'ANAG est d'organiser les producteurs agricoles en général, et de leur fournir une assistance technique et des conseils allant du domaine de la santé publique aux informations sur les marchés de produits agricoles qui se révèlent très efficaces quand on utilise des téléphones portables lors du processus de communication.

L'AMAE (Association des Femmes d'activités économiques) est une ONG fondée en 1992 afin de regrouper les femmes ou des Associations de femmes pour des appuyer dans la promotion de leurs droits, la protection de leur condition de vie, leur formation et insertion dans des activités, la mobilisation de financements pour leurs projets, notamment au niveau des ceintures vertes des villes.

Le rôle de l'ANAG et de l'AMAE, et de leurs structures régionales, gagne une importance de plus en plus élevée si l'on considère la tendance actuelle au développement d'entreprises impliquées dans le développement de la chaîne de valeurs intégrées dans l'horticulture et qui possèdent des ambitions d'exportation. Ces entreprises, encore peu nombreuses dans cette branche, mais ayant tendance à se multiplier, pour augmenter le volume de leurs produits, s'allient aux petits producteurs à la condition que ces derniers, par la voie de la contractualisation, adoptent les mêmes technologies qui favorisent une production en quantité, mais également le traçage des produits pour respecter les spécifications de qualité et, par conséquent, la certification lors de l'exportation. Grâce à leur réseau national et à son expérience d'animation et d'assistance technique dans le milieu rural, l'ANAG et l'AMAE se positionnent à l'heure actuelle pour assumer les défis de la professionnalisation et de l'entrepreneuriat dans la chaîne de valeurs de l'horticulture.

Les services de consultants privés

En plus des ONG et associations, les horticulteurs peuvent bénéficier des services des techniciens privés, qui ont travaillé auparavant pour l'Etat et qui se sont ensuite installés à leur propre compte pour fournir une assistance technique privée. Ces techniciens apportent aux horticulteurs de la formation et une assistance technique, leur permettant d'être de potentiels

« alliés » des grandes et moyennes entreprises lors de l'exportation et de l'approvisionnement des marchés nationaux et régionaux. Ce palier de modernisation qui commence à se dessiner implique l'amélioration de la recherche nationale pour pouvoir, à chaque étape, produire des résultats qui puissent passer de la recherche à la production et au commerce.

Les Entreprises privées structurées

Les opportunités d'agro-industrie existant dans le pays et la demande des marchés externes, qu'ils soient régionaux ou européens, constituent la première incitation à la constitution et à l'installation d'entreprises se consacrant à l'agro-industrie dans le sous-secteur de l'horticulture. Le potentiel de production élevé des légumes, la rentabilité et la viabilité des exploitations maraîchères et les retours sur investissement en peu de temps, grâce au cycle court qui va de 40 à 45 jours pour la laitue à 90 jours pour la plupart des légumes d'origine tropicale. Ainsi, la naissance d'entreprises et la professionnalisation des acteurs du secteur est quelque chose de naturel, encouragé par l'État lui-même qui cherche à diversifier et à intensifier la production nationale.

La réponse du secteur privé et des entreprises en particulier ne s'est pas fait pas attendre. Deux entreprises structurées, Eco Bissau et AgroSafim, jouent ce rôle de pionnier et indiquent le chemin du futur. Elles sont originaires de pays européens proches de la Méditerranée qui apportent en Guinée-Bissau leur expertise dans le domaine horticole. Elles favoriseront des transferts de technologie ayant un effet positif sur le tissu entrepreneurial national émergent. Ces entreprises, dans leurs activités de production et de commercialisation, par besoin et pour des impératifs d'économie d'échelle, tendent à rechercher des partenariats auprès du secteur public (pour bénéficier de diverses incitations) et auprès de petits producteurs qui leur fournissent leurs produits.

2. Atouts et contraintes de la Guinée-Bissau dans le domaine horticole

2.1 Les opportunités et atouts

Les potentialités de l'horticulture à contribuer au PIB national sont peu étudiées et il existe, à ce propos, peu de données statistiques dans les documents stratégiques et de politiques sectorielles. Ces documents concentrent généralement leurs analyses sur la riziculture, la culture de la noix de cajou et le pastoralisme, et relient les potentialités respectives au zonage et à la vocation agro-écologique.

De fait, la valorisation des terres et de l'eau pour l'horticulture au cours des deux dernières décennies s'est centrée sur la zone de la Ceinture Verte de Bissau et d'autres villes importantes, ainsi que sur les possibilités d'accès à l'eau douce des rivières, des puits et des forages, entre novembre et mars, la période qui est généralement la plus fraîche de l'année.

Bien qu'il n'y ait pas d'études spécifiques concernant la contribution de l'horticulture à la croissance et à la réduction de la pauvreté en Guinée-Bissau, des documents mis à disposition par la Direction Générale de l'Agriculture du MADR ont révélé des cas intéressants d'activités horticoles menées avec succès par des familles au niveau de la Ceinture Verte de Bissau. Ainsi, en prenant comme référence une superficie d'un hectare cultivé avec 4 espèces horticoles, il a été démontré que ce type d'activité permet de générer 10 emplois directs par hectare et une marge nette de 10 814 000 CFA pour la tomate et de 6 043 500 CFA pour l'oignon.

Plusieurs points forts existent en Guinée-Bissau pour développer la production, la distribution intérieure et l'exportation de produits horticoles.

Des possibilités de production et d'exportation, tout au long de l'année, de produits biologiques d'origine tropicale, tels que des mangues par exemple, ainsi que d'autres produits hors saison, tels que les haricots verts, à destination de marchés de pays à haute demande, dans le respect des exigences et des normes de qualité requises.

Selon les données du PNIA, la biodiversité du climat et des sols permet d'établir une surface agricole de près de 1 100 000 ha, soit 32 % de la surface totale du pays. De cette aire potentielle, la surface cultivée est de 400 000 ha, soit à peine 11 % du total, dont 220 000 de cultures annuelles et 12 000 de cultures pérennes. Les zones potentielles pouvant être occupées par les cultures horticoles en régime de rotations saisonnières avoisinent les 500 ha dans l'actualité, 750, 50 ha en 2020 et 1 000 ha à l'horizon 2025.

Considérant l'important potentiel en matière d'eau et de précipitations, entre 1200 et 1500 mm/an sur 121 jours, pour la culture des légumes, des racines et des tubercules fruitiers tels que la banane, la canne à sucre et autres, dans les pays du CILSS, on peut affirmer que la Guinée-Bissau est relativement bénie par le climat.

Une grande capacité de résilience des petits producteurs. Même en cas de vulnérabilité et de faible accès au crédit et aux intrants, les producteurs, en particulier les femmes des Ceintures vertes, parviennent à produire, en réinventant parfois leur propre modèle d'autoproduction de graines. Ils parviennent à acquérir, y compris à des coûts exagérés, les intrants de production, ont recours à des techniques d'arrosage pénibles et réussissent à produire et à approvisionner les marchés.

L'émergence de nouvelles entreprises structurées de production et commercialisation de produits horticoles à haute valeur ajoutée pour le marché local et pour l'exportation.

2.2 Les produits horticoles les plus prometteurs pour la Guinée-Bissau

Le MADR, par le biais de la Direction Générale de l'Agriculture, a identifié douze produits horticoles, dont 2 espèces fruitières, les plus prometteurs pour la production et la commercialisation sur le marché national et pour l'exportation :

- **La tomate** : *Lycopersicon esculentum* L., **le poivron** *Capsicum grossum* L., **la pastèque** (*Citrulus lanatus* L.) **et le melon** *Cucumis melo* L., peuvent être cultivés toute l'année, avec une plus grande incidence à l'époque fraîche de l'année, jusqu'en mars, la production étant échelonnée en champ ouvert ou, lorsque les conditions climatiques sont plus défavorables, en serres. Ils s'adaptent bien aux technologies de production en serre – sans insectes qui détruisent les fruits – visant ainsi des produits d'une qualité supérieure, destinés aux marchés les plus exigeants de la chaîne de restauration et de tourisme, ainsi qu'aux marchés urbains au pouvoir d'achat plus élevé et à l'exigence de qualité plus importante.
- **Haricot vert** (*Phaseolus vulgaris* L.) possède une demande élevée sur les marchés européens; cycle court, s'adapte bien à l'irrigation en champ ouvert et possibilité de production en champ ouvert, également exigeant en matière de procédures et d'opérations post-récolte. Bonne demande sur le marché de l'UE.
- **La pomme de terre** (*Solanum tuberosum*) **et l'oignon** (*Allium cepa* L.), sont les cibles d'une forte importation, ainsi que de l'oscillation et la spéculation des prix. Complète souvent le manque de patate douce et de manioc. L'époque la plus propice à sa

production est la plus fraîche de l'année, de décembre à mars. Il existe des variétés précoces et, si elle est plantée dans des zones au micro climat plus frais et aux sols bien drainés, la pomme de terre s'adapte bien à l'irrigation. La production est rapide et la conservation également. La graine doit être importée de l'extérieur mais, en 3 mois, des produits frais peuvent arriver aux marchés locaux à forte demande, où la qualité du produit importé est normalement très inférieure.

- **Mangue** (*Mangifera indica* L) **et avocat** (*Persea americana* L) : Les variétés de mangue présentant le potentiel le plus important pour les créneaux du marché de l'exportation, notamment du marché européen, sont les variétés dites californiennes : Kent, Keit, Sensation, Palmer, entre autres. Ces variétés sont, en général, plus tardives que la mangue locale, de haute qualité et très appréciées à l'échelle mondiale. Leur production biologique a déjà été expérimentée avec succès chez GB, dans le respect des normes de qualité des plus exigeantes, avec la certification par des organismes externes reconnus.
- **Quiabo** (*Hibiscus esculentus* L), **djagatu** (*Solanum indicum* L) **et piment malagueta** (*Capsicum frutescens* L et *C. minimum* L) : Bonne demande interne et au niveau de la sous-région. Production et commercialisation traditionnelles manquant d'une sélection de variétés, intensification de la production en plein champ et nouvelles technologies.

3. Analyse des contraintes majeures de la chaîne de valeurs de l'horticulture

Les contraintes identifiées dans la chaîne de valeurs horticoles sont les suivantes:

- Instabilité politique et ruptures des cycles de planification et de programmation;
- Faiblesses institutionnelles, fuite des cadres les plus expérimentés, affaiblissement des programmes de recherche, de vulgarisation et d'encadrement des acteurs dans le milieu rural
- Stagnation voire pertes de résultats de la recherche et dégradation du matériel génétique menant à l'autoproduction de certaines graines par les horticulteurs et au manque de soins culturels adéquats ;
- Inexistence ou défaillance des lignes de crédit adaptées aux besoins concrets des petits producteurs;
- Très faible capacité d'accès à des graines améliorées, à des engrais et à des pesticides de qualité, manque de réglementation dans le commerce d'intrants de production ;
- Peu de connaissance et de maîtrise des techniques post-récoltes (triage, emballage, conservation) par les producteurs. Ainsi, les pertes de production post-récoltes peuvent atteindre voire dépasser 15% dans certains cas d'après les informations obtenues lors de la Mission de terrain de l'EDIC II2009 ;
- Difficulté de cultiver certaines espèces hors saison fraîche;
- Survenance de phénomènes liés aux changements climatiques ;
- Augmentation des parasites et des maladies en contre-saison, alliée à des conditions climatiques plus sévères et à des difficultés de production dans cette période ;
- Faible maîtrise par les producteurs des nouvelles techniques de production et de commercialisation;
- Le manque de transparence et de sûreté des transactions relatives à l'engrais, aux graines et aux pesticides.
- Les acteurs principaux de la chaîne – petits et moyens producteurs – sont plus tournés vers l'aspect de la production sans intégration dans la filière horticole ;
- La chaîne de valorisation de la production demeure insignifiante, car il manque des conditions favorables pour la valorisation des produits.

Les valeurs ajoutées de la chaîne de commercialisation des produits proviennent moins de la qualité des produits que des successions de transactions entre les plus divers acteurs et les consommateurs.

Figure 12 : Flux d'exportations horticoles vers l'Europe

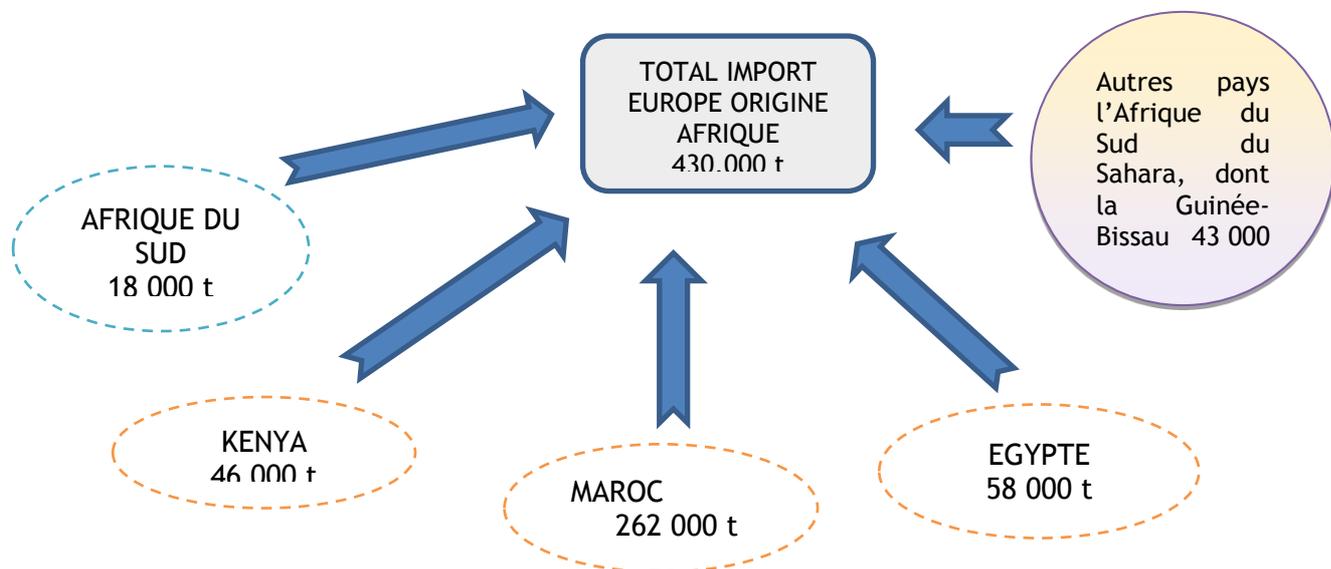
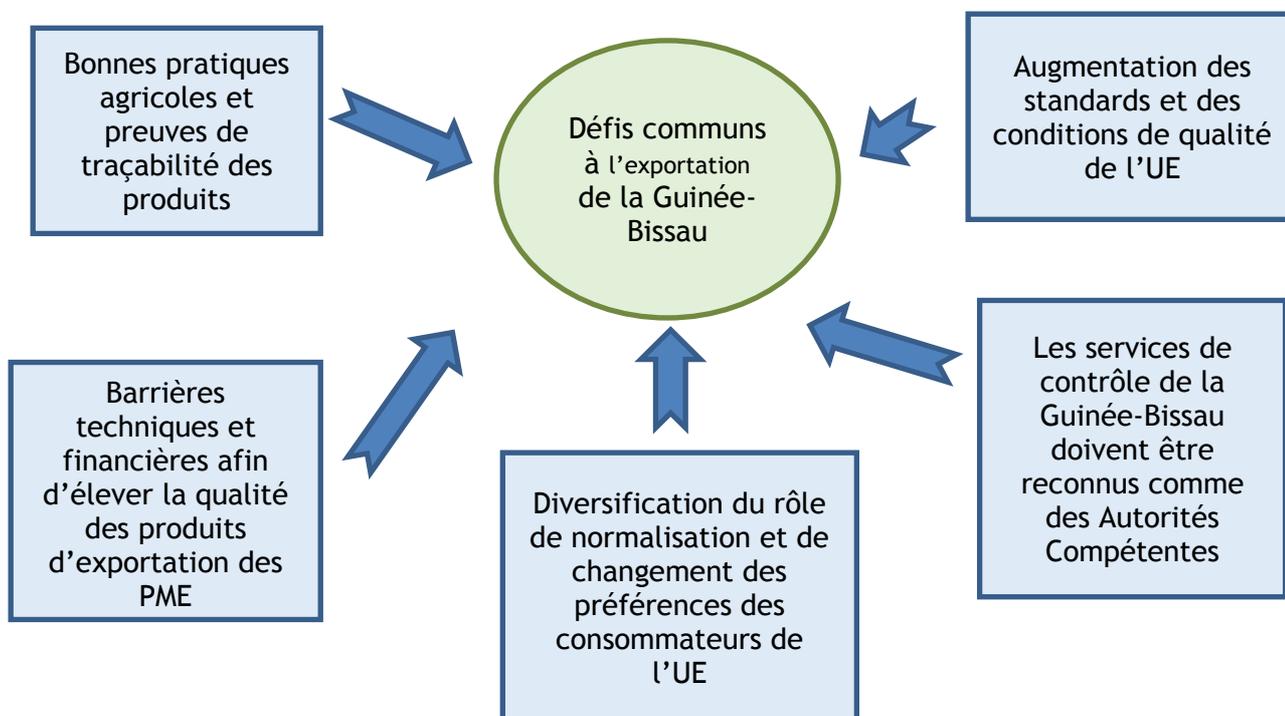


Figure 13: Les défis des entreprises de la Guinée-Bissau en termes d'export de produits frais vers l'UE



III. RECOMMANDATIONS

1. Adaptation aux changements climatiques et horticulture.

Des mesures d'adaptation et de résilience aux changements climatiques doivent figurer dans les documents stratégiques du secteur horticole⁸² : nouvelles technologies d'arrosage, cultures protégées et choisies parmi les espèces ayant les plus grandes valeurs commerciales, renforcement de la recherche et vulgarisation des graines et du matériau végétal de variétés résistantes et tolérantes à la chaleur, aux maladies et aux ravageurs, prendre en compte dans les investissements horticoles la durabilité environnementale des activités, en particulier dans les aspects les plus vulnérables comme les ressources hydriques, les zones côtières et les sols.

2. Production et productivité

Pour l'augmentation de la production et de la productivité de la chaîne de valeurs dans l'horticulture, il est recommandé :

- que la recherche agricole fonctionne et parvienne à mettre à la disposition des acteurs de la chaîne de valeurs de l'horticulture les graines et le matériau végétal de reproduction en quantité et qualité de plus en plus importantes, pour qu'à l'horizon 2025 la moyenne de la production horticole des produits les plus porteurs identifiés par le MADR atteigne 25 tonnes par hectare ;
- que le système de vulgarisation et d'animation rurale parviennent à mieux se structurer, en valorisant les partenariats avec la société civile (ONG, Associations d'agricultures) et les entreprises et autres acteurs des filières horticoles ;
- que la commercialisation des intrants agricoles de production soit réglementée et mieux contrôlée en particulier pour ce qui concerne les pesticides, les graines et les engrais ;
- que des mesures soient prises pour un accès juste et équitable de genre aux intrants de production de base pour augmenter la production et la productivité : crédit, engrais, graines, pesticides, équipements et outils agricoles adéquats ;
- que des incitations soient fournies aux acteurs ayant des canaux de distribution et de commercialisation d'intrants formels et structurés et qui interagissent avec les institutions de recherche et de vulgarisation ;
- que les fonds du Projet de Renforcement des Capacités de Production et de Commercialisations des Filières Agricoles en Guinée-Bissau, qui n'a pas été financé pendant l'EDIC 2009, soient mobilisés ;
- que les activités de ces Fonds soient mises en œuvre pour renforcer et permettre l'extension des expériences pilotes des entreprises structurées et professionnalisées de production et de commercialisation des produits horticoles rencontrées pendant la Mission de terrain de l'EDIC 2016 ;

Toutes ces mesures permettraient d'augmenter la productivité dans l'horticulture en Guinée-Bissau, et de passer d'une production actuelle de 11 000 tonnes de légumes à 18 750 tonnes en 2020 et à 25 000 tonnes en 2025. Cet objectif n'est pas très éloigné des prévisions du « *Terra Ranka* » qui prévoit une intervention au niveau de 500 hectares inspirée par le PNIA.

Pour atteindre l'objectif ainsi fixé, il conviendra d'intensifier la production qui, progressivement, devra atteindre 1,5 rotations par an sur la même parcelle en 2020 et deux rotations par an en 2025, contre une seule rotation aujourd'hui.

3. Structuration de la chaîne de valeur

⁸² Ce qui n'est pas systématiquement le cas aujourd'hui

Les expériences positives existant en Guinée-Bissau, notamment les expériences réussies dans la production, la commercialisation (interne et exportation) de produits de qualité (mangue, manioc, patate douce et autres produits horticoles) doivent être largement vulgarisées, afin que les divers acteurs connaissent mieux les avantages qui peuvent être tirés dans les chaînes de valeur horticoles.

A cet effet, les intervenants du secteur public et privé, les institutions de recherche, de définition de politiques agricoles et d'encadrement ainsi que les ONG et les Associations de la société civile doivent chercher à analyser et à mieux comprendre tout le processus de structuration et de professionnalisation des entreprises tournées vers la commercialisation et l'exportation : modalités de concession de terrain, autres incitations aux investissements et leur mise en pratique, nouveaux besoins et modalités de formation, structure des coûts et des prix pratiqués, niveau de partenariat avec de petits producteurs , etc.

4. Développement des capacités et valorisation des Ressources humaines

L'amélioration des capacités du capital humain des acteurs de la chaîne de valeurs de l'horticulture est la clé du succès à tous les niveaux. Les priorités concernent notamment :

- la construction et l'équipement de l'École des Sciences Agraires et Environnementales prévue à Pessube dans la Ceinture verte de Bissau, dans le contexte de l'Université Amílcar Cabral, dont la création est programmée dans le Document « *Terra Ranka* ». L'INPA pourrait fournir les premiers formateurs et mettre à disposition ses installations, son expérience et ses centres de Bissau, Quebo, Bissorã et Caboxangue ;
- la construction et l'implantation des cinq centres de formation professionnelle, prévus dans le « *Terra Ranka* » ;
- la rénovation des infrastructures physiques de Pessube et Quebo ;
- le recyclage des cadres actifs dans le monde rural, y compris ceux qui agissent dans le cadre de l'ANAG, de l'AMAE et autres ;
- la formation des agriculteurs et des producteurs sur les nouveaux défis de l'agriculture et de l'agro-industrie (greffe, arrosage goutte à goutte, lutte biologique, cultures protégées, hydroponie, filières agricoles) intéressants pour la production et le commerce en Guinée-Bissau.
- la mise en œuvre des recommandations de la FAO concernant la méthodologie « *Champ École* ». Ainsi, l'École des Sciences Agraires, l'INPA, le Service de Vulgarisation Agricole et les agriculteurs/producteurs des chaînes de valeurs, en fonction de chaque thème pertinent, arriveront sur le terrain et parviendront à résoudre les problèmes beaucoup plus efficacement.

Annexe 1 – L'expérience de pays aux conditions similaires : la Guinée-Bissau et l'expérience du Kenya

L'expérience du Kenya dans l'exportation de légumes vers l'UE prouve que malgré les efforts pour respecter les procédures de réglementation, celles-ci sont diversifiées à cause du rôle des privés et du changement des préférences des consommateurs européens. Le contexte réglementaire analysé dans le document de la BM sur les exportations du Kenya vers l'UE montre les préoccupations avec la sécurité alimentaire, les risques de contamination des aliments et les scandales des dernières décennies qui ont ébranlé la confiance des consommateurs de l'UE dans le système de réglementation façonné également par les facteurs suivants :

- Une perception de la perte de contrôle dans le contexte de la globalisation des économies nationales ;
- La perte des informations au sujet de potentiels problèmes significatifs de sécurité alimentaire ;
- La perception dans l'UE que l'appareil de réglementation protège les producteurs et leurs intérêts au détriment des consommateurs.

C'est dans ce contexte de barrières et de défis que le succès de l'exportation des produits frais en direction de l'UE des pays africains autour de la Méditerranée et du Kenya est indiqué comme un cas africain de succès. En effet, l'étude de la BM indiquée dans le document mentionné indique le Kenya comme étant le 2^e des pays tiers non-membres de l'UE dans l'exportation de produits frais vers l'UE, dépassant pour la première fois la barrière annuelle des 100 000,00 DOLLARS FOB. L'expérience du Kenya est donc présentée comme une fenêtre d'opportunités pour de nouveaux défis que d'autres pays d'Afrique peuvent vaincre. Comme le Kenya et avant celui-ci les pays africains ayant des frontières dans la Méditerranée, la Guinée-Bissau affronte les barrières internes techniques et financières et parvient avec succès à atteindre les marchés des produits frais de l'UE. Seul le Maroc entre dans ce commerce avec 20% des exportations de pays ACP de tomates, haricots verts et petit-pois tandis que le Kenya participe à hauteur de 2% dans les exportations ACP pour l'Europe. Le haricot vert du Kenya est devenu pendant plusieurs années le produit frais préféré pour l'exportation à l'UE.

Les canaux de distribution et le long chemin de la chaîne de valeurs sont identiques au Kenya et en Guinée-Bissau avec l'itinéraire dominé en amont par les investisseurs étrangers, les grandes et les moyennes entreprises qui fréquemment, que ce soit dans le cas de Kenya ou de la Guinée-Bissau, bénéficient des incitations à l'internationalisation des entreprises européennes et saisissent les opportunités offertes par les pays en matière de demande des marchés en fruits tropicaux, produits frais, légumes et fruits européens produits pendant la contre-saison pour des raisons de possibilités de production dans les tropiques pendant toute l'année, mais également les opportunités de stimulations aux investissements étrangers offerts par les pays en voie de développement, ces incitations commençant par la concession de terres fertiles, l'accès à l'eau et le microclimat en plus d'incitations fiscales lors de l'importation d'équipements et d'intrants de production.

Dans les deux cas, la Guinée-Bissau et le Kenya en aval de la production dans la chaîne de commercialisation affrontent les mêmes canaux en UE.

La chaîne de distribution en UE vise les supermarchés nationaux et transnationaux, le marché grossiste, le marché du détail, les restaurants lorsque les habitudes des consommateurs et des familles reviennent aux restaurants, les traiteurs, les spécialités ethniques en raison du poids de l'immigration africaine et asiatique, des Caraïbes et de la communauté turque en Europe.

Dans le domaine de la législation et de la réglementation, les mesures qui orientent le Comité de Sécurité des Aliments portent sur les points suivants :

- Comité de l'EU de la Sécurité alimentaire
- Directive 93/43/CEE ;
- Législation alimentaire – Règlement CE (qui introduit l'exigence de la traçabilité des produits) ;
- La loi sur la sécurité des produits alimentaires : code de conduites et de pratiques dans plusieurs sous-secteurs ;
- L'HACCP qui établit que les Pays Tiers doivent prouver qu'ils respectent les exigences de traçabilité ;
- La législation sur les pesticides et leur contrôle ;
- Les codes appliqués sous couvert de l'International Plant Protection Convention et du Codex Alimentarius.

La réglementation de l'usage et de la manipulation de pesticides : substances actives que les pays membres de l'EU évaluent et autorisent et les mêmes procédures utilisées dans le CEDEAO pour l'importation et l'usage des pesticides.

Il faut mentionner que comme tout Pays Tiers voulant exporter sur le marché des produits frais vers l'EU, aussi bien le Kenya avec son expérience plus solide d'exportation de légumes, de fruits et de fleurs que la Guinée-Bissau avec son expérience de succès d'exportation de mangues vers l'Europe affrontent les défis de la certification des produits d'exportation, en ayant recours dans un premier temps au service d'Entreprises de certification européennes, puis aux tentatives de certification par le biais d'organismes de certification du propre pays exportateur. Dans le cas de la Guinée-Bissau, un partenariat a récemment été créé avec une entreprise certifiée de production de médicaments pharmaceutiques, mais il faut également mentionner que le document Guinée-Bissau 2025 « *Terra Ranka* » mentionne dans l'axe stratégique de l'Agriculture et de l'Agro-industrie la création dans le pays d'un Laboratoire de référence pour l'agriculture et l'agro-industrie, une mesure stratégique tournée vers la sécurité alimentaire en Guinée-Bissau, mais également une mesure cohérente pour soutenir les aspirations d'exportation dont les premiers pas ont déjà été donnés avec succès.

Annexe 2: Actions de promotion dans la chaîne de valeurs encouragées par l'État; organismes impliqués et financements

Domaine d'intervention	Objectifs spécifiques /Actions réalisées	Type de soutien et partenaires impliqués	Montant du soutien financier
Aide à la sécurité alimentaire 2010-2015	Amélioration hydro-agricole Intensification et diversification des systèmes de production horticoles familiaux. 25 périmètres irrigués soutenus, 36 Associations promues et 11 km de routes réhabilitées	GOUV. GB/BOAD	4,8 milliards CFA
Production et protection végétale 2008-2010	Soutien institutionnel à la DSPV du MA pour la formation du personnel Fourniture de mobilier, équipements, matériels et facteurs agricoles de production	UE –FED	656 millions CFA
Réhabilitation du secteur agricole et rural 2007-2011	Réhabilitation d'infrastructures hydro-agricoles. 3 puits et 462 ha de périmètres horticoles réhabilités Formation d'horticulteurs et approvisionnement en engrais, graines et pesticides dans 17 entrepôts de conservation et transformation de fruits et légumes	FAD GOUV. GB	4,4 milliards CFA BAD 4 milliards BAD 0,4 milliards GOUV.
Aide à la production et l'exportation 2008-2010	Prévision de l'augmentation et amélioration de la production de mangues, manioc et patate douce pour l'exportation : Recherche et formation de 20 pépiniéristes en fruiticulture Mise à disposition d'arbres fruitiers améliorés 38 producteurs fruitiers formés Formation spécifique de 987 personnes aux techniques de lutte contre la mouche des fruits	STABEX –UE, GOUV. GB	645 millions CFA
Réhabilitation rurale et développement communautaire 2008-2012	Renforcement des capacités des femmes et des jeunes : 9938 familles formées Réhabilitation des routes et des infrastructures sociales et promotion de microprojets individuels et familiaux 20 périmètres horticoles et 10 magasins de produits horticoles promus Réhabilitation des Centres de Recherche de l'INPA	FIDA/ GOUV. Résultats négatifs influence coup d'État de 2012	2 milliards CFA
Diversification, intensification et valorisation des produits agricoles 2008-2011	20 périmètres horticoles réhabilités Meilleur accès aux produits agricoles dans 10 magasins promus 60 unités de transformation de fruits et légumes soutenues Formation de 2900 personnes	MA GOUV./ Italie 2 régions – Oio et Bafatá et 5 de leurs secteurs	675 millions CFA
Aide d'urgence à la sécurité alimentaire 2009-2011	Projets horticoles financés Conservation et transformation de fruits et légumes Magasins de facteurs agricoles de production installés	BM/ UE GOUV.	BM : 2,25 milliards CFA UE : 1,9 milliards CFA
Promotion de la production de mangues, de manioc et de patate douce pour exportation	Développement du programme pilote de production et de diffusion de matériel végétal amélioré de mangue, manioc et patate douce Entrepôts et chambres frigorifiques pour la manipulation et la conservation des fruits Formation des intervenants de la chaîne de valeurs de la mangue et des racines tropicales pour exportation Marketing, aide à la diffusion des prix de marché Aide à la certification de produits pour exportation	CIR MCA, MADR et UE	
Organisation des paysans et des producteurs dans le milieu rural - genre et développement Crédit et formation		ONG Ass. Des Femmes des Ceintures Vertes AMAE ANAG Assoc. Environnement	
Aide à la dynamisation de l'économie rurale et renforcement des Services de Statistiques 2008-2010		STABEX –EU	645 millions CFA

Source : Projet de Renforcement des Capacités CIR – MCA

CHAPITRE 10. MODERNISER LA FILIERE PECHE ET AQUACULTURE

INTRODUCTION

Le secteur de la pêche en Guinée-Bissau est l'un des piliers au développement socioéconomique du pays : il participe à l'équilibre de la balance des paiements, à la création d'emploi direct et/ou indirect (le projet de développement de la pêche artisanale mentionne dans son rapport d'Avril 2016 que le secteur emploie environ 6.600 personnes), à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Ainsi, le gouvernement a accordé à ce secteur une place de choix parmi les piliers de développement du pays dans le Plan Stratégique et Opérationnel 2015-2025, Visão Tera Ranka.

Les résultats des deux dernières campagnes de recherche scientifique réalisées dans la zone économique exclusive (ZEE) en partenariat avec l'Institut Mauritanien des Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP), 2011 et avec l'Institut de Recherche Scientifique de l'Industrie de la Pêche et Océanographie de l'Atlantique (AtlântNIRO - Russie), soulignent l'immense potentiel à exploiter sans mettre à mal l'environnement marin. Par ailleurs, les résultats du Comité Scientifique (CIPA /UE, 2011), mettent en exergue une situation d'équilibre au niveau des ressources exploitées sur le plan commercial, surtout en matière de pêche aux crustacés. Les eaux de Guinée-Bissau figurent parmi les plus attractives pour les armateurs étrangers qui les exploitent soit dans le cadre de protocoles d'accords de pêche soit dans le cadre de sociétés nationales.

Cependant, le secteur de la pêche a toujours joué un rôle modeste au sein de l'économie (le secteur de la pêche représente, selon les estimations, 4% du PIB) et nécessite donc une attention particulière.

Le présent chapitre fait l'état des lieux du secteur de la pêche en Guinée-Bissau et identifie ses potentialités et les contraintes qui handicapent son développement. Quelques recommandations sont formulées en conclusion.

I. ETAT DES LIEUX⁸³

1. Le potentiel exploitable pour la pêche en Guinée-Bissau

Le secteur de la pêche, avec ses nombreuses opportunités de développement, a un potentiel exploitable compris entre 200 000 et 300 000 tonnes par an de poissons de toutes espèces confondues. Selon les statistiques nationales, la capture totale de poisson est estimée à 120 mille tonnes. Les principales espèces appartiennent à la famille des Clupeidae (sardines, sardinelles), Carangidae (xaréus) et scombridés (albacore, patudo, bonite). Ces espèces effectuent des migrations le long de la côte ouest-africaine et même l'océan Atlantique (comme dans le cas des thons) ; ce qui rend très difficile la réalisation d'une estimation de leur potentiel limité aux eaux de la Guinée-Bissau.

Nonobstant les problèmes d'estimations, le tableau 50 qui suit présente quelques chiffres sur la biomasse du pays.

⁸³Cette section a exploité une étude publiée en avril 2016 par l'Unité de Mise en œuvre du cadre Intégré de la Guinée-Bissau avec comme auteur M. Henrique Silva, référée dans la suite comme UNMO-CIR-GB 2016

Tableau 49 : Captures globales par type de pêche entre 2009 et 2013

Espèces / groupes d'espèces	2004 IMROP-CIPA *		2006 CNSHB-CIPA *		2008 IEO-CIPA *		2011 IMROP-CIPA *	
	biomasse totale	potentiel exploitable	biomasse totale	potentiel exploitable	biomasse totale	potentiel exploitable	biomasse totale	potentiel exploitable
P.longirostris	684	479	1196	837	214	150	812	568
F. notialis	400	280	1170	819	50	35	118	83
Total des crustacés	2590	1813	4070	2849	5582	3907	13.149	5260
O. vulgaris	5886	4120	10222	7155	1,918	1343	2716	1.901
Spp Sépia.	2414	1690	12470	8729	1754	1228	1352	946
Total des céphalopodes	13284	9299	28798	20159	7842	5489	8308	3323
Poissons démersaux total	193490	77396	446760	178704	148618	59447	105 074	42030
Total de petits pélagiques	-	-	-	-	-	-	452.000	180.000

Source: CIPA - SEPEM Plan de gestion 2015 (Octobre 2014)

De fait, la richesse faunique résulte de la combinaison de facteurs multiples naturels, la Zone Économique Exclusive (ZEE) de la République de Guinée- Bissau étant l'une des plus productives et riches en espèces piscicoles d'Afrique Occidentale.

Le Plan de Gestion de Ressources Halieutiques pour l'année 2015 prévoyait un Total Admissible de Captures (TAC) à hauteur de 196 636 tonnes réparties comme suit :

Tableau 50 : Répartition des totaux admissibles de captures pour l'année 2015

Groupes d'espèces	Biomasse (Tonnes)	TAC (Tonnes)	Tonnage de jauge brute (TJB)
Crustacés	13.149	5.260	15.939
Céphalopodes	9.295	4.985	2.518
Poissons Démersaux	105.074	42.030	6.567
Poissons Pélagiques	340.000	136.000	21.250
Total	466.531	186.613	45.434

Source : CIPA-SEPEM Plan de Gestion des Ressources Halieutiques 2015

2. Vision stratégique pour le développement du secteur

Le Guinée Bissau bénéficie d'un écosystème riche en ressources marines dont l'exploitation profite peu au pays faute du manque des infrastructures économiques adéquates et de l'exploitation illégale. Le secteur de la pêche a été donc retenu comme un des secteurs prioritaires dans le cadre de « Guinée Bissau 2025 – Tera Ranka ». La pêche est conçue comme un de moteurs de croissance économique, générateur de la valeur ajoutée et des emplois dans le cadre du développement durable.

L'ambition du Tera Ranka est de doubler la production à 2025 mais aussi de créer des conditions propices pour un plus large débarquement et valorisation des captures dans le pays. Le chiffre d'affaires de la pêche serait donc multiplier par trois à 300 milliards et le nombre d'emplois par cinq à 100 000 emplois directs et indirects à l'horizon 2025.

Pour atteindre ces objectifs, quatre programmes prioritaires pour le développement de la pêche et l'aquaculture sont envisagées comme suit: i) améliorer la gouvernance du secteur garantissant la régulation et le contrôle de l'Etat; ii) la recherche et la certification qualité qui permettent au pays mieux connaître et gérer de façon durable ses ressources ainsi que participer dans le commerce international des produits de la pêche; iii) le développement de la pêche artisanale; et iv) le développement de l'aquaculture.

Plan sectoriel pour le développement de la Pêche 2015-2020

Ce plan définit l'objectif global pour le développement de la pêche à l'horizon 2020 d'atteindre une exploitation des ressources marines du pays économique et environnementale durable, qui contribue de manière croissante au développement économique et bien-être de la population.

En ligne avec Tera Ranka, le Plan identifie comme priorités du secteur les suivants: la question de la pêche illégale non déclarée et non réglementée; l'intégration de la pêche industrielle offshore dans l'économie nationale; la bonne gouvernance du secteur; la recherche scientifique; la certification des produits de la pêche; la promotion du développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture.

3. L'accès aux ressources halieutiques

Compte tenu de la nécessité de préserver et de valoriser les ressources halieutiques, des plans annuels pour la gestion des ressources halieutiques, sont élaborés, en exprimant les possibilités de pêche en TAB (tonnage de jauge brute) pour les principales espèces commerciales et en indiquant les moyens d'améliorer le contrôle des opérations de pêche.

Deux types de pêche sont pratiqués: la pêche industrielle qui fournit 84% des captures totales du pays et la pêche artisanale qui produit les 16% restants.

3.1. La pêche industrielle

La pêche industrielle est régie par la loi No 01/2014 du 23 Décembre 2014 qui identifie huit espèces cibles: Crevettes et autres crustacés, petits pélagiques siège, Céphalopodes et autres mollusques, Petit chalut pélagique, Poissons Démersaux au chalut, Canne à pêche au thon, Ligne démersale de poissons, Madrague et Canne.

Pour l'exploitation, une licence doit être délivrée pour le navire sur une période donnée. Les conditions d'accès pour le navire sont incluses: i) la création et la localisation des entreprises sur le territoire national; ii) le paiement des frais et taxes en Guinée-Bissau; iii) l'exportation des captures à partir d'un port de Guinée-Bissau; iv) l'utilisation d'un minimum requis de l'équipage guinéen et en toute sécurité; v) l'embarquement d'un observateur; et vi) le paiement au fonds de gestion des ressources halieutiques.

Afin d'encourager le développement des industries, y compris la création d'entreprises nationales, les navires étrangers affrétés ont toujours bénéficié des droits de licence réduits par rapport aux navires opérant dans les accords de pêche, à l'exception de l'accord avec le Sénégal. Mais les résultats de cette politique ont été mitigés. Donc, récemment les conditions d'accès à la ZEE

pour les navires étrangères affrétées ont été modifiées afin d'augmenter les retombes économiques et sociales des licences. En outre, de nouvelles conditions d'obtention des licences de pêche aux navires opérant en régime de pavillon National et affrètement ont été définies, incluant notamment la présentation de l'intention d'investir dans le secteur et l'octroi d'un délai maximum de deux ans pour effectuer effectivement l'investissement.

En outre, le gouvernement de Guinée-Bissau a déjà préparé un décret, en attente de promulgation par le Président de la République, concernant les opérations de pêche connexes (transbordements de carburant, produits de la pêche, matériels de la pêche et autres consommables).

Par exemple, le nombre de marins à embarquer varie en fonction du tonnage du navire: 4 marins (inférieures à 250 TAB) ; 5 (250-400 TAB) ; 6 (400 à 600) et 8 (plus de 600 TAB). Le pourcentage de la production à débarquer obligatoirement pour approvisionner le marché intérieur dépend du type de pêche pratiqué, et leur vente est de la responsabilité du propriétaire. Le tableau 51 qui suit indique le niveau de capture à débarquer.

Tableau 51: Montant à débarquer par des navires étrangers affrétés

Catégorie	Kgs de poisson déchargement
Crevettes et autres crustacés	30 / TAB / trimestre
Céphalopodes et autres mollusques	50 / TAB / trimestre
Poissons démersaux	75 / TAB trimestre

Source: Arrêté conjoint n° 01/2014

En ne débarquant pas les quantités prévues, non seulement la licence du navire est suspendue mais il y a également une amende de 600 000 francs CFA par tonne non débarquée.

3.2. La pêche artisanale

Ce sous-secteur reste très peu développé pour des raisons liées à : l'isolement des populations de pêcheurs, la fragmentation des sites de débarquement, la pauvreté, les capacités d'investissement et de ressources propres limitées, un accès difficile au crédit, un faible équipement, un manque de tradition de pêche au-delà de la zone côtière.

La pêche artisanale est régie par la loi décret 10/2011 du 7 Juin et le décret-loi n° 24/2011 du 7 Juin. Ces lois définissent aussi les conditions pour l'octroi des licences pour les navires de pêche artisanale propriété des nationaux ou étrangères.

Il existe principalement trois catégories de licences en fonction d'espèces cibles : les poissons, les crustacés et les céphalopodes. Les trois zones d'exploitation de la pêche artisanale sont: les eaux continentales (avec la puissance du moteur ne dépassant pas 15 CV), les eaux intérieures (15 à 40 CV) et la mer territoriale (entre 40 et 60 CV).

La réglementation de la pêche artisanale admet l'exercice de la pêche industrielle étrangère dans les eaux relevant de la juridiction de la Guinée-Bissau dans les conditions suivantes:

- a. au titre d'accords internationaux ou des contrats de pêche avec la Guinée-Bissau (accord avec le Sénégal)
- b. étant donné que les navires sont détenus par des pêcheurs étrangers nationaux de l'un des Etats membres de l'UEMOA ou des pays voisins de la Guinée-Bissau résidant légalement et inscrits dans une organisation ou une communauté de pêcheurs.

3.3. Les accords de pêche

Les accords de pêche sont utilisés lorsque les flottes de pêche nationales n'ont pas la possibilité d'explorer certains stocks. Les accords de pêche en vigueur en Guinée-Bissau, sont les suivants: Sénégal, Corporation Nationale de la Pêche de la Chine (*China National Fisheries Corporation-CNFC*), Union européenne, et Association des armateurs russes - AAR).

Les navires opérant dans le cadre de ces accords accèdent aux ressources en payant une somme forfaitaire versée par l'Etat ou une entité représentant un groupe des Etats, au titre d'accès aux ressources (possibilité de licences); les frais payés par les armateurs des navires (licence), ou les deux fonctionnant en même temps.

4. Contribution de la pêche aux revenus de l'Etat, emplois et PIB

En 2013, la contribution du secteur des pêches aux recettes globales internes de l'Etat de Guinée-Bissau s'est élevée à 6%. Pour les recettes on-fiscales, la contribution a atteint 43% cette année là (voir tableau 52 ci-après).

Tableau 52 : Contribution de la pêche aux ressources internes (millions de FCFA)

	Année 2012	Année 2013
Ressources internes globales de l'Etat	46.000	41.150
Recettes fiscales	38.900	35.390
Recettes non fiscales	7.100	5.760
Dons extérieurs	25.000	12.360
Recettes de la pêche	2.299	2.499
Recettes de la pêche /recettes non fiscales	32,3%	43,4%
Recettes de la pêche/Ressources internes globales	5%	6%
Recettes de la pêche /Ressources internes et Dons	3,2%	4,7%

Source : Institut National de Statistiques(INE) 2014

Cependant, avec le renouvellement de l'accord de pêche avec l'Union européenne en 2015, les revenus ont augmenté à environ 6 milliards FCFA par an, la contribution de la pêche aux ressources internes pourrait alors atteindre environ 20% (et 72% aux recettes non fiscales).

Le nombre de participants à la chaîne d'approvisionnement et de commercialisation des produits de la pêche est estimé aux alentours de 6300 à 6600 personnes, dont 4140 travaillent dans la pêche artisanale, 523 dans les navires de pêche industrielle et entre 1690 et 1900 dans le secteur de la transformation et distribution.

Bien que ces chiffres soient très approximatifs, ils donnent une idée de l'importance sociale du secteur qui se caractérise par la saisonnalité et une forte oscillation de personnes qui exercent leurs activités de manière informelle ou complémentaire, surtout en complément de l'agriculture.

Les jeunes de moins de 21 ans représentaient 4,3% en 2011, soit une hausse par rapport à 2009 où cette tranche d'âge ne représentait que 3,9% du nombre total de pêcheurs. Cette faible participation des jeunes au volet capture est surtout dû à la tendance migratoire vers la ville à la recherche d'emplois plus stables et mieux rémunérés ainsi qu'à la hausse des niveaux de scolarité. La population dépendante est estimée à plus de 22 000 personnes, soit plus de 5 personnes par pêcheur.

En ce qui concerne la chaîne de distribution des produits de la pêche, le tableau ci-dessous indique que les villes de Bissau et de Cacheu accueillent le plus grand nombre de vendeurs et de transformateurs de produits de la pêche artisanale.

Tableau 53 : Estimation du nombre de travailleurs dans le traitement et la distribution

Region	Revendeurs et les détaillants	Environ au total.
Bissau	<ul style="list-style-type: none"> · Haute Bandim: 174 revendeurs · Les détaillants du marché couvert de haute Bandim: 54-96 · Les détaillants Alto Bandim (hors marché): 300-400 · Marché détaillants Caracol: 50-73 · Marché détaillants Kirintin: 20 	600-760
Cacheu	<ul style="list-style-type: none"> · 421 revendeurs 71 membres de l'Association et 350 ne sont pas associés) · 50 revendeurs Varela · 50 - 60 marché de détail Canchungo 	526
Écran	· 27 revendeurs	27
Oio	· 30 - 40 à Mansoa et Bissorã	30 - 40
Bafatá	<ul style="list-style-type: none"> · Bairro Marché 3: 104 (37 frais, 27 djafal, 40 fumé 45 emplacements) · marché de Kirintin = 15 	120
Gabu	· 50 marché	50
Quinara	· Buba: 30-40 marché de détail	30 - 40
Tombali	· Cacine 120 revendeurs (65 membres de l'Association et 55 ne sont pas associés)	120
Bijagos	· Bubaque = 89, Bolama = 50, autres îles = 50-80	190-220
total		

Source : UNMO-CIR-GB 2016

5. Le commerce extérieur de produits halieutiques

En ce qui concerne le commerce extérieur entre 2005 et 2011 (dernière année pour laquelle les données sont disponibles), la valeur des exportations, selon la FAO, a fluctué entre 900 et 2500 millions de FCFA (voir tableau 54 ci-après).

Tableau 54 : Commerce extérieur 2005-2011 (millions de FCFA)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Exportations							
Poissons	1624	1542	1411	924	965	1833	1221
Autres	914	651	-	-	-	-	-
Les exportations totales	2538	2193	1411	924	965	1833	1221
Importations							
Poissons	45	166	672	708	682	378	568
Autres	0	35	39	-	-	-	-
Les importations totales	45	201	711	708	682	378	568

Source: FAO

On peut remarquer que globalement, les exportations et les importations évoluent, depuis 2005, en sens contraire : une hausse des exportations s'accompagne d'une baisse des importations laissant croire à une augmentation de la production nationale. Par ailleurs, les données montrent

que 2010 est l'année ayant connu le plus haut niveau des exportations de poissons soit 1,8 milliards de F CFA avant de connaître une chute en 2011.

Pour l'essentiel, les produits d'importation sont des poissons fumés ou séchés provenant soit de la Casamance, soit de la Guinée Conakry. Quant aux exportations, celles des produits de la pêche artisanale sont des poissons transformés destinés aux marchés comme la Guinée, la Sierra Léone, le Libéria et le Sénégal. Pour la pêche industrielle, il s'agit principalement des affrètements de navires espagnols et européens, mais la Guinée-Bissau rencontre toujours des difficultés quant à l'exportation vers le marché européen. En revanche, la Corée du Sud demeure un grand marché d'exportation pour les produits halieutiques de Guinée-Bissau.

Le tableau 55 ci-après donne quelques chiffres quant à l'exportation et les destinations.

Tableau 55 : Exportation de poisson (2013-2015) en tonnes

Année	Corée du Sud	Mali	Sénégal	Total
2013	78.600	0	400	79.000
2014	182.895	28.075	20.599	220.569
2015	174.664	1.431	0	176.095
Total	436.159	27.506	20.999	484.664
%	90	6	4	100

Source : CIPA/Laboratoire de Microbiologie et Analyse Chimique, 2016

La contribution officielle de la pêche aux exportations de la Guinée-Bissau a chuté de 5,4% en 2005 à 1,2% en 2011. Cependant, on peut croire qu'il y a une sous-estimation de la contribution, étant donné le manque de données fiables sur les captures de la pêche industrielle et de l'artisanat.

Entre 2007 et 2013, la contribution du secteur de la pêche à la Valeur Ajoutée Brute a également subi une baisse importante, passant de 5,7% à 3,4%, ce qui correspond à une chute de 40%.

**Tableau 56: Produit Interne Brut (PIB) dans l'optique de la production
(Millions de FCFA courants)**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Secteur Primaire	144.019	180.696	171.777	189.602	233.168	247.138	246.108
Agriculture	104.298	137.077	134.058	149.987	191.874	203.085	196.919
Élevage	14.187	15.447	14.539	14.628	15.270	18.181	21.711
Pêche	18.331	20.200	15.544	17.306	17.315	17.893	18.900
Forêt	7.203	7.972	7.636	7.681	7.709	7.979	8.578
Valeur Ajoutée Totale	324.429	377.131	377.023	402.474	499.919	506.034	551.806
VA Pêche/VA Totale	5,7%	5,4%	4,1%	4,3%	3,5%	3,5%	3,4%
Impôt sur les produits	8.954	9.831	12.920	18.693	20.213	18.465	17.085
Produit Interne Brut	333.383	386.962	389.943	419.167	520.132	524.499	568.891

Source : Institut National de Statistiques(INE) 2014

II. LES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR ET LES MESURES PREVUES POUR Y FAIRE FACE

1. Contraintes pour le développement des pêches et actions prises par l'Etat

Les principales contraintes au développement de la pêche, notamment artisanale, se traduisent par diverses insuffisances, tels que: (i) la faible capacité d'investissement interne dans le sous-secteur avec comme conséquence la dépendance sur les investissements étrangers, en particulier de la coopération internationale; (ii) le manque d'infrastructures de base dans la plupart des zones du pays (routes, services techniques et commerciaux, électricité, eau); (iii) faiblesse des infrastructures pour soutenir la pêche (quais de pêche, salles de stockage, transport en général, etc.); (iv) absence d'un système statistique de la pêche et biologique couvrant l'ensemble du pays; (v) le manque de matériel et d'équipement de pêche pour les pêcheurs artisanaux; (vi) faible accès au crédit et manque de capacité d'autofinancement du secteur privé; (vii) faible développement technique des opérateurs privés; et (viii) la capacité insuffisante du sous-secteur de l'administration publique.

Pour combler les lacunes en matière d'infrastructure, le gouvernement de la Guinée-Bissau a récemment construit le port de pêche d'Alto Bandim, avec un financement de la Banque africaine de développement (BAD) et l'Union européenne, pour l'approvisionnement des navires industriels et artisanaux du marché intérieur du poisson frais et congelé. Ce port de pêche dispose d'un quai 360x60 m, une rampe et une superficie de 20 ha adjacents à installer des unités connectées à l'industrie de la pêche, des zones de drainage, conduites d'eau et d'électricité, la réparation du réseau hangar, marché aux poissons et sceller.

Adjacent au port de pêche, il y a un entrepôt d'exploitation d'un réfrigérateur, d'une capacité de 250-300 tonnes (Ex-PPSI). En ce qui concerne la fourniture de services spécifiques à l'industrie de la pêche, il y a un chantier naval à Bissau, récemment privatisé, et qui jusqu'à présent ne peuvent pas répondre aux besoins des pêcheurs, à la fois industriel et artisanal dans leurs besoins réels en matière d'indemnisation et d'entretien des navires et des bateaux de pêche.

Par ailleurs, plusieurs initiatives pour la création d'entrepôts frigorifiques et d'usines de fabrication de glace ont vu le jour au cours des dernières années, principalement grâce à des projets financés par le Gouvernement et par la coopération internationale. Toutefois, beaucoup d'entre eux ne sont pas opérationnels. Le tableau 57 ci-dessous, illustre l'état des différentes infrastructures de conservation existantes sur tout le territoire national et leur état de fonctionnement.

En plus des projets mentionnés ci-dessus et qui sont financés directement par les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau énoncées dans le tableau, il y a des actions en cours dans le secteur de la pêche, financés par des fonds de soutien sectoriel au titre de l'accord de pêche avec l'Union européenne, pour un montant de 3 millions d'euros. Les domaines d'intervention ciblés concernent : l'évaluation des ressources, l'amélioration des méthodes de collecte et d'analyse des données statistiques, le renforcement des compétences techniques du personnel de gestion et des organisations professionnelles, l'équipement du laboratoire d'analyse des produits de la pêche, l'amélioration du système de contrôle et de surveillance de la pêche, le développement des infrastructures, des centres et des bureaux régionaux de la pêche artisanale.

Tableau 57: Etat des infrastructures de conservation disponibles

Région	Place	Type d'équipement	Capacité	Opérationnel
	marché Canchungo	récepteur frigorifique	20 tonnes	oui
		entrepôt frigorifique	1000 kg	pas
Cacheu	Cacheu (Esco Bissau Lda.)	2 Usines de glace	9 tonnes	pas
		2 chambres frigorifiques	50 tonnes	pas
	Cacheu (VIGUIPECA)	usine de glace	10 tonnes	oui

		2 chambres frigorifiques	70 tonnes	oui
	Cacheu (Centre de Pêche Artisanale)	usine de glace	5 tonnes	pas
		entrepôt frigorifique	50 tonnes	pas
	Apilho	usine de glace	2,5 tonnes	pas
		entrepôt frigorifique	Dakota du Nord	pas
	Ingore	usine de glace	18 tonnes	oui
Oio	Farim	réfrigérateur Container 40 pieds	20 tonnes	pas
Ecran	Sidja	usine de glace	2,5 tonnes	pas
	tip Gardete	usine de glace	30 tonnes	oui
Bafatá	marché Quirintim	récepteur frigorifique	20 tonnes	oui
		générateur	Dakota du Nord	pas
		3 Usines de glace	250 unités / jour	oui
	entreprise DOUMA	ice fabrique des échelles	5 tonnes	oui
		2 Frigorificas Maison	45 tonnes	oui
Gabu		réfrigérateur Container 20 pieds	5 tonnes	pas
		entrepôt frigorifique	10 tonnes	oui
	Nouveau marché	générateur de 40 kVA	Dakota du Nord	pas
		usine de glace (échelles)	4 tonnes	pas
	marché central	entrepôt frigorifique	8 tonnes	oui
	Cacine (Centre de pêche)	usine de glace	4 tonnes	oui
Tombali	Cacine (CONAPESCA)	usine de glace	10 tonnes	oui
		chambre froide (-22 ° C)	25 tonnes	oui
	Cacine (ADIM)	usine de glace	2 tonnes	oui
Bijagos	Bolama	Usine de glace (échelles)	2,5 tonnes	oui
	Bubaque (¹)	usine de glace	2,5 tonnes	pas
	Uracane	usine de glace	2,5 tonnes	pas
		Usine de glace (échelles)	1,5 tonnes	oui
	Marché Haute Bandim	entrepôt frigorifique	1 tonne	oui
		Usine de glace (échelles)	18 tonnes	oui
	PPSI	chambre froide négative (²)	300 tonnes	oui
		tunnel de congélation	20 tonnes	oui
		3 Usines de glace	50 tonnes	oui
Bissau	Afripêche	2 chambres froides négatives	1.000 tonnes	oui
		chambre froide (positive)	10 tonnes	oui
	Bolola	Usine de glace (échelles)	32 tonnes	oui
	Antula	Usine de glace (échelles)	8 tonnes	oui
	haute Bandim	Usine de glace (blocs / échelles)	16 tonnes	oui
	Port Pindjiguiti	Usine de glace (échelles)	8 tonnes	oui
	Missira	Usine de glace (blocs)	20 tonnes	oui
	Santy commercial	chambre de conservation	2.000 tonnes	oui

Source : UNMO-CIR-GB 2016

Plusieurs autres projets, retracés dans le tableau 58 ci-après, ont été mis en œuvre par le gouvernement, par le biais de diverses coopérations dans le domaine de la pêche.

Tableau 58: Les projets en cours en Guinée-Bissau dans le domaine de la pêche

Non.	Titre du projet	Objectif	Financier	Somme	Durée
1	Projet régional en Afrique de l'Ouest (PRAO)	une croissance durable de la richesse générée par l'exploitation des ressources halieutiques	Groupe de la Banque mondiale (GEF / IDA)	8 millions de Dollars	2011-2016
2	Rial dos Sul	la gestion durable et participative de la			

		pêche artisanale rias de Buba, Cacine et Cacheu	UEMOA	1.067.029 FCFA	2013-2017
3	Programme régional d'amélioration de la collecte des données statistiques de pêche	Renforcer les dispositions statistiques des États membres de l'UEMOA	UEMOA	65760000 FCFA	2013-2016
4	aquaculture durable intégrant la chaîne des valeurs du manioc pour l'emploi des jeunes	La création d'emplois décents et générateurs de revenus dans le secteur de l'aquaculture	FAO	400,000 \$	2015-2017

Recommandations de mesures supplémentaires

- Élever considérablement la capacité de surveillance en matière de pêche grâce à l'acquisition de moyens adéquats et à la formation de personnel pour éradiquer la pêche INN dans les eaux sous juridiction guinéenne.
- Organiser le plus souvent possible des campagnes scientifiques et expérimentales de pêche pour mieux connaître l'état des stocks des pêcheries dans la ZEE de Guinée- Bissau.
- Augmenter la production de poisson avec l'acquisition de moyens de capture adéquats, l'installation d'unités de conservation supplémentaires et en assurant l'approvisionnement en glace, carburants et lubrifiants ;
- Mettre en place un plan d'actions spécifiques incluant les mesures concrètes à prendre pour obtenir l'accréditation des produits de la pêche bissau-guinéens vers les marchés étrangers, en particulier le marché européen ;
- Renforcer en permanence les capacités des autres acteurs de la filière pêche : pêcheurs, transformateurs et fournisseurs de poisson
- Promouvoir le développement de la production aquacole ;
- Création d'une ligne de crédit pour financer des projets d'investissement dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture
- Réaliser des études prospectives sur les marchés de consommation de poisson au niveau régional et mondial
- Créer une flotte nationale pour la pêche industrielle avec l'acquisition de moyens de capture, former et qualifier les techniciens
- Créer et améliorer les infrastructures transversales au développement de la pêche : ports, routes, transports et communications, infrastructures de conservation ;
- Prendre les mesures pertinentes pour mettre en place une exploitation durable sur le plan économique et environnemental afin de développer l'économie et le bien-être dans le pays

BIBLIOGRAPHIE

- Étude diagnostic de l'intégration du commerce (EDIC 2009) Guinée- Bissau
- Plan Stratégique et Opérationnel 2015-2025, Visão Terra Ranla
- Plan Stratégique de Développement de la Pêche 2015-2020
- DENARP II (2011-2015), Ministère de l'Economie et des Finances, Juillet 2015
- Mémoire Banque Mondiale Économique de Guinée- Bissau 2015
- Analyse de la Chaîne de Valeurs des principaux produits de la pêche en Guinée-Bissau – Mai 2015, Javier Macias Gonzalez
- Plan Annuel de Gestion des Ressources Halieutiques, CIPA 2015
- Institut National de Statistiques (INE) 2014

- Plan de Gestion des pêches pour l'année 2010, CIPA, Avril 2010
- Statistiques de la Pêche Industrielle de l'année 2013, CIPA, Janvier 2015
- Exportation du poisson, CIPA/Laboratoire de Microbiologie et d'Analyses Chimiques, Février 2016
- Fisheries Partnership Agreement 2006/20

Annexe : Réformes mises en place dans le secteur depuis l'EDIC 2009

Objectifs	Actions prévues	Actions mises en place	Financement
Améliorer l'administration de la pêche	Organisation du système d'information de l'Administration (enregistrement des embarcations, permis, données de la pêche, usage de l'information, etc.)	Création d'une base de données sur l'enregistrement des navires de pêche auprès de la Direction Générale de la Pêche Industrielle	Union Européenne
	Renforcement de la capacité dans les domaines de la formulation des politiques et études, législation, coopération et planification.	NIL (Action non exécutée)	NIL (Action non exécutée)
	Réforme fonctionnelle de l'administration et renforcement des ressources humaines du secteur	NIL (Action non exécutée)	NIL (Action non exécutée)
	Création d'une capacité de définition des mesures de gestion	NIL (Action non exécutée)	NIL (Action non exécutée)
	Création d'un système participatif de gestion des pêcheries	Création du projet de cogestion des havres du sud (Cacheu, Cacine et Buba)	UEMOA
	Adoption de plans annuels de gestion des ressources halieutiques	Adoption des Plans de Gestion des Ressources Halieutiques pendant la période 2010 - 2015	SEPEM/Union Européenne
Créer une ambiance favorable à l'investissement privé pour intégrer les flottes off-shore à l'économie nationale	Création d'infrastructures pour la pêche industrielle et artisanale (construction de ports de débarquement, chantiers navals de réparation, approvisionnement en eau et en carburants.)	Construction du port de pêche industrielle d'Alto Bandim à Bissau Construction du Centre de Pêche Artisanale de Cacine	BM JICA
Actualiser la politique sectorielle	Préparation et adoption d'un plan stratégique de développement des pêches	Préparation du Plan Stratégique de Développement des Pêches 2015-2020	SEPEM
	Révision du cadre réglementaire des pêches actuelles en modifiant la loi générale des pêches et les règlements respectifs	Préparation et adoption de la nouvelle Loi Générale sur la Pêche Préparation et adoption du nouveau Règlement de la Pêche Artisanale Préparation et adoption du nouveau Règlement d'Inspection et Contrôle de Qualité du Poisson	Union Européenne
Réduire la pêche illícite, non déclarée et non réglementée	Renforcement et modernisation du système de suivi, contrôle et surveillance des activités de la pêche avec l'introduction du système de localisation par satellite (VMS)	Le Centre de Localisation de Navires par satellite (VMS) créé est fonctionnel.	PRAO
	Définition des compétences de l'autorité responsable de la surveillance des activités de la pêche	Suite au Mémoire de Coopération et Entente de novembre 2014 conclu entre le Ministère de la Défense, le Ministère de l'Intérieur et le Secrétariat d'État chargé des Pêches, il a été décidé que FISCAP est la seule autorité compétente pour surveiller les activités de la pêche	MP
Renforcer la recherche et le système d'information	Décentralisation des services opérationnels	Création et mise en service des Bases de Surveillance de Pêche Cacheu, Cacine et Bubaque et Caravela	UE/MP
	Réalisation régulière de campagnes de monitoring de l'état de stocks halieutiques dans la ZEE	Année 2004 – Réalisation de la Campagne Scientifique d'Évaluation des stocks des Ressources Piscicoles avec IMROP	UE/PRAO-BM

<p>halieutique ainsi que la capacité dans le domaine de l'inspection du poisson</p>	<p>Année 2006 – Réalisation de la Campagne Scientifique d'Évaluation des stocks des Ressources Piscicoles avec CNSHB</p> <p>Année 2008 – Réalisation de la Campagne Scientifique d'Évaluation des stocks des Ressources Piscicoles avec IEO</p> <p>Réalisation de la Campagne Scientifique d'Évaluation des stocks des Ressources Piscicoles avec IMROP</p> <p>Préparation et publication des Annuaire Statistiques du CIPA</p> <p>Préparation, approbation et publication des Rapports de Campagnes Scientifiques d'Évaluation de Stocks de Ressources de la Pêche</p> <p>Le Laboratoire d'Inspection et Contrôle de la Qualité du Poisson est construit et équipé</p> <p>Révision du règlement d'inspection et contrôle de la qualité du poisson</p> <p>Techniciens formés et qualifiés en microbiologie, chimie, législation de l'Union Européenne sur la qualité du poisson, entre autres.</p>	<p>MP/PRAO-BM</p> <p>Union Européenne/PRAO-BM/UEMOA</p> <p>Union Européenne</p> <p>PRAO-BM/Union Européenne</p>
<p>Renforcement du système général d'information et de la capacité d'évaluation des stocks halieutiques</p>		
<p>Construction des locaux destinés au laboratoire et aux services d'inspection et contrôle de la qualité des produits de la pêche</p>		
<p>Révision du règlement d'inspection et contrôle de la qualité du poisson</p>		
<p>Renforcement de la capacité technique opérationnelle du service d'inspection et contrôle de la qualité</p>		

CHAPITRE 11. FAIRE DE LA GUINEE BISSAU UNE DESTINATION TOURISTIQUE DE REFERENCE

INTRODUCTION

Le tourisme peut être considéré comme l'un des phénomènes les plus importants du point de vue politique, économique, environnemental, social et culturel, parce que de nos jours, il n'est plus vu uniquement comme une activité de loisir, mais aussi comme une activité économique, social et éducatif au sein de la société. Les divers exemples de projets touristiques communautaires sont en train de voir le jour dans le but d'épauler des familles à améliorer leur qualité de vie et à développer conséquemment la région cela illustre l'importance capitale de ce secteur d'activité.

D'après l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT, 2011), l'industrie du tourisme emploie près de 127 millions de personnes dans le monde et le rythme de croissance de l'emploi dans ce secteur est de près de 50 % plus important que celui de l'emploi mondial total (OMT, 2010). Le progrès du secteur du tourisme offre aux pays en voie de développement l'opportunité d'épargner l'exploitation abusive des ressources naturelles dans d'autres secteurs économique, notamment celui de l'exploration des mines.

La Guinée-Bissau dispose de bonnes conditions climatiques, de ressources naturelles et culturelles indispensables à la consolidation et au développement de produits touristiques attractifs : Tourisme écologique, Tourisme de repos, Tourisme culturel, Pêche sportive, Tourisme de nostalgie, Tourisme d'affaires, Tourisme ornithologique, Tourisme religieux, Tourisme ethnique, entre autres.

L'intervention sur ces produits implique le développement d'offres très bien structurées, distinctives et innovantes, alignées avec la proposition de valeur du pays, soutenues par la capitalisation de la vocation naturelle de chaque région, qui leur permettent de se présenter avec succès sur les marchés émetteurs.

Le tourisme est l'un des principaux moyens d'arriver à une plus grande rentabilité d'un certain lieu ayant des attraits touristiques (PAIVA, 2005). D'une certaine manière, cette citation de l'un des meilleurs écrivains dans le domaine du Tourisme nous montre que l'inclusion de l'activité touristique lorsqu'elle est bien planifiée est très importante et contribue de manière directe et indirecte au développement d'une localité, bénéficiant ainsi à la société locale de différentes manières ; l'un de ces bénéfiques étant la génération d'emplois, de loyers et la création de main-d'œuvre.

Ce chapitre résume les conclusions du diagnostic, les objectifs et les lignes d'actions stratégiques pour le développement du secteur du tourisme en Guinée-Bissau qui requièrent une participation active de nombreux organismes liés directement et indirectement au secteur touristique.

I. ETAT DE LIEUX

1. Potentialités touristiques par zone

Zones	Potentialités
Zone du Centre	<p>Tourisme Culturel</p> <p>Le Secteur autonome de Bissau avec des constructions de l'époque de l'Empire colonial portugais, on cite en particulier : les bâtiments coloniaux, Maria da Fonte, Place des Héros National, Main Noir « Mon di Timba » et Forteresse d'Amura ;</p> <p>La région de Biombo, à proximité de la Capitale (Soleil, Plage, Loisir, Pêche sportive), les Plages de Quinhamel et de Suro avec le tissage de tissu.</p>
Zone Nord	<p>Tourisme Balnéaire et Tourisme Culturel</p> <p>La Région de Cacheu avec la plus grande surface de mangroves du pays a des conditions propices à la reproduction d'espèces halieutiques ; la ville de Varela a une très belle plage de sable blanc ; le Parc naturel des Tarrafes du fleuve Cacheu a une très grande surface d'éperviers (Mangroves) et est une zone de frai des poissons et des fruits de mer ; il existe également les belles plages de Calequise, Djeta et Coia, avec un énorme potentiel pour le tourisme de loisir, le tourisme de nature et la pêche sportive.</p>
Zone Est	<p>Tourisme Culturel, Historique, Écologique et Chasse sportive</p> <p>La région de Bafatá et Gabú, avec les patrimoines architectoniques de grande valeur historique parmi lesquels la maison où est né Amilcar Cabral ; les belles plages de Cussulintra et Saltinho, les sources thermales à Cofra et les grottes de Nhampassaré dans le secteur de Boé.</p>
Zone Sud Continentale	<p>Tourisme Écologique, Chasse et Tourisme Ornithologique</p> <p>Région de Quinara/Tombali, avec le Parc Naturel des Lagunes de Cufada qui possède la plus grande réserve d'eau douce du pays ; Bois de Cantanhez, avec de vastes forêts humides et des animaux comme des hippopotames, des buffles, des chimpanzés, des lamantins et des oiseaux rares ; grande étendue de sable blanc sur les plages de Cassumba et Caiar.</p>
Zone Sud Insulaire	<p>Tourisme Écologique, Historique, Culturel, Ornithologique et Pêche sportive</p> <p>La région de Bolama Bijagós est indubitablement l'un des plus beaux archipels du monde, composé de plus de 88 îles et îlots. Classées Réserve mondiale de biosphère en 1996 par l'UNESCO, ces îles maintiennent vivante une culture millénaire qui les maintient toujours en contact avec la nature ; l'Archipel est un véritable paradis, avec le Parc National Marinho de João Vieira Poilão, où l'on peut voir plusieurs espèces de tortues, le Parc National d'Orango, avec des hippopotames, des crocodiles, des dauphins, des perroquets, des guibs harnachés, parmi d'autres espèces d'animaux. Il existe également dans tout l'Archipel de très belles plages vierges à explorer.</p>

Archipel des Bijagós

L'Archipel des Bijagós, composé de près de 88 îles, est considéré comme la principale ressource touristique de Guinée-Bissau. C'est le seul archipel de l'Afrique Occidentale protégé par des marées rapides et des bancs de sable, mais qui possède une variété impressionnante de vie marine ainsi que des mammifères rares. Le caractère isolé des îles a préservé une culture millénaire riche et traditionnelle du peuple Bijagós. Dans de nombreuses parties des îles, les plages et les forêts sacrées pour les Bijagós et jouent un rôle important dans leur culture quotidienne.

Certaines des plages sableuses sont de qualité primitive, mais la force des marées crée de grands dunes de sable qui influencent leur attraction esthétique.

L'archipel est pratiquement inexploité. Il offre ainsi de grandes opportunités d'affaires dans le secteur du tourisme, notamment : installation de grandes unités hôtelières et de restaurants, construction de campements, mise à disposition de vedettes maritimes, organisation de colonies de vacances, organisation d'itinéraires touristiques, entre autres.

Parc National des forêts de Cantanhez

Situé dans le Sud de la Guinée-Bissau, il fait partie de la région administrative de Tombali et il est délimité à l'Est et à l'Ouest par les fleuves Cumbidjam et Cacine. Il est connu pour sa richesse forestière et pour ses massifs forestiers, derniers éléments résiduels de la forêt subhumide de cette partie de l'Afrique Occidentale. Du point de vue biologique, il est important de souligner la grande diversité de la faune et de la flore du parc.

La Forêt de Cantanhez est considérée comme la dernière tache de la forêt primaire du pays ayant la plus grande diversité faunistique. L'un des objectifs de la mise en place du parc est de sauvegarder les espèces animales et végétales rares et en voie d'extinction, comme c'est le cas concret des éléphants (*Loxodonta africain*) qui migrent fréquemment vers l'autre côté de la frontière, mais également d'autres espèces animales. Erreurs

Parc National des Lagunes de Cufada

Constitué des lagunes de Bionra, de Bedasse et de Cufada, ce parc est très important en termes éco-touristiques et abrite la plus grande lagune d'eau douce du pays. Il constitue ainsi un milieu très favorable à la survie aussi bien de la faune que de la flore, pour la nutrition de la diversité biologique existante, raison pour laquelle elle reçoit un grand nombre d'oiseaux aquatiques aussi bien autochtones que migrants. Certains de ces oiseaux ont le statut d'animaux protégés d'importance internationale.

Comme l'Archipel des Bijagós, le Parc National des Lagoas de Cufada offre de grandes opportunités pour la pratique du Tourisme Ornithologique, avec l'existence de miradors construits dans le cadre du projet de promotion d'un tourisme écologique durable dans les zones protégées, mené par l'IBAP.

Varela

Varela est l'une des principales ressources du tourisme balnéaire en Guinée-Bissau, qui a une caractéristique pour le tourisme de masse et elle est située sur la côte Nord-est du pays. Les plans datés de 1994 souhaitaient déclarer cette zone considérée primitive comme parc national, mais cela n'a pas eu d'effets. La plage est comparable à celle de Cap Skirring située dans la région de Casamance, au Sénégal, dont les zones sont connues au niveau mondial grâce à une grande plage de sable fin et à une combinaison de sable doux et propre. L'eau est un pré-requis pour que la plage soit populaire. La marée, le courant et l'océan sont d'importantes attractions qui font de la plage de Varela une destination pour les familles avec enfants.

La construction du pont de São Vicente a récemment permis une liaison rapide de Bissau à São Domingos (près de 2 heures), la route de São Domingos à Varela qui se trouve dans un état

précaire doivent cependant être améliorée. En outre, l'érosion côtière nuit gravement à Varela, en détruisant les hôtels situés à proximité de la Plage.

2. Situation actuelle du Tourisme

La Guinée-Bissau vit une instabilité politique et sociale constante, ce qui fait que le secteur touristique entre dans une crise en termes d'arrivées internationales.

D'après les données statistiques de document officiel du gouvernement intitulé « Terra Ranka» la Guinée-Bissau, A reçue en 2014 environ 30.000 touristes dont leurs profils n'ont pas été spécifiés. Malgré cela, nous savons que la majorité d'entre eux, sont motivé par la pêche sportive.

Les segments touristiques du pays ne sont pas dûment structurés, à cause de faiblesse des infrastructures de base (routes, ponts, accès à l'eau potable, éclairage public, signalisation, entre autres). Aussi, la Guinée-Bissau caresse des transports publics vers l'intérieur du pays cause pour laquelle l'accès au cites touristique est trop difficile.

Ainsi, novons illustrer la faible qualification des professionnelles dans le secteur privé notamment les hôtesse, les guides touristique que en prince doivent assurer un service de base dans le secteur. Car, le secteur du tourisme, ne fait qu'employé environ 25. 000 personnes.

D'autre situation est liée au coût très élevé de transport aérien ce que fait de la Guinée-Bissau, la destination la plus chère dans la sous-région en terme de transport aérien.

Actuellement, l'offre dans le marché touristique est concentré en ECO-TOURISME, en conséquent de ceci, le marché n'est pas de tout diversifié.

L'absence de promotion de la part de l'Etat au niveau international constitue aussi un frein au développement du secteur, ce qui fait que les grands complexes touristiques du pays finissent par faire leur propre promotion au niveau international dans certaines revues et sur certains sites dans les pays considérés comme étant les principaux émetteurs de touristes, mais sans étude préalable. Surtout

En termes d'infrastructures hôtelières, la Guinée-Bissau manque encore de grands complexes. Et certaines zones avec de grands attraits touristiques, ne possèdent pratiquement encore aucun moyen d'hébergement, par exemple, les régions de Quinara et Tombali que compte avec deux parcs très important dans la destination touristique du pays notamment (lacs de Cufada et forêt de Cantanhéz)

Le pays compte actuellement sept hôtels de qualité, tous situé à Bissau, le Ledger Plaza Hôtel, l'Azalai Hôtel, l'Hôtel Ancar, l'Hôtel Coimbra, le Malaika Hôtel, l'Hôtel Lisboa Bissau et l'Hotel Bassamar, seul le Ledger Plaza Hôtel est considéré comme un hôtel 5 étoiles, ayant 110 chambres et deux suites présidentielles. L'ouverture d'un nouvel hôtel 5 étoiles du groupe Santy Comercial, avec une capacité de 180 chambres, dont 20 suites présidentielles, est prévue pour bientôt.

Les autres hôtels sont disséminés dans les autres régions du pays : le HBC dans la région de Gabú ; le Ponta Anchaca et le Kasa Africana dans la région de Bolama Bijagós, l'Hôtel Pereira à Canchungo, l'Hôtel Uaque à Mansoa et l'Hôtel Triton à Bafatá, soit un total de treize (13) hôtels au niveau national.

Pour ce qui est des liaisons aériennes vers le pays, il y a eu dernièrement une certaine amélioration. Il existe des vols en provenance d'Europe et de la sous-région pratiquement tous les jours. Cependant, la liaison aérienne avec l'Europe se fait uniquement vers le Portugal avec à peine deux jours par semaine. Ainsi, Cinq (5) compagnies aériennes opèrent dans le pays : Euroatlantic, ASKY, Sénégal Airlines, Royal Air Maroc et TACV.

Le secteur touristique de la Guinée-Bissau peut devenir l'un des principaux piliers de la croissance de l'économie, générant plus d'emplois pour la population bissau-guinéenne et contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté. Parce que le pays est hautement attractif en terme de son paysage et de son potentiel touristique que jusque que présent n'a pas encore été exploité.

Dans ce contexte, le pays a besoin d'améliorer sa compétitivité pour le marché, aussi bien au niveau national qu'international, ce qui nécessite de dépasser les problèmes d'instabilité, de saisonnalité, d'infrastructures de base et de limitation des liaisons aériennes. La perspective d'une forte croissance pour le marché mondial pourra être une opportunité pour la Guinée-Bissau, mais il faut une stratégie ambitieuse d'action pour répondre à l'exigence de la demande et à un grand nombre d'offres plus concurrentielles.

3. Stratégies et documents de politique en cours pour le développement du secteur

Les stratégies du développement du secteur touristique en Guinée-Bissau sont dûment citées dans les objectifs stratégiques tracés par le Ministère du Tourisme qui sont délimités en plusieurs axes, grâce à de multiples actions devant être mises en œuvre. D'une manière générale, ces actions consistent en :

L'intervention dans des zones touristiques d'intérêt qui porte sur une intervention soignée et sélectionnée, multidisciplinaire et multi-organismes, avec des gains et des bénéfices pour l'Etat et pour la communauté locale, afin de réduire la pauvreté et de générer des emplois.

La création d'un produit touristique différentiel et innovateur qui passe par le développement de l'écotourisme, de contenus traditionnels bissau-guinéens associés à l'histoire du pays, de la tradition, des rituels, des danses, des musiques, ainsi que des conditions d'utilisation de la diversité culturelle et gastronomique.

L'accessibilité qui consiste à promouvoir le rapprochement aérien entre la Guinée-Bissau et les grands centres européens pourvoyeurs de touristes, ainsi qu'à faciliter l'accès par voie terrestre et maritime aux principaux sites touristiques du pays.

La promotion qui centralise l'action en segments, par marché émetteur, dans une gestion proactive de la relation avec ceux qui prescrivent la destination de la Guinée-Bissau, en pariant sur l'innovation technologique et sur la communication grâce à Internet.

La qualification des Ressources humaines qui mène à la valorisation et à la capacité des professionnels du tourisme, en dotant le pays des ressources humaines disposant des niveaux de formation adéquats au développement du secteur.

L'efficacité de la relation État – Secteur privé qui consiste à lancer une culture de soutien à l'investisseur et à l'investissement, en éliminant les étapes de la bureaucratie et en simplifiant les processus de relation avec les opérateurs touristiques.

La modernisation entrepreneuriale qui consiste à rendre viables le renforcement des capacités et le positionnement compétitif des entreprises nationales dans le contexte international, en promouvant l'adoption de technologies avancées et l'accès aux services qui leur donnent une meilleure connaissance des préférences de leurs clients potentiels.

Sur cette base, il existe certains documents qui serviront de support pour atteindre ces objectifs :

- Plan directeur et Délimitation touristique « Guinée-Bissau et Bijagós » ;
- Plan stratégique pour le développement du Tourisme ;
- Stratégie nationale pour le développement de l'Écotourisme ;
- Loi de base du Tourisme ;
- Règlement du Fonds du tourisme ;
- Régime juridique de l'activité touristique et hôtelière ;
- Règlement de l'inspection ;
- Loi organique du Ministère du Tourisme ;
- Règlement de la pêche et de la chasse sportive.

4. Objectifs stratégiques du Ministère du Tourisme

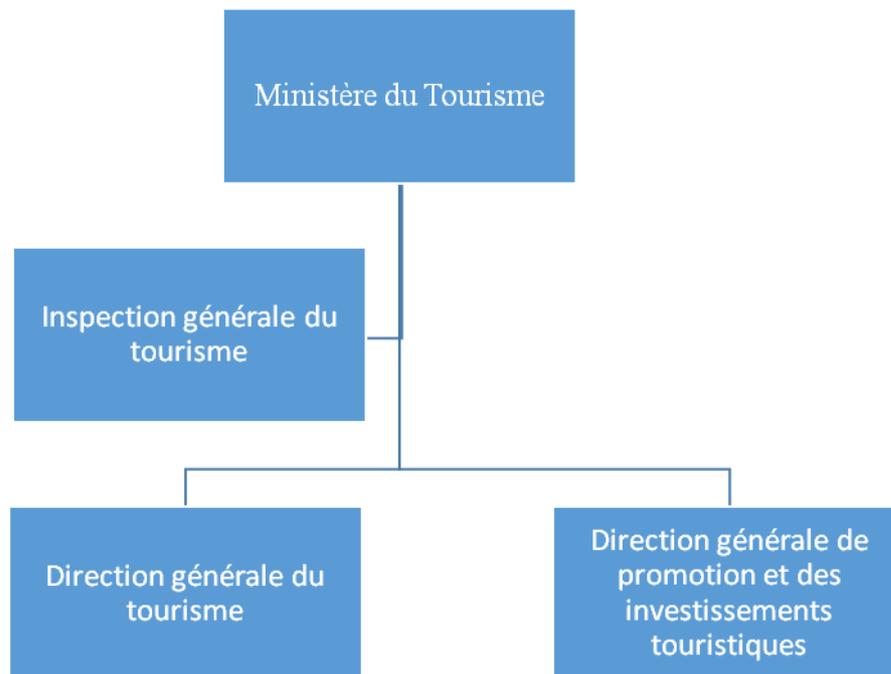
Structurellement, le Ministère du Tourisme est actuellement constitué par l'Inspection générale du Tourisme, la Direction générale du Tourisme et la Direction générale de la promotion et des investissements touristiques qui sont donc les principaux départements de ce Ministère comme on peut le voir sur l'organigramme suivant.

Il faut souligner qu'au sein de la Direction générale du Tourisme, il existe un service du Fonds du Tourisme qui recueille les taxes touristiques et les impôts du tourisme, c'est un service très important pour le fonctionnement du ministère comme c'est une source des recettes du ministère.

25% de cette recette est donnée pour le Ministère, 50% est destiné pour la promotion des activités touristiques et les restant 25% servent pour stock des autres activités.

Devenant ainsi un mécanisme financier important destiné à la promotion de la destination touristique bissau-guinéenne.

Figure 14 : Organigramme du Ministère du Tourisme



Le Ministère dispose de près de cent soixante-sept fonctionnaires (167), parmi lesquels seuls 30% ont un lien juridique direct avec l'État et le reste est en régime de stage sans rémunération, raison pour laquelle la capacité productive en matière de ressources humaines est un peu fragile.

Le principal objectif du Ministère du Tourisme est de promouvoir une nouvelle image de la Guinée-Bissau sur le marché international du Tourisme. Cette promotion vise susciter l'intérêt des investisseurs internationaux pour venir exploiter le potentiel du patrimoine naturel national, par la création des produits touristiques viables, générateurs d'emploi et de croissance économique durable. Pour cela une série d'orientations ont été retenues⁸⁴:

- Réaffirmer le caractère de la destination Guinée-Bissau dans la région de l'Afrique Occidentale auprès des touristes potentiels et des investisseurs internationaux ;
- Faciliter l'accès des investisseurs internationaux aux mécanismes de soutien juridico-institutionnel pour la réalisation de projets d'investissement et d'affaires dans le secteur du tourisme ;
- Mettre l'accent sur la richesse du patrimoine naturel et écologique de l'Archipel des Bijagós, principale offre touristique nationale, en soulignant les vertus de son climat caractérisé par le soleil, la mer, la faune et la flore, en tant que produit touristique intégré et harmonieux ;
- Concevoir et exécuter des instruments de planification sectorielle indispensables à la régulation et au développement qualitatif de l'industrie du tourisme sur le plan national. Il convient donc de mettre à jour le plan directeur de tourisme en tant que matrice stratégique principale et un plan d'aménagement touristique du pays afin de permettre la définition de zones touristiques spéciales pour le développement de projets touristiques structurants et durables ;
- Procéder à des actions de communication institutionnelle et de recherche de partenariats dans les secteurs de la formation technico-professionnelle et de

⁸⁴ Ministère du Tourisme et de l'Artisanat – Objectifs stratégiques

- renforcement des capacités institutionnelles des organes publics responsables de la gestion du secteur du tourisme ;
- Stimuler la création de relations entrepreneuriales entre les opérateurs nationaux et les opérateurs étrangers qui révèlent un intérêt à étendre leurs affaires touristiques ;
 - Créer et développer des infrastructures touristiques nécessaires et des services adéquats à la demande existant sur le marché national, en assurant la qualité et la compétitivité de ceux-ci par rapport aux exigences de durabilité.

La vision et les objectifs sont clairs, mais le grand obstacle pour atteindre ces objectifs est l'absence d'exécution des projets existants par manque de moyens financiers. Il existe en réalité un certain financement pour l'élaboration des projets, mais ce qui manque, c'est le financement pour l'exécution desdits projets. Tout ça c'est cause de constante instabilité politique que permet non financement des institutions publiques. L'État, par l'intermédiaire du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, doit commencer à mettre en œuvre les projets de petites dimensions qui impliquent de faibles coûts et qui sont à la charge de l'institution.

Synthèse des orientations du plan stratégique « Guinée-Bissau 2025 »

La vision « Guinée-Bissau-2025 » a mis le secteur touristique comme l'un des secteurs clé pour le développement du pays, en raison de l'existence d'énormes potentialités touristiques encore inexploitées. Des objectifs globaux qui seront matérialisés selon un ensemble d'actions sont retenus pour transformer le tourisme en un secteur clé. Ces objectifs sont les suivants :

- Faire de la Guinée-Bissau et en particulier de l'archipel des Bijagós une destination éco-touristique d'excellence au niveau mondial ;
- Augmenter le nombre de visiteurs, de 30 000 à 300 000 jusqu'en 2025 ;
- Augmenter le nombre d'offres hôtelières ;
- Augmenter le nombre d'investissements étrangers ;
- Augmenter le nombre d'emplois de moins de 2 500 à 21 000 jusqu'en 2025.

Entre-temps, il faut reconnaître que dernièrement le pays est passé par des moments d'instabilité politique, ce qui a gravement nui à son image et à sa sécurité. Il est connu que dans des situations comme celles-ci, le secteur touristique est le premier à entrer en crise et toujours le dernier à en sortir. En plus de la mauvaise image du pays, le manque d'infrastructures de base comme les routes, les ponts, l'électricité, l'eau potable, nuit également à la Guinée-Bissau. À partir des indicateurs susmentionnés et compte tenu des objectifs globaux déterminés, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre une stratégie qui sera divisée en deux phases : la première phase vise à transformer à l'horizon 2020 l'archipel des Bijagós en un pôle touristique important ayant pour vocation l'écotourisme durable et la pêche sportive de première catégorie ; la deuxième phase vise à profiter des résultats de cette première expérience des Bijagós pour développer le secteur touristique au niveau de l'ensemble du pays.

Pour cela, le plan a recommandé une série d'actions qui, si elles sont bien exécutées, aideront à concrétiser les objectifs. Ces actions passent par les points suivants :

L'élaboration d'un programme intégré « Tourisme Bijagós » qui va permettre que le tourisme dans l'archipel ait une croissance accélérée et durable. Ce programme va inclure la gestion des zones protégées en raison de l'existence de deux parcs naturels de grandes dimensions dans cette zone et sera donc entièrement sous la responsabilité de l'Institut de la Biodiversité et des zones protégées – IBAP – et de la fondation Bioguiné qui soutient également le pays dans ce type de projet.

Le Programme intégré de développement des infrastructures dans l'archipel des Bijagós qui est un programme d'exécution immédiate ayant un délai d'exécution fixé de deux ans, c'est-à-dire jusqu'en 2017. Ce programme appelé programme d'urgence passe par l'amélioration des services de santé, de transport, d'énergie, de télécommunication et de sécurité, qui va offrir aux investisseurs et aux touristes une certaine stabilité.

Les réformes et le renforcement institutionnel du secteur qui vise à améliorer les normes juridiques et institutionnelles par le biais de la mise à jour du cahier juridico-normatif déjà existant dans le secteur et de la création de nouvelles normes qui vont réglementer le secteur, mais toujours à partir des tendances et des nouvelles orientations de développement du secteur définies dans le plan directeur du tourisme.

La gestion des sites touristiques sur le continent qui, d'après le document, passe par la création de plus de parcs naturels dont le plan est déjà en cours par l'intermédiaire de l'IBAP qui, il y a peu de temps, a implanté un nouveau parc naturel appelé « Parc National de Dilumbi ». Outre les parcs, divers sites touristiques seront implantés par le biais d'une étude de découverte de nouveaux attraits et d'une étude de viabilité postérieure.

Cette action peut également être réalisée avec l'**Association des Opérateurs Touristiques en Guinée-Bissau** qui peut devenir un élément très important lors de la réalisation d'études afin d'identifier des zones touristiques ayant un intérêt national. Outre cette association, le plan peut également être mis en œuvre en collaboration directe avec le **Conseil National du Tourisme** qui est un organe consultatif du Ministère chargé du Tourisme qui englobe tous les acteurs travaillant directement et indirectement avec le secteur touristique. D'après le plan stratégique du Ministère, la réactivation de cet organe est prévue pour bientôt.

5. Réformes introduites dans le secteur après l'EDIC 2009

Mise à jour du Règlement du Fond de Tourisme

Le Fonds du Tourisme a été créé par le Décret n°41/83 du 30 décembre afin d'accompagner les actions de promotion touristiques menées par le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat. Le paiement de l'impôt de tourisme qui porte sur les prix des hébergements, aliments, boissons et autres services fournis dans l'industrie hôtelière et similaire a été déterminé à l'article 1 du règlement du Fonds du Tourisme. Il porte directement sur les activités exercées par les agences de voyages, les circuits touristiques, les excursions et autres voyages touristiques, c'est-à-dire les services classés comme touristiques d'après les termes de la législation applicable.

Il y a quatre ans une révision et une mise à jour dudit règlement ont été faites, l'impôt qui était perçu étant désormais appelé taxe touristique, car les impôts sur les activités économiques ne peuvent être perçus que par le Ministère des Finances comme le détermine la loi, ce qui était également l'une des recommandations de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine en ce qui concerne la politique commune du tourisme pour le secteur.

Mise en œuvre de la Taxe Touristique Individuelle

Compte tenu du besoin de procéder à une gestion efficace et rationnelle des recettes fiscales, notamment du recouvrement de la taxe touristique destinée à la promotion de l'activité touristique, le Gouvernement a décidé de créer la taxe touristique individuelle, d'un montant de

mille francs CFA, pour chaque nuitée dans les établissements hôteliers et similaires et pour chaque billet d'avion délivré par les Agences de Voyages et de Tourisme.

Pour mieux contrôler l'application de cette taxe, un Registre National des Clients des établissements hôteliers et similaires et des agences de voyages est établi afin de valider l'identification des clients et d'établir les valeurs financières des nuitées enregistrées, constituant ainsi le moyen de liquidation et de recouvrement de la taxe susmentionnée à la fin de chaque mois.

Il existe cependant à l'heure actuelle une certaine résistance des Opérateurs touristiques quant au paiement de cette taxe, ces derniers alléguant que c'est une exagération de la part de l'État, car il perçoit déjà la taxe touristique mensuelle pour chaque complexe. Ce fait a pour conséquence que le revenu de cette taxe ne parvient pas encore à avoir une valeur significative.

Mise en place des délégués régionaux

Compte tenu du manque évident de capacités de couverture nationale du Ministère du Tourisme quant au contrôle et à la fiscalisation des activités touristiques pratiquées dans toutes les régions du pays, cette même institution a décidé au cours des dernières années d'insérer les délégués régionaux. Ainsi, une personne a été envoyée dans chaque région afin de représenter le Ministère lors de la fiscalisation de toutes les activités touristiques qui y sont pratiquées et du recouvrement des taxes touristiques.

Création de deux Guichets d'informations touristiques à l'Aéroport International Osvaldo Vieira

Il était évident qu'il fallait équiper l'aéroport international d'une représentation officielle du Ministère du Tourisme, ce poste étant susceptible de donner des informations utiles aux touristes et investisseurs potentiels, de recueillir les cartes d'embarquement et de promouvoir la destination touristique guinéenne. C'est dans ce contexte qu'en 2014, le Ministère a créé deux guichets de tourisme, l'un dans la zone des arrivées destiné à donner des informations et à promouvoir la destination et l'autre dans la zone d'embarquement qui est également destiné à donner des informations et à faire la promotion, mais avec un service supplémentaire, la vente de souvenirs.

Création de deux Centres de formation professionnelle

Compte tenu du besoin de qualifier les ressources humaines dans le secteur du tourisme, ce que l'État n'est pas parvenu à faire jusqu'à maintenant, le secteur privé a décidé de lui-même la création de deux centres de formation professionnelle dans le secteur du tourisme, appelés Centre de formation professionnelle São João Bosco et Centre de formation professionnelle Horizonte. Malgré leur niveau moyen et la faible qualification des enseignants, ce sont à l'heure actuelle les seuls centres dans le pays qui forment des professionnels dans le secteur du tourisme.

Le Centre de formation professionnelle São João Bosco est une institution due à l'initiative d'un organisme religieux qui offre des cours de niveau moyen en Administration, Comptabilité, Tourisme et Secrétariat mais qui manque cependant de ressources humaines et de matériaux pour son fonctionnement, et qui a été suspendue il y a peu par le gouvernement par l'intermédiaire du Ministère de l'Éducation Nationale parce qu'elle ne possédait aucune autorisation ou permis délivré par l'État.

Le Centre de formation professionnelle *Horizonte* a été mis en place par de jeunes cadres. Il offre des formations en Administration, Secrétariat, Comptabilité et Tourisme. Il n'a pas non plus de ressources humaines, de bibliothèque ni même de siège pour son fonctionnement et utilise donc l'une des installations de l'école publique.

II. ANALYSE STRATEGIQUE

1. Évolution et tendances du secteur du tourisme au niveau mondial

D'après les données récentes de l'Organisation Mondiale du Tourisme – OMT (2014), dans les années 1950, 25 millions d'arrivées de touristes internationaux ont été enregistrées et en 2010, le nombre est passé à 940 millions et passera à 1 milliard 800 millions en 2030. Les recettes sont passées de 1 milliard 800 millions de Dollars à 2 100 milliards de Dollars. Cette croissance gigantesque n'a pas eu lieu dans toutes les régions ou dans tous les segments du marché, au contraire, les changements surviennent continuellement ou de nouvelles tendances surgissent. L'étude et l'analyse de nouvelles tendances du marché touristique international sont fondamentales lors de la prise de décisions plus circonspectes et donnent un plus grand fondement au moment de définir les politiques de tourisme et les actions prioritaires comme nous souhaitons le faire dans ce chapitre.

Le secteur touristique a une perspective d'énormes croissances au cours des 30 premières années du XXI^e siècle d'après la prévision de l'Organisation Mondiale du Tourisme, ce qui veut dire que l'étude faite prévoit que l'arrivée de touristes internationaux augmentera en moyenne de 3 % par an entre 2010 et 2030. Le type de tourisme le plus pratiqué au niveau mondial est sans aucun doute le tourisme balnéaire, les proportions du territoire qui réunissent ces caractéristiques étant privilégiées par rapport aux zones intérieures. Intimement lié au tourisme de masse, ce type de tourisme est responsable de l'attraction des plus grands flux de visiteurs et son succès est associé au fait que ce soit la modalité de tourisme la plus intensive et donc la plus adéquate à l'exploitation industrielle.

Toutefois, dernièrement, une tendance à l'augmentation de la demande d'autres types de tourisme, d'autres destinations alternatives au tourisme de soleil et de plage traditionnel, comme le dit écotourisme et le tourisme rural, a été enregistrée. Des études récentes de l'OMT révèlent que la plupart des touristes provenant d'Europe ont pour destination les pays en voie de développement et ont tendance à choisir des destinations où ils peuvent vivre des expériences et apprendre la manière de vivre de la population locale. Ils préfèrent des hôtels simples, avec une atmosphère locale, aiment voyager de manière indépendante, aiment avoir le maximum de contacts avec les autochtones et découvrir leurs manières de vivre.

À partir du contexte susmentionné, il est urgent d'insérer la Guinée-Bissau sur la carte des principales destinations éco-touristiques du monde, grâce à l'archipel des Bijagós, afin de capter ce type de touristes, mais, pour cela, il faut une stratégie d'action qui permette de répondre à la sophistication de la demande et des offres concurrentielles.

2. Les arrivées de touristes en Guinée-Bissau et dans les pays de la sous-région

En termes statistiques, le nombre d'arrivées internationales en Guinée-Bissau est passé de 5000 en 2005, 12000 en 2006 à 30 000 en 2007.

On constate une forte augmentation entre 2005 et 2007. Bien qu'il n'existe pas de données pour les années après 2007, on estime qu'il n'y a pas eu de changements significatifs en raison des instabilités qu'a traversés le pays ces dernières années.

À titre de comparaison, les arrivées internationales des pays considérés comme étant des concurrents directs de la Guinée-Bissau se présentent comme suit:

Arrivées internationales - Sénégal		Gambie	
2013	1 063 000	2013	171 000
2012	962 000	2012	157 000
2011	968 000	2011	106 000
2010	900 000	2010	91 000
2009	810 000	2009	142 000
2008	867 000	2008	147 000
2007	875 000	2007	143 000
2006	66 000	2006	125 000
2005	769 000	2005	108 000

Source : Atlas Mondial de Données - <http://www.pt.knoema.com/atlas>

La Guinée-Bissau a en effet connu une guerre civile il y a 15 ans et dernièrement elle a traversé une instabilité politique et sociale constante, ce qui fait que le pays se soit un peu éloigné du scénario touristique international, car le tourisme c'est un secteur que le dévalement dépend beaucoup de Stabilité. Lorsque l'on parle de tourisme, on parle de stabilité, de moments de loisirs, d'aventure, entre autres.

A cause de l'instabilité et du manque d'infrastructures de base, l'offre touristiques du pays reste faible et moins concurrentiel comparativement aux autres pays concurrents de la sous-région. Mais il est également possible d'inverser la situation grâce à la définition de stratégies ambitieuses et à un effort conjoint de tous les acteurs qui interviennent directement et indirectement dans le secteur.

D'après les données récentes, le pays a reçu en 2014 près de 30 000 touristes et le secteur touristique a généré 2 500 emplois directs. Les principaux pays émetteurs de touristes pour la Guinée-Bissau en 2014 sont:

France	3 859
Inde	3 815
Sénégal	2 798
USA	2 900
Chine	2 750
Portugal	2 285

En 2020, on estime que le nombre de touristes passera à 55 000 et le nombre d'emplois directs attigera 5 000, grâce à l'Archipel des Bijagós et en particulier à la pêche sportive qui est actuellement la plus grande attraction touristique du pays (Vision « Guinée-Bissau 2025 »).

3. Opportunités, forces, faiblesses et contraintes du tourisme bissau-guinéen

Tenant en compte la situation géographique de la Guinée – Bissau et avec partenariat de la nature historique, culturel, économiques et diplomatique, devient nécessaire en principe de faire une analyses de secteur du tourisme des quelques pays été insère dans la même organisation que la Guinée- Bissau fait parte, depuis de faire une analyses comparative e illustré les opportunités.

Le Tourisme au Sénégal

Le Sénégal est situé à près de 4 heures de Lisbonne, 5 heures de Paris et 6h30 de New York et est présenté comme la porte d'entrée de l'Afrique Noire.

Il dispose de près de 700 km de plages naturelles, de 320 hôtels de différentes catégories et de près de 20 000 lits. Le secteur du tourisme représente la deuxième activité du pays après le secteur des pêches, avant la production minière et la production agricole (arachides).

Le Sénégal est un pays plus grand que la Guinée-Bissau et possède une offre touristique très bien structurée et segmentée. Sa principale offre touristique est le tourisme historico-culturel et le tourisme balnéaire. Le grand volume d'arrivées de touristes internationaux par rapport à la Guinée-Bissau est donc justifié.

Il dispose d'un Plan national de développement du secteur du Tourisme avec les objectifs suivants :

- Aménagement du territoire
- Création d'emploi
- Développement régional et croissance de la valeur ajoutée locale
- Placer à partir de l'année 2010 le Sénégal comme destination touristique à la réputation internationale, un lieu aux maillons et événements de culture et d'activités élevés, accueillant près de 1 500 000 touristes par an.

Cependant l'offre sénégalaise repose sur le **tourisme de soleil et plage**, son plus grand segment de services touristiques.

Le tourisme en Guinée-Conakry

La Guinée-Conakry dispose un potentiel impressionnant pour le développement durable du tourisme. Sa géographie et son potentiel socioculturel lui permettent d'offrir une variété de tous les types de tourisme. Il est certain que le développement rationnel et efficace de ses plages le long des côtes, les sites captivants dans tout le pays, sa faune riche et variée, son immense héritage socioculturel peuvent servir de grandes attractions qui vont faire du tourisme le pilier du développement.

Toutefois, la Guinée-Conakry a traversé dernièrement une grave crise provoquée par l'Ebola, ce qui fait que le pays est désormais considéré à haut risque et a pratiquement disparu de la carte touristique mondiale.

Le tourisme en Gambie

La Gambie est un pays de petite dimension géographique qui possède pour principale offre touristique le **tourisme balnéaire**, c'est-à-dire le soleil et la plage, avec une forte caractéristique pour le tourisme de masse. En raison de la dimension du pays, il est possible de faire un itinéraire dans tout le pays en à peine quelques jours. La destination gambienne offre toutes les conditions de sécurité et les indicateurs montrent des indices de sécurité élevés. Ce qui constitue un grand avantage par rapport à la Guinée-Bissau.

De plus, la Gambie possède une bonne offre touristique hôtelière, répondant ainsi complètement aux besoins de la demande. Dernièrement, le pays parie beaucoup sur la diversification de l'offre

touristique, orientée vers le naturel, c'est-à-dire l'écotourisme, bien que ce ne soit pas sa principale offre touristique.

Tous les pays susmentionnés, pour des raisons de proximité, d'affinités, de liaisons et autres fondements de nature politique, régionale, communautaire, frontalière, culturelle ou civilisationnelle sont liés à la Guinée-Bissau et sont des concurrents directs dans ce secteur et marché touristique.

Le tourisme en Guinée-Bissau : Avantages comparatifs et opportunités

L'**écotourisme** est un type de tourisme qui est pratiqué en contact avec la nature et la culture, apportant des bénéfices pour la communauté locale, mais sans compromettre l'environnement. Etant donné la richesse du pays en biodiversité, écosystèmes et la variété culturelle, la Guinée-Bissau dispose des avantages comparatifs réels dans ce segment de tourisme et doit le considérer et exploiter pour son développement touristique.

La **pêche sportive** est une activité qui apporte de grands revenus économiques au niveau mondial. La Guinée-Bissau possède une offre plus structurée de cette activité par rapport à d'autres types de tourisme et un grand potentiel pour son développement. Elle est pratiquée dans presque tout l'archipel des Bijagós et dans presque toute la zone sud en tout temps, mais limitée selon le temps à certains endroits.

Les pays situés au nord et au sud, le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Conakry et la Sierra Leone ont un littoral peu recoupé, par rapport à la côte bissau-guinéenne. Outre le grand nombre d'îles qui forment l'archipel des Bijagós, des fleuves aux débits significatifs se jettent dans l'océan Atlantique le long du littoral du pays. Au niveau de l'archipel des Bijagós, les zones de préservation ou zones tampon protègent ainsi les zones sacrées et les lieux d'initiation, ainsi que les moyens pour la préservation de la biodiversité ou la reproduction des ressources naturelles. Elles correspondent notamment au Parc naturel marin des îles de João Vieira/Poilão qui contribue à garantir le statut d'îles sacrées et à assurer la protection des tortues marines, la reproduction des oiseaux marins qui vivent en colonie ainsi que la régénération des ressources halieutiques, mais également l'île d'Orango qui renferme une riche biodiversité marine, en particulier dans le sud du parc, où l'on peut observer les seuls hippopotames qui vivent dans de l'eau salée et des crocodiles.

L'emplacement privilégié de la Guinée-Bissau au croisement de trois continents, Europe, Afrique et Amérique, à peu d'heures de vol des principaux pays émetteurs de touristes et sans différences substantielles en matière de fuseaux horaires, est sans aucun doute un avantage compétitif important sur le marché touristique.

Le Parc National de Cantanhez, classé par le Fonds Mondial pour la Nature comme l'une des deux cents écorégions les plus importantes du monde, représente l'un des territoires les plus intéressants de la Guinée-Bissau et de l'Afrique Occidentale. L'exceptionnelle variété des environnements naturels, la beauté des paysages et la fascination suscitée par les anciennes traditions encore vivantes parmi les populations rendent ces lieux uniques et dignes d'être connus. Les forêts sont actuellement le refuge de chimpanzés, d'éléphants, de buffles et d'une multitude d'oiseaux, inclus depuis quelque temps dans les listes des animaux en voies d'extinction. Le tourisme de nature reste cependant peu développé dans le pays, malgré la valorisation des ressources naturelles.

La Guinée-Bissau fait partie de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine – UEMOA, un espace d'intégration sous-régionale de politique économique, institutionnelle, sociale et culturelle. C'est également un partenaire d'intégration des autres pays, un agent émetteur et producteur de politiques communautaires. L'appartenance de la Guinée-Bissau dans cette espace d'intégration constitue un atout important à exploiter. Et dans ce sens, une analyse particulière des expériences de la République du Sénégal, notamment son Plan de développement du secteur Tourisme, peut être pertinente et bénéfique pour le pays car ce pays voisin est éventuellement le deuxième plus grand partenaire économique du pays et dispose des structures de tourisme de la sous-région les plus avancées.

Les expériences de l'île Maurice peuvent être aussi bénéfiques pour la Guinée-Bissau en raison d'offres touristiques des deux pays. Comme l'île Maurice la Guinée-Bissau est composée et dispose d'une partie insulaire aux caractéristiques spécifiques, classée et protégée en tant que RÉSERVE MONDIALE de la BIOSPHÈRE. Il importe ainsi de connaître les instruments et programmes de développement du secteur du Tourisme de ce pays de l'Océan Indien, car le développement accéléré et soutenu de l'île Maurice repose en partie sur le Tourisme.

Pour la matérialisation des avantages comparatifs de la Guinée-Bissau, des mesures s'imposent pour réduire le coût du transport aérien vers la Guinée-Bissau qui est un peu élevé par rapport aux pays de la sous-région. De plus, la réduction du coût du visa d'entrée est également fondamentale pour faire face à la concurrence.

Au total, le tourisme en Guinée-Bissau est encore à l'état immature, c'est-à-dire inexploité. Une profonde structuration du pays portant sur les points susmentionnés s'avère nécessaire pour pouvoir utiliser tous les segments existants dans le pays en tant que potentiels touristiques. La priorité doit être accordée à la mise en valeur du segment qui apparaît déjà comme l'identité touristique nationale, c'est-à-dire le principal segment qui différencie le pays. Plus précisément, le développement de l'écotourisme, en particulier dans l'archipel des Bijagós, car celui-ci dispose déjà une petite structuration réalisée par le secteur privé composé des opérateurs touristiques, des projets de développement, des instituts et des fondations.

4. Identification des contraintes

La Guinée-Bissau possède une offre touristique faible qui peut être améliorée en respectant intégralement la mise en œuvre des lignes stratégiques d'action et des actions spécifiques retenues. Pour exécuter ces actions, il faut un effort conjoint de tous les acteurs, incluant le secteur privé et les opérateurs touristiques en particulier.

Il existe un grand potentiel pour transformer ce secteur en une importante source de croissance et de réduction de la pauvreté. Pour ce faire, il faut entre-temps dépasser certains obstacles fondamentaux qui incluant les problèmes d'accès à l'intérieur du pays, les infrastructures routières inadéquates et dégradées et les services de base limités (santé, communication, sécurité, eau potable, entre autres).

Analyse SWOT du secteur du tourisme en Guinée-Bissau

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Biodiversité - Diversité ethnique - Climat tropical - Peuple hospitalier - Richesse naturelle - Parcs naturels - Carnaval 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'infrastructures de base (transport, santé, sécurité, télécommunications et électricité) - Absence de segmentation des produits touristiques - Absence de qualification des ressources humaines - Fragilité des institutions d'état - Absence d'incitation pour la pratique du tourisme interne - Offre touristique réduite (Nature, Soleil et Mer)

- Héritage culturel assez riche
- Patrimoines historiques et architectoniques
- Bonnes conditions pour la pratique de la pêche et de la chasse sportive

- Offre fragmentée d'activités touristiques
- Opérateurs touristiques de petite dimension et à la présence réduite
- Affirmation qualitative de la destination touristique réduite
- Saisonnalité
- Absence de financement pour les acteurs touristiques

Menaces

- Existence de la maladie Ebola dans la République de Guinée-Conakry voisine
- Prolifération du tourisme sexuel dans l'archipel des Bijagós
- Folklorisation
- Pari fort de la Gambie sur le tourisme écologique
- Vulnérabilité des îles Bijagós quant au désastre naturel qui peut éventuellement être causé par le réchauffement global
- Situation économique et sociale du pays

Opportunités

- Localisation géographique
- Intégration dans l'UEMOA (politique commune du tourisme au sein de l'UEMOA)
- Forte croissance du tourisme de nature
- Notoriété de l'archipel des Bijagós liée à l'écotourisme et à la pêche sportive
- Fort croissance du tourisme ornithologique (observation des oiseaux)
- « Benchmarking » étude des bonnes pratiques des pays ayant des caractéristiques similaires et qui ont réussi dans le secteur touristique

D'autres facteurs pouvant potentiellement compromettre l'application des stratégies sont :

- l'instabilité politique et sociale ;
- les changements successifs des responsables du secteur ;
- l'insuffisante priorisation du tourisme dans l'agenda de développement national ;
- l'absence d'application des normes de réglementation de qualité ;
- l'absence de suivi et de contrôle des projets ;
- l'absence d'exécution des projets ;
- la mauvaise articulation et l'absence de communication entre l'Etat et le secteur privé.

Les orientations retenues dans ce chapitre constituent toutefois des instruments pouvant servir de base à la concrétisation des objectifs définis pour le développement durable du secteur touristique en Guinée-Bissau au cours des prochaines années, afin d'en faire un moteur pour la diversification de l'économie du pays contribuant ainsi à la création d'emplois et à la réduction conséquente de la pauvreté.

5. Actions prioritaires pour le développement du tourisme en Guinée-Bissau

Malgré l'existence de plusieurs problèmes, le pays possède une offre touristique assez riche, liée à l'état naturel des ressources. Cette tendance devra être le facteur stimulant les investissements lors de la construction d'infrastructures touristiques de manière durable.

Pour transformer le tourisme en l'un des principaux moteurs de développement de la Guinée-Bissau, il faut prendre en compte les points importants relevés ci-après.

L'Administration efficace du secteur touristique doit impliquer en premier lieu le Ministère du Tourisme en tant qu'organe chargé d'exécuter les politiques du gouvernement pour le secteur, puis les associations sectorielles, entrepreneuriales et régionales, les instituts et les entreprises directement ou indirectement liées au secteur touristique. Le Ministère doit établir des politiques claires grâce à sa vision globale et aux orientations stratégiques qui guident les programmes d'action visant à atteindre les objectifs préalables ainsi qu'à identifier les ressources nécessaires pour leur opérationnalisation.

Il est fondamental de promouvoir une forte communication étendue aux divers acteurs du secteur pour le développement de la culture d'excellence et pour l'implication du secteur privé dans les actions de développement et de mise en œuvre des plans élaborés. En outre, il faut

revoir et mettre à jour le processus d'homologation et tout le régime juridique de réglementation du secteur, mais aussi doter les techniciens du Ministère du Tourisme de connaissances profondes en matière d'inspection de l'activité touristique, grâce aux stages et aux formations professionnelles.

Par ailleurs, il faut créer un programme de banques de données contenant toutes les informations sur le tourisme dans le pays, ce qui va passer par la mise à jour constante de l'inventaire des établissements hôteliers, des agences de voyages, des compagnies aériennes, des musées et de tous les lieux ayant un intérêt touristique, afin d'aider à la prise de décisions pendant l'élaboration de stratégies et de projets. La mise à jour régulière du site du Ministère du Tourisme (www.goguine.com) qui est un outil de promotion très important au niveau international entre également dans cette ligne d'orientation.

Enfin, il convient de promouvoir le rôle de l'Etat dans la résolution des conflits entre les populations et les opérateurs touristiques.

Le développement durable du tourisme dans l'archipel des Bijagós doit mériter une intervention qui implique le développement d'offres structurées, distinctives et innovantes, alignées avec une proposition de valeurs et soutenues par la capitalisation de la vocation naturelle de la région qui lui permettra d'être présent avec succès sur les marchés internationaux. Cette intervention passe par la capacité d'accueil où il faut résoudre d'abord les problèmes de liaison aérienne et maritime (développement des charters, transport maritime par vedettes rapides), développer les infrastructures de base comme l'assainissement, l'eau potable, l'électricité et les télécommunications. L'augmentation de la capacité d'accueil dans les hébergements et la restauration doit ensuite être l'une des priorités, à une échelle suffisante, et avec un rapport qualité-prix qui soit en adéquation avec les besoins du marché cible, les attraits et les offres.

Il convient également de promouvoir la pratique de la pêche sportive dans les Bijagós comme l'une des principales offres de la région, car il existe une forte demande nouvelle pour ce segment. Cette action inclut un diagnostic des principaux marchés émetteurs de touristes amateurs de cette pratique pour orienter les actions de promotion vers ce public, dans un effort conjoint avec le secteur privé.

Le pari sur l'écotourisme et sur le tourisme ornithologique implique la création d'un plan spécifique pour développer l'écotourisme, car la vocation du pays concernant le tourisme écologique est inégalable en raison de l'existence de plusieurs attraits liés à la nature. Il faut parier sur l'attraction du marché international et sur la promotion d'itinéraires qui mettent en évidence la nature et l'écologie, car, d'après les statistiques, il y a un nombre croissant de touristes qui recherchent des zones où le loisir est associé à l'écologie.

Il faut également agir au niveau de l'enrichissement de l'offre, en développant des contenus innovants qui sont des facteurs de différenciation touristique, comme c'est le cas de l'ornithologie. Les institutions d'Etat, en partenariat avec le secteur privé, doivent créer les conditions nécessaires pour que soit mise en œuvre la pratique de l'observation d'espèces rares d'oiseaux, comme un grand élément différentiel du tourisme bissau-guinéen, car cette pratique peut contribuer significativement à la croissance économique du secteur.

La diversification de l'offre par le biais du tourisme culturel doit impliquer l'offre de musées et de monuments touristiques aux touristes, en faisant attention à ceux qui ont des besoins spéciaux, que ce soit au niveau des horaires, des informations et des contenus proposés, mais aussi des accessibilités. Il faut parier sur des musées qui présentent des contenus différents,

comme un musée d'artisanat et de produits manufacturés traditionnellement. Il est également nécessaire de promouvoir la diversité ethnique comme l'une des grandes richesses culturelles du pays, grâce à des biens et à des manifestations culturelles qui sont dûment exprimés lors du Carnaval qui est la plus grande manifestation culturelle du pays. Outre ces aspects, il faut renforcer le concept de la richesse gastronomique bissau-guinéenne, en créant des plats de référence au niveau national, en stimulant et en promouvant la qualité des établissements de restauration.

Le renforcement de la capacité du secteur privé implique la qualification des ressources humaines. A cet effet, il est pertinent de créer un programme d'excellence dans la formation touristique grâce à la création d'une école supérieure d'hôtellerie et de tourisme. Il faut mentionner qu'il existe actuellement deux centres de formation professionnelle à São João Bosco et à Horizonte.

La création d'une école supérieure d'hôtellerie et de tourisme est dorénavant fondamentale pour qualifier la main-d'œuvre dans le secteur et garantir une meilleure opportunité d'emploi aux nationaux. En même temps, il faut créer des cursus professionnels de courte durée en matière de services hôteliers et de restauration. Il est également essentiel de créer, mettre en œuvre et contrôler le règlement des normes de qualité afin de rendre le secteur plus dynamique.

Par ailleurs, le Ministère du Tourisme et ses partenaires doivent faire un effort continu pour créer les conditions de développement de crédits et de financements concessionnels, afin de faciliter l'accès des acteurs touristiques aux ressources financières proposées par les institutions spécialisées. Cet accès ne passe pas uniquement par l'offre de lignes de crédit, mais également par l'identification de projets réalisables et viables dans les régions considérées comme viables pour le développement du tourisme.

Il convient également de développer un réseau de services nécessaires pour soutenir le développement du secteur touristique, grâce à des actions qui vont stimuler l'ouverture de plus d'agences de voyages, de plus de centres de formation dans le secteur du tourisme, en particulier dans la formation de guides touristiques et de bureaux d'études et de conseil. Ces actions peuvent notamment passer par la réduction des coûts de la licence de fonctionnement de ces établissements pour une période de temps déterminée.

La promotion de la destination Guinée-Bissau inclut l'élaboration d'un plan de communication et de marketing qui passe d'abord par la création de la marque du tourisme bissau-guinéen, par la participation aux grands événements internationaux de tourisme pour assurer la notoriété de la destination. Il faut réaliser grands événement comme un festival international, il faut aussi créer et promouvoir un calendrier d'évènements pour attirer le tourisme d'affaires qui est en croissance en GB actuellement). Ce point inclut également la réalisation d'une foire du tourisme à moyen terme, incitant ainsi les pays intéressés à exporter leurs offres touristiques.

En outre, il est fondamental d'élaborer un code d'investissement spécifique pour le tourisme, qui va délimiter les étapes nécessaires pour investir dans le secteur et va servir de guide pour l'investisseur, en lui facilitant les processus bureaucratiques qui existent actuellement. Enfin, il importe d'installer un centre de promotion touristique de la Guinée-Bissau dans l'une des missions diplomatiques à l'étranger, principalement dans la zone considérée comme la plus influente en matière d'émission de touristes pour le pays.

BIBLIOGRAPHIE

- PAIVA, Maria Das Graças de Menezes. Sociologie du Tourisme. 9^a Ed. Campinas, SP: Parios, 2005 ;
- Vision « Guinée-Bissau 2025»;
- Projet du Plan directeur du Tourisme et Délimitation touristique de la Guinée-Bissau ;
- Projet du Plan stratégique du Tourisme ;
- Objectifs stratégiques du Ministère du Tourisme ;
- MINISTÈRE DU TOURISME, 2015 «Projet du Règlement du Fond du Tourisme»;
- OMT : Tendances du Tourisme International. Disponible sur <www.unwto.com> Accès: 10/11/2015
- OMT : L'industrie du Tourisme. Disponible sur <<http://www.unwto.org/index.php>> Accès: 23/11/2015
- Institut National des Statistiques et des Recensements. Disponible sur <www.stat-guineebissau.com> Accès: 13/11/2015
- Guinée-Bissau tourisme. Disponible sur <www.gbissau.org> Accès: 13/11/2015
- Atlas Mondial de Données. Disponible sur <<http://www.pt.knoema.com/atlas>> Accès: 18/01/2016

Annexe – Plan d’action de l’EDIC 2009 et état de mise en oeuvre

Objectifs	Actions recommandées et Besoins d’assistance technique	Institutions responsables	Soutien de donateurs existants	Période d’exécution	État actuel
Aménager le secteur du Tourisme et Financer les investissements	Mise à jour du Plan stratégique de développement du tourisme national	MCITA, PNUD, BM, IBAP, CAIA	PNUD, BM	En cours /Court terme	En cours
	Élaboration d’un code d’investissement spécifique pour le secteur du tourisme	MCITA, MF		Moyen terme-2010	En cours
	Adoption d’une structure organique du Ministère du Tourisme. Réglementation de l’établissement de complexes touristiques et classification. Création d’un Fonds d’investissement et valorisation de sites d’intérêt touristique. Application des normes internationales	MCITA, MF	Partenaires	Court terme	En cours
Créer le marché touristique et renforcer l’accessibilité aux sites	Développer les infrastructures d’accès aux sites d’intérêt	MCITA, MIOPCU, MF	PNUD, BM, Partenaires	Moyen terme- 2010	Aucun effet
	Simplifier le système de l’obtention des visas d’entrée Maintenance du site Internet du Ministère du Tourisme	MI, DGT DGT		Court terme	Aucun effet
Qualifier les ressources humaines en matière d’hôtellerie et de tourisme	Formation dans le domaine de l’hôtellerie et du tourisme. Création d’un programme de formation selon les besoins de l’activité touristique ; Création d’une école ou d’un centre de formation professionnelle en hôtellerie et tourisme.	MCITA, MF, MENES	PNUD, BM, Partenaires	Court et moyen terme - 2010	En cours
Développer une offre touristique compétitive et la Promotion et le marketing des produits touristiques nationaux	Promotion des produits touristiques nationaux (loisir, pêche sportive, écotourisme et tourisme rural, etc.). Élaborer un plan de développement des circuits touristique. Présence permanente aux salons de tourisme international et assurer la promotion sur les marchés émetteurs du tourisme	MCITA, DGPIP		Court terme 2010	En cours
	Notoriété de la GB comme destination touristique	MCITA, IBAP, SAE, DGPIP, CCIA MCITA, MF, CCIA		Moyen terme 2010 Moyen terme-2010	Aucun effet Aucun effet
Créer un programme de Statistiques Nationales du Tourisme	Création d’une banque de données	MCITA, Partenaires		Court terme	Aucun effet

Source : EDIC 2009

CHAPITRE 12. RATIONALISER LA MISE EN VALEUR DES MINES ET DES HYDROCARBURES

INTRODUCTION

La Guinée-Bissau, dans le cadre de sa vision « Guinée-Bissau 2025 », envisage de faire de son secteur minier un moteur de la croissance à l'horizon 2025. Dans un contexte international marqué par une forte concurrence pour attirer les investissements directs étrangers, l'atteinte d'un tel objectif passe nécessairement par la stabilisation politique du pays, l'amélioration du climat des affaires et la promotion des ressources naturelles.

C'est ainsi que la révision du code minier de 2000 ainsi que celle du code pétrolier de 1982 ont été entreprises en 2014. L'objectif visé par ces réformes était d'avoir une politique minière et pétrolière simple, claire et transparente. Cela signifie une législation minière et pétrolière conçue dans un esprit d'allégement des procédures administratives et de sécurisation des investissements. Cette politique doit se conformer aux exigences de l'industrie minière et pétrolière internationale et prévoir des innovations majeures aptes à drainer vers la Guinée-Bissau les flux de capitaux nécessaires au développement des activités de prospection et d'exploitation des ressources minières et pétrolières du pays. Avec la stabilisation politique du pays et l'instauration de ce cadre incitatif à l'investissement, les importants projets miniers en gestation tels que les projets d'exploitation des phosphates de Farim, des bauxites de Boe, et des minéraux lourds de Valéra, pourraient être réalisés.

Le pays fonde beaucoup d'espoir sur l'exploitation des phosphates de Farim et des bauxites de Boe, projets certes très capitalistiques, mais très structurants pour l'économie du pays à travers d'une part, le développement des infrastructures (routes, chemins de fer, ports), de la sous-traitance et des services locaux, et d'autre part, par le biais de la contribution aux fondamentaux macro-économiques (PIB, taux de croissance, recettes d'exportation, finances publiques).

Par ailleurs, le pays peut compter sur le secteur des carrières de matériaux de construction qui dispose d'un potentiel de croissance si les contraintes à la compétitivité des produits du pays sont levées et que des efforts soient réalisés pour mieux intégrer la Guinée Bissau dans le commerce international, régional et sous-régional.

Il sera procédé successivement, dans ce chapitre, à un état des lieux du secteur minier et pétrolier de la Guinée-Bissau, puis à une analyse stratégique du secteur et enfin à la proposition d'un plan d'actions prioritaires.

I. ETAT DES LIEUX

1. Contexte international

1.1 Le « paradoxe de l'abondance » ou syndrome de la « malédiction des ressources naturelles »
Près de 3,5 milliards d'êtres humains vivent dans des pays riches en ressources minières ou en hydrocarbures. Or, trop souvent, ces gisements sont devenus une source de conflits plutôt qu'une opportunité de développement. La plupart de ces pays sont victimes d'une mal gouvernance qui engendre pauvreté, corruption et conflits. Les ressources minières, qui ne sont pas renouvelables, jouent un rôle majeur dans 81 pays qui représentent, à l'échelle mondiale, le quart du PIB mondial, la moitié de la population du globe et pratiquement 70 % des personnes en situation d'extrême pauvreté. D'où le « paradoxe de l'abondance » ou syndrome de la « malédiction des ressources naturelles » dont l'évocation fait braquer tous les regards en

direction de l’Afrique qui, avec 20,3% des terres émergées, recèle, dans son sous –sol, environ 30% des réserves minérales mondiales, 10 % du pétrole et 8 % du gaz naturel, mais qui peine toujours à décoller économiquement parlant. De fait, elle reste le continent le moins développé du monde.

L’Afrique renferme la plus grande part des réserves de nombre de substances minérales d’importance stratégique : 95% pour le vanadium, 88% pour le diamant, 82% pour le manganèse, 80% pour la colombo-tantalite (ou coltan), 66% pour le phosphate, 60% pour le platine, 55% pour le cobalt, 45% pour la bauxite (minerai de l’aluminium) et 42% pour l’or.

A l’échelle du monde, les grandes mines produisent à peu près 85 % des minerais non fossiles et plus de 95 % de la production totale de minerais. L’industrie minière emploie environ 2,5 millions de travailleurs de par le monde et elle est dominée par environ 50 grandes sociétés de mines et de métallurgie qui font en moyenne chacune un chiffre d’affaire d’environ 4,3 milliards de Dollars US. Ces compagnies opèrent à une échelle mondiale et leur origine est concentrée dans 4 pays : Etats Unis, Afrique du Sud, Australie et Canada. (R. Kunanayagam et al., 2000).

L’Afrique contribue pour un poids considérable dans la production mondiale de bauxite, d’or, de diamant, de platine, de cuivre, de cobalt, de phosphate, de manganèse et d’uranium. Pour tous ces minéraux, l’Afrique est le premier producteur mondial à l’exception, du manganèse (2^e) et de l’aluminium (7^e) (voir tableau 59).

Tableau 59 : Liste des minéraux dont l’Afrique détient la plus grande part dans les réserves mondiales

Minéraux	Production	Rang	Réserves	Rang
PGMs*	54%	1	60%	1
Phosphate	27%	1	66%	1
Or	20%	1	42%	1
Chromium	40%	1	44%	1
Manganese	28%	2	82%	1
Vanadium	51%	1	95%	1
Cobalt	18%	1	55+%	1
Diamant	78%	1	88%	1
Aluminium	4%	7	45%	1

Ti (20%), Fe (17%), Cu (13%), etc. *PGMs : Platinum Group Minerals

Source: Ressources Minérales de l’Afrique : Document d’orientation stratégique, mai 2008

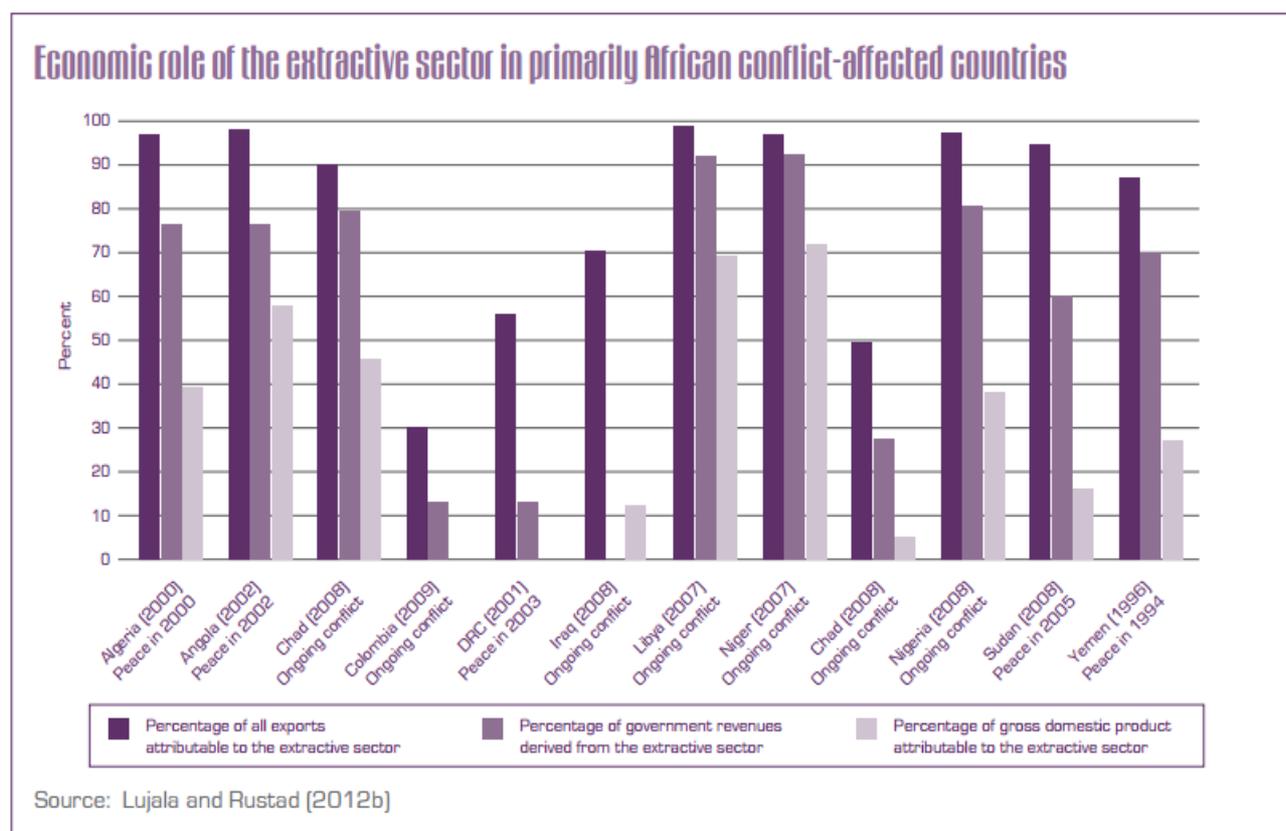
Toutefois, la plupart des minerais africains sont exportés à l’état brut ou sous forme de concentrés, sans aucune transformation importante ou création de valeur ajoutée en aval. Cette situation a fini par faire perpétuer l’idée que le potentiel minier inexploité peut jouer le rôle de tremplin dans l’industrialisation de l’Afrique⁸⁵. La demande accrue des produits de base a renforcé ces exportations de minerais bruts et de concentrés.

Le caractère insulaire des économies minières africaines (on parle d’enclaves de développement) illustre bien la faiblesse des liens entre ces dernières et les économies locale, régionale et nationale alors que les ravages du syndrome hollandais sont tels que les revenus élevés générés par les minerais limitent la diversification des structures économiques empêchant ainsi les économies de transformer leurs abondantes ressources en croissance économique durable et amélioration des conditions de vie des populations⁸⁶.

⁸⁵CEA, Rapport Economique sur l’ Afrique, 2013

⁸⁶CEA, Sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable (CFSSD-6), Réunion régionale d’application en vue de la dix-huitième session de la Commission sur le développement

Figure 15: illustration de la « malédiction des ressources minières et pétrolières »



1.2 Les nouveaux paradigmes

Des questions majeures demeurent quant à la mobilisation des ressources de développement à partir du secteur minier africain, la participation locale et l'amélioration de la gouvernance minière, le développement des chaînes de valeurs et leur intégration dans les économies locales.

Il en est de même en ce qui concerne la prise en charge des impacts environnementaux et sociaux des activités extractives, le développement de la petite mine, la dimension genre de l'activité et le rôle de l'économie minière dans la consolidation de la paix.

Dans la perspective de juguler le « paradoxe de l'abondance » ainsi que ses différentes conséquences au niveau du continent africain, un certain nombre d'initiatives ont été entreprises par les Organisations régionales et les Organisations de la Société Civile (OSC) incluant : (i) la Vision du Régime Minier de l'Afrique (VMA) en 2050 adoptée par l'Union Africaine en février 2009, (ii) les Directives de la CEDEAO pour l'Harmonisation des Principes directeurs et des Politiques édictées en mai 2009 ; et (iii) la Norme et les Principes ITIE établis en 2003 et dont la dernière mise à jour date de 2013.

La VMA vise, entre autres, à stimuler une forte croissance économique et le développement à travers la maximisation des opportunités offertes par le patrimoine de ressources minières. Il s'agit d'une vision développementaliste du secteur minier qui s'oppose à la vision rentière, dont

la mise en œuvre passe par l'affermissement du secteur grâce à l'optimisation de ses interactions avec les économies nationales.

L'un des objectifs poursuivis par les Directives de la CEDEAO consiste à assurer l'harmonisation des principes directeurs et des politiques selon certaines normes internationales aux fins de favoriser la promotion des droits de l'homme, la transparence et l'équité sociale tout en garantissant la protection des communautés locales et de l'environnement dans les zones minières de la sous-région⁸⁷.

Quant aux Normes et Principes ITIE, ils mettent l'accent sur la promotion de la transparence et de la redevabilité à des niveaux élevés de la gouvernance afin de s'assurer que les richesses issues des ressources naturelles des pays profitent à toutes les communautés.

1.3 L'évolution du marché des matières premières minérales

Au cours des quinze dernières années, des changements notables ont été enregistrés dans l'évolution des cours des matières premières minérales avec cinq (5) phases :

- i. Avant 2002, les marchés obéissent à des fondamentaux traditionnels : l'offre, la demande, les stocks et les taux de change. C'est pourquoi, les fluctuations des cours de la plupart des métaux sont restées relativement limitées au cours des années 1990.
- ii. A partir de 2002, l'entrée de la Chine dans l'OMC change la donne avec la forte ascension de la croissance de ce pays qui devient rapidement le premier consommateur mondial de la plupart des matières premières minérales. Cette situation a provoqué une déstabilisation des marchés mondiaux. Dans un second temps, à partir de 2005, les fonds d'investissements arrivent en masse sur les marchés de matières premières, notamment pour accompagner la demande chinoise. Ils investissent en fonction des grands indices mondiaux, tels que Reuters Jefferies, Goldman Sachs, FMI, Commodity Research Bureau, Standard and Poors et Dow Jones. Cet afflux de fonds aura pour effet d'auto-entretenir la hausse.
- iii. En septembre 2008, se produit le crash boursier à la suite de la faillite de Lehman Brothers. Les « hedge funds » qui sont majoritairement placés sur des positions courtes, s'en séparent brutalement pour honorer les demandes de liquidité des banques. Les cours s'effondrent jusqu'à des niveaux en deçà même des coûts de production de la plupart des métaux. Les principaux groupes miniers réagissent très vite et ferment de nombreuses mines.
- iv. Alors que l'on s'attendait à une reprise lente, la Chine reconstitue immédiatement ses stocks stratégiques, en particulier s'agissant du cuivre. Elle soutient la demande, ce qui fait remonter les cours. Parallèlement, l'ensemble des pays développés injecte des liquidités considérables dans le cadre des plans de sauvetage des banques. On assiste alors à une deuxième vague de financiarisation des matières premières très rapide. À la fin du premier trimestre 2009, les cours étaient revenus à leur niveau d'avant-crise.
- v. L'année 2011 a marqué la fin du dernier épisode de hausse des prix des matières premières minérales et une nouvelle tendance baissière se déclenche. Même si les cours n'ont pas chuté en même temps, les prix se sont grossièrement effondrés lors des quatre dernières années.

Si cette évolution concerne plus particulièrement les métaux ferreux, les métaux de base et les minerais, elle décrit relativement bien le comportement des autres matières premières minérales telles que les phosphates, l'aluminium (bauxite) et les minéraux lourds qui constituent les

⁸⁷CEDEAO. Soixante deuxième Session ordinaire du Conseil des Ministres. Directives C/DIR3/05/09 sur l'harmonisation des Principes directeurs et des Politiques dans le Secteur Minier, Abuja 2009, p.4.

principales ressources minières de la Guinée-Bissau et qui ont toutefois leurs propres spécificités. De même, les produits pétroliers ont connu d'importantes fluctuations au cours de ces 15 dernières années avec un pic en 2008.

Au regard du caractère pondéreux de ses ressources minérales, la Guinée-Bissau pourrait tirer parti de sa position géographique proche du marché de l'Union européenne qui, selon un rapport du BRGM publié en 2009 est dépendante à 92 % des importations de phosphates et 80 % de bauxites et à plus de 95% des minéraux lourds tels que le zircon, le rutile et l'ilménite.

Encadré 10⁸⁸ Le marché des phosphates

Les prix du phosphates ont connu une envolée brusque en 2007 pour atteindre les 350 \$US / t en 2008 avant de chuter de la même manière en 2009.

Selon la Banque Mondiale, la tendance générale et à moyen terme des prix des produits phosphatés reste orientée à la baisse. Les prévisions indiquent que le phosphate brut se négocierait en 2020 au tour de 80-85 \$US/t, celui du DAP autour de 377,5 \$US/t (contre 464 \$US au mois d'avril 2015) et le TSP à près de 300 \$US/t contre 380 \$US aujourd'hui.

Encadré 11⁸⁹ : Le marché de l'aluminium

Le cours de l'aluminium a connu des évolutions relativement moins heurtées que celles des autres métaux non ferreux. Il est passé de 1 500 Dollars au début de l'année 1998 à un peu plus de 2 500 Dollars à la mi-2011. Depuis lors, une baisse sensible du prix a eu lieu et s'est établi à 1 639,5 Dollars la tonne, en juillet 2015, soit une baisse de 15,8% sur un an. L'évolution des cours d'aluminium est largement déterminée par la demande chinoise qui représente près de 40 % de la demande mondiale et par l'évolution du prix du pétrole car la fabrication d'aluminium nécessite une grosse quantité d'énergie. Par ailleurs, les contraintes environnementales réduisent les capacités d'extraction, ce qui maintient une tension sur les prix. Enfin, le marché de l'aluminium est l'un des marchés des métaux les plus financiarisés: le ratio des contrats à terme sur les contrats physiques atteint ainsi le niveau record de 32.

L'aluminium offre en effet, à l'instar de l'or, de l'argent et du cuivre, une protection contre l'inflation. Les fonds indiciels sur les matières premières consacrent en moyenne 15 % de leur exposition aux métaux industriels, principalement sur l'aluminium et le cuivre.

Encadré 12 : Le marché des minéraux lourds

Les prix du zircon et du rutile ont augmenté avec un rythme assez faible lors de la première phase d'envol des prix des matières premières minérales (2000-2008). Comme la plupart des matières premières, cette hausse des prix du zircon et du rutile est due à la forte demande et à la faible capacité des mines en production à la satisfaire. Cette situation va durer jusqu'en 2008 début de la crise économique et financière mondiale. Il faut cependant noter que contrairement à certaines matières première minérales comme les métaux précieux, les prix du zircon et du rutile ont été très peu affectés par la crise de 2008 et donc les prix ont globalement augmenté jusqu'en 2010.

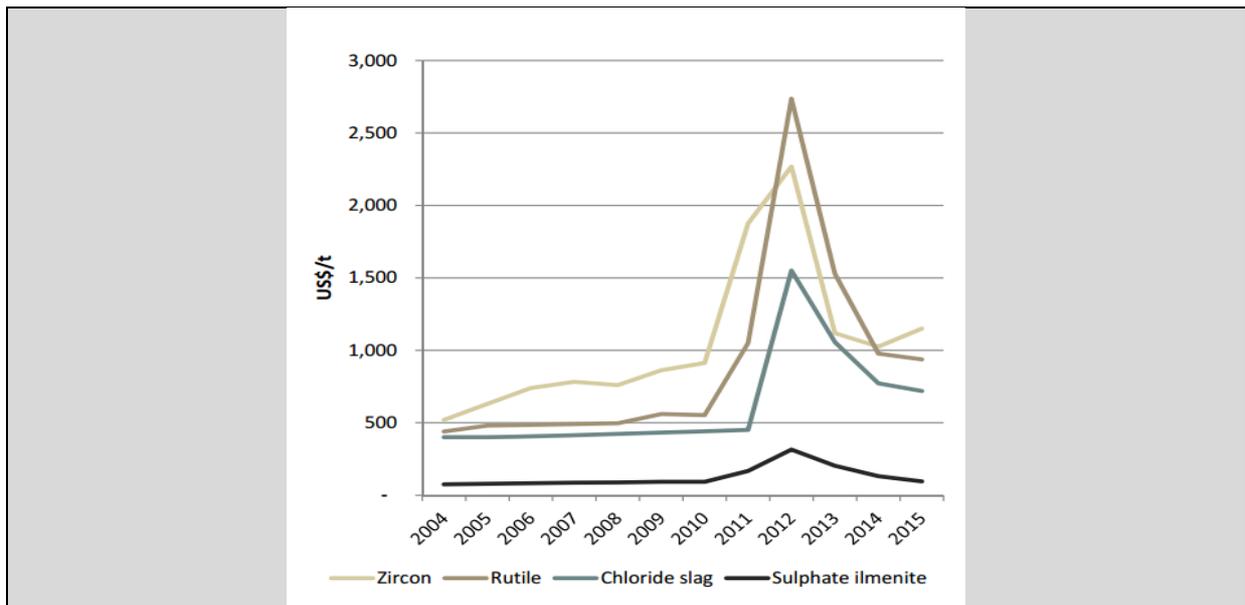
En novembre 2010, la Chine a annoncé la réduction de 30% des exportations de terres rares et de métaux stratégiques (zirconium inclus). Cette volonté provoque une baisse importante de l'offre entraînant une hausse spectaculaire des prix atteignant des maxima au dessus de la barre des 2000 Dollars pour le rutile et 2500 Dollars pour le zircon (Graphique 22 ci-dessous). En 2013, un nouveau cycle de baisse commence avec la baisse de la demande mondiale due notamment à la baisse de la croissance chinoise.

Le graphique 22 ci-dessous décrit la tendance des cours de ces différents produits.

Graphique 22: Evolution des cours des minéraux lourds et produits dérivés entre 2004 et 2015

⁸⁸<https://www.tustex.com/economie-matieres-premieres/les-prix-mondiaux-des-produits-phosphates-continuent-de-flancher>

⁸⁹Assemblée nationale française, Rapport d'information n°3863, 19 oct 2011. Lien : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3863.asp>



1.4. L'évolution du prix du pétrole

Le prix de l'or noir a plongé de plus de 50% depuis juin 2014. Il se situe actuellement sous la barre de 50 Dollars, en raison notamment de la décision des pays membres de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP⁹⁰) d'inonder le marché en vue de contrer l'essor des hydrocarbures de schistes aux Etats-Unis. La hausse de la demande dans un contexte de prix bas et la réduction de la production future dans le sillage d'une baisse des dépenses dans les domaines de l'exploration et de la production favoriseront cependant un rééquilibrage progressif du marché, selon l'AIE, qui révèle que les compagnies pétrolières ont déjà réduit leurs dépenses de plus de 20% sur la seule année 2015.

Selon une étude intitulée «World Energy Outlook, 2015»⁹¹ réalisée par l'Association Internationale de l'Energie (AIE), le processus d'ajustement du marché pétrolier se fait rarement en douceur, et le marché se rééquilibrera à 80 Dollars le baril en 2020, avec une poursuite de la hausse des prix par la suite. En effet, la demande augmentera de 900 000 barils par jour en moyenne chaque année jusqu'en 2020, grâce notamment aux besoins grandissants de la Chine, de l'Asie du Sud-Est, du Moyen-Orient et de l'Afrique. Elle culminera de ce fait à 103,5 millions de barils par jour (mbj) en 2040, contre 92,7 mbj en 2014.

L'AIE⁹² n'exclut pas, toutefois, le scénario d'un maintien des prix à un niveau proche de 50 Dollars le baril jusqu'en 2020, avant une remontée progressive jusqu'à 85 Dollars en 2040, dans l'hypothèse d'une croissance économique mondiale peu vigoureuse, d'une production de schiste américain résistante et d'un maintien par l'OPEP de sa stratégie d'inondation du marché.

2. Potentiel en ressources disponibles et en contribution à la croissance, à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté

⁹⁰L'OPEP (Organisation des Pays Producteurs de Pétrole) est une organisation intergouvernementale fondée en 1960. Elle regroupe 12 pays producteurs de pétrole, coordonne une production qui atteint 33,4 % de la production mondiale et dispose de près de 75 % des réserves de pétrole brut mondiales. Ses principales missions statutaires consistent à coordonner les politiques pétrolières des pays membres et à assurer la stabilité des marchés.

⁹¹ https://www.iea.org/publications/freepublications/publication/WEO2015ES_FRENCH.pdf

⁹² Association Internationale de l'Energie

2.1 Le contexte sous-régional

Le secteur minier international et plus particulièrement le secteur minier africain est marqué par une concurrence rude entre pays riches en ressources minérales. L'enjeu est de capter les investissements de capitaux étrangers en vue de renforcer la contribution du secteur dans la croissance économique. Mais beaucoup de facteurs entrent en ligne de compte dans cette compétition internationale, régionale et sous régionale. Outre la stabilité politique et l'attractivité du cadre législatif et réglementaire, la dotation du pays en ressources minérales occupe une place importante. Or cette dotation est inégale, d'un pays à l'autre, la répartition des richesses du sous-sol étant liée à l'histoire géologique, géomorphologique, et métallogénique de la région. Ainsi, il est établi que les bassins sédimentaires renferment l'essentiel des gisements dits sédimentaires (hydrocarbures, calcaires, gypse, phosphates, placers de minéraux lourds etc.) et les domaines de socle (constitué de roches ignées ou métamorphiques, principalement d'âge archéen et birimien, voire panafricain) abritent les gisements d'or, de diamant, de fer, de manganèse, de bauxite, de cuivre, de zinc, tandis que les gisements d'uranium peuvent être liés au socle lorsqu'ils sont de type primaire (Sénégal, Mali, Guinée) ou aux formations sédimentaires lorsqu'ils sont de type secondaire (Niger). Le déséquilibre en matière de répartition des ressources est donc dû au contexte géologique différent.

La Guinée-Bissau dispose vers le Nord-Est et l'Est de très peu de terrains birimiens et d'une faible portion de la partie sud des terrains panafricains de la chaîne des Mauritanides connus pour leur potentiel en cuivre et or (Akjout en Mauritanie et Gabou dans l'Est du Sénégal). La part de la Guinée-Bissau est très marginale dans les 4% des terrains birimiens d'Afrique de l'Ouest qu'elle partage avec le Niger, le Sénégal, le Togo et le Bénin, la part congrue de ces formations étant répartie entre la Côte d'Ivoire (35%), le Burkina (21%), le Ghana (19%), la Guinée (11%) et le Mali (10%) (figure 16).

La rareté des terrains anciens (birimiens ou archéens) désavantage la Guinée-Bissau pour la découverte sur son territoire de gisement primaire d'or de classe mondiale. Elle se contentera donc des gisements de bassin sédimentaire (phosphates, minéraux lourds), de gisements d'altération de roches primaires (bauxites) et accessoirement d'un potentiel en cuivre et or à explorer dans les formations panafricaines. Or, pour tous les gisements économiques de minéraux aujourd'hui connus en Guinée-Bissau, le pays n'a que des réserves relativement modestes par rapport aux champions mondiaux ou sous régionaux. C'est le cas des phosphates avec le Maroc et les Etats Unis comme champions mondiaux, le Togo et le Sénégal comme champions régionaux. C'est aussi le cas pour la bauxite dont la Guinée recèle les plus grandes réserves du monde et est le premier producteur du continent et le troisième mondial. C'est enfin le cas également avec les minéraux lourds avec l'Australie, l'Afrique du Sud et les Etats-Unis comme leaders mondiaux et la Sierra Leone et le Sénégal comme grands producteurs régionaux.

En ce qui concerne les phosphates, en plus des gisements déjà en production dans la sous région (Togo et au Sénégal), d'autres opportunités sont en cours de développement (gisement de Matam au Sénégal) et des réserves importantes existent dans d'autres pays comme la Mauritanie (gisement de Bofal).

Pour les minéraux lourds, à l'échelle africaine, les principaux pays producteurs sont la Sierra Leone avec Sierra Rutile (rutile 70.000 t/an, ilménite : 15.000 t/an et zircon : 5500 t/an), le Mozambique avec Kenmare (ilménite 445.000 t/an, zircon 21.000 t/an), Madagascar avec Rio Tinto fer & Titane (750.000 t d'ilménite/an) et depuis 2014 le Sénégal avec le Consortium Franco-Australien Tizir (Exploitation des gisements de Diogo, Mboro, Fass Boye et Lompoul qui ambitionne de devenir la troisième plus grande mine de zircon au monde, avec une production

annuelle de 85.000 t représentant 7% de la production mondiale plus 575.000 t/an d'ilménite, 30.000 t/an de rutile et 30.000 t/an de leucoxène).

A noter qu'il existe au Sud du Sénégal dans le secteur de Niafurang (Casamance), un projet d'exploitation de moindre envergure (15.000 tonnes de zircon pendant 5 ans) piloté par la société australo-chinoise Astron qui a repris en 2009 les actifs de la société australienne Carnegie suite aux démêlés vécus par cette dernière en Gambie. Le projet de Niafurang est au stade de l'approbation sociale de l'Etude d'impact environnemental. Au terme de la première phase d'exploitaton, la société pourrait se déployer plus au Sud dans le secteur de Diembéring.

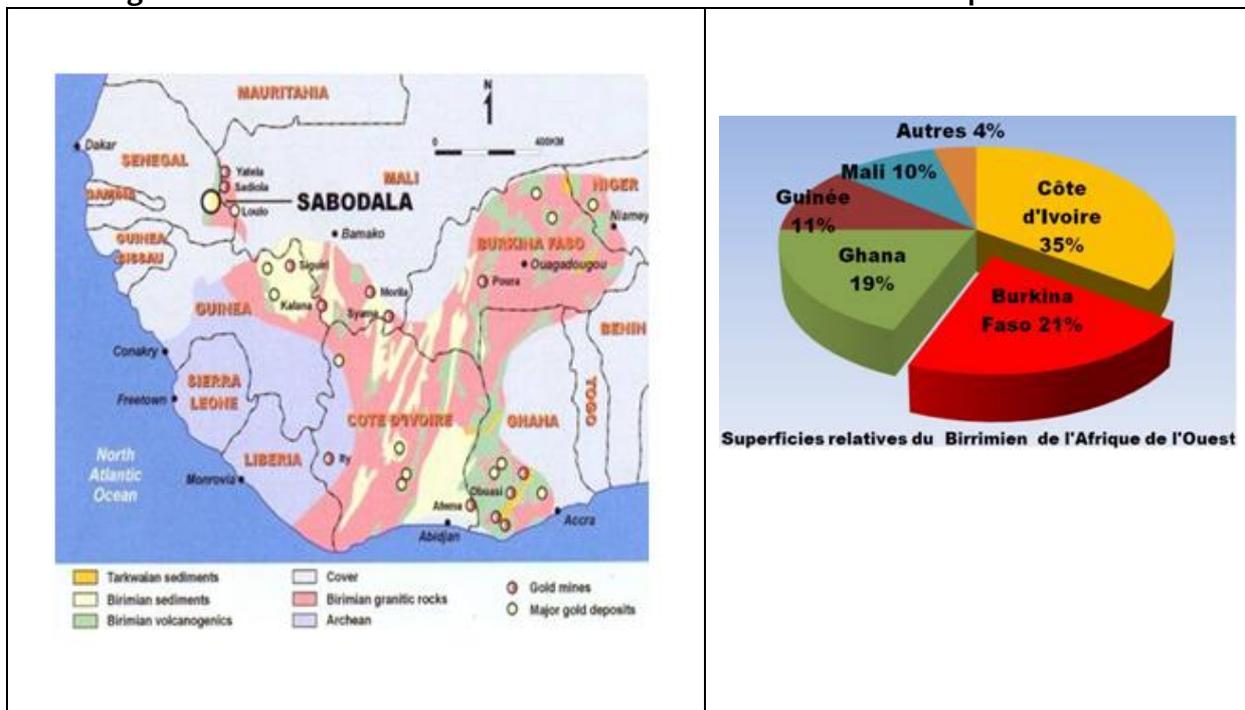
En Gambie, la production de minéraux lourds de Sanyang démarrée en 2007 par la société Carnégie et nationalisée en 2008, est aujourd'hui en fin de vie.

En ce qui concerne la bauxite, la Guinée, pays limitrophe à l'Est en est le premier producteur de la sous-région avec 93 % de la production totale suivie du Ghana (4 %) et du Sierra Léone (2.7 %).

Enfin, pour le pétrole, les plus grandes réserves connues dans l'espace CEDEAO se trouvent au Nigéria, et des pays comme le Tchad, le Niger, la Côte d'Ivoire sont déjà producteurs. Le Sénégal vient s'ajouter à cette liste de pays pétroliers avec la récente découverte en 2014 de pétrole au large du pays par la société Cairn Energy plc.

Vu cette situation de concurrence particulière, la Guinée-Bissau se doit d'assurer à la fois stabilité politique, cadre minier et pétrolier incitatif, transparence dans le climat des affaires, renforcement de capacité de ses institutions pour promouvoir son secteur extractif.

Figure 16 : Cartes des formations birrimiennes et archéennes de Afrique de L'Ouest



Source : BRGM, 1989

2.2 Le cas de la Guinée-Bissau

La Guinée-Bissau est un petit pays de l’Afrique de l’Ouest limité au Nord par le Sénégal, au Sud et à l’Est par la Guinée, et à l’ouest par l’Océan Atlantique. Avec une superficie de 36 120 km², elle se trouve à la 133^e position sur la liste des pays suivant leur superficie.

En dépit de sa faible taille géographique, la Guinée-Bissau recèle dans son sous-sol un potentiel minier et pétrolier relativement important constitué de gisements de phosphates, de bauxites, de minéraux lourds (zircon et minéraux du titane), de minéraux industriels, de matériaux de construction, d’indices de métaux précieux et pierres précieuses et de gisements de pétroles lourds.

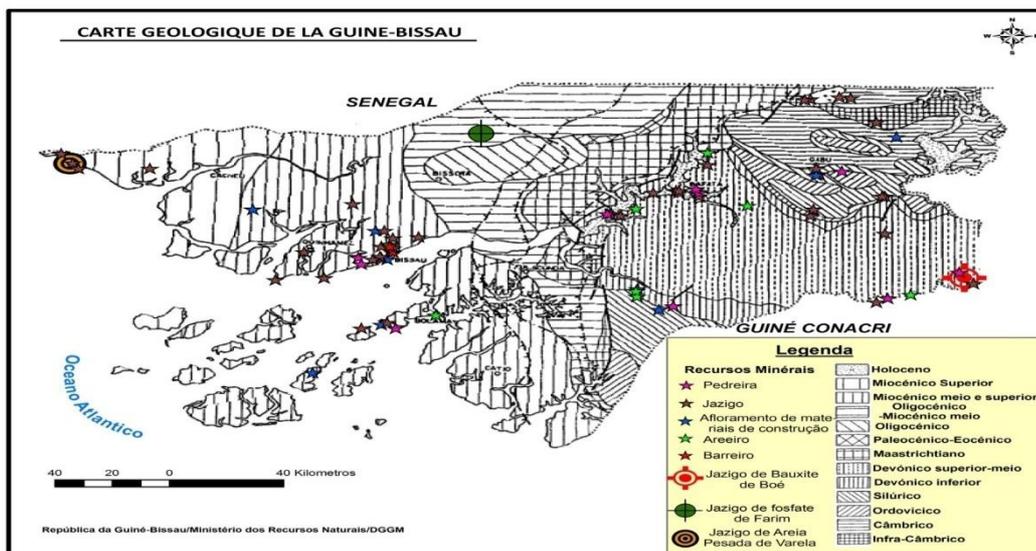
Les gisements de phosphate de Farim et de bauxite du secteur de Boé, qui constituent les principales ressources minières du pays, ne sont toujours pas exploités. L’exploitation des minéraux lourds du secteur de Valéra, lancée en 2013 dans des conditions assez controversées, est arrêtée depuis juillet 2015 sur décision des nouvelles autorités politiques.

Les activités de production restent dominées par les exploitations de carrières de matériaux de construction et de minéraux industriels tels que les argiles céramiques. Dans ce sous-secteur, l’existence d’importantes réserves et capacités de production de granulats de roches dures (dolérite, quartzite, granite, gravier latéritique, etc) laisse entrevoir la possibilité d’exportations vers le Sud du Sénégal et la Gambie si les barrières administratives douanières soulevées par les opérateurs sont levées. L’industrie des briques et tuiles en terre cuite est en sous capacité face à la demande et elle est confrontée à des difficultés de financement de sa modernisation et de son extension.

Le pays dispose également d’un potentiel pétrolier assez intéressant dans le bassin sédimentaire, notamment dans la partie off-shore.

La production minière en Guinée-Bissau est jusqu’ici limitée à la production à petite échelle de matériaux de construction tels que la dolérite, le quartzite, le gravier latéritique et le sable. Toutefois, les données disponibles ne suffisent pas à estimer correctement les productions.

Figure 17 : Carte synthétique géologique et des ressources minérales de la Guinée-Bissau



Source: DGGM

a) Projet d'exploitation des phosphates de Farim ⁹³

Le projet de développement des phosphates de Farim situé dans le centre-nord de la Guinée-Bissau à environ 120 kilomètres au nord Est de Bissau, est détenu présentement à 100% par la société junior canadienne GB Minerals Ltd (GBL à la cotation de la bourse de Toronto TSX). Les principaux investisseurs sont Aterra Investments (54%) et Alpha Infrastructure (23%) et la capitalisation boursière de GBL s'élevait à 12,6 Millions CAN\$ en juillet 2015. La société continue ses travaux pour le développement du projet de phosphate de Farim. Il s'agit de phosphate de haute qualité contenu dans un gisement de classe mondiale.

En effet, le gisement contient des ressources mesurées de 105,6 millions de tonnes titrant 28,4% P₂O₅ et des ressources présumées de 37,6 millions de tonnes à 27,7% P₂O₅.

Avec la teneur de coupure imposée par les conditions technico-économiques de l'heure, les réserves exploitables sont estimées à 44,0 millions de tonnes de minerai de haute qualité titrant 30,0% de P₂O₅ ; 2,6% de Al₂O₃ ; 41,0% de CaO ; 4,7% de Fe₂O₃ et 10,6% de SiO₂.

La faible teneur en cadmium constitue un atout considérable pour le phosphate de Farim car elle lui permet d'accéder au marché de l'Union européenne qui est particulièrement exigeant (Cd < 10 ppm).

L'exploitation est basée sur un plan minier de 25 ans au rythme d'exploitation de 1,75 millions de tonnes par an, correspondant à une production annuelle de 1,325 Millions de tonnes de concentrés marchands titrant 34% de P₂O₅ (USGS, Minerals Year Book, 2010). Le coût d'investissement est évalué à 194 Millions US\$⁹⁴.

A l'image de la mine de phosphate de Taïba au Sénégal qui présente beaucoup de similitudes géologiques, l'ingénierie minière sera axée sur les problématiques de terrassement (30 à 40 m de recouvrement) et de pompage/dénoyage avant l'extraction proprement dite de la couche utile (1 à 4m).

Un convoyeur à bande de 100 m traversera la Rivière Farim pour transporter le concentré de l'usine vers le point de chargement pour une évacuation par route jusqu'au site portuaire de Ponta Chungue distant de 70 km. Ce site, qui a un tirant d'eau de 14 m, pourrait accueillir des bateaux de 35.000 tonnes à travers le chenal navigable de la Rivière Geba.

A ce jour, une première évaluation environnementale stratégique a été réalisée, de même que l'étude de faisabilité économique et technique et un test pilote de production a été effectué. Dans la perspective de compléter le dossier de demande de permis d'exploitation, conformément au nouveau code minier et à la nouvelle loi environnementale, le processus de l'étude d'impact environnemental et social approfondie a été lancé. A ce sujet, un des défis majeurs sera la gestion du recasement des 3000 personnes directement impactées par la concession minière.

En ce qui concerne l'économie du projet, on peut discuter la pertinence sur le long terme du choix d'un transport par route en lieu et place d'un transport ferroviaire qui, même s'il nécessite un investissement plus lourd, est généralement plus approprié pour les minerais pondéreux

⁹³ <http://www.gbminerals.com/>

⁹⁴ USGS, Minerals Year Book, 2010

comme le phosphate. En tout état de cause, il convient de prendre en considération l'impact du transport routier de masse d'une part sur la durabilité des routes et, d'autre part, sur la viabilité du projet dans les hypothèses pessimistes d'évolution du cours du phosphate.

D'ailleurs, la problématique des infrastructures de transports se pose ici dans des conditions assez proches de celles de l'exploitation des gisements de phosphates de Lam Lam et de Taïba situés respectivement à 80 et à 100 km de Dakar et pour laquelle la solution ferroviaire a été adoptée.

b) Le projet de développement de la bauxite dans la région Boe ⁹⁵

Ce projet, situé à environ 280 km à l'Est de la capitale Bissau, est confié à la société Bauxite Angola SA détenue à 70% par la Société Nationale de Pétroles de l'Angola (Sonangol), la Banco Africano de Investimentos et l'Etat bissau guinéen (10% de participation gratuite) et des investisseurs privés angolais et bissau guinéens (Sociedade Mineira e Investimentos SA, 2011; Macahub, 2011).

Initialement estimées à 113 millions de tonnes par les anciens travaux des russes (1978-1979), les réserves de bauxites ont été réévaluées à 171 millions de tonnes avec des teneurs en Al_2O_3 variant de 39 à 45% et en SiO_2 de 1 à 3%. Il s'agit d'un projet de complexe intégré dont la version de base comprend une mine de 3 millions t / an, la construction d'un port en eau profonde à Buba, la construction de 150 km de route pour relier la mine aux installations portuaires. Le projet inclut également la construction d'une centrale hydroélectrique sur le site de Saltigno situé sur la rivière Corubal. Le coût total du projet est évalué à 500 \$US dont 321 millions \$US pour le port.

Le gouvernement avait accordé à l'entreprise une licence d'exploitation en 2007, mais en raison de l'instabilité politique et à la crise financière de 2008 et 2009, le projet a été mis en attente pendant plus de 3 ans.

Une deuxième variante du projet, certainement plus adaptée au caractère pondéreux de la ressource, est présentement à l'étude : c'est celle d'une exploitation à une cadence de 6 millions de tonnes/an pendant 30 ans, avec un transport par chemin de fer (162 km). Les études ont été confiées à la société d'ingénierie et de construction Asperbras pour la construction du port, des routes d'accès et des lignes de chemin de fer qui relieraient la mine au port. Ce projet devrait générer 700 emplois directs et de très nombreux emplois indirects à travers la sous-traitance et la fourniture de biens et services locaux.

Tenant compte de la complexité du projet et de la taille de l'investissement qui serait sans précédent dans le pays, l'opérateur Bauxite Angola SA a identifié les contraintes et les menaces ci-après :

- l'instabilité politique,
- le manque d'informations fiables, le manque de compétences dans les métiers de l'exploitation minière, le manque d'infrastructures et de logistique,
- les lourdeurs bureaucratiques avec la multiplicité des interlocuteurs et l'absence d'une structure de coordination,
- les risques sécuritaires sur le terrain, les secteurs de Boe et de Buba, anciens théâtres d'opérations durant la guerre de libération du pays, n'étant pas encore complètement déminés.

⁹⁵USGS, The mineral industries of the Gambia, Guinea-Bissau, and Sénégal, Omayra Bermudez Lugo, mai 2013, révisé en mars 2016

A ce jour, les études de faisabilité déjà bouclées et l'Etude d'Impact Environnemental et Social dont le processus a été retardé par l'instabilité politique et institutionnelle, devaient être soumises aux autorités compétentes en 2016, selon l'opérateur Bauxite Angola SA.

c) Le projet d'exploitation des minéraux lourds de Valéra

Les principaux gisements de minéraux lourds sont situés dans la région littorale nord, dans le secteur de Valéra, proche de la frontière sénégalaise. Les réserves de minéraux lourds sont estimées à 80.000 t par la société opératrice Poto sarl et à 110.000 t par la DGGM, pour le seul bloc 12 qui a fait l'objet de travaux d'exploration et dont l'exploitation est prévue sur une période 4 à 5 ans.

La société Poto sarl s'est vue attribuée en avril 2013 un permis d'exploitation d'une durée de validité de 5 ans renouvelable, après avoir réalisé en fin 2012 une étude d'évaluation environnementale du projet. L'Etude d'impact environnemental et social approfondie a été réalisée par la suite mais n'est toujours pas approuvée. Le comité ad hoc initialement convoqué le 11 juillet 2015 a été annulé. Ce même mois de juillet, les activités d'exploitation ont été arrêtées sur décision des autorités politiques. Le motif de cette mesure d'arrêt serait le non-respect des engagements sur 8 projets sociaux sur un total de 14. A la date de cet arrêt, la production totale était, selon la société Poto Sarl, de 6000 t de concentrés de minéraux lourds dont 489 t seulement avaient pu être exportées.

Pour rappel, l'exploitation de ces gisements de minéraux lourds a d'abord été confiée en décembre 2007 à la société russe TBS par le Ministère des Ressources Naturelles (MRN) à travers la signature d'un contrat pour l'exploitation d'un permis s'étendant sur 1375 ha dans le secteur de Valéra. Une année plus tard, en décembre 2008, le MRN signait un contrat avec la société chinoise West African Union Bissau Group Ltd (WAUBG) qui n'était autre que le partenaire commercial de TBS, pour la prospection des minéraux lourds sur tout le territoire de la Guinée-Bissau, excepté le périmètre de Varéla détenu par TBS. En Mai 2010, le MRN décidait de mettre fin au contrat avec TBS et signait avec WAUBG un contrat pour l'exploitation du périmètre de Valéra. En Décembre 2010, le MRN décidait d'attribuer le périmètre de 1.375 ha précédemment attribué à TBS puis à WAUBG, à la société Poto Sarl constituée par des investisseurs russes et des associés bissau-guinéens proches du régime en place à l'époque.

Pour sa part, la société Poto sarl annonce avoir investi 3 millions d'Euros depuis 5 ans, créé 45 à 60 emplois permanents, aujourd'hui menacés, et fait des pertes de 12 millions de francs cfa/mois. Elle exprime par ailleurs les griefs suivants :

- existence de conflits d'interprétation sur les textes applicables : pour elle, c'est la loi minière de 2000 (pas de royalties, pas de taxes à export, exonération) et les dispositions du Code de l'UEMOA qui sont applicables, tandis que pour l'Administration bissau-guinéenne, c'est le code minier de 2014 qui s'applique (royauté de 5%, limitation des exonérations avec 17% de droits et taxes divers à l'exportation) ;
- refus de l'administration d'appliquer les exonérations prévues par le code minier de 2000 et le code minier de l'UEMOA ;
- remise en question des décisions et actes administratifs à chaque changement de gouvernement ;
- manque de visibilité lié à l'instabilité politique ;
- absence de réaction des autorités suite aux réclamations : Les nombreuses lettres adressées aux différentes autorités concernées sont restées sans réponse.

Selon toute évidence, depuis le début, la transparence et le respect de la réglementation en vigueur n'ont pas prévalu dans la gouvernance de ce projet d'exploitation. Il existe aujourd'hui

de potentiels risques de contentieux pour l'Etat qu'il convient d'anticiper et d'évaluer à travers par exemple un audit juridique et technique.

Il faut également souligner la forte sensibilité environnementale de la zone littorale face à un projet de cette nature qui requiert de la part de l'opérateur un savoir-faire spécifique avec de fortes capacités opérationnelles, et de la part de l'autorité compétente, des capacités adéquates de suivi-évaluation du plan de gestion environnemental et social.

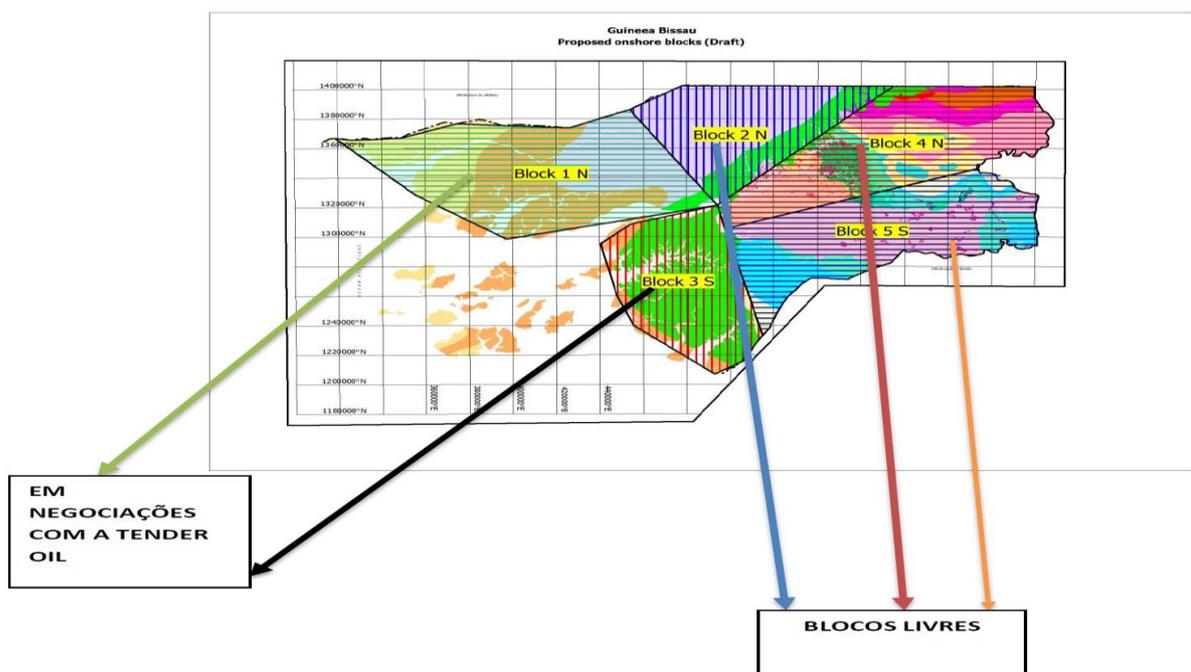
d) Le potentiel en hydrocarbures

La Guinée-Bissau n'exploite pas encore de pétrole alors qu'elle consommait en 2011 (derniers chiffres disponibles) plus de 3000 barils de pétrole par jour toutes utilisations confondues. Elle dépend donc des importations pour répondre à ses besoins en énergie domestique. Les importations en provenance des États-Unis ont été évaluées à environ 4,3 millions \$US en 2010 comparativement à environ 1,5 M \$US en 2009 (US Census Bureau, 2011a, b).

Toutefois, le pays dispose d'un potentiel pétrolier dans le bassin sédimentaire qui est divisé en 5 blocs on-shore (Figure 18) et 14 blocs off-shore (Figure 19). Sur les 5 blocs on-shore, 3 sont toujours libres et 2 sont en phase de négociation avec la société roumaine Tender. Un intérêt croissant est accordé par les compagnies pétrolières aux blocs off-shore et ce, depuis les annonces de découverte de pétrole léger faites au Sénégal voisin en 2014 et 2015. Ainsi, à ce jour, 11 blocs off-shore ont été attribués et 2 sont en phase avancée de négociation.

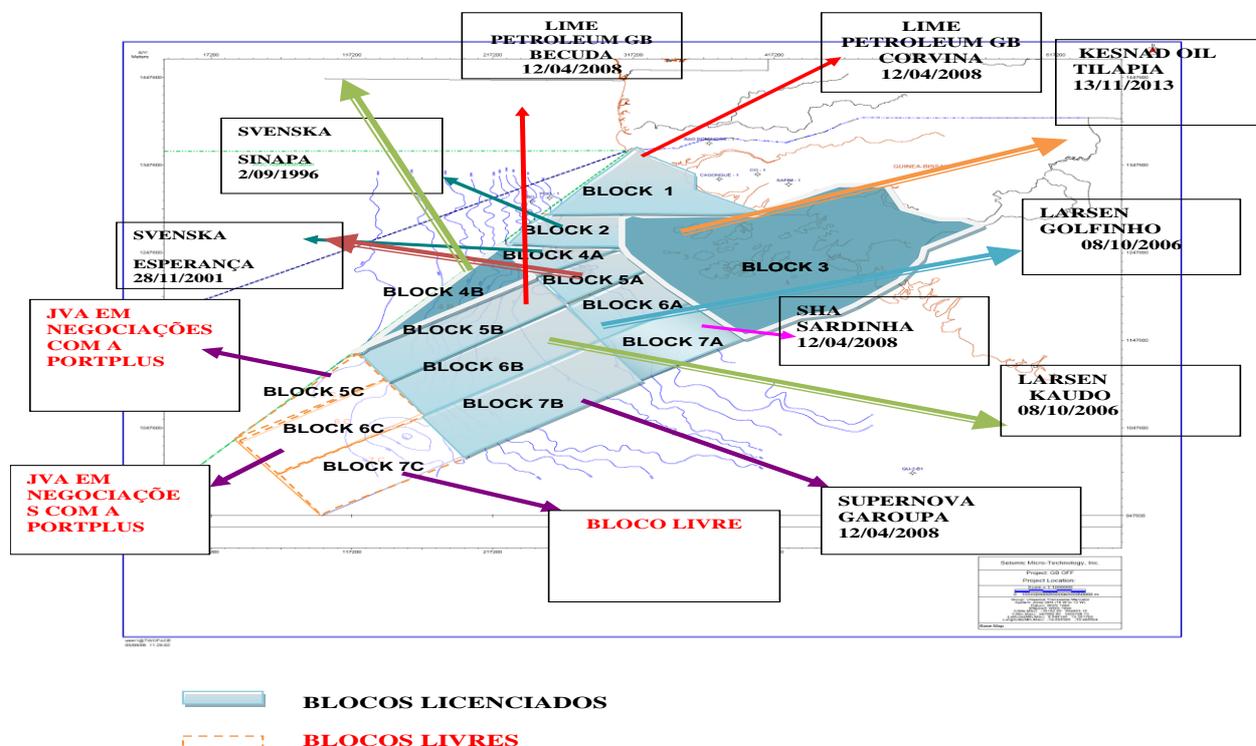
Figure 18: Situation des blocs de recherche pétrolière « on-shore »

ESTADO ACTUAL DOS BLOCOS DO ONSHORE



Source : Petroguin, 2015

Figure 19: Situation des blocs de recherche pétrolière « off-shore »



Source : Petroguin, 2015

3. Stratégies et Documents de Politique en cours de mise en œuvre

La vision « Guinée-Bissau 2025 » constitue aujourd'hui le document de référence du pays.

Dans cette vision, la filière Mines constituera en 2025 le quatrième moteur de croissance de la Guinée-Bissau. Le potentiel minier de la Guinée-Bissau semble considérable. Il sera valorisé sur la base d'un cadre réglementaire respectant les exigences du pays en matière de développement durable. De ce fait, d'ici 2020, l'exploitation des mines artisanales et de matériaux de construction sera promue et l'exploitation des grandes mines privilégiera à court terme les phosphates (Farim), puis à moyen terme la bauxite. Pendant ce temps, les études de faisabilité, d'impact et d'opportunités requises seront réalisées pour les hydrocarbures.

Le plan d'action adopté dans le cadre de la vision Guinée-Bissau 2025 peut se résumer comme suit :

- l'Etat investira dans la réalisation d'un cadastre minier et d'une cartographie géologique ;
- il mettra en place un laboratoire d'appui aux études géologiques et minières pour faciliter le développement des connaissances des ressources minières et des matériaux ;
- il va élaborer un cadastre minier qui permettra d'avoir un inventaire détaillé des surfaces affectées aux acteurs miniers ;
- l'Etat ambitionne à travers sa politique minière de maîtriser les impacts environnementaux, de gérer durablement les ressources naturelles et de préserver la biodiversité ;
- le renforcement des engagements sociaux des promoteurs miniers sera assuré, en vue d'assurer une meilleure répartition des revenus miniers, une participation des

communautés locales aux activités économiques induites et une plus grande stabilité sociale, gage d'une exploitation durable.

- le développement des activités minières artisanales et des matériaux de construction sera promu;
- le pays doit accompagner la structuration de la filière de la construction pour disposer des matériaux nécessaires, à des coûts compétitifs et exploiter les ressources en créant de la valeur ajoutée et des emplois pour une croissance inclusive et pour le développement d'un entrepreneuriat local. Il s'agira dans ce cadre d'assurer un accès des producteurs locaux aux ressources des carrières et aux débouchés nationaux, de les encadrer pour une meilleure appropriation des technologies compatibles avec les contraintes environnementales ;
- en ce qui concerne l'exploitation à grande échelle des ressources minières, une démarche progressive sera mise en place privilégiant le développement des connaissances et des fondements essentiels, notamment dans le cadre juridique, institutionnel et réglementaire ;
- l'exploitation des mines de phosphates de Farim dans des conditions moins contraignantes au plan environnemental sera privilégiée ;
- l'exploitation de la bauxite de Boe nécessitera des études plus approfondies pour notamment intégrer les questions environnementales ;
- l'Etat s'appuiera sur les services techniques du Ministère des Mines tout renforçant leurs capacités ;
- l'Etat impliquera les structures d'appui institutionnel chargées de la promotion des investissements et du financement des projets.

4. Mesures de réformes mises en œuvre dans le secteur depuis l'EDIC 2009

Ces mesures peuvent être classées en deux catégories : les mesures qui s'inscrivent dans l'amélioration du climat de l'investissement et celles qui visent l'amélioration de la gouvernance et des performances du secteur extractif.

Amélioration du climat de l'investissement pour les industries extractives

La principale mesure est l'adoption d'un nouveau code minier et d'un nouveau code pétrolier. En effet, conformément au plan d'actions de EDIC I-2009, le dispositif législatif et réglementaire régissant les secteurs minier et pétrolier a été réformé en 2014 à travers :

- La loi N°3/2014 du 29 avril 2014 portant Code des mines et carrières qui abroge et remplace, d'une part la Loi N° 1/2000 de 24 Juillet 2000 portant Code minier et, d'autre part, la Loi N° 4/1986 du 29 mars 1986 sur les carrières ;
- La loi N°4/2014 du 15 avril 2014 portant sur le pétrole qui abroge et remplace la Loi N°2/82 du 31 mai 1982 sur le pétrole et ses dérivés.

Le nouveau code minier regroupe les textes sur les mines et sur les carrières et introduit le principe d'une convention minière à partir de l'étape de recherche, en conformité avec les orientations de la législation minière internationale et du Code minier communautaire de l'UEMOA.

Tout en renforçant le rôle de l'Etat dans la gestion et le contrôle des ressources minières et pétrolières, ces nouvelles lois contiennent des dispositions importantes favorables à la bonne gouvernance du secteur extractif et qui visent notamment i) la transparence dans l'attribution et de gestion des titres miniers et pétroliers, ii) le renforcement de la confiance des populations et des investisseurs et iii) l'élimination des obstacles à l'investissement iv) la suppression des ambiguïtés sur les responsabilités des compagnies et des différents acteurs gouvernementaux.

Entre autres innovations, le nouveau code minier établit l'obligation de l'évaluation d'impact environnemental pour toute forme d'exploitation avec comme règle la nécessité d'une consultation publique pour les projets de grande envergure, conformément aux Directives de la CEDEAO sur l'Harmonisation des Principes directeurs et Politiques dans le secteur minier (DIR3 / 05 / Q9).

Cette réforme du dispositif législatif régissant le secteur extractif marque une volonté apparente de l'Etat à aller de l'avant de manière positive ainsi qu'une demande considérable de la société civile pour de la transparence dans le secteur extractif. Elle est le résultat d'une démarche entamée en octobre 2008 par une requête du Gouvernement de Guinée-Bissau adressée à la Banque Mondiale pour solliciter une aide pour la révision de la législation minière et pétrolière, la formation dans le secteur extractif et l'intégration du pays au processus de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Il convient de signaler que les textes d'applications qui complètent et précisent les dispositions des codes minier et pétrolier, ne sont toujours pas pris à ce jour, ce qui limite l'opérationnalité de ces nouvelles lois.

Amélioration de la gouvernance et des performances du secteur extractif

Avec l'appui de la banque Mondiale, le Programme d'Assistance Technique pour le Secteur des Industries Extractives (PATSIE) a été lancé en 2014. Ce programme vise à soutenir les mesures en vue de :

- Améliorer la gouvernance et la performance institutionnelle du secteur des IE ;
- Garantir que les investissements dans ce secteur sont entrepris de manière environnementale et socialement durable ;
- Accroître la contribution de ces investissements à la création d'emplois locaux, promouvoir les activités génératrices de revenus et s'assurer que le régime fiscal est adéquat et bien géré.
- Globalement, le but de ce programme d'appui est d'assurer que le pays ait les bases pour maximiser le potentiel positif des richesses d'une future industrie extractive et minimiser les risques que de telles richesses sont susceptibles de poser dans un environnement fragile.

Le PATSIE est mis en œuvre à travers le Ministère chargés des Ressources Naturelles (MRN) et la Cellule d'Evaluation de l'Impact Environnemental (CAIA).

Le programme comprend cinq (5) composantes :

1. le développement institutionnel et de politiques y compris i) l'élaboration des textes d'application du code minier et du code pétrolier et ii) le renforcement des capacités des cadres techniques de la Direction Générale de la Géologie et des Mines,
2. le développement institutionnel et le soutien à la CAIA,
3. l'établissement d'un cadastre minier et d'un système de géo-données modernes,
4. l'augmentation des avantages et de la transparence du secteur minier pour les communautés et les femmes,
5. l'appui à l'unité de mise en œuvre du projet.

Accroître les bénéfices locaux des industries extractives

Parmi les mesures qui concourent à l'accroissement des bénéficiaires socio-économiques locaux des industries extractives, on peut citer ;

- la création du groupe multipartite sur les Industries Extractives (GTP/IE)

- la réforme de la législation nationale sur les l'Evaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux
- l'adoption et la mise en œuvre d'une politique de Responsabilité Sociale des Entreprises minière (RSE) et la création d'un fond social minier.

Groupe multipartite sur les Industries Extractives (GTP/IE)

Dans le cadre de l'appui de la Banque Mondiale, il a été mis en place en fin 2010 un groupe de travail multipartite sur les Industries Extractives (GTP/IE) qui a signé avec le Ministère des Ressources naturelles un Protocole d'Entente « un dialogue institutionnel constructif sur la création des conditions requises pour l'exploitation rationnelle et transparente des ressources minières et pétrolières dans le pays ». Cette démarche participative et inclusive, préfigure certainement d'une adhésion formelle prochaine de la Guinée-Bissau comme pays candidat à l'ITIE.

Pour rappel, la Norme et les Principes de l'ITIE incluent la transparence sur les revenus fiscaux générés par les industries extractives, leur distribution interne, la rémunération des contrats, la gestion prix et la volatilité des échanges étrangers, et l'investissement des revenus dans le développement durable.

La Guinée-Bissau, qui sort à peine d'une longue période d'instabilité politique et qui est à un tournant critique en ce qui concerne le développement de son secteur extractif, pourrait trouver à travers l'adhésion à l'ITIE, des ressorts pour juguler le risque du syndrome de la « malédiction des ressources».

Réforme de la législation nationale sur les l'Evaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux

Avec le soutien de la Banque Mondiale, la législation nationale sur l'Evaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux a été réformée et la nouvelle loi a été approuvée par le Parlement en juillet 2010 puis promulguée et publiée en septembre 2010. Dans la même foulée, il a été créé la Commission Environnementale sur les Etudes d'Impacts (CAIA) chargée de la supervision, de l'examen et de l'approbation des Evaluations Environnementales.

Avec ce nouveau cadre législatif et institutionnel, la Guinée-Bissau dispose des outils pour encadrer les études d'impact environnemental et social des grands projets miniers tels que Farim (phosphates), Boe (bauxites) et Valéra (minéraux lourds), de sorte à s'assurer de l'atténuation des impacts négatifs et déterminer les bénéfices socio-économiques pour les communautés-hôtes avec l'implication de la gouvernance locale et régionale⁹⁶.

Politique RSE et Fond Social minier

L'adoption et la mise en œuvre d'une Politique de Responsabilité sociale des entreprises minières et la création d'un Fond Social Minier sont parmi les leviers les plus importants pour accroître les bénéfices locaux à long terme et assoir l'acceptation sociale ou « permis social d'exploiter ». En effet, les projets miniers sont d'autant plus acceptés par les communautés hôtes que les bénéfices locaux sont importants.

Aussi, le Gouvernement doit, d'une part, exhorter les sociétés minières à développer une politique RSE au niveau tant local que national et, d'autre part, envisager d'introduire dans la réglementation minière un prélevement de 0,5 à 1% du chiffre d'affaire de ces dernières, destiné à alimenter un fond social ou fond de développement communautaire, à l'image de la nouvelle

⁹⁶Rapport n°54145-GW : Guinea Bissau, Cashew and Beyond: Diversification trough trade, may 2010

génération de codes miniers (Guinée, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Code du Sénégal en cours de révision).

5. Performances récentes:

La production extractive est à ce jour limitée à l'exploitation des matériaux de construction (carrières de roches dures, sables dunaires) et des minéraux industriels (argiles céramiques pour la fabrication de briques, tuiles et autres produits en terre cuite).

5.1 Les matériaux de construction

En ce qui concerne les **carrières de roches dures**, on dénombre cinq (5) entreprises industrielles :

- Afrostone qui exploite une carrière de dolérite sur le site de Québo (180 km de Bissau) avec une capacité de production de 8000 à 9000 m³/mois à plein régime. Installée depuis 2012, l'entreprise projette d'étendre ses activités à la production d'agglos, de dalles et de trottoirs.
- Areski qui produit du gravier doléritique dans le site Saltignio (140 km) : La capacité nominale de l'ordre de 300 m³/jour. La production qui tourne en moyenne au tour de 170 m³/jour est destinée en priorité à l'approvisionnement des chantiers routiers de l'entreprise et l'excédent vendu aux autres entreprises de travaux publics.
- Ascon qui produit du gravier latéritique dans le site de latéritique sur le site de Nhacra (à 30 km).
- Guiné Pedra qui exploite depuis 2013 du grès à Xitole (150 km) : elle dispose d'installations d'une capacité nominale de 500 m³/j
- Hyperium qui exploite de la dolérite sur le site de Bafata (150 km) et du gravier latéritique sur le site de Nhacra avec des capacités de productions respectivement de 160-200 m³/j et 110 m³/J. La société produit également des agglos à base de ciment et de fines de dolérite (0-3 mm).

Tableau 60 : Production de granulats de roches dures au cours du 1^{er} semestre de 2015

Entreprises	Matériaux Exploités	1 ^{er} trimestre (m ³)	2 ^e trimestre (m ³)	Total 1 ^{er} semestre 2015 (m ³)
Afrostone	Dolérite	1053	3228	4281
Arezki	Dolérite	5514	19656	25170
Ascon	Gravier latéritique	140	2232	3272
Guiné Pedra	Grès	5543	6126	11669
Hyperium	Dolérite et latérite	220	604	824
Total		12 470	31846	44316

Source: DGGM

En ce qui concerne les **sables dunaires**, les gisements les plus proches de Bissau sont situés à Caiao (130 km) avec trois entreprises exploitantes dont la plus anciennement installée est AGS Construcça Sarl qui offre également un service de transports. L'entreprise AGS exploite également un gisement de sable dunaire à Qualequisse (140 km). Les statistiques de production de sable ne sont pas disponibles.

En ce qui concerne les performances de la production extractive, il est difficile de les évaluer correctement, en l'absence de statistiques exhaustives et fiables. En effet, les seules données disponibles au niveau de la DGGM concerne la production de granulats de roches des cinq entreprises industrielles pour les deux premiers trimestres de 2015 qui s'élève à environ à 44.000 m³. Une extrapolation sur la totalité de l'année, en tenant compte de la période d'arrêt hivernal

(2 à 3 mois) dû à l'inondation des fosses et au mauvais état des pistes d'accès, donnerait une production annuelle tournant autour de 70.000 m³.

A titre de comparaison, au Sénégal, la production annuelle déclarée de granulats de roches dures (essentiellement basalte et calcaire) s'élevait 2.623.677 m³ en 2014 soit une hausse de 22% par rapport à 2013. La production de calcaire, utilisée en totalité dans le secteur du bâtiment, était de 945.000 m³ alors que celle de basalte, utilisée à 40% dans le bâtiment et à 60% dans les travaux publics, s'élevait à 1.638.645 m³.

Dans le cas de la Guinée-Bissau, en raison de la vocation d'entreprise des travaux publics des plus gros opérateurs de carrière et des problèmes d'accessibilité-prix, on peut raisonnablement considérer qu'au moins 80% de la production de granulats de roches dures est destinée au secteur des travaux publics et le reste au secteur du bâtiment.

Sous ce rapport, la comparaison avec le Sénégal, en termes de performances du marché des granulats peut être faite selon deux ratios : la consommation du secteur bâtiment par tête d'habitant et la consommation du secteur des travaux publics par km² de superficie du pays

La consommation du secteur du bâtiment par tête d'habitant est de 0,01 m³/hbt pour la Guinée et 0,11 m³/hbt pour le Sénégal (soit 10 fois plus). La consommation du secteur des travaux publics est de l'ordre de 1,55 m³/km² pour la Guinée-Bissau et 5 m³/km² pour le Sénégal. Or, le Sénégal dans sa région méridionale de Casamance frontalière avec la Guinée-Bissau tout comme la Gambie, est confronté à un problème d'accessibilité-prix des granulats de roches dures, trop coûteux en raison du prix du transport (jusqu'à 40.000 fcfa le prix du m³ rendu Ziguinchor contre 18.000 fcfa/m³ rendu Dakar depuis le site de Ngoundiane situé à 110 km²).

Compte tenu de l'importance des réserves de roches dures et des capacités installées, il existe un important potentiel de développement du marché local et sous régional (Casamance au Sénégal et Gambie). Pour ce faire, un effort substantiel doit être fait de la part de tous acteurs pour baisser et rendre accessible (aux nationaux) et compétitif (à l'exportation) les prix des matériaux des granulats de roches dures, qui sont très élevés qui ne peuvent se justifier rationnellement (23.000 à 25.000 fcfa/m³ départ carrière, 40.000 fcfa/m³ rendu à Bissau sur des distance de transport n'excédant pas 150 km). En effet, ni les coûts d'achats des équipements de production et de transport, ni les droits de douanes à l'importation, ni le coût des facteurs de production constitués principalement l'énergie, ni les distances de transport, ne peuvent justifier un différentiel de compétitivité avec les marchés limitrophes tels que la région méridionale du Sénégal ou la Gambie.

Tableau 61 : Productions de granulats de roches dures au Sénégal en 2013 et 2014

Matériaux	Production 2013 (m ³)	Production 2014 (m ³)
Calcaire	579 857	945 032
Basalte	1 118 999	1 628 645
Total	2 140 770	2 623 677

Source: DCSOM, Sénégal

5.2 Les minéraux industriels

Deux entreprises opèrent pour la production de briques et de tuiles en terre cuite à partir de gisements d'argiles céramiques:

- Belinga Ceramica, filiale du Groupe Belinga, qui a repris en 2002 l'ancienne briqueterie de Bafata créée par l'Etat en 1982, et qui fut à l'arrêt à partir de la crise socio-politique de 1998. La capacité de production est de 12.000 briques/jour et la production effective de 10.000 briques / jour, n'arrive pas à couvrir la demande. La société envisage un programme d'extension de sa capacité à 22.000 briques/jour pour un investissement total de 6,8 Milliards FCFA dont 2,4 Milliards (35%) sur de fonds propres, le reste étant recherché auprès des banques.
- Mabi sarl exploite depuis 2009 une carrière et une usine d'agiles céramiques à Insalma, dans le secteur de Safin à 20 km de Bissau. La capacité de production est de 30.000 briques/mois soit en moyenne 1360 briques/jour ouvré. L'entreprise ne dispose toujours pas d'autorisation d'exploitation de la carrière bien qu'ayant introduite une demande depuis 5 ans, restée jusqu'ici sans réponse favorable, en raison de l'instabilité gouvernementale et des lourdeurs administratives. Pendant ce temps, elle fait face aux réclamations des ayants-droits coutumiers qui lui vendent les terrains à exploiter : 2 panneaux de 30 mx30 m cédés à 900.000 fcfa le panneau et 3 ha de terrains achetés à 1.500.000 fcfa.

Depuis avril 2015, la production est à l'arrêt suite à des problèmes techniques ayant entraîné une baisse drastique du rendement des extrudeuses qui est passé de 17 à 9 briques/min.

Sur le plan opérationnel, ces deux industries très consommatrices en énergie, valorisent au mieux les déchets végétaux (bois morts, écorces et copeaux de bois, noix de palme) pour la cuisson des produits crus. Mais le séchage préliminaire des produits crus se fait à l'air libre, ce qui augmente la durée du cycle de production et diminue la cadence.

Du point de vue de la conformité avec la réglementation minière, aucune de ces deux entreprises ne dispose d'une autorisation d'exploitation de carrière d'argile et ne paie la redevance minière. C'est ce qui explique peut-être, au niveau de la DGGM, l'absence de données sur la production d'argiles des industries céramiques.

II. ANALYSE STRATEGIQUE

1. Forces /faiblesses concernant les différents facteurs de compétitivité sectorielle

a) Environnement institutionnel

La gestion des ressources minières et pétrolières relève des attributions du Ministère des Ressources Naturelles qui s'appuie sur deux structures, la Direction Générale de la Géologie et des Mines et la société nationale des pétroles Petroguin.

La Direction Générale de la Géologie et des Mines est l'administration centrale en charge du secteur minier. Elle est confrontée à l'insuffisance de son personnel technique et la faiblesse de ses moyens financiers et matériels. Il résulte de ces contraintes, une faible capacité de gestion et de régulation du secteur ainsi que des lenteurs administratives préjudiciables à la mise en œuvre des programmes d'investissements miniers.

Toutefois, l'appui en cours de la Banque Mondiale à travers le PATSIE devrait améliorer de manière sensible la situation avec d'une part, la mise en place prévue d'un cadastre minier et d'un système de gestion des données géo-minières modernes et d'autre part, la mise œuvre d'un programme de renforcement de capacités.

La Société nationale Petroguin a été créée en 1986 et a bénéficié durant les premières années d'un important appui de la Banque Mondiale. Placée sous la tutelle directe du Ministre chargé

des Ressources Naturelles, elle assure pour le compte de l'Etat, l'instruction et la gestion des permis pétroliers, la négociation des contrats pétroliers et le contrôle des opérations. Elle est en même temps une compagnie pétrolière commerciale gérant les intérêts de l'Etat dans le secteur.

Grâce à son autonomie financière, la société Petroguin est relativement bien dotée en ressources en dépit de l'arrêt des subventions de l'Etat. Elle tire son épingle du jeu grâce aux dotations des Fonds d'Aide à l'Administration et à la Formation prévues dans les contrats pétroliers et qui sont comptabilisées comme des avances à amortir. Mais cette double fonction d'Administration pétrolière (donc de régulateur du secteur) et de compagnie pétrolière d'Etat (donc d'opérateur) ne manquera pas de poser problème dans le futur avec le développement espéré du secteur pétrolier.

b) Structuration et fonctionnement du marché

Les principaux acteurs du secteur des matériaux de construction sont les producteurs, les transporteurs et les institutions de l'Etat constituées principalement par les Ministères chargés des Mines et des Transports Terrestres.

Si toutes les cinq entreprises industrielles cherchent à se positionner d'abord dans le marché de l'approvisionnement des chantiers routiers et d'infrastructures publiques, il semble qu'il y en ait une, en l'occurrence Areski, qui domine largement ce segment. Ce qui amène certains exploitants à se plaindre des difficultés d'accès aux marchés publics.

Un constat s'impose dans tous les cas: les prix des matériaux de construction sont très élevés, les rendant inaccessibles à la plupart des consommateurs particuliers et sont non compétitifs à l'exportation. Aussi bien le prix départ carrière (25.000 fcfa/m³) que le prix de la tonne kilométrique (300.000 fcfa le chargement de 20 m³ sur une distance de 120 km, soit 125 fcfa/tonne kilométrique) dépassent largement les normes dans la sous-région pour des conditions économiques comparables.

A cela, s'ajoutent, d'une part, une redevance minière ou royauté très élevée pour des matériaux de construction qui sont par nature des produits pondéreux à usage domestique : 1150 fcfa/ m³ contre 200 fcfa/m³ au Sénégal et, d'autre part, un prélèvement excessif payé au Ministère des transports pour les transporteurs de matériaux de carrières : 15.000 fcfa /camion chargé et 7500 fcfa /camion vide.

L'industrie extractive est certes encore balbutiante en Guinée-Bissau avec pour l'essentiel des exploitations de carrières de roches dures sur des sites isolés assez distants de Bissau. Il s'agit d'installations réputées robustes dont la maintenance nécessite la présence sur place d'équipes de mécaniciens, chaudronniers et électriciens et des stocks de pièces de rechanges souvent importées.

La faible industrialisation du pays et l'insuffisance de l'offre de formation qualifiante dans les métiers du secteur des mines et du pétrole limitent la disponibilité et la qualité des sous-traitants et des fournisseurs de services locaux. Un défi majeur du développement de l'industrie extractive dans le futur, sera de combler ce gap afin de maximiser les bénéfices locaux à travers la fourniture locale de biens et services.

c) Les besoins en renforcement des capacités

Il existe d'importants besoins en renforcement de capacités tant au niveau de l'Administration minière que des projets miniers où la plupart des personnels techniques de nationalité bissau guinéenne sont des agents détachés de la dite Administration. En effet, l'administration en

charge du secteur minier souffre de faiblesses qui limitent ses capacités d'intervention et ses performances. Le personnel technique est insuffisant: 9 ingénieurs (dont 7 géologues et 2 ingénieurs des mines), pas de géophysiciens, et 5 techniciens (3 en mines et carrières et 3 en sondages). Le rapport de la mission circulaire réalisée en juillet 2012 par l'UEMOA dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Minière Commune soulignait cette insuffisance des effectifs et relevait l'inexistence de personnel qualifié dans des domaines essentiels tels que la géophysique, l'économie minière, le droit minier et l'environnement minier. On note également que la plupart du personnel expérimenté est proche de l'âge de la retraite.

L'offre locale de formation en géosciences et dans les métiers du secteur minier et pétrolier est très faible à inexistante : la formation supérieure s'arrête à la licence fondamentale de géologie ; pas de filières spécialisées, ni pour les métiers des mines, ni pour ceux du secteur pétrolier ; pas de formation de techniciens supérieurs. En effet, jusqu'ici la plupart des cadres géologues, miniers ou pétroliers ont été formés en Guinée, dans l'ex-URSS ou dans les Ex-pays de l'Est, et plus rarement au Portugal.

Les moyens financiers et matériels de l'Administration minière sont faibles et la gestion des données géologiques et minières et du cadastre minier se fait encore manuellement, en dépit des appuis en matériels informatiques de l'UEMOA.

Les nouveaux codes minier et pétrolier de 2014 sont globalement alignés sur les standards internationaux. Ils nécessitent cependant d'être complétés avec leurs textes d'application pour être totalement opérationnels. En revanche, les infrastructures géologiques du secteur minier sont particulièrement médiocres.

La société nationale Petroguin est certes mieux lotie en ressources financières et matérielles, mais dans la perspective du développement du secteur pétrolier, elle doit augmenter son personnel technique et diversifier les profils vers les métiers du développement et de la production (ingénieurs et techniciens réservoir, ingénieurs et techniciens forages, Ingénieurs et techniciens production, Ingénieurs et techniciens QSHE etc.). De même, étant opérateur, Petroguin devra se départir de son rôle de régulateur que l'état devra confier à une structure administrative chargée de la gestion du secteur des hydrocarbures.

Le MRN participe certes aux nombreux programmes de renforcement de capacités initiés par les organismes tels que l'UEMOA, la CEDEAO, le PNUD, la BAD, la Banque Mondiale etc. et qui portent pour l'essentiel sur la négociation des contrats miniers et plus rarement sur les SIG et la Gestion des Bases de données géo-minières. Il bénéficie présentement, dans le cadre de composante 1 du PATSIE, d'un important volet axé sur le renforcement de capacités. Mais, le préalable pour que ces programmes de renforcement de capacités soient efficaces est le renouvellement des effectifs de la DGGM par le biais d'un programme spécial de recrutement de personnels techniques.

La coopération bilatérale avec les pays voisins tels que le Sénégal et la Guinée peut également offrir des opportunités, à travers notamment les protocoles d'accords de coopération qui existent entre les Ministères chargés des mines de ces pays et le MRN et qui comportent des dispositions relatives aux échanges et au renforcement de capacités.

En ce qui concerne les opérateurs miniers des projets phosphates, minéraux lourds et bauxites, l'existence d'une expérience et d'une expertise de renommée d'opérations similaires à plus grande échelle au Sénégal (phosphate et minéraux lourds) et en Guinée (bauxites) leur offre une opportunité pour la formation et le renforcement des capacités de leurs personnels.

d) Les infrastructures

Les ports et en particuliers les ports de Ponta Chungue et Buba nécessitent une extension et une mise aux normes internationales pour devenir des ports minéraliers dans le cadre respectivement de l'exploitation des gisements de phosphates de Farim et de bauxites de Boe.

Le développement du port en eau profonde de Buba, indispensable pour l'exploitation des gisements de bauxite de Boe, pourrait constituer un débouché maritime pour l'exploitation des gisements frontaliers de bauxite situés au Nord de la Guinée, notamment ceux des concessions détenues par la société Bauxite Angola. Cette dernière pourrait ainsi envisager une l'érection d'un complexe minier intégré utilisant les mêmes installations ferroviaires et portuaires réalisées en territoire bissau guinéen. Par contre, l'option d'une évacuation par le port de Buba des minerais de fer de la Falémé (Sud Est du Sénégal), envisagée lors des premières études de ce projet, est aujourd'hui définitivement abandonnée, le Gouvernement du Sénégal ayant opté pour la construction d'un port minéralier sur le site de Bargny-Sendou, située à 27 km de Dakar.

La perspective de la réalisation prochaine par l'OMVG de la ligne HT d'interconnexion avec la Guinée et le Sénégal, couplée à celle de la réalisation du barrage de Saltignio qui est également dans le portefeuille de l'OMVG, constituerait un atout considérable pour les projets d'exploitation des phosphates de Farim et des bauxites de Boe.

e) Politique de promotion des investissements

Les principaux leviers d'une politique de promotion des investissements miniers et pétroliers sont le dispositif législatif et réglementaire et les infrastructures géologiques.

Si les nouveaux codes minier et pétrolier de 2014 sont globalement alignés sur les standards internationaux et nécessitent simplement d'être complétés par des textes d'application pour être totalement opérationnels, en revanche les infrastructures géologiques du secteur minier sont particulièrement médiocres.

En effet, les cartes géologiques disponibles sont très anciennes, avec soit une échelle inappropriée, soit une couverture partielle du pays :

- carte au 1/400.000 couvrant tout le pays ;
- carte au 1/100.000 ne couvrant que 50% du territoire (BRGM, F. BECHENNEC, 1980).

En ce qui concerne les levés géophysiques qui ont permis de produire des cartes magnétiques au 1/100.000 couvrant 50% du territoire et des cartes gravimétriques au 1/500.000 couvrant tout le pays, ils sont également anciens. Il n'y a jamais eu de levés électromagnétiques (pratiques pour la recherche d'anomalies d'or et métaux de base), ni de levés radiométriques (recherche d'uranium)

f) Prise en compte des dimensions transversales

Les dimensions transversales telles que la « Durabilité environnementale et changement climatique, la RSE, la Promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté ou encore la Problématique genre constituent également des enjeux importants du développement du secteur extractif en Guinée-Bissau.

Durabilité environnementale et changements climatiques.

Dans le secteur extractif, la gestion des questions environnementales requiert une attention particulière en raison des forts impacts des activités sur l'environnement physique et social.

Ces questions sont adressées différemment en fonction de la sensibilité environnementale de la zone.

En ce qui concerne l'exploitation des phosphates de Farim, les principaux enjeux environnementaux porteront sur i) les questions sociales (recasement et compensation en terres des populations déplacées), ii) la gestion des terrils de rejets d'exploitation et de traitement, iii) l'impact sur les ressources en eau souterraine (effet du rabattement de la nappe pour dénoyer le minerai, pertes par évaporation, pollutions) et iv) impact sur les ressources forestières (déforestation).

L'exploitation des minéraux lourds fera face à la sensibilité environnementale particulière liée au milieu littoral. En effet, toute modification de l'équilibre sédimentaire au niveau de la ligne de côte pourrait se traduire par des conséquences fâcheuses (avancée de la mer). D'où l'importance d'une étude d'impact environnemental très sérieuse avant de redémarrer ce projet et d'un dispositif très vigilant de surveillance environnementale.

Quant à l'exploitation de la bauxite, son principal impact environnemental portera sur la foresterie et la biodiversité du fait des déboisements nécessaires pour l'ouverture de la mine, des voies routières d'accès et surtout de la voie ferrée qui traversera une zone forestière assez importante.

RSE, Promotion de l'emploi et lutte contre la pauvreté

L'implantation des activités minières suscite généralement beaucoup d'attentes chez les communautés-hôtes en termes notamment d'emplois et d'autres bénéfices sociaux. Ces attentes sont d'autant plus fortes qu'il s'agit souvent de zones reculées et enclavées où sévit la pauvreté et que ces communautés ont le sentiment légitime d'être spoliés de leurs terres et victimes directes des impacts environnementaux négatifs. La bonne prise en charge de ces attentes aboutit à ce que l'on appelle le « permis social d'exploiter » qui, même s'il n'est pas un permis formel requis par la réglementation minière, est de plus en plus recherché comme un préalable à la délivrance d'un titre minier d'exploitation.

Il existe plusieurs modalités pour la prise en charge des attentes des communautés-hôtes :

- la mise en œuvre d'une politique RSE par l'entreprise minière : cette option volontariste est d'autant plus efficace qu'elle est participative ;
- le respect des obligations sociales et environnementales contenues dans le plan de gestion environnementale et sociale qui est partie intégrante de l'Etude d'impact environnemental et social approuvée ;
- la négociation par l'Etat, dans le contrat minier, d'engagements de l'opérateur pour la mise en place d'un fonds social pour le développement communautaire. Les codes miniers de nouvelle génération adoptés en Guinée, au Burkina, en Côte d'Ivoire ou en chantier (Sénégal) comportent d'ailleurs des dispositions pour un fond de développement communautaire.

Un défaut de prise en charge de tels engagements ayant exacerbé la tension chez les populations locales, est selon la DGGM, à l'origine de la décision d'arrêt des activités d'exploitation des minéraux lourds de la société Poto sarl.

Plus spécifiquement, la problématique de l'emploi est plus complexe car d'une part, la mine ne crée pas beaucoup d'emplois directs et d'autre part, il se pose souvent le problème de l'employabilité ou du manque de qualification des populations riveraines qui limite leur accès

aux postes qualifiés. A défaut de pouvoir développer localement une offre de formation qualifiante, la solution préconisée est généralement la promotion d'activités durables génératrices (embouche bivine, aviculture, maraichage etc) auprès des groupements de femmes ou de jeunes.

Problématique du genre

La promotion de la place et du rôle de la femme dans le secteur minier est devenue une préoccupation majeure en Afrique grâce notamment à l'ONG « Women in Mining-WIM » qui est maintenant bien implantée en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana, etc). WIM se mobilise contre les tabous sur la place des femmes dans les mines qui relèvent souvent de l'héritage colonial ou de coutumes locales. La Guinée-Bissau gagnerait à prendre le mouvement dans la perspective du développement des industries extractives

En attendant, la présence des femmes est marginale à nulle dans le personnel technique du secteur extractif (1 seule femme dans le personnel technique de la DGGM !).

2. Stratégie opérationnelle et enjeux de la transformation des ressources minérales du pays : possibilités et contraintes

2.1. Les phosphates

Le phosphate est utilisé essentiellement pour la production de fertilisants, comme source de phosphore (P) qui, avec l'azote (N) et la potasse (K), constituent les principaux nutriments utilisés en production végétale ou animale.

Il existe trois possibilités de valorisation des phosphates :

- la concentration physique du minerai brut pour la production de concentré marchand : elle a pour but de réduire les frais de transport vers les usines de transformation et d'améliorer les rendements de la transformation chimique ; elle correspond au niveau minimal de valorisation pour l'exportation ou la vente locale du phosphate.
- la transformation en acide phosphorique : elle peut se faire dans le cadre d'un complexe intégré minier et chimique et nécessite alors un profil particulier de l'investisseur qui doit être financièrement et techniquement très solide et disposer d'un partenariat commercial avec les pays importateurs (principalement l'Inde). Il s'y ajoute que cela nécessite des installations logistiques appropriées pour l'importation et le transport du soufre vers le site de production qui, en raison des contraintes environnementales (rejets solides et rejets atmosphériques), est idéalement situé près de la mine.
- la production d'engrais simples phosphorés (DSP, TSP) à partir de l'acide phosphorique ou d'engrais composés, binaires (DAP) ou ternaires (NPK) à partir de l'acide phosphorique, d'urée (N) et de potasse (K). Dans le contexte d'un pays qui n'a pas de ressources en potasse et urée, seule l'existence d'un marché domestique ou régional important peut justifier un tel investissement.

En l'état actuel du marché international de l'acide phosphorique marqué par l'entrée en production d'importantes nouvelles capacités au Maroc et en Arabie Saoudite plus proches du marché indien, il ne semble pas réaliste d'envisager une production d'acide phosphorique en Guinée-Bissau. De même, la configuration de l'offre d'engrais composés NPK dans la sous-région (ICS au Sénégal, Toguna au Mali etc, nombreux importateurs dans tous les pays de la CEDEAO dont le géant démographique nigérian) ne milite pas en faveur d'une production de ces engrais en Guinée-Bissau.

En revanche, dans la perspective de soutenir le développement de la riziculture aussi bien en Guinée-Bissau qu'en Guinée Conakry et dans la région sud du Sénégal, il pourrait être envisagé une production de DAP basée sur l'utilisation du concentré marchand de Farim, l'importation d'acide phosphorique (par exemple du Sénégal) et d'urée.

En résumé, l'exploitation des phosphates de Farim se positionnera dans la production d'un concentré marchand qui toutefois, contrairement au phosphate des ICS au Sénégal, pourra accéder au marché européen et nord américain en raison de sa faible teneur en cadmium. Subsidairement, il peut être envisagé une production locale de DAP pour le marché local et sous régional proche.

2.2. Les bauxites

Les gisements de bauxites de Boe en Guinée-Bissau sont situés à proximité de la Guinée qui recèle les plus grandes réserves du monde tant en volume qu'en qualité et qui est le premier producteur africain.

La bauxite est le principal minerai d'aluminium qui est un métal dont le procédé de production et d'élaboration comprend deux étapes :

- production d'alumine ou oxyde d'aluminium (Al_2O_3) à partir d'un minerai brut constitué d'oxy-hydroxides d'aluminium : ce procédé est très énergivore ;
- production d'aluminium métal à partir d'alumine : ce procédé est à la fois très énergivore et très capitalistique en termes investissement.

Ces particularités de la filière aluminium expliquent pourquoi les plus grandes capacités de production d'alumine et d'aluminium sont situées au Canada et aux Etats Unis autour du bassin du fleuve Saint Laurent grâce à la disponibilité d'une énergie hydroélectrique bon marché. En Afrique sub-saharienne, il n'existe pour l'heure qu'une production relativement modeste d'alumine à Fria en Guinée (où d'autres projets d'alumine sont en gestation), au Ghana et au Cameroun à proximité de barrages hydroélectriques.

Dans le contexte de la Guinée-Bissau, il peut être envisagé, à côté d'une exportation de bauxite à l'état brut telle que le prévoit Bauxite Angola SA, une production d'alumine arrimée sur la réalisation et l'exploitation du barrage hydro-électrique de Saltignio.

Mais cela nécessite qu'il y ait :

- d'une part, une volonté politique très claire du Gouvernement qui devra ainsi choisir de ne pas mettre ce projet de barrage dans le portefeuille de l'OMVG mais plutôt de l'inclure dans le projet Bauxite Angola SA : cela n'aura pas d'impact significatif sur le programme de barrages et lignes de cet organisme dont la réalisation permettra de couvrir très largement les besoins courants en énergie électrique de la Guinée-Bissau.
- d'autre part, un engagement ferme de l'investisseur Bauxite Angola SA qui peut s'adosser sur un Etat financièrement très liquide, en l'occurrence l'Angola.

2.3. Les minéraux lourds

Il existe deux options pour l'exploitation des minéraux lourds :

- une option minimaliste de pré-concentration sur site par voie gravimétrique et production d'un pré-concentré « bulk » ou mélange des minéraux lourds vendu ou exporté tel quel: Cette option, qui valorise peu la ressource, est généralement adoptée lorsque que la taille des réserves ne justifie pas un investissement plus complexe et plus lourd pour séparer les minéraux : C'est cette option qui est adoptée en Guinée-Bissau par

la société Poto sarl à l'image de Carnegie puis de Gamico en Gambie. C'est également cette option qui est préconisée par la société Astron pour son projet de Niafurang en Casamance au Sénégal.

- une option optimaliste de pré-concentration sur site par voie gravimétrique suivie d'une concentration/séparation de l'ilménite par voie magnétique, puis du rutile par rapport au zircon par voie électrostatique. Vu la complexité et la taille des investissements, seules des réserves conséquentes peuvent justifier une telle option.

En ce qui concerne la transformation sur place, elle peut être envisagée pour l'ilménite, vu sa faible valeur marchande, lorsqu'il existe une source d'énergie thermique bon marché. Il s'agit de transformer l'ilménite (oxyde double de titane et de fer) en « slags » ou dioxyde de titane de bien plus grande valeur marchande, par voie pyrométallurgique. En pratique, cette option de transformation de l'ilménite est préconisée lorsqu'il existe dans le pays du gaz naturel en abondance, donc abordable. Elle peut être envisagée dans le futur en Guinée-Bissau, dans la perspective d'une découverte et d'une exploitation de grandes réserves de gaz naturel. Pour mémoire, au Sénégal, la moitié de la production d'ilménite est expédiée en Norvège chez une filiale de la société Eramet qui y dispose d'installations de production de « slags » tandis que l'autre moitié est stockée sur place, face à un marché très morose de l'ilménite, en attendant des perspectives plus heureuses y compris également la découverte et l'exploitation de grandes réserves de gaz naturel.

III. RECOMMANDATIONS

Les principales difficultés auxquelles est confronté le secteur des industries extractives en Guinée-Bissau peuvent être résumées comme suit :

- i) Faible mobilisation des investissements nécessaires pour le développement du secteur ;
- ii) Faiblesse des capacités nationales en matière de négociation et de suivi des contrats en vue de protéger les intérêts du pays
- iii) Manque de maîtrise de l'impact des activités minières sur l'environnement.

Pour remédier à ces difficultés, les recommandations suivantes sont formulées et traduites sous forme de matrices d'actions dans le cadre de résultats de l'EDIC annexé au présent rapport.

1) Audit juridique et technique des projets et des contrats miniers et pétroliers

Beaucoup de controverses et de suspicions entourent aujourd'hui certains projets miniers en ce qui concerne les conditions de délivrance ou de retrait de permis et le respect des procédures et des obligations.

Il existe également des controverses sur les textes applicables (Code minier de 2000 ou Code de 2014 ?) et sur la portée des clauses de stabilisation. De même, des doutes existent sur les capacités financières et techniques de certains opérateurs pour mener à bien leur projet en respectant leurs engagements et obligations.

Enfin, l'Etat est exposé à des risques de contentieux qui pourraient retarder sérieusement ou compromettre certains projets.

Pour faire face à tous ces défis, il semble nécessaire que l'Etat commande un audit juridique et technique indépendant des projets et contrats miniers et pétroliers, notamment ceux qui posent le plus problème. Les nouvelles autorités politiques disposent de la légitimité nécessaire pour

faire cet état des lieux des projets et contrats. Pour ce faire, elles pourraient solliciter l'accompagnement de la Facilité juridique de la BAD.

2) Elaboration des règlements d'applications des Codes minier et pétrolier de 2014

L'indisponibilité de règlements d'application limite encore la portée de ces nouveaux codes. En effet, de nombreuses dispositions de ces codes ne sont applicables qu'une fois précisées ou complétées par les textes d'application.

Un soin particulier devra être apporté à l'élaboration de ces textes prévue dans le cadre du PATSIE, afin d'éviter tout conflit d'interprétation ou toute difficulté d'application.

3) Adhésion à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

De tous les pays de la CEDEAO dotés de ressources minérales significatives, la Guinée-Bissau est le seul à n'avoir pas encore adhéré à l'ITIE même s'il a mis en place depuis 2010 un Groupe multipartite sur l'initiative.

L'Adhésion à l'ITIE, qui était une des recommandations de l'EDIC I-2009, serait un signal fort de la part du Gouvernement pour marquer sa volonté d'inscrire sa politique de développement du secteur extractif dans une dynamique de transparence susceptible de prémunir le pays contre le syndrome de la « malédiction des ressources ».

4) Elaboration d'une politique et d'une stratégie nationales de développement du secteur extractif

Les révisions de code minier et de code pétrolier menées en 2000 et 2014 n'ont pas été sous-tendues par un document ou une lettre de politique et stratégie nationale de développement du secteur minier ou pétrolier.

Ce document de Politique et de stratégie sectorielle, qui doit être lui-même aligné sur une « Vision nationale », doit indiquer les grandes orientations à donner aux instruments légaux et réglementaires de politique que sont les Codes minier et pétroliers. Un rattrapage de cette lacune est absolument nécessaire et pourrait être pris en charge dans le cadre du PATSIE en cours.

La stratégie sectorielle devra également promouvoir la transformation sur place des ressources extractives avant leur exportation.

5) Renforcement institutionnel de l'Administration minière

Le programme PATSIE en cours comprend certes un volet renforcement institutionnel avec l'élaboration d'un cadastre minier.

Le renforcement institutionnel devra être poursuivi avec la mise en place d'un centre de documentation, d'une cartothèque et d'une carothèque modernes.

6) Mise à jour et développement des infrastructures géologiques

Pour accompagner la promotion de la recherche minière, il est nécessaire de mettre à jour et compléter les infrastructures géologiques qui sont largement obsolètes avec de vieilles cartes à échelle parfois inappropriée (1/500.000) couvrant parfois incomplètement le pays (à 50%).

Il pourra être envisagé :

- une cartographie géologique au 1/200.000 et au 1/100.000 couvrant tout le pays
- une couverture au 1/200.000 en levés géophysiques aéroportés en magnétisme-radiométrie et en gravimétrie ;
- une couverture en levés géochimiques des sédiments de ruisseaux (30%), des alluvions (20%) et des sols (35%) avec analyse des éléments suivants : cuivre, plomb, zinc, molybdène, titane, zirconium, ilménite, grenat.

Pour ce faire, la Guinée-Bissau pourra solliciter le FED après avoir préalablement inscrit le soutien au secteur minier dans son Programme Indicatif National.

7) Sensibilisation des communautés-hôtes des activités minières

Il s'agit de mettre en œuvre des activités de sensibilisation des communautés-hôtes sur les enjeux et les défis environnementaux et sociaux des industries extractives mais également sur les opportunités offertes par ce secteur.

Pour être crédible aux yeux des populations cibles, ce travail de sensibilisation devra être mené par les Organisations de la Société Civile.

8) Promotion du contenu local dans les chaînes des valeurs minières et pétrolières

La promotion du contenu local est consacrée par les Codes minier et pétrolier à travers notamment les dispositions relatives à la sous traitance et aux fournisseurs. Il est établi le principe de la préférence nationale à conditions équivalentes de prix et qualité.

Mais en pratique, l'efficacité du concept bute sur la problématique de la qualité. En effet, du fait des enjeux liés à la production, les industries extractives sont souvent très exigeantes sur la qualité des prestations des biens et services fournis.

C'est pourquoi, au-delà de la simple proclamation des dispositions légales, il convient d'identifier les biens et services susceptibles d'être fournis localement et au besoin promouvoir la mise à niveau des fournisseurs pour le respect des normes de prix et de qualité. Ce travail devra impliquer les sociétés minières, la Bourse Nationale de Sous Traitance et de Partenariat (BNSTP), la Chambre de Commerce et d'Industrie et les structures de soutien à la mise à niveau des entreprises.

9) Développement des capacités en négociation et suivi des contrats miniers et pétroliers

Des sessions de formation sur la négociation contractuelles sont nécessaires. Il s'agira de bâtir une véritable stratégie de développement des capacités en négociation et suivi des contrats miniers et pétroliers prenant en compte les aspects juridiques, fiscaux, financiers, économiques sociaux, environnementaux.

Cette stratégie pourra être basée sur :

- la mise en place d'une task force interministérielle réunissant des représentants des principaux Départements concernés (MRN, Finances, Environnement) ;

- l'élaboration d'un programme pluriannuel de formation et de mise à niveau des membres de la task force ;
- la mise en place d'un dispositif de veille et d'intelligence économique.

10) Développement de l'offre et des capacités nationales de formation de cadres et techniciens géologues, géochimiques, miniers et pétroliers.

Il existe un lien direct entre l'existence d'une offre nationale de formation pour les géosciences et les industries extractives et la capacité de l'Etat à mettre en place une politique réussie de nationalisation des emplois dans ces industries. Pour anticiper la résolution du problème de la nationalisation des emplois dans ses futures industries extractives, la Guinée-Bissau doit créer un Institut Supérieur des Mines et de la Géologie. Des pays comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Burkina, la Guinée, le Mali, le Niger, le Ghana, l'ont démontré en créant des Instituts et Ecoles de formations aux métiers des industries extractives.

Cette initiative pourra être soutenue d'une part, par la coopération sous régionale et internationale et d'autre part, à travers des subventions négociées dans les contrats miniers et pétroliers.

BIBLIOGRAPHIE

- *Africa Statistical Yearbook, annuaire 2014*
- *Ankh Consultant: Audit environnemental et réactualisation du PGES de Grande Cote operations, Rapport provisoire juin 2014*
- *Assemblée Nationale française, treizième législature, Commission des Affaires Economiques, rapport d'information N° 3863 sur le prix des matières premières, Oct 2011.*
- *PNUD, Etude sur les sources de la croissance économiques en Guinée-Bissau, Rapport provisoire oct 2010.*
- *PNUD-CIR, Guinée-Bissau: Mise à jour de l'Etude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC II), Note conceptuelle, 13 Mars 2015.*
- *République de Guinée-Bissau, Guinée-Bissau 2025: SOL NA IARDI; Plan Stratégique et Opérationnel 2015-2020, Février 2015.*
- *UEMOA, Rapport de mission, Mission circulaire dans le cadre de mise en œuvre de la Politique Minière Commune, Septembre 2012*
- *UNECA, Étude sur la mise en œuvre effective de la Vision Minière Africaine (VMA), de la Directives de la CEDEAO et de la Norme l'ITIE en Afrique de l'Ouest, Rapport provisoire Oct 2015.*
- *République de Guinée, Deuxième Document de Stratégie Nationale pour la Réduction de la pauvreté DENARP II, 2011-2015, juin 2011*
- *World Bank, Country Economic Memorandum, Reports N°58296-GW, January 12, 2015*
- *World Bank, Guinea Bissau Cashew and Beyond: Diversification through Trade, Diagnostic Trade Integration Study for the enhanced Integrated Framework for Trade-Related Technical Assistance, Report N°54145-GW.*

Sites internet :

- [LeMonde.fr](http://www.lemonde.fr), article du 20 aout 2015
- <http://www.senepius.com/article/les-prix-des-metaux-en-baisse-en-septembre-2015>
- http://www.lemonde.fr/argent/article/2015/08/20/matieres-premieres-pourquoi-tant-de-baisse_4731796_1657007.html
- <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=79>
- <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201511/10/01-4919214-le-petrole-devrait-se-stabiliser-a-80-le-baril.php>

- <http://www.riotintomadagascar.com/french/aboutQMM.asp>
- <http://www.agenceecofin.com/terres-rares/2206-29979-mozambique-savannah-resources-et-rio-tinto-fusionnent-leurs-actifs-de-mineraux-lourds>
- <http://www.jeuneafrique.com/142429/archives-thematique/s-n-gal-mines-naissance-d-un-g-ant-au-nord-de-diogo/>
- <https://plus.google.com/wm/www.gif.ly-sucks-off-sam-breed/+EvelineNdjomoVous%C3%AAteslesbienvenusici/posts/DQmYeSUnvyu>

Annexe : Etat de mise en œuvre du Plan d'actions de l'EDIC 2009

Objectifs	Actions recommandés et besoins en assistance technique	Institutions responsables	Appui existant de bailleurs	Echéance	Etat de mise en œuvre
Amélioration du climat d'investissement des industries extractives	Révision du code minier de 2000 en évitant toute absence de transparence et toute ambiguïté d'interprétation Eviter toute référence à une discrétion ministérielle	DGM, MERN		immédiate	Code minier et adopté en 2014 Mais existence dans ce code de dispositions se référant à la discrétion du ministre (ex. article 53, alinea 5, sur les garanties financière pour la réhabilitation environnementale)
	Révision du code pétrolier de 2000 en prenant en compte les meilleures pratiques dont la possibilité donnée aux compagnies de nouer des joint-ventures avec Petroguin	MERN, Petroguin			Elaboration des textes d'application du code minier en cours dans le cadre du PATSIE Code pétrolier et adopté en 2014 Elaboration des textes d'application du code minier en cours dans le cadre du PATSIE
Maximiser les revenus fiscaux sur le long terme	Revue et révision du régime fiscal de la structure du régime fiscal des activités minières et pétrolières dans le contexte des meilleures pratiques internationales courantes	MF, MERN			En cours dans le cadre du PATSIE
Accroître les bénéfices locaux des industries extractives	Introduire dans la révision du code de 2000 des dispositions sur ces bénéfiques (services sociaux, formation et emploi directs, fourniture) pour les communautés-hôtes, incluant un processus de négociation tripartite pour déterminer quels sont ces bénéfiques, qui les délivre et leur source de financement la responsable de la	DGM, MERN, MF			Le code minier de 2014 a introduit l'a notion de préférence nationale pour l'emploi à qualification égale (art. 58) et l'obligation d'assurer la formation des nationaux pour la leur donner des compétences égales à celles des expatriés Mas pas de dispositions sur les services ou fonds sociaux ou sur la fourniture de biens et services par les communautés
	Etablir un mécanisme de résolution des litiges accessible et abordable pour les membres de la communauté locale Entrée dans le processus de l'ITIE qui inclut la	Ministère de la Justice, DGM, MERN MERN, MF	Doneurs	Court terme Fin 2010	Mécanisme pas encore mis en place

	transparence sur les montants de revenus fiscaux locaux, leur distribution interne, l'octroi des contrats, la gestion des prix et de la volatilité des taux de changes des devises, et l'investissement dans le développement durable		bilatéraux, Banque Mondiale		Toujours pas d'adhésion à l'ITIE
	Entreprendre les EIES détaillés des projets de Farim (phosphates) et Boe (bauxite) pour déterminer comment les communautés—hôtes pourraient en tirer profit, y compris leur implication dans la gouvernance locale et régionale	DGM, MRN		Immédiatement	EIES détaillées réalisées mais pas encore évaluées et approuvées
	Continuer à construire la capacité à mener et évaluer les études d'impact environnemental	CAIA, MERN	Banque Mondiale	En cours	Actions réalisées et présentement poursuivies dans le cadre du PATSIE
	Développer des standards sur les contaminants, en commençant avec ceux qui sont les plus pertinents pour le phosphate, la bauxite et le pétrole	CAIA, DGM, MERN		Court terme	Pas encore de standards sur les contaminants liés à l'industrie du phosphate, de la bauxite et du pétrole
Réduire les impacts sociaux et environnementaux négatifs des industries extractives	Introduire un système de garanties financières pour la réhabilitation de l'environnement par les industries extractives	DGM, MERN, MF		Court terme	Garantie financière introduite par la code minier 2014 non pas comme une obligation mais juste comme une possibilité laissée à la discrétion du Ministre chargé des Mines (Article 53, alinea 5)
	Clarifier les relations entre les parcs nationaux et les industries extractives	MNR, DGM, MERN		Court terme	
	Introduire des procédures de suivi et d'évaluation des impacts sociaux, environnementaux économiques des industries extractives incluant un accès facile aux sites et la transparence des informations pour les ONGs et autres Organisations de la Société Civile	DGM, MERN, MF		Immédiate	Procédures mises en place par la CAIA
	Augmenter les montants des droits de délivrance	DGM, MERN,		Immédiate	Objectifs non encore réalisés mais pris en

des permis aux
différentes étapes de
l'activité minière en les
alignant à la pratique
internationale et affecter
une partie de ces revenus
à la DMG et aux autres
institutions responsables
du suivi et de
l'application des lois et
règlements

MF

charge par la
Composante 1 du
PATSIE dans le cadre
l'élaboration des textes
d'application du code
minier de 2014